

**PROGRAMME NATIONAL DE
SURVEILLANCE DES RÉSIDUS
CHIMIQUES**

RAPPORT

**2007-2008
RAPPORT ANNUEL**

Aliments d'origine animale et végétale

**Évaluation chimique
Division de la salubrité des aliments
Agence canadienne d'inspection des aliments
1400, chemin Merivale
Ottawa Ontario Canada
K1A 0Y9**

Sommaire	3
1.0 Introduction générale	5
2.0 Introduction — Activités de surveillance	6
2.1 Définitions du Programme	6
2.2 Considérations statistiques	8
2.3 Fondement juridique	8
2.4 Mesures d'application	12
3.0 Programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC)	12
3.1 Justifications	12
3.2 Échantillonnage	13
3.3 Analyses	13
3.3.1 Produits chimiques agricoles	14
3.3.2 Médicaments vétérinaires	15
3.3.3 Mycotoxines	16
3.3.4 Métaux	16
4.0 Résultats du PNSRC de 2007-2008	17
4.1 Produits chimiques agricoles	18
4.1.1 Aliments d'origine animale	18
Miel	18
Produits laitiers	20
Œufs	20
Viande	21
Conclusions générales à l'égard des aliments d'origine animale	21
4.1.2 Aliments d'origine végétale	22
Fruits et légumes frais	22
Taux de conformité globale	22
Taux de conformité par pays d'origine	24
Taux de conformité par produit	24
Taux de conformité des résidus de pesticides	28
Fréquence de détection des résidus de pesticides	30
Fréquence des résidus multiples	32
Fréquence de résidus multiples par pays d'origine	33
Fréquence des résidus multiples par groupe de produits	34
Fruits et légumes transformés	36
Taux de conformité globale	36
Fréquence de détection des résidus de pesticides	37
Fréquence des résidus multiples	38
Sirop d'érable	39
Conclusions générales pour les aliments d'origine végétale	39

4.2	Médicaments vétérinaires	40
4.2.1	Aliments d'origine animale.....	40
	Produits laitiers	41
	Œufs	42
	Miel	42
	Viande.....	42
4.3	Mycotoxines 64	
4.3.1	Aliments d'origine animale.....	64
	Produits laitiers	64
4.4	Métaux	64
4.4.1	Aliments d'origine animale.....	64
	Produits laitiers	64
	Œufs	65
	Miel	67
	Viande.....	68
4.4.2	Aliments d'origine végétale.....	70
	Fruits et légumes frais.....	70
	Fruits et légumes transformés	71
	Sirop d'érable.....	73
5.0	Discussion	74
	Annexe A	80
	Annexe B	85
	Annexe C	86

Sommaire

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) surveille la présence de résidus chimiques et de contaminants dans l'approvisionnement alimentaire et détermine la conformité des produits aux limites maximales de résidus (LMR), aux tolérances et aux normes établies par Santé Canada. Le présent rapport expose les activités de surveillance et d'application de la loi mises en œuvre par l'ACIA en 2007-2008 dans le cadre du Programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC).

Le PNSRC est exécuté chaque année depuis 1978. Grâce aux renseignements obtenus par ce programme, l'ACIA peut vérifier la conformité des aliments aux normes du Canada et prendre les mesures appropriées, de même que dégager des tendances, évaluer l'efficacité des politiques et des programmes, et élaborer des plans stratégiques pour minimiser les risques potentiels pour la santé des Canadiens. Les plans d'échantillonnage du PNSRC sont élaborés conformément aux principes et lignes directrices du Codex Alimentarius acceptés à l'échelle internationale. Les échantillons sont analysés à l'égard des divers résidus chimiques et contaminants à l'aide de méthodes d'analyse d'un seul résidu et de méthodes multi-résidus validées par les laboratoires de l'ACIA et des laboratoires à contrat accrédités. On évalue les résultats pour vérifier s'ils sont conformes aux normes canadiennes établies. Des mesures de suivi et d'application de la loi sont mises en œuvre, le cas échéant.

Dans le cadre du PNSRC de 2007-2008, plus de 190 000 analyses de dépistage de résidus de médicaments vétérinaires, de pesticides, de contaminants environnementaux, de mycotoxines et de métaux ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de produits laitiers, d'œufs, de miel, de viande et de volaille, de fruits et légumes frais et transformés et de sirop d'érable. Les résultats de 2007-2008 sont résumés et analysés dans le présent rapport.

Tous les résultats mettant en évidence des résidus chimiques ou des contaminants mesurables dans les produits alimentaires ont été évalués pour déterminer s'ils respectaient les normes canadiennes. En général, les taux de conformité étaient élevés pour tous les produits analysés et les résultats observés correspondaient à ceux relevés les années précédentes. Des résultats semblables ont été observés dans le cas des produits canadiens et importés, et aucun rapport clair n'a été établi entre le taux de conformité et le pays d'origine. Les aliments d'origine animale (produits laitiers, œufs, miel, viande et volaille) ont fait l'objet d'analyses de dépistage de résidus de médicaments vétérinaires, et le taux de conformité variait de 98,45 à 99,97 %. La majorité des infractions observées visaient les combinaisons de produits et de médicaments pour lesquelles aucune LMR n'a été établie. Le taux de conformité pour les résidus de pesticides dans tous les produits testés était compris entre 98,24 et 100 %. La majeure partie des infractions liées aux résidus de pesticides étaient associées à des pesticides pour lesquels aucune LMR n'a été établie. Seuls les produits laitiers ont fait l'objet d'analyse à l'égard des mycotoxines et ils étaient entièrement conformes (100 %).

Toutes les infractions ont été évaluées afin de déterminer si elles présentaient des risques potentiels pour la santé des consommateurs, et des mesures de suivi appropriées ont été mises en place. Ces mesures peuvent comprendre la notification du producteur ou de l'importateur, des inspections de suivi, d'autres échantillonnages dirigés effectués selon un plan de surveillance, ou même le rappel des produits si le risque pour la santé est jugé inacceptable. Les mesures de suivi dépendent de l'ampleur du risque pour la santé et ont pour objectif de prévenir toute nouvelle occurrence ou d'arrêter la distribution du produit sur le marché.

1.0 Introduction générale

Le gouvernement du Canada dirige un important programme de salubrité des aliments visant à assurer que les aliments vendus au Canada sont sécuritaires et conformes aux normes établies. En plus des programmes de salubrité des aliments mis en œuvre par l'industrie et des programmes d'inspection courants, le contrôle des résidus chimiques pouvant résulter de l'utilisation de médicaments vétérinaires et de pesticides, ou d'incidents mettant en jeu des contaminants de l'environnement constitue un aspect essentiel de la salubrité des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Santé Canada jouent chacun un rôle spécifique et assument des responsabilités particulières au niveau du système canadien de contrôle des résidus.

Santé Canada fixe des limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides et les médicaments vétérinaires à l'égard de tous les aliments vendus au Canada, qu'il s'agisse de produits d'ici ou de l'étranger. La LMR est la concentration de résidus présente dans un aliment consommé par l'être humain et qui ne présente aucun danger. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada est chargée de l'homologation et de la réglementation des pesticides ainsi que de la détermination des LMR aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). La Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada (DMV) évalue et surveille l'innocuité, la qualité et l'efficacité des médicaments vétérinaires administrés aux animaux destinés à l'alimentation. La DMV établit les LMR pour les résidus de médicaments vétérinaires dans la viande, la volaille, le lait, les œufs et le miel conformément au *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD). L'ARLA et la DMV doivent toutes deux déterminer la sécurité pour l'homme de ces résidus dans les aliments au Canada.

La Direction des aliments de Santé Canada a pour mission d'établir des normes en matière de salubrité des aliments et d'évaluer le risque pour la santé humaine associé à l'exposition aux contaminants chimiques présents dans les aliments (toxines naturelles, contaminants d'origine environnementale et métaux). Bien que de nombreux métaux soient naturellement présents dans les aliments, leur présence peut également être due à l'utilisation de produits chimiques agricoles ou à la contamination de l'environnement. Lorsqu'un risque potentiel pour la santé est détecté, Santé Canada peut fixer une tolérance ou une norme afin de réduire l'exposition à un contaminant donné.

L'ACIA a la responsabilité de surveiller les concentrations de résidus chimiques et de contaminants dans les aliments et de veiller à ce que les LMR, les tolérances et les normes établies par Santé Canada soient respectées. Le présent rapport décrit les activités de surveillance et d'application de la loi mises en œuvre par l'ACIA pour l'exercice 2007-2008. Dans le cadre du Programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC), des aliments d'origine végétale et animale, provenant du Canada et de l'étranger, ont été échantillonnés et analysés aux fins de dépistage de divers résidus et contaminants. On a évalué les résultats pour vérifier s'ils étaient conformes aux normes canadiennes établies; des mesures de suivi et d'application de la loi ont été prises, le cas échéant. On trouvera dans le présent document un résumé et une analyse des résultats du PNSRC pour l'exercice 2007-2008.

2.0 Introduction — Activités de surveillance

Les stratégies générales employées par les différents pays pour surveiller leurs produits alimentaires respectifs varient. La Commission du Codex Alimentarius a établi des lignes directrices sur la manière d'exécuter différents types d'activités de surveillance. Ces lignes directrices sont énoncées en détail dans les documents du Codex intitulés « Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments » et « Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires ». Ces manuels sont produits conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ces manuels décrivent en détail les approches utilisées pour l'élaboration de plans d'échantillonnage. Il est entendu qu'aucun organisme gouvernemental ne peut constamment surveiller toutes les combinaisons de résidus et de produits de consommation et qu'il n'est pas non plus nécessaire de le faire afin de protéger les consommateurs. Lorsqu'on comprend clairement les paramètres toxicologiques, pharmacocinétiques et physiologiques, il est possible d'évaluer quantitativement les risques les plus importants pour la santé du public.

Les activités d'échantillonnage sont menées par l'ACIA conformément aux principes et aux lignes directrices du Codex, ce qui permet de réduire les barrières commerciales et de favoriser un environnement équitable pour l'importation d'aliments au Canada ainsi que pour l'exportation de produits alimentaires canadiens partout dans le monde. Les résultats des activités de surveillance sont une mesure de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada. En outre, la surveillance de l'approvisionnement alimentaire canadien favorise l'exportation de produits canadiens aux partenaires commerciaux comme les États-Unis et l'Union européenne.

En raison de la nature aléatoire du PNSRC, les analyses sont effectuées sur les produits alimentaires de provenance canadienne ainsi que sur les aliments importés au Canada. La fréquence des analyses est établie en fonction de l'importance de l'aliment dans le régime alimentaire, du volume de l'aliment produit au Canada ou du volume importé, et du dossier de conformité. Grâce à cette approche équilibrée, on assure un traitement équitable des producteurs canadiens et des importateurs. Cette approche garantit également que les activités de surveillance adoptées par le Canada correspondent aux obligations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2.1 Définitions du Programme

Les activités menées par l'ACIA dans le cadre de son programme de contrôle des résidus comprennent la surveillance, l'échantillonnage dirigé, les tests de conformité, les enquêtes spéciales et les autres activités de collecte de données. Une terminologie différente est utilisée pour décrire les diverses activités selon la conception et le but de l'échantillonnage et des analyses. Un bref résumé de ces activités est présenté ci-dessous.

Volet vérification – il s’agit d’un échantillonnage aléatoire, non biaisé et effectué sur une base statistique. L’analyse des échantillons permet d’obtenir un profil de la présence et/ou des concentrations de résidus chimiques dans les populations d’échantillons normales prédéterminées. Les lots échantillonnés ne sont pas retenus et ils se retrouvent habituellement sur le marché de la consommation avant que les résultats soient connus. En général, aucune mesure d’application directe n’est prise en se fondant uniquement sur la surveillance. Les activités de surveillance sont particulièrement utiles pour déceler les tendances des résidus et déterminer les domaines où un échantillonnage dirigé peut être recommandé.

Échantillonnage mode dirigé – Il s’agit d’un échantillonnage biaisé et avec erreur systématique, visant des populations d’échantillons cibles (p. ex. un type de produit ou un lieu géographique donné), destiné à étudier et éventuellement à confirmer tout risque potentiel pour la santé révélé dans le cadre du programme de surveillance. L’échantillonnage dirigé se fait dans le cadre d’une enquête et peut donner lieu à la saisie d’un produit en attendant que l’on ait évalué le risque et exigé des mesures de conformité. Tous les résultats non conformes aux normes canadiennes doivent être confirmés par des méthodes analytiques recommandées avant de prendre une mesure de suivi.

Test de conformité – Il s’agit d’un test qui vise certains échantillons soupçonnés de ne pas être conformes à certains règlements ou directives régissant la vente et la distribution des aliments. Le produit est habituellement retenu jusqu’à ce que les résultats soient disponibles pour déterminer les dispositions à prendre. Il est essentiel d’établir une chaîne de possession de l’échantillon si l’on prévoit tenter des poursuites judiciaires. Le test de conformité est une mesure de contrôle réglementaire visant à prévenir la mise en marché, ou à justifier le retrait du marché, d’un produit qui pose un risque pour la santé du consommateur.

Enquêtes spéciales ou pilotes - Il s’agit d’enquêtes qui sont utilisées pour recueillir des données sur la présence de résidus qui ne répondent pas aux exigences des autres composantes du programme (vérification, mode dirigé, conformité). Par exemple, les enquêtes initiales ou les enquêtes portant sur des aspects autres que des critères de santé et de sécurité, comme les mélanges d’aliments pour animaux (qui entraînent le transfert de résidus inacceptables dans les aliments destinés à la consommation humaine), peuvent faire partie de ces enquêtes. Celles-ci sont généralement limitées en termes de portée et de durée.

Enquêtes éclair — Elles ont pour but d’obtenir une vision instantanée de la situation au cours d’une année financière. Les enquêtes éclair ne sont pas annoncées. Par exemple, une enquête éclair peut porter sur tous les troupeaux présentés à l’abattage pendant une période donnée, habituellement de courte durée, ne dépassant pas deux à six semaines.

Échantillonnage requis par la loi (ou échantillonnage légal) – Activité réalisée dans certaines conditions où une action en justice est prévue comme mesure de suivi. Certains autres critères doivent être remplis pour la présentation et l’analyse en laboratoire de ces échantillons. Le respect de toutes les mesures d’assurance de la qualité est essentiel. Il convient de demander un avis juridique avant d’entreprendre une telle activité.

2.2 Considérations statistiques

Lorsqu'on établit un plan de surveillance, il importe de noter que le principal objectif de ce type d'échantillonnage et d'analyse n'est pas de clarifier les profils d'exposition alimentaire ou d'exposition réelle dans les aliments qui sont consommés. Il s'agit plutôt de fournir des données sur l'état de conformité des denrées alimentaires. Les données recueillies durant les activités de surveillance peuvent être utilisées pour réviser l'exposition alimentaire; toutefois, il faut prendre en compte les différents moyens et techniques utilisés pour obtenir ces données.

Bien que le programme de surveillance ne soit pas conçu pour fournir des estimations statistiques très exactes des taux d'infraction au sein d'une population, ces estimations sont facilement accessibles sous forme d'information accessoire. Par exemple, si aucune infraction n'est décelée dans un échantillon de 300 unités, il est pratique de conclure avec un intervalle de confiance de 95 % que le taux d'infraction dans la population est inférieur à 1,00 %. Bien que la précision diminue rapidement lorsque la taille de l'échantillon diminue, on peut quand même en tirer de l'information utile. Lorsque l'échantillon est petit, les données doivent être recueillies sur une plus longue période avant qu'on puisse tirer des conclusions évidentes. Avec un échantillon de 300 unités, les tendances saisonnières peuvent ressortir, surtout en présence d'une importante fluctuation saisonnière. Par contre, les variations saisonnières seraient moins évidentes avec un échantillon plus petit.

Si la vérification initiale montre qu'un contaminant présent dans un aliment pose un problème important, alors les plans d'échantillonnage pourront être ajustés, mais seulement dans la mesure où cet effort aidera à la compréhension du problème ou facilitera la réglementation. Cet échantillonnage accru permettrait d'étudier les tendances, la variation géographique et la prévalence saisonnière et faciliter ainsi la conception de stratégies de contrôle efficaces. Il n'est pas très utile d'augmenter simplement la taille de l'échantillon de surveillance, sans avoir une stratégie pour déterminer d'abord les avantages potentiels d'une telle augmentation. Dès qu'un problème a été décelé par le programme de surveillance, l'efficacité de la stratégie de contrôle devrait dépendre non pas d'une intensification de la surveillance, mais plutôt de la mise en place d'un suivi efficace ou d'un échantillonnage dirigé.

Il est entendu qu'on pourrait ne pas disposer d'un groupe de 300 échantillons distincts pour tous les produits. En présence d'un petit échantillon, il faut être prudent lorsqu'on interprète les résultats. Par souci d'intégralité, les résultats de tous les échantillons analysés dans le cadre de ce programme sont présentés dans le présent rapport même si l'échantillon est petit.

2.3 Fondement juridique

Aux termes de la *Loi sur les produits agricoles au Canada* (LPAC), les inspecteurs de l'ACIA sont habilités à prélever des échantillons de produits agricoles qui font l'objet, ou qui sont destinés à faire l'objet, d'un commerce interprovincial ou international.

L'échantillonnage de routine des produits agricoles qui sont commercialisés et consommés dans la même province ou le même territoire relève du gouvernement provincial ou territorial.

Aux termes de la *Loi sur l'inspection des viandes*, les inspecteurs de l'ACIA sont habilités à inspecter et à prélever des échantillons aux fins de surveillance, et à échantillonner les produits de viande s'ils ont des motifs raisonnables de croire que le produit ne respecte pas la *Loi sur l'inspection des viandes* et son règlement d'application.

Aux termes du *Règlement sur la délivrance des permis et l'arbitrage*, un importateur, un expéditeur ou un grossiste canadien doit être titulaire d'un permis délivré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et/ou être membre de la Corporation de règlement des différends (CRD). En sont exemptés les importateurs, les expéditeurs ou les grossistes qui sont des détaillants qui vendent directement aux consommateurs et dont les ventes sont inférieures à 230 000 \$ par année. Il est important de noter qu'un importateur, un expéditeur ou un grossiste qui n'est pas tenu d'être titulaire d'un permis aux termes du *Règlement sur la délivrance des permis et l'arbitrage* (c'est-à-dire parce que les ventes sont inférieures à 230 000 \$) est toujours soumis à un échantillonnage de l'ACIA si ses produits font l'objet, ou sont destinés à faire l'objet, d'un commerce interprovincial ou international.

Aux termes de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD), les inspecteurs de l'ACIA sont autorisés à prélever des échantillons de produits agricoles canadiens qui font l'objet d'une commercialisation provinciale aux fins de consommation dans cette même province s'ils ont des motifs raisonnables et plausibles de croire qu'on a enfreint la *Loi sur les aliments et drogues*. L'échantillonnage effectué aux termes de la LAD est considéré comme un échantillonnage dirigé et n'est pas visé par l'échantillonnage de routine aux fins de surveillance.

La *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* précise que l'ACIA est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments. La LAD prévoit certaines restrictions quant à la production, à la vente, à la composition et au contenu d'aliments et de produits alimentaires. L'article 4 (ci-dessous) de la Loi énonce les interdictions frappant la vente des aliments.

4. Il est interdit de vendre un aliment qui, selon le cas :

a) contient une substance toxique ou délétère, ou en est recouvert;

b) est impropre à la consommation humaine;

c) est composé, en tout ou en partie, d'une substance malpropre, putride, dégoûtante, pourrie, décomposée ou provenant d'animaux malades ou de végétaux malsains;

d) est falsifié;

e) a été fabriqué, préparé, conservé, emballé ou emmagasiné dans des conditions non hygiéniques.

Les normes établies par la LAD s'appliquent autant aux aliments produits au Canada qu'aux aliments importés. Dans le cas des résidus chimiques et des contaminants, les restrictions les plus importantes sont celles énoncées dans les alinéas 4a) et 4d). S'il est vrai qu'un aliment puisse contrevenir à l'un ou l'autre des cinq alinéas, la restriction le plus souvent invoquée par l'ACIA est l'interdiction de vendre des aliments « falsifiés » [4d)]. Bien que des normes concernant la « falsification » se retrouvent partout dans le *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD), la plupart figurent dans le titre 15. Les principaux articles du titre 15 sont présentés ci-dessous :

B.15.001. Un aliment mentionné à la colonne III du tableau I du présent titre est falsifié s'il contient l'une des substances inscrites en regard dans des proportions supérieures à celles prévues, exprimées en parties par million, figurant à la colonne II pour cet aliment.

B.15.002. (1) Sous réserve du paragraphe (2), un aliment est falsifié dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) des produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou leurs composants ou dérivés, pour lesquels aucune limite maximale de résidus n'a été fixée en vertu des articles 9 ou 10 de cette loi pour l'aliment, sont présents — seuls ou en combinaison — dans l'aliment ou sur sa surface en une quantité supérieure à 0,1 partie par million;

b) des produits chimiques agricoles ou des composants ou dérivés de ceux-ci, autres que les produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou leurs composants ou dérivés, sont présents — seuls ou en combinaison — dans l'aliment ou sur sa surface en une quantité supérieure à 0,1 partie par million.

(2) L'aliment est exempté de l'application de l'alinéa 4(1)d) de la Loi si les produits chimiques agricoles ci-après ou leurs composants ou dérivés — seuls ou en combinaison — sont les seuls produits chimiques agricoles ou composants ou dérivés de ces produits présents dans l'aliment ou sur sa surface :

- a) un produit fertilisant;
- b) un adjuvant ou un véhicule de produit chimique agricole;
- c) un sel de bromure inorganique;
- d) du dioxyde de silicium;
- e) du soufre;
- f) des spores viables de *Bacillus thuringiensis Berliner*; ou
- g) du kaolin.

(3) Le paragraphe (2) ne s'applique pas à l'aliment si est présent dans celui-ci, ou sur sa surface, tout produit chimique agricole visé à ce paragraphe, ou un de ses composants ou dérivés, qui est un produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou un de ses composants ou dérivés pour lequel une limite maximale de résidus a été fixée en vertu des articles 9 ou 10 de cette loi pour l'aliment.

B.15.003. Les aliments énumérés à la colonne IV du tableau III du présent titre, dans lesquels se trouve une drogue mentionnée à la colonne I qui correspond, après analyse, à la substance nommée à la colonne II, sont exemptés de l'application de l'alinéa 4d) de la Loi si la quantité de drogue présente ne dépasse pas la limite maximale de résidu prévue à la colonne III.

Les LMR de pesticides sont légalement établies aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) et figurent sur la liste des limites maximales de résidus réglementées en vertu de la LPA de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/protect-protoger/food-nourriture/mrl-lmr-fra.php>). Les LMR de pesticides

s'appliquent au produit agricole brut vise de même qu'à tout produit alimentaire transformé qui le contient. Toutefois, lorsqu'un produit transformé nécessite une LMR plus élevée que celle spécifiée pour son produit agricole brut, des LMR distinctes sont indiquées. Conformément à l'article B.15.002 du *Règlement sur les aliments et drogues*, lorsqu'aucune LMR spécifique n'est fixée, les résidus d'un pesticide ou d'un autre produit chimique agricole ne doit pas dépasser 0,1 ppm. Cette limite est généralement appelée limite maximale de résidus générale (LMRG). En 2006, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a publié un document dans lequel elle propose d'abroger la norme générale relative à la limite maximale de résidus et de la remplacer par des valeurs pertinentes de LMR pour des combinaisons pesticides-aliments de 0,1 ppm ou moins.

Le processus d'établissement de LMR pour les produits chimiques agricoles débute par la publication de limites maximales de résidus proposées dans le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/index-fra.php>). L'ACIA reconnaît qu'il n'y a aucune différence entre une LMR et une LMR proposée sur le plan de la validité scientifique. Par conséquent, on met en œuvre une mesure réglementaire et/ou une mesure de suivi lorsque la valeur d'une LMR ou d'une LMR proposée est dépassée.

Selon l'article B.15.003, les aliments contenant une quantité mesurable de résidus de médicaments vétérinaires sont falsifiés sauf si la concentration de résidus présente est inférieure à la LMR spécifique indiquée dans le tableau III du titre 15 du *Règlement sur les aliments et drogues*. Des LMR pour les médicaments vétérinaires sont établies pour les tissus comestibles de la viande et de la volaille, le lait, les œufs et le miel, mais pas pour les produits secondaires comme le fromage. Une fois que l'évaluation scientifique est terminée et que le processus de promulgation de la LMR est entrepris, les limites administratives maximales de résidus (LAMR) sont affichées dans le site Web de Santé Canada (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/vet/mrl-lmr/mrl-lmr_versus_new-nouveau-fra.php). L'ACIA reconnaît qu'il n'y a aucune différence entre une LMR et une LAMR sur le plan de la validité scientifique. Par conséquent, on met en œuvre une mesure réglementaire et/ou une mesure de suivi lorsque la valeur d'une LMR ou d'une LAMR est dépassée.

Peu de médicaments vétérinaires sont approuvés aux fins d'utilisation dans les ruches, ce qui cause certaines difficultés pour les producteurs de miel. Dans ce contexte, Santé Canada et l'ACIA ont modifié la Politique commune concernant les limites administratives maximales de résidus (LAMR) et les limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires afin d'y ajouter les limites fonctionnelles de résidus (LFR) pour les antimicrobiens utilisés en apiculture. Les LFR pour le miel ont été déterminées par une extrapolation des valeurs les plus basses des limites administratives maximales de résidus ou les limites maximales de résidus (LAMR/LMR) établies pour les antimicrobiens qui sont homologués pour utilisation chez d'autres animaux destinés à la consommation. Une évaluation très poussée de l'innocuité pour les humains a été effectuée en tenant compte de l'utilisation du médicament chez d'autres espèces animales, mais l'ensemble des données présentées sur l'utilisation du médicament chez les espèces animales cibles contiennent des lacunes, ce qui ne permet

pas l'établissement de LAMR ou de LMR. Des marges de sécurité supplémentaires sont prévues lors de l'établissement de LFR, afin de tenir compte de ces lacunes. Les LFR sont affichées dans le site Web de la DMV (http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/vet/legislation/pol/cfia-acia_amr-ram_intro-fra.php) et sont prises en considération par l'ACIA lorsqu'elle choisit la mesure qui doit être appliquée lorsque des résidus de certains médicaments antimicrobiens non approuvés sont détectés dans le miel.

2.4 Mesures d'application

Tous les résultats mettant en évidence des résidus chimiques ou des contaminants mesurables dans les produits alimentaires sont évalués afin de déterminer s'il y a eu violation des normes canadiennes applicables. Des concentrations de résidus égales ou inférieures aux LMR sont jugées conformes aux normes et ne nécessitent donc pas la prise de mesures d'application ou de mesures de suivi. Par contre, lorsqu'un cas de violation des normes est relevé, l'infraction est évaluée afin de déterminer si elle pose un risque pour la santé des consommateurs. Une mesure de suivi appropriée est prise, le cas échéant. Ces mesures peuvent comprendre la notification du producteur ou de l'importateur, des inspections de suivi, d'autres échantillonnages dirigés effectués selon un plan de surveillance, ou le rappel des produits si le risque pour la santé est jugé inacceptable. Les mesures de suivi dépendent de l'ampleur du risque pour la santé et visent à empêcher que le problème se répète ou à arrêter la distribution des produits encore en circulation.

3.0 Programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC)

3.1 Justifications

Le Programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC) constitue une ressource scientifique importante pour l'ACIA, qui s'efforce de protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire. L'ACIA concentre ses ressources en matière d'inspection, d'échantillonnage et d'analyse sur les résidus chimiques et produits alimentaires qui posent les plus grands risques pour la santé. En 2007-2008, plus de 190 000 analyses ont été effectuées pour vérifier les concentrations de résidus chimiques et de contaminants dans l'approvisionnement alimentaire.

L'information recueillie dans le cadre du programme de surveillance permet à l'ACIA de repérer les infractions, de prendre les mesures correctives pertinentes, de déterminer les tendances, d'évaluer l'efficacité des politiques et des programmes et d'élaborer des plans stratégiques visant à réduire le plus possible les risques pour la santé des Canadiens. Dans le but d'accroître la sensibilisation des consommateurs canadiens, l'ACIA s'est engagée à rendre cette information accessible au public dans le rapport annuel du PNSRC, accompagné de renseignements et d'explications à caractère scientifique.

3.2 Échantillonnage

Le PNSRC vise principalement à sélectionner les aliments qui seront analysés en fonction du risque qu'ils présentent. À cet égard, les produits alimentaires les plus analysés sont ceux qui sont consommés en grande quantité par les Canadiens, ceux qui sont les plus contaminés et ceux qui peuvent poser un risque pour la santé. Le plan d'échantillonnage est un calendrier bien défini qui indique au personnel d'inspection de l'ACIA le moment et l'endroit où l'échantillon doit être prélevé ainsi que le laboratoire accrédité chargé de recevoir l'échantillon et d'en effectuer l'analyse conformément au calendrier qui lui a été fourni. Le calendrier indique également les types de produit qui doivent être envoyés au laboratoire au cours de l'année, à quel moment les échantillons doivent être reçus et quelles analyses doivent être effectuées.

Conformément au plan d'échantillonnage, le personnel d'inspection de l'ACIA prélève des échantillons dans chacun des lots d'aliments produits et importés au pays. Selon le risque estimé et la forme du produit, de multiples échantillons peuvent être recueillis dans le même lot ou un seul échantillon peut être divisé en sous-échantillons aux fins d'analyse par différentes méthodes. Les échantillons de produits canadiens sont recueillis le plus près possible du point de production dans le système de distribution, tandis que les échantillons de produits importés sont recueillis à leur point d'entrée sur le marché canadien.

3.3 Analyses

Chaque année, plus de 190 000 analyses de dépistage de résidus chimiques et de contaminants sont exécutées dans les laboratoires de l'ACIA et les laboratoires sous-traitants accrédités. Ces analyses comprennent à la fois les méthodes d'analyse d'un seul résidu, lesquelles permettent d'obtenir un seul résultat, et les méthodes d'analyse multi-résidus, lesquelles permettent d'obtenir jusqu'à 300 résultats par analyse. Bien que les laboratoires sous-traitants ne soient pas tenus d'utiliser les méthodes de référence de l'ACIA, ils doivent se servir de méthodes basées sur des modes opératoires normalisés qui sont accrédités par une tierce partie et qui satisfont aux limites de détection (LD), aux limites minimales de quantification (LQ) et aux seuils de déclaration établis par l'ACIA.

Peu importe la méthode choisie, celle-ci doit convenir à l'usage auquel elle est destinée et satisfaire à certains paramètres de validation. Les caractéristiques de validation typiques des méthodes d'analyse des résidus à prendre en considération sont les suivantes : le taux de récupération, la sélectivité, la spécificité, l'exactitude, la linéarité/l'étendue, la précision (répétabilité, reproductibilité), la LQ et la LD. Le maintien des LQ et LD à de faibles niveaux exige un effort considérable de la part du laboratoire d'analyse. Il importe donc d'établir un équilibre entre l'accroissement de coûts associé à une sensibilité accrue et les objectifs du programme.

Les échantillons sont analysés aux fins de dépistage de résidus de produits chimiques agricoles et de médicaments vétérinaires, de mycotoxines et de contaminants environnementaux, dont les métaux. L'approche employée pour chaque type de composé est brièvement décrite ci-après.

3.3.1 Produits chimiques agricoles

Les pesticides et autres produits chimiques agricoles sont habituellement utilisés dans les systèmes agricoles traditionnels. Ces produits chimiques aident à protéger les cultures de fruits, de légumes et de céréales contre les organismes nuisibles, à accroître le rendement et à élargir la zone géographique dans laquelle les cultures peuvent être produites. Les pesticides doivent être appliqués conformément au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette et aux bonnes pratiques agricoles. Les résidus résultant de leur application ne doivent pas dépasser les limites maximales de résidus établies.

Les animaux destinés à l'alimentation peuvent également être exposés à des pesticides et à d'autres produits chimiques agricoles. Des résidus de pesticides peuvent être présents dans les aliments et l'eau destinés au bétail, des insecticides peuvent être appliqués directement sur les animaux afin de lutter contre les tiques et les mouches, et des fumigants peuvent être utilisés afin de lutter contre les organismes nuisibles présents dans les grains entreposés et les bâtiments d'élevage. Le bois qui a été traité avec des agents de conservation chimiques peut être utilisé pour la construction de poteaux de clôture ou d'autres ouvrages de ferme. Par conséquent, les résidus chimiques agricoles peuvent être transférés aux produits d'origine animale comme la viande, le lait et les œufs. Certains des anciens pesticides organochlorés plus liposolubles, comme le DDT, persistent dans l'environnement et peuvent se bioaccumuler dans les tissus animaux. C'est pourquoi, les anciens pesticides qui ne sont plus très utilisés peuvent encore se trouver dans la viande, le lait et les œufs. Les nouveaux pesticides sont moins persistants et sont, par conséquent, moins susceptibles de se bioaccumuler.

Dans le cas du miel, peu de pesticides sont approuvés au Canada pour lutter contre les acariens dans les ruches. Des produits chimiques sont parfois utilisés comme répulsifs pour éloigner les abeilles durant la récolte du miel. Ces produits chimiques ne sont pas réglementés comme des médicaments vétérinaires ou comme des produits antiparasitaires.

Les aliments d'origine végétale et animale sont surveillés à l'égard de résidus de produits chimiques agricoles au moyen de diverses méthodes analytiques. Des méthodes analytiques pouvant déceler simultanément un grand nombre de résidus de pesticides sont utilisées. Ces méthodes d'analyse multi-résidus peuvent également détecter des métabolites des pesticides, des impuretés et certains contaminants environnementaux. Les méthodes d'analyse multi-résidus visent non seulement les pesticides dont l'utilisation est homologuée au Canada à l'heure actuelle, mais également les pesticides qui ne sont plus homologués au Canada et qui peuvent encore être utilisés dans d'autres pays. Pour les pesticides qui ne peuvent pas être analysés par la méthode d'analyse multi-résidus, on a recours à une méthode d'analyse d'un seul résidu ou à des méthodes d'analyse multi-résidus sélectives. Une méthode d'analyse d'un seul résidu permet de doser un analyte, tandis qu'une méthode d'analyse multi-résidus sélective permet de doser un nombre relativement peu élevé de résidus chimiquement apparentés. Les méthodes multi-résidus sélectives sont utilisées pour l'analyse des carbamates, des chlorophénols et des pyréthrinés de synthèse. Quant aux méthodes d'analyse d'un seul résidu, elles servent à

l'analyse des produits suivants : alar (daminozide), amitraze, thiabendazole, éthylène-bisdithiocarbamate (EBDC), dithiocarbamates, imidazolidine-2-thione, bénomyl (carbendazime) et forméтанate. En raison de leur utilisation potentielle comme répulsifs pour abeilles, le miel fait également l'objet d'analyses à l'égard des résidus de benzaldéhyde, d'anhydride butyrique et de phénol au moyen de méthodes d'analyse d'un seul résidu. Consulter l'annexe A pour connaître la liste des analytes compris dans les méthodes de référence de l'ACIA pour l'analyse des résidus de pesticides.

3.3.2 Médicaments vétérinaires

Dans les systèmes de production traditionnels, les animaux destinés à l'alimentation sont régulièrement traités avec des médicaments vétérinaires. Certains médicaments sont administrés à un animal afin de traiter des maladies spécifiques tandis que d'autres médicaments sont administrés à des groupes d'animaux, habituellement dans des aliments médicamenteux ou l'eau, à titre préventif, pour traiter une maladie ou stimuler la croissance. Les aliments d'origine animale sont surveillés à l'égard de divers résidus de médicaments vétérinaires, notamment les antibiotiques, les hormones et les facteurs de croissance. L'utilisation responsable de médicaments vétérinaires conformément à la prescription du vétérinaire ou au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette ne devrait pas entraîner des concentrations de résidus dépassant les LMR établies. Des infractions liées aux résidus peuvent survenir si l'espèce chimique, les dosages ou le temps d'attente indiqués sur le mode d'emploi figurant sur l'étiquette ne sont pas respectés, ou si l'équipement utilisé pour mélanger ou pour administrer les médicaments n'est pas nettoyé convenablement. Certains médicaments sont interdits au Canada, de même que leurs résidus (à n'importe quelle concentration) dans les aliments.

Pour assurer le respect des lois, des règlements et des normes fédérales, des inspecteurs de première ligne et des vétérinaires effectuent des inspections dans tous les établissements d'abattage et de transformation de la viande et entrepôts agréés par le gouvernement fédéral. Durant les inspections dans les abattoirs agréés, l'inspecteur prélève des échantillons et effectue des épreuves de dépistage. Ces tests servent à déterminer quels animaux ont reçu des antibiotiques. Étant donné que ces animaux peuvent contenir une quantité de résidus d'antibiotiques excédant les concentrations recommandées, ils sont retenus à l'établissement jusqu'à ce que les tissus puissent être examinés au moyen de protocoles analytiques appropriés dans un laboratoire de l'ACIA. Les analyses de dépistage utilisées en 2007-2008 comprennent les épreuves STOP (« Swab Test On Premise » ou épreuve d'écouvillonnage sur place) et SOS (« Sulfa On Site » ou épreuve de dépistage des sulfamides sur les lieux). Les épreuves SOS, qui permettent de détecter la présence de sulfamides dans l'urine de porc, sont un indicateur de résidus dans les carcasses. L'épreuve STOP est un test de dépistage de résidus d'antibiotique basé sur le principe suivant : si un tissu animal contient des résidus d'antibiotique, le liquide contenu dans le tissu inhibera la croissance d'un organisme indicateur sur une plaque de culture bactérienne.

Les produits laitiers, les œufs, le miel et la viande sont surveillés à l'égard de divers médicaments vétérinaires au moyen de méthodes d'analyse d'un seul résidu ou de méthodes d'analyse multi-résidus. Les descriptions des différentes classes de

médicaments vétérinaires faisant l'objet d'une surveillance et les analytes compris dans les méthodes de référence de l'ACIA sont présentés à la section 4.2 du présent rapport.

3.3.3 Mycotoxines

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires toxiques de certaines espèces fongiques pouvant contaminer les aliments. L'exposition aux mycotoxines peut avoir des effets néfastes aigus et/ou chroniques sur la santé des animaux et des êtres humains. Les mycotoxines peuvent affecter le foie, les reins, les système nerveux, endocrinien et immunitaire. Plusieurs mycotoxines ont été classés par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme des substances cancérigènes ou potentiellement cancérigènes pour les êtres humains.

Les aflatoxines sont produites par des moisissures du genre *Aspergillus* qui peuvent se trouver dans les grains et les noix. L'aflatoxine B1 a été classée par le CIRC comme une substance potentiellement cancérigène pour l'être humain. Lorsque les vaches sont nourries avec des aliments contaminés par l'aflatoxine, l'aflatoxine B1 se transforme en aflatoxine M1, laquelle est sécrétée dans le lait par la suite. Les produits laitiers d'origine canadienne et importés font l'objet d'une surveillance à l'égard de l'aflatoxine M1. Le Codex a établi la concentration maximale d'aflatoxine M1 dans le lait à 0,5 partie par milliard (ppb). La méthode de référence de l'ACIA décèle l'aflatoxine M1 au moyen d'une analyse par CLHP avec détection par fluorescence.

3.3.4 Métaux

Bien que de nombreux métaux soient naturellement présents dans les aliments, leur présence peut également être due à l'utilisation de produits chimiques agricoles, à la contamination de l'environnement ou à la transformation. Certains métaux sont des nutriments essentiels, mais d'autres peuvent être nocifs pour la santé humaine (c.-à-d. arsenic, cadmium, mercure, plomb).

Certains pesticides contiennent des métaux comme le cuivre et l'aluminium, qui peuvent se trouver en concentrations élevées dans les aliments et les cultures fourragères. Le cadmium est un contaminant qui se trouve couramment dans les engrais chimiques et peut s'accumuler dans certains types de végétaux. Si les animaux consomment ces végétaux, le cadmium peut s'accumuler dans leurs tissus. Les aliments pour animaux sont régulièrement enrichis de métaux (cobalt, cuivre, fer, manganèse, sélénium et zinc) afin de prévenir les maladies et augmenter le gain de poids. Les métaux lourds comme le zinc, le cuivre, le nickel, le plomb, le chrome et le cadmium peuvent s'accumuler dans le sol lorsque du fumier animal est utilisé comme engrais. Au Canada, l'utilisation de plusieurs médicaments contenant de l'arsenic a été approuvée dans les aliments pour animaux. Ces médicaments sont utilisés comme agents antiparasitaires et également pour augmenter le gain de poids et l'indice de consommation chez les poulets, le dindon et les porcs.

Le chrome, le cuivre et l'arsenic peuvent être libérés par le bois qui a été traité sous pression. L'ACIA a avisé les producteurs de bétail de ne pas utiliser de bois traité chimiquement près des aliments pour bétail ou des animaux destinés à l'alimentation, car

ils peuvent transférer des concentrations potentiellement dangereuses de ces métaux et d'autres produits chimiques aux produits d'origine animale comme la viande, le lait et les œufs. Les métaux peuvent également entrer dans l'approvisionnement alimentaire en raison d'une contamination environnementale (sol, eau, air).

Les aliments qui ont été transformés au moyen d'équipement contenant du plomb peuvent présenter des concentrations élevées de ce métal. Des aliments transformés peuvent contenir des concentrations élevées de certains métaux approuvés comme additifs alimentaires (aluminium, titane) ou dans les matériaux d'emballage (étain). Les aliments transformés peuvent aussi être enrichis de minéraux essentiels comme le fer.

La méthode de laboratoire multi-métaux de l'ACIA vise la détection de 15 métaux différents : aluminium (Al), arsenic (As), bore (B), cadmium (Cd), chrome (Cr), cuivre (Cu), fer (Fe), mercure (Hg), manganèse (Mn), nickel (Ni), plomb (Pb), sélénium (Se), étain (Sn), titane (Ti) et zinc (Zn). Pour les analyses réalisées par des laboratoires sous-traitants, l'ACIA ne spécifie pas de méthode de référence, mais précise que la méthode utilisée doit être accréditée par une tierce partie et satisfaire aux limites minimales de détection indiquées à l'annexe B.

4.0 Résultats du PNSRC de 2007-2008

Les résultats du PNSRC de 2007-2008 à l'égard des produits chimiques agricoles, des médicaments vétérinaires, des mycotoxines et des métaux sont décrits ci-dessous. Chaque groupe de produit (produits laitiers, œufs, miel, viande, fruits et légumes frais, produits transformés, sirop d'érable) est examiné séparément. Ces données se trouvent également à l'annexe C.

Pour les produits chimiques agricoles et les médicaments vétérinaires, le nombre d'analyses effectuées, le nombre de résultats positifs, le nombre de non-conformités et le taux de conformité sont indiqués pour chaque groupe de produits. Tous les résidus détectés ont été évalués afin de déterminer si leur concentration était conforme aux LMR canadiennes. Les produits non conformes ont été évalués, et les mesures de suivi pouvant être mises en œuvre comprenaient une enquête, un échantillonnage dirigé et le rappel du produit.

En ce qui concerne les mycotoxines, il ya peu de normes et de lignes directrices canadiennes. Les normes du Codex à l'égard de l'aflatoxine M1 dans le lait sont utilisées pour l'évaluation des résultats. Le nombre d'analyses effectuées, le nombre de résultats positifs ainsi que le nombre de non-conformités sont indiqués plus loin.

On trouve peu de seuils de tolérance ou de LMR établis pour les métaux dans la réglementation canadienne. Les résultats des analyses de métaux peuvent être utilisés pour étudier les tendances des concentrations signalées, déterminer les sources ponctuelles possibles de contamination et réduire le plus possible l'exposition humaine à des concentrations élevées de métaux toxiques. Seuls les résultats relatifs aux métaux toxiques (arsenic, cadmium, mercure et plomb) sont analysés en détail. Les résultats

positifs ont été évalués afin de déterminer s'ils se situaient dans la plage de valeurs jugées représentatives des concentrations de fond normales. Les concentrations élevées ont été évaluées afin de déterminer si elles présentaient un risque pour la santé humaine et des mesures de suivi appropriées ont été prises, au besoin.

4.1 Produits chimiques agricoles

4.1.1 Aliments d'origine animale

En 2007-2008, l'ACIA a effectué un total de 12 355 analyses visant à détecter les résidus de produits chimiques agricoles dans les échantillons de surveillance d'aliments d'origine animale (miel, produits laitiers, œufs, viande) produits au Canada et importés. Les résultats de chaque groupe de produit sont présentés ci-dessous.

Miel

Les échantillons de surveillance de miel canadien et importé ont été analysés à l'égard de résidus de pesticides et de répulsifs pour abeilles à l'aide de nombreuses méthodes d'analyse d'un seul résidu et de méthodes d'analyse de résidus multiples. Un total de 1 446 analyses de dépistage de résidus de pesticides ont été effectuées sur les échantillons de surveillance du miel canadien (voir tableau 1). On a obtenu 31 résultats positifs. Le métabolite du bénomyle, le carbendazime, a été détecté dans deux échantillons et le thiabendazole, dans un échantillon. L'iprodione a été détecté dans 16 échantillons différents; le 2-phénylphénol (4), le coumaphos (5) et la vinclozoline (3) ont également été détectés dans certains échantillons. La concentration de tous les résidus détectés était inférieure à la limite maximale de résidus générale (conformité de 100 %).

Tableau 1 Résumé des analyses visant la détection de produits chimiques agricoles dans les échantillons de surveillance de miel canadien et importé

Programme	N ^{bre} d'analyses	N ^{bre} de résultats positifs	N ^{bre} de non-conformités	% de conformité
MIEL CANADIEN				
Pesticides				
Alar (daminozide)	151	0	0	100
Amitraze	208	0	0	100
Bénomyl	152	2	0	100
Dithiocarbamates	41	0	0	100
EBDC	42	0	0	100
Imidazolidine-2-thione	40	0	0	100
Formétanate	215	0	0	100
Imidaclopride	256	0	0	100
Multi-résidus de pesticides ¹	275	28	0	100
Pyréthrines synthétiques ¹	14	0	0	100
Thiabendazole	52	1	0	100
Total	1 446	31	0	100

Programme	N ^{bre} d'analyses	N ^{bre} de résultats positifs	N ^{bre} de non-conformités	% de conformité
Répulsifs pour abeilles				
Benzaldéhyde	86	40	3	96,51
Anhydride butyrique	321	182	163	49,22
Phénol	71	0	0	100
Total	478	222	166	65,27

MIEL IMPORTÉ				
Pesticides				
Alar (daminozide)	25	0	0	100
Amitraze	114	6	0	100
Bénomyl	50	0	0	100
Dithiocarbamates	43	2	0	100
EBDC	30	0	0	100
Imidazolidine-2-thione	39	0	0	100
Formétanate	64	0	0	100
Imidaclopride	26	0	0	100
Multi-résidus de pesticides ¹	104	12	0	100
Thiabendazole	34	0	0	100
Total	529	20	0	100
Répulsifs pour abeilles				
Benzaldéhyde	59	40	5	91,53
Anhydride butyrique	66	22	13	80,30
Phénol	66	0	0	100
Total	191	62	18	90,58

Note 1 : Consulter l'annexe A pour la liste des analytes visés par ces méthodes d'analyse multi-résidus.

Au total, 529 analyses visant la détection de résidus de pesticides ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de miel importé (voir tableau 1). On a obtenu 20 résultats positifs. L'amitraze a été détecté dans six échantillons et des résidus de dithiocarbamate, dans deux échantillons. Douze résidus ont été détectés à l'aide de la méthode d'analyse multi-résidus, notamment le coumaphos (4), le 2-phénylphénol (4), l'iprodione, le malathion, le tricyclazole et le butoxyde de pipéronyle. Toutes les concentrations de résidus détectés étaient inférieures à la LMRG ou à la LQ (conformité de 100 %).

Au total, 478 analyses visant la détection de résidus de répulsifs pour abeilles ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de miel canadien. Le phénol n'a été détecté dans aucun échantillon. Le benzaldéhyde a été détecté dans 46,51 % des échantillons analysés et le taux de conformité était de 96,51 %. L'acide butyrique a été détecté dans 56,70 % des échantillons analysés et le taux de conformité était de 49,22 %. Comme aucune LMR n'est établie pour les répulsifs pour abeilles dans le miel, la LMRG de 0,1 ppm s'applique. Il est à noter que de faibles concentrations de benzaldéhyde et d'acide butyrique peuvent être présentes naturellement dans le miel et qu'il est impossible de déterminer si ces produits sont de source naturelle ou s'ils proviennent d'une mauvaise utilisation de ces produits chimiques comme répulsifs pour abeilles. Le taux de conformité globale pour les répulsifs pour abeilles dans le miel canadien était de 65,27 %.

Au total, 191 analyses visant la détection de résidus de répulsifs pour abeilles ont été effectuées sur les échantillons de miel importé. La présence de phénol n'a été détectée dans aucun échantillon. Le benzaldéhyde a été détecté dans 67,80 % des échantillons analysés et le taux de conformité était de 91,53 %. L'acide butyrique a été détecté dans 33,33 % des échantillons analysés et le taux de conformité était de 80,30 %. Aucune LMR n'est établie pour les répulsifs pour abeilles, la LMRG de 0,1 ppm s'applique par conséquent. Le taux de conformité globale pour les répulsifs pour abeilles dans le miel importé était de 90,58 %.

Produits laitiers

Les échantillons de surveillance de produits laitiers en provenance du Canada et importés ont été analysés au moyen des méthodes d'analyse multi-résidus visant le carbamate, le chlorophénol, la pyrèthrine de synthèse et les pesticides. Consulter l'annexe A pour la liste des analytes visés dans les méthodes de référence de l'ACIA.

Au total, 78 analyses de résidus de pesticides ont été effectuées sur les produits laitiers en provenance du Canada (fromage) et le taux de conformité était de 100 %. Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons analysés au moyen des méthodes d'analyse multi-résidus visant le carbamate (16), le chlorophénol (13), la pyrèthrine de synthèse (15) ou les pesticides (34).

Au total, 261 analyses visant la détection de résidus de pesticides ont été effectuées sur les produits laitiers importés (fromage, beurre) et le taux de conformité était de 100 %. Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de fromage importé qui ont été analysés au moyen des méthodes d'analyse multi-résidus visant le carbamate (79), le chlorophénol (72), la pyrèthrine de synthèse (41) et les pesticides (67). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de beurre importé analysés à l'égard des chlorophénols (1) ou au moyen de la méthode multi-résidus visant les pesticides (1).

Œufs

Les échantillons de surveillance d'œufs en provenance du Canada et importés ont été analysés au moyen des méthodes multi-résidus visant la détection de carbamate, de chlorophénol, de pyrèthrine de synthèse et de pesticides. Consulter l'annexe A pour la liste des analytes visés dans les méthodes de référence de l'ACIA.

Au total, 992 analyses visant la détection de résidus de pesticides ont été effectuées sur les œufs en provenance du Canada et le taux de conformité était de 100 %. Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons analysés à l'égard du carbamate (245), du chlorophénol (150), de la pyrèthrine de synthèse (260) ou des pesticides (337) au moyen de méthodes d'analyse multi-résidus.

Au total, 600 analyses de résidus de pesticides ont été effectuées sur les œufs importés et le taux de conformité était de 100 %. Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons

analysés à l'égard du carbamate (169), du chlorophénol (69), de la pyréthrine de synthèse (158) ou des pesticides (204) au moyen de méthodes d'analyse multi-résidus.

Viande

Les échantillons de produits de viande et de volaille en provenance du Canada et importés ont été analysés à l'égard du carbamate, du chlorophénol, de la pyréthrine de synthèse et des pesticides au moyen de méthodes multi-résidus. Consulter l'annexe A pour la liste des substances visées par les méthodes d'analyse de l'ACIA.

Au total, 7 670 analyses à l'égard des résidus de pesticides ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada; 108 résidus ont été détectés au total et 26 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,66 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les 1 707 échantillons analysés à l'égard des carbamates. Au total, 2 991 échantillons de viande en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des chlorophénols. Le pentachlorophénol a été détecté dans 87 échantillons, dont 26 avaient une concentration supérieure à la LMRG et qui ont donc été considérés comme des infractions. Au total, 1 103 échantillons de viande en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de la pyréthrine de synthèse. La perméthrine a été détectée dans quatre échantillons et les concentrations décelées étaient conformes à la LMR. Au total, 1 869 échantillons de viande en provenance du Canada ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus, et 17 résultats positifs ont été obtenus. Le métabolite du DDT, le p,p'-DDE, a été détecté dans 15 échantillons, et les concentrations décelées étaient conformes à la LMR. L'hexachlorobenzène a été détecté dans deux échantillons de veau et les concentrations obtenues étaient conformes à la LMRG.

Aucun résidu n'a été détecté dans les 110 échantillons de surveillance de viande et de volaille importées analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus (taux de conformité de 100 %).

Conclusions générales à l'égard des aliments d'origine animale

L'ACIA a effectué un total de 12 355 analyses visant la détection de résidus de produits chimiques agricoles sur les échantillons de surveillance de miel, de produits laitiers, d'œufs et de viande en provenance du Canada et importés. Dans l'ensemble, peu de résidus de pesticides ont été détectés. Aucun résidu de pesticide n'a été détecté dans les produits laitiers et les œufs en provenance du Canada ou importés (taux de conformité de 100 %). Des résidus de pesticides ont été détectés dans quelques échantillons de miel canadien (31/1 446 analyses) et importé (20/529 analyses); les concentrations décelées étaient conformes à la LMRG (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de pesticide n'a été détecté dans les produits de viande importés (taux de conformité de 100 %). Quelques résidus de pesticides ont été détectés dans la viande en provenance du Canada (108/7 670 analyses) et le taux de conformité était de 99,66 %. La majorité des résultats positifs d'analyses de viande en provenance du Canada et toutes les non-conformités étaient attribuables au pentachlorophénol. Le taux de conformité à l'égard des répulsifs pour abeilles pour le miel canadien (65,27 %) était inférieur au miel importé (90,58 %).

4.1.2 Aliments d'origine végétale

En 2007-2008, l'ACIA a effectué un total de 20 175 analyses à l'égard des résidus de produits chimiques agricoles sur les échantillons de surveillance des aliments d'origine végétale produits au Canada et importés (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, sirop d'érable). Les résultats pour chaque groupe de produit sont présentés ci-dessous.

Fruits et légumes frais

Taux de conformité globale

Un total de 18 584 analyses visant les résidus de pesticides ont été effectuées sur 4 164 échantillons de surveillance de fruits et légumes frais produits au Canada et importés. En plus, 305 analyses ont été effectuées sur des échantillons dirigés. Les résultats de l'échantillonnage dirigé de fruits et légumes frais se trouvent à l'annexe C. Seuls les résultats des activités de surveillance sont traités ci-dessous.

La figure 1 illustre les taux de conformité des échantillons de surveillance des fruits et légumes frais au cours des cinq dernières années. Un résumé plus détaillé des taux de conformité des cinq dernières années est présenté à l'annexe C. On observe une tendance légèrement à la baisse des taux de conformité pour les échantillons de produits importés, mais ceux des fruits et légumes frais produits au Canada et importés demeurent élevés (valeurs supérieures à 98 %).

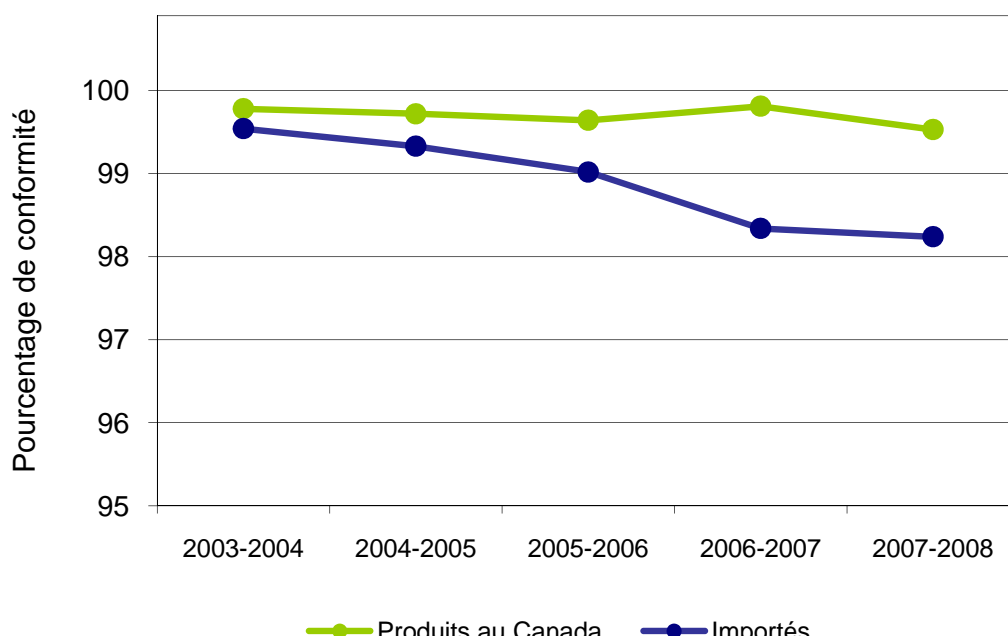


Figure 1 Taux de conformité, de 2003 à 2008, des échantillons de surveillance de fruits et légumes frais produits au Canada et importés à l'égard des résidus de pesticides

Le tableau 2 ci-dessous illustre la répartition des échantillons de surveillance et les résultats d'analyses des fruits et légumes frais produits au Canada et importés en 2007-2008. Chaque échantillon a fait l'objet d'au moins une analyse au moyen des dix méthodes analytiques : une méthode d'analyse multi-résidus des pesticides et neuf méthodes d'analyse d'un seul résidu. Consulter l'annexe A pour la liste des 295 substances visées par la méthode d'analyse multi-résidus de pesticides. Pour connaître la liste complète des résidus détectés, consulter l'annexe C. Des résultats similaires ont été observés pour les échantillons de produits en provenance du Canada et importés. Le taux de conformité globale des fruits et légumes frais était respectivement de 99,53 % et de 98,24 % pour les produits en provenance du Canada et importés. Les résultats complets par groupe de produits sont présentés à l'annexe C.

Tableau 2 Résumé de la surveillance des fruits et légumes frais en provenance du Canada et importés à l'égard des résidus de pesticides

	Produits canadiens	Produits importés
Échantillonnage		
N ^{bre} d'analyses	5 313	13 271
N ^o d'échantillons	1 431	3 188
N ^{bre} de produits	53	98
N ^{bre} de pays	1	56
Résultats		
Non détectés	75,76 %	76,16 %

Positif conforme	23,77 %	22,09 %
Infractions	0,47 %	1,76 %
Conformité globale	99,53 %	98,24 %

Taux de conformité par pays d'origine

Parmi les 56 pays d'où provenaient les échantillons de fruits et légumes frais importés en 2007-2008, 26 pays ne présentaient aucune non-conformité à l'égard des pesticides; ces données ne seront pas analysées plus en détail. La figure 2 ci-dessous concerne les 30 autres pays d'où provenaient des produits non conformes à l'égard des pesticides. Les données sur les produits canadiens ont été incluses aux fins de comparaison. Le nombre de résultats positifs conformes a été obtenu en soustrayant le nombre de non-conformités du nombre total de résultats positifs. Le taux de conformité est le nombre de résultats positifs conformes divisé par le nombre total d'analyses. Les taux de conformité étaient compris entre 75 % et 99,61 %. Le nombre d'analyses par pays d'origine variait de 6 à 5 313. Les pays ayant fait l'objet de moins de 100 analyses présentaient généralement des taux de conformité plus faibles. La Chine et le Guatemala présentaient des taux de conformité plus faibles malgré un nombre d'analyses assez important (respectivement 868 et 345). Il n'existait aucune relation évidente entre le pays d'origine et la nature des résidus de pesticides, à l'exception de deux pays : 1) 68 % des produits non conformes de la Chine étaient liés à des résidus de prochloraze; 2) 56 % des produits non conformes du Chili étaient liés à des résidus de chlorpyrifos. Sans égard au pays d'origine, la majeure partie des non-conformités liées à des résidus de pesticides étaient attribuables à des combinaisons aliments-pesticides pour lesquelles aucune LMR n'est établie. Par conséquent, la concentration des pesticides était supérieure à la LMR générale de 0,01 ppm.

Taux de conformité par produit

Vingt-cinq non-conformités ont été relevées dans le cas des fruits et légumes frais produits au Canada. Ces non-conformités ont été relevées dans 11 des 53 types de produits de fruits et légumes frais analysés à l'égard des résidus de pesticides. Les 42 autres types de produits étaient entièrement conformes à la réglementation canadienne. Le nombre d'analyses, le nombre de non-conformités et le taux de conformité pour les 11 produits non conformes sont présentés au tableau 3. La liste complète des résidus de pesticides associés à ces non-conformités se trouve à l'annexe C. Les fruits et légumes frais généralement cultivés et consommés comme les pommes, les haricots, les carottes, les concombres, les poivrons et les tomates étaient entièrement conformes (100 %).

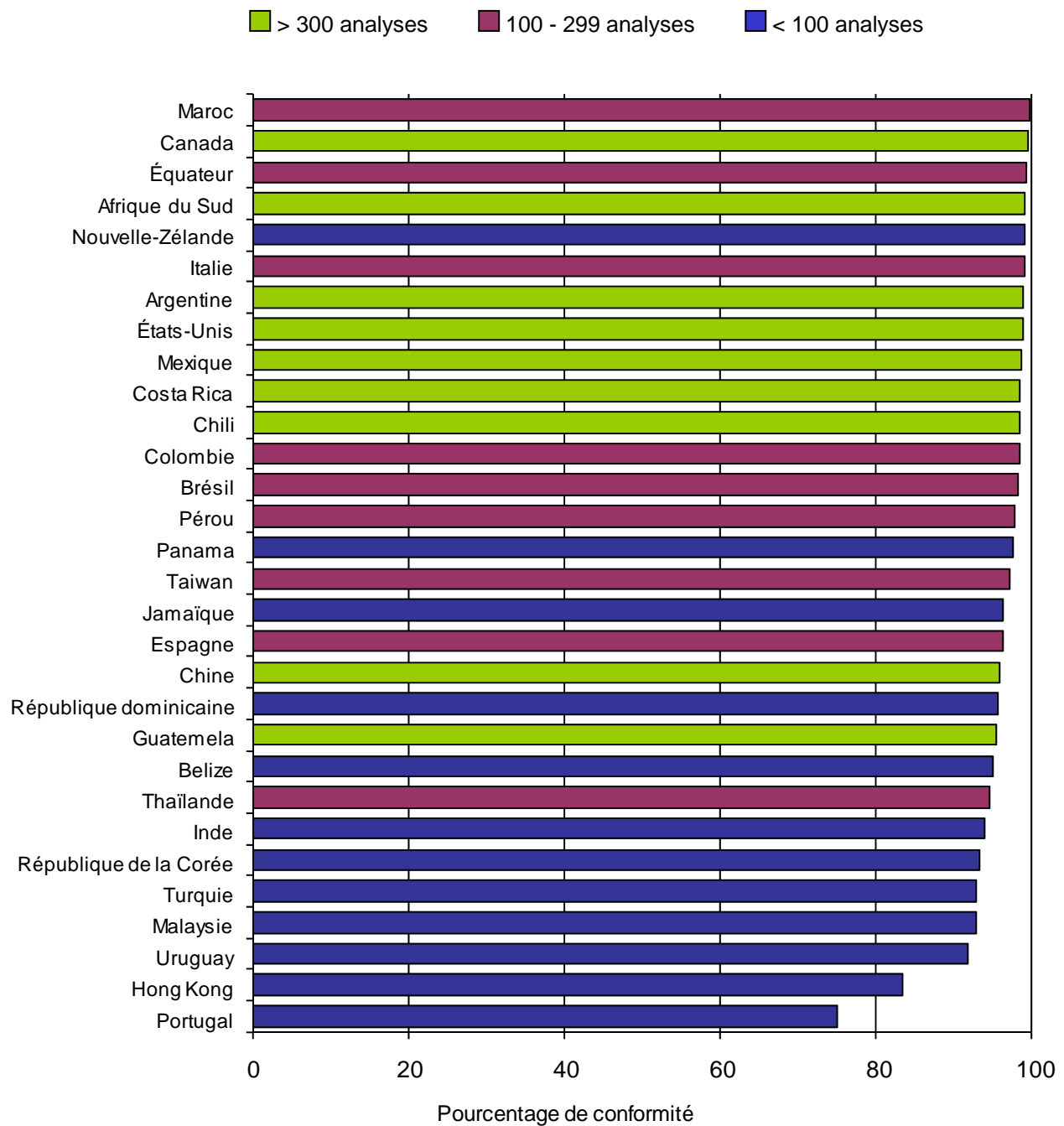


Figure 2 Taux de conformité par pays d'origine et nombre d'analyse visant la détection de résidus de pesticides dans les échantillons de surveillance de fruits et légumes frais en provenance du Canada et importés

Tableau 3 Fruits et légumes frais produits au Canada – nombre d’analyses visant la détection de résidus de pesticides, nombre de non-conformités et taux de conformité par groupe de produit

Produit	N ^{bre} d’analyses	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Ail	9	2	77,78
Framboise	27	2	92,59
Bette à carde	16	1	93,75
Rhubarbe	47	2	95,74
Abricot	72	3	95,83
Oignon	38	1	97,37
Chou	44	1	97,73
Laitue	107	2	98,13
Nectarine	56	1	98,12
Chou	90	1	98,89
Pomme de terre	826	9	98,91

Au total, 233 non-conformités ont été relevées dans les fruits et légumes frais importés. Ces non-conformités ont été relevées dans 53 des 98 types de produits de fruits et légumes frais analysés à l’égard des résidus de pesticides. Le nombre d’analyses et de non-conformités ainsi que le taux de conformité des 53 types de produits non conformes sont présentés dans le tableau 4. La liste complète des résidus de pesticides et des pays associés à ces non-conformités se trouve à l’annexe C. Des taux de conformité plus faibles (< 95 %) étaient observés plus fréquemment dans les échantillons de petite taille (<60 échantillons). Toutefois, les pois, les épinards, la papaye, le gingembre et les bleuets présentaient des taux de conformité plus faibles (90,74 à 94,96 %) malgré un grand nombre d’analyses (97 à 270 analyses).

Tableau 4 Fruits et légumes frais importés – nombre d’analyses visant la détection de résidus de pesticides, nombre de non-conformités et taux de conformité par groupe de produit

Produit	N ^{bre} d’analyses	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Ciboulette	2	1	50,00
Thym	2	1	50,00
Longane	5	1	80,00
Kumquat	18	2	88,89
Grenade	21	2	90,48
Pois	270	25	90,74
Carambole	56	5	91,07
Figue	50	4	92,00
Épinard	154	10	93,51

Produit	N^{bre} d'analyses	N^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Taro	17	1	94,12
Papaye	189	11	94,18
Piment fort	53	3	94,34
Bette à carde	18	1	94,44
Gingembre	97	5	94,85
Bleuet	139	7	94,96
Litchi	41	2	95,12
Mangoustan	22	1	95,45
Patate douce	114	5	95,61
Fruit de la passion	24	1	95,83
Fraise	340	14	95,88
Poireau	103	4	96,12
Haricot	167	6	96,41
Goyave	140	5	96,43
Orange	1014	28	97,24
Pomelo	37	1	97,30
Ananas	161	4	97,52
Pamplemousse	243	6	97,53
Artichaut	125	3	97,60
Cantaloup	96	2	97,92
Oignon vert	49	1	97,96
Citron	270	5	98,15
Champignons	108	2	98,15
Kaki	54	1	98,15
Pomme de terre	342	6	98,25
Mûre	58	1	98,28
Radis	59	1	98,31
Raisin	811	13	98,40
Prune	196	3	98,47
Poivron	342	5	98,54
Chou chinois	77	1	98,70
Tomate	651	8	98,77
Chou de Bruxelles	86	1	98,84
Poire	528	6	98,86
Nectarine	187	2	98,93
Kiwi	210	2	99,05
Laitue	432	4	99,07
Cerise	121	1	99,17
Chou	305	2	99,34
Banane	309	2	99,35
Ail	186	1	99,46

Produit	N ^{bre} d'analyses	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Melon	526	2	99,62
Concombre	351	1	99,72
Pomme	547	1	99,82

Taux de conformité des résidus de pesticides

La majorité des résidus de pesticides détectés étaient conformes aux normes canadiennes. Pour les fruits et légumes frais produits au Canada, les 25 non-conformités susmentionnées étaient liées à dix résidus de pesticides différents. Tous les autres résidus de pesticides présentaient un taux de conformité de 100 %. Le nombre d'analyses et de non-conformités ainsi que le taux de conformité pour chaque résidu dont la concentration est non conforme sont indiqués dans le tableau 5. Quinze des vingt-cinq non-conformités (60 %) étaient liées à des résidus de fongicides. La liste complète des produits pour lesquels des non-conformités ont été relevées se trouve à l'annexe C.

Tableau 5 Fruits et légumes frais produits au Canada – nombre d'analyses visant la détection de résidus de pesticides, nombre de non-conformités et taux de conformité par type de résidu

Résidu	N ^{bre} d'analyses	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Dithiocarbamates	983	10	98,98
Thiabendazole	401	4	99,00
Éthylènediamine	1005	4	99,60
Imidazolidine-2-thione	367	1	99,73
Acéphate*	1221	1	99,92
Captane*	1221	1	99,92
Chlorpyrifos*	1221	1	99,92
Cyprodinile*	1221	1	99,92
Méthamidophos*	1221	1	99,92
Sulfone de phorate*	1221	1	99,92

*Voir l'annexe A pour connaître la liste des pesticides à analyser au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus.

En ce qui concerne les fruits et légumes frais importés, les 233 non-conformités susmentionnées étaient liées à 47 résidus de pesticides différents. Tous les autres résidus de pesticides présentaient un taux de conformité de 100 %. Le nombre d'analyses et de non-conformités (19) à l'égard des résidus qui présentaient un taux de conformité inférieur à 99,9 % est indiqué au tableau 6. Les produits spécifiques et les pays d'origine liés à ces non-conformités sont présentés à l'annexe C. Les non-conformités suivantes correspondent à l'application courante de certains fongicides et insecticides sur des produits en particulier. Sur un total de 25 non-conformités liées à des résidus de bénomyl, 12 ont été relevées dans les pois provenant de Chine. Treize des dix-sept non-conformités

liées à des résidus de prochloraze concernaient les oranges. Onze des seize non-conformités liées à des résidus de chlorpyrifos concernaient les raisins. Huit des quatorze non-conformités liées à des résidus de captane concernaient les fraises. Huit des quatorze non-conformités liées à des résidus de cyperméthrine concernaient les épinards.

Tableau 6 Produits de fruits et légumes frais importés – nombre d’analyses visant la détection de résidus de pesticides, nombre de non-conformités et taux de conformité par type de résidu

Résidu	N ^{bre} d’analyses	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)
Dithiocarbamates	1995	42	97,89
Bénomyl	1750	25	98,57
Éthylènediamine	2164	21	99,03
Prochloraze*	2763	17	99,38
Chlorpyrifos*	2763	16	99,42
Captane*	2763	14	99,49
Cyperméthrine*	2763	14	99,49
Iprodione*	2763	8	99,71
Thiabendazole	1461	4	99,73
Azoxystrobine*	2763	7	99,75
Cyfluthrine (I,II,III,IV)*	2763	4	99,86
Procymidone*	2763	4	99,86
Triadiménol*	2763	4	99,86
Formetanate	741	1	99,87
Chlorothalonile*	2763	3	99,89
Endosulfan total*	2763	3	99,89
Fenpropathrine*	2763	3	99,89
Méthomyl*	2763	3	99,89
Perméthrine*	2763	3	99,89

*Voir l’annexe A pour la liste des pesticides à analyser au moyen de la méthode d’analyse multi-résidus.

Par comparaison avec les produits en provenance du Canada (10), un plus grand nombre de résidus différents en quantité non conforme ont été détectés dans les fruits et légumes frais importés (47). À l’exception de l’acéphate, tous les résidus en quantité non conforme détectés dans les produits en provenance du Canada ont également été décelés dans les échantillons de produits importés. La majeure partie des résidus en quantité non conforme étaient des fongicides. Ce résultat n’était pas surprenant puisque les fongicides sont largement utilisés pour lutter contre la présence et la prolifération de moisissures sur les fruits et légumes frais avant et après la récolte. Les résidus de dithiocarbamate présentaient le plus faible taux de conformité pour les produits en provenance du Canada (98,98 %) et importés (97,89 %). En ce qui concerne les résidus de bénomyl, les produits importés présentaient le deuxième plus faible taux de conformité (98,57 %), mais les produits en provenance du Canada étaient entièrement conformes (100 %). Les quantités

non conformes de résidus de dithiocarbamate et de bénomyl ont été relevées en grande partie dans les produits pour lesquels aucune LMR spécifique n'a été établie.

Fréquence de détection des résidus de pesticides

La fréquence des résidus de pesticides détectés a été examinée dans le cas des fruits et légumes frais produits au Canada et importés. La fréquence de détection de résidus de pesticides a été calculée comme le nombre de fois qu'un résidu a été détecté et exprimée sous forme de pourcentage par rapport au nombre total d'échantillons analysés à l'égard de ce résidu. Un plus grand nombre de résidus de pesticides a été relevé dans les produits importés (123) par rapport aux produits en provenance du Canada (78). Soixante-neuf résidus de pesticides ont été détectés dans les produits en provenance du Canada et importés. Les chiffres ci-dessous illustrent les dix résidus de pesticides les plus fréquents dans les fruits et légumes frais produits au Canada (figure 3) et importés (figure 4). Les données détaillées sur la fréquence de détection des résidus de pesticides se trouvent à l'annexe C.

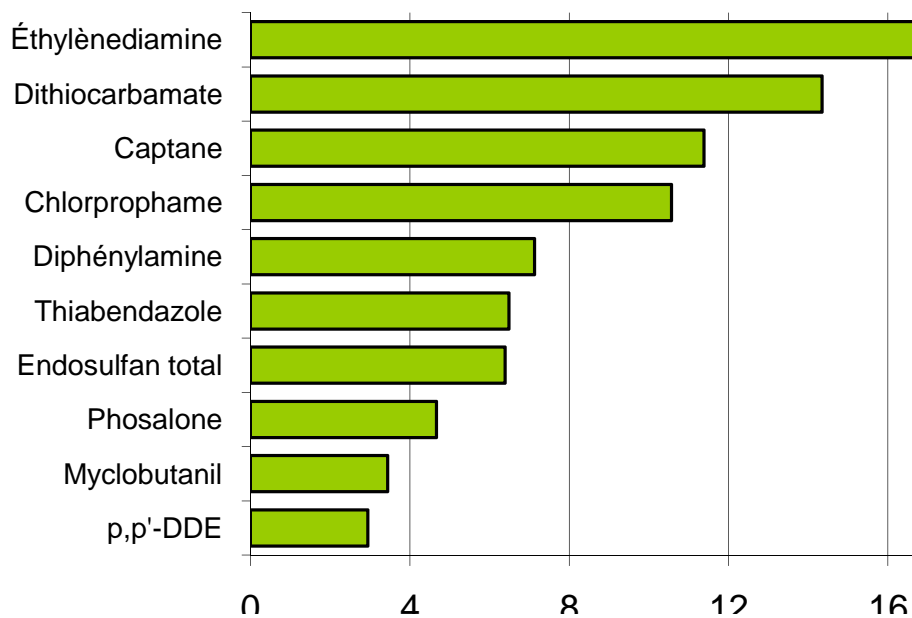


Figure 3 Fréquence de détection des résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais produits au Canada

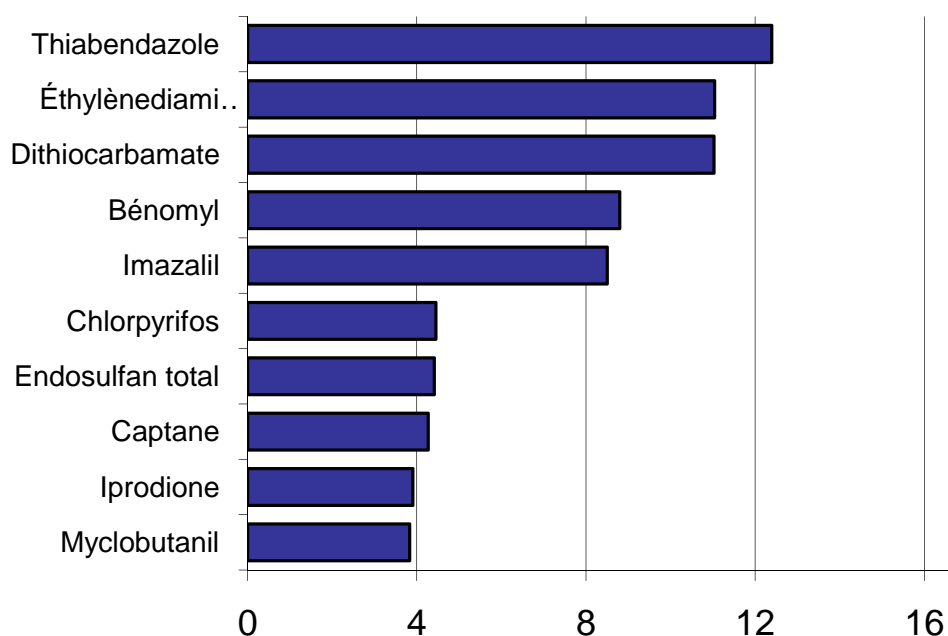


Figure 4 Fréquence de détection des résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais importés

L'éthylènediamine, un métabolite des fongicides à base d'éthylène bisdithiocarbamate, était le résidu de pesticide le plus souvent présent dans les produits en provenance du Canada (17,91 %); il a été détecté dans 180 des 1 005 échantillons analysés. Les pommes et les pommes de terre, qui sont couramment produites et consommées au Canada, représentent la plus forte proportion d'échantillons de produits canadiens prélevés et c'est ce qui explique en grande partie la fréquence de détection élevée globale de ce résidu (l'éthylènediamine a été détecté dans 72 des 236 échantillons de pommes produites au Canada et dans 65 des 177 échantillons de pommes de terre produites au Canada). L'éthylènediamine était le deuxième résidu de pesticide le plus détecté dans les produits importés (11,04 %). Les résidus de dithiocarbamate ont été fréquemment détectés dans divers fruits et légumes produits au Canada (14,34 %) et importés (11,03 %).

Les résidus de fongicides (captane et diphénylamine) ont été plus souvent détectés dans les produits en provenance du Canada (respectivement 11,38 % et 7,13 %) que dans les produits importés (respectivement 4,27 % et 2,68 %). Cette différence peut être attribuée au grand nombre de pommes produites au Canada qui ont été analysées et à la fréquence de détection relativement élevée de captane (98 des 267 échantillons) et de diphénylamine (86 des 267 échantillons) dans les pommes produites au Canada. La phosalone a été détectée dans 4,67 % des pommes produites au Canada analysées, mais elle n'a été décelée dans aucun produit importé. La phosalone est utilisée dans les vergers de pommiers pour lutter contre les insectes nuisibles; elle a été détectée dans 52 des 267 échantillons de pommes produites au Canada analysées. Des résidus de l'herbicide chlorprophame étaient également plus fréquents dans les échantillons de produits en provenance du Canada (10,57 %) que dans les produits importés (2,14 %). Le chlorprophame, utilisé afin d'inhiber la germination des pommes de terre, a été détecté

dans une forte proportion d'échantillons de pommes de terre produites au Canada (127 des 181 échantillons), ce qui explique la présence élevée globale de ce résidu dans les échantillons de produits canadiens.

Les résidus de thiabendazole et de bénomyle étaient présents plus fréquemment dans les produits importés (respectivement 12,39 % et 8,80 %) que dans les produits canadiens (respectivement 6,48 % et 2,93 %). Ces fongicides sont appliqués sur divers fruits et légumes. Les résidus d'imazalil et de chlorpyrifos étaient détectés plus fréquemment dans les produits importés (respectivement 8,51 % et 4,45 %) que dans les produits canadiens (respectivement 0,08 % et 1,39 %). La présence de ces produits chimiques peut s'expliquer par leur utilisation sur les agrumes et les petits arbres fruitiers qui ne sont pas cultivés au Canada.

Fréquence des résidus multiples

La figure 5 ci-dessous illustre la répartition des échantillons de fruits et légumes frais produits au Canada et importés qui contiennent un ou plus d'un résidu et aucun résidu. Aucune distinction n'a été faite entre les résidus en quantité non conforme et en quantité conforme. Les profils de la fréquence des résidus de pesticides dans les échantillons de produits canadiens et importés étaient similaires; 50,9 % des échantillons de produits canadiens analysés ne contenaient aucune concentration détectable de résidus par rapport à 48,3 % des échantillons de produits importés. Le pourcentage d'échantillons dans lesquels on a détecté un résidu était comparable dans le cas des produits canadiens (26,1 %) et des produits importés (25,8 %). Le pourcentage d'échantillons dans lesquels on a détecté plus d'un résidu était légèrement plus élevé dans le cas des produits importés (25,8 %) que dans les produits canadiens (23,1 %). Le nombre de résidus détectés par échantillon variait de zéro à six pour les produits canadiens, et de zéro à neuf pour les produits importés. Le nombre d'échantillons diminuait énormément avec le nombre croissant de résidus. La fréquence de résidus multiples détectés dans un seul échantillon par groupe de produit et par pays d'origine est présentée en détail à l'annexe C.

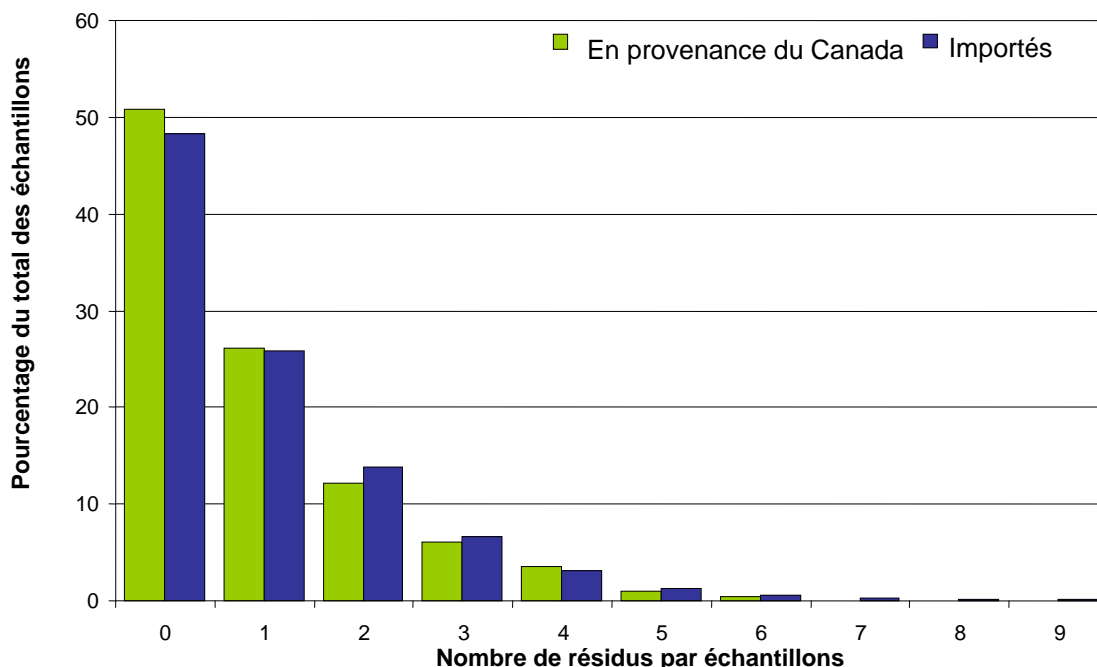


Figure 5 Fréquence des résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais canadiens et importés

Fréquence de résidus multiples par pays d'origine

Sur un total de 57 pays, les échantillons de six pays ne contenaient aucune concentration détectable de résidus de pesticides. Les échantillons de neuf pays contenaient tout au plus un résidu et les échantillons de 42 pays contenaient des résidus multiples (>1 résidu). Le tableau 7 ci-dessous résume la fréquence des résidus de pesticides pour les pays dans lesquels on a détecté de multiples résidus par échantillon. Seuls les pays pour lesquels plus de 25 % des échantillons contenaient des résidus multiples sont présentés; les données pour le Canada ont été incluses aux fins de comparaison. Il est important de noter que 100 % des échantillons des six premiers pays énumérés contenaient des résidus multiples, mais qu'un nombre très limité d'échantillons (un ou deux) a été prélevé dans ces pays. Des pourcentages relativement élevés (35 à 64 %) de résidus multiples ont été relevés dans les échantillons provenant des pays suivants, Maroc, Espagne, Afrique du Sud, Argentine et Guatemala, malgré un nombre important d'échantillons prélevés (plus de 50). La fréquence des résidus multiples était relativement faible pour les pays desquels le Canada importe un volume important de fruits et légumes frais : États-Unis (1 280 échantillons; 26 %) et Mexique (475 échantillons; 19 %).

Tableau 7 Résumé, par pays d'origine, de la fréquence des résidus de pesticides contenus dans les fruits et légumes frais produits au Canada et importés

Pays	N ^{bre} d'échantillons	Pourcentage d'échantillons contenant...		
		0 résidu	1 résidu	> 1 résidus
Japon	1	-	-	100
Portugal	2	-	-	100
Bahamas	1	-	-	100
Chypre	2	-	-	100
Namibie	1	-	-	100
Zimbabwe	1	-	-	100
Uruguay	6	-	17	83
Cuba	3	-	33	67
Maroc	50	14	22	64
Espagne	62	29	18	53
Bahreïn	2	50	-	50
Égypte	2	50	-	50
Afrique du Sud	78	38	21	41
Inde	5	60	-	40
Argentine	55	33	29	38
Guatemala	92	37	28	35
Pakistan	3	67	-	33
Chili	280	44	27	29
Taïwan	21	38	33	29
Italie	41	52	22	26
États-Unis	1280	47	27	26
République dominicaine	34	53	21	26
Chine	201	53	21	26
Canada	1431	51	26	23

Fréquence des résidus multiples par groupe de produits

Les produits varient quant à leur vulnérabilité aux organismes nuisibles, l'exposition aux insecticides appliqués et à la rétention des résidus de pesticides. Sur un total de 120 produits échantillonnés, 25 ne contenaient aucune concentration détectable de résidus de pesticides. Les échantillons de 21 produits contenaient tout au plus un résidu et les échantillons de 74 produits contenaient de multiples résidus (>1 résidu). Le tableau 8 ci-dessous résume la fréquence des résidus de pesticides dans les produits contenant de multiples résidus par échantillon. Seuls les produits contenant des résidus multiples dans 25 % ou plus des échantillons sont présentés. Il est important de noter qu'un nombre limité d'échantillons (un à trois) a été analysé pour certains produits; ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence. Les oranges, les fraises, le céleri, les pois, les épinards, les citrons, les raisins et les pommes présentaient un pourcentage relativement élevé (35 à 63 %) de résidus multiples; un nombre important d'échantillons (> 50) a été analysé pour chacun de ces produits. Peu d'échantillons, voire aucun échantillon, de

fruits et légumes frais généralement consommés (framboises, bananes, chou-fleur, tomates, champignons, laitue et oignons) contenaient quelques, ou aucun, des résidus multiples.

Tableau 8 Résumé, par produit, de la fréquence des résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais produits au Canada et importés

Produit	N ^{bre} d'échantillons	Pourcentage d'échantillons contenant...		
		0 résidu	1 résidu	> 1 résidus
Menthe	1	-	-	100
Ciboulette	1	-	-	100
Kumquat	3	-	33	67
Plantain	3	33	-	67
Orange	224	17	20	63
Courgette	17	35	12	53
Fraises	118	32	18	50
Céleri	64	28	22	50
Chicorée	2	-	50	50
Pois	75	28	27	45
Épinards	53	30	25	45
Mûres	14	36	21	43
Citron	59	34	24	42
Pamplemousse	71	25	34	41
Grenade	5	40	20	40
Raisin	177	36	27	37
Abricot	30	27	37	36
Papaye	41	32	32	36
Piment fort	14	43	21	36
Pommes	460	41	24	35
Concombre	95	45	21	34
Carambole	12	25	42	33
Longane	3	67	-	33
Pomme de terre	295	22	45	33
Poire	177	46	23	31
Poivron	89	54	16	30
Pêche	70	43	27	30
Nectarine	57	40	30	30
Cerise	61	28	43	29
Bleuet	45	40	31	29
Brocoli	36	28	44	28
Haricot	62	52	21	27
Cantaloup	23	43	30	26
Bette à carde	4	25	50	25
Taro	4	50	25	25

Fruits et légumes transformés

Taux de conformité globale

Le tableau 9 ci-dessous illustre la répartition des échantillons de surveillance des fruits et légumes transformés ainsi que les résultats d'analyse pour 2007-2008. Aucun échantillon de produit canadien n'a été prélevé. Chaque échantillon a été analysé à l'aide d'au moins une des huit méthodes analytiques : une méthode d'analyse multi-résidus de pesticides et sept méthodes d'analyse d'un seul résidu. Consulter l'annexe A pour la liste des 252 substances visées par la méthode d'analyse multi-résidus. La liste complète des résidus détectés se trouve à l'annexe C. Le taux de conformité globale pour les fruits et légumes transformés importés était de 99,65 %. Ce résultat correspond aux taux de conformité observés au cours des cinq dernières années. Les résultats complets par produit sont présentés à l'annexe C.

Tableau 9 Résumé de la surveillance des résidus de pesticides dans les fruits et légumes transformés importés

	Importation
Échantillonnage	
N ^{bre} d'analyses	1 414
N ^{bre} d'échantillons	568
N ^{bre} de produits	120
N ^{bre} de pays	48
Résultats	
Non détecté	89,39 %
Positif conforme	10,25 %
En infraction (non conforme)	0,35 %
Conformité globale	99,65 %

Cinq cas de produits non conformes ont été relevés pour les fruits et légumes transformés importés. Ces cas de non-conformités étaient attribués à trois résidus de pesticides. Les produits et les pays d'origine associés à ces non-conformités sont présentés au tableau 10. Le nombre de non-conformités est trop faible pour établir un lien entre la nature des résidus de pesticides, les produits et les pays d'origine.

Tableau 10 Fruits et légumes transformés importés – nombre d’analyses visant la détection de résidus de pesticides, nombre de non-conformités et taux de conformité par résidu

Résidu	N ^{bre} d’analyse	N ^{bre} de non-conformités	Taux de conformité (%)	Produit	Pays d’origine
Imidazolidine-2-thione	338	2	99,40	Asperge en conserve Pulpe de mûres	Chine Colombie
Cyperméthrine*	472	2	99,57	Épinards en conserve	États-Unis
Éthion*	472	1	99,79	Légumes en conserve	Inde

* Voir l’annexe A pour la liste des pesticides à analyser au moyen de la méthode d’analyse multi-résidus.

Fréquence de détection des résidus de pesticides

Au total, 28 résidus de pesticide différents ont été détectés dans les fruits et légumes transformés importés. La figure 6 ci-dessous illustre la fréquence de détection des résidus de pesticides détectés. La fréquence de détection des résidus de pesticides a été calculée comme le nombre de fois qu’un résidu a été détecté et est exprimé sous forme de pourcentage par rapport au nombre total d’échantillons analysés à l’égard de ce résidu. Seuls les résidus qui ont été détectés dans plus de 0,5 % des échantillons analysés ont été inclus. Aucune distinction n’a été effectuée entre les résidus non conformes et conformes.

Les résidus de bénomyl (10 %) et de 2-phénylphénol (7,80 %) ont été les plus fréquemment détectés dans les fruits et légumes transformés importés. Ces deux types de résidus ont été décelés plus fréquemment dans les produits transformés que dans les produits de fruits et légumes frais importés (respectivement 8,80 % et 3,66 %). Dans les fruits et légumes transformés importés, 14 des 47 résidus de bénomyl détectés provenaient des champignons en conserve importés de Chine et 12 des 37 résidus de 2-phénylphénol détectés provenaient d’ananas en conserve importés de Thaïlande. Le bénomyl et le 2-phénylphénol sont des fongicides appliqués sur divers fruits et légumes. Les données complètes sur la fréquence de détection des résidus de pesticides se trouvent à l’annexe C.

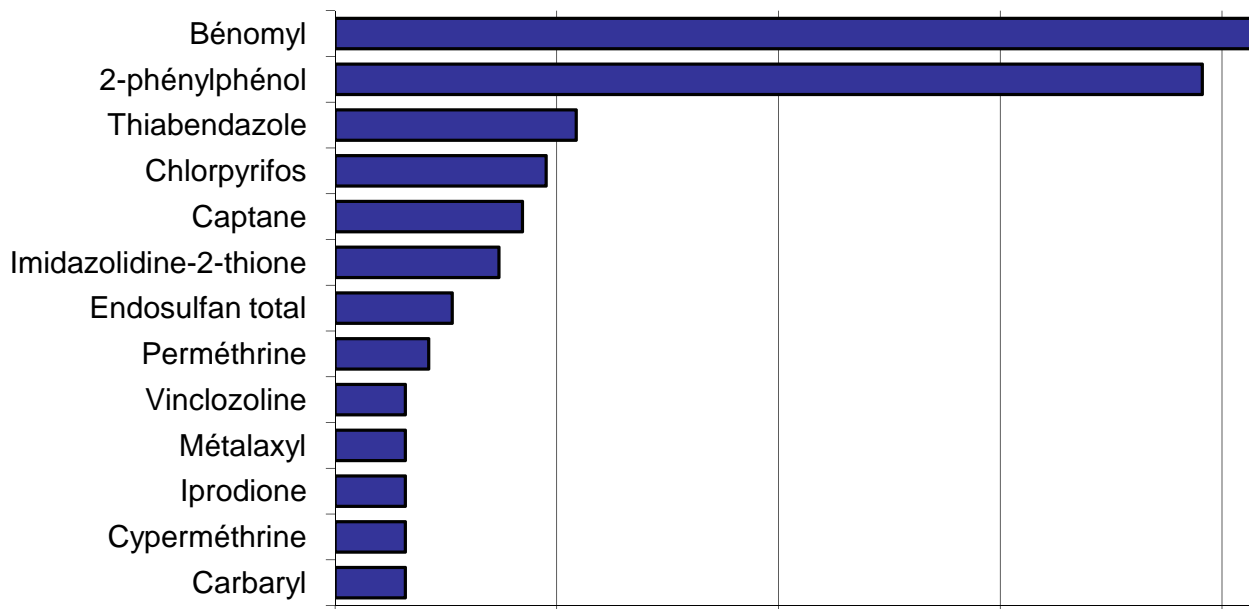


Figure 6 Fréquence de détection des résidus de pesticides dans les produits de fruits et légumes transformés importés

Fréquence des résidus multiples

Sur un total de 568 échantillons de fruits et légumes transformés analysés, 443 échantillons (77,99 %) ne contenaient aucune concentration détectable de résidus de pesticides, 19,37 % des échantillons contenaient un résidu en concentration détectable et 2,64 % des échantillons contenaient plus d'un résidu. La figure 7 ci-dessous illustre la répartition des échantillons de produits importés contenant un ou plus d'un résidu et aucun résidu. Aucune distinction n'a été effectuée entre les résidus non conformes et conformes. La proportion d'échantillons de fruits et légumes transformés (2,64 %) contenant des résidus multiples était beaucoup plus faible que celle des fruits et légumes frais (en provenance du Canada : 23,06 %; importés : 25,04 %). Ces données ne sont pas surprenantes car les techniques de transformation des aliments peuvent éliminer ou détruire les résidus de pesticides.

Il convient de souligner les trois résultats suivants : 1) un des quatre échantillons de pommes en conserve (Pays-Bas) et un des quatorze échantillons d'asperges en conserve (Chine) contenaient quatre résidus de pesticides chacun; 2) l'unique échantillon de pulpe de mûres (Colombie) prélevé contenait huit résidus de pesticides. Il est difficile de tirer des conclusions de ces résultats en raison du nombre limité d'échantillons visés.

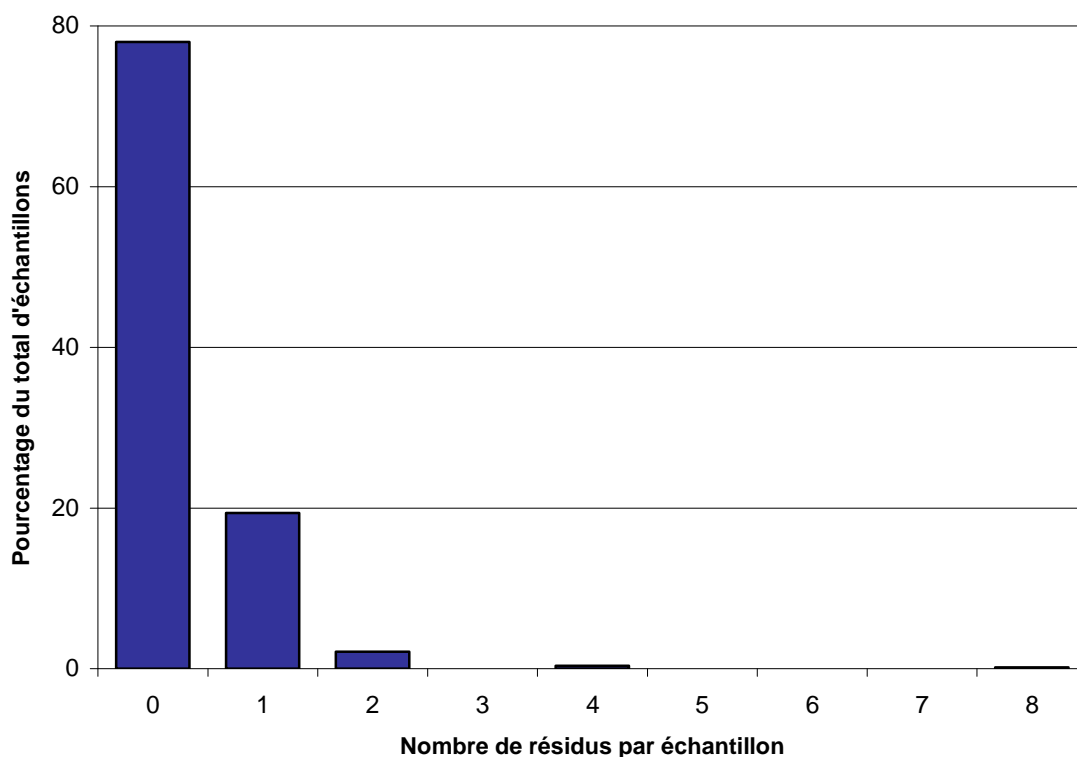


Figure 7 Fréquences des résidus de pesticides dans les fruits et légumes transformés importés

Sirop d'érable

Au total, 175 analyses visant la détection de résidus de paraformaldéhyde ont été effectuées sur les produits de sirop d'érable en provenance du Canada. Les bonbons à l'érable ont fait l'objet de huit analyses et le sirop d'érable, de 167 analyses. Aucun résidu n'a été détecté et le taux de conformité était de 100 %. Deux analyses visant la détection de résidus de paraformaldéhyde ont également été effectuées sur le sirop d'érable importé. Aucun résidu de paraformaldéhyde n'a été détecté et le taux de conformité était de 100 %.

Conclusions générales pour les aliments d'origine végétale

Au total, 20 175 analyses visant la détection de résidus de produits chimiques agricoles ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de fruits et légumes frais produits au Canada et importés (18 584), de fruits et légumes transformés (1 414) et du sirop d'érable (177). Le taux de conformité globale des fruits et légumes frais était supérieur à 98 %, et il n'existe aucune différence claire entre les taux de conformité des produits en provenance du Canada et importés. Un plus grand nombre de résidus différents en quantité non conforme a été observé dans les fruits et légumes frais importés (47) que dans les produits en provenance du Canada (10), une situation qui pourrait probablement

être expliquée par la diversité des pressions exercées par les organismes nuisibles à l'échelle mondiale. Les fruits et légumes frais produits au Canada et importés présentaient les taux de conformité les plus faibles à l'égard des résidus de dithiocarbamate. La majeure partie des non-conformités observées liées aux résidus de pesticides concernaient les combinaisons aliment-pesticide pour lesquelles aucune LMR spécifique n'est établie. Le taux de conformité globale pour les fruits et légumes transformés importés étaient de 99,65 %. La fréquence de détection des résidus de pesticides et les taux de non-conformité étaient plus faibles pour les fruits et légumes transformés par rapport à ceux relevés pour les fruits et légumes frais. Aucun résidu de pesticides n'a été détecté dans le sirop d'érable produit au Canada ou importé; le taux de conformité était de 100 %.

4.2 Médicaments vétérinaires

4.2.1 Aliments d'origine animale

En 2007-2008, l'ACIA a effectué un total de 84 617 analyses à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires sur les échantillons d'aliments d'origine animale, en provenance du Canada et importés. Les taux de conformité variaient de 98,45 % pour les produits laitiers importés à 99,97 % pour la viande importée; le taux de conformité globale était de 99,51 %. Les taux de conformité pour chaque produit sont indiqués ci-dessous et illustrés à la figure 8.

En plus, 1 337 analyses ont été effectuées sur les échantillons dirigés de miel, d'œufs et de viande en provenance du Canada et importés suspects. Seuls les résultats des activités de surveillance sont traités ci-dessous. Les résultats de l'échantillonnage dirigé se trouvent à l'annexe C.

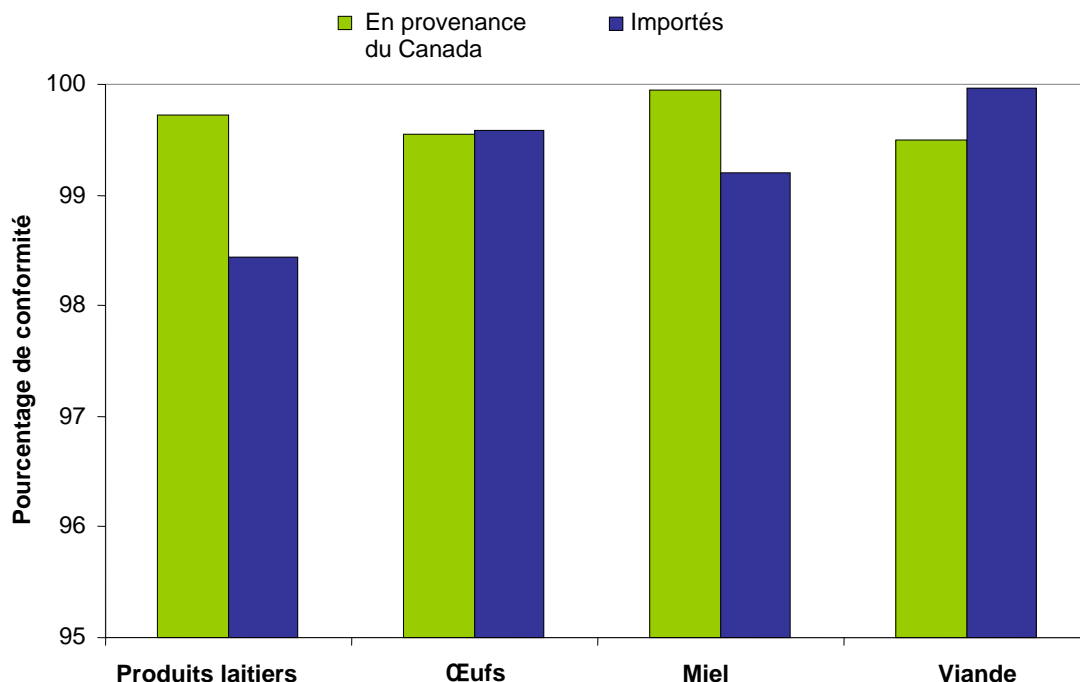


Figure 8 Pourcentage de conformité des aliments d'origine animale en provenance du Canada et importés à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires

Produits laitiers

L'ACIA a effectué un total de 4 358 analyses visant la détection de résidus de médicaments vétérinaires sur les échantillons de surveillance de produits laitiers en provenance du Canada et importés, et le taux de conformité globale était de 99,31 %. Les produits laitiers en provenance du Canada ont fait l'objet de 2 943 analyses. Neuf résidus ont été détectés (0,31 % de résultats positifs) et huit non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,73 %). Au total, 1 415 analyses ont été effectuées sur les produits laitiers importés. Vingt-huit résidus ont été détectés (1,98 % de résultats positifs) et 22 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 98,45 %). Bien que le taux de conformité à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires soit légèrement plus élevé pour les produits laitiers en provenance du Canada (99,73 %) que pour les produits importés (98,45 %), il est à noter que la nature des produits en provenance du Canada et importés échantillonnés était assez différente. Par exemple, la majorité des échantillons de produits en provenance du Canada analysés étaient du lait cru, tandis que la majorité des échantillons de produits laitiers importés analysés étaient du fromage. Des LMR ont été établies pour certains médicaments vétérinaires dans le lait, mais aucune limite n'a été fixée pour les produits manufacturés comme le fromage.

Œufs

Au total, 8 878 analyses visant la détection de médicaments vétérinaires ont été effectuées sur les échantillons de surveillance d'œufs en provenance du Canada et importés, et le taux de conformité globale était de 99,56 %. Au total, 5 457 analyses ont été effectuées pour les œufs en provenance du Canada; 136 résidus ont été détectés (2,49 % de résultats positifs) et 25 non-conformités (taux de conformité de 99,54 %) ont été relevées. Quant aux œufs importés, 3 421 analyses ont été effectuées et 33 résidus ont été détectés (0,96 % de résultats positifs); 14 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,59 %). Les taux de conformité des œufs en provenance du Canada et importés étaient comparables.

Miel

Au total, 2 493 analyses visant la détection de résidus de médicaments vétérinaires ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de miel canadien et importé, et le taux de conformité globale était de 99,76 %. Quant au miel canadien, 1 857 analyses ont été effectuées, 50 résidus ont été détectés (2,69 % de résultats positifs) et une non-conformité a été relevée (taux de conformité de 99,95 %). Au total, 636 analyses ont été effectuées sur le miel importé; 30 résidus ont été détectés (4,72 % de résultats positifs) et 5 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,21 %). Les taux de conformité pour le miel canadien et importé étaient tous deux élevés.

Viande

Au total, 68 888 analyses visant la détection de résidus de médicaments vétérinaires ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de produits de viande et de volaille en provenance du Canada et importés; le taux de conformité globale était de 99,51 %. Au total, 65 995 analyses ont été effectuées pour la viande et la volaille en provenance du Canada; 1 132 résidus ont été détectés (1,72 % de résultats positifs) et 335 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,49 %). Au total, 2 893 analyses ont été effectuées sur les produits de viande et de volaille en provenance du Canada et importés; 7 résidus ont été détectés et une non-conformité a été relevée (taux de conformité de 99,97 %). Les taux de conformité des produits de viande et de volaille en provenance du Canada et importés étaient semblables; toutefois, on ne peut établir de comparaison directe, puisque la nature des produits canadiens et importés échantillonnés est très différente. Les échantillons de viande en provenance du Canada sont des tissus comestibles (gras, foie, reins et muscles) prélevés au moment de l'abattage, tandis que les produits de viande importés échantillonnés sont souvent des produits préparés ou transformés (bœuf en conserve, pepperoni, etc.).

La description de chacune des épreuves de dépistage et des méthodes analytiques utilisées pour détecter les résidus de médicaments vétérinaires ainsi que les résultats obtenus sont traités ci-dessous.

Épreuve de dépistage visant les antibiotiques

Au total, 9 405 épreuves SOS ont été effectuées sur le porc en provenance du Canada et 4 résultats positifs ont été obtenus. Les tissus des animaux dont le test urinaire était positif ont été envoyés au laboratoire aux fins de conformation et aucune non-conformité liée à des résidus n'a été relevée dans le foie ou les muscles (taux de conformité de 100 %). Au total, 1 336 épreuves par écouvillonnage (EEP) ont été effectuées sur les animaux normaux et 10 épreuves se sont révélées positives. Le pourcentage de conformité n'a pas été calculé pour cette épreuve de dépistage puisque les méthodes analytiques visant la détection de médicaments spécifiques ont été adoptées en 2004-2005.

Anthelminthiques

La méthode d'analyse multi-résidus d'anthelminthiques est utilisée pour le dépistage des résidus de tartrate de morantel et de pyrantel. L'utilisation du tartrate de pyrantel est approuvée au Canada dans les aliments médicamenteux destinés au porc afin de prévenir ou de traiter les infections par le ver rond. Des LMR ont été établies pour les résidus de tartrate de pyrantel dans le porc et pour les résidus de tartrate de morantel dans le bœuf et le lait.

Produits laitiers

Il s'agit de la première année où le PNSRC comprend une analyse des produits laitiers en provenance du Canada à l'égard des résidus d'anthelminthique. Aucun résidu d'anthelminthique n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (20) ou importé (93) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu d'anthelminthique n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (238) ou importés (173) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 598 analyses visant la détection de résidus d'anthelminthique ont été effectuées sur la viande et la volaille en provenance du Canada et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Sept échantillons de bœuf importé ont été analysés à l'égard des résidus d'anthelminthique et aucune concentration de ce résidu n'a été détectée (taux de conformité de 100 %).

Bacitracine

La bacitracine est un antibiotique dont l'utilisation dans les aliments médicamenteux destinés aux poulets, aux dindons et aux porcs a été approuvée au Canada. Il existe une méthode d'analyse d'un seul résidu visant la bacitracine A. C'est la première fois que le PNSRC comprend une analyse de dépistage de la bacitracine. Aucune LMR n'est établie pour la bacitracine.

Produits laitiers

Aucun résidu de bacitracine n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (10) ou importé (22) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de bacitracine n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (136) ou importés (88) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 732 analyses visant la détection de bacitracine ont été effectuées sur la viande et la volaille en provenance du Canada et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Au total, 51 analyses visant la détection de bacitracine ont été effectuées sur la viande et la volaille importés et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

β-agonistes

La seule substance bêta-agoniste dont l'utilisation a été approuvée au Canada chez les animaux destinés à l'alimentation est la ractopamine. La ractopamine est utilisée chez les porcs et les bovins afin d'augmenter l'indice de consommation et le gain de poids. Des LAMR ont été établies pour les résidus de ractopamine dans le porc et le bœuf. La méthode d'analyse multi-résidus de bêta-agonistes comprend les substances suivantes : brombutérol, cimatérol, clenbutérol, clenpentérol, hydroxyclenbutérol, isoxuprine, mabutérol, ractopamine, ritodrine, salbutamol, tulobutérol et terbutaline.

Produits laitiers

Aucun résidu de bêta-agonistes n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (17) ou importé (60) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de bêta-agonistes n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (175) ou importés (129) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 452 analyses visant la détection de bêta-agonistes ont été effectuées dans la viande et la volaille en provenance du Canada. La ractopamine a été détectée dans 113 échantillons. La majorité des résultats positifs à l'égard de la ractopamine concernait le porc (104) et toutes les concentrations étaient conformes aux LAMR. Deux non-conformités liées à la ractopamine ont été relevées : une chez le bœuf et une chez le mouton. Dans l'ensemble, le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada à l'égard des bêta-agonistes était de 99,86 %. Trois échantillons de viande importée ont été analysés à l'égard de bêta-agonistes et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Benzimidazoles

Les benzimidazoles sont une classe de médicaments utilisés pour le traitement d'infections par des endoparasites. Au Canada, l'utilisation d'albendazole est approuvée chez le bœuf et le porc. Des LMR sont établies pour les résidus d'albendazole chez le bœuf et pour les résidus de fenbendazole chez le bœuf et le porc. La méthode d'analyse multi-résidus visant la détection du benzimidazole vise les substances suivantes : albendazole-2-aminosulfone, cambendazole, carbendazime, fenbendazole, mébendazole, oxfendazole, thiabendazole et 5-hydroxythiabendazole (l'albendazole, le sulfoxyde de l'albendazole, le sulfone d'albendazole, le flubendazole, l'oxibendazole et le lévamisole sont des substances facultatives).

Produits laitiers

Il s'agit de la première année où le PNSRC comprend une analyse des produits laitiers en provenance du Canada à l'égard du benzimidazole. Seize échantillons de fromage canadien ont été analysés et trois résultats positifs ont été obtenus, dont deux constituaient des non-conformités (carbendazime, oxfendazole; taux de conformité de 87,50 %). Sur un total de 76 analyses de fromage importé, cinq résultats étaient positifs et quatre constituaient des non-conformités (lévamisole, albendazole, sulfoxyde d'albendazole, sulfone d'albendazole; taux de conformité de 94,74 %).

Œufs

Un total de 287 analyses visant la détection de résidus de benzimidazole ont été effectuées sur les échantillons d'œufs en provenance du Canada. Un résultat positif a été obtenu à l'égard de l'oxfendazole et constituait une non-conformité (taux de conformité de 99,65 %).

Au total, 182 analyses visant la détection de résidus de benzimidazole ont été effectuées sur les échantillons d'œufs importés. Du fenbendazole a été détecté dans un échantillon et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 748 analyses visant la détection de résidus de benzimidazole ont été effectuées sur les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada. On a obtenu 19 résultats positifs et 8 non-conformités ont été relevées : 2 liées au fenbendazole chez le mouton, 4 à l'oxfendazole chez le mouton, 1 à l'oxfendazole chez la truie/le porc et 1 au lévamisole chez le poulet. Dans l'ensemble, le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada à l'égard des benzimidazoles était de 99,54 %.

En ce qui concerne les produits de viande et de volaille importés, 21 analyses visant la détection de résidus de benzimidazole ont été effectuées. On a obtenu 2 résultats positifs, et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Carbadox

Le carbadox est un produit antimicrobien dont la vente a été approuvée au Canada dans les années 1970 afin de prévenir et de traiter les maladies chez le porc et de maintenir

leur gain de poids durant les périodes de stress. En 2001, Santé Canada a émis une ordonnance interdisant la vente de carbadox. Cette décision était fondée sur une meilleure compréhension des données scientifiques, des facteurs de risques, des cas de mauvaises utilisations du produit et de la difficulté à vérifier que l'utilisation du produit soit conforme au mode d'emploi sur l'étiquette. Le carbadox continue d'être utilisé aux États-Unis, mais il est interdit dans d'autres pays (Australie, Union européenne).

Trois méthodes analytiques sont utilisées afin de surveiller les résidus de carbadox dans la viande et la volaille. Il existe une méthode d'analyse d'un seul résidu pour chacun des métabolites du carbadox, l'acide quinoxaline-2-carboxylique (QCA) et le désoxycarbadox, ainsi qu'une méthode d'analyse multi-résidus visant la détection de QCA, de désoxycarbadox et d'acide méthyl-3-quinoxaline-2-carboxylique (MQCA).

Viande

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus susmentionnée (869), de la méthode d'analyse d'un seul résidu (désoxycarbadox : 280 ou QCA : 681; taux de conformité de 100 %).

Au total, 46 échantillons de viande et de volaille importés ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus susmentionnée; 639 échantillons ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu du désoxycarbadox et un échantillon a été analysé avec une méthode d'analyse d'un seul résidu de la QCA. Un résultat positif a été obtenu à l'égard du désoxycarbadox dans un échantillon de porc provenant des États-Unis (taux de conformité de 99,85 %).

Ceftiofur

Le ceftiofur est une céphalosporine à large spectre contre les bactéries à Gram positif et à Gram négatif, notamment les souches produisant de la β -lactamase. Au Canada, l'utilisation du ceftiofur est approuvée chez le porc, les bovins et l'agneau; des LMR ont été établies pour le bœuf, le porc, le mouton et le lait. Le PNSRC comprend une méthode d'analyse d'un seul résidu pour le ceftiofur.

Produits laitiers

Aucun résidu de ceftiofur n'a été détecté dans les échantillons de fromage (1) et de lait (53) en provenance du Canada (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de ceftiofur n'a été détecté dans les échantillons de fromage importé (54) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

C'est la première fois où, dans le cadre du PNSRC, que les œufs font l'objet d'une analyse à l'égard des résidus de ceftiofur. Aucun résidu de ceftiofur n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (203) ou importés (142) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 2 066 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard du ceftiofur. Un résultat positif a été obtenu pour le bœuf, toutefois, la concentration de ceftiofur décelé était inférieure à la LMR (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de ceftiofur n'a été détecté dans les 93 échantillons de viande et de volaille importés (taux de conformité de 100 %).

Clopidol

Au Canada, l'administration continue du clopidol dans les aliments est autorisée chez les poulets à griller afin de prévenir la coccidiose et chez les futures poules pondeuses jusqu'à l'âge de seize semaines. Des LMR ont été établies pour le poulet et le dindon. Le PNSRC comprend une méthode d'analyse d'un seul résidu visant le clopidol.

Œufs

Aucun résidu de clopidol n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (136) ou importés (71) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 904 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus de clopidol. Trois résultats positifs inférieurs à la LMR ont été obtenus pour le poulet. Trois résultats positifs qui constituaient des non-conformités ont été obtenus pour le gibier à plumes puisqu'il n'existe aucune LMR. Le taux de conformité globale pour la viande et la volaille en provenance du Canada à l'égard du clopidol était de 99,34 %.

Au total, 55 échantillons de produits de viande et de volaille importés ont été analysés à l'égard du clopidol et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Décoquinate

L'utilisation du décoquinate est approuvée au Canada dans les aliments médicamenteux destinés aux bovins et aux poulets à griller afin de prévenir la coccidiose. Des LMR ont été établies pour les résidus de décoquinate chez les poulets, les bovins et les chèvres. Le PNSRC comprend une méthode d'analyse d'un seul résidu visant le décoquinate.

Produits laitiers

Au total, 40 échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard du décoquinate et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de décoquinate n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (194) ou importés (122) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Aucun résidu de décoquinat n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada (1 548) ou importées (240) analysés (taux de conformité de 100 %).

Dexaméthasone

La dexaméthasone est un corticostéroïde synthétique dont l'utilisation a été approuvée au Canada pour les bovins. Aucune LMR n'a été établie pour le produit et le PNSRC comprend une méthode d'analyse d'un seul résidu visant la dexaméthasone.

Produits laitiers

C'est la première fois que le fromage canadien fait l'objet d'une analyse à l'égard de la dexaméthasone. Au total, six échantillons ont été analysés et aucun résidu de dexaméthasone n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Au total, 31 échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard de la dexaméthasone et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 1 986 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de la dexaméthasone et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de dexaméthasone n'a été détecté dans les 185 échantillons de viande importée analysés (taux de conformité de 100 %).

Endectocides

Les endectocides sont une classe de médicaments antiparasitaires à large spectre utilisés pour lutter contre les endoparasites et les ectoparasites. Au Canada, l'utilisation de la doramectine est approuvée chez les bovins et le porc; l'éprinomectine, chez les bovins et les cervidés; l'ivermectine chez les bovins et le porc, et la moxidectine chez les bovins. Des LMR ont été établies pour la doramectine chez les bovins et le porc; l'éprinomectine chez les bovins; l'ivermectine chez les bovins, les moutons et le porc, et la moxidectine chez les bovins. La méthode d'analyse multi-résidus utilisée pour détecter les résidus d'endectocides dans le cadre du PNSRC vise les substances suivantes : abamectine, doramectine, ivermectine, éprinomectine et moxidectine.

Produits laitiers

Au total, 263 échantillons de lait cru en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus d'endectocides et trois résultats positifs, qui constituaient également des non-conformités, ont été obtenus à l'égard de la moxidectine (taux de conformité de 98,86 %). Soixante échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard d'endectocides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Au total, 209 échantillons d'œufs en provenance du Canada et 139 échantillons d'œufs importés ont été analysés à l'égard d'endectocides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 2 963 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus d'endectocides. Vingt-huit résultats positifs ont été obtenus, mais la majorité de ceux-ci était inférieure aux LMR. Six non-conformités liées aux endectocides ont été relevées : 2 concernaient l'ivermectine chez le bison, 2 l'ivermectine chez le cheval et 2 la moxidectine chez le cheval. Dans l'ensemble, le taux de conformité à l'égard des résidus d'endectocides dans la viande et la volaille en provenance du Canada était de 99,80 %.

Trois échantillons de bœuf importé ont été analysés à l'égard de résidus d'endectocides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Fluoroquinolones

Les fluoroquinolones sont une classe de médicaments antimicrobiens utilisés pour le traitement de maladies respiratoires chez les bovins. Au Canada, l'utilisation d'enrofloxacin et de danofloxacin a été approuvée chez les bovins, et des LMR ont été établies pour les résidus de ces deux médicaments dans les tissus de bovins.

La méthode d'analyse multi-résidus utilisée pour détecter les résidus de fluoroquinolone dans le cadre du PNSRC vise les substances suivantes : l'enrofloxacin, la ciprofloxacine, la sarafloxacine et la danofloxacin (l'ofloxacine et la norfloxacine sont des substances facultatives).

Produits laitiers

Un échantillon de fromage en provenance du Canada a été analysé à l'égard des résidus de fluoroquinolone et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Au total, 81 échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard des résidus de fluoroquinolone; la ciprofloxacine a été détectée dans un seul échantillon provenant d'Italie, mais la concentration était inférieure à la LQ (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de fluoroquinolone n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (308) ou importés (152) analysés (taux de conformité de 100 %).

Miel

Au total, 195 échantillons de surveillance de miel canadien ont été analysés à l'égard des fluoroquinolones et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Au total, 73 échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés à l'égard des résidus de fluoroquinolone. Quatre résultats positifs ont été obtenus; deux résultats positifs à l'égard de la norfloxacine constituaient des non-conformités (Suisse). Le taux de conformité était de 97,26 %.

Viande

Au total, 3 007 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus de fluoroquinolone. Deux résultats positifs ont été obtenus à l'égard de la ciprofloxacine chez le veau dont un constituait une non-

conformité puisque la concentration excédait la LQ (taux de conformité de 99,97 %). Aucun résidu de fluoroquinolone n'a été détecté dans les 263 échantillons de viande et de volaille importées analysés.

Glycosides

Les glycosides sont une classe d'antibiotiques à large spectre. Ils sont utilisés afin de traiter les infections bactériennes comme la pneumonie bactérienne, la mammites, l'entérite d'origine bactérienne et la conjonctivite. Au Canada, l'utilisation de la spectinomycine, de la streptomycine, de l'apramycine, de la gentamicine et de la néomycine est approuvée pour diverses espèces. Des LMR ou des LAMR ont été établies pour la spectinomycine (poulet), la streptomycine (lait), la dihydrostreptomycine (lait), l'apramycine (porc), la gentamicine (dindon, porc) et la néomycine (bovins, porc, caprins, ovins, poulet, dindon, canard, lait). Une LFR a également été établie pour les résidus de streptomycine dans le miel. La méthode d'analyse multi-résidus des glycosides utilisée dans le cadre du PNSRC vise les substances suivantes : spectinomycine, hygromycine, streptomycine, dihydrostreptomycine, amikacine, kanamycine, apramycine, tobramycine, gentamicine, et néomycine. Il existe également une méthode d'analyse d'un seul résidu visant la spectinomycine.

Produits laitiers

Au total, 414 échantillons de lait cru en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des glycosides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de glycoside n'a été détecté dans les 53 échantillons de fromage importé analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus et dans les 30 échantillons analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant la spectinomycine (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de glycoside n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (260) ou importés (164) analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de spectinomycine n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (5) ou importés (3) avec la méthode d'analyse d'un seul résidu (taux de conformité de 100 %).

Miel

C'est la première fois où, dans le cadre du PNSRC, que le miel a fait l'objet d'une analyse à l'égard de résidus de glycoside. Au total, 130 échantillons de miel canadien ont été analysés à l'égard des résidus de glycoside; un résultat positif à l'égard de la néomycine constituait une non-conformité (taux de conformité de 99,23 %). Aucun résidu de glycoside n'a été détecté dans les 43 échantillons de miel importé analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 936 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus de glycoside au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus, et 283 échantillons ont été analysés à l'égard de la spectinomycine au moyen de

la méthode d'analyse d'un seul résidu. Dans l'ensemble, 56 résultats étaient positifs et 7 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 99,68 %). Presque tous les résultats positifs ont été obtenus chez le veau où 44 résidus ont été détectés (1 apramycine, 1 dihydrostreptomycine, 41 néomycine, 1 spectinomycine). Une non-conformité liée à la spectinomycine a été relevée chez le veau, une chez une vache et deux chez des porcelets. Trois non-conformités à l'égard de la pentamycine ont été relevées dans le cheval.

Aucun résidu de glycoside n'a été détecté dans les 52 échantillons de viande et de volaille importées analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus et dans les 2 échantillons analysés à l'égard de la spectinomycine au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu (taux de conformité de 100 %).

Halofuginone

L'halofuginone est approuvée au Canada comme agent prophylactique contre les espèces coccidiennes chez le poulet et le dindon. Un LMR a été établie pour l'halofuginone chez le poulet. Le PNSRC comprend une méthode d'analyse d'un seul résidu visant l'halofuginone.

Œufs

Aucun résidu d'halofuginone n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (293) ou importés (204) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 387 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de l'halofuginone et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Ionophores

Les ionophores sont une classe de médicaments administrés dans les aliments destinés aux animaux afin de prévenir la coccidiose, d'accroître l'indice de conversion et le gain de poids. Au Canada, l'utilisation du monensin a été approuvée chez les poulets à griller ainsi que chez le dindon et les bovins en croissance; le narasine chez les poulets à griller et le porc; la salinomycine chez les poulets à griller, les bovins et le porc; le lasalocide chez les poulets à griller, le dindon et les bovins. Des LMR ou des LAMR ont été établies pour toutes les utilisations approuvées de ces médicaments au Canada. Il est interdit d'administrer des ionophores aux poules pondeuses au Canada. La méthode d'analyse multi-résidus des ionophores utilisée dans le cadre du PNSRC vise les substances suivantes : monensin, narasine, salicomycine et lasalocide.

Produits laitiers

Au total, 87 échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard des résidus d'ionophores. Des résidus de monensin ont été détectés dans quatre échantillons; toutefois, les concentrations détectées étaient inférieures à la LQ (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Au total, 367 échantillons d'œufs en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus d'ionophores : 131 résultats se sont avérés positifs et 23 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 93,73 %). Au total, 207 échantillons d'œufs importés ont été analysés à l'égard des résidus d'ionophores; 27 résultats se sont avérés positifs et 14 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 93,24 %).

Selon l'ACIA, les non-conformités à l'égard de résidus d'ionophores dans les œufs peuvent survenir lorsque les aliments des poules pondeuses sont contaminés par le lot précédent d'aliments pour poulets à griller lors des opérations de mélange et de préparation des aliments.

Miel

Aucun résidu d'ionophore n'a été détecté dans les échantillons de miel d'origine (177) ou importé (41) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 2 243 analyses visant la détection de résidus d'ionophores ont été effectuées sur des échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada : 453 résultats se sont avérés positifs et 88 non-conformités ont été relevées (taux de conformité de 96,08 %). La plupart des non-conformités ont été observées chez le poulet (41) et le mouton (20). L'utilisation d'ionophores est permise dans les aliments destinés aux poulets, et bon nombre des non-conformités relevées étaient liées aux résidus détectés dans les tissus non ciblés pour lesquels aucune LMR n'a été établie. L'utilisation d'ionophores chez les ovins est interdite, et aucune LMR n'a été établie.

Au total, 71 analyses visant la détection de résidus d'ionophores ont été effectuées sur des échantillons de viande et de volaille importées. Un résultat positif a été obtenu pour le narasine et la salinomycine chez le poulet provenant des États-Unis et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Macrolides

Les macrolides sont une classe d'antibiotiques utilisés pour traiter les infections bactériennes à Gram positif. Au Canada, l'utilisation de l'érythromycine est autorisée chez les bovins, les ovins, le porc, le poulet et le dindon; la pirlimycine, chez les bovins; la tilmicosine, chez les bovins, les ovins et le porc; la tylosine chez les bovins, le poulet, le dindon et le porc; la lyncomycine, chez le porc et le poulet. Des LMR et des LAMR ont été établies pour l'érythromycine (porc, poulet, dindon, lait), la pirlimycine (bovins, lait), la tylosine (bovins, poulet, dindon, porc), la tilmicosine (bovins, ovins, porc), et la lincomycine (porc, poulet). Des LFR ont également été établies pour les résidus d'érythromycine, de lincomycine et de tylosine dans le miel. Les méthodes d'analyse multi-résidus utilisées pour détecter les résidus de macrolides dans le cadre du PNSRC visent les substances suivantes : érythromycine, clindamycine, josamycine, pirlimycine, spiramycine, tilmicosine, tylosine et lincomycine.

Produits laitiers

Au total, 268 échantillons de lait cru en provenance du Canada et un échantillon de fromage canadien ont été analysés à l'égard des macrolides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de macrolides n'a été détecté dans les 71 échantillons de fromage importé analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Sur un total de 438 échantillons d'œufs en provenance du Canada analysés à l'égard de résidus de macrolides, un seul résultat s'est avéré positif et une non-conformité liée à l'érythromycine a été relevée (taux de conformité de 99,77 %). Au total, 257 échantillons d'œufs importés ont été analysés à l'égard de résidus de macrolides; la tylosine a été détectée dans quatre échantillons, toutefois, les concentrations décelées étaient inférieures à la LQ (taux de conformité de 100 %).

Miel

Au total, 330 échantillons de miel canadien ont été analysés à l'égard de résidus de macrolides : 41 résultats positifs ont été obtenus (40 pour la tylosine, 1 pour l'érythromycine); les concentrations détectées étaient inférieures à la LFR (taux de conformité de 100 %). Au total, 90 échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés à l'égard de résidus de macrolides : 7 résultats positifs ont été obtenus (6 pour la tylosine et 1 pour l'érythromycine) et les concentrations détectées étaient inférieures à la LFR (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 3 859 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de macrolides. Quarante-deux résultats positifs ont été obtenus : lincomycine (46), tylosine (25), tilmicosine (10) et érythromycine (1). La majorité des résidus détectés étaient conformes aux LMR établies. Trois non-conformités ont été relevées : de la lincomycine chez le porc, de la tilmicosine chez le porc et de la tylosine chez le lapin. Le taux de conformité globale de la viande et de la volaille en provenance du Canada à l'égard des macrolides était de 99,92 %. Les deux échantillons de jambon importé ont été analysés à l'égard des macrolides et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Nicarbazine

La nicarbazine est un coccidiostatique dont l'utilisation a été approuvée au Canada dans les aliments médicamenteux destinés aux poulets afin de prévenir la coccidiose. L'analyse utilisée dans le cadre du PNSRC vise à dépister les deux composantes de la nicarbazine : le 4,6-diméthyl-2-pyrimidinol et le 4,4'-dinitrocabranilide. Une LMR a été établie pour les résidus de nicarbazine chez le poulet.

Œufs

Aucun résidu de nicarbazine n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (259) ou importés (163) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande

Aucun résidu de nicarbazine n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada (874) ou importées (190) analysés (taux de conformité de 100 %).

Nitrofuranes

Les nitrofuranes sont des médicaments antimicrobiens dont l'utilisation chez les animaux destinés à l'alimentation est interdite au Canada. Aucune LMR n'a été établie pour les nitrofuranes. La méthode d'analyse multi-résidus utilisée pour détecter les résidus de nitrofuranes dans le cadre du PNSRC vise les métabolites du nitrofurane suivants : 3-amino-2-oxazolidinone (AOZ), semicarbazide, 1-aminohydantoïne (AHD) et 3-amino-5 morpholinométhyl-2-oxazolidinone (AMOZ).

Produits laitiers

Aucun résidu de nitrofuranes n'a été détecté dans les échantillons de fromage canadien (7) ou importé (34) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de nitrofuranes n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (277) ou importés (170) analysés (taux de conformité de 100 %).

Miel

Au total, 230 échantillons de surveillance de miel canadien ont été analysés à l'égard des résidus de nitrofuranes, et du semicarbazide a été détecté dans trois échantillons. Le semicarbazide est un marqueur de la nitrofurazone, un nitrofurane dont l'utilisation est interdite; toutefois, il peut également provenir de sources autres que les nitrofuranes. Le semicarbazide est également un sous-produit de l'azodicarbonamide, un produit chimique entrant dans la fabrication de joints d'étanchéité utilisés pour sceller les couvercles de contenants de divers produits, notamment le miel. Selon certaines données probantes, le semicarbazide peut être transféré du couvercle à l'aliment. Le suivi de ces échantillons a indiqué que le semicarbazide pouvait provenir du couvercle du contenant et non de l'utilisation d'un médicament (taux de conformité de 100 %). Au total, 62 échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés à l'égard de résidus de nitrofuranes. Le semicarbazide a été décelé dans six échantillons et d'autres enquêtes ont révélé que le semicarbazide pouvait provenir du couvercle du contenant. Un métabolite de la furazolidone détecté dans un échantillon constituait une non-conformité (taux de conformité de 98,39 %).

Viande

Au total, 2 685 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des nitrofuranes et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les 170 échantillons de viande et de volaille importées analysés à l'égard des nitrofuranes (taux de conformité de 100 %).

Nitro-imidazoles

Les nitro-imidazoles sont une classe de médicaments bactéricides contre les bactéries anaérobies. Au Canada, il est interdit d'utiliser ces médicaments chez les animaux destinés à l'alimentation ou les animaux qui seront abattus aux fins de consommation humaine. Il n'existe aucune LMR établie à l'égard des nitro-imidazoles. La méthode d'analyse multi-résidus de nitro-imidazoles vise les substances suivantes : dimétridazole, métabolite du dimétridazole, ronidazole et métronidazole (le métabolite de l'ipronidazole est une substance facultative). Il existe également des méthodes d'analyse d'un seul résidu pour le dimétridazole et le ronidazole.

Produits laitiers

Aucun résidu de nitro-imidazoles n'a été détecté dans les échantillons de fromage canadien (1) ou importé (46) analysés au moyen de la méthode multi-résidus (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Au total, 280 échantillons d'œufs en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de nitro-imidazoles au moyen de la méthode multi-résidus, et 24 échantillons ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le dimétridazole; aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs importés analysés au moyen de la méthode multi-résidus (174) ou de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le dimétridazole (7) (taux de conformité de 100%).

Viande

Les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de nitro-imidazoles au moyen de la méthode multi-résidus (2 830), la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le dimétridazole (507) et le ronidazole (114). Aucun résidu n'a été décelé (taux de conformité de 100 %). La viande et la volaille importées ont été analysées à l'égard de résidus de nitro-imidazoles au moyen de la méthode multi-résidus (143), de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le dimétridazole (19) et celle visant le ronidazole (17). Aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens (MAINS)

Les MAINS sont des médicaments analgésiques et anti-inflammatoires utilisés pour soulager la douleur et l'inflammation. Trois MAINS sont surveillés dans le cadre du PNSRC : la dipyrone, la flunixin et la phénylbutazone. L'utilisation de la dipyrone et de la phénylbutazone est uniquement approuvée chez les animaux qui ne sont pas destinés à l'alimentation ou abattus aux fins de consommation humaine. Aucune LMR n'a été établie pour la dipyrone ou la phénylbutazone. L'utilisation de la flunixin est approuvée au Canada chez les bovins et une LMR a été établie. Le PNSRC comprend des méthodes d'analyse d'un seul résidu à l'égard de la flunixin et de la phénylbutazone. Pour les produits laitiers, il existe une méthode multi-résidus visant la flunixin et la phénylbutazone. La méthode analytique utilisée pour la dipyrone dans le cadre du

PNSRC vise la détection de la dipyrone et de trois de ses métabolites (4-méthylaminoantipyrine, 4-formylaminoantipyrine et 4-aminoantipyrine).

Produits laitiers

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de lait cru en provenance du Canada analysés à l'égard de la flunixin (390) et de la phénylbutazone (143) (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de fromage canadien analysés à l'égard de la dipyrone (24) ou au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus des MAINS (1) (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de fromage importé analysés à l'égard de la dipyrone (72) et au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus des MAINS (80) (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans le seul échantillon de beurre importé analysé à l'égard des MAINS au moyen de la méthode multi-résidus (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada analysés à l'égard de la flunixin (49) et de la phénylbutazone (56) (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs importés analysés à l'égard de la flunixin (38) et de la phénylbutazone (40) (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 5 118 analyses à l'égard de résidus de MAINS ont été effectuées sur les échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada. Ces analyses comprenaient 1 250 épreuves visant la dipyrone, 2 295 visant la flunixin et 1 573 visant la phénylbutazone. Cinq échantillons se sont avérés positifs à l'égard de la phénylbutazone et quatre non-conformités ont été relevées (1 chez le bœuf et 3 pour le veau). Le taux de conformité globale de la viande et de la volaille en provenance du Canada à l'égard des MAINS était de 99,92 %. Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volailles importées analysés à l'égard de la dipyrone (29), de la flunixin (61) et de la phénylbutazone (46) (taux de conformité de 100 %).

Pénicillines

Les pénicillines sont une classe d'antibiotiques à large spectre efficaces contre les infections causées par les bactéries à Gram positif et à Gram négatif. L'utilisation de l'amoxicilline, de l'ampicilline, de la pénicilline G et de la cloxacilline est approuvée au Canada chez divers animaux destinés à l'alimentation. Des LMR ou des LAMR ont été établies pour l'ampicilline (bovins, porc, lait), la pénicilline G (bovins, porc, dindon, lait) et l'amoxicilline (porc, poulet). Une LFR a également été établie pour les résidus de pénicillines dans le miel. Le PNSRC comprend de nombreuses méthodes analytiques visant à détecter les résidus de pénicillines. Pour les œufs et la viande, il existe une méthode d'analyse d'un seul résidu visant la pénicilline G. Quant aux produits laitiers, il existe la méthode d'analyse d'un seul résidu visant la pénicilline G, de même que la méthode d'analyse multi-résidus visant les substances suivantes : amoxicilline, ampicilline, pénicilline G, oxacilline, cloxacilline, dicloxacilline, céfapirine, ceftiofur, cefquinome, nafcilline, céfazoline, céfadroxil, céfotaxime, céphalexine, céfradine, hétacilline, pénéthamate, piperacilline, ticarcilline. Pour le miel, il existe une méthode

d'analyse multi-résidus qui comprend l'amoxicilline, l'ampicilline, la pénicilline G, l'oxacilline, la cloxacilline et la dicloxacilline.

Produits laitiers

Aucun résidu de pénicillines n'a été détecté dans les 146 échantillons de lait cru en provenance du Canada analysés (taux de conformité de 100%).

Œufs

Au total, 90 échantillons d'œufs en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de pénicillines. Un résultat s'est avéré positif à l'égard de la pénicilline G et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de pénicilline n'a été détecté dans les 51 échantillons d'œufs importés analysés (taux de conformité de 100 %).

Miel

Aucun résidu de pénicilline n'a été détecté dans les échantillons de miel d'origine canadien (268) ou importé (62) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 2 435 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de pénicillines. On a obtenu cinq résultats positifs à l'égard de la pénicilline G, et aucune infraction n'a été relevée (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les 64 échantillons de viande et de volaille importées analysés à l'égard de résidus de pénicillines (taux de conformité de 100 %).

Phénicol

Les phénicol sont une classe d'antibiotiques à large spectre. L'utilisation du chloramphénicol chez les animaux destinés à l'alimentation est interdite au Canada ainsi que dans de nombreux autres pays. Les personnes qui sont sensibles au chloramphénicol peuvent développer un type d'aplasie médullaire appelée anémie aplasique qui peut être mortelle. L'utilisation du florfenicol chez les bovins, le porc et le saumon est approuvée au Canada. Des LMR ont été établies à l'égard du florfenicol chez les bovins, le porc et les salmonidés. La méthode d'analyse multi-résidus des phénicol vise le chloramphénicol, le thiamphénicol et le florfenicol. Il existe également une méthode d'analyse d'un seul résidu visant le chloramphénicol.

Produits laitiers

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de lait cru en provenance du Canada (256) analysés au moyen de méthode d'analyse multi-résidus des phénicol (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de fromage importé analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le chloramphénicol (3) ou de la méthode d'analyse multi-résidus des phénicol (48) (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu visant le chloramphénicol (23) ou la méthode d'analyse multi-résidus des phénicols (240) (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs importés analysés à l'égard du chloramphénicol (2) et des phénicols (164) (taux de conformité de 100 %).

Miel

Les échantillons de surveillance de miel canadien ont été analysés à l'égard des phénicols (184) et du chloramphénicol (15), et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %). Les échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés à l'égard du chloramphénicol (15) et des phénicols (76); un résultat s'est avéré positif et une non-conformité liée à la présence de chloramphénicol a été observée dans un échantillon provenant de Chine (taux de conformité de 98,90 %).

Viande

Aucun résidu de chloramphénicol n'a été détecté dans les 388 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada analysés au moyen de la méthode d'analyse d'un seul résidu (taux de conformité de 100 %). Au total, 2 913 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-résidus des phénicols. Un résultat s'est avéré positif à l'égard du florfenicol chez une truie et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de surveillance de viande et de volaille importées qui ont été analysés (99) (taux de conformité de 100 %).

Sulfamides

Les sulfamides sont principalement utilisés pour la prévention et le traitement des infections bactériennes, ainsi que pour augmenter le taux de gain de poids et pour accroître l'indice de transformation chez le bétail. Au Canada, de nombreux sulfamides ont été approuvés pour de nombreux usages chez les animaux destinés à l'alimentation, et bon nombre de LMR ou de LAMR ont été établies. Des LFR ont également été fixées pour les résidus de certains sulfamides dans le miel. La méthode d'analyse multi-résidus utilisés pour détecter les résidus de sulfamides dans la viande et la volaille vise les substances suivantes : sulfachloropyridazine, sulfadiazine, sulfadiméthoxine, sulfadoxine, sulfaéthoxypyridazine, sulfamérazine, sulfaméthoxyypyridazine, sulfaquinoxaline et sulfathiazole. La méthode multi-résidus utilisée pour l'analyse des produits laitiers, des œufs et du miel vise les substances suivantes : sulfadiazine, sulfapyridine, sulfisoxazole, sulfaméthazine, sulfamède, sulfaméthoxyypyridazine, sulfamonométhoxine, sulfachloropyridazine, sulfaméthoxazole, sulfabenzamide, sulfadoxine, sulfadiméthoxine, sulfathiazole, sulfaquinoxaline, sulfaphénazole, sulfamérazine, dapsonne, sulfaméthizole, sulfiomidine, sulfaéthoxypyridazine, sulfamoxole, sulfaguanidine, sulfanilamide et sulfacétamide.

Produits laitiers

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de lait cru en provenance du Canada (414) ou de fromage importé (63) analysés à l'égard de résidus de sulfamides (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de sulfamides n'a été détecté dans les 221 échantillons d'œufs en provenance du Canada analysés (taux de conformité de 100 %). Au total, 124 échantillons d'œufs importés ont été analysés; un résultat positif a été obtenu et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Miel

Au total, 192 échantillons de surveillance de miel canadien ont été analysés à l'égard de résidus de sulfamides. Trois résultats positifs ont été obtenus pour la sulfadiméthoxine, mais la concentration était inférieure à la LFR (taux de conformité de 100 %). Au total, 123 échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés et cinq résultats positifs ont été obtenus. Toutes les concentrations étaient inférieures à la LFR, sauf un résultat positif pour la sulfaméthazine (taux de conformité de 99,19 %).

Viande

Au total, 2 594 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de sulfamides. Treize résultats se sont avérés positifs et quatre non-conformités ont été relevées; le taux de conformité globale était de 99,85 %. Huit échantillons de surveillance de viande importée ont été analysés à l'égard de résidus de sulfamides; aucun résultat positif n'a été obtenu et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Tétracyclines

Les tétracyclines peuvent être utilisées pour la prévention ou le traitement d'infections bactériennes. Leur utilisation dans les aliments médicamenteux a également été approuvée afin d'aider à maintenir le taux de croissance et l'indice de transformation. Au Canada, l'utilisation de la chlortétracycline a été approuvée chez le porc, les bovins, le veau, l'agneau, les ovins, le poulet et le dindon, l'oxytétracycline chez les bovins, le porc, les ovins, les salmonidés, le homard, le poulet, le dindon et les abeilles; la tétracycline, chez les bovins, le porc, les ovins, le poulet et le dindon. Des LAMR ont été établies pour toutes les utilisations approuvées de tétracycline, de chlortétracycline et d'oxytétracycline. Des LFR ont également été fixées pour les résidus de chlortétracycline et de tétracycline dans le miel. La méthode d'analyse multi-résidus des tétracyclines visent la détection de la chlortétracycline, de l'oxytétracycline et de la tétracycline.

Produits laitiers

Aucun résidu de tétracyclines n'a été détecté dans les échantillons de lait cru en provenance du Canada (416) et de fromage importé (10) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Sur un total de 451 échantillons d'œufs en provenance du Canada, deux résultats positifs conformes ont été obtenus (oxytétracycline) et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu de tétracyclines n'a été détecté dans les échantillons d'œufs importés analysés (315; taux de conformité de 100 %).

Miel

Au total, 136 échantillons de surveillance de miel canadien ont été analysés à l'égard des résidus de tétracyclines. On a obtenu 27 résultats positifs; 23 étaient positifs à l'égard de l'oxytétracycline et la concentration était conforme à la LAMR, et 4 étaient positifs à l'égard de la tétracycline et la concentration était inférieure à la LFR (taux de conformité de 100 %). Cinquante et un échantillons de surveillance de miel importé ont été analysés et six résultats positifs conformes ont été obtenus; l'oxytétracycline a été détectée dans deux échantillons et la tétracycline, dans 4 échantillons (taux de conformité de 100 échantillons).

Viande

Au total, 2 655 échantillons de surveillance de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard des résidus de tétracycline. On a obtenu 96 résultats positifs et plus de la moitié concernait des échantillons de veau (50). Les deux non-conformités ont été relevées dans les échantillons de veau; la doxycycline a été détectée dans un échantillon (aucune LMR) et la concentration d'oxytétracycline détectée dans un échantillon était supérieure à la LAMR. Le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada était de 99,92 %. Au total, 97 échantillons de surveillance de viande et de volaille importées ont été analysés à l'égard de résidus de tétracyclines; un résultat positif a été obtenu et aucune non-conformité n'a été relevée (taux de conformité de 100 %).

Thyréostatiques

Dans le passé, les thyrostatiques étaient utilisés afin d'augmenter le gain de poids des animaux avant leur abattage. À l'heure actuelle, ces médicaments sont interdits au Canada chez les animaux destinés à l'alimentation; par conséquent, aucune LMR n'est établie à leur égard. La méthode d'analyse multi-résidus des thyrostatiques vise les substances suivantes : mercaptobenzimidazole, phénylthiouracile, propylthiouracile, tapazole, thiouracile et méthylthiouracile.

Produits laitiers

Au total, 18 échantillons de fromage en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de thyrostatiques; le thiouracile a été détecté dans 3 échantillons qui constituaient également des non-conformités (taux de conformité de 83,33 %). Au total, 77 échantillons de fromage importé ont été analysés; 18 résultats étaient positifs à l'égard du thiouracile et tous constituaient des non-conformités (taux de conformité de 76,62 %). Il semble que la présence de ces résidus soit attribuable aux espèces de *Brassica* riches en soufre dont on nourrit les bovins laitiers plutôt qu'à l'administration de thyrostatiques. Le thiouracile est également détecté fréquemment dans le foie de bovin.

Œufs

Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (58) ou importés (32) analysés à l'égard de thyrostatiques (taux de conformité de 100 %).

Viande

Au total, 1 426 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de thyrostatiques. Un résultat positif a été obtenu à l'égard du phénylthiouracile; 205 étaient positifs à l'égard du thiouracile et tous constituaient des non-conformités (taux de conformité de 85,62 %). La grande majorité des résidus de thiouracile ont été détectés chez les ruminants comme les bovins, le bison et les ovins. Il semble que la présence de ces résidus soit attribuable en grande partie à la consommation d'espèces de *Brassica* plutôt qu'à l'administration de thyrostatiques. Trois échantillons de viande importée ont été analysés à l'égard de résidus de thyrostatiques et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Tranquillisants

Les tranquillisants sont des médicaments à action analgésique, sédative et myorelaxante. Ils agissent en diminuant la vitesse des signaux dans le système nerveux. Au Canada, l'utilisation de la xylazine est autorisée chez les bovins; l'azapérone, chez les porcs et l'acépromazine, chez les bovins, les ovins, les caprins et le porc. Comme aucune LMR n'est établie pour les tranquillisants, la présence de résidus de ces médicaments est interdite dans les aliments. La méthode d'analyse multi-résidus des tranquillisants vise les substances suivantes : xylazine, azapérol, carazolol, azapérone, halopéridol, acépromazine, propionylpromazine et chlorpromazine.

Produits laitiers

Aucun résidu de tranquillisants n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (14) et importé (63) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de tranquillisants n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (59) et importés (30) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Aucun résidu de tranquillisants n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada (1 207) et importées (163) analysés (taux de conformité de 100 %).

Virginiamycine

La virginiamycine est un type d'antibiotique utilisé pour le traitement d'infections bactériennes comme la dysenterie porcine et l'entérite nécrotique. Son utilisation est approuvée dans les aliments médicamenteux destinés aux porcs et aux poulets à griller afin d'augmenter le taux de gain de poids et l'indice de transformation. Aucune LMR n'est établie pour la virginiamycine. La méthode d'analyse d'un seul résidu de la virginiamycine vise la détection de virginiamycine M.

Produits laitiers

Aucun résidu de virginiamycine n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (4) et importé (24) analysés (taux de conformité de 100 %).

Œufs

Aucun résidu de virginiamycine n'a été détecté dans les échantillons d'œufs en provenance du Canada (121) et importés (78) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Aucun résidu de virginiamycine n'a été détecté dans les échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada (1 596) et importées (44) analysés (taux de conformité de 100 %).

Substances hormonales

Des substances hormonales peuvent être administrées aux animaux destinés à l'alimentation comme anabolisants afin d'augmenter l'indice de transformation, d'accélérer l'atteinte du poids marchand et d'améliorer la qualité de la carcasse. Elles peuvent également être utilisées comme régulateurs de l'œstrus ou pour le traitement de certaines maladies.

Acétate de trenbolone

L'acétate de trenbolone est une hormone injectable ou un implant hormonal utilisé pour augmenter le rythme du gain de poids et accroître l'indice de transformation. Au Canada, son utilisation chez les bovins est autorisée et une LAMR a été établie. La méthode analytique utilisée pour détecter les résidus d'acétate de trenbolone vise l'alpha-trenbolone et le bêta-trenbolone.

Produits laitiers

Aucun résidu d'acétate de trenbolone n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (17) ou importé (49) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 2 948 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus d'acétate de trenbolone : 21 résultats étaient positifs à l'égard de l'alpha-trenbolone chez le bœuf et toutes les concentrations étaient conformes à la LAMR. L'alpha-trenbolone a également été détecté dans un échantillon de bison et constituait une non-conformité puisqu'aucune LMR n'est été établie. Dans l'ensemble, le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada était de 99,97 %. Trois échantillons de viande importée ont été analysés à l'égard de l'acétate de trenbolone et aucun résidu n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Zéranol/stilbènes

Le zéranol est utilisé dans les implants afin d'augmenter le taux de gain de poids et d'améliorer l'indice de transformation. Au Canada, l'utilisation du zéranol est autorisée chez les bovins et une LAMR a été établie. Quant au stilbène, il est interdit au Canada chez les animaux destinés à l'alimentation. La méthode d'analyse multi-résidus du zéranol et des stilbènes vise les substances suivantes : zéranol, taléranol, diéthylstilbestrol, diénestrol et hexestrol.

Produits laitiers

Aucun résidu de zéranol ou de stilbènes n'a été détecté dans les échantillons de fromage en provenance du Canada (11) ou importé (26) analysés (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 1 612 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de zéranol et de stilbènes. Des résidus de zéranol ont été détectés dans un échantillon de bœuf, mais la concentration décelée était conforme à la LAMR. Le taléranol a été détecté dans un échantillon de bœuf et constituait une non-conformité puisqu'aucune LMR ou LAMR n'est établie. Dans l'ensemble, le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada à l'égard du zéranol et des stilbènes était de 99,94 %. Trois échantillons de viande importée ont été analysés et aucun résidu de zéranol ou de stilbènes n'a été détecté (taux de conformité de 100 %).

Gestagènes

Les gestagènes sont des progestogènes puissants possédant des propriétés anti-œstrogéniques remarquables. Ils sont utilisés afin de stimuler la croissance, d'optimiser l'utilisation des aliments et de supprimer l'œstrus (période de rut). Au Canada, l'utilisation de l'acétate de mélangestrol est approuvée chez les bovins et une LAMR a été établie. La méthode d'analyse multi-résidus utilisée pour l'analyse des résidus de gestagènes vise les substances suivantes : acétate de mélangestrol, acétate de mégestrol et acétate de chlormadinone.

Produits laitiers

Aucun résidu de gestagènes n'a été détecté dans les 11 échantillons de fromage en provenance du Canada analysés (taux de conformité de 100 %). Aucun résidu n'a été détecté dans les échantillons de beurre importé (1) et de fromage importé (60) analysés à l'égard de gestagènes (taux de conformité de 100 %).

Viande et volaille

Au total, 2 135 échantillons de viande et de volaille en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de résidus de gestagènes. L'acétate de mélangestrol a été détecté dans 11 échantillons de bœuf et un échantillon de veau, et les concentrations détectées étaient conformes à la LAMR (taux de conformité de 100 %).

4.3 Mycotoxines

4.3.1 Aliments d'origine animale

Produits laitiers

Un échantillon de fromage en provenance du Canada a été analysé à l'égard de l'aflatoxine M1 et aucun résidu n'a été détecté. Au total, 161 échantillons de lait cru en provenance du Canada ont été analysés à l'égard de l'aflatoxine M1; un résultat s'est avéré positif avec une faible concentration (taux de conformité de 100 %). Quarante échantillons de fromage importé ont été analysés à l'égard de l'aflatoxine M1 et des résidus ont été détectés dans deux échantillons provenant d'Italie (taux de conformité de 100 %).

4.4 Métaux

4.4.1 Aliments d'origine animale

Au total, 2 429 échantillons de surveillance d'aliments d'origine animale en provenance du Canada et importés ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents. Sur un total de 33 502 résultats d'analyse visant les métaux, 17 827 résultats (53,21 %) étaient positifs et 497 (1,48 %) présentaient une concentration supérieure à la moyenne (plus élevée que prévu). Aucune non-conformité aux seuils de tolérance canadiens ou aux LMR canadiennes n'a été relevée. Les résultats concernant les métaux toxiques (arsenic, cadmium, plomb, mercure) pour chaque groupe de produit sont présentés en détail ci-dessous.

Produits laitiers

Le lait cru en provenance du Canada a été analysé à l'égard des métaux au moyen d'une méthode d'analyse multi-métaux qui vise les huit métaux suivants : aluminium, arsenic, cadmium, plomb, nickel, sélénium, étain et zinc. Au total, 138 échantillons de lait cru en provenance du Canada ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux et 248 échantillons ont été analysés à l'égard du mercure avec une méthode d'analyse d'une seule substance (1 352 résultats). L'arsenic a été détecté dans 94 échantillons (68,12 %) et les concentrations décelées dans deux échantillons étaient supérieures à la moyenne (1,45 %). Le cadmium a été détecté dans 54 échantillons (39,13 %) et la concentration décelée dans un échantillon était supérieure à la moyenne (0,72 %). Le plomb a été détecté dans 98 échantillons (71,01 %) et les concentrations décelées dans 23 échantillons étaient supérieures à la moyenne (0,72 %). Aucun résidu de mercure n'a été détecté dans les échantillons analysés.

Au total, 102 échantillons de fromage importé ont fait l'objet d'analyse visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (1 454 résultats). L'arsenic a été détecté dans 54,90 % des échantillons analysés et 6 de ces échantillons contenaient des concentrations d'arsenic supérieures à la moyenne (5,88 %). Le cadmium a été détecté dans 19,61 % des échantillons et 6 de ces échantillons contenaient des concentrations supérieures à la moyenne (5,88 %). Le plomb a été détecté dans 47,06 %

des échantillons et 11 échantillons (10,78 %) contenait des concentrations supérieures à la moyenne. Aucun résidu de mercure n'a été détecté dans les échantillons analysés.

La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure dans les produits laitiers en provenance du Canada et importés est illustrée à la figure 9.

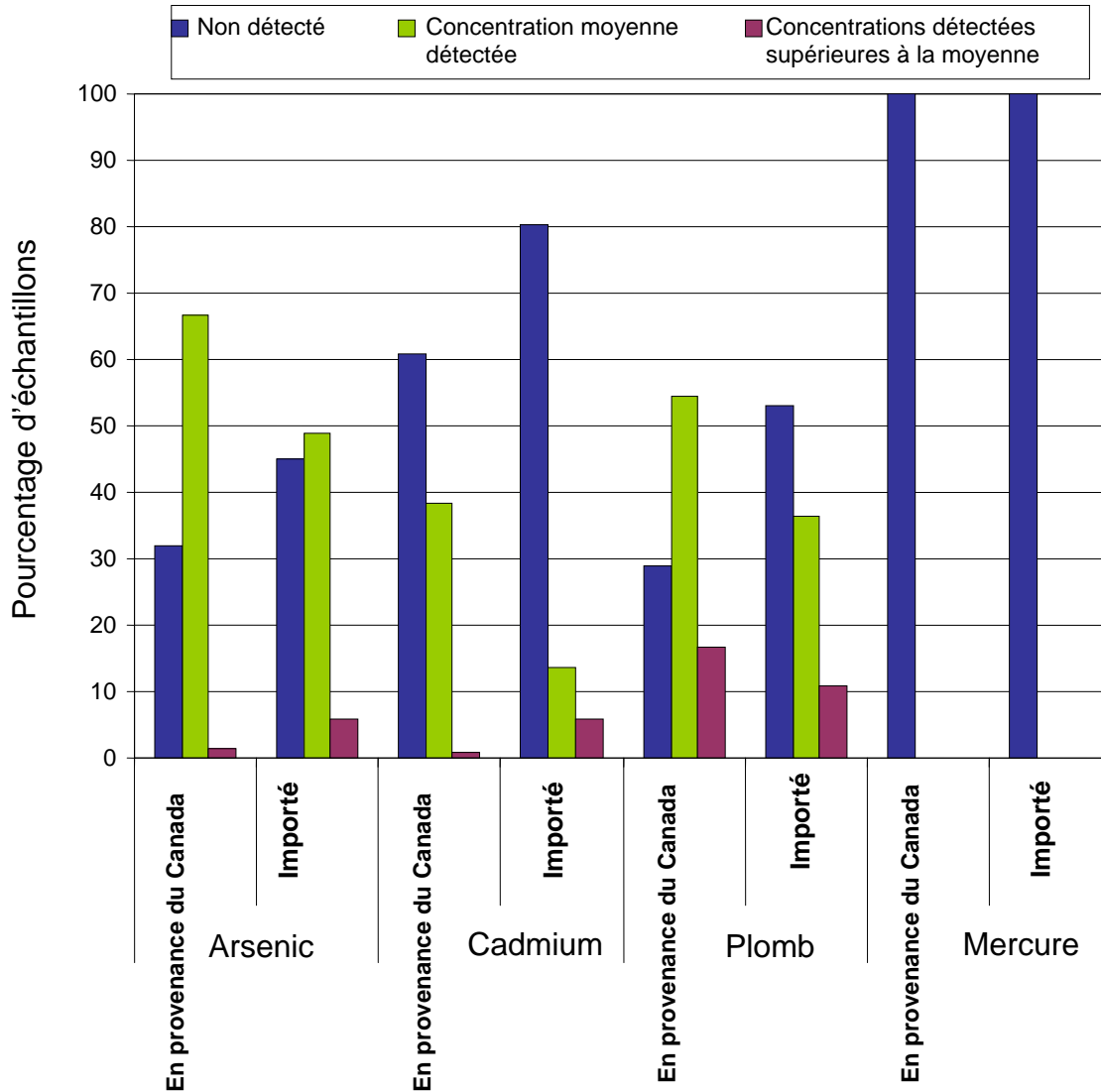


Figure 9 Pourcentage d'échantillons de produits laitiers en provenance du Canada et importés contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

Œufs

Au total, 246 échantillons d'œufs en provenance du Canada ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (15 métaux, 3 690 résultats). L'arsenic a été détecté

dans 62 échantillons (25,20 %) et un échantillon contenait une concentration d'arsenic supérieure à la moyenne (0,41 %). Le cadmium a été détecté dans 12 échantillons (4,88 %) et le plomb a été décelé dans 4 échantillons (1,63 %); les concentrations détectées se situaient dans les limites prévues. Aucun des échantillons analysés ne contenait de concentration détectable de mercure.

Au total, 143 échantillons d'œufs importés ont été analysés au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (15 métaux, 2 145 résultats). L'arsenic a été détecté dans 19 échantillons (13,29 %), le cadmium a été détecté dans 27 échantillons (18,88 %) et le plomb a été détecté dans 2 échantillons (1,40 %); les concentrations d'arsenic, de cadmium et de plomb détectées se situaient dans les limites prévues. Aucun des échantillons analysés ne contenait de concentration détectable de mercure.

La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure dans les œufs en provenance du Canada et importés est illustrée à la figure 10.

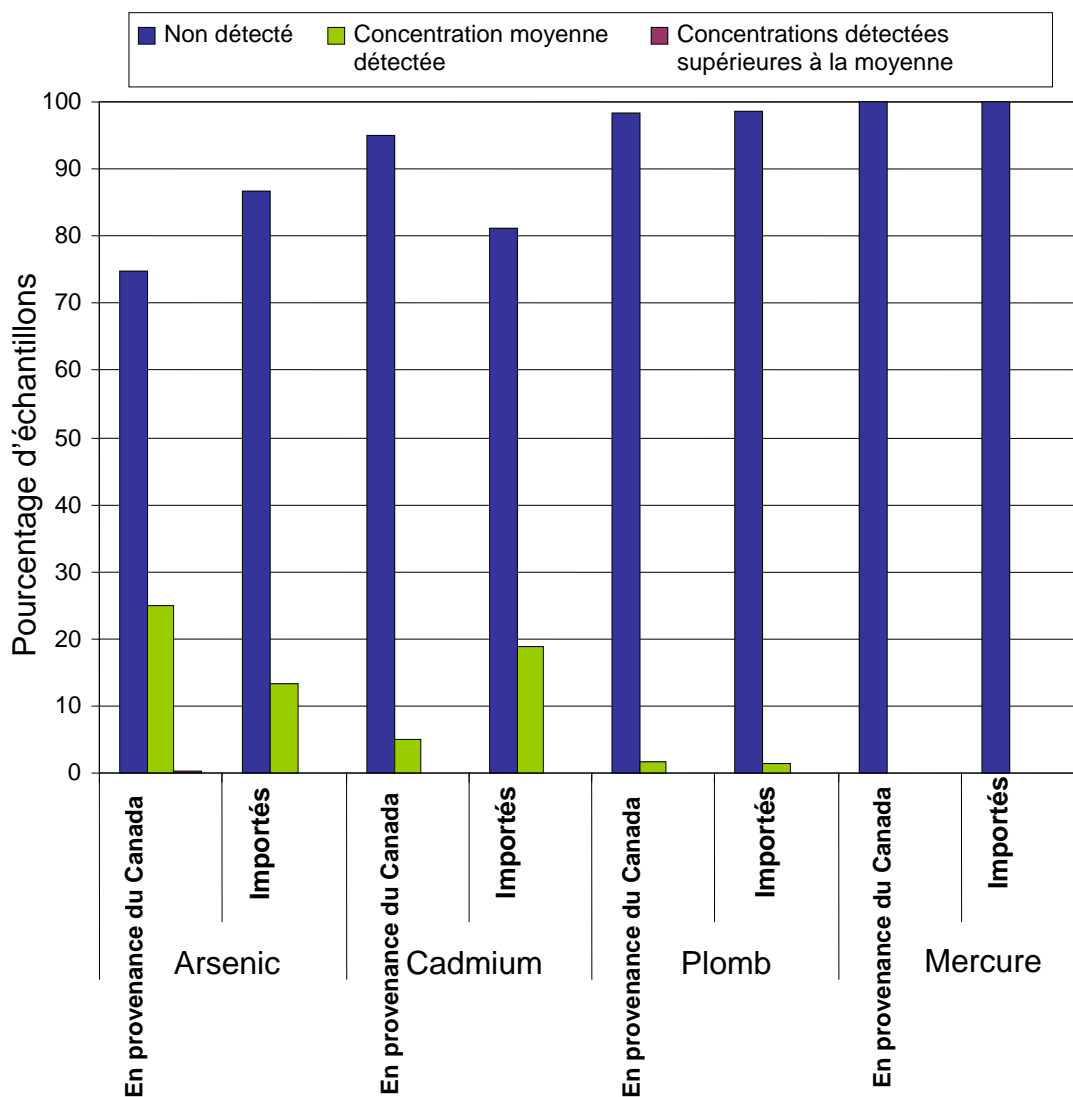


Figure 10 Pourcentage d'échantillons d'œufs en provenance du Canada et importés contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

Miel

Au total, 198 échantillons de miel canadien ont été analysés à l'égard de 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (2 970 résultats). Aucun résidu d'arsenic et de mercure n'a été détecté dans les échantillons. Le cadmium a été détecté dans un échantillon (0,51 %) et le plomb, dans 53 échantillons (26,77 %); 5 échantillons contenaient des concentrations de plomb supérieures à la moyenne (2,53 %).

Au total, 46 échantillons de miel importé ont été analysés à l'égard de 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (690 métaux). L'arsenic a été détecté dans 2 échantillons (4,35 %) et les concentrations détectées se situaient dans les limites prévues. Le cadmium a été détecté dans deux échantillons (4,35 %) et la concentration détectée dans un échantillon était supérieure à la moyenne (2,17 %). Le plomb a été détecté dans 25 échantillons (54,35 %) et la concentration décelée dans un échantillon était considérée supérieure à la moyenne (2,17 %). Aucun résidu de mercure n'a été détecté dans les échantillons de miel analysés.

La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure dans les échantillons de miel en provenance du Canada et importé est illustrée à la figure 11 ci-dessous.

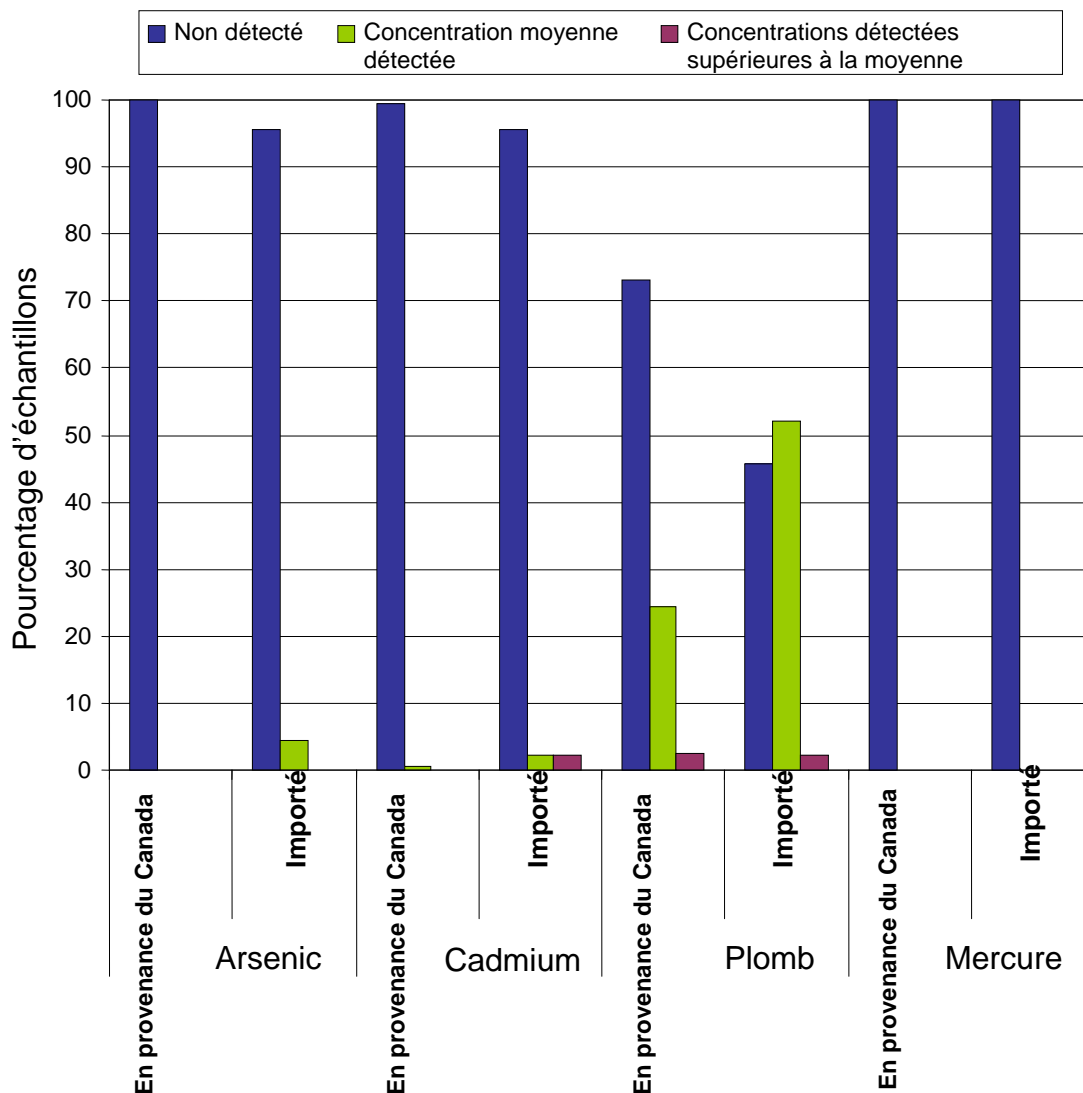


Figure 11 Pourcentage d'échantillons de miel canadien et importé contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

Viande

Au total, 1402 échantillons de viande en provenance du Canada ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (20 552 résultats). L'arsenic a été détecté dans 31,95 % des échantillons analysés et la concentration décelée dans 12 échantillons était supérieure à la moyenne (0,86 %). Le cadmium a été détecté dans 13,48% des échantillons analysés et la concentration décelée dans 18 échantillons était supérieure à la moyenne (1,28 %). Le plomb a été détecté dans 7,28 % des échantillons analysés et les concentrations décelées se situaient toutes à l'intérieure des limites prévues. Aucun résidu de mercure n'a été détecté dans les échantillons.

Au total, 44 échantillons de viande importée ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (649 résultats). L'arsenic a été détecté dans 36,36 % des échantillons, le plomb, dans 27,27 % des échantillons; les concentrations de ces deux métaux se situaient à l'intérieur des limites prévues. Le cadmium a été détecté dans 6,82 % des échantillons et la concentration décelée dans un échantillon se situait au-dessus de la moyenne (2,27 %). Aucun résidu de mercure n'a été détecté dans les échantillons.

La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure dans les produits de viande et de volaille en provenance du Canada et importés est illustrée à la figure 12 ci-dessous.

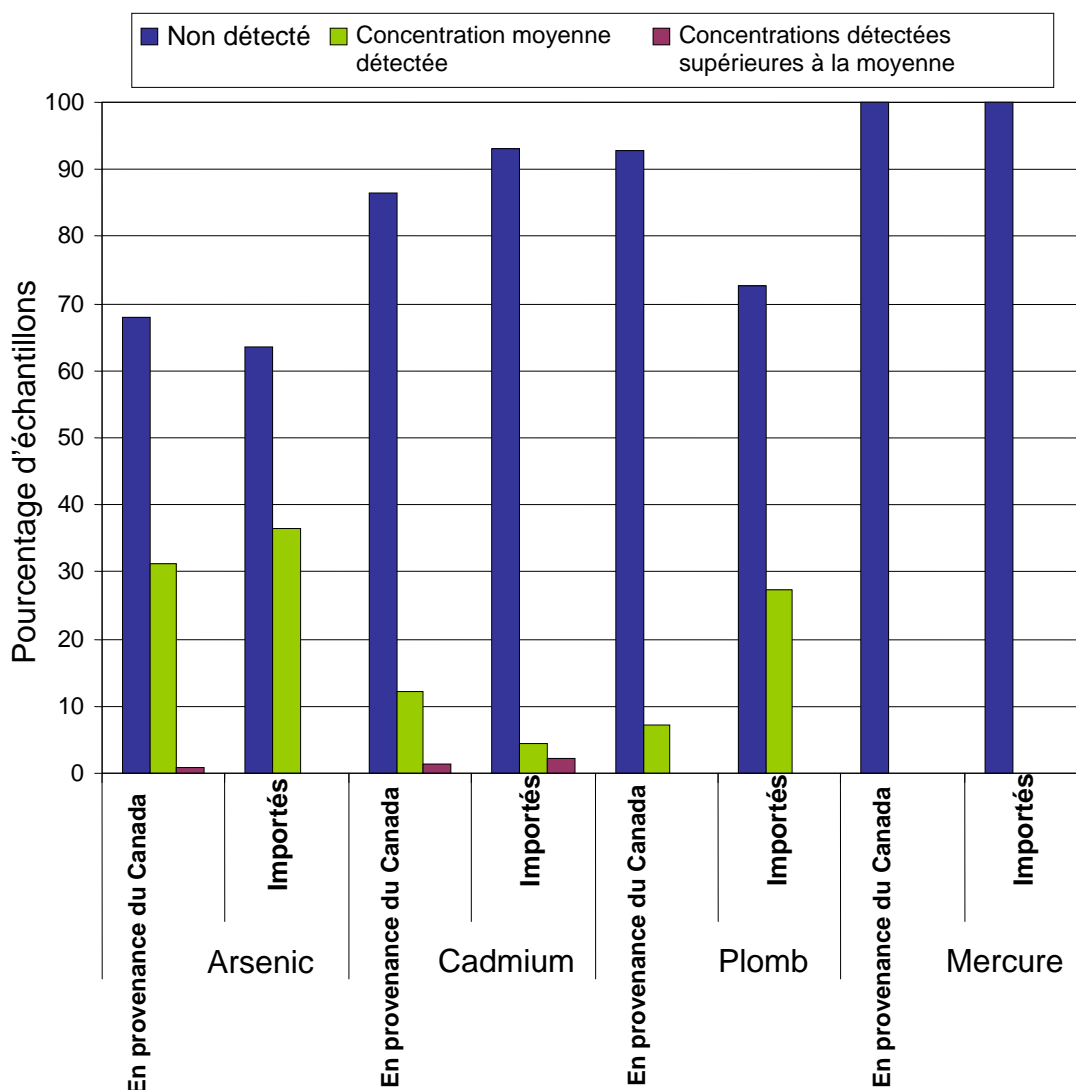


Figure 12 Pourcentage d'échantillons de produits de viande en provenance du Canada et importés contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

4.4.2 Aliments d'origine végétale

Au total, 2 883 échantillons de surveillance d'aliments d'origine végétale en provenance du Canada et importés ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents. Sur un total de 40 021 résultats à l'égard des métaux, 22 282 (55,68 %) étaient positifs et 572 (1,43 %) présentaient une concentration supérieure à la moyenne. Quatre non-conformités liées à l'étain ont été relevées pour les produits en conserve et 11 à l'égard du plomb dans le sirop d'érable. Les résultats à l'égard des métaux toxiques (arsenic, cadmium, plomb, mercure) pour chaque groupe de produit sont présentés plus en détail ci-dessous.

Fruits et légumes frais

Au total, 755 échantillons de fruits et légumes frais en provenance du Canada ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (11 155 résultats). L'arsenic a été détecté dans 20,93 % des échantillons analysés; un échantillon présentait une concentration supérieure à la moyenne (0,13 %). Le cadmium était le métal toxique le plus souvent décelé dans les fruits et légumes frais en provenance du Canada. Il a été détecté dans 49,40 % des échantillons; sept échantillons contenaient des concentrations de cadmium supérieures à la moyenne (0,93 %). Le plomb a été détecté dans 37,88 % des échantillons, dont deux échantillons qui affichaient des concentrations supérieures à la moyenne (0,26 %). Aucun des échantillons analysés ne contenait de concentration détectable de mercure. Les résultats détaillés concernant les métaux et les éléments chimiques dans les fruits et légumes frais en provenance du Canada sont présentés à l'annexe C.

Au total, 1 479 échantillons de fruits et légumes frais importés canadienne ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (21 670 résultats). L'arsenic a été détecté dans 24,48 % des échantillons; un échantillon présentait une concentration supérieure à la moyenne (0,07 %). Le cadmium était le métal toxique le plus souvent décelé dans les fruits et légumes frais importés. Il a été détecté dans 41,18 % des échantillons, dont 21 affichaient des concentrations supérieures à la moyenne (1,42 %). Le plomb a été détecté dans 29,21 % des échantillons, dont sept échantillons qui affichaient des concentrations supérieures à la moyenne (0,47 %). Aucun des échantillons analysés ne contenait de concentration détectable de mercure. Les résultats détaillés concernant les métaux et les éléments chimiques dans les fruits et légumes frais importés sont présentés à l'annexe C.

Les produits en provenance du Canada ou importés les plus susceptibles de contenir du cadmium étaient ceux qui étaient connus pour leur tendance à absorber ce métal. On compte parmi ces aliments les épinards, l'ail, les betteraves, le panais, les pommes de terre, les carottes, le chou et le céleri. Le plomb a été détecté le plus souvent dans la rhubarbe, les épinards, l'asperge, la patate douce et les carottes. La fréquence de détection des métaux toxiques dans les fruits et légumes frais en provenance du Canada était comparable à celle des fruits et légumes frais importés (figure 13).

La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure dans les produits de fruits et légumes frais en provenance du Canada et importés est illustrée à la figure 13.

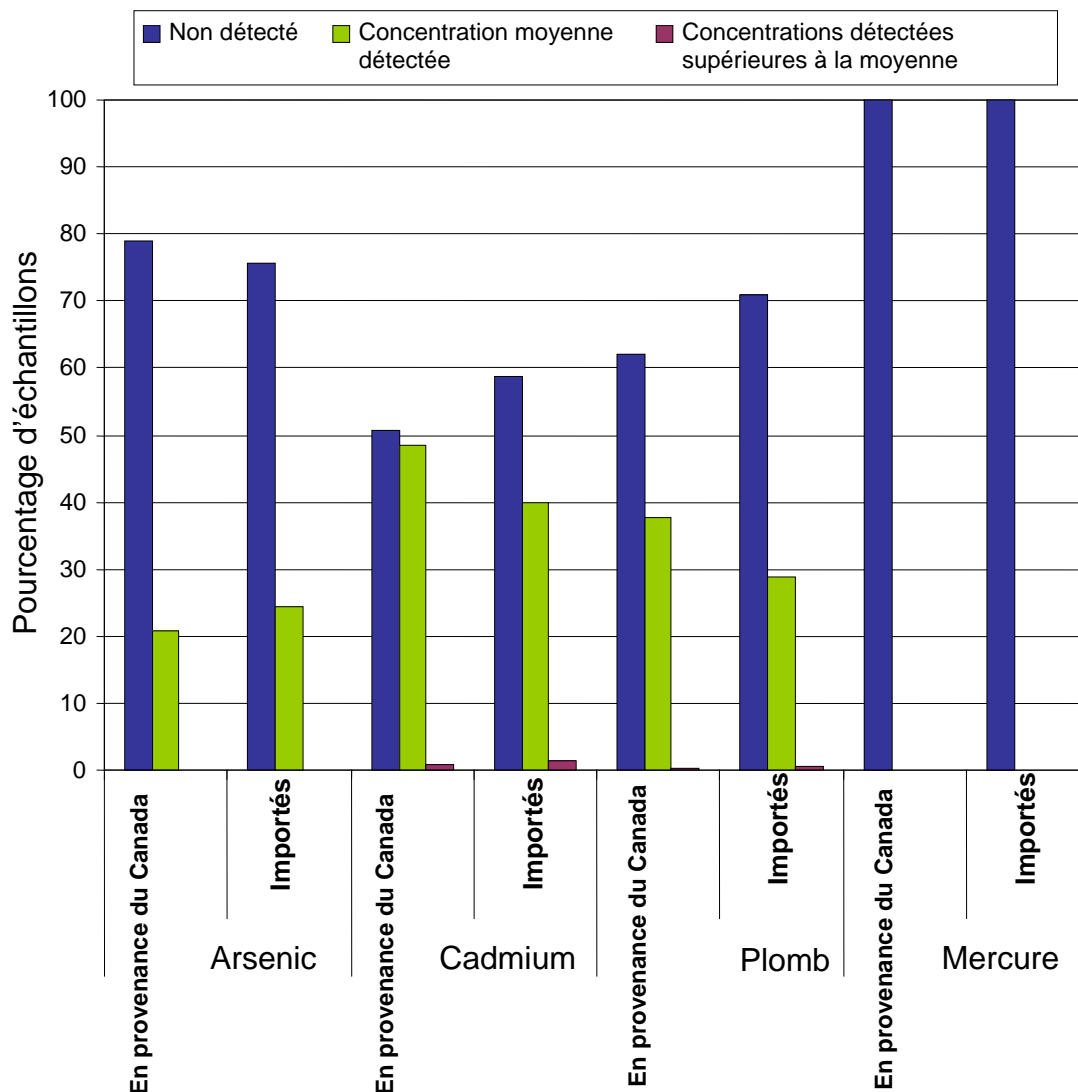


Figure 13 Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes en provenance du Canada et importés contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

Fruits et légumes transformés

Au total, 475 échantillons de produits de fruits et légumes transformés importés ont fait l'objet d'analyses visant jusqu'à 15 métaux différents au moyen de la méthode d'analyse multi-métaux (7 022 résultats). Quatre résultats positifs à l'égard de l'étain pour les produits en conserve étaient supérieurs au seuil de tolérance établi (taux de conformité de 99,16 %). La fréquence de détection de l'arsenic, du cadmium, du plomb et du mercure

est illustrée à la figure 14. L'arsenic et le plomb ont été détectés plus souvent dans les produits transformés que les fruits et légumes frais. L'arsenic a été détecté dans 32,84 % des échantillons analysés; un échantillon comprenait une concentration supérieure à la moyenne (0,21 %). Le cadmium a été détecté dans 37,68 % des échantillons; un échantillon présentait une concentration supérieure à la moyenne (0,21 %). Le plomb était le métal toxique le plus souvent décelé dans les fruits et légumes transformés. Il a été détecté dans 70,32 % des échantillons analysés; un échantillon présentait une concentration supérieure à la moyenne (0,21 %). La concentration moyenne de plomb détectée était de 0,03 ppm. La présence de plomb dans l'équipement de transformation des aliments ou dans les matériaux d'emballage peut contaminer les aliments. Le mercure était le métal toxique le moins susceptible d'être détecté dans les fruits et légumes transformés. Il a été détecté dans un échantillon de légumes en conserve (0,27 %) et la concentration décelée se situait à l'intérieur des limites prévues.

L'arsenic et le cadmium ont été détectés principalement dans les haricots en conserve, les fruits en conserve, les champignons en conserve et les châtaignes d'eau en conserve. La présence de résidus de plomb était nettement généralisée : ils ont été détectés dans 83 des 114 échantillons (72,81 %) différents de fruits et légumes transformés qui ont été analysés.

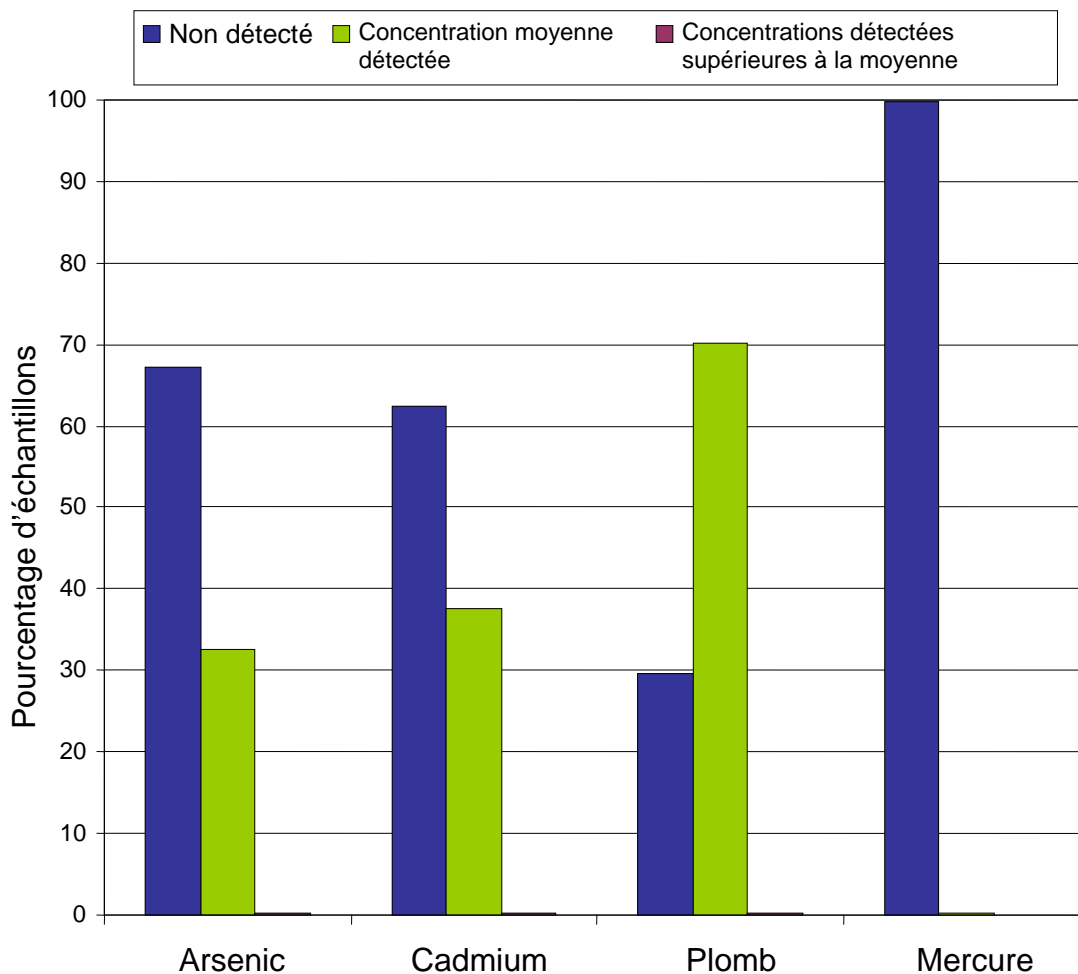


Figure 14 Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes transformés importés contenant des concentrations détectables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure.

Sirop d'érable

La contamination par le plomb du sirop d'érable et des produits dérivés peut devenir préoccupante si de l'équipement contenant du plomb est utilisé pour la production de sirop d'érable. Au total, 174 échantillons de sirop d'érable canadien et importés ont été analysés et le plomb a été détecté dans 16,67 % des échantillons. Dans l'ensemble, le taux de conformité était de 93,68 %. Huit échantillons de bonbons à l'érable ont été analysés et trois contenaient de faibles concentrations de plomb. Sur les 164 échantillons de sirop d'érable canadien, 26 (15,85 %) contenaient du plomb et 11 constituaient des non-conformités. Deux échantillons de sirop d'érable importé ont été analysés et aucun n'a révélé de concentration détectable de plomb.

5. Discussion

Dans le cadre du PNSRC de 2007-2008, plus de 190 000 analyses de dépistage de médicaments vétérinaires, de pesticides, de mycotoxines et de métaux ont été effectuées sur des produits alimentaires d'origine animale et végétale, produits au Canada et importés. En général, les taux de conformité étaient élevés pour tous les produits et les résultats observés correspondaient à ceux relevés les années précédentes. Le taux de conformité globale était supérieur à 99 %, ce qui indique un degré élevé de conformité aux normes canadiennes relatives aux résidus chimiques. Des résultats semblables ont été observés dans le cas des produits canadiens et importés, et aucun rapport clair n'a été établi entre le taux de conformité et le pays d'origine. Tous les résultats non conformes ont été évalués afin de déterminer si les produits posent un risque pour la santé des Canadiens et les mesures de suivi pertinentes ont été mises en œuvre.

Les aliments d'origine animale (produits laitiers, œufs, miel, viande et volaille) ont fait l'objet d'analyses de dépistage de résidus de médicaments vétérinaires. Des infractions liées à une concentration excessive de résidus de médicaments vétérinaires peuvent se produire par suite d'une surconsommation de médicaments, d'un délai d'attente insuffisant (délai entre la dernière administration du médicament et l'abattage) ou de l'utilisation de médicaments à des fins autres que celles mentionnées sur l'étiquette (administration de médicaments dont l'utilisation est approuvée chez d'autres espèces ou pour traiter un état qui ne figure pas sur l'étiquette). Généralement, les taux de conformité étaient élevés et les résultats correspondaient à ceux des années précédentes. La majorité des infractions (ou non-conformités) visaient des combinaisons de produits et de médicaments pour lesquelles aucune LAMR ou LMR n'a été établie.

Les taux de conformité des produits laitiers en provenance du Canada (99,73 %) et importés (98,45 %) à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires étaient très élevés. Pour le lait cru en provenance du Canada, toutes les non-conformités observées concernaient la moxidectine, un endectocide. Les endectocides sont utilisés pour lutter contre les parasites qui s'attaquent au bétail. Au moment où les échantillons ont été prélevés, aucune LAMR pour la moxidectine dans le lait cru n'avait encore été fixée. Aucune LMR n'a été établie pour les résidus de médicaments vétérinaires dans le fromage, et donc, toute quantité mesurable de résidus dans le fromage constituait une non-conformité. La majorité des non-conformités observées dans le fromage importé concernaient le thiouracile. La détection de résidus de thiouracile dans la viande a été attribuée à la consommation d'espèce de *Brassica*, plutôt qu'à l'administration d'un médicament thyrostatique. Lorsque le régime des bovins laitiers est riche en *Brassica*, du thiouracile peut être secrétée dans le lait et sa présence est ensuite détectée dans le fromage.

Les taux de conformité à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires étaient similaires pour les œufs canadiens (99,54 %) et les œufs importés (99,59 %). La majorité des résultats positifs et toutes les non-conformités relevées dans les œufs en provenance du Canada et importés étaient attribuables à la présence de résidus d'ionophores (lasalocide, monensin, narasine, salinomycine). Ces médicaments servent à lutter contre les parasites entériques chez la volaille; toutefois, leur administration aux poules

pondeuses n'est pas autorisée au Canada. Aucune LMR n'est donc établie. On croit que les non-conformités à l'égard de résidus d'ionophores dans les œufs surviennent lorsque les aliments pour poules pondeuses sont contaminés par le lot précédent d'aliments pour poulets à griller lors des opérations de mélange et de préparation des aliments.

Le taux de conformité du miel canadien (99,95 %) à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires était plus élevé que celui du miel importé (99,21 %). Au Canada, il y a très peu de médicaments vétérinaires dont l'utilisation est autorisée pour la production de miel. Il existe une LMR pour l'oxytétracycline dans le miel, et plusieurs LFR ont été établies pour les résidus d'antibiotiques. Les types de non-conformités liées aux résidus relevés dans les échantillons de surveillance de miel canadien et de miel importé étaient plus ou moins différentes. Dans le cas du miel canadien, la majorité des résidus détectés appartenaient aux classes des macrolides et des tétracyclines. Un plus grand nombre de types de résidus a été détecté dans le miel importé; en plus des macrolides et des tétracyclines, on a également relevé la présence de résidus de fluoroquinolones et de sulfamides. Plusieurs échantillons de miel canadien et de miel importé contenaient du semicarbazide, qui est un marqueur de la nitrofurazone, un furane dont l'utilisation est interdite. La présence de semicarbazide seul ne signifie pas nécessairement qu'un nitrofurane interdit a été utilisé, car ce résidu peut également provenir de sources autres que les nitrofuranes.

En général, les taux de conformité étaient élevés à l'égard des résidus de médicaments vétérinaires détectés dans la viande et la volaille en provenance du Canada (99,49 %) et importées (99,97 %). Plus du tiers des résidus détectés et environ 25 % des non-conformités concernaient les ionophores. Ces composés sont couramment utilisés dans les aliments médicamenteux destinés à la volaille, aux bovins et au porc et des LMR ont été établies pour les utilisations autorisées de ces médicaments. En ce qui concerne les espèces secondaires (bison, cervidés, canard, wapiti, émeu, gibier à plume, chèvre, cheval, autruche, lapin et sanglier), il y a peu de médicaments dont l'utilisation est permise au Canada; par conséquent, l'utilisation de médicaments à des fins autres que celles mentionnées sur l'étiquette est courante. Des résidus de médicaments peuvent persister dans la viande après l'abattage si on ne respecte pas un délai d'attente suffisant. Très peu de LMR ont été établies pour ces espèces secondaires; par conséquent, tout résidu de médicament détecté est considéré comme une non-conformité. Ces résultats sont envoyés à Santé Canada pour qu'elle évalue, au cas par cas, le risque potentiel de ces résidus sur la santé humaine. Plus de la moitié des non-conformités concernaient le thiouracile. Presque tous les résidus de thiouracile ont été détectés chez les ruminants (bovins, bison et ovins); on pense que la présence de ces résidus est en grande partie attribuable à la consommation de végétaux du genre *Brassica*, plutôt qu'à l'administration de thyrostatiques. Aucune non-conformité liée à des concentrations excessives de résidus de médicaments vétérinaires n'a été relevée dans les analyses de produits importés de viande ou de volaille, à l'exception d'une non-conformité à l'égard du carbadox chez le porc en provenance des États-Unis.

Peu de résidus de pesticides ont été détectés dans les aliments d'origine animale en provenance du Canada et importés, et les taux de conformité étaient assez élevés. Aucun résidu de pesticides n'a été détecté dans les produits laitiers ou les œufs en provenance du

Canada ou importés (taux de conformité de 100 %). Des échantillons de miel canadien et importé contenaient des résidus de pesticides, mais les concentrations relevées ne constituaient pas des non-conformités (taux de conformité de 100 %). Les taux de conformité à l'égard des répulsifs pour abeilles étaient plus faibles pour le miel canadien (65,27 %) que pour le miel importé (90,05 %). Tous les résultats relatifs à la présence de benzaldéhyde ou d'acide butyrique dans le miel supérieurs à la LMR sont considérés comme des non-conformités; cependant, de faibles concentrations de benzaldéhyde ou d'acide butyrique peuvent être naturellement présentes dans le miel. Il est impossible de distinguer les sources naturelles de résidus des résidus provenant d'une mauvaise utilisation de ces produits chimiques comme répulsifs pour les abeilles. On n'a constaté aucune non-conformité liée à des concentrations excessives de résidus de pesticides (taux de conformité de 100 %) dans la viande et la volaille importées, et le taux de conformité de la viande et de la volaille en provenance du Canada était élevé (99,66 %). Le pentachlorophénol était lié à la majorité des résultats positifs et à toutes les non-conformités relevées dans la viande.

Les taux de conformité des aliments d'origine végétale étaient également assez élevés à l'égard des pesticides. Les taux de conformité des fruits et légumes frais en provenance du Canada (99,53 %) étaient comparables à ceux des fruits et légumes frais importés (98,24 %). Le taux de conformité des fruits et légumes transformés à l'égard des résidus de pesticides, évalué uniquement pour les produits importés, était également très élevé (99,65 %).

Les taux de conformité des fruits et légumes frais et transformés ont été analysés par pays d'origine, par type de produit et par type de résidus de pesticides. Les taux de conformité par pays d'origine allaient de 75 % à 100 %. Les taux de conformité exprimés par produit étaient plus variables et s'établissaient entre 50 % et 100 %. Dans le cas du pays d'origine et des produits, des taux de conformité plus faibles étaient parfois attribués au petit nombre d'échantillons prélevés. L'analyse des données par type de résidus de pesticides a révélé que 60 % des non-conformités étaient attribuées à des fongicides; les dithiocarbamates, en particulier, ayant les plus faibles taux de conformité (taux de conformité des produits canadiens 98,98 %, produits importés 97,89 %). Les non-conformités relevées dans les fruits et légumes frais importés étaient dues à un plus grand nombre de résidus de pesticides (47 résidus) que dans les fruits et légumes frais en provenance du Canada (10 résidus). Cette constatation correspondant probablement à la diversité des pressions exercées par les organismes nuisibles à l'échelle mondiale. De même, le taux de non-conformité associé à des résidus de pesticides et la fréquence de détection des résidus de pesticides étaient plus faibles dans les fruits et légumes transformés que dans les fruits et légumes frais. Ces données correspondent à la perte de résidus de pesticides qui se produit durant les étapes de la transformation (nettoyage en profondeur, dégradation par la chaleur, etc.) et qui n'a pas lieu dans le cas des fruits et des légumes frais. La plupart des non-conformités relatives à la présence de résidus de pesticides étaient associées à des combinaisons aliment-pesticide pour lesquelles aucune LMR spécifique n'avait été établie et qui dépassaient la LMR générale de 0,1 ppm.

Un total de 2 429 échantillons d'aliments d'origine animale en provenance du Canada et importés (produit laitier, œufs, miel et viande) ont fait l'objet d'analyses à l'égard d'un

maximum de 15 métaux différents. Les analyses ont permis d'obtenir 33 502 résultats dont 17 827 étaient positifs (53,21 %). Un total de 2 883 échantillons d'aliments d'origine végétale en provenance du Canada et importés (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, sirop d'érable) ont fait l'objet d'analyses à l'égard d'un maximum de 15 métaux différents. Les analyses ont permis d'obtenir 40 021 résultats dont 22 282 étaient positifs (55,68 %). Les résultats relatifs à l'arsenic, au cadmium, au plomb et au mercure sont analysés ci-après en détail.

L'arsenic est un élément naturel très répandu dans la croûte terrestre. L'arsenic et les composés d'arsenic ont été classés par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme étant cancérogènes pour les êtres humains. L'exposition orale à l'arsenic peut aussi avoir des effets sur les systèmes cardiovasculaire, respiratoire, gastrointestinal, hématologique, hépatique et neurologique. D'une façon générale, l'arsenic inorganique est plus toxique pour les êtres humains que l'arsenic organique. L'eau potable et les aliments contaminés sont les principales sources d'exposition de l'humain à l'arsenic.

Tous les résultats déclarés concernaient l'arsenic total; l'espèce d'arsenic détectée dans ces échantillons n'a pas été établie. Parmi tous les produits analysés, l'arsenic a été détecté le plus souvent dans les produits laitiers (68,12 % des échantillons de lait cru en provenance du Canada et 54,90 % des échantillons de fromage importé). Aucune concentration d'arsenic n'a été détectée dans le miel canadien et seul un faible pourcentage d'échantillons de miel importé en contenaient (4,35 %). L'arsenic a été détecté plus couramment dans les fruits et légumes transformés (32,84 %) comparativement aux fruits et légumes frais (20,93 – 24,48 %). L'arsenic a été détecté dans environ le tiers des échantillons de viande en provenance du Canada (31,95 %) et importée (36,36 %) analysés. L'arsenic a été détecté dans une plus grande partie des œufs canadiens (25,20 %) que des œufs importés (13,29 %). Au Canada, plusieurs médicaments à base d'arsenic sont autorisés dans les aliments pour animaux. Ces médicaments sont utilisés comme antiparasitaires, et aussi pour accroître le gain de poids et l'indice de transformation chez la volaille, le dindon et le porc. Les concentrations d'arsenic mesurées dans les œufs canadiens et importés étaient bien en deçà de la LMR. Les concentrations d'arsenic mesurées dans la majorité des échantillons de viande et de volaille étaient inférieures à la LMR pour l'arsenic chez le porc, la volaille et le dindon.

Le cadmium est un métal lourd présent dans la croûte terrestre, et qui peut aussi contaminer l'environnement en raison de ses utilisations industrielles et agricoles. Il est surtout toxique pour les reins, et il a été classé par le CIRC comme un produit cancérogène pour l'humain. Le tabagisme et les aliments sont les plus importantes sources d'exposition au cadmium pour la population en général.

Le cadmium a été détecté plus souvent dans les fruits et légumes frais en provenance du Canada (49,40 %) et importés (41,18 %). Certains types de légumes-feuilles et légumes racines sont plus sensibles à l'absorption du cadmium du sol. Il est possible d'enregistrer des teneurs plus élevées en cadmium dans le sol si des engrais contaminés par du cadmium ont été appliqués. Le cadmium a été détecté un peu moins souvent dans les fruits et légumes transformés (37,68 %) que dans les produits frais. On a également relevé une proportion élevée d'échantillons de lait cru en provenance du Canada

contenant du cadmium (39,13 %), suivie du fromage importé (19,61 %). Le cadmium a été détecté environ quatre fois plus souvent dans les œufs importés (18,88 %) que dans les œufs en provenance du Canada (4,88%). Sa présence a été également détectée dans seulement un faible pourcentage des échantillons de miel canadien (0,51 %) et importé (4,35 %) qui ont fait l'objet d'analyses.

Le plomb est présent à l'état naturel dans l'environnement et il a de nombreuses utilisations industrielles. L'exposition chronique même à de faibles concentrations peut être néfaste pour la santé des êtres humains. Les enfants sont particulièrement sensibles aux effets neurologiques néfastes de l'exposition au plomb. Chez l'humain, les principales voies d'exposition au plomb sont l'air, le sol, la poussière, les aliments, l'eau potable et les divers produits de consommation.

C'est le lait cru en provenance du Canada qui présentait la plus forte proportion d'échantillons contenant du plomb (71,01 %); le plomb a été détecté dans le fromage importé dans une proportion de 47,06 %. Le plomb a été détecté environ deux fois plus souvent dans le miel importé (54,35 %) que dans le miel canadien (26,77 %), presque quatre fois plus souvent dans les produits de viande importés (27,27 %) que dans la viande en provenance du Canada (7,28 %). On a détecté du plomb dans un faible pourcentage d'échantillons d'œufs canadiens (1,63 %) et d'œufs importés (1,40 %). Le plomb a été détecté plus souvent dans les fruits et légumes transformés (70,32 %) que dans les fruits et légumes frais; il a été détecté dans 37,88 % des produits frais canadiens et dans 29,21 % des produits frais importés. Dans les fruits et légumes transformés, la teneur moyenne de plomb détectée était de 0,03 ppm. La présence de plomb dans l'équipement de transformation des aliments ou les matériaux d'emballage peut contaminer les produits alimentaires transformés. Les végétaux peuvent être contaminés par le plomb présent dans l'air ou le sol. Au Canada, l'utilisation de soudures au plomb pour la fabrication de boîtes de conserve a été pratiquement éliminée, et les fabricants sont encouragés à cesser d'utiliser de l'équipement contenant du plomb afin de maintenir la teneur en plomb dans les aliments la plus faible que l'on puisse raisonnablement atteindre.

Bien que le mercure émane naturellement des rochers, du sol et des volcans, les activités industrielles ont augmenté son niveau dans l'environnement. Le mercure est une source de contamination préoccupante, étant donné qu'il est toxique, qu'il ne se décompose pas dans l'environnement et qu'il peut s'accumuler dans les organismes vivants (chaîne alimentaire). Les effets sur la santé de l'exposition au mercure dépendent de la forme chimique dans laquelle l'élément se trouve (élémentaire, inorganique ou organique), de la voie et du niveau d'exposition. Le méthylmercure est absorbé plus facilement et peut traverser la barrière hémato-encéphalique. Les enfants et le fœtus en développement sont particulièrement sensibles aux effets neurologiques néfastes du méthylmercure. La consommation de certains types de poissons prédateurs est la principale source d'exposition de l'homme au mercure.

Aucun échantillon de produit laitier, d'œufs, de miel, de viande ou de fruits et légumes frais en provenance du Canada ou importés ne contenait de mercure. Du mercure a été

déecté dans un échantillon de légumes transformés importés; la teneur déectée (0,01 ppm) était dans la plage de valeurs prévue.

ANNEXE A

**Tableau A-1 Liste des pesticides inclus dans la méthode de référence de l'ACIA
« Dosage des pesticides dans le miel, le jus de fruit et le vin avec
purification par extraction en phase solide (EPS), CG/discriminateur
de masse et CHLP avec détection par fluorescence ».**

acéphate	coumaphos	fenson	parathion
alachlore	crotoxyphos	fensulfothion	méthylparathion
aldicarbe	crufomate	fenthion	pébulate
sulfone d'aldicarbe	cyanazine	fenvalérate	penconazole
sulfoxyde d'aldicarbe	cyanophos	flamprop-isopropyle	pendiméthaline
aldrine	cycloate	flamprop-méthyle	phenthoate
allidochlore	cyfluthrine	fluchloraline	phorate
alpha-HCB	cyperméthrine	flumétraline	phosalone
amétryne	cyprazine	fluorochloridone	phosmet
aminocarbe	dacthal (chlorthal-diméthyl)	fluorodifène	phosphamidon
aramite	o-, p'-DDD	folpet	pirimicarbe
aspon	p-, p'-DDD	fonofos	pirimiphos-éthyl
atrazine	p,p'-DDE	heptachlore	pirimiphos-méthyl
azinphos-éthyle	o,p'-DDT	endo-époxyheptachlore	prochloraze
azinphos-méthyle	p-, p'-DDT	exo-époxyheptachlore	procymidone
bénalaxyl	delta-HCH	hepténophos	profénofos
bendiocarbe	deltaméthrine	hexachlorobenzène	profluraline
benfluraline	delta-trans alléthrine	hexazinone	promécarbe
bénodanil	déméton-O	imazalile	prométone
benzoylprop-éthyle	déméton-S	iodofenphos	prométryne
bêta-HCB	déméton-S-méthyl	iprodione	pronamide
bifénox	des-éthyl atrazine	métabolites iprodione	propachlore
bifenthrine	desmétryne	isazophos	propanil
bromacile	diallate	isophenphos	propargite
bromophos	diazinon	isoprocarbe	propazine
bromophos-éthyle	dichlobénil	isopropaline	propétamphos
bromopropylate	dichlormide	leptophos	prophame
bupyrimate	dichlorvos/naled	lindane (gamma-BHC)	propiconazole
butachlore	dichlofenthion	linuron	propoxur
butraline	dichlofluanide	malaaxon	prothiofos
butilate	diclofop-méthyl	malathion	pyrazophos
captafol	dichloran	métalaxyl	quinalphos
captane	dicofol	métazachlore	quintozène
captane métabolite	dicrotophos	méthamidophos	sebumeton
carbaryle	dieldrine	méthidathion	simazine
carbétamide	diméthachlore	méthiocarbe	simétryne
carbophénouthion	diméthoate	sulfoxyde de méthiocarbe	sulfallate
carbofurane	dinitramine	méthomyl	sulfotep
3-hydroxycarbofurane	dioxathion	méthoprotryne	sulprofos
carboxine	diphénamide	méthoxychlore	tau-fluvalinate
chlorbenside	diphénylamine	méthyltriton	TCMBT

chlorbenzilate	disulfoton	métobromuron	tecnazène
chlorbromurone	édifenphos	métolachlore	terbacile
chlorbufame	sulfate d'endosulfane	métribuzine	terbufos
chlordiméforme	alpha-endosulfan	mévinphos (cis- et trans)	terbuméton
chlorfenson	bêta endosulfan	méxacarbate	terbutryne
chlorfenvinphos	endrine	mirex	terbutylazine
chlorfluréol-méthyle	EPN	monocrotophos	tétrachlorvinphos
chloridazone	EPTC	monolinuron	tétradifon
chlorméphos	erbone	myclobutanil	tétraméthrine
chloronèbe	étaconazole	nitrapyrine	tétrasil
chloropropylate	éthalfuraline	nitrofène	thiobencarbe
chlorthalonile	éthion	norflurazone	tolyfluanide
chlorprophame	éthofumesate	nuarimol	trans-chlordane
chlorpyrifos	éthoprophos	ométhoate	trans-perméthrine
chlorpyrifos-méthyle	éthylane	o-phénylphénol	triadiméfon
chlorthiamide	étridiazole	oxadiazon	triadiménol
chlorthion	étrimfos	oxadixyl	triallate
chlorthiophos	fénamiphos	oxamyl	triazophos
chlozolate	fénarimol	oxycarboxine	tribufos
cis-chlordane	fenchlorphos	oxychlordane	trifluraline
cis-perméthrine	fénitrothion	oxyfluorène	vernolate
clomazone	fenpropathrine	paraoxone	vinclozoline

Tableau A-2 Liste des pesticides inclus dans la méthode de référence de l'ACIA « Dosage des pesticides organochlorés et des biphényles polychlorés dans les produits laitiers, le lait cru, les œufs et les produits d'œufs par CG/DCE ».

Pesticides organochlorés	
alachlore	bêta-endosulfan
2-chloro-2',6'-diéthylanilide (métabolite de lalachlore)	sulfate d'endosulfan
aldrine	endrine
alpha-HCH	fenchlorphos
bêta-HCH	heptachlore
cis-chlordane	endo-époxyheptachlore
trans-chlordane	exo-époxyheptachlore
chlorpyrifos	hexachlorobenzène
cyfluthrine (I, II, III, IV)	lindane
o,p'-DDD	méthoxychlore
p, p'-DDD	mirex
p,p'-DDE	myclobutanil
o,p'-DDT	oxychlordane
p-, p'-DDT	cis-perméthrine
dichlorobenzophénone (métabolite de dicofol)	trans-perméthrine
dieldrine	quizalofop-éthyle
alpha-endosulfan	téfluthrine
Biphényles polychlorés	

2,4,4'-trichlorobiphényle	2,3',4,4',5-pentachlorobiphényle
2,2',5,5''-tétrachlorobiphényle	2,2',3,4,4',5-hexachlorobiphényle
congénère 81 BPC	2,2',3,4,4',5'-hexachlorobiphényle
2,2',4,5,5'-pentachlorobiphényle	2,2',4,4',5,5'-hexachlorobiphényle
2,3,4,4',5-pentachlorobiphényle	2,2',3,4,4',5,5'-heptachlorobiphényle

Tableau A-3 Liste des pesticides (29) inclus dans la méthode de référence de l'ACIA « Dosage des pesticides volatils dans les matières grasses par CG-discriminateur de masse ».

aldrine	o,p'-DDT	heptachlore
alpha-HCH	p-, p'-DDT	époxyheptachlore
bêta-HCH	décachlorobiphényle	hexachlorobenzène
cis-chlordane	dieldrine	lindane
trans-chlordane	alpha-endosulfan	méthoxychlore
chlorpyrifos	bêta-endosulfan	mirex
coumaphos	sulfate d'endosulfan	oxychlordane
diazinon	endrine	ronnel
p, p'-DDD	éthion	tétrachloro-m-xylène
p,p'-DDE	fenthion	

Tableau A-4 Liste des pesticides (295) inclus dans la méthode de référence de l'ACIA « Dosage des pesticides dans les fruits et légumes avec purification par extraction en phase solide (EPS), CG/discriminateur de masse et CHLP avec détection par fluorescence ».

3-hydroxycarbofurane	chloropropylate	édifenphos	isoprothiolane	pirimiphos-méthyl
acéphate	chlorothalonile	α -endosulfane	krésoxim-méthyl e	prochloraze
acibenzolar-s-méthyle	chlorprophame	β -endosulfane	leptophos	procymidone
alachlore	chlorpyrifos	sulfate d'endosulfane	lindane (γ -BHC)	profénofos
aldicarbe	chlorpyrifos-méthyle	endrine	linuron	profluraline
sulfone d'aldicarbe	chlorthiamide	EPN	malaaxon	promécarbe
sulfoxyde d'aldicarbe	chlorthion	EPTC	malathion	promécarbe -1 (dégradation)
aldrine	chlorthiophos	erbone	mécarbame	prométone
δ -trans-alléthrine	chlozolate	esfenvalérate	métalaxyl	prométryne
allidochlore	clomazone	étaconazole	métazachlore	pronamide
amétryne	coumaphos	éthalfuraline	méthamidophos	propachlore
aminocarbe	crotoxyphos	éthion	méthidathion	propanil
aramite	crufomate	éthofumesate	méthiocarbe	propargite
aspon	cyanazine	éthoprophos	sulfoxyde de méthiocarbe	propazine
atrazine	cyanophos	éthylane	méthomyl	propétamphos
azinphos-éthyle	cycloate	étridiazole	méthoprotryne	prophame
azinphos-méthyle	cyfluthrine	étrimfos	méthoxychlore	propiconazole 1
azoxystrobine	lambda-cyhalothrine	fénamiphos	méthyltrithion	propiconazole 2
α -HCH	cyperméthrine	fénamiphos-sulfone	métobromuron	propoxur

β-HCH	cyprazine	fénamiphos-sulfoxyde	métolachlore	prothiofos
bénalaxyl	cyproconazole	fénarimol	métribuzine	pyracarbolide
bendiocarbe	cyprodinil	fenbuconazole	mévinphos (cis- et trans)	pyrazophos
bendiocarbe (dégrad.)	cyromazine	fenchlorphos	méxacarbate	pyridabène
benfluraline	dacthal (chlorthal-diméthyl)	fenfurame	méxacarbate -1 (dégradation)	quinalphos
béodanil	o, p' - DDD	fénitrothion	mirex	quintozène
benzoylprop-éthyle	p, p' - DDD	fenpropathrine	monocrotophos	secbuméton
bifénox	p,p'-DDE	fenpropimorphe	monolinuron	simazine
bifenthrine	o, p' - DDT	fenson	myclobutanil	simétryne
biphényle	p, p' - DDT	fensulfothion	nitrapyrine	sulfallate
bromacile	deltaméthrine	fenthion	nitrofène	sulfotep
bromophos	déméton-O	fenvalérate	nitrothal-isopropyl	sulprofos
bromophos-éthyle	déméton-S	flamprop-isopropyle	norflurazone	TCMTB - 1
bromopropylate	déméton-S-méthyl	flamprop-méthyle	nuarimol	TCMTB -2
bupyrimate	déséthylatrazine	fluchloraline	ochtilinone	tébuconazole
buprofézine	desmétryne	fludioxonil	ométhoate	tecnazène
butachlore	diallate (1)	flumétralin	σ- phénylphénol	terbacile
butraline	diallate (2)	fluorochloridone	oxadiazon	terbufos
butilate	diazinon	fluorodifène	oxadixyl	terbuméton
captafol	diazinon – analogue oxygéné	flusilazole	oxamyl	terbutryne
captane	dichlobénil	tau-fluvalinate	oxycarboxine	terbutylazine
captane métabolite	dichlormide	folpet	oxychlorthane	tétrachlorvinphos
carbaryl	dichlorvos/naled	fonofos	oxyfluorène	tétradifon
carbétamide	diclobutrazole	δ-HCH	paraoxone	tétraiodoéthylène
carbophénouthion	dichlofenthion	heptachlore	parathion	tétraméthrine
carbofurane	dichlofluamide	endo-époxyheptachlore	méthylparathion	tétrasil
carboxine	diclofop-méthyl	exo-époxyheptachlore	pébulate	thiobencarbe
chlorbenside	dichlorane	hepténophos	penconazole	toclofos-méthyl
chlorbenzilate	dicofol	hexachlorobenzène	pendiméthaline	tolyfluamide
chlorbromurone	dicrotophos	hexaconazole	cis-perméthrine	triadiméfon
chlorbufame	dieldrine	hexazinone	trans-perméthrine	triadiménol
cis-chlordane	diéthatyl-éthyle	imazalile	phenthoate	triallate
trans-chlordane	diméthachlore	iodofenphos	phorate	triazophos
chlordiméforme	diméthoate	iprobenfos	sulfone de phorate	tribufos
chlorfenson	dinitramine	iprodone	phosalone	tricyclazole
chlorfenvinphos	dioxathion	iprodone métabolite	phosmet	trifloxystrobine
chlorflurénol-méthyle	difénamide	isazophos	phosphamidon	triflumizole
chloridazone	diphénylamine	isophenphos	butoxyde de pipéronyle	trifluraline
chlorméphos	disulfoton	isoprocarbe	pirimicarbe	vernolate
chloronèbe	sulfone de disulfoton	isopropaline	pirimiphos-éthyl	vinclozoline

Tableau A-5 Liste des pesticides (16) inclus dans la méthode « Carbamates in tissue ».

aldicarbe	oxamyl
sulfone d'aldicarbe	méthiocarbe

sulfoxyde d'aldicarbe	carbofurane
dioxacarbe	carbaryl
isoprocarbe	bufencarbe
propoxur	bendiocarbe
promécarbe	sulfoxyde de méthiocarbe
méthomyl	3-hydroxycarbofurane

Tableau A-6 Liste des chlorophénols inclus dans la méthode de référence de l'ACIA « Determination of chlorophenols in tissue by gas chromatography ».

2,3,4,6-tétrachlorophénol
2,3,5,6-tétrachlorophénol
2,3,4,5-tétrachlorophénol
pentachlorophénol

Tableau A-7 Liste des pyréthrine de synthèse incluses dans la méthode de référence de l'ACIA « Determination of synthetic pyrethrins in bovine fat by GC-ECD ».

lambda-cyhalothrine
perméthrine
cyfluthrine
cyperméthrine
deltaméthrine
fenvalérate
flucythrinate
tau-fluvalinate

ANNEXE B

Tableau B-1 Limites minimales de détection (ppm) requises pour les métaux dans les produits laitiers, les œufs, le miel, la viande, les fruits et légumes frais et les fruits et légumes transformés.

Métal	Produits laitiers	Œufs	Miel	Viande	Fruits et légumes frais	Produits transformés
aluminium	0,02	0,5	0,5	0,2	0,2	0,2
arsenic	0,005	0,04	0,05	0,005	0,005	0,005
bore	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
cadmium	0,005	0,01	0,05	0,005	0,005	0,005
chrome	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
cuivre	0,05	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
fer	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
mercure	0,01	0,05	0,05	0,05	0,005	0,005
manganèse	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
nickel	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
plomb	0,005	0,04	0,05	0,005	0,005	0,005
sélénium	0,02	0,02	0,05	0,02	0,02	0,02
étain	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
titane	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
zinc	0,2	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2

ANNEXE C

Sommaires des données pour les aliments d'origine animale et d'origine végétale.

Sommaire de la conformité pour les produits laitiers

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Produits laitiers - Domestique										
Anthelmintiques:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	20	100.00								
Antibiotiques:	Le groupe « Antibiotiques » est constitué des tétracyclines					Les groupes d'antibiotiques sont présentés individuellement depuis 2004-2005				
Lait									1,109	100.00
Autre									24	100.00
Sous-total									1,133	
Bacitracine:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	10	100.00								
β-agonistes:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	17	100.00								
Benzimidazoles:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	16	87.50								
Carbamates:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	16	100.00								
Ceftiofur:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	1	100.00								
Lait Cru	53	100.00								
Chlorophénols:										
Fromage	13	100.00			3	100.00	37	100.00		
Décoquinane:										
Fromage										
Dexaméthazone:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	6	100.00								
Dipyrrone:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	24	100.00								
Endectocides:										
Fromage	0		0		0		0		3	100.00
Lait Cru	263	98.86	314	99.04	400	97.50	266 ⁽¹⁾	100.00	119	100.00
Autre	0		0		0		0		15	100.00
Sous-total	263		314		400		266		137	
Note 1: Comprend 4 échantillons suspects et 262 échantillons aléatoires non biaisés										
Flunixin										
Lait Cru	390	100.00	209	100.00	368	100.00	249	100.00	369	100.00
Autre	0		0		0		0		6	100.00
Sous-total	390		209		368		249		376	
Fluoroquinolones:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	1	100.00								
Gestagènes:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	11	100.00								
Glycosides:										
Lait Cru	414	100.00	166	100.00	22	100.00				
Ionophores:										
Fromage										
Macrolides:										
Fromage	1	100.00								
Lait Cru	268	100.00	166	100.00	406	100.00				
Sous-total	269		166		406					
Métaux et éléments:										
Lait Cru	1,352	N/A	2,434	N/A	2,953	N/A	725	N/A	2,567	N/A
Sous-total	1,352		2,434		2,953		725		2,567	
Mycotoxines:										
Fromage	1	100.00							0	
Lait Cru	161	100.00	321	100.00	273	99.27	232	100.00	275	99.64
Sous-total	162		321		273		232		275	
Nitrofuranes:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	7	100.00								
Nitroimidazoles:	Neuf en 2007/2008									
Fromage	1	100.00								
NSAIDs:										
Fromage	1	100.00								
Pénicillines:	Neuf en 2007/2008									
Lait Cru	146	100.00								
Pesticides:										
Fromage	34	100.00	24	100.00					32	100.00
Lait Cru			147	100.00	21	100.00			234	100.00
Sous-total	34		171		21				366	

Sommaire de la conformité pour les produits laitiers

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Phénicolés:										
Fromage									1	100.00
Lait Cru	256	100.00	352	100.00	389	99.74	347 ⁽²⁾	99.61	144	100.00
Autre	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	5	100.00
Sous-total	256		352		389		347		150	
Note 2: Comprenaient 87 analyses d'un seul résidu chloramphénicol et 260 analyses multi-résidus pour les phénicolés										
Phénylbutazone:										
Fromage									3	100.00
Lait Cru	143	100.00	342	100.00	393	100.00			369	100.00
Sous-total	143		342		393				387	
Streptomycine: Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des glycosides à partir de 2006-2007										
Lait					382	100.00				
Sulfamidés:										
Fromage										
Lait	414	100.00	167	100.00	404	100.00			369	100.00
Sous-total	414		167		404				374	
Pyréthrines synthétiques:										
Fromage	15	100.00			6	100.00	35	100.00		
Tétracyclines:										
Lait	416	100.00	166	100.00	403	99.75				
Thyrostatiques: Neuf en 2007/2008										
Fromage	18	83.33								
Tranquillisants: Neuf en 2007/2008										
Fromage	14	100.00								
Acétate de trenbolone: Neuf en 2007/2008										
Fromage	17	100.00								
Virginiamycine: Neuf en 2007/2008										
Fromage	4	100.00								
Zéranol/ Stilbènes: Neuf en 2007/2008										
Fromage	11	100.00								
Total - Domestique										
	4,535		4,808		6,041		1,891		5,765	
Note: Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects										
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										

Sommaire de la conformité pour les produits laitiers

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Produits laitiers - Importation										
Albendazole			23	100.00	82	100.00	40	100.00		
Anthelminthiques	93	100.00	66	100.00	84	100.00	40	100.00		
Bacitracine	22	100.00								
β-agonistes	60	100.00	33	100.00	32	100.00				
Benzimidazoles	76	94.74	79	100.00	84	100.00	40	97.50		
Carbamates	79	100.00	79	100.00	84	100.00	40	100.00		
Ceftiofur	54	100.00	14	100.00						
Chloramphénicol	3	100.00	79	100.00	84	100.00	41	100.00	5	100.00
Chlorophénol	73	100.00	102	100.00	191	100.00	83	100.00		
Cimatérol			23	100.00	50	100.00	40	100.00		
Clenbutérol			23	100.00	50	100.00	40	100.00		
Décoquinat	40	100.00	38	100.00	79	100.00	40	100.00		
Dexaméthasone	31	100.00	62	100.00	84	100.00	40	100.00		
Diméridazole			38	100.00	84	100.00	40	100.00		
Dipyron	72	100.00	59	100.00	79	100.00	40	100.00		
Endectocides	60	100.00	81	98.77	84	100.00	41	100.00		
Flunixin			37	100.00	29	100.00			6	100.00
Fluoroquinolones	81	100.00	79	100.00	84	100.00	40	100.00		
Furazolidone			36	100.00	30	100.00				
Gestagènes	61	100.00	10	100.00	13	100.00	5	100.00		
Glycosides	53	100.00	66	98.48	92	97.80	40	100.00		
Ionophores	87	100.00	65	98.46	84	98.80	40	100.00		
Macrolides	71	100.00	83	100.00	84	100.00	40	100.00		
Métaux	1,454	N/A	1,908	N/A	1,620	N/A	1,239	N/A	134	N/A
Mycotoxines	40	100.00	50	100.00	54	100.00	50	100.00	2	100.00
Nitrofuranes	34	100.00								
Nitroimidazoles	46	100.00								
NSAID ⁽¹⁾	81	100.00	84	100.00	90	100.00	45	100.00		
Pesticides	68	100.00	133	100.00	108	100.00	82	100.00	73	100.00
Phénicols	48	100.00	2	100.00						
Phénylbutazone ⁽¹⁾			29	100.00	36	100.00			7	100.00
Ronidazole			38	100.00	82	100.00	40	100.00		
Spectinomycine	30	100.00	58	100.00	92	100.00	40	100.00		
Sulfamidés	63	100.00	83	100.00	84	100.00	40	100.00		
Pyréthrines synthétiques	41	100.00	66	100.00	181	100.00	82	100.00		
Tétracyclines	10	100.00	101	98.02	84	98.80	40	100.00		
Thyrostatiques	77	76.62	116	100.00	50	92.00	40	97.50		
Tranquillisants	63	100.00	71	100.00	92	100.00	40	100.00		
Acétate de trenbolone	49	100.00	36	100.00	80	100.00	38	100.00		
Virginiamycine	24	100.00								
Zéranol/ Stilbènes	26	100.00	17	100.00	90	100.00	39	100.00		
Total - Importation	3,170		3,967		4,310		2,545		253	
Note 1: La méthode d'analyse multi-résidus « MAINS » inclut et remplace les méthodes d'analyse d'un seul résidu pour Flunixin										
Note: Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects										
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
Total - Produits laitiers	7,705		8,775		10,351		4,436		6,018	

Surveillance des tests de résidus dans les produits laitiers domestiques par test spécifique

Fromage

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	16	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	13	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-L	34	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	15	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Mycotoxine, en ng/g

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MYCOTOXINES	1	Aflatoxine M1					

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	20	Prévérification des Anthelminthiques					
BACITRACINE	10	Bacitracine A					
β-AGONISTES	17	Prévérification des β-agonistes					
BENZIMIDAZOLES	16	Prévérification des Benzimidazoles	2				
BENZIMIDAZOLES	16	Carbendazim	1	0.0064	0.0064	0.0064	1
BENZIMIDAZOLES	16	Fenbendazole	1	0.0010	0.0010	0.0010	
BENZIMIDAZOLES	16	Oxfendazole	1	0.0030	0.0030	0.0030	1
CEFTIOFUR	1	Ceftiofur					
DEXAMÉTHAZONE	6	Dexaméthasone					
DIPYRONE	24	Prévérification des Dipyrone					
FLUOROQUINOLONES	1	Prévérification des Fluoroquinolones					
GESTAGÈNES	11	Prévérification des Gestagènes					
MACROLIDES	1	Prévérification des Macrolides					
NITROFURANES	7	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
MAINS	1	MAINS					
THYRÉOSTATIQUES	18	Prévérification des Thyrostatiques	3				
THYRÉOSTATIQUES	18	Thiouracile	3	0.0083	0.0060	0.0130	3
TRANQUILLISANT	14	Prévérification des Tranquillisants					
ACÉTATE DE TRENBOLONE	17	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
VIRGINIAMYCINE	4	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	11	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					

Lait cru

Mycotoxine, en ng/g

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MYCOTOXINES	161	Aflatoxine M1	1	0.0150	0.0150	0.0150	

Lait cru

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CEFTIOFUR	53	Ceftiofur					
ENDECTOCIDES	263	Prévérfication des Endectocides	3				
ENDECTOCIDES	263	Moxidectine	3	0.0099	0.0020	0.0250	3
FLUNIXINE	390	Flunixin					
GLYCOSIDES(1)	414	Prévérfication des Glycosides					
MACROLIDES	268	Prévérfication des Macrolides					
PÉNICILLINES (1)	146	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	256	Prévérfication des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	143	Phénylbutazone					
SULFAMIDÉS(3)	414	Prévérfication des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	416	Prévérfication des Tétracyclines					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits laitiers domestiques

Lait cru							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	138	107	0.4038	0.0060	7.0750		3
Arsenic	138	94	0.0669	0.0010	5.6300		2
Cadmium	138	54	0.0259	0.0010	1.1400		1
Étain	138	133	0.0882	0.0070	0.6030		
Mercurure	248	0					
Nickel	138	131	0.2194	0.0271	6.3200		2
Plomb	138	98	0.0751	0.0004	2.9290		23
Sélénium	138	120	0.0927	0.0030	0.8620		
Zinc	138	138	3.3515	0.9560	11.8730		2
Tout métaux et éléments	1352	875					33

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Surveillance des tests de résidus dans les produits laitiers importés par pays et par test spécifique

Beurre

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLOROPHÉNOLS	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-L	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
GESTAGÈNES	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification des Gestagènes					
MAINS	URUGUAY	1	MAINS					

Fromage

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	ALLEMAGNE	3	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	BRESIL	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	BULGARIE	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	DANEMARK	9	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	EGYPTE	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	EL SALVADOR	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	ESPAGNE	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	ETATS-UNIS	7	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	FINLANDE	2	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	FRANCE	12	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	GRECE	2	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	INCONNU	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	IRLANDE	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	ITALIE	16	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	NORVEGE	4	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	PAYS-BAS	6	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	PHILIPPINES	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	PORTUGAL	2	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	ROUMANIE	1	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	ROYAUME-UNI	2	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	SUISSE	4	Prévérification des Carbamates					
CARBAMATES	SWAZILAND	1	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	ALLEMAGNE	1	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	DANEMARK	10	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	ECOSSE	1	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	EL SALVADOR	1	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	FINLANDE	1	Prévérification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	FRANCE	17	Prévérification des Chlorophénols					

Fromage

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLOROPHÉNOLS	GRECE	1	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	IRLANDE	3	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	ITALIE	18	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	NORVEGE	3	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	PAYS-BAS	5	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	PORTUGAL	1	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	ROUMANIE	1	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	ROYAUME-UNI	3	Préverification des Chlorophénols					
CHLOROPHÉNOLS	SUISSE	2	Préverification des Chlorophénols					
PESTICIDES-L	ALLEMAGNE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	BULGARIE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	DANEMARK	5	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	EGYPTE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	EL SALVADOR	2	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	ETATS-UNIS	6	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	FRANCE	18	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	GRECE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	IRLANDE	3	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	ITALIE	15	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	NORVEGE	4	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	PAYS-BAS	3	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	PHILIPPINES	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	PORTUGAL	2	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	ROUMANIE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	ROYAUME-UNI	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-L	SUISSE	2	Préverification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	DANEMARK	6	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	EGYPTE	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	EL SALVADOR	2	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	ESPAGNE	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	ETATS-UNIS	3	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	FINLANDE	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	FRANCE	7	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRECE	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	INCONNU	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	IRLANDE	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	ITALIE	10	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	NORVEGE	2	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	PAYS-BAS	3	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	ROYAUME-UNI	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	SWAZILAND	1	Préverification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ALLEMAGNE	2	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	DANEMARK	2	Préverification d'Acétate de Trenbolone					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ESPAGNE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ETATS-UNIS	3	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FINLANDE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FRANCE	12	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	GRECE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	INCONNU	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ITALIE	17	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	NORVEGE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	PAYS-BAS	2	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	PORTUGAL	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ROUMANIE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	ROYAUME-UNI	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	SUISSE	1	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	SWAZILAND	2	Préverification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	ALLEMAGNE	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	DANEMARK	12	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	ECOSSE	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	EL SALVADOR	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	ETATS-UNIS	11	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	FINLANDE	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	FRANCE	19	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	GRECE	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	INCONNU	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	IRLANDE	2	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	ITALIE	19	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MEXIQUE	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	NORVEGE	7	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	PAYS-BAS	6	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	PORTUGAL	1	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	ROYAUME-UNI	3	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	SUISSE	5	Préverification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	SWAZILAND	1	Préverification des Anthelminthiques					
BACITRACINE	DANEMARK	4	Bacitracine A					
BACITRACINE	EL SALVADOR	1	Bacitracine A					
BACITRACINE	ETATS-UNIS	3	Bacitracine A					
BACITRACINE	FRANCE	4	Bacitracine A					
BACITRACINE	ITALIE	7	Bacitracine A					
BACITRACINE	NORVEGE	1	Bacitracine A					
BACITRACINE	PAYS-BAS	1	Bacitracine A					
BACITRACINE	PORTUGAL	1	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	ALLEMAGNE	2	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	DANEMARK	10	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	ECOSSE	1	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	EGYPTE	1	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	EL SALVADOR	1	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	6	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	FINLANDE	2	Préverification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	FRANCE	15	Préverification des Benzimidazoles					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BENZIMIDAZOLES	IRLANDE	1	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	ITALIE	18	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	ITALIE	18	Lévamisole	1	0.0033	0.0033	0.0033	1
BENZIMIDAZOLES	MEXIQUE	1	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	NORVEGE	8	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	NORVEGE	8	Thiabendazole	1	0.0020	0.0020	0.0020	
BENZIMIDAZOLES	PAYS-BAS	3	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	PORTUGAL	1	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	ROUMANIE	1	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	ROUMANIE	1	Albendazole	1	0.0229	0.0229	0.0229	1
BENZIMIDAZOLES	ROUMANIE	1	Albendazole sulfone	1	0.0267	0.0267	0.0267	1
BENZIMIDAZOLES	ROUMANIE	1	Albendazole sulfoxyde	1	0.0987	0.0987	0.0987	1
BENZIMIDAZOLES	SUISSE	5	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	ALLEMAGNE	2	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	DANEMARK	4	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	EGYPTE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	EL SALVADOR	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ESPAGNE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	4	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	FINLANDE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	FRANCE	13	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	IRLANDE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ITALIE	12	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	NORVEGE	2	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	PAYS-BAS	3	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ROUMANIE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ROYAUME-UNI	2	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	SUISSE	6	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	ETATS-UNIS	1	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	NORVEGE	1	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	SUISSE	1	Chloramphénicol					
DÉCOQUINATE	ALLEMAGNE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	BRESIL	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	DANEMARK	2	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	ECOSSE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	ESPAGNE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	3	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	FINLANDE	3	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	FRANCE	10	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	GRECE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	IRLANDE	2	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	ITALIE	10	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	PAYS-BAS	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	PHILIPPINES	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	PORTUGAL	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	SUISSE	2	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	ALLEMAGNE	1	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	DANEMARK	4	Dexaméthasone					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
DEXAMÉTHAZONE	ETATS-UNIS	6	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	FINLANDE	1	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	FRANCE	5	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	ITALIE	4	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	NORVEGE	4	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	PAYS-BAS	1	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	ROYAUME-UNI	3	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	SWAZILAND	2	Dexaméthasone					
DIPYRONE	ALLEMAGNE	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	BRESIL	1	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	DANEMARK	7	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	EGYPTE	1	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	EL SALVADOR	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	ETATS-UNIS	6	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	FINLANDE	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	FRANCE	17	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	GRECE	1	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	ITALIE	19	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	NORVEGE	6	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	PAYS-BAS	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	PORTUGAL	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	ROUMANIE	1	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	ROYAUME-UNI	2	Prévérfication des Dipyrone					
DIPYRONE	SUISSE	1	Prévérfication des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	ALLEMAGNE	1	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	DANEMARK	5	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	EGYPTE	1	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	EL SALVADOR	1	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	ETATS-UNIS	7	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	FRANCE	13	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	INCONNU	1	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	ITALIE	11	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	NORVEGE	7	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	PAYS-BAS	6	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	ROYAUME-UNI	2	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	SUISSE	4	Prévérfication des Endectocides					
ENDECTOCIDES	SWAZILAND	1	Prévérfication des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	ALLEMAGNE	3	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	DANEMARK	9	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ECOSSE	1	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	EGYPTE	1	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	EL SALVADOR	2	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	7	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	FRANCE	17	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	IRLANDE	1	Prévérfication des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ITALIE	14	Prévérfication des Fluoroquinolones	1				
FLUOROQUINOLONES	ITALIE	14	Ciprofloxacine	1	0.0011	0.0011	0.0011	
FLUOROQUINOLONES	NORVEGE	8	Prévérfication des Fluoroquinolones					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FLUOROQUINOLONES	PAYS-BAS	9	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	PHILIPPINES	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ROYAUME-UNI	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	SUISSE	6	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	SWAZILAND	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
GESTAGÈNES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	BRESIL	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	DANEMARK	7	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	ESPAGNE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	ETATS-UNIS	5	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	FINLANDE	3	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	FRANCE	15	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	GRECE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	INCONNU	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	IRLANDE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	ITALIE	16	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	NORVEGE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	PAYS-BAS	2	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	ROUMANIE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	ROYAUME-UNI	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	SUISSE	1	Pré vérification des Gestagènes					
GESTAGÈNES	SWAZILAND	1	Pré vérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ARGENTINE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	DANEMARK	5	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	5	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	FINLANDE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	FRANCE	8	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	IRLANDE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ITALIE	12	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	MEXIQUE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	NORVEGE	5	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	PAYS-BAS	8	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ROYAUME-UNI	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	SUISSE	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	SWAZILAND	1	Pré vérification des Glycosides					
IONOPHORES	ALLEMAGNE	2	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ARGENTINE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	BRESIL	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	DANEMARK	8	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	EL SALVADOR	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ESPAGNE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	10	Pré vérification des Ionophores	4				
IONOPHORES	ETATS-UNIS	10	Monensin	4	0.0007	0.0006	0.0007	
IONOPHORES	FINLANDE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	FRANCE	15	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	GRECE	1	Pré vérification des Ionophores					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
IONOPHORES	ITALIE	15	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	MEXIQUE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	NORVEGE	9	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	PAYS-BAS	11	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	PHILIPPINES	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ROYAUME-UNI	3	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	SUISSE	6	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	BRESIL	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	DANEMARK	9	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ECOSSE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ESPAGNE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ETATS-UNIS	8	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	FINLANDE	3	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	FRANCE	11	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	GRECE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	INCONNU	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ITALIE	14	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	NORVEGE	7	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	PAYS-BAS	4	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ROYAUME-UNI	4	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	SUISSE	3	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	SWAZILAND	2	Pré vérification des Macrolides					
MAINS	ALLEMAGNE	2	MAINS					
MAINS	DANEMARK	8	MAINS					
MAINS	ECOSSE	1	MAINS					
MAINS	EGYPTE	1	MAINS					
MAINS	EL SALVADOR	1	MAINS					
MAINS	ESPAGNE	1	MAINS					
MAINS	ETATS-UNIS	6	MAINS					
MAINS	FINLANDE	1	MAINS					
MAINS	FRANCE	18	MAINS					
MAINS	INCONNU	1	MAINS					
MAINS	ITALIE	15	MAINS					
MAINS	MEXIQUE	1	MAINS					
MAINS	NORVEGE	7	MAINS					
MAINS	PAYS-BAS	7	MAINS					
MAINS	ROYAUME-UNI	4	MAINS					
MAINS	SUISSE	5	MAINS					
MAINS	SWAZILAND	1	MAINS					
NITROFURANES	ALLEMAGNE	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	BRESIL	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	BULGARIE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	DANEMARK	3	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	FRANCE	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ITALIE	10	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	NORVEGE	3	Pré vérification des Nitrofuranes					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
NITROFURANES	PAYS-BAS	3	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	PORTUGAL	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	SUISSE	4	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	DANEMARK	9	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	EL SALVADOR	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	FRANCE	9	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	GRECE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	ITALIE	10	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	NORVEGE	4	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	PAYS-BAS	2	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	ROUMANIE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	ROYAUME-UNI	3	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	SUISSE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	SWAZILAND	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PHÉNICOLS (1)	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	DANEMARK	4	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	EL SALVADOR	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ESPAGNE	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	FRANCE	9	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	GRECE	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	INCONNU	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ITALIE	12	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	NORVEGE	6	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	PAYS-BAS	3	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ROYAUME-UNI	2	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	SUISSE	3	Pré vérification des Phénicols					
SPECTINOMYCINE	ARGENTINE	1	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	DANEMARK	3	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	ETATS-UNIS	4	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	FRANCE	5	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	ITALIE	4	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	MEXIQUE	1	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	NORVEGE	4	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	PAYS-BAS	6	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	ROYAUME-UNI	1	Spectinomycine					
SPECTINOMYCINE	SUISSE	1	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(3)	ALLEMAGNE	3	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	DANEMARK	10	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	7	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	FINLANDE	2	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	FRANCE	15	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	GRECE	1	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	IRLANDE	1	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ITALIE	10	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	NORVEGE	4	Pré vérification des Sulfamidés					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
SULFAMIDÉS(3)	PAYS-BAS	5	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ROUMANIE	1	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	SUISSE	3	Pré vérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	SWAZILAND	1	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	DANEMARK	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	2	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	FRANCE	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	ITALIE	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	NORVEGE	3	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	PAYS-BAS	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	SUISSE	1	Pré vérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	BRESIL	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	DANEMARK	5	Pré vérification des Thyroostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	DANEMARK	5	Thiouracile	1	0.0156	0.0156	0.0156	1
THYRÉOSTATIQUES	ECOSSE	1	Pré vérification des Thyroostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	ECOSSE	1	Thiouracile	1	0.0063	0.0063	0.0063	1
THYRÉOSTATIQUES	ETATS-UNIS	8	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	FINLANDE	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	FRANCE	19	Pré vérification des Thyroostatiques	5				
THYRÉOSTATIQUES	FRANCE	19	Thiouracile	5	0.0141	0.0109	0.0197	5
THYRÉOSTATIQUES	GRECE	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	IRLANDE	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	ITALIE	16	Pré vérification des Thyroostatiques	3				
THYRÉOSTATIQUES	ITALIE	16	Thiouracile	3	0.0240	0.0080	0.0425	3
THYRÉOSTATIQUES	NORVEGE	9	Pré vérification des Thyroostatiques	4				
THYRÉOSTATIQUES	NORVEGE	9	Thiouracile	4	0.0584	0.0410	0.0919	4
THYRÉOSTATIQUES	PAYS-BAS	2	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	PHILIPPINES	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	ROUMANIE	1	Pré vérification des Thyroostatiques					
THYRÉOSTATIQUES	ROYAUME-UNI	2	Pré vérification des Thyroostatiques	2				
THYRÉOSTATIQUES	ROYAUME-UNI	2	Thiouracile	2	0.0138	0.0070	0.0205	2
THYRÉOSTATIQUES	SUISSE	6	Pré vérification des Thyroostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	SUISSE	6	Thiouracile	1	0.0055	0.0055	0.0055	1
THYRÉOSTATIQUES	SWAZILAND	1	Pré vérification des Thyroostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	SWAZILAND	1	Thiouracile	1	0.0187	0.0187	0.0187	1
TRANQUILLISANT	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	BRESIL	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	DANEMARK	8	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	ETATS-UNIS	5	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	FINLANDE	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	FRANCE	13	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	GRECE	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	IRLANDE	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	ITALIE	16	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	MEXIQUE	1	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	NORVEGE	5	Pré vérification des Tranquillisants					

Fromage

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
TRANQUILLISANT	PAYS-BAS	5	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	SUISSE	4	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	SWAZILAND	1	Pré vérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	DANEMARK	3	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	ESPAGNE	1	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	3	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	FRANCE	5	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	GRECE	1	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	ITALIE	3	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	NORVEGE	1	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	PAYS-BAS	1	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	PHILIPPINES	1	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	ROYAUME-UNI	3	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	SUISSE	2	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	DANEMARK	3	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	ECOSSE	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	EL SALVADOR	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FRANCE	2	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	INCONNU	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	IRLANDE	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	ITALIE	9	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	PAYS-BAS	2	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	ROUMANIE	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	ROYAUME-UNI	1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	SUISSE	2	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	BRESIL	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	DANEMARK	7	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	ECOSSE	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	ESPAGNE	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	ETATS-UNIS	6	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	FINLANDE	3	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	FRANCE	10	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	GRECE	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	INCONNU	1	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	ITALIE	13	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	NORVEGE	4	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	PAYS-BAS	3	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	ROYAUME-UNI	4	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	SUISSE	2	Pré vérification des β-agonistes					
β-AGONISTES	SWAZILAND	2	Pré vérification des β-agonistes					

Mycotoxine, en ng/g

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Fromage

Mycotoxine, en ng/g

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MYCOTOXINES	ALLEMAGNE	1	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	DANEMARK	5	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	ECOSSE	1	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	ETATS-UNIS	5	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	FRANCE	10	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	INCONNU	1	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	ITALIE	8	Aflatoxine M1	2	0.0225	0.0220	0.0230	
MYCOTOXINES	NORVEGE	4	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	PAYS-BAS	1	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	ROYAUME-UNI	1	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	SUISSE	2	Aflatoxine M1					
MYCOTOXINES	SWAZILAND	1	Aflatoxine M1					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits laitiers importés

Fromage							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	102	83	0.8185	0.0570	6.7000		1
Arsenic	102	56	0.0424	0.0050	0.2400		6
Bore	102	75	0.7875	0.1000	4.4000		
Cadmium	102	20	0.0363	0.0022	0.1400		6
Chrome	102	85	0.1248	0.0100	0.7000		1
Cuivre	102	102	1.5072	0.0900	24.4100		10
Étain	102	28	0.7089	0.0220	17.4000		
Fer	102	102	14.2314	0.6070	63.1000		15
Manganèse	102	101	0.4724	0.0370	8.0800		4
Mercure	26	0					
Nickel	102	93	0.1485	0.0100	1.3100		
Plomb	102	48	0.0184	0.0021	0.1500		11
Sélénium	102	101	0.1573	0.0230	0.5000		1
Titane	102	69	2.0451	0.0400	20.7700		4
Zinc	102	102	26.3035	1.4710	70.0700		6
Tout métaux et éléments	1454	1065					65

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Sommaire de la conformité pour les oeufs et les produits d'oeuf

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Oeufs et produits d'oeuf - Domestique										
Albendazole:	Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des benzimidazoles à partir de 2006-2007									
Oeufs			16	100.00	94	100.00	41	100.00		
Anthelminthiques:										
Oeufs	238	100.00	14	100.00	100	100.00	50	100.00		
Antibiotiques:	Programme annulé en tant que catégorie en 2004-2005									
Oeufs	N/A		N/A		N/A		N/A		1,465	100.00
Bacitracine:	Neuf en 2007/2008									
Oeufs	136	100.00							N/A	
β-agonistes:										
Oeufs	175	100.00	11	100.00	32	100.00	12	100.00		
Benzimidazoles:										
Oeufs	287	99.65	59	100.00	101	100.00	39	100.00		
Carbamates:										
Oeufs	245	100.00	239	100.00	519	100.00	258	100.00		
Ceftiofur:	Neuf en 2007/2008									
Oeufs	203	100.00							N/A	
Chloramphénicol:	Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des phénicolés à partir de 2007-2008									
Oeufs	23	100.00	359	100.00	530	100.00	345	100.00	68	100.00
Produits d'oeuf	0		0		0		0		4	100.00
Sous-total	23		359		530		345		72	
Chlorophénols:										
Oeufs	150	100.00	354	100.00	480	100.00	273	100.00		
Clopidol:										
Oeufs	136	100.00	357	100.00	522	99.81	321	100.00	260	98.83
Produits d'oeuf	0		0		0		0		17	100.00
Sous-total	136		357		522		321		274	
Coccidiostats (analyses multi-résidus) Programme annulé en tant que catégorie en 2004-2005										
Oeufs	N/A		N/A		N/A		N/A		313	100.00
Produits d'oeuf	N/A		N/A		N/A		N/A		16	100.00
Sous-total									329	
Décoquinat:										
Oeufs	194	100.00	64	100.00	294	100.00	299	100.00		
Diméridazole	Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des nitroimidazoles à partir de 2007-2008									
Oeufs	24	100.00	120	100.00	97	100.00	41	100.00		
Endectocides:										
Oeufs	209	100.00	37	100.00	82	100.00	47	100.00		
Flunixin	Neuf en 2007/2008									
Oeufs	49	100.00							N/A	
Fluoroquinolones:										
Oeufs	308	100.00	632	100.00	535	100.00	348	100.00	377	100.00
Produits d'oeuf	0		0		0		0		17	100.00
Sous-total	308		632		535		348		394	
Furazolidone:	Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des nitrofuranes à partir de 2007-2008									
Oeufs			36	100.00	33	100.00	19	100.00		
Glycosides:										
Oeufs	260	100.00	186	100.00	323	100.00	213	100.00		
Halofuginone:										
Oeufs	293	100.00	309	100.00	703	100.00	345	100.00	400	100.00
Ionophores:										
Oeufs	367	93.73	615	78.70	514 ⁽¹⁾	88.11	345	87.25	399	99.50
Macrolides:										
Oeufs	438	99.77	655	100.00	574	100.00	340	100.00		
Métaux et éléments:										
Oeufs	3,690	N/A	3,540	N/A	3,576	N/A	3,146	N/A		
Nicarbazine:										
Oeufs	259	100.00	272	98.53	256	100.00	105	100.00		
Nitrofuranes:	Neuf en 2007/2008									
Oeufs	277	100.00							N/A	
Nitroimidazoles:	Neuf en 2007/2008									
Oeufs	280	100.00							N/A	

Sommaire de la conformité pour les oeufs et les produits d'oeuf

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Pénicillines:										
Oeufs	90	100.00	123	100.00	131	100.00	183	100.00		
Pesticides:										
Oeufs	337	100.00	373	100.00	351	100.00	319	100.00	323	100.00
Phénicolés:										
Oeufs	240	100.00	0	0.00	128	100.00				
Phénylbutazone: Neuf en 2007/2008										
Oeufs	56	100.00							N/A	
Ronidazole: Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des nitroimidazoles à partir de 2007-2008										
Oeufs	N/A		9	100.00	43	100.00	35	100.00		
Spectinomycine Inclus dans l'analyse multi-résidus de détection des glycosides à partir de 2007-2008										
Oeufs	5	100.00	60	100.00	53	100.00	25	100.00		
Sulfamidés:										
Oeufs	221	100.00	486	99.79	508	100.00	331	100.00	357	100.00
Pyréthrines synthétiques:										
Oeufs	260	100.00	323	100.00	538	100.00	258	100.00		
Tétracyclines:										
Oeufs	451	100.00	521	100.00	587	99.83	332	99.40		
Thyrostatiques: Neuf en 2007/2008										
Oeufs	58	100.00							N/A	
Tranquillisants: Neuf en 2007/2008										
Oeufs	59	100.00							N/A	
Virginiamycine: Neuf en 2007/2008										
Oeufs	121	100.00							N/A	
Total - Domestique										
	10,139		9,770		11,704		8,070		5,498	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										

Sommaire de la conformité pour les oeufs et les produits d'oeuf

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Oeufs et Produits d'oeuf - Importation										
Albendazole			8	100.00	70	100.00	34	100.00	N/A	
Anthelminthiques	173	100.00	37	100.00	68	100.00	43	100.00	N/A	
Bacitracine	88	100.00							N/A	
β-agonistes	129	100.00	1	100.00	26	100.00	4	100.00	N/A	
Benzimidazoles	182	100.00	40	100.00	72	100.00	40	100.00	N/A	
Carbamates	169	100.00	271	100.00	371	100.00	223	100.00	N/A	
Ceftiofur	142	100.00							N/A	
Chloramphénicol	2	100.00	238	100.00	387	100.00	231	100.00	17	100.00
Chlorophénols	69	100.00	283	100.00	367	100.00	233	100.00	0	
Clopidol	71	100.00	260	100.00	376	99.47	245	100.00	180	100.00
Décoquinatate	122	100.00	30	100.00	214	100.00	239	100.00	216	100.00
Dimétridazole	7	100.00	108	100.00	81	100.00	42	100.00	N/A	
Endectocides	139	100.00	2	100.00	13	100.00	19	100.00	N/A	
Flunixin	38	100.00							N/A	
Fluoroquinolones	152	100.00	396	100.00	381	100.00	246	100.00	258	100.00
Furazolidone			21	100.00	13	100.00	10	100.00	N/A	
Glycosides	164	100.00	123	100.00	175	100.00	108	100.00	N/A	
Halofuginone	204	100.00	247	100.00	377	100.00	231	100.00	12	100.00
Ionophore	207	93.24	459	92.81	361	93.90	230	99.56	12	100.00
Ivermectine			13	100.00	48	100.00	25	100.00	N/A	
Macrolides	257	99.02	490	100.00	378	100.00	230	100.00	N/A	
Métaux et éléments	2,145	N/A	2,640	N/A	2,657	N/A	2,835	N/A	N/A	
Nicarbazine	163	100.00	202	100.00	180	100.00	107	100.00		
Nitrofuranes	170	100.00							N/A	
Nitroimidazoles	174	100.00							N/A	
Pénicillines	51	100.00	94	100.00	69	100.00	60	100.00	N/A	
Pesticides (MRA)	204	100.00	254	100.00	281	100.00	247	100.00	222	100.00
Phénicols	164	100.00							N/A	
Phénylbutazone	40	100.00							N/A	
Ronidazole			4	100.00	29	100.00	34	100.00	N/A	
Spectinomycine	3	100.00	34	100.00	20	100.00	15	100.00	N/A	
Sulfamidés	124	100.00	322	100.00	328	100.00	225	100.00	12	100.00
Pyréthrines synthétiques	158	100.00	217	100.00	382	100.00	229	100.00	N/A	
Tétracyclines	315	100.00	367	100.00	383	99.22	229	99.56	N/A	
Thyréostatiques	32	100.00							N/A	
Tranquillisants	30	100.00							N/A	
Virginiamycine	78	100.00							N/A	
Total - Importation	6,166		7,161		8,107		6,414		1,108	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Total - Produits d'oeuf	16,305		16,931		19,811		14,484		6,606	

Surveillance des tests de résidus dans les oeufs domestiques par test spécifique

Oeufs en coquille

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	245	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	150	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-O	337	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	260	Prévérification des Pyréthrine Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	238	Prévérification des Anthelminthiques					
BACITRACINE	136	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	287	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	287	Oxfendazole	1	0.0040	0.0040	0.0040	1
CEFTIOFUR	203	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	23	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	136	Clopidol					
DÉCOQUINATE	194	Décoquinate					
DIMÉTRIDAZOLE	24	Dimétridazole					
ENDECTOCIDES	209	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	49	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	308	Prévérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	260	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	293	Halofuginone					
IONOPHORES	367	Prévérification des Ionophores	107				
IONOPHORES	367	Lasalocide	41	0.0124	0.0004	0.3333	17
IONOPHORES	367	Monensin	20	0.0005	0.0002	0.0010	
IONOPHORES	367	Narasin	29	0.0007	0.0001	0.0052	2
IONOPHORES	367	Salinomycine	41	0.0013	0.0001	0.0202	4
MACROLIDES	194	Prévérification des Macrolides	1				
MACROLIDES	194	Érythromycine	1	0.0440	0.0440	0.0440	1
MACROLIDES(1)	86	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	102	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	56	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	259	Nicarbazine					
NITROFURANES	277	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	280	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	90	Pénicilline G	1	0.0023	0.0023	0.0023	
PHÉNICOLS (1)	240	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	56	Phénylbutazone					
SPECTINOMYCINE	5	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(3)	221	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	451	Prévérification des Tétracyclines	2				
TÉTRACYCLINES (1)	451	Oxytétracycline	2	0.0210	0.0050	0.0370	
THYRÉOSTATIQUES	58	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	59	Prévérification des Tranquillisants					

Oeufs en coquille

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
VIRGINIAMYCINE	121	Virginiamycine M					
β-AGONISTES	175	Prévéfification des β-agonistes					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les oeufs domestiques

Oeufs en coquille							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	246	41	1.1691	0.2070	9.0000		1
Arsenic	246	62	0.0380	0.0100	0.0900		1
Bore	246	116	0.8636	0.1000	2.5000		
Cadmium	246	12	0.0133	0.0100	0.0300		
Chrome	246	113	0.0787	0.0130	0.2800		
Cuivre	246	215	0.8087	0.3820	18.6000		2
Étain	246	71	0.0466	0.0210	0.3160		
Fer	246	246	17.3143	1.2000	42.1000		
Manganèse	246	245	0.3743	0.0500	1.1600		58
Mercurure	246	0					
Nickel	246	34	0.1951	0.0100	4.4800		
Plomb	246	4	0.0336	0.0100	0.0700		
Sélénium	246	246	0.4573	0.0300	1.7000		12
Titane	246	172	1.1581	0.0200	2.8600		
Zinc	246	246	12.8290	1.0400	31.1000		1
Tout métaux et éléments	3690	1823					75

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'étable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans les oeufs domestiques par test spécifique

Oeufs en coquille

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES IONOPHORES	1	Prévérification des Ionophores	1				
PRÉVÉRIFICATION DES IONOPHORES	1	Lasalocide	1	0.0129	0.0129	0.0129	1
PRÉVÉRIFICATION DES IONOPHORES	1	Nicarbazine					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Surveillance des tests de résidus dans les oeufs importés par pays et par test spécifique

Oeufs en coquille

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	ETATS-UNIS	169	Pré vérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	ETATS-UNIS	69	Pré vérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-O	ETATS-UNIS	204	Pré vérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	ETATS-UNIS	158	Pré vérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	ETATS-UNIS	173	Pré vérification des Anthelminthiques					
BACITRACINE	ETATS-UNIS	88	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	182	Pré vérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	182	Fenbendazole	1	0.0007	0.0007	0.0007	
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	142	Ceftiofur					
CHLORAMPHENICOL (1)	ETATS-UNIS	2	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	ETATS-UNIS	71	Clopidol					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	122	Décoquinate					
DIMÉTRIDAZOLE	ETATS-UNIS	7	Dimétridazole					
ENDECTOCIDES	ETATS-UNIS	139	Pré vérification des Endectocides					
FLUNIXINE	ETATS-UNIS	38	Flunixiné					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	152	Pré vérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	164	Pré vérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	ETATS-UNIS	204	Halofuginone					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	207	Pré vérification des Ionophores	24				
IONOPHORES	ETATS-UNIS	207	Lasalocide	21	0.0069	0.0007	0.0502	14
IONOPHORES	ETATS-UNIS	207	Monensin	2	0.0009	0.0007	0.0011	
IONOPHORES	ETATS-UNIS	207	Narasin	2	0.0003	0.0001	0.0004	
IONOPHORES	ETATS-UNIS	207	Salinomycine	2	0.0001	0.0001	0.0001	
MACROLIDES	ETATS-UNIS	159	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	ETATS-UNIS	11	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	ETATS-UNIS	55	Pré vérification des Macrolides	3				
MACROLIDES(2)	ETATS-UNIS	55	Tylosine	3	0.0010	0.0006	0.0016	
MACROLIDES(3)	ETATS-UNIS	32	Pré vérification des Macrolides	1				
MACROLIDES(3)	ETATS-UNIS	32	Tylosine	1	0.0008	0.0008	0.0008	
NICARBAZINE	ETATS-UNIS	163	Nicarbazine					
NITROFURANES	ETATS-UNIS	170	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	174	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	51	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	164	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	ETATS-UNIS	40	Phénylbutazone					
SPECTINOMYCINE	ETATS-UNIS	3	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	124	Pré vérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	124	Sulfamidéthoxine	1	0.0080	0.0080	0.0080	
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	315	Pré vérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	ETATS-UNIS	32	Pré vérification des Thyrostatiques					

Oeufs en coquille

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
TRANQUILLISANT	ETATS-UNIS	30	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	78	Virginiamycine M					
β-AGONISTES	ETATS-UNIS	129	Prévérification des β-agonistes					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les oeufs importés

Oeufs en coquille							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	143	16	0.6216	0.2080	3.3000		
Arsenic	143	19	0.0260	0.0100	0.0800		
Bore	143	76	0.8829	0.1000	2.4000		
Cadmium	143	27	0.0100	0.0021	0.0200		
Chrome	143	70	0.0952	0.0100	0.2900		
Cuivre	143	135	0.7660	0.0910	1.8300		
Étain	143	37	0.0443	0.0200	0.3000		
Fer	143	143	16.7308	2.8730	49.6000		
Manganèse	143	143	0.3056	0.0350	0.6900		24
Mercure	143	0					
Nickel	143	32	0.1017	0.0100	0.8700		
Plomb	143	2	0.0550	0.0500	0.0600		
Sélénium	143	143	0.3896	0.0350	1.1900		2
Titane	143	77	1.2131	0.0500	2.0300		
Zinc	143	143	14.0104	1.2300	49.8000		1
Tout métaux et éléments	2145	1063					27

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Sommaire de la conformité pour le miel

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Miel - Domestique										
Alar:										
Miel	151	100.00			18	100.00				
Amitraze:										
Miel	208	100.00	93	100.00	233	100.00	169	100.00		
Bénomyl:										
Miel	152	100.00	34	100.00	106	100.00	108	100.00		
Benzaldéhyde:										
Miel	86	96.51	181	99.45	232	97.41	300	98.33	248	100.00
Anhydride butyrique:										
Miel	321	49.22	227	100.00	170	100.00				
Chloramphénicol: Inclus dans l'analyse multi-résidus de phénicols à partir de 2007-2008										
Miel	15	100.00	178	100.00	218	100.00	303	100.00	184	100.00
Dithiocarbamate: Neuf en 2007/2008										
Miel	41	100.00								
EBDC (Éthylènediamine) Neuf en 2007/2008										
Miel	42	100.00								
Éthylène thiourée:										
Miel	40	100.00			38	100.00				
Fluoroquinolones ⁽¹⁾ :										
Miel	195	100.00	92	100.00	106	100.00	98	100.00		
Formétanate:										
Miel	215	100.00	82	100.00	98	100.00	110	100.00		
Glycosides: Neuf en 2007/2008										
Miel	130	99.24								
Imidaclopride:										
Miel	256	100.00	139	100.00	293	100.00				
Ionophores:										
Miel	177	100.00	117	100.00	82	100.00	98	100.00		
Macrolides ⁽¹⁾ :										
Miel	330	100.00	238	99.55	265	75.22	332	90.77		
Métaux et éléments:										
Miel	2,970	N/A	2,595	N/A	1,797	N/A	1,977	N/A	7	NA
Nitrofuranes ⁽¹⁾ :										
Miel	230	100.00	196	97.45	205	99.51	224	100.00		
Pénicillines ⁽¹⁾ :										
Miel	268	100.00	148	100.00	185	100.00	329	100.00		
Pesticides ⁽¹⁾ :										
Miel	275	100.00	288	100.00	224	100.00	163	100.00	218	100.00
Phénicols: Neuf en 2007/2008										
Miel	184	100.00								
Phénol:										
Miel	71	100.00	182	100.00	218	100.00	300	99.33	250	99.59
Sulfamidés ⁽¹⁾ :										
Miel	192	100.00	201	100.00	241	100.00	227	99.55	250	99.19
Pyréthrines synthétiques:										
Miel	14	100.00	154	100.00	183	100.00	163	100.00		
Tétracyclines ⁽¹⁾ :										
Miel	136	100.00	166	100.00	88	87.21	196	96.89	643	94.26
Thiabendazole:										
Miel	52	100.00	59	100.00	128	100.00	102	100.00		
Total - Domestique										
	6,751		5,370		5,128		5,199		1,800	

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Sommaire de la conformité pour le miel

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Miel - Importation:										
Alar	25	100.00			25	100.00				
Amitraze	114	100.00	53	100.00	52	100.00	28	100.00		
Bénomyl	50	100.00	8	100.00	20	100.00	20	100.00		
Benzaldéhyde	59	91.53	53	90.57	49	83.67	67	85.07	43	100.00
Anhydride butyrique	66	80.30	18	100.00	7	100.00				
Chloramphénicol	15	100.00	88	100.00	51	98.04	127	96.36	217	98.21
Dithiocarbamate	43	100.00								
EBDC (Éthylènediamine)	30	100.00								
Éthylène thiourée	39	100.00		0.00	26	100.00				
Fluoroquinolones	73	96.10	52	100.00	17	100.00	14	100.00		
Forméтанate	64	100.00	49	100.00	20	100.00	20	100.00		
Glycosides	43	100.00								
Imidaclopride	26	100.00	4	100.00	14	100.00				
Ionophores	41	100.00	57	100.00	14	100.00	14	100.00		
Macrolides	90	100.00	100	88.89	72	100.00	47	87.88		
Métaux	690	NA	795	N/A	693	NA	291	NA	16	NA
Nitrofuranes	62	98.39	97	94.12	35	100.00	94	100.00		
Pénicillines	62	100.00	12	100.00	8	100.00	51	100.00		
Pesticides	104	100.00	109	100.00	57	100.00	30	100.00	12	100.00
Phénicols	76	98.70	176	N/A	154	N/A				
Phénol	66	100.00	112	100.00	113	95.92	76	98.68	267	97.56
Sulfamidés	123	99.22	211	90.32	115	99.13	67	100.00	141	97.67
Pyréthrines synthétiques			33	100.00	27	100.00	25	100.00		
Tétracyclines	51	100.00	198	100.00	86	100.00	67	63.16	267	96.43
Thiabendazole	34	100.00	21	100.00	50	100.00	17	100.00		
Total - Importation	2,046		2,246		1,705		1,055		963	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Total - Miel	8,797		7,616		6,833		6,254		2,763	

Surveillance des tests de résidus dans le miel domestique par test spécifique

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	151	Daminozide					
AMITRAZE	208	Amitraze					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	321	Acide butyrique	182	2.2934	0.3000	14.2000	163
BÉNOMYL	152	Bénomyl	2	0.0174	0.0123	0.0225	
BENZALDÉHYDE	86	Benzaldéhyde	40	0.1582	0.0110	1.0000	3
EBDC(DC)	41	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	42	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	40	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	215	Formétanate					
IMIDACLOPRIDE	256	Imidaclopride					
PESTICIDES-FTML053	275	Pré vérification de Pesticide	24				
PESTICIDES-FTML053	275	Coumaphos	5	0.0170	0.0025	0.0566	
PESTICIDES-FTML053	275	Iprodione	16	0.0082	0.0029	0.0392	
PESTICIDES-FTML053	275	Orthophénylphénol	4	0.0100	0.0062	0.0142	
PESTICIDES-FTML053	275	Vinclozoline	3	0.0236	0.0017	0.0660	
PHÉNOL	71	Phénol					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	14	Pré vérification des Pyréthrine Synthétiques					
THIABENDAZOLE	52	Thiabendazole	1	0.0340	0.0340	0.0340	

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLORAMPHENICOL (3)	15	Chloramphénicol					
FLUOROQUINOLONES	195	Pré vérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	130	Pré vérification des Glycosides	1				
GLYCOSIDES(3)	130	Néomycine	1	0.0460	0.0460	0.0460	1
IONOPHORES	177	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	146	Pré vérification des Macrolides	26				
MACROLIDES	146	Érythromycine	1	0.0042	0.0042	0.0042	
MACROLIDES	146	Tylosine	25	0.0063	0.0005	0.0300	
MACROLIDES(2)	86	Pré vérification des Macrolides	7				
MACROLIDES(2)	86	Tylosine	7	0.0062	0.0015	0.0182	
MACROLIDES(3)	98	Pré vérification des Macrolides	8				
MACROLIDES(3)	98	Tylosine	8	0.0032	0.0006	0.0108	
NITROFURANES	230	Pré vérification des Nitrofuranes	3				
NITROFURANES	230	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	3	0.0005	0.0002	0.0011	
PÉNICILLINES (2)	268	Pré vérification des Pénicillines					
PHÉNICOLS (2)	184	Pré vérification des Phénicols					
SULFAMIDÉS(3)	192	Pré vérification des Sulfamidés	3				
SULFAMIDÉS(3)	192	Sulfadiméthoxine	3	0.0131	0.0046	0.0280	
TÉTRACYCLINES (2)	136	Pré vérification des Tétracyclines	23				
TÉTRACYCLINES (2)	136	Oxytétracycline	23	0.0050	0.0002	0.0410	
TÉTRACYCLINES (2)	136	Tétracycline	4	0.0007	0.0005	0.0011	

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans le miel domestique

<i>Miel</i>							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	198	58	0.5395	0.2010	4.2000		
Arsenic	198	0					
Bore	198	198	7.6520	1.4000	18.3500		32
Cadmium	198	1	0.0037	0.0037	0.0037		
Chrome	198	95	0.0937	0.0110	0.2800		
Cuivre	198	138	0.1578	0.0300	4.2590		
Étain	198	94	0.0514	0.0200	0.7000		
Fer	198	183	1.5113	0.4790	9.2750		
Manganèse	198	197	0.3859	0.0900	5.4300		10
Mercurure	198	0					
Nickel	198	88	0.0361	0.0120	0.3870		
Plomb	198	53	0.0628	0.0030	0.7800		5
Sélénium	198	3	0.0347	0.0040	0.0600		
Titane	198	20	0.0813	0.0100	1.0400		
Zinc	198	193	0.6344	0.1460	6.9450		
Tout métaux et éléments	2970	1321					47

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradle.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans le miel domestique par test spécifique

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	1	Phénol					

Médicament Vétérinaire

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	9	Prévérification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	2	Prévérification des Macrolides	1				
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	2	Tylosine	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	1	Prévérification des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	1	Prévérification des Tétracyclines					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Surveillance des tests de résidus dans le miel importé par pays et par test spécifique

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ALLEMAGNE	2	Daminozide					
ALAR	ARGENTINE	6	Daminozide					
ALAR	AUSTRALIE	2	Daminozide					
ALAR	BRESIL	2	Daminozide					
ALAR	CHINE	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	FRANCE	1	Daminozide					
ALAR	HONGRIE	1	Daminozide					
ALAR	INCONNU	2	Daminozide					
ALAR	INDE	1	Daminozide					
ALAR	NOUVELLE-ZELANDE	1	Daminozide					
ALAR	PORTUGAL	1	Daminozide					
ALAR	SLOVENIE	1	Daminozide					
ALAR	SRI LANKA	1	Daminozide					
ALAR	TURQUIE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ALLEMAGNE	3	Amitraze					
AMITRAZE	ARGENTINE	19	Amitraze	3	0.0090	0.0070	0.0104	
AMITRAZE	AUSTRALIE	37	Amitraze					
AMITRAZE	BRESIL	6	Amitraze					
AMITRAZE	BULGARIE	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	2	Amitraze					
AMITRAZE	ESPAGNE	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	14	Amitraze	1	0.0270	0.0270	0.0270	
AMITRAZE	FRANCE	1	Amitraze					
AMITRAZE	GRECE	1	Amitraze					
AMITRAZE	HONGRIE	1	Amitraze					
AMITRAZE	INCONNU	2	Amitraze					
AMITRAZE	INDE	7	Amitraze					
AMITRAZE	ITALIE	3	Amitraze					
AMITRAZE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Amitraze	1	0.0084	0.0084	0.0084	
AMITRAZE	PORTUGAL	1	Amitraze					
AMITRAZE	SLOVENIE	2	Amitraze	1	0.0210	0.0210	0.0210	
AMITRAZE	SRI LANKA	1	Amitraze					
AMITRAZE	SUISSE	6	Amitraze					
AMITRAZE	TURQUIE	3	Amitraze					
AMITRAZE	URUGUAY	1	Amitraze					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	ALLEMAGNE	3	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	ARGENTINE	12	Acide butyrique	5	1.5180	0.5300	2.4400	3
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	AUSTRALIE	13	Acide butyrique	5	0.7580	0.5200	1.0200	2
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	BRESIL	3	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	BULGARIE	3	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	CHINE	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	ESPAGNE	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	ETATS-UNIS	6	Acide butyrique	3	1.6967	0.6500	2.6200	2
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	FRANCE	1	Acide butyrique	1	1.0900	1.0900	1.0900	1

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	GRECE	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	HONGRIE	2	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	INCONNU	2	Acide butyrique	2	2.5650	0.7800	4.3500	1
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	INDE	5	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	ITALIE	1	Acide butyrique	1	1.3600	1.3600	1.3600	1
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	MACEDOINE	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	PORTUGAL	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	SLOVENIE	4	Acide butyrique	2	0.7400	0.3300	1.1500	1
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	SRI LANKA	1	Acide butyrique	1	1.2600	1.2600	1.2600	1
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	SUISSE	3	Acide butyrique	1	1.1800	1.1800	1.1800	1
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	TURQUIE	1	Acide butyrique					
ANHYDRIDE BUTYRIQUE	URUGUAY	1	Acide butyrique	1	0.5200	0.5200	0.5200	
BÉNOMYL	ALLEMAGNE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ARGENTINE	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	AUSTRALIE	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	BULGARIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	GRECE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INCONNU	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDE	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	NOUVELLE-ZELANDE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	SLOVENIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	SUISSE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	URUGUAY	1	Bénomyl					
BENZALDÉHYDE	ALLEMAGNE	1	Benzaldéhyde	1	0.1360	0.1360	0.1360	
BENZALDÉHYDE	ARGENTINE	10	Benzaldéhyde	6	0.1887	0.1120	0.4460	
BENZALDÉHYDE	AUSTRALIE	18	Benzaldéhyde	11	0.3098	0.1020	1.1000	2
BENZALDÉHYDE	BRESIL	2	Benzaldéhyde	2	0.0985	0.0270	0.1700	
BENZALDÉHYDE	CHINE	1	Benzaldéhyde					
BENZALDÉHYDE	ETATS-UNIS	9	Benzaldéhyde	7	0.3943	0.1560	0.5950	2
BENZALDÉHYDE	FRANCE	1	Benzaldéhyde	1	0.6420	0.6420	0.6420	1
BENZALDÉHYDE	INCONNU	2	Benzaldéhyde	2	0.1200	0.0530	0.1870	
BENZALDÉHYDE	INDE	3	Benzaldéhyde	1	0.1000	0.1000	0.1000	
BENZALDÉHYDE	ITALIE	2	Benzaldéhyde	2	0.1605	0.0540	0.2670	
BENZALDÉHYDE	NOUVELLE-ZELANDE	3	Benzaldéhyde	3	0.1450	0.0530	0.2320	
BENZALDÉHYDE	PORTUGAL	1	Benzaldéhyde	1	0.1880	0.1880	0.1880	
BENZALDÉHYDE	SLOVENIE	1	Benzaldéhyde	1	0.1770	0.1770	0.1770	
BENZALDÉHYDE	SUISSE	3	Benzaldéhyde	2	0.3705	0.2610	0.4800	
BENZALDÉHYDE	TURQUIE	2	Benzaldéhyde					
EBDC(DC)	ALLEMAGNE	2	Dithiocarbamate	1	0.1500	0.1500	0.1500	
EBDC(DC)	ARGENTINE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	AUSTRALIE	8	Dithiocarbamate					

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	BRESIL	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	BULGARIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	5	Dithiocarbamate	1	0.1200	0.1200	0.1200	
EBDC(DC)	FRANCE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	INCONNU	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	INDE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PORTUGAL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	SLOVENIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	SUISSE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	TURQUIE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ALLEMAGNE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	AUSTRALIE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	BRESIL	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	BULGARIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	FRANCE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	INDE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PORTUGAL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	SLOVENIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	SUISSE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	TURQUIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ALLEMAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	AUSTRALIE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BRESIL	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BULGARIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INCONNU	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PORTUGAL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	SLOVENIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	SUISSE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ALLEMAGNE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ARGENTINE	19	Formétanate					
FORMÉTANATE	AUSTRALIE	13	Formétanate					
FORMÉTANATE	BRESIL	2	Formétanate					

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	BULGARIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ESPAGNE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	8	Formétanate					
FORMÉTANATE	GRECE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	HONGRIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	INCONNU	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	INDE	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	ITALIE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	SLOVENIE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	SUISSE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	TURQUIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	URUGUAY	1	Formétanate					
IMIDACLOPRIDE	ARGENTINE	2	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	AUSTRALIE	4	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	BRESIL	2	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	BULGARIE	1	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	CHINE	1	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	ETATS-UNIS	2	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	HONGRIE	1	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	ITALIE	1	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	MACEDOINE	1	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	POLOGNE	8	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	SLOVENIE	2	Imidaclopride					
IMIDACLOPRIDE	TURQUIE	1	Imidaclopride					
PESTICIDES-FTML053	ALLEMAGNE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ALLEMAGNE	2	Malathion	1	0.0036	0.0036	0.0036	
PESTICIDES-FTML053	ARGENTINE	22	Prévéfification de Pesticide	5				
PESTICIDES-FTML053	ARGENTINE	22	Coumaphos	3	0.0040	0.0028	0.0057	
PESTICIDES-FTML053	ARGENTINE	22	Iprodione	1	0.0058	0.0058	0.0058	
PESTICIDES-FTML053	ARGENTINE	22	Orthophénylphénol	1	0.0078	0.0078	0.0078	
PESTICIDES-FTML053	AUSTRALIE	40	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	BRESIL	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	BRESIL	4	Orthophénylphénol	1	0.0135	0.0135	0.0135	
PESTICIDES-FTML053	BULGARIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	6	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	6	Butoxyde de pipéronyle	1	0.0217	0.0217	0.0217	
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	6	Orthophénylphénol	1	0.0065	0.0065	0.0065	
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	GRECE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	GRECE	1	Coumaphos	1	0.0064	0.0064	0.0064	
PESTICIDES-FTML053	GRECE	1	Tricyclazole	1	0.0030	0.0030	0.0030	
PESTICIDES-FTML053	INCONNU	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	INDE	4	Orthophénylphénol	1	0.0063	0.0063	0.0063	
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	3	Prévéfification de Pesticide					

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	NOUVELLE-ZELANDE	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PORTUGAL	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	SLOVENIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	SUISSE	6	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	URUGUAY	1	Prévérification de Pesticide					
PHÉNOL	ALLEMAGNE	2	Phénol					
PHÉNOL	ARGENTINE	14	Phénol					
PHÉNOL	AUSTRALIE	18	Phénol					
PHÉNOL	BRESIL	3	Phénol					
PHÉNOL	BULGARIE	1	Phénol					
PHÉNOL	CHINE	1	Phénol					
PHÉNOL	ESPAGNE	1	Phénol					
PHÉNOL	ETATS-UNIS	5	Phénol	1	0.0714	0.0714	0.0714	
PHÉNOL	FRANCE	1	Phénol					
PHÉNOL	HONGRIE	1	Phénol					
PHÉNOL	INCONNU	2	Phénol					
PHÉNOL	INDE	3	Phénol					
PHÉNOL	ITALIE	1	Phénol					
PHÉNOL	NOUVELLE-ZELANDE	1	Phénol					
PHÉNOL	PORTUGAL	1	Phénol					
PHÉNOL	SLOVENIE	2	Phénol					
PHÉNOL	SRI LANKA	1	Phénol					
PHÉNOL	SUISSE	5	Phénol					
PHÉNOL	TURQUIE	2	Phénol					
PHÉNOL	URUGUAY	1	Phénol					
THIABENDAZOLE	ALLEMAGNE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	6	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	AUSTRALIE	11	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	BRESIL	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	FRANCE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	INCONNU	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	SLOVENIE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	SRI LANKA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	SUISSE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TURQUIE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	URUGUAY	1	Thiabendazole					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLORAMPHÉNICOL (3)	ARGENTINE	3	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (3)	AUSTRALIE	8	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (3)	BRESIL	1	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (3)	ETATS-UNIS	2	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (3)	SUISSE	1	Chloramphénicol					
FLUOROQUINOLONES	ALLEMAGNE	3	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ARGENTINE	16	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	AUSTRALIE	20	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	BRESIL	4	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	CHINE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	6	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	FRANCE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	GRECE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	INCONNU	2	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	INDE	5	Pré vérification des Fluoroquinolones	1				
FLUOROQUINOLONES	INDE	5	Ciprofloxacine	1	0.0093	0.0093	0.0093	
FLUOROQUINOLONES	ITALIE	3	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	NOUVELLE-ZELANDE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	SLOVENIE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	SRI LANKA	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	SUISSE	5	Pré vérification des Fluoroquinolones	2				
FLUOROQUINOLONES	SUISSE	5	Ciprofloxacine	1	0.0021	0.0021	0.0021	
FLUOROQUINOLONES	SUISSE	5	Norfloxacine	2	0.0280	0.0263	0.0297	2
FLUOROQUINOLONES	TURQUIE	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	URUGUAY	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	ARGENTINE	12	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	AUSTRALIE	10	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	BRESIL	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	FRANCE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	GRECE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	INCONNU	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	INDE	4	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ITALIE	3	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	PORTUGAL	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	SLOVENIE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	SRI LANKA	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	SUISSE	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	URUGUAY	1	Pré vérification des Glycosides					
IONOPHORES	ALLEMAGNE	2	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ARGENTINE	6	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	AUSTRALIE	10	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	BRESIL	2	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	BULGARIE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ESPAGNE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	FRANCE	1	Pré vérification des Ionophores					

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
IONOPHORES	HONGRIE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	INCONNU	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	INDE	4	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ITALIE	3	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	NOUVELLE-ZELANDE	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	SUISSE	3	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	URUGUAY	1	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	AUSTRALIE	6	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	BRESIL	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	BULGARIE	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	CHINE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	HONGRIE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	INDE	3	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	MACEDOINE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	NOUVELLE-ZELANDE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	PORTUGAL	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	SLOVENIE	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	ARGENTINE	11	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	AUSTRALIE	10	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	BRESIL	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	CHINE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Macrolides	4				
MACROLIDES(2)	ETATS-UNIS	4	Tylosine	4	0.0093	0.0008	0.0260	
MACROLIDES(2)	FRANCE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	GRECE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	INCONNU	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	INDE	4	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	PORTUGAL	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	SUISSE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	TURQUIE	1	Pré vérification des Macrolides	1				
MACROLIDES(2)	TURQUIE	1	Érythromycine	1	0.0133	0.0133	0.0133	
MACROLIDES(2)	URUGUAY	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	ARGENTINE	6	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	AUSTRALIE	3	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	BRESIL	4	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	ESPAGNE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Macrolides	2				
MACROLIDES(3)	ETATS-UNIS	3	Tylosine	2	0.0020	0.0013	0.0027	
MACROLIDES(3)	HONGRIE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	INDE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	ITALIE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	JAMAIQUE	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	PAKISTAN	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	SLOVENIE	2	Pré vérification des Macrolides					

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MACROLIDES(3)	SRI LANKA	1	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	SUISSE	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	TURQUIE	1	Pré vérification des Macrolides					
NITROFURANES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ARGENTINE	12	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	AUSTRALIE	15	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	BRESIL	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	BULGARIE	3	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	CHINE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ETATS-UNIS	6	Pré vérification des Nitrofuranes	3				
NITROFURANES	ETATS-UNIS	6	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	3	0.0016	0.0006	0.0030	
NITROFURANES	FRANCE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	GRECE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	HONGRIE	2	Pré vérification des Nitrofuranes	1				
NITROFURANES	HONGRIE	2	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	1	0.0030	0.0030	0.0030	
NITROFURANES	INCONNU	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	INDE	6	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ITALIE	3	Pré vérification des Nitrofuranes	2				
NITROFURANES	ITALIE	3	Métabolite de furazolidone	1	0.0007	0.0007	0.0007	1
NITROFURANES	ITALIE	3	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	2	0.0018	0.0010	0.0027	
NITROFURANES	MACEDOINE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	PAKISTAN	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	SLOVENIE	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	SRI LANKA	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	SUISSE	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	URUGUAY	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
PÉNICILLINES (2)	ALLEMAGNE	2	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	ARGENTINE	10	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	AUSTRALIE	10	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	BRESIL	7	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	BULGARIE	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	ETATS-UNIS	8	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	FRANCE	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	GRECE	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	INCONNU	2	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	INDE	4	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	ITALIE	2	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	MACEDOINE	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	PORTUGAL	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	SLOVENIE	3	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	SRI LANKA	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	SUISSE	4	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	TURQUIE	1	Pré vérification des Pénicillines					
PÉNICILLINES (2)	URUGUAY	1	Pré vérification des Pénicillines					
PHÉNICOLS (2)	ALLEMAGNE	2	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	ARGENTINE	17	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	AUSTRALIE	21	Pré vérification des Phénicols					

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PHÉNICOLS (2)	BRESIL	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	BULGARIE	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	CHINE	2	Préverification des Phénicols	1				
PHÉNICOLS (2)	CHINE	2	Chloramphénicol	1	0.0016	0.0016	0.0016	1
PHÉNICOLS (2)	ETATS-UNIS	7	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	FRANCE	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	GRECE	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	HONGRIE	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	INCONNU	2	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	INDE	6	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	ITALIE	2	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	PORTUGAL	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	SLOVENIE	2	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	SRI LANKA	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	SUISSE	4	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	THAILANDE	1	Préverification des Phénicols					
PHÉNICOLS (2)	TURQUIE	1	Préverification des Phénicols					
SULFAMIDÉS(3)	ALLEMAGNE	2	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ARGENTINE	26	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	AUSTRALIE	42	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	BRESIL	6	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	BULGARIE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	CHINE	3	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	14	Préverification des Sulfamidés	2				
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	14	Sulfadiméthoxine	1	0.0271	0.0271	0.0271	
SULFAMIDÉS(3)	ETATS-UNIS	14	Sulfaméthazine	2	0.0799	0.0270	0.1327	1
SULFAMIDÉS(3)	FRANCE	4	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	GRECE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	HONGRIE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	INCONNU	2	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	INDE	4	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	ISRAEL	1	Préverification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(3)	ISRAEL	1	Sulfathiazole	1	0.0291	0.0291	0.0291	
SULFAMIDÉS(3)	ITALIE	3	Préverification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(3)	ITALIE	3	Sulfaméthazine	1	0.0202	0.0202	0.0202	
SULFAMIDÉS(3)	MEXIQUE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	NOUVELLE-ZELANDE	3	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	SLOVENIE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	SUISSE	6	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	TURQUIE	1	Préverification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(3)	URUGUAY	1	Préverification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (2)	ALLEMAGNE	2	Préverification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (2)	ARGENTINE	9	Préverification des Tétracyclines	1				
TÉTRACYCLINES (2)	ARGENTINE	9	Oxytétracycline	1	0.0024	0.0024	0.0024	
TÉTRACYCLINES (2)	AUSTRALIE	17	Préverification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (2)	BRESIL	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (2)	CHINE	2	Préverification des Tétracyclines	1				

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
TÉTACYCLINES (2)	CHINE	2	Tétracycline	1	0.0013	0.0013	0.0013	
TÉTACYCLINES (2)	ESPAGNE	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	ETATS-UNIS	5	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	FRANCE	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	INCONNU	1	Préverification des Tétracyclines	1				
TÉTACYCLINES (2)	INCONNU	1	Oxytétracycline	1	0.0016	0.0016	0.0016	
TÉTACYCLINES (2)	INCONNU	1	Tétracycline	1	0.0011	0.0011	0.0011	
TÉTACYCLINES (2)	INDE	2	Préverification des Tétracyclines	1				
TÉTACYCLINES (2)	INDE	2	Tétracycline	1	0.0011	0.0011	0.0011	
TÉTACYCLINES (2)	ITALIE	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	PORTUGAL	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	SLOVENIE	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	SRI LANKA	1	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	SUISSE	2	Préverification des Tétracyclines					
TÉTACYCLINES (2)	TURQUIE	3	Préverification des Tétracyclines	1				
TÉTACYCLINES (2)	TURQUIE	3	Tétracycline	1	0.0023	0.0023	0.0023	

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans le miel importé

<i>Miel</i>							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	46	40	1.8540	0.2050	20.9000		3
Arsenic	46	2	0.0050	0.0030	0.0070		
Bore	46	46	5.5352	0.6120	11.5900		12
Cadmium	46	2	0.0535	0.0010	0.1060		1
Chrome	46	31	0.1033	0.0100	0.2000		
Cuivre	46	35	0.1805	0.0540	0.6990		
Étain	46	21	0.1069	0.0150	0.9000		
Fer	46	46	3.0492	0.7650	20.9800		
Manganèse	46	46	3.1262	0.1060	19.8700		19
Mercure	46	0					
Nickel	46	30	0.0632	0.0100	0.3650		
Plomb	46	25	0.0269	0.0030	0.2000		1
Sélénium	46	2	0.0010	0.0010	0.0010		
Titane	46	24	0.0889	0.0160	0.2380		
Zinc	46	46	2.6762	0.3310	16.2200		
Tout métaux et éléments	690	396					36

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradle.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans le miel importé suspect par test spécifique

Miel

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	ARGENTINE	1	Phénol					
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	AUSTRALIE	18	Phénol					
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	AUTRICHE	6	Phénol	1	0.0200	0.0200	0.0200	1
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	EGYPTE	6	Phénol					
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	ETATS-UNIS	9	Phénol					
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNOL	PAKISTAN	1	Phénol					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	BRESIL	12	Pré vérification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	CHINE	27	Pré vérification des Fluoroquinolones	20				
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	CHINE	27	Norfloxacine	20	0.0107	0.0007	0.0241	9
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	INDE	6	Pré vérification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	ALLEMAGNE	1	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	AUTRICHE	6	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	CHINE	29	Pré vérification des Macrolides	10				
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	CHINE	29	Érythromycine	10	0.0021	0.0015	0.0025	
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	EGYPTE	6	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	ETATS-UNIS	26	Pré vérification des Macrolides	9				
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	ETATS-UNIS	26	Tylosine	9	0.0078	0.0028	0.0340	
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	GRECE	1	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES	THAÏLANDE	12	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	ARGENTINE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	AUSTRALIE	1	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	AUTRICHE	6	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	CHINE	36	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	ETATS-UNIS	6	Pré vérification des Nitrofuranes	6				
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	ETATS-UNIS	6	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	6	0.0030	0.0026	0.0034	
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	FEDERATION RUSSE	6	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	INDE	36	Pré vérification des Nitrofuranes	6				
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	INDE	36	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	6	0.0009	0.0006	0.0014	
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	PAKISTAN	1	Pré vérification des Nitrofuranes	1				
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	PAKISTAN	1	Semi-carbazide (Nitrofurazone)	1	0.0010	0.0010	0.0010	

Miel

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	THAÏLANDE	12	Prévérfication des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	TURQUIE	7	Prévérfication des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES	URUGUAY	6	Prévérfication des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	ALLEMAGNE	1	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	AUSTRALIE	18	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	AUTRICHE	6	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	BRESIL	12	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	CHINE	44	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	EGYPTE	6	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	ETATS-UNIS	35	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	FEDERATION RUSSE	6	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	INDE	55	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	PAKISTAN	1	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	THAÏLANDE	11	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	TURQUIE	7	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	URUGUAY	6	Prévérfication des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ALLEMAGNE	1	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ARGENTINE	1	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	AUSTRALIE	18	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	AUTRICHE	6	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	CHINE	27	Prévérfication des Sulfamidés	11				
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	CHINE	27	Sulfaméthoxazole	10	0.0198	0.0140	0.0230	
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	CHINE	27	Triméthopime	5	0.0218	0.0180	0.0250	5
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	EGYPTE	6	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	12	Prévérfication des Sulfamidés	6				
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	12	Sulfadiméthoxine	5	0.0152	0.0130	0.0170	
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	12	Sulfaméthazine	6	0.0688	0.0420	0.0830	6
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	FEDERATION RUSSE	6	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	INDE	43	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	PAKISTAN	1	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	THAÏLANDE	10	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	TURQUIE	6	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	URUGUAY	1	Prévérfication des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	ALLEMAGNE	1	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	ARGENTINE	2	Prévérfication des Tétracyclines	1				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	ARGENTINE	2	Chlortétracycline	1	0.0240	0.0240	0.0240	

Miel**Médicament Vétérinaire**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	AUSTRALIE	18	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	AUTRICHE	6	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	CHINE	21	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	EGYPTE	6	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	ETATS-UNIS	15	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	GRECE	1	Prévérfication des Tétracyclines	1				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	GRECE	1	Oxytétracycline	1	0.0180	0.0180	0.0180	
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	INDE	43	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	PAKISTAN	1	Prévérfication des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC	THAÏLANDE	12	Prévérfication des Tétracyclines					

Sirop du miel**Médicament Vétérinaire**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES	TAÏWAN	1	Prévérfication des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS	TAÏWAN	1	Prévérfication des Phénicols					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Analyse des produits domestiques										
Antibiotiques - Prévérification d'EESP										
Boeuf	122		282		252		541		811	98.10
Bison	135									
Poulet	25		286		0		63		311	100.00
Vache	143									
Chevreuril	8									
Canard	25									
Cerf Wapiti	8									
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	33									
Gibier à plumes	10									
Chèvre	8									
Oie	8									
Cheval	127	Voir la note 2 ci-dessous	155	Voir la note 2 ci-dessous	280	Voir la note 2 ci-dessous	288	Voir la note 2 ci-dessous	357	95.69
Mouton	115		309		253		254		331	100.00
Autruche	3									
Porcelet	78									
Porc	175		330		293		279		895	94.16 ⁽³⁾
Lapin	5									
Truie	116									
Dinde	27									
Veau	163		300		293		258		342	99.41
Sanglier	2									
Autre			804		656		792		1,620	96.78
Tests effectués sur place ⁽¹⁾	N/A		N/A		9,806		13,935		10,534	
Sous-total	1,336		2,466		11,833		16,410		15,201	

Note 1 : Les tests effectués sur place sont faits par le personnel de l'ACIA. Les totaux des épreuves STOP et CAST sont inclus. Aucune donnée disponible après 2005-2006.

Note 2: Pour ce test de dépistage, on ne calcule plus la conformité/la non-conformité parce qu'en 2004-2005 on a établi des programmes de surveillance pour des médicaments en particulier

Note 3: Comprend les porcs de marché, les porcelets (BBQ) et les truies en 2003/2004

Anthelminthiques (Morantel et Tartrate de pyrantel)										
Boeuf	124	100.00	25	100.00	36	100.00	55	100.00	64	100.00
Bison	138	100.00	148	100.00	98	100.00	142	100.00	125	100.00
Poulet	279	100.00								
Vache	136	100.00								
Chevreuril	5	100.00								
Canard	68	100.00								
Cerf Wapiti	6	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	100	100.00								
Gibier à plumes	32	100.00								
Chèvre	7	100.00								
Oie	20	100.00								
Cheval	79	100.00	102	100.00	142	100.00	215	100.00	171	100.00
Mouton	114	100.00	22	100.00	41	100.00	49	100.00	48	100.00
Autruche	22	100.00								
Porcelet	31	100.00								
Porc	118	100.00	25	100.00	43	100.00	39	100.00	106	100.00
Lapin	14	100.00								
Truie	81	100.00	120	100.00	155	100.00	188	100.00	99	100.00
Dinde	120	100.00								
Veau	101	100.00								
Sanglier	3	100.00								
Autre			779	100.00	795	100.00	781	100.00	81	100.00
Sous-total	1,598		1,221		1,310		1,469		694	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Phénicoles (comprennent phénicol (AMR) et chloramphénicol (ASR)):										
Boeuf	293	100.00	293	100.00	255	100.00	288	100.00	411	100.00
Bison	172	100.00								
Poulet	291	100.00								
Vache	226	100.00								
Chevreuril	10	100.00								
Canard	73	100.00								
Cerf Wapiti	9	100.00								
Émeu	1	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	106	100.00								
Gibier à plumes	80	100.00								
Chèvre	8	100.00								
Oie	16	100.00								
Cheval	219	100.00								
Mouton	227	100.00								
Autruche	18	100.00								
Porcelet	138	100.00								
Porc ⁽¹⁾	484	100.00	458	100.00	320	100.00	274	100.00	629	100.00
Lapin	24	100.00								
Truie	189	100.00								
Dinde	258	100.00								
Veau	457	100.00	577	100.00	377	100.00	257	100.00	306	100.00
Sanglier	2	100.00								
Autre			2,467	100.00	2,191	100.00	2,426	100.00	2,530	100.00
Sous-total	3,301		3,795		3,143		3,245		3,876	

Note 1: Comprend les porcs de marché, les porcelets (BBQ) et les truies avant 2007/2008

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.

Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Bacitracine: Neuf en 2007/2008										
Boeuf	255	100.00								
Bison	140	100.00								
Poulet	136	100.00								
Vache	124	100.00								
Canard	27	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	37	100.00								
Gibier à plumes	58	100.00								
Chèvre	3	100.00								
Oie	9	100.00								
Cheval	152	100.00								
Mouton	139	100.00								
Autruche	13	100.00								
Porcelet	78	100.00								
Porc	149	100.00								
Lapin	12	100.00								
Truie	109	100.00								
Dinde	147	100.00								
Veau	144	100.00								
Sous-total	1,732									

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.

Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

β-agonistes - Clenbutérol											
Boeuf							54	100.00	345	100.00	
Boeuf sans hormones											
Bison	Aucune analyse de résidu simple pour les β-agonistes n'a été faite au cours de ces années. Tous les tests ont été faits avec la méthode multi-résidus indiquée ci-dessous							53	100.00	283	100.00
Porc								16	100.00	238	100.00
Veau								4	100.00	219	100.00
Autre								118	100.00	583	100.00
Sous-total								245		1,668	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
β-agonistes - Cimatérol										
Boeuf							53	100.00	340	100.00
Boeuf sans hormones	Aucune analyse de résidu simple pour les β-agonistes n'a été faite au cours de ces années.									
Veau ⁽¹⁾	Tous les tests ont été faits avec la méthode multi-résidus indiquée ci-dessous						4	100.00	222	100.00
Autre							188	100.00	1,096	100.00
Sous-total							245		1,658	
β-agonistes: Analyses multi-résidus										
Boeuf	130	99.23	304	100.00	222	100.00	225	100.00	149	100.00
Bison	86	100.00								
Poulet	20	100.00								
Vache	90	100.00								
Chevreuril	11	100.00								
Cerf Wapiti	10	100.00								
Gibier à plumes	20	100.00								
Chèvre	9	100.00								
Oie										
Boeuf sans hormones	1	100.00	0 ⁽¹⁾		0 ⁽¹⁾		5	100.00	3	100.00
Cheval	44	100.00								
Mouton	94	98.94								
Autruche	11	100.00								
Porcelet	75	100.00								
Porc	419	100.00								
Lapin	12	100.00								
Truie	108	100.00								
Dinde	25	100.00								
Veau	285	100.00	641	100.00	768	100.00	284	100.00	425	100.00
Sanglier	2	100.00								
Autre			1,880	100.00	1,743	100.00	1,441	100.00	594	100.00
Sous-total	1,452		2,825		2,733		1,955		1,171	

Note 1 : Aucun animal présenté à l'abattage

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.

Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Benzimidazoles:										
Boeuf	168	100.00	198	100.00	315	100.00	345	100.00	400	100.00
Bison	216	100.00	171	100.00	206	99.50	275	100.00	409	100.00
Poulet	155	99.35								
Vache	127	100.00								
Chevreuril	6	100.00								
Canard	74	100.00								
Cerf Wapiti	7	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	105	100.00								
Gibier à plumes	27	100.00								
Chèvre	5	100.00								
Oie	20	100.00								
Cheval	84	100.00	111	100.00	294	100.00	318	100.00	171	100.00
Mouton	139	95.68	192	97.40	303	98.35	289	99.19	48	100.00
Autruche	17	100.00								
Porcelet	125	100.00								
Porc	130	100.00	181	100.00	319	100.00	295	100.00	106	100.00
Lapin	22	100.00								
Truie	90	98.89	136	100.00	304	100.00	317	100.00	99	100.00
Dinde	105	100.00								
Veau	124	100.00								
Sanglier	2	100.00								
Autre			1,015	100.00	1,115	100.00	1,345	99.85	892	100.00
Sous-total	1,748		2,004		2,856		3,184		2,125	

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Carbadox (QCA):

Boeuf	62	100.00								
Bison	1	100.00								
Poulet	58	100.00								
Chevreuril	4	100.00								
Cerf Wapiti	8	100.00								
Chèvre	5	100.00								
Cheval	47	100.00								
Mouton	59	100.00								
Porcelet	54	100.00								
Porc	212	100.00	327 ⁽¹⁾	99.69	256 ⁽¹⁾	100.00	449 ⁽¹⁾	100.00	302	100.00
Truie	98	100.00								
Veau	71	100.00								
Sanglier	2	100.00								
Autre	N/A		223	100.00	244	100.00	145	100.00	723	99.86
Sous-total	681		550		500		594		1,025	

Note 1: Comprend les porcs de marché et les porcelets (BBQ)

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Carbadox:										
Boeuf	95	100.00								
Poulet	66	100.00								
Vache	1	100.00								
Chevreuril	4	100.00								
Cerf Wapiti	8	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	8	100.00								
Chèvre	5	100.00								
Oie	12	100.00								
Cheval	51	100.00								
Mouton	63	100.00								
Porcelet	103	100.00	124	100.00	67	100.00				
Porc	462	100.00	157	100.00	49	100.00				
Lapin	17	100.00								
Truie	180	100.00								
Veau	73	100.00								
Sanglier	1	100.00								
Autre					45	100.00				
Sous-total	1,149		281		161					
Carbamates:										
Boeuf	171	100	158	100.00	136	100.00	185	100.00	291	100.00
Bison	134	100								
Poulet	168	100	137	100.00	132	100.00	175	100.00	469	100.00
Vache	130	100	155	100.00	106	100.00	130	100.00	140	100.00
Chevreuril	10	100								
Canard	77	100								
Cerf Wapiti	9	100								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	109	100								
Gibier à plumes	29	100	36	100.00	29	100.00	45	100.00	77	100.00
Chèvre	9	100								
Oie	20	100								
Cheval	76	100	75	100.00	124	100.00	169	100.00	213	100.00
Mouton	118	100	152	100.00	121	100.00	147	100.00	196	100.00
Autruche	18	100								
Porcelet	125	100								
Porc	144	100	153	100.00	120	100.00	133	100.00	511	100.00
Lapin	21	100								
Truie	87	100								
Dinde	116	100	146	100.00	112	100.00	203	100.00	220	100.00
Veau	135	100	159	100.00	145	100.00	131	100.00	123	100.00
Sanglier	1	100								
Autre			576	100	471	100.00	639	100.00	406	100.00
Sous-total	1,707		1,747		1,496		1,957		2,646	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Ceftiofur										
Boeuf	249	100.00	209	100.00	186	100.00	238	100.00		
Bison	134	100.00	165	100.00	109	100.00	102	100.00		
Poulet	162	100.00	151	100.00	153	100.00	125	100.00		
Vache	78	100.00	49	100.00	32	100.00	29	100.00		
Chevreuril	3	100.00								
Canard	63	100.00	46	100.00	52	100.00	41	100.00		
Cerf Wapiti	8	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	100	100.00	181	100.00	161	100.00	143	100.00		
Gibier à plumes	31	100.00	51	100.00	43	100.00	32	100.00		
Chèvre	3	100.00								
Oie	19	100.00								
Cheval	71	100.00	92	100.00	153	100.00	118	100.00		
Mouton	146	100.00	179	100.00	156	100.00	125	100.00		
Autruche	15	100.00								
Porcelet	62	100.00								
Porc	386	100.00	194	100.00	187	100.00	155	100.00		
Lapin	28	100.00								
Truie	61	100.00	37	100.00	34	100.00	31	100.00		
Dinde	129	100.00	154	100.00	148	100.00	116	100.00		
Veau	316	100.00	475	100.00	496	100.00	161	100.00		
Sanglier	2	100.00								
Autre			183	100.00	226	100.00	77	100.00		
Sous-total	2,066		2,166		2,136		1,493			
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Chlorophénols:										
Boeuf	357	99.72	297	99.66	233	99.57	267	100.00	407	100.00
Bison	257	100.00								
Poulet	300	100.00	302	100.00	249	100.00	287	100.00	566	100.00
Vache	245	99.59								
Chevreuril	11	100.00								
Canard	69	100.00								
Cerf Wapiti	7	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	135	100.00								
Gibier à plumes	55	100.00								
Chèvre	11	100.00								
Oie	23	100.00								
Cheval	277	94.95	163	95.09						
Mouton	168	98.21	317	99.68						
Autruche	27	100.00								
Porcelet	119	100.00								
Porc	271	99.63	346	100.00	274	100.00	284	99.65	719	98.80
Lapin	27	100.00								
Truie	182	97.80								
Dinde	265	100.00								
Veau	182	98.90								
Sanglier	3	100.00								
Autre			2,083	100.00	2,077	99.61	2,408	99.00	1,978	99.09
Sous-total	2,991		3,508		2,833		3,246		3,670	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Clopidol:										
Boeuf	71	100.00								
Poulet	196	100.00	304	100.00	217	100.00	287	100.00	282	100.00
Vache	1	100.00								
Chevreuril	5	100.00								
Canard	88	100.00	93	98.92						
Cerf Wapiti	4	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	119	100.00	310	100.00	229	100.00	308	100.00	278	100.00
Gibier à plumes	41	92.68	122	98.36	91	100.00	118	99.15	112	100.00
Chèvre	9	100.00								
Oie	16	100.00								
Mouton	1	100.00								
Autruche	22	100.00								
Porcelet	31	100.00								
Lapin	18	100.00								
Truie	48	100.00								
Dinde	156	100.00	306	100.00						
Veau	76	100.00								
Sanglier	2	100.00								
Autre			65	100.00	372	100.00	436	100.00	321	100.00
Sous-total	904		1,200		909		1,149		993	
Décoquinat:										
Boeuf	163	100.00	151	100.00	128	100.00	157	100.00	322	100.00
Bison	121	100.00								
Poulet	145	100.00	138	100.00	136	100.00	170	100.00	257	100.00
Vache	132	100.00	150	100.00	104	100.00	128	100.00	174	100.00
Chevreuril	6	100.00								
Canard	78	100.00								
Cerf Wapiti	7	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	103	100.00	163	100.00	121	100.00	179	100.00	266	100.00
Gibier à plumes	26	100.00	36	100.00	29	100.00	45	100.00	89	100.00
Chèvre	8	100.00								
Oie	19	100.00								
Cheval	83	100.00	72	100.00	112	100.00	173	100.00	236	100.00
Mouton	144	100.00	150	100.00	117	100.00	140	100.00	249	100.00
Autruche	14	100.00								
Porcelet	26	100.00								
Porc	132	100.00	149	100.00	116	100.00	127	100.00	233	100.00
Lapin	20	100.00								
Truie	97	100.00								
Dinde	101	100.00	139	100.00	113	100.00	180	100.00	241	100.00
Veau	120	100.00	157	100.00	144	100.00	132	100.00	201	100.00
Sanglier	3	100.00								
Autre			369	100.00	327	100.00	394	100.00	383	100.00
Sous-total	1,548		1,674		1,447		1,825		2,651	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Dexaméthazone:										
Boeuf	299	100.00	60	100.00	56	100.00	113	100.00	284	100.00
Bison	217	100.00	252	100.00						
Poulet	46	100.00	54	100.00						
Vache	184	100.00	278	100.00						
Chevreuril	8	100.00								
Canard	41	100.00								
Cerf Wapiti	5	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	38	100.00	49	100.00						
Gibier à plumes	3	100.00								
Chèvre	5	100.00								
Oie	13	100.00	30	100.00						
Cheval	187	100.00	143	100.00	290	100.00	263	100.00	247	100.00
Mouton	174	100.00	70	100.00						
Autruche	16	100.00	31	100.00						
Porcelet	73	100.00								
Porc	286	100.00	83	100.00	63	100.00	78	100.00	259	100.00
Lapin	12	100.00								
Truie	149	100.00	213	100.00						
Dinde	37	100.00	43	100.00						
Veau	191	100.00	64	100.00	349	100.00	63	100.00	254	100.00
Sanglier	2	100.00								
Autre			68	100.00	853	100.00	735	100.00	1	100.00
Sous-total	1,986		1,438		1,611		1,252		1,045	
Endectocides:										
Boeuf	345	100.00	288	100.00	285	99.65	369	98.68	257	99.22
Bison	248	99.19	250	99.60	124	100.00	238	96.00	219	100.00
Poulet	219	100.00								
Vache	232	100.00	276	100.00	196	99.49	195	100.00		
Chevreuril	10	100.00								
Canard	41	100.00								
Cerf Wapiti	14	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	41	100.00								
Gibier à plumes	30	100.00								
Chèvre	12	100.00								
Oie	9	100.00								
Cheval	115	96.52	158	98.73	269	99.63	326	98.18	261	95.40
Mouton	178	100.00	296	99.66	241	100.00	251	100.00		
Autruche	23	100.00								
Porcelet	171	100.00								
Porc	553	100.00	478	100.00	505	100.00	381	100.00	290	100.00
Lapin	29	100.00								
Truie	188	100.00	224	100.00	254	99.61	286	100.00		
Dinde	64	100.00								
Veau	439	100.00	604	97.68	899	99.00	273	96.70	329	97.57
Sanglier	2	100.00								
Autre			236	99.15	289	100.00	130	100.00		
Sous-total	2,963		2,810		3,062		2,449		1,356	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Fluoroquinolones										
Boeuf	303	100.00	142	100.00	133	100.00	248	100.00	443	100.00
Bison	212	100.00								
Poulet	233	100.00	91	100.00	133	100.00	166	100.00	542	100.00
Vache	201	100.00								
Chevreuril	10	100.00								
Canard	46	100.00								
Cerf Wapiti	7	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	95	100.00								
Gibier à plumes	32	100.00								
Chèvre	5	100.00								
Oie	20	100.00								
Cheval	212	100.00								
Mouton	222	100.00								
Autruche	22	100.00								
Porcelet	164	100.00								
Porc	498	100.00	259	100.00	266	100.00	254	100.00	721	100.00
Lapin	30	100.00								
Truie	167	100.00								
Dinde	212	100.00								
Veau	313	99.68	405	100.00	492	98.91	126	100.00	343	100.00
Sanglier	3									
Autre			935	100.00	1,118	100.00	1,237	100.00	1,589	99.62
Sous-total	3,007		1,832		2,142		2,031		3,638	
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Glycosides										
Boeuf	283	100.00	127	100.00	113	100.00	153	100.00		
Bison	109	100.00	131	100.00	62	100.00	60	100.00		
Poulet	169	100.00	93	100.00	113	100.00	108	100.00		
Vache	163	100.00	145	100.00	107	100.00	77	100.00		
Chevreuril	7	100.00								
Canard	37	100.00	32	100.00	42	100.00	38	100.00		
Cerf Wapiti	5	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	68	100.00	98	100.00	109	100.00	115	100.00		
Gibier à plumes	52	100.00	38	100.00	46	100.00	40	100.00		
Chèvre	4	100.00								
Oie	13	100.00								
Cheval	167	98.20	89	100.00	138	100.00	114	100.00		
Mouton	168	100.00	145	100.00	125	100.00	109	100.00		
Autruche	15	100.00								
Porcelet	63	96.83								
Porc	122	100.00	140	100.00	139	100.00	153	100.00		
Lapin	11	100.00	15	100.00	29	100.00	48	100.00		
Truie	124	100.00	127	100.00	131	100.00	129	100.00		
Dinde	151	100.00	85	100.00	91	100.00	77	100.00		
Veau	204	100.00	130	100.00	135	100.00	127	100.00		
Sanglier	1	100.00								
Autre			37	100.00	39	100.00	29	100.00		
Sous-total	1,936		1,432		1,419		1,377			
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Halofuginone										
Boeuf	254	100.00								
Poulet	148	100.00	125	100.00	134	100.00	155	100.00	270	100.00
Chevreuril	6	100.00								
Canard	82	100.00								
Cerf Wapiti	3	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	103	100.00	137	100.00	123	100.00	185	100.00	272	100.00
Gibier à plumess	35	100.00	41	100.00	49	100.00	53	100.00	105	100.00
Chèvre	3	100.00								
Oie	15	100.00								
Cheval	92	100.00								
Mouton	78	100.00								
Autruche	22	100.00								
Porcelet	26	100.00								
Porc	96	100.00								
Lapin	19	100.00								
Truie	50	100.00								
Dinde	101	100.00	127	100.00	136	100.00	152	100.00	201	100.00
Veau	251	100.00								
Sanglier	3	100.00								
Autre			92	100.00	97	100.00	80	100.00	92	100.00
Sous-total	1,387		522		539		625		940	
Ionophores										
Boeuf	255	99.61	178	100.00	134	100.00	178	100.00	301	100.00
Bison	237	98.73	138	100.00						
Poulet ⁽¹⁾	248	83.47	138	100.00	138	100.00	417	100.00	544	99.62
Vache	225	100.00	163	100.00						
Chevreuril	2	100.00								
Canard	44	100.00								
Cerf Wapiti	11	100.00								
Émeu	1	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	108	100.00	177	100.00						
Gibier à plumes	35	77.14								
Chèvre	7	100.00								
Oie	19	100.00								
Cheval	106	99.06								
Mouton	146	86.30	167	99.40						
Autruche	23	100.00								
Porcelet	33	100.00								
Porc ⁽²⁾	229	98.69	334	99.70	162	100.00	353	99.42	456	100.00
Lapin	27	88.89								
Truie	176	98.86								
Dinde	148	95.95	178	98.31						
Veau	162	100.00	189	98.94	178	100.00	165	100.00	49	100.00
Sanglier	1	100.00								
Autre			268	98.44	1,134	99.82	1,093	99.45	1,327	99.55
Sous-total	2,243		1,930		1,746		2,206		2,667	
Note 1: Cette catégorie comprend "Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction" avant 2006/2007										
Note 2: Comprend les porcs de marché, les porcelets (BBQ) et les truies avant 2007/2008										
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.										
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Macrolides										
Boeuf	482	100.00	230	100.00	202	100.00	242	100.00		
Bison	231	100.00	165	100.00	76	100.00	86	100.00		
Poulet	285	100.00	182	100.00	143	100.00	141	100.00		
Vache	262	100.00	187	100.00	120	100.00	89	100.00		
Chevreuril	10	100.00								
Canard	52	100.00	50	100.00	53	100.00	43	100.00		
Cerf Wapiti	8	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	120	100.00	191	100.00	169	100.00	161	100.00		
Gibier à plumes	93	100.00	72	100.00	53	100.00	59	100.00		
Chèvre	9	100.00								
Oie	4	100.00								
Cheval	169	100.00	102	100.00	152	100.00	125	100.00		
Mouton	352	100.00	178	100.00	139	100.00	123	100.00		
Autruche	26	100.00								
Porcelet	172	100.00								
Porc	708	99.72	361	100.00	302	100.00	303	100.00		
Lapin	38	97.37	16	93.75	32	100.00	51	100.00		
Truie	122	100.00	144	100.00	150	100.00	144	100.00		
Dinde	221	100.00	174	100.00	146	100.00	116	100.00		
Veau	492	100.00	506	99.79	576	100.00	169	100.00		
Sanglier	3	100.00								
Autre			189	100.00	172	99.42	36	100.00		
Sous-total	3,859		2,747		2,485		1,888			
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Nicarbazine										
Boeuf	67	100.00								
Bison	2	100.00								
Poulet	148	100.00	124	100.00	147	100.00	196	100.00	264	100.00
Vache	57	100.00								
Chevreuril	3	100.00								
Canard	64	100.00								
Cerf Wapiti	6	100.00								
Émeu	1	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	91	100.00	139	100.00	138	100.00	197	100.00	272	100.00
Gibier à plumes	44	100.00	47	100.00	53	100.00	69	100.00	105	100.00
Chèvre	4	100.00								
Oie	13	100.00								
Mouton	55	100.00								
Autruche	22	100.00								
Porcelet	24	100.00								
Porc	1	100.00								
Truie	66	100.00								
Dinde	120	100.00	132	100.00	146	100.00	201	100.00	214	100.00
Veau	86	100.00								
Autre			91	100.00	104	100.00	90	100.00	36	100.00
Sous-total	874		533		588		753		951	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Nitroimidazoles (comprennent dimétri-dazole et ronidazole)										
Boeuf	350	100.00	271	100.00						
Bison	154	100.00	263	100.00						
Poulet	307	100.00	196	100.00						
Vache	281	100.00	167	100.00						
Chevreuril	8	100.00								
Canard	83	100.00								
Cerf Wapiti	10	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	112	100.00	186	100.00						
Gibier à plumes	39	100.00								
Chèvre	10	100.00								
Oie	24	100.00								
Cheval	275	100.00								
Mouton	308	100.00	280	100.00						
Autruche	30	100.00								
Porcelet	127	100.00								
Porc	467	100.00	203	100.00	166	100.00	191	100.00	1,317	100.00
Lapin	22	100.00								
Truie	221	100.00								
Dinde	291	100.00	193	100.00	148	100.00	281	100.00	480	100.00
Veau	328	100.00	302	100.00						
Sanglier	4	100.00								
Autre			542	100.00	1,752	100.00	1,858	100.00	705	100.00
Sous-total	3,451		2,603		2,066		2,330		2,502	
Nitrofuranes (méthode du métabolite lié) :										
Boeuf	242	100.00	304	100.00						
Bison	203	100.00	272	100.00						
Poulet	203	100.00	154	100.00						
Vache	186	100.00	298	100.00	156	100.00	171	100.00	188	100.00
Chevreuril	11	100.00								
Canard	53	100.00								
Cerf Wapiti	10	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	62	100.00	161	100.00						
Gibier à plumes	59	100.00								
Chèvre	8	100.00								
Oie	7	100.00								
Cheval	152	100.00	168	100.00						
Mouton	210	100.00	320	100.00						
Autruche	16	100.00								
Porcelet	119	100.00								
Porc	445	100.00	455	100.00						
Lapin	23	100.00								
Truie	146	100.00	226	100.00						
Dinde	151	100.00	157	100.00						
Veau	378	100.00	563	99.82	328	100.00	276	100.00	419	100.00
Sanglier	1	100.00								
Autre			356	100.00	1,901	100.00	1,751	100.00	1	100.00
Sous-total	2,685		3,434		2,385		2,198		608	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
MAINS (Médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens)										
Ce groupe comprend dipyrone, flunixin et phénylbutazone										
Boeuf	570	100.00	153	100.00	157	100.00	233	100.00	426	100.00
Bison	652	100.00	711	100.00	345	100.00	482	100.00	474	100.00
Poulet	268	100.00								
Vache	614	99.84	800	99.88	667	99.85	530	100.00	500	100.00
Chevreuril	29	100.00								
Canard	48	100.00								
Cerf Wapiti	21	100.00								
Émeu	1	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	84	100.00								
Gibier à plumes	4	100.00								
Chèvre	26	100.00								
Oie	15	100.00								
Cheval	407	100.00	478	100.00	787	100.00	641	100.00	352	100.00
Mouton	466	100.00	170	100.00						
Autruche	44	100.00								
Porcelet	90	100.00								
Porc	533	100.00	205	100.00	163	100.00	190	100.00	329	100.00
Lapin	44	100.00								
Truie	453	100.00	627	100.00						
Dinde	74	100.00								
Veau	669	99.55	383	100.00	760	99.87	203	100.00	574	100.00
Sanglier	6	100.00								
Autre			429	100.00	1,331	100.00	1,214	100.00		
Sous-total	5,118		3,956		4,210		3,493		2,655	
Pénicillines										
Boeuf	166	100.00	133	100.00	75	100.00	162	100.00		
Bison	173	100.00	151	100.00	47	100.00	93	100.00		
Poulet	188	100.00	196	100.00	116	100.00	169	100.00		
Vache	183	100.00	170	100.00	99	100.00	100	100.00		
Chevreuril	5	100.00								
Canard	41	100.00	45	100.00	31	100.00	50	100.00		
Cerf Wapiti	3	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	97	100.00	198	100.00	116	100.00	184	100.00		
Gibier à plumes	26	100.00	69	100.00	48	100.00	72	100.00		
Chèvre	2	100.00								
Oie	10	100.00	14	100.00	10	100.00	8	100.00		
Cheval	156	100.00	112	100.00	125	99.20	149	99.33		
Mouton	74	100.00	52	100.00	15	100.00	48	100.00		
Autruche	13	100.00	12	100.00	16	100.00	17	100.00		
Porcelet	145	100.00								
Porc	550	100.00	212	100.00	160	98.46	216	100.00		
Lapin	16	100.00	8	100.00	2	100.00	37	100.00		
Truie	121	100.00	147	100.00	129	100.00	166	99.40		
Dinde	119	100.00	206	100.00	142	100.00	150	100.00		
Veau	345	100.00	373	100.00	420	100.00	61	100.00		
Sanglier	2	100.00	1	100.00	0	100.00	1	100.00		
Autre			136	100.00	119	98.29				
Sous-total	2,435		2,222		1,670		1,683			
<p>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.</p> <p>Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</p>										

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Pesticides (MRA) et BPCs										
Boeuf	192	100.00	299	100.00	233	100.00	262	100.00	314	100.00
Bison	164	100.00	267	100.00						
Poulet	156	100.00	295	100.00	254	100.00	275	100.00	523	100.00
Vache	157	100.00	292	100.00						
Chevreuril	12	100.00								
Canard	52	100.00	91	100.00	90	100.00	74	100.00	52	100.00
Cerf Wapiti	16	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	46	100.00	304	100.00						
Gibier à plumes	60	100.00								
Chèvre	14	100.00								
Oie	4	100.00	31	100.00	28	100.00	10	100.00	11	100.00
Cheval	209	100.00	163	98.77	277	100.00	261	100.00	231	99.13
Mouton	133	100.00	310	100.00	246	100.00	241	100.00	261	100.00
Autruche	26	100.00								
Porcelet	18	100.00								
Porc	177	100.00	345	100.00	287	100.00	262	100.00	589 ⁽¹⁾	100.00
Lapin	17	100.00								
Truie	125	100.00	225	100.00						
Dinde	135	100.00	305	100.00	266	100.00	273	100.00	237	100.00
Veau	152	100.00	314	100.00	278	100.00	254	100.00	231	100.00
Sanglier	4	100.00								
Autre			303	100.00	1,007	99.90	1,112	99.91	643	99.62
Sous-total	1,869		3,422		2,966		3,024		3,092	
Pyréthrines Synthétiques										
Boeuf	111	100.00	81	100.00	105	100.00	156	100.00	317	100.00
Bison	51	100.00								
Poulet	96	100.00	99	100.00	126	100.00	166	100.00	597	100.00
Vache	96	100.00								
Chevreuril	5	100.00								
Canard	49	100.00	27	100.00	49	100.00	39	100.00	64	100.00
Cerf Wapiti	8	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	62	100.00								
Gibier à plumes	27	100.00								
Chèvre	7	100.00								
Oie	15	100.00	11	100.00	11	100.00	3	100.00	15	100.00
Cheval	63	100.00	53	100.00	131	100.00	165	100.00	277	100.00
Mouton	112	100.00	91	100.00	112	100.00	131	100.00	315	100.00
Autruche	17	100.00								
Porcelet	24	100.00								
Porc	95	100.00	83	100.00	123	100.00	119	100.00	702	100.00
Lapin	28	100.00								
Truie	59	100.00								
Dinde	95	100.00	80	100.00	131	100.00	181	100.00	238	100.00
Veau	80	100.00	85	100.00	123	100.00	115	100.00	347	100.00
Sanglier	3	100.00								
Autre			350	100.00	516	100.00	670	100.00	767	100.00
Sous-total	1,103		960		1,427		1,745		3,639	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Spectinomycine										
Boeuf	35	100.00	67	100.00	45	100.00	39	100.00		
Bison	48	100.00	218	100.00	117	100.00	130	100.00		
Vache	48	97.92	258	100.00	194	100.00	146	100.00		
Chevreuril	3	100.00								
Cerf Wapiti			3	100.00	0	100.00	1	100.00		
Chèvre	3	100.00								
Cheval	18	100.00	155	100.00	243	100.00	201	100.00		
Mouton	26	100.00	69	100.00	49	100.00	48	100.00		
Porc	34	100.00	68	100.00	60	100.00	59	100.00		
Lapin			19	100.00	13	100.00	16	100.00		
Truie	31	100.00	200	100.00	245	100.00	230	100.00		
Veau	36	97.22	58	100.00	64	100.00	58	100.00		
Sanglier	1	100.00								
Autre			11	100.00	2	100.00				
Sous-total	283		1,126		1,032		928			
Sulfamidés										
Boeuf	183	100.00	318	100.00	261	100.00	377	100.00	491	100.00
Bison	136	100.00								
Poulet ⁽¹⁾	183	100.00	267	100.00	248	100.00	584	100.00	593	100.00
Vache	120	100.00								
Chevreuril	10	100.00								
Canard	90	98.89								
Cerf Wapiti	9	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	105	100.00								
Gibier à plumes	43	100.00								
Chèvre	10	100.00								
Oie	13	100.00								
Cheval	80	100.00	160	100.00	250	100.00	304	100.00	359	100.00
Mouton	166	100.00	293	100.00	242	100.00	252	100.00	321	100.00
Autruche	19	100.00								
Porcelet	170	99.41								
Porc ⁽²⁾	539	100.00	11,241	100.00	12,278	99.91	5,603	99.89	5,599	99.91
Lapin	23	100.00								
Truie	176	100.00	223	100.00	237	99.58	279	100.00	275	100.00
Dinde	177	100.00	284	100.00	238	100.00	285	100.00	327	100.00
Veau	338	99.41	592	100.00	603	99.83	260	100.00	330	100.00
Sanglier	4	100.00								
Autre			1,162	99.83	982	99.90	754	99.87	1,019	100.00
Sous-total	2,594		14,540		15,339		8,698		9,314	

Note 1: Cette catégorie comprend "Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction" avant 2006/2007

Note 2 : Avant 2007-2008, la catégorie « Porc » comprenait les porcs de marché et les porcelets (BBQ). À partir de 2007-2008, les totaux pour le porc ne comprennent pas les tests effectués sur

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.

Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Tétracyclines										
Boeuf	270	100.00	208	100.00	187	100.00	228	100.00		
Bison	215	100.00	123	100.00	65	100.00	71	100.00		
Poulet	205	100.00	113	100.00	126	100.00	109	100.00		
Vache	202	100.00	111	100.00	92	100.00	66	100.00		
Chevreuril	7	100.00								
Canard	50	100.00	42	100.00	45	100.00	38	100.00		
Cerf Wapiti	10	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	84	100.00	127	100.00	128	100.00	116	100.00		
Gibier à plumes	36	100.00	50	100.00	58	100.00	41	100.00		
Chèvre	7	100.00								
Oie	12	100.00								
Cheval	111	100.00	78	100.00	147	100.00	105	100.00		
Mouton	127	100.00	132	100.00	116	100.00	102	100.00		
Autruche	20	100.00	17	100.00	21	100.00	17	100.00		
Porcelet	169	100.00								
Porc	514	100.00	273	100.00	290	100.00	302	100.00		
Lapin	11	100.00	19	100.00	22	100.00	44	100.00		
Truie	169	100.00	96	100.00	112	100.00	114	100.00		
Dinde	104	100.00	114	100.00	120	100.00	94	100.00		
Veau	332	99.40	427	96.27	516	94.17	111	100.00		
Sanglier										
Autre			177	100.00	150	99.65	17	100.00		
Sous-total	2,655		2,107		2,195		1,575			
<small>Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.</small>										
Thyréostatiques⁽¹⁾										
Boeuf	298	70.81	192	100.00	222	93.24	212	94.81	244	100.00
Bison	116	79.31								
Poulet	66	100.00								
Vache	111	83.78	105	100.00	67	97.01	46	100.00	58	100.00
Chevreuril	8	87.50								
Cerf Wapiti	12	91.67								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	9	100.00								
Gibier à plumes	21	100.00								
Chèvre	9	100.00								
Oie	9	100.00								
Boeuf sans hormones	1	100.00								
Cheval	74	100.00								
Mouton	105	55.24								
Autruche	13	100.00								
Porcelet	22	100.00								
Porc	135	99.26	100 ⁽²⁾	100.00	98 ⁽²⁾	100.00	140 ⁽²⁾	100.00	232 ⁽²⁾	100.00
Lapin	15	93.33								
Truie	84	100.00								
Dinde	45	100.00								
Veau	270	90.74	350	100.00	272	97.43	79	87.34	129	100.00
Sanglier	3	100.00								
Autre			365	100.00	372	94.89	208	95.19	179	100.00
Sous-total	1,426		1,112		1,031		685		842	

Note 1 : Selon l'ACIA, les résultats positifs pour les échantillons hépatiques des espèces ruminantes sont associés à des composantes alimentaires et non à l'administration de médicaments.

Note 2: Comprend les porcs de marché et les truies

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Tranquillisants et β-bloquants										
Boeuf	236	100.00	0	100.00	0	100.00	22	100.00	283	100.00
Bison	135	100.00	259	100.00	108	100.00	152	100.00	270	100.00
Poulet	24	100.00								
Vache	97	100.00	140	100.00	88	100.00	112	100.00	200	100.00
Chevreuril	12	100.00								
Cerf Wapiti	9	100.00								
Gibier à plumes	20	100.00								
Chèvre	10	100.00								
Cheval	96	100.00	160	100.00	221	100.00	259	100.00	262	100.00
Mouton	105	100.00								
Autruche	20	100.00								
Porcelet	76	100.00								
Porc	207	100.00	158	100.00	93	100.00	15	100.00	272	100.00
Lapin	1	100.00								
Truie	95	100.00	223	100.00	216	100.00	244	100.00	260	100.00
Dinde	57	100.00								
Veau	4	100.00	0	100.00	0	100.00	4	100.00	293	100.00
Sanglier	3	100.00								
Autre			320	100.00	257	100.00	162	100.00	27	100.00
Sous-total	1,207		1,260		983		970		1,870	
Virginiamycine Neuf en 2007/2008										
Boeuf	251	100.00								
Bison	142	100.00								
Poulet	125	100.00								
Vache	126	100.00								
Chevreuril	4	100.00								
Canard	26	100.00								
Cerf Wapiti	3	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	32	100.00								
Gibier à plumes	50	100.00								
Chèvre	2	100.00								
Oie	10	100.00								
Cheval	131	100.00								
Mouton	126	100.00								
Autruche	10	100.00								
Porcelet	68	100.00								
Porc	128	100.00								
Lapin	8	100.00								
Truie	93	100.00								
Dinde	130	100.00								
Veau	130	100.00								
Sanglier	1	100.00								
Sous-total	1,596									

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
Espèce	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Substances hormonales - Acétate de Trenbolone (ATB)										
Boeuf	546	100.00	215	99.53	230	92.17	280	100.00	324	99.69
Bison	308	99.68								
Vache	271	100.00								
Chevreuril	10	100.00								
Cerf Wapiti	8	100.00								
Chèvre	12	100.00								
Oie	10	100.00								
Boeuf sans hormones	22	100.00	1	100.00	0		5	100.00	4	100.00
Cheval	286	100.00	131	100.00	244	100.00	281	100.00	265	100.00
Mouton	320	100.00								
Porcelet	33	100.00								
Porc	291	100.00	38	100.00	96	100.00	88	100.00	310	100.00
Lapin	37	100.00								
Truie	217	100.00								
Dinde	59	100.00								
Veau	515	100.00	483	100.00	847	99.76	260	99.23	334	100.00
Sanglier	3	100.00								
Autre		100.00	306	97.71	483	99.38	657	99.39	820	100.00
Sous-total	2,948		1,403		1,900		1,571		2,052	

Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Substances hormonales - Zéranol ⁽¹⁾										
Comprend, à partir de 2007-2008, une nouvelle méthode multi-résidus « zéranol et stilbènes ».										
Boeuf			270	100.00	296	100.00	372	100.00	632	97.29 ⁽²⁾
Boeuf sans hormones			5	100.00	2	100.00	5	100.00	4	100.00
Bison			228	100.00						
Cheval			159	100.00	296	100.00	317	100.00	649	100.00
Mouton			273	100.00						
Porc			88	100.00	205	100.00	191	100.00	544	100.00
Veau			578	99.13	887	99.44	261	99.85	609	97.21
Autre			182	100.00	586	100.00	670	100.00	1,191	100.00
Sous-total			1,783		2,272		1,816		3,629	
Note 1: Zéranol et les métabolites apparentés sont inclus dans la méthode d'analyse										
Note 2: Le total comprend les troupeaux normaux et suspects. Le pourcentage de conformité ne concerne que les troupeaux normaux										
Substances hormonales - DES et Stilbènes (MRA)										
Comprend, à partir de 2007-2008, une nouvelle méthode multi-résidus « zéranol et stilbènes ».										
Boeuf			270	100.00	296	100.00	372	100.00	627 (263)	100.00
Boeuf sans hormones			5	100.00	4	100.00	10	100.00	4 (4)	100.00
Bison			228							
Cheval			159	100.00	296	100.00	317	100.00	649 (261)	100.00
Mouton			273							
Porc			88	100.00	205	100.00	191	100.00	544 (284)	100.00
Veau			578	100.00	887	100.00	261	100.00	609 (317)	100.00
Autre			182	100.00	586	100.00	670	100.00	1,191 ⁽²⁾	100.00
Sous-total			1,783		2,274		1,816		3,624 (1,131)	
Substances hormonales - Zéranol et Stilbènes (MRA)										
A partir de 2007-2008, remplace « Zéranol » et « DES et stilbènes ».										
Boeuf	284	99.65								
Bison	212	100.00								
Vache	172	100.00								
Chevreuril	10	100.00								
Cerf Wapiti	14	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	9	100.00								
Chèvre	6	100.00								
Oie	11	100.00								
Boeuf sans hormones	22	100.00								
Cheval	101	100.00								
Mouton	147	100.00								
Porcelet	20	100.00								
Porc	100	100.00								
Lapin	23	100.00								
Truie	146	100.00								
Dinde	45	100.00								
Veau	288	100.00								
Sanglier	2	100.00								
Sous-total	1,612									

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Substances hormonales - Gestagènes ⁽¹⁾										
Boeuf	531	100.00	292	100.00	245	97.55	296	97.30	248 (248)	91.52
Bison	3	100.00								
Poulet	78	100.00								
Vache	255	100.00								
Chevreuril	7	100.00								
Canard	3	100.00								
Cerf Wapiti	8	100.00								
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	1	100.00								
Chèvre	7	100.00								
Oie	7	100.00								
Boeuf sans hormones	1	100.00								
Cheval	79	100.00	20	100.00	58	100.00	114	100.00	259 (175)	100.00
Mouton	246	100.00								
Porcelet	2	100.00								
Porc	221	100.00	23	100.00	82	100.00	142	100.00	292 (292)	100.00
Lapin	17	100.00								
Truie	197	100.00								
Dinde	1	100.00								
Veau	470	100.00	613	100.00	826	100.00	275	100.00	330 (330)	99.70
Sanglier	1	100.00								
Autre			243	100.00	184	100.00	334	100.00	758 (454)	99.25
Sous-total	2,135		1,191		1,395		1,161		1,887 (1,499)	
Note 1: Cette méthode incluant l'acétate de mélangestrol, le chlormadinone et l'acétate de mégestrol										
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects.										
Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
Substances hormonales - Nortestostérone										
Boeuf sans hormones	21	100.00	2	100.00			5	100.00	6	100.00
Substances hormonales - Autres anabolisants hormonaux										
Boeuf					4	100.00				
Veau	59	100.00	140	100.00	177	89.83	148	98.31		
Sous-total	59		140				152			
Métaux										
Boeuf	2,845		2,295		2,805		4,688		2,017	
Bison	1,200		1,860		1,438		2,794		1,827	
Poulet	1,322		1,110		1,447		1,933		4,032	
Vache	1,107		2,100		2,452		2,333		927	
Chevreuril	98									
Canard	675		375		593		545		333	
Cerf Wapiti	140									
Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction	648									
Gibier à plumes	219									
Chèvre	98									
Oie	255	N/A	135	N/A	210	N/A	71	N/A	63	N/A
Cheval	1,605		1,689		3,253		3,087		1,683	
Mouton	1,495		2,025		2,867		3,287		1,224	
Autruche	294									
Porcelet	370									
Porc	2,611		2,385		3,271		3,571		1,818	
Lapin	191									
Truie	2,242		1,320		3,116		3,767		2,304	
Dinde	1,323		1,005		1,651		2,433		2,025	
Veau	1,758		2,250		3,072		3,172		441	
Sanglier	56									
Autre			2,655		3,400		4,672		2,385	
Sous-total	20,552		21,204		29,575		36,353		21,079	
Total - Domestique	94,217		100,887		116,935		118,137		103,560	

Les produits de viande et de volaille

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques et additifs

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	%	n	% OK
Produits de viande et de volaille - Importation										
Albendazole							4	100.00		
Anthelmintiques	7	100.00	6	100.00	19	100.00	39	100.00		
Antibiotiques					3	100.00			662	100.00
Avermectines					12	100.00	1	100.00		
Bacitracine	51	100.00								
β-agonistes	3	100.00	12	100.00	98	100.00	9	100.00		
Benzimidazoles	21	100.00	10	100.00	162	100.00	78	100.00		
Carbadox (QCA)	1	100.00	4	100.00	102	100.00	421	100.00		
Carbamates										
Ceftiofur	93	100.00	36	100.00	29	100.00	38	100.00		
Chloramphénicol	12	100.00	103	100.00	82	100.00	102	100.00	21	100.00
Chlorophénols			3	100.00	45	100.00	3	100.00		
Clopidol	55	100.00								
Décoquinate	240	100.00	195	100.00	180	100.00	124	100.00		
Désoxycarbadox	685	99.85	162	100.00	220	100.00				
Dexaméthasone	185	100.00	141	100.00	182	100.00	140	100.00		
Diméridazole	19	100.00	81	100.00	112	100.00	44	100.00		
Dipyron	29	100.00	4	100.00	226	100.00	30	100.00		
Endectocides	3	100.00	30	100.00						
Flunixin	61	100.00	22	100.00	75	100.00	53	100.00		
Fluoroquinolones	263	100.00	319	100.00	230	100.00	105	100.00	2	100.00
Furazolidone (met)			55	100.00	62	100.00	59	100.00		
Gestagènes										
Glycosides	52	100.00	69	100.00	194	100.00	82	100.00		
Ionophores	71	100.00	172	100.00	109	100.00	91	100.00		
Ivermectine					2	100.00				
Macrolides	2	100.00	17	100.00	137	100.00	64	100.00		
Métaux	649	N/A	120		499	N/A	132	100.00	51	100.00
Nicarbazine	190	100.00	105	100.00	95	100.00	19	100.00		
Nitrofurane	170		93	100.00	261	100.00	1	0.00		
Nitroimidazoles	143	100.00								
Pénicilline G	64	100.00	3	100.00	74	100.00	30	100.00		
Pesticides	110	100.00	114	100.00	243	100.00	438	100.00	976	100.00
Phénicols	87	100.00								
Phénylbutazone	46	100.00	15	100.00	210	100.00	34	100.00		
Ronidazole	17	100.00	93	100.00	125	100.00	57	100.00		
Spectinomycine	2	100.00	42	97.62	170	100.00	82	100.00		
Sulfamidés	8	100.00	14	100.00	162	100.00	456	100.00	849	99.88
Pyréthrines synthétiques										
Tétracyclines	97	100.00	168	100.00	342	99.71	48	100.00		
Thyrostatiques	3	100.00	6	100.00						
Tranquillisants	163	100.00	112	100.00	87	100.00	18	100.00		
Acétate de trenbolone	3	100.00	12	100.00	14	100.00				
Virginiamycine	44	100.00								
Zéranol/ Stilbènes	3	100.00	30	100.00	13	100.00	1	100.00		
Total - Importation	3,652		2,368		4,576		2,803		3,255	
Total - Produits de la viande	97,869		103,255		121,511		120,940		106,815	

Tests effectués sur place aux abattoirs

Pour assurer le respect des lois, de la réglementation et des normes fédérales, des inspecteurs de première ligne et des vétérinaires ont effectué des inspections dans tous les établissements d'abattage et de transformation de la viande et entrepôts agréés par le fédéral.

Les résultats des analyses de confirmation en laboratoire de ces échantillons sont présentés dans les tableaux suivants.

Épreuve de dépistage des sulfamides sur place (SOS) dans le porc

Région	Nombre d'échant.	Urine positif	Infractions confirmées - foie	Infractions confirmées - muscle	Pourcentage de conformité (foie)	Pourcentage de conformité (muscle)
Atlantique	210	0	0	0	100.00	100.00
Québec	1,788	1	0	0	100.00	100.00
Ontario	1,215	0	0	0	100.00	100.00
Centre-Ouest ⁽¹⁾	4,876	3	0	0	100.00	100.00
Alberta	1,170	0	0	0	100.00	100.00
Colombie-Britannique	146	0	0	0	100.00	100.00
Note 1 : Bon nombre des valeurs concernent des échantillons analysés par certains abattoirs qui ont communiqué les résultats des analyses aux inspecteurs de l'ACIA.						
Total	9,405	4	0	0	100.00	100.00

Confirmation en laboratoire des échantillons trouvés positifs au dépistage

Confirmation en laboratoire du Bison suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'ATB		74	Pré vérification d'Acétate de Trenbolone					
PRÉVÉRIFICATION D'ATB		5	Pré vérification d'Acétate de Trenbolone					

Confirmation en laboratoire du Boeuf suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE CEFTIOFUR		26	Ceftiofur					
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES		26	Pré vérification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		10	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		36	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		10	Pénicilline G	1	0.0090	0.0090	0.0090	
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		36	Pénicilline G	19	0.1515	0.0130	1.0410	13
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS		26	Pré vérification des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		27	Pré vérification des Sulfamidés	3				
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		27	Sulfadoxine	2	0.0965	0.0480	0.1450	1
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		27	Sulfaméthazine	1	0.1120	0.1120	0.1120	1
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		10	Pré vérification des Tétracyclines	2				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		10	Oxytétracycline	2	0.1580	0.1130	0.2030	1
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		35	Pré vérification des Tétracyclines	6				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		35	Chlortétracycline	1	0.1210	0.1210	0.1210	
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		35	Oxytétracycline	5	8.6412	0.0690	38.8250	2
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		35	Tétracycline	2	0.2555	0.1490	0.3620	

Confirmation en laboratoire du Cheval suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE CEFTIOFUR		1	Ceftiofur					
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES		1	Pré vérification des Fluoroquinolones					

Confirmation en laboratoire du Cheval suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		1	Prévéfification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		2	Prévéfification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		1	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		2	Pénicilline G	2	0.0130	0.0110	0.0150	2
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS		1	Prévéfification des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		1	Prévéfification des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		1	Prévéfification des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		2	Prévéfification des Tétracyclines					

Confirmation en laboratoire du Porc suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE CEFTIOFUR		9	Ceftiofur					
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES		9	Prévéfification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		2	Prévéfification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		11	Prévéfification des Macrolides	1				
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		11	Tylosine	1	0.0400	0.0400	0.0400	
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		2	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		11	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS		9	Prévéfification des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		3	Prévéfification des Sulfamidés	2				
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		3	Sulfaméthazine	2	0.0855	0.0310	0.1400	1
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		3	Prévéfification des Sulfamidés	1				
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		3	Sulfaméthazine	1	0.0460	0.0460	0.0460	
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		9	Prévéfification des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		3	Prévéfification des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		11	Prévéfification des Tétracyclines	3				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		11	Chlortétracycline	3	0.2027	0.1870	0.2300	

Confirmation en laboratoire du Vache suspect

Confirmation en laboratoire du Vache suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		1	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		1	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		1	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		1	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		1	Pré vérification des Tétracyclines					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		1	Pré vérification des Tétracyclines					

Confirmation en laboratoire du Veau suspect

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE PCP		1	Pré vérification des Chlorophénols					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE CEFTIOFUR		2	Ceftiofur					
PRÉVÉRIFICATION DE CEFTIOFUR		11	Ceftiofur	1	0.3100	0.3100	0.3100	
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNYLBUTAZONE		1	Phénylbutazone					
PRÉVÉRIFICATION DE PHÉNYLBUTAZONE		1	Phénylbutazone					
PRÉVÉRIFICATION DES FLUOROQUINOLONES		8	Pré vérification des Fluoroquinolones					
PRÉVÉRIFICATION DES GESTAGÈNES		1	Pré vérification des Gestagènes					
PRÉVÉRIFICATION DES HORMONES NATURELLES		2	Pré vérification des Hormones Naturelles					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		17	Pré vérification des Macrolides					
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		27	Pré vérification des Macrolides	1				
PRÉVÉRIFICATION DES MACROLIDES		27	Tilmicosine	1	0.0630	0.0630	0.0630	
PRÉVÉRIFICATION DES NITROFURANES		2	Pré vérification des Nitrofuranes					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		17	Pénicilline G					
PRÉVÉRIFICATION DES PÉNICILLINES		26	Pénicilline G	1	0.0100	0.0100	0.0100	
PRÉVÉRIFICATION DES PHÉNICOLS		11	Pré vérification des Phénicols					
PRÉVÉRIFICATION DES ZÉRANOL/STILBÈNES		1	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA		9	Pré vérification des Sulfamidés					
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		15	Pré vérification des Tétracyclines	1				

Confirmation en laboratoire du Veau suspect

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		15	Tétracycline	1	0.0920	0.0920	0.0920	
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		27	Pré vérification des Tétracyclines	15				
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		27	Doxycycline	4	0.1090	0.0800	0.1300	4
PRÉVÉRIFICATION DU TTC		27	Tétracycline	12	0.2345	0.0720	0.4670	

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Surveillance, par test, des produits de viande et de volaille domestiques

Excluant les métaux et les éléments

Autriche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	18	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	27	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	26	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	17	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	FOIE	20	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	2	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	3	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	13	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	15	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	2	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	MUSCLE	15	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	3	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	6	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	16	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	14	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	10	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	6	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	6	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	23	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	23	Prévérification des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	22	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	3	Métabolite de furazolidone					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	15	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	22	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	20	Prévérification des Ionophores					
IONOPHORES	MUSCLE	3	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	20	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	2	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	4	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	22	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	13	Prévérification des Nitrofuranes					

Atruche

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
NITROIMIDAZOLES	FOIE	20	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	3	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	13	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	12	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	3	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	21	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	1	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	19	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	20	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	13	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	13	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	7	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	10	Virginiamycine M					
β-AGONISTES	FOIE	11	Prévérification des β-agonistes					

Bison

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	134	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	257	Prévérification des Chlorophénols	3				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	257	Pentachlorophénol	3	0.0473	0.0110	0.0730	
PESTICIDES-V	GRAS	164	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	51	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	308	Prévérification d'Acétate de Trenbolone	1				
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	308	α-Trenbolone	1	0.0020	0.0020	0.0020	1
ANTHELMINTIQUE	FOIE	91	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	47	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	135	Prévérification d'EESP	2				
BACITRACINE	MUSCLE	140	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	216	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	216	Fenbendazole	1	0.0020	0.0020	0.0020	
CARBADOX (1)	FOIE	1	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CEFTIOFUR	MUSCLE	134	Ceftiofur					

Bison

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	20	Chloramphénicol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	121	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	160	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	57	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	26	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	165	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	248	Prévérification des Endectocides	2				
ENDECTOCIDES	FOIE	248	Ivermectine	2	0.0370	0.0090	0.0650	2
FLUNIXINE	MUSCLE	313	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	212	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	6	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	3	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	30	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	79	Prévérification des Glycosides					
IONOPHORES	FOIE	183	Prévérification des Ionophores	11				
IONOPHORES	FOIE	183	Monensin	11	0.0023	0.0001	0.0089	3
IONOPHORES	FOIE	183	Narasin	2	0.0004	0.0003	0.0005	
IONOPHORES	FOIE	183	Salinomycine	1	0.0003	0.0003	0.0003	
IONOPHORES	MUSCLE	54	Prévérification des Ionophores	1				
IONOPHORES	MUSCLE	54	Monensin	1	0.0005	0.0005	0.0005	
MACROLIDES	FOIE	125	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	21	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	29	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	20	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	35	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	MUSCLE	1	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	2	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	197	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	99	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	18	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	173	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	111	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	41	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	174	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	11	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	48	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	136	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	32	Prévérification des Tétracyclines					

Bison

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	183	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	116	Prévérification des Thyrostatiques	24				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	116	Thiouracile	24	0.0078	0.0050	0.0136	24
TRANQUILLISANT	FOIE	57	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	78	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	142	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	212	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	86	Prévérification des β-agonistes					

Boeuf

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	171	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	357	Prévérification des Chlorophénols	2				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	357	Pentachlorophénol	2	0.0845	0.0150	0.1540	1
PESTICIDES-V	GRAS	192	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-V	GRAS	192	p, p' - DDE	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	111	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	546	Prévérification d'Acétate de Trenbolone	21				
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	546	α-Trenbolone	21	0.0011	0.0005	0.0025	
ANTHELMINTIQUE	FOIE	103	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	21	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	122	Prévérification d'EESP	1				
BACITRACINE	MUSCLE	255	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	168	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	168	Fenbendazole	1	0.0010	0.0010	0.0010	
CARBADOX (1)	FOIE	62	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	95	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	247	Ceftiofur	1	0.0580	0.0580	0.0580	
CEFTIOFUR	REIN	2	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	29	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	71	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	163	Décoquinate					

Boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	256	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	43	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	49	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	99	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	345	Prévérification des Endectocides	2				
ENDECTOCIDES	FOIE	345	Ivermectine	2	0.0180	0.0010	0.0350	
FLUNIXINE	MUSCLE	309	Flunixinine					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	301	Prévérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	REIN	2	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	15	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	531	Prévérification des Gestagènes	11				
GESTAGÈNES	GRAS	531	Acétate de mélangestrol	11	0.0091	0.0044	0.0128	
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	58	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	225	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	254	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	192	Prévérification des Ionophores	155				
IONOPHORES	FOIE	192	Lasalocide	5	0.0014	0.0007	0.0021	
IONOPHORES	FOIE	192	Monensin	152	0.0107	0.0001	0.0904	1
IONOPHORES	FOIE	192	Narasin	1	0.0003	0.0003	0.0003	
IONOPHORES	FOIE	192	Salinomycine	2	0.0012	0.0003	0.0021	
IONOPHORES	MUSCLE	63	Prévérification des Ionophores	5				
IONOPHORES	MUSCLE	63	Monensin	5	0.0005	0.0002	0.0007	
MACROLIDES	FOIE	124	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	36	Prévérification des Macrolides	1				
MACROLIDES	REIN	36	Tilmicosine	1	0.0062	0.0062	0.0062	
MACROLIDES(1)	REIN	18	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	151	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	14	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	139	Prévérification des Macrolides	1				
MACROLIDES(3)	FOIE	139	Tilmicosine	1	0.0041	0.0041	0.0041	
NICARBAZINE	MUSCLE	67	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	225	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	MUSCLE	2	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	254	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	25	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	164	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	REIN	2	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	196	Prévérification des Phénicols					

Boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PHÉNICOLS (1)	REIN	68	Prévérification des Phénicolés					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	162	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	22	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	35	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	181	Prévérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(2)	REIN	2	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	54	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	216	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	298	Prévérification des Thyrostatiques	87				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	298	Thiouracile	87	0.0094	0.0050	0.0350	87
TRANQUILLISANT	FOIE	236	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	251	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	284	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes	1				
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	284	Taléranol	1	0.0014	0.0014	0.0014	1
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	284	Zéranol	1	0.0010	0.0010	0.0010	
β-AGONISTES	FOIE	130	Prévérification des β-agonistes	1				
β-AGONISTES	FOIE	130	Ractopamine	1	0.0940	0.0940	0.0940	1

Boeuf sans hormones

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	1	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLONE	URINE	21	Prévérification des Stéroïdes Anabolisants					
GESTAGÈNES	GRAS	1	Prévérification des Gestagènes					
HORMONES NATURELLES	URINE	21	Prévérification des Hormones Naturelles					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	1	Prévérification des Thyrostatiques					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	1	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
ZÉRANOL/STILBÈNES	URINE	21	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	GLOBE DE L'OEIL	1	Prévérification des β-agonistes					

Canard

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	77	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	69	Prévérification des Chlorophénols					

Canard

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	GRAS	52	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	49	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	FOIE	54	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	14	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	25	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	27	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	63	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	11	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	MUSCLE	63	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	13	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	23	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	65	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	78	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	38	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	3	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	19	Dimétridazole					
ENDECTOCIDES	FOIE	41	Prévérification des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	46	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	4	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	3	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	37	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	82	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	36	Prévérification des Ionophores	1				
IONOPHORES	FOIE	36	Monensin	1	0.0004	0.0004	0.0004	
IONOPHORES	FOIE	36	Salinomycine	1	0.0004	0.0004	0.0004	
IONOPHORES	MUSCLE	8	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	35	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	9	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	7	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	MUSCLE	1	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	64	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	49	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	63	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					

Canard

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	41	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	46	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	14	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	48	Phénylbutazone					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	90	Prévérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	90	Sulfadiazine	1	0.3940	0.3940	0.3940	1
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	50	Prévérification des Tétracyclines					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	26	Virginiamycine M					

Cerf Wapiti

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	9	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	7	Prévérification des Chlorophénols	1				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	7	Pentachlorophénol	1	0.0410	0.0410	0.0410	
PESTICIDES-V	GRAS	16	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	8	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	8	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	6	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	8	Prévérification d'EESP					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	7	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	8	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	8	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	8	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	2	Chloramphénicol					
CLÓPIDOL	MUSCLE	4	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	7	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	5	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	1	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	7	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	14	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	7	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	7	Prévérification des Fluoroquinolones					

Cerf Wapiti

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FURAZOLIDONE	FOIE	2	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	8	Pré vérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	3	Pré vérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	3	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	8	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	MUSCLE	3	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	4	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	4	Pré vérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	6	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	8	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	6	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	3	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	5	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	2	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	7	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	2	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	9	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	3	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	7	Pré vérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	12	Pré vérification des Thyrostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	12	Thiouracile	1	0.0070	0.0070	0.0070	1
TRANQUILLISANT	FOIE	4	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	5	Pré vérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	3	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	14	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	10	Pré vérification des β-agonistes					

Cheval

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	76	Pré vérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	277	Pré vérification des Chlorophénols	51				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	277	Pentachlorophénol	51	0.1333	0.0040	2.1710	14
PESTICIDES-V	GRAS	209	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-V	GRAS	209	p, p' - DDE	2	0.5355	0.3100	0.7610	

Cheval

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	63	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques	1				
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	63	Perméthrine	1	0.0460	0.0460	0.0460	

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	286	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	59	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	20	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	127	Prévérification d'EESP	1				
BACITRACINE	MUSCLE	152	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	84	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	47	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	51	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	71	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	8	Chloramphénicol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	83	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	156	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	31	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	11	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	79	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	115	Prévérification des Endectocides	4				
ENDECTOCIDES	FOIE	115	Ivermectine	2	0.0086	0.0037	0.0135	2
ENDECTOCIDES	FOIE	115	Moxidectine	2	0.0035	0.0030	0.0040	2
FLUNIXINE	MUSCLE	226	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	212	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	5	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	79	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	17	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	150	Prévérification des Glycosides	3				
GLYCOSIDES(3)	REIN	150	Gentamycine	3	0.8633	0.1020	2.1810	3
HALOFUGINONE	FOIE	92	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	87	Prévérification des Ionophores	2				
IONOPHORES	FOIE	87	Lasalocide	1	0.0005	0.0005	0.0005	
IONOPHORES	FOIE	87	Monensin	1	0.0059	0.0059	0.0059	1
IONOPHORES	MUSCLE	19	Prévérification des Ionophores	1				
IONOPHORES	MUSCLE	19	Monensin	1	0.0005	0.0005	0.0005	
MACROLIDES	FOIE	144	Prévérification des Macrolides					

Cheval

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MACROLIDES	REIN	2	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	REIN	16	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	7	Prévérification des Macrolides					
NITROFURANES	FOIE	147	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	254	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	9	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	156	Pénicilline G	1	0.0026	0.0026	0.0026	
PHÉNICOLS (1)	FOIE	186	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	25	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	102	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	1	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	18	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	80	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	13	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	98	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	74	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	59	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	37	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	131	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	101	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	44	Prévérification des β-agonistes					

Chèvre

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	9	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	11	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	14	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	7	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENOLONE	FOIE	12	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	5	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	2	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	8	Prévérification d'EESP					

Chèvre

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	MUSCLE	3	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	5	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	5	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	5	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	3	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	4	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	9	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	8	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	2	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	3	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	3	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	8	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	12	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	9	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	5	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	3	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	7	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	3	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	1	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	3	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	5	Prévérification des Ionophores					
IONOPHORES	MUSCLE	2	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	5	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	REIN	4	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	4	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	5	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	6	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	2	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	3	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	1	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	9	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	1	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	3	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	10	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	4	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	3	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	9	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	5	Prévérification des Tranquillisants					

Chèvre

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
TRANQUILLISANT	REIN	5	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	2	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	6	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	9	Prévérification des β-agonistes					

Chevreuil

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	10	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	11	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	12	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	5	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENOLONE	FOIE	10	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	1	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	4	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	8	Prévérification d'EESP	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	6	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	4	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	4	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	3	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	4	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	5	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	6	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	4	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	4	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	3	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	10	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	10	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	10	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	10	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	2	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	7	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	4	Prévérification des Glycosides					

Chevreuil

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
GLYCOSIDES(3)	REIN	3	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	6	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	2	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	6	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	2	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	2	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	3	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	9	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	3	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	5	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	3	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	3	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	9	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	1	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	3	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	10	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	3	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	4	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	8	Prévérification des Thyrostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	8	Thiouracile	1	0.0090	0.0090	0.0090	1
TRANQUILLISANT	FOIE	4	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	8	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	4	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	10	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	11	Prévérification des β-agonistes					

Dinde

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	116	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	265	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	135	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	95	Prévérification des Pyréthrine Synthétiques					

Dinde

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	59	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	62	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	58	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	27	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	147	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	62	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	43	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	MUSCLE	129	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	36	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	85	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	71	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	101	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	22	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	15	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	61	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	58	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	64	Prévérification des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	212	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	2	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	1	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	151	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	101	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	80	Prévérification des Ionophores	15				
IONOPHORES	FOIE	80	Lasalocide	5	0.0028	0.0005	0.0053	3
IONOPHORES	FOIE	80	Monensin	8	0.0007	0.0002	0.0023	3
IONOPHORES	FOIE	80	Narasin	3	0.0003	0.0001	0.0004	
IONOPHORES	FOIE	80	Salinomycine	2	0.0005	0.0003	0.0007	
IONOPHORES	MUSCLE	68	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	89	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	14	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	39	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	27	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	MUSCLE	15	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	37	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	120	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	149	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	221	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	6	Prévérification des Dinitro-imidazoles					

Dinde

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	119	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	156	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	66	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	16	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	3	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	177	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	104	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	45	Prévérification des Thyrostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	45	Phénylthiouracile	1	0.0050	0.0050	0.0050	
TRANQUILLISANT	FOIE	57	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	130	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	45	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	25	Prévérification des β-agonistes					

Émeu

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	1	Chloramphénicol					
DIPYRONE	MUSCLE	1	Prévérification des Dipyrones					
IONOPHORES	MUSCLE	1	Prévérification des Ionophores					
NICARBAZINE	MUSCLE	1	Nicarbazine					

Gibier à plumes

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	29	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	55	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	60	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-V	GRAS	60	p, p' - DDE	1	0.0060	0.0060	0.0060	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	27	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	FOIE	23	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	9	Prévérification des Anthelminthiques					

Gibier à plumes

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	10	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	58	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	23	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	4	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	MUSCLE	31	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	7	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	19	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	22	Clopidol	3	0.0790	0.0710	0.0860	3
DÉCOQUINATE	MUSCLE	26	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	3	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	15	Dimétridazole					
ENDECTOCIDES	FOIE	30	Prévérification des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	32	Prévérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	52	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	35	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	24	Prévérification des Ionophores	12				
IONOPHORES	FOIE	24	Lasalocide	4	0.1737	0.0004	0.6808	3
IONOPHORES	FOIE	24	Monensin	6	0.0015	0.0002	0.0033	4
IONOPHORES	FOIE	24	Salinomycine	5	0.0006	0.0001	0.0012	1
IONOPHORES	MUSCLE	11	Prévérification des Ionophores	1				
IONOPHORES	MUSCLE	11	Narasin	1	0.0005	0.0005	0.0005	
MACROLIDES	FOIE	54	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	8	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	9	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	7	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	MUSCLE	2	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	13	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	44	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	59	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	24	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	26	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	57	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	16	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	4	Phénylbutazone					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	43	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	36	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	21	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	20	Prévérification des Tranquillisants					

Gibier à plumes

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	50	Virginiamycine M					
β-AGONISTES	FOIE	20	Prévérification des β-agonistes					

Lapin

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	21	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	27	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	17	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	28	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	37	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	14	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	5	Prévérification d'EESP	2				
BACITRACINE	MUSCLE	12	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	22	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (2)	MUSCLE	17	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	28	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	4	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	18	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	20	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	12	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	6	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	9	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	29	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	16	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	30	Prévérification des Fluoroquinolones					
GESTAGÈNES	GRAS	17	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	6	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	5	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	19	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	25	Prévérification des Ionophores	14				
IONOPHORES	FOIE	25	Lasalocide	1	0.0005	0.0005	0.0005	
IONOPHORES	FOIE	25	Monensin	5	0.0012	0.0001	0.0042	2

Lapin

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
IONOPHORES	FOIE	25	Narasin	2	0.0003	0.0002	0.0004	
IONOPHORES	FOIE	25	Salinomycine	9	0.0152	0.0002	0.1323	1
IONOPHORES	MUSCLE	2	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	15	Pré vérification des Macrolides	1				
MACROLIDES	FOIE	15	Tylosine	1	0.0150	0.0150	0.0150	1
MACROLIDES(2)	FOIE	11	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	2	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	10	Pré vérification des Macrolides					
NITROFURANES	FOIE	23	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	14	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	16	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	20	Pré vérification des Phénicoles					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	19	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	2	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	23	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	3	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	8	Pré vérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	15	Pré vérification des Thyrostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	15	Thiouracile	1	0.0084	0.0084	0.0084	1
TRANQUILLISANT	REIN	1	Pré vérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	8	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	23	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	12	Pré vérification des β-agonistes					

Mouton

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	118	Pré vérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	168	Pré vérification des Chlorophénols	5				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	168	Pentachlorophénol	5	0.1474	0.0130	0.2540	3
PESTICIDES-V	GRAS	133	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-V	GRAS	133	p, p' - DDE	2	0.0280	0.0070	0.0490	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	112	Pré vérification des Pyréthrine Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	-------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Mouton

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	320	Pré vérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	90	Pré vérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	24	Pré vérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	115	Pré vérification d'EESP	1				
BACITRACINE	MUSCLE	139	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	139	Pré vérification des Benzimidazoles	5				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	139	Fenbendazole	3	0.0079	0.0020	0.0123	2
BENZIMIDAZOLES	FOIE	139	Oxfendazole	5	0.0063	0.0010	0.0094	4
CARBADOX (1)	FOIE	59	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	63	Pré vérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	146	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	34	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	1	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	144	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	144	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	30	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	51	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	130	Pré vérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	178	Pré vérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	217	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	222	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	7	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	246	Pré vérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	39	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	129	Pré vérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	78	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	83	Pré vérification des Ionophores	24				
IONOPHORES	FOIE	83	Lasalocide	8	0.0030	0.0006	0.0126	6
IONOPHORES	FOIE	83	Monensin	15	0.0080	0.0002	0.0277	11
IONOPHORES	FOIE	83	Narasin	2	0.0010	0.0004	0.0016	1
IONOPHORES	FOIE	83	Salinomycine	4	0.0022	0.0002	0.0042	2
IONOPHORES	MUSCLE	63	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	117	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	9	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	REIN	24	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	95	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	20	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	87	Pré vérification des Macrolides	1				

Mouton

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
MACROLIDES(3)	FOIE	87	Erythromycine	1	0.0013	0.0013	0.0013	
MACROLIDES(3)	FOIE	87	Lincomycine	1	0.0027	0.0027	0.0027	
NICARBAZINE	MUSCLE	55	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	203	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	223	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	15	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	74	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	151	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	42	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	119	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	19	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	26	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	166	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	35	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	92	Pré vérification des Tétracyclines	2				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	92	Oxytétracycline	2	0.0840	0.0660	0.1020	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	105	Pré vérification des Thyrostatiques	47				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	105	Thiouracile	47	0.0131	0.0050	0.0329	47
TRANQUILLISANT	FOIE	72	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	33	Pré vérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	126	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	147	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	94	Pré vérification des β-agonistes	1				
β-AGONISTES	FOIE	94	Ractopamine	1	0.0010	0.0010	0.0010	1

Oie

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	20	Pré vérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	23	Pré vérification des Chlorophénols	1				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	23	Pentachlorophénol	1	0.0310	0.0310	0.0310	
PESTICIDES-V	GRAS	4	Pré vérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	15	Pré vérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	-------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Oie

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	10	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	17	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	3	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	8	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	9	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	17	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	3	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (2)	MUSCLE	12	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	19	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	4	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	4	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	12	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	19	Décoquinat					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	9	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	4	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	3	Dimétrizole					
ENDECTOCIDES	FOIE	9	Prévérification des Endectocides					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	20	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	2	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	7	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	13	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	15	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	17	Prévérification des Ionophores					
IONOPHORES	MUSCLE	2	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	4	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	13	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	5	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	17	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	10	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	11	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	1	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	15	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	3	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	13	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	12	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	9	Prévérification des Thyrostatiques					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	10	Virginiamycine M					

Oie

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	11	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					

Porc

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	144	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	271	Prévérification des Chlorophénols	4				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	271	Pentachlorophénol	4	0.1470	0.0120	0.4960	1
PESTICIDES-V	GRAS	177	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-V	GRAS	177	p, p' - DDE	2	0.0105	0.0050	0.0160	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	95	Prévérification des Pyréthrine Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	291	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	93	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	25	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	175	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	149	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	130	Prévérification des Benzimidazoles	2				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	130	Fenbendazole	2	0.0060	0.0030	0.0090	
CARBADOX (1)	FOIE	212	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	462	Prévérification de Carbadox					
CARBADOX (2)	MUSCLE	462	Désoxycarbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	167	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	REIN	219	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	39	Chloramphénicol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	132	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	248	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	38	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	44	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	123	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	553	Prévérification des Endectocides	1				
ENDECTOCIDES	FOIE	553	Ivermectine	1	0.0080	0.0080	0.0080	
FLUNIXINE	MUSCLE	271	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	277	Prévérification des Fluoroquinolones					

Porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
FLUOROQUINOLONES	REIN	221	Prévérification des Fluoroquinolones					
GESTAGÈNES	GRAS	221	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	57	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	65	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	96	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	175	Prévérification des Ionophores	16				
IONOPHORES	FOIE	175	Lasalocide	1	0.0005	0.0005	0.0005	
IONOPHORES	FOIE	175	Monensin	4	0.0062	0.0002	0.0150	3
IONOPHORES	FOIE	175	Narasin	1	0.0003	0.0003	0.0003	
IONOPHORES	FOIE	175	Salinomycine	11	0.0023	0.0001	0.0080	
IONOPHORES	MUSCLE	54	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	125	Prévérification des Macrolides	6				
MACROLIDES	FOIE	125	Lincomycine	6	0.0277	0.0063	0.0960	
MACROLIDES	REIN	30	Prévérification des Macrolides	1				
MACROLIDES	REIN	30	Lincomycine	1	0.0270	0.0270	0.0270	1
MACROLIDES(1)	REIN	263	Prévérification des Macrolides	2				
MACROLIDES(1)	REIN	263	Tilmicosine	1	0.0510	0.0510	0.0510	1
MACROLIDES(1)	REIN	263	Tylosine	1	0.0185	0.0185	0.0185	
MACROLIDES(2)	FOIE	158	Prévérification des Macrolides	6				
MACROLIDES(2)	FOIE	158	Tilmicosine	1	0.0022	0.0022	0.0022	
MACROLIDES(2)	FOIE	158	Tylosine	6	0.0020	0.0013	0.0026	
MACROLIDES(3)	FOIE	132	Prévérification des Macrolides	25				
MACROLIDES(3)	FOIE	132	Lincomycine	20	0.0136	0.0011	0.0554	
MACROLIDES(3)	FOIE	132	Tilmicosine	1	0.0041	0.0041	0.0041	
MACROLIDES(3)	FOIE	132	Tylosine	4	0.0033	0.0007	0.0100	
NICARBAZINE	MUSCLE	1	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	223	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	MUSCLE	222	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	401	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	13	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	300	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	REIN	250	Pénicilline G	2	0.0260	0.0230	0.0290	
PHÉNICOLS (1)	FOIE	166	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	279	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	139	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	9	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	34	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	306	Prévérification des Sulfamidés	2				

Porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	306	Sulfaméthazine	2	0.0610	0.0440	0.0780	
SULFAMIDÉS(2)	REIN	233	Prévérification des Sulfamidés	3				
SULFAMIDÉS(2)	REIN	233	Sulfaméthazine	3	0.0467	0.0290	0.0710	
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	50	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	464	Prévérification des Tétracyclines	21				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	464	Chlortétracycline	18	0.1205	0.0510	0.1830	
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	464	Oxytétracycline	2	0.1000	0.0700	0.1300	
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	464	Tétracycline	1	0.0590	0.0590	0.0590	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	135	Prévérification des Thyrostatiques	1				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	135	Thiouracile	1	0.0056	0.0056	0.0056	1
TRANQUILLISANT	FOIE	76	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	131	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	128	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	100	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	419	Prévérification des β-agonistes	104				
β-AGONISTES	FOIE	419	Ractopamine	104	0.0045	0.0002	0.0297	

Porcelet

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	125	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	119	Prévérification des Chlorophénols	3				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	119	Pentachlorophénol	3	0.0477	0.0250	0.0840	
PESTICIDES-V	GRAS	18	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	24	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	33	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	31	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	78	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	78	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	125	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	54	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	103	Prévérification de Carbadox					
CARBADOX (2)	MUSCLE	103	Désoxycarbadox					

Porcelet

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
CEFTIOFUR	MUSCLE	27	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	REIN	35	Ceftiofur					
CLOPIDOL	MUSCLE	31	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	26	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	73	Dexaméthasone					
DIPYRONE	MUSCLE	28	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	171	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	31	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	126	Prévérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	REIN	38	Prévérification des Fluoroquinolones					
GESTAGÈNES	GRAS	2	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	REIN	63	Prévérification des Glycosides	4				
GLYCOSIDES(3)	REIN	63	Apramycine	1	0.0350	0.0350	0.0350	
GLYCOSIDES(3)	REIN	63	Spectinomycine	3	0.1043	0.0500	0.1600	2
HALOFUGINONE	FOIE	26	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	33	Prévérification des Ionophores	3				
IONOPHORES	FOIE	33	Monensin	2	0.0004	0.0002	0.0007	
IONOPHORES	FOIE	33	Salinomycine	1	0.0004	0.0004	0.0004	
MACROLIDES	FOIE	34	Prévérification des Macrolides	6				
MACROLIDES	FOIE	34	Lincomycine	3	0.0150	0.0100	0.0190	
MACROLIDES	FOIE	34	Tilmicosine	1	0.0110	0.0110	0.0110	
MACROLIDES	FOIE	34	Tylosine	2	0.0180	0.0160	0.0200	
MACROLIDES(1)	REIN	47	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	44	Prévérification des Macrolides	7				
MACROLIDES(2)	FOIE	44	Tylosine	7	0.0018	0.0010	0.0033	
MACROLIDES(3)	FOIE	47	Prévérification des Macrolides	16				
MACROLIDES(3)	FOIE	47	Lincomycine	13	0.0059	0.0012	0.0295	
MACROLIDES(3)	FOIE	47	Tilmicosine	1	0.0154	0.0154	0.0154	
MACROLIDES(3)	FOIE	47	Tylosine	4	0.0031	0.0009	0.0060	
NICARBAZINE	MUSCLE	24	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	75	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	MUSCLE	44	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	127	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	93	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	REIN	52	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	93	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	45	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	31	Phénylbutazone					

Porcelet

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	123	Prévérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	123	Sulfaméthazine	1	0.8110	0.8110	0.8110	1
SULFAMIDÉS(2)	REIN	47	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	169	Prévérification des Tétracyclines	21				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	169	Chlortétracycline	21	0.1683	0.0530	0.4380	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	22	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	34	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	42	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	68	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	20	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	75	Prévérification des β-agonistes	5				
β-AGONISTES	FOIE	75	Ractopamine	5	0.0089	0.0004	0.0281	

Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	109	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	135	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	46	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-V	GRAS	46	p, p' - DDE	2	0.0065	0.0050	0.0080	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	62	Prévérification des Pyréthrine Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (e)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	FOIE	49	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	51	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	33	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	37	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	62	Prévérification des Benzimidazoles					
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	43	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (2)	MUSCLE	8	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	100	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	35	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	58	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	61	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	103	Décoquinate					

Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	34	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	4	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	45	Dimétrimidazole					
DIPYRONE	MUSCLE	9	Pré vérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	41	Pré vérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	9	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	95	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	3	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	1	Pré vérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	68	Pré vérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	103	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	60	Pré vérification des Ionophores	2				
IONOPHORES	FOIE	60	Monensin	1	0.0004	0.0004	0.0004	
IONOPHORES	FOIE	60	Salinomycine	1	0.0002	0.0002	0.0002	
IONOPHORES	MUSCLE	48	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	15	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	22	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	21	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	30	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	MUSCLE	5	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	27	Pré vérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	91	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	59	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	63	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	2	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	97	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	42	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	29	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	66	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	2	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	105	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	84	Pré vérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	9	Pré vérification des Thyrostatiques					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	32	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	9	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					

Poulet

Poulet

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	168	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	300	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	156	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-V	GRAS	156	p, p' - DDE	1	0.0060	0.0060	0.0060	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	96	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ANTHELMINTIQUE	FOIE	209	Prévérification des Anthelmintiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	70	Prévérification des Anthelmintiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	MUSCLE	25	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	136	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	97	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	97	Lévamisole	1	0.0041	0.0041	0.0041	1
BENZIMIDAZOLES	MUSCLE	58	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	58	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	66	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	162	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	MUSCLE	65	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	FOIE	105	Clopidol					
CLOPIDOL	MUSCLE	91	Clopidol	3	0.1930	0.0270	0.5090	
DÉCOQUINATE	MUSCLE	145	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	26	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	20	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	60	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	74	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	219	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	92	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	233	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	11	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	78	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	169	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	148	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	173	Prévérification des Ionophores	74				
IONOPHORES	FOIE	173	Lasalocide	18	0.0038	0.0003	0.0335	8
IONOPHORES	FOIE	173	Monensin	6	0.0012	0.0001	0.0041	
IONOPHORES	FOIE	173	Narasin	22	0.0011	0.0001	0.0070	6

Poulet

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
IONOPHORES	FOIE	173	Salinomycine	43	0.0017	0.0001	0.0083	26
IONOPHORES	MUSCLE	75	Prévérification des Ionophores	4				
IONOPHORES	MUSCLE	75	Lasalocide	1	0.0157	0.0157	0.0157	1
IONOPHORES	MUSCLE	75	Narasin	2	0.0003	0.0003	0.0003	
IONOPHORES	MUSCLE	75	Salinomycine	1	0.0004	0.0004	0.0004	
MACROLIDES	FOIE	95	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	MUSCLE	41	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	MUSCLE	23	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	60	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	MUSCLE	11	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	55	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	148	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	192	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	231	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	9	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	188	Pénicilline G	1	0.0035	0.0035	0.0035	
PHÉNICOLS (1)	FOIE	168	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	MUSCLE	58	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	102	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	7	Ronidazole					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	183	Prévérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	183	Sulfaquinoxaline	1	0.0270	0.0270	0.0270	
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	205	Prévérification des Tétracyclines					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	66	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	24	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	125	Virginiamycine M					
β-AGONISTES	FOIE	20	Prévérification des β-agonistes	1				
β-AGONISTES	FOIE	20	Ractopamine	1	0.0003	0.0003	0.0003	

Sanglier

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	1	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	3	Prévérification des Chlorophénols					
PESTICIDES-V	GRAS	4	Prévérification de Pesticide					
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	3	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Sanglier

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	3	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	2	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	1	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	2	Prévérification d'EESP					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	2	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (1)	FOIE	2	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	1	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	2	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	1	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	2	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	3	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	1	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	1	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	1	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	2	Prévérification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	FOIE	2	Prévérification des Endectocides					
FLUNIXINE	MUSCLE	2	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	3	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	1	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	1	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	REIN	1	Prévérification des Glycosides					
HALOFUGINONE	FOIE	3	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	1	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	2	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	1	Prévérification des Macrolides					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	2	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	2	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	1	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	2	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	1	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	1	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	4	Prévérification des Sulfamidés					
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	3	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	1	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	2	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	1	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	2	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	2	Prévérification des β-agonistes					

Truie

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	87	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	182	Prévérification des Chlorophénols	11				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	182	Pentachlorophénol	11	0.1280	0.0028	0.7990	4
PESTICIDES-V	GRAS	125	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-V	GRAS	125	p, p' - DDE	3	0.0147	0.0080	0.0250	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	59	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques					

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	217	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	58	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	23	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	116	Prévérification d'EESP	1				
BACITRACINE	MUSCLE	109	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	90	Prévérification des Benzimidazoles	3				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	90	Fenbendazole	3	0.0528	0.0062	0.1444	
BENZIMIDAZOLES	FOIE	90	Oxfendazole	1	0.0032	0.0032	0.0032	1
CARBADOX (1)	FOIE	98	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	180	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	61	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	17	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	48	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	97	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	115	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	34	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	24	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	97	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	188	Prévérification des Endectocides	4				
ENDECTOCIDES	FOIE	188	Ivermectine	4	0.0060	0.0026	0.0080	
FLUNIXINE	MUSCLE	237	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	167	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	7	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	197	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	19	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	105	Prévérification des Glycosides	3				
GLYCOSIDES(3)	REIN	105	Apramycine	2	0.0245	0.0150	0.0340	
GLYCOSIDES(3)	REIN	105	Gentamycine	1	0.0220	0.0220	0.0220	

Truie

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
GLYCOSIDES(3)	REIN	105	Néomycine	1	0.1180	0.1180	0.1180	
HALOFUGINONE	FOIE	50	Halofuginone					
IONOPHORES	FOIE	148	Pré vérification des Ionophores	6				
IONOPHORES	FOIE	148	Monensin	4	0.0017	0.0002	0.0045	2
IONOPHORES	FOIE	148	Narasin	2	0.0003	0.0002	0.0004	
IONOPHORES	FOIE	148	Salinomycine	2	0.0009	0.0004	0.0014	
IONOPHORES	MUSCLE	28	Pré vérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	95	Pré vérification des Macrolides	2				
MACROLIDES	FOIE	95	Lincomycine	2	0.0895	0.0460	0.1330	
MACROLIDES	REIN	17	Pré vérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	10	Pré vérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	66	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	139	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	192	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	121	Pénicilline G	1	0.0011	0.0011	0.0011	
PHÉNICOLS (1)	FOIE	147	Pré vérification des Phénicols	1				
PHÉNICOLS (1)	FOIE	147	Florfenicol	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PHÉNICOLS (1)	REIN	25	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	119	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	5	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	31	Spectinomycine					
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	176	Pré vérification des Sulfamidés	3				
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	176	Sulfaméthazine	3	0.0470	0.0140	0.0980	
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	23	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	146	Pré vérification des Tétracyclines	1				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	146	Chlortétracycline	1	0.1060	0.1060	0.1060	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	84	Pré vérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	46	Pré vérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	49	Pré vérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	93	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	146	Pré vérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	108	Pré vérification des β-agonistes					

Vache

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	130	Pré vérification des Carbamates					

Vache

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	245	Prévérification des Chlorophénols	3				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	245	Pentachlorophénol	3	0.2027	0.0610	0.4560	1
PESTICIDES-V	GRAS	157	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-V	GRAS	157	p, p' - DDE	1	0.0500	0.0500	0.0500	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	96	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques	1				
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	96	Permethrine	1	0.0340	0.0340	0.0340	

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	FOIE	270	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ACÉTATE DE TRENBOLENE	REIN	1	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	85	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	51	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	143	Prévérification d'EESP					
BACITRACINE	MUSCLE	124	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	127	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	127	Albendazole 2-aminosulfone	1	0.0078	0.0078	0.0078	
CARBADOX (2)	MUSCLE	1	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	78	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	23	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	1	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	132	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	123	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	60	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	REIN	1	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	35	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	155	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	232	Prévérification des Endectocides	3				
ENDECTOCIDES	FOIE	232	Doramectine	1	0.0170	0.0170	0.0170	
ENDECTOCIDES	FOIE	232	Éprinomectine	1	0.0120	0.0120	0.0120	
ENDECTOCIDES	FOIE	232	Ivermectine	1	0.0151	0.0151	0.0151	
FLUNIXINE	MUSCLE	310	Flunixin	1	0.0012	0.0012	0.0012	
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	201	Prévérification des Fluoroquinolones					
FURAZOLIDONE	FOIE	11	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	255	Prévérification des Gestagènes					
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	27	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	136	Prévérification des Glycosides					

Vache

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
IONOPHORES	FOIE	179	Prévérification des Ionophores	33				
IONOPHORES	FOIE	179	Lasalocide	2	0.0028	0.0003	0.0053	
IONOPHORES	FOIE	179	Monensin	29	0.0073	0.0002	0.0290	
IONOPHORES	FOIE	179	Narasin	1	0.0001	0.0001	0.0001	
IONOPHORES	FOIE	179	Salinomycine	4	0.0004	0.0002	0.0010	
IONOPHORES	MUSCLE	45	Prévérification des Ionophores	1				
IONOPHORES	MUSCLE	45	Monensin	1	0.0005	0.0005	0.0005	
IONOPHORES	REIN	1	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	FOIE	118	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	REIN	26	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	REIN	10	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	91	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	16	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	REIN	1	Prévérification des Macrolides					
NICARBAZINE	MUSCLE	57	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	174	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	REIN	1	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	235	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	5	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	REIN	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	183	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	168	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	35	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	149	Phénylbutazone	1	0.9420	0.9420	0.9420	1
RONIDAZOLE	MUSCLE	5	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	48	Spectinomycine	1	0.0960	0.0960	0.0960	1
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	120	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	23	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	179	Prévérification des Tétracyclines	1				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	179	Oxytétracycline	1	0.3490	0.3490	0.3490	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	110	Prévérification des Thyrostatiques	18				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	110	Thiouracile	18	0.0085	0.0050	0.0180	18
THYRÉOSTATIQUES	REIN	1	Prévérification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	FOIE	65	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	REIN	32	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	126	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	172	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	90	Prévérification des β-agonistes					

Veau

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CARBAMATES	FOIE	135	Prévérification des Carbamates					
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	182	Prévérification des Chlorophénols	3				
CHLOROPHÉNOLS	FOIE	182	Pentachlorophénol	3	0.3347	0.0550	0.7270	2
PESTICIDES-V	GRAS	152	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-V	GRAS	152	Hexachlorobenzène	2	0.0185	0.0140	0.0230	
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	80	Prévérification des Pyréthrinés Synthétiques	2				
PYRÉTHRINES SYNTHÉTIQUES	GRAS	80	Perméthrine	2	0.0460	0.0250	0.0670	

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLONE	FOIE	515	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	FOIE	70	Prévérification des Anthelmintiques					
ANTHELMINTIQUE	MUSCLE	31	Prévérification des Anthelmintiques					
ANTIBIOTIQUE-EESP	REIN	163	Prévérification d'EESP	1				
BACITRACINE	MUSCLE	144	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	FOIE	124	Prévérification des Benzimidazoles	1				
BENZIMIDAZOLES	FOIE	124	Fenbendazole	1	0.0020	0.0020	0.0020	
CARBADOX (1)	FOIE	71	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	MUSCLE	73	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	MUSCLE	152	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	REIN	164	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	REIN	39	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	MUSCLE	76	Clopidol					
DÉCOQUINATE	MUSCLE	120	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	FOIE	152	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	MUSCLE	39	Dexaméthasone					
DIMÉTRIDAZOLE	MUSCLE	44	Dimétridazole					
DIPYRONE	MUSCLE	158	Prévérification des Dipyrone					
DIPYRONE	ST.D'INJ	15	Prévérification des Dipyrone					
ENDECTOCIDES	FOIE	439	Prévérification des Endectocides	12				
ENDECTOCIDES	FOIE	439	Doramectine	8	0.0023	0.0019	0.0033	
ENDECTOCIDES	FOIE	439	Ivermectine	4	0.0113	0.0030	0.0210	
FLUNIXINE	MUSCLE	236	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	134	Prévérification des Fluoroquinolones	1				
FLUOROQUINOLONES	MUSCLE	134	Ciprofloxacine	1	0.0026	0.0026	0.0026	
FLUOROQUINOLONES	REIN	179	Prévérification des Fluoroquinolones	1				
FLUOROQUINOLONES	REIN	179	Ciprofloxacine	1	0.0052	0.0052	0.0052	1

Veau

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
FURAZOLIDONE	FOIE	11	Métabolite de furazolidone					
GESTAGÈNES	GRAS	470	Prévérification des Gestagènes	1				
GESTAGÈNES	GRAS	470	Acétate de mélangestrol	1	0.0073	0.0073	0.0073	
GLYCOSIDES(3)	MUSCLE	63	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	REIN	141	Prévérification des Glycosides	42				
GLYCOSIDES(3)	REIN	141	Apramycine	1	0.0740	0.0740	0.0740	
GLYCOSIDES(3)	REIN	141	Dihydrostreptomycine	1	0.0610	0.0610	0.0610	
GLYCOSIDES(3)	REIN	141	Néomycine	41	0.3706	0.0530	1.1010	
HALOFUGINONE	FOIE	251	Halofuginone					
HORMONES NATURELLES	ST.D'INJ	59	Prévérification des Hormones Naturelles					
IONOPHORES	FOIE	93	Prévérification des Ionophores	22				
IONOPHORES	FOIE	93	Lasalocide	3	0.1101	0.0054	0.3079	
IONOPHORES	FOIE	93	Monensin	18	0.0083	0.0013	0.0199	
IONOPHORES	FOIE	93	Narasin	1	0.0005	0.0005	0.0005	
IONOPHORES	FOIE	93	Salinomycine	4	0.0060	0.0001	0.0235	
IONOPHORES	MUSCLE	69	Prévérification des Ionophores	2				
IONOPHORES	MUSCLE	69	Monensin	2	0.0005	0.0002	0.0008	
MACROLIDES	FOIE	52	Prévérification des Macrolides	1				
MACROLIDES	FOIE	52	Tilmicosine	1	0.0066	0.0066	0.0066	
MACROLIDES	REIN	40	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(1)	REIN	191	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	FOIE	102	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(2)	REIN	9	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES(3)	FOIE	98	Prévérification des Macrolides	2				
MACROLIDES(3)	FOIE	98	Tilmicosine	2	0.0558	0.0028	0.1088	
NICARBAZINE	MUSCLE	86	Nicarbazine					
NITROFURANES	FOIE	192	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	MUSCLE	175	Prévérification des Nitrofuranes					
NITROIMIDAZOLES	FOIE	251	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	MUSCLE	14	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	MUSCLE	163	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	REIN	182	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	FOIE	189	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	REIN	229	Prévérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	MUSCLE	202	Phénylbutazone	4	3.8114	0.0033	15.1000	3
PHÉNYLBUTAZONE	REIN	1	Phénylbutazone					
PHÉNYLBUTAZONE	ST.D'INJ	57	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	MUSCLE	19	Ronidazole					

Veau

Médicament Vétérinaire

Programme	Tissu	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (n)	Moyenne	Min	Max	Violations
SPECTINOMYCINE	MUSCLE	36	Spectinomycine	1	0.0560	0.0560	0.0560	1
SULFAMIDÉS(2)	FOIE	159	Prévérification des Sulfamidés					
SULFAMIDÉS(2)	REIN	179	Prévérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(2)	REIN	179	Sulfaméthazine	1	0.3400	0.3400	0.3400	1
SULFAMIDÉS(2)	REIN	179	Sulfathiazole	1	0.4300	0.4300	0.4300	1
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	39	Prévérification des Tétracyclines	1				
TÉTRACYCLINES (1)	MUSCLE	39	Oxytétracycline	1	0.0330	0.0330	0.0330	
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	293	Prévérification des Tétracyclines	46				
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	293	Doxycycline	1	0.3480	0.3480	0.3480	1
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	293	Oxytétracycline	20	0.1418	0.0240	1.3880	1
TÉTRACYCLINES (1)	REIN	293	Tétracycline	28	0.1411	0.0230	0.7330	
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	270	Prévérification des Thyrostatiques	25				
THYRÉOSTATIQUES	FOIE	270	Thiouracile	25	0.0103	0.0050	0.0440	25
TRANQUILLISANT	FOIE	4	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	MUSCLE	130	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	FOIE	288	Prévérification des Zéranol/ Stilbènes					
β-AGONISTES	FOIE	103	Prévérification des β-agonistes	1				
β-AGONISTES	FOIE	103	Ractopamine	1	0.0002	0.0002	0.0002	
β-AGONISTES	GLOBE DE L'OEIL	182	Prévérification des β-agonistes					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Sommaire de la prévalence des métaux et des éléments dans les produits de viande et de volaille domestiques

Métal trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne
Aluminium	1402	700	0.33	0.10	25.20		
Arsenic	1402	448	0.08	0.00	5.88		12
Bore	1402	513	0.43	0.00	2.00		3
Cadmium	1402	189	0.06	0.00	0.47		18
Chrome	1402	652	0.51	0.01	42.90		4
Cuivre	1402	1338	1.61	0.13	19.40		2
Fer	1402	1402	23.35	0.95	364.00		17
Plomb	1402	102	0.02	0.00	0.38		
Manganèse	1402	1364	0.25	0.03	23.70		92
Mercurure	924	0					
Nickel	1402	163	0.18	0.00	4.27		9
Sélénium	1402	1402	0.37	0.03	27.50		17
Étain	1402	152	0.05	0.02	0.80		
Titane	1402	1108	0.33	0.03	4.53		3
Zinc	1402	1402	30.74	3.00	86.27		32
Tout métaux et éléments	20552	10935					209

Note 1: Les infractions relevées dans le groupe « Métaux et éléments » n'ont aucun rapport avec les critères de santé et sécurité établis dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application . Elles indiquent simplement que les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour l'espèce/le tissu ayant fait l'objet de l'analyse.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits de viande et de volaille domestiques

Autruche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	21	12	0.3083	0.2000	0.4000		
Arsenic	21	10	0.5110	0.0100	4.7500		1
Bore	21	20	0.9850	0.4000	2.0000		1
Cadmium	21	9	0.0278	0.0100	0.1300		1
Chrome	21	17	1.6571	0.0400	26.8000		
Cuivre	21	21	2.2338	0.7600	14.8000		2
Étain	21	0					
Fer	21	21	39.1238	20.1000	117.1000		1
Manganèse	21	19	1.1700	0.0500	19.1000		3
Nickel	21	3	0.7733	0.0500	1.9900		1
Plomb	21	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Sélénium	21	21	1.6010	0.0700	24.0000		2
Titane	21	5	1.3160	0.1100	4.5200		1
Zinc	21	21	42.9219	5.7200	72.0000		1
Tout métaux et éléments	294	180					14

Bison							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	82	40	0.4160	0.1000	1.7200		
Arsenic	82	29	0.0178	0.0053	0.0500		
Bore	82	37	0.3867	0.0030	1.3000		
Cadmium	82	10	0.0498	0.0029	0.1800		3
Chrome	82	37	0.1633	0.0160	2.7700		
Cuivre	82	82	1.9398	1.0360	4.0300		
Étain	82	8	0.0703	0.0220	0.2000		
Fer	82	82	38.4185	22.9100	85.6000		3
Manganèse	82	82	0.1867	0.0840	0.4300		5
Mercur	52	0					
Nickel	82	13	0.0698	0.0100	0.2300		
Plomb	82	8	0.0153	0.0020	0.0320		
Sélénium	82	82	0.2475	0.0920	0.9600		
Titane	82	72	0.3079	0.0380	1.4900		
Zinc	82	82	39.4776	15.2400	63.3000		1
Tout métaux et éléments	1200	664					12

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradle.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Boeuf							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	194	98	0.2150	0.1020	1.4000		
Arsenic	194	59	0.0892	0.0050	1.7200		4
Bore	194	48	0.3690	0.1160	0.8000		1
Cadmium	194	11	0.0520	0.0028	0.1600		1
Chrome	194	95	0.9559	0.0110	22.0000		2
Cuivre	194	193	2.0172	0.6300	12.0000		
Étain	194	15	0.0318	0.0210	0.0550		
Fer	194	194	33.3063	0.9480	70.4000		
Manganèse	194	194	0.4541	0.0400	13.1000		21
Mercuré	129	0					
Nickel	194	26	0.2757	0.0100	1.4300		3
Plomb	194	8	0.0099	0.0024	0.0300		
Sélénium	194	194	0.3740	0.0350	8.8800		5
Titane	194	148	0.3093	0.0300	3.0000		1
Zinc	194	194	41.5049	3.1000	86.2700		4
Tout métaux et éléments	2845	1477					42

Canard							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	46	27	0.2746	0.1010	1.9000		
Arsenic	46	13	0.0133	0.0058	0.0400		
Bore	46	13	0.5001	0.2000	1.0000		
Cadmium	46	0					
Chrome	46	24	0.0655	0.0100	0.4100		
Cuivre	46	45	3.8724	1.5000	8.9100		
Étain	46	4	0.0570	0.0240	0.1070		
Fer	46	46	27.6687	10.6000	60.6000		
Manganèse	46	46	0.2132	0.1280	0.7000		3
Mercuré	31	0					
Nickel	46	2	0.0485	0.0290	0.0680		
Plomb	46	0					
Sélénium	46	46	0.3901	0.1300	0.9600		
Titane	46	34	0.2943	0.0700	0.4800		
Zinc	46	46	17.2931	6.5490	52.0000		
Tout métaux et éléments	675	346					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Cerf Wapiti							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	3	0.8600	0.4000	1.4800		
Arsenic	10	3	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	10	9	0.4833	0.2000	0.7000		
Cadmium	10	1	0.0360	0.0360	0.0360		
Chrome	10	10	0.1390	0.0300	0.4500		
Cuivre	10	10	2.5020	1.6000	6.0300		
Étain	10	0					
Fer	10	10	51.8700	34.6000	88.0000		2
Manganèse	10	10	0.2760	0.1300	0.5700		3
Nickel	10	1	0.0580	0.0580	0.0580		
Plomb	10	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	10	10	0.2590	0.1300	0.4400		
Titane	10	4	0.1050	0.0300	0.2100		
Zinc	10	10	49.9840	35.1800	73.0000		1
Tout métaux et éléments	140	82					6

Cheval							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	109	64	0.4374	0.1040	2.1600		
Arsenic	109	31	0.3950	0.0055	5.8800		3
Bore	109	51	0.4858	0.1050	2.0000		
Cadmium	109	100	0.0740	0.0052	0.4700		9
Chrome	109	38	2.5410	0.0110	42.9000		
Cuivre	109	107	2.4521	0.2900	11.3000		
Étain	109	11	0.0425	0.0210	0.2000		
Fer	109	109	55.9498	4.0780	364.0000		9
Manganèse	109	109	0.4236	0.0900	8.7200		30
Mercure	79	0					
Nickel	109	13	0.6568	0.0110	4.2700		3
Plomb	109	15	0.0529	0.0024	0.3800		
Sélénium	109	109	0.6956	0.0250	27.5000		3
Titane	109	96	0.3815	0.0400	3.0200		
Zinc	109	109	42.3843	3.3700	85.7000		10
Tout métaux et éléments	1605	962					67

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chèvre							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	4	0.7800	0.3000	1.6000		
Arsenic	7	3	0.0200	0.0100	0.0400		
Bore	7	4	0.4450	0.2000	1.0000		
Cadmium	7	1	0.0380	0.0380	0.0380		
Chrome	7	7	0.0957	0.0200	0.1900		
Cuivre	7	7	2.3200	0.5500	5.5600		
Étain	7	0					
Fer	7	7	36.9771	12.0000	71.1000		
Manganèse	7	7	0.2429	0.0700	0.6400		1
Nickel	7	3	0.0360	0.0200	0.0480		
Plomb	7	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	7	7	0.2650	0.0350	0.7000		
Titane	7	3	0.4633	0.0400	1.1400		
Zinc	7	7	41.7343	19.9000	60.8000		1
Tout métaux et éléments	98	62					2

Chevreuil							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	3	0.5667	0.2000	0.9000		
Arsenic	7	3	0.0333	0.0100	0.0500		
Bore	7	5	0.5240	0.2200	1.2000		
Cadmium	7	2	0.0135	0.0100	0.0170		
Chrome	7	6	0.2087	0.0500	0.8900		
Cuivre	7	7	2.0629	0.6800	3.9500		
Étain	7	0					
Fer	7	7	37.3414	7.4000	69.0000		
Manganèse	7	7	0.2943	0.0700	0.6100		2
Nickel	7	1	0.0530	0.0530	0.0530		
Plomb	7	1	0.0050	0.0050	0.0050		
Sélénium	7	7	0.2299	0.0390	0.4400		
Titane	7	3	0.4767	0.0500	1.2900		
Zinc	7	7	37.9700	25.5300	54.0000		
Tout métaux et éléments	98	59					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Dinde							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	90	37	0.2131	0.1010	0.7300		
Arsenic	90	51	0.0314	0.0051	0.8300		1
Bore	90	44	0.3288	0.1120	1.4000		
Cadmium	90	6	0.0136	0.0020	0.0464		
Chrome	90	35	0.2386	0.0110	6.1700		
Cuivre	90	79	0.5989	0.2290	3.1030		
Étain	90	9	0.0419	0.0230	0.0800		
Fer	90	90	6.9107	2.1000	51.1900		
Manganèse	90	86	0.1311	0.0500	1.0200		2
Mercuré	63	0					
Nickel	90	7	0.0617	0.0110	0.2600		
Plomb	90	4	0.0038	0.0022	0.0051		
Sélénium	90	90	0.3277	0.0780	3.9300		1
Titane	90	67	0.3081	0.0800	1.0800		
Zinc	90	90	13.5193	3.0000	44.6200		
Tout métaux et éléments	1323	695					4

Gibier à plumes							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	7	1.1027	0.1120	5.0000		
Arsenic	15	8	0.0197	0.0071	0.0400		
Bore	15	9	0.2820	0.1130	0.5000		
Cadmium	15	2	0.0817	0.0034	0.1600		
Chrome	15	7	0.0999	0.0160	0.3800		
Cuivre	15	14	1.5525	0.9330	2.8700		
Étain	15	2	0.0735	0.0250	0.1220		
Fer	15	15	21.1473	5.1000	41.8000		
Manganèse	15	15	0.2142	0.1000	0.2900		
Mercuré	9	0					
Nickel	15	6	0.0580	0.0110	0.1700		
Plomb	15	3	0.0206	0.0089	0.0330		
Sélénium	15	15	0.3900	0.2700	0.8200		
Titane	15	10	0.4941	0.3020	0.7800		
Zinc	15	15	6.8629	5.0500	11.4000		
Tout métaux et éléments	219	128					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Lapin							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	7	0.1740	0.1040	0.3000		
Arsenic	13	2	0.0079	0.0057	0.0100		
Bore	13	4	0.3810	0.1240	0.7000		
Cadmium	13	2	0.0031	0.0026	0.0035		
Chrome	13	5	0.1276	0.0250	0.3630		
Cuivre	13	9	0.3919	0.3100	0.5000		
Étain	13	1	0.0230	0.0230	0.0230		
Fer	13	13	4.8258	2.8800	6.6850		
Manganèse	13	10	0.0683	0.0330	0.1110		
Mercuré	9	0					
Nickel	13	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Plomb	13	0					
Sélénium	13	13	0.2591	0.1790	0.3900		
Titane	13	9	0.2950	0.2380	0.3670		
Zinc	13	13	12.6825	4.7860	26.1000		
Tout métaux et éléments	191	89					

Mouton							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	102	62	0.3358	0.1010	1.7500		
Arsenic	102	34	0.0165	0.0050	0.0444		
Bore	102	29	0.4588	0.1000	1.3000		
Cadmium	102	11	0.0155	0.0021	0.0330		
Chrome	102	54	0.0961	0.0120	0.9900		
Cuivre	102	102	1.9332	0.4640	17.5900		
Étain	102	6	0.0353	0.0210	0.0660		
Fer	102	102	20.0174	4.3330	56.0000		
Manganèse	102	102	0.1843	0.0520	0.6460		7
Mercuré	67	0					
Nickel	102	12	0.0482	0.0110	0.1200		
Plomb	102	12	0.0094	0.0040	0.0130		
Sélénium	102	102	0.1979	0.0600	0.8220		
Titane	102	82	0.3318	0.0300	1.6000		
Zinc	102	102	31.4145	6.6300	80.9000		1
Tout métaux et éléments	1495	812					8

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Oie							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	17	8	0.1816	0.1040	0.3960		
Arsenic	17	1	0.0111	0.0111	0.0111		
Bore	17	2	0.1245	0.1180	0.1310		
Cadmium	17	1	0.0062	0.0062	0.0062		
Chrome	17	2	0.0155	0.0110	0.0200		
Cuivre	17	17	2.7552	1.2330	4.2320		
Étain	17	5	0.2522	0.0260	0.8020		
Fer	17	17	30.4500	17.7900	49.5900		
Manganèse	17	17	0.2159	0.1520	0.3460		1
Mercuré	17	0					
Nickel	17	1	0.1530	0.1530	0.1530		
Plomb	17	1	0.0047	0.0047	0.0047		
Sélénium	17	17	0.3679	0.1610	0.5410		
Titane	17	17	0.2922	0.2480	0.3270		
Zinc	17	17	18.8309	8.0160	34.5100		
Tout métaux et éléments	255	123					1

Porc							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	178	74	0.2821	0.1030	1.2500		
Arsenic	178	47	0.0407	0.0052	1.1700		1
Bore	178	55	0.3843	0.1020	1.3000		
Cadmium	178	6	0.0624	0.0034	0.1500		2
Chrome	178	77	0.2190	0.0110	10.5000		
Cuivre	178	165	0.8572	0.3280	6.3900		
Étain	178	19	0.0308	0.0200	0.1090		
Fer	178	178	10.2938	3.4010	72.8000		
Manganèse	178	170	0.1152	0.0400	1.8600		2
Mercuré	119	0					
Nickel	178	12	0.1322	0.0100	0.6100		
Plomb	178	8	0.0186	0.0010	0.0700		
Sélénium	178	178	0.3807	0.1170	5.6300		2
Titane	178	137	0.3104	0.0300	1.6000		
Zinc	178	178	23.5382	4.2000	75.0500		2
Tout métaux et éléments	2611	1304					9

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Porcelet							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	25	17	0.2716	0.1050	1.0300		
Arsenic	25	13	0.0442	0.0053	0.4000		
Bore	25	8	0.4846	0.1190	1.7000		
Cadmium	25	2	0.0260	0.0140	0.0380		
Chrome	25	10	0.4164	0.0280	3.4800		
Cuivre	25	23	1.4080	0.3580	3.9020		
Étain	25	3	0.0280	0.0230	0.0380		
Fer	25	25	13.8631	4.3440	34.6000		
Manganèse	25	25	0.1784	0.0460	0.5900		1
Mercuré	20	0					
Nickel	25	3	0.0453	0.0260	0.0700		
Plomb	25	4	0.0057	0.0031	0.0090		
Sélénium	25	25	0.3431	0.1250	2.1200		1
Titane	25	22	0.3375	0.2400	1.1100		
Zinc	25	25	22.7863	4.6000	32.0100		
Tout métaux et éléments	370	205					2

Poules pondeuses de réforme et poules de réforme de reproduction							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	44	12	2.2995	0.1270	25.2000		
Arsenic	44	5	0.0340	0.0100	0.0800		
Bore	44	10	0.6466	0.1660	1.8000		
Cadmium	44	0					
Chrome	44	18	0.0449	0.0120	0.1100		
Cuivre	44	36	0.3869	0.2250	0.6000		
Étain	44	10	0.0311	0.0200	0.0460		
Fer	44	44	4.3886	2.3000	8.2230		
Manganèse	44	41	0.0930	0.0520	0.2040		
Mercuré	32	0					
Nickel	44	4	0.0303	0.0120	0.0600		
Plomb	44	2	0.0424	0.0047	0.0800		
Sélénium	44	44	0.2645	0.1100	0.6060		
Titane	44	37	0.4587	0.0500	2.9560		
Zinc	44	44	4.7995	3.1600	7.6970		
Tout métaux et éléments	648	307					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poulet							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	90	42	0.2299	0.1010	0.8000		
Arsenic	90	41	0.0171	0.0054	0.0687		
Bore	90	57	0.3251	0.1020	1.3000		
Cadmium	90	3	0.0502	0.0045	0.1300		1
Chrome	90	41	0.0997	0.0130	0.8000		
Cuivre	90	80	0.3858	0.1460	3.7000		
Étain	90	12	0.0985	0.0210	0.6780		
Fer	90	90	3.9096	1.3000	28.2000		1
Manganèse	90	89	0.0984	0.0500	0.2200		
Mercuré	62	0					
Nickel	90	10	0.0843	0.0110	0.3200		
Plomb	90	4	0.0170	0.0070	0.0300		
Sélénium	90	90	0.2690	0.1300	0.6300		
Titane	90	75	0.2885	0.0300	1.0000		
Zinc	90	90	6.4996	3.2100	39.4900		
Tout métaux et éléments	1322	724					2

Sanglier							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	2	0.3000	0.3000	0.3000		
Arsenic	4	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Bore	4	4	0.7250	0.3000	1.3000		
Cadmium	4	0					
Chrome	4	4	0.0800	0.0400	0.1400		
Cuivre	4	4	1.8925	1.0200	2.5600		
Étain	4	0					
Fer	4	4	32.9750	19.5000	39.2000		
Manganèse	4	4	0.2150	0.1300	0.3500		1
Nickel	4	0					
Plomb	4	0					
Sélénium	4	4	0.4050	0.3600	0.4700		
Titane	4	2	0.4100	0.0700	0.7500		
Zinc	4	4	43.9675	32.8000	57.3000		
Tout métaux et éléments	56	33					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Truie							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	152	82	0.2512	0.1000	1.6100		
Arsenic	152	40	0.1354	0.0020	4.8000		
Bore	152	29	0.4239	0.0890	1.3000		
Cadmium	152	10	0.0268	0.0022	0.1800		
Chrome	152	61	0.6181	0.0100	33.7000		1
Cuivre	152	143	1.0240	0.3880	19.4000		
Étain	152	26	0.0394	0.0200	0.1040		
Fer	152	152	16.5097	5.8690	53.6000		1
Manganèse	152	136	0.2545	0.0430	23.7000		1
Mercuré	114	0					
Nickel	152	21	0.1636	0.0040	2.5100		1
Plomb	152	16	0.0102	0.0010	0.0700		
Sélénium	152	152	0.4463	0.0900	25.3000		1
Titane	152	126	0.3374	0.0500	4.5300		1
Zinc	152	152	41.7424	7.3500	75.9100		7
Tout métaux et éléments	2242	1146					13

Vache							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	76	38	0.2686	0.1000	1.4900		
Arsenic	76	20	0.0242	0.0056	0.1900		1
Bore	76	36	0.3445	0.1130	1.5000		
Cadmium	76	9	0.0213	0.0020	0.1500		
Chrome	76	40	0.0901	0.0120	1.2300		
Cuivre	76	75	1.5998	0.1300	3.2750		
Étain	76	7	0.0410	0.0230	0.0840		
Fer	76	76	34.4174	3.0210	69.4200		
Manganèse	76	76	0.1761	0.0600	0.3600		1
Mercuré	43	0					
Nickel	76	9	0.0496	0.0020	0.1600		
Plomb	76	4	0.0098	0.0020	0.0220		
Sélénium	76	76	0.2205	0.0400	1.0800		1
Titane	76	59	0.2370	0.0300	1.3000		
Zinc	76	76	41.2341	3.8730	72.1000		3
Tout métaux et éléments	1107	601					6

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Veau							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	120	61	0.2690	0.1010	2.4310		
Arsenic	120	34	0.0713	0.0030	1.9700		1
Bore	120	39	0.4466	0.0500	1.3000		1
Cadmium	120	3	0.0583	0.0100	0.1200		1
Chrome	120	64	0.3401	0.0100	17.4000		1
Cuivre	120	119	2.1089	0.3670	15.4000		
Étain	120	14	0.0483	0.0200	0.2030		
Fer	120	120	19.5827	4.3150	45.0700		
Manganèse	120	119	0.2944	0.0520	11.9200		8
Mercur	78	0					
Nickel	120	15	0.1242	0.0090	1.2700		1
Plomb	120	8	0.0047	0.0010	0.0200		
Sélénium	120	120	0.2503	0.0500	10.5000		1
Titane	120	100	0.3148	0.0390	2.3100		
Zinc	120	120	35.1669	4.1500	55.2000		1
Tout métaux et éléments	1758	936					15

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans les produits d'importation de viande et de volaille suspect par pays et par test spécifique

Jambon

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	FRANCE	1	Pré vérification des Sulfamidés					

Porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Sulfamidés					

Coeur de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Sulfamidés					

Queue de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Sulfamidés					

Parures de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs a	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DU SULFA	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Sulfamidés					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Surveillance des tests de résidus dans les produits d'importation de viande et de volaille par pays et par test spécifique

Agneau

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	AUSTRALIE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-V	NOUVELLE-ZELANDE	3	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Bacitracine A					
CARBADOX (2)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	AUSTRALIE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	NOUVELLE-ZELANDE	4	Ceftiofur					
DÉCOQUINATE	AUSTRALIE	4	Décoquinat					
DÉCOQUINATE	NOUVELLE-ZELANDE	3	Décoquinat					
DIMÉTRIDAZOLE	AUSTRALIE	1	Diméridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	3	Diméridazole					
FLUNIXINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	AUSTRALIE	4	Prévérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	NOUVELLE-ZELANDE	4	Prévérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	AUSTRALIE	3	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	NOUVELLE-ZELANDE	3	Prévérification des Glycosides					
IONOPHORES	AUSTRALIE	3	Prévérification des Ionophores					
IONOPHORES	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification des Ionophores					
NICARBAZINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Nicarbazine					
NITROIMIDAZOLES	AUSTRALIE	3	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Pénicilline G					
PHÉNYLBUTAZONE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Phénylbutazone					
SPECTINOMYCINE	AUSTRALIE	1	Spectinomycine					
TÉTRACYCLINES (1)	AUSTRALIE	3	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification des Tétracyclines					
VIRGINIAMYCINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Virginiamycine M					

Bison

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	ETATS-UNIS	1	Bacitracine A					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	1	Ceftiofur					
CLOPIDOL	ETATS-UNIS	1	Clopidol					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	1	Décoquinat					
FLUNIXINE	ETATS-UNIS	1	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Fluoroquinolones					
NICARBAZINE	ETATS-UNIS	1	Nicarbazine					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	2	Pénicilline G					

Bison

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PHÉNYLBUTAZONE	ETATS-UNIS	2	Phénylbutazone					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	1	Virginiamycine M					

Boeuf

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	AUSTRALIE	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-V	ETATS-UNIS	53	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-V	NOUVELLE-ZELANDE	6	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-V	URUGUAY	33	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ACÉTATE DE TRENBOLENE	INCONNU	3	Prévérification d'Acétate de Trenbolone					
ANTHELMINTIQUE	AUSTRALIE	2	Prévérification des Anthelminthiques					
ANTHELMINTIQUE	NOUVELLE-ZELANDE	5	Prévérification des Anthelminthiques					
BACITRACINE	AUSTRALIE	24	Bacitracine A					
BACITRACINE	ETATS-UNIS	7	Bacitracine A					
BACITRACINE	NOUVELLE-ZELANDE	10	Bacitracine A					
CARBADOX (2)	AUSTRALIE	25	Prévérification de Carbadox					
CARBADOX (2)	ETATS-UNIS	5	Prévérification de Carbadox					
CARBADOX (2)	NOUVELLE-ZELANDE	8	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	AUSTRALIE	27	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	6	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	NOUVELLE-ZELANDE	14	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	URUGUAY	2	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	ETATS-UNIS	3	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Chloramphénicol					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	URUGUAY	6	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	AUSTRALIE	22	Clopidol					
CLOPIDOL	ETATS-UNIS	6	Clopidol					
CLOPIDOL	NOUVELLE-ZELANDE	9	Clopidol					
DÉCOQUINATE	ARGENTINE	2	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	AUSTRALIE	28	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	87	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	NOUVELLE-ZELANDE	30	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	URUGUAY	59	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	ARGENTINE	2	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	AUSTRALIE	4	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	ETATS-UNIS	81	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	NOUVELLE-ZELANDE	24	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	URUGUAY	59	Dexaméthasone					

Boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
DIMÉTRIDAZOLE	AUSTRALIE	3	Dimétridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Dimétridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	3	Dimétridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	URUGUAY	1	Dimétridazole					
DIPYRONE	AUSTRALIE	16	Prévéfification des Dipyrones					
DIPYRONE	ETATS-UNIS	2	Prévéfification des Dipyrones					
DIPYRONE	NOUVELLE-ZELANDE	4	Prévéfification des Dipyrones					
ENDECTOCIDES	INCONNU	3	Prévéfification des Endectocides					
FLUNIXINE	ARGENTINE	1	Flunixin					
FLUNIXINE	AUSTRALIE	23	Flunixin					
FLUNIXINE	ETATS-UNIS	15	Flunixin					
FLUNIXINE	NOUVELLE-ZELANDE	10	Flunixin					
FLUNIXINE	URUGUAY	4	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	ARGENTINE	2	Prévéfification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	AUSTRALIE	27	Prévéfification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	86	Prévéfification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	NOUVELLE-ZELANDE	34	Prévéfification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	URUGUAY	59	Prévéfification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	1	Prévéfification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	URUGUAY	2	Prévéfification des Glycosides					
IONOPHORES	AUSTRALIE	1	Prévéfification des Ionophores					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	5	Prévéfification des Ionophores					
IONOPHORES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévéfification des Ionophores					
IONOPHORES	URUGUAY	5	Prévéfification des Ionophores					
NICARBAZINE	ARGENTINE	1	Nicarbazine					
NICARBAZINE	AUSTRALIE	22	Nicarbazine					
NICARBAZINE	ETATS-UNIS	76	Nicarbazine					
NICARBAZINE	NOUVELLE-ZELANDE	26	Nicarbazine					
NICARBAZINE	URUGUAY	55	Nicarbazine					
NITROIMIDAZOLES	ARGENTINE	1	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	AUSTRALIE	5	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	57	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	NOUVELLE-ZELANDE	23	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	URUGUAY	45	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	AUSTRALIE	26	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	7	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	14	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	URUGUAY	2	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	ARGENTINE	1	Prévéfification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	AUSTRALIE	1	Prévéfification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	20	Prévéfification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévéfification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	URUGUAY	6	Prévéfification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	AUSTRALIE	24	Phénylbutazone					
PHÉNYLBUTAZONE	ETATS-UNIS	4	Phénylbutazone					
PHÉNYLBUTAZONE	NOUVELLE-ZELANDE	8	Phénylbutazone					
RONIDAZOLE	AUSTRALIE	2	Ronidazole					
RONIDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Ronidazole					

Boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
RONIDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	5	Ronidazole					
RONIDAZOLE	URUGUAY	1	Ronidazole					
SPECTINOMYCINE	URUGUAY	1	Spectinomycine					
TÉTRACYCLINES (1)	ARGENTINE	1	Prévéfification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	AUSTRALIE	1	Prévéfification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	3	Prévéfification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévéfification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	URUGUAY	2	Prévéfification des Tétracyclines	1				
TÉTRACYCLINES (1)	URUGUAY	2	Oxytétracycline	1	0.0320	0.0320	0.0320	
THYRÉOSTATIQUES	INCONNU	3	Prévéfification des Thyrostatiques					
TRANQUILLISANT	ARGENTINE	1	Prévéfification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	AUSTRALIE	4	Prévéfification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	ETATS-UNIS	75	Prévéfification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	NOUVELLE-ZELANDE	23	Prévéfification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	URUGUAY	56	Prévéfification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	AUSTRALIE	23	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	6	Virginiamycine M					
VIRGINIAMYCINE	NOUVELLE-ZELANDE	9	Virginiamycine M					
ZÉRANOL/STILBÈNES	INCONNU	3	Prévéfification des Zéranol/ Stilbènes					

Boeuf , Cuit

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
DEXAMÉTHAZONE	ARGENTINE	11	Dexaméthasone					
NITROIMIDAZOLES	ARGENTINE	4	Prévéfification des Dinitro-imidazoles					
RONIDAZOLE	ARGENTINE	7	Ronidazole					
TÉTRACYCLINES (1)	ARGENTINE	11	Prévéfification des Tétracyclines					

Boeuf de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
NITROFURANES	CHINE	6	Prévéfification des Nitrofuranes					

Canard

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	INCONNU	1	Bacitracine A					
DÉCOQUINATE	INCONNU	1	Décoquinate					

Canard

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FLUOROQUINOLONES	INCONNU	1	Prévérification des Fluoroquinolones					
PÉNICILLINES (1)	INCONNU	1	Pénicilline G					
PHÉNYLBUTAZONE	INCONNU	1	Phénylbutazone					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	6	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	INCONNU	1	Prévérification des Tétracyclines					

Coeur de boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	ETATS-UNIS	3	Bacitracine A					
CARBADOX (1)	ETATS-UNIS	1	Acide quinoxaline-2-carboxylique					
CARBADOX (2)	ETATS-UNIS	3	Prévérification de Carbadox					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	3	Ceftiofur					
CLOPIDOL	ETATS-UNIS	4	Clopidol					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	4	Décoquinat					
DEXAMÉTHAZONE	ETATS-UNIS	1	Dexaméthasone					
DIPYRONE	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Dipyrone					
FLUNIXINE	ETATS-UNIS	3	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Fluoroquinolones					
NICARBAZINE	ETATS-UNIS	3	Nicarbazine					
NITROIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	3	Pénicilline G					
PHÉNYLBUTAZONE	ETATS-UNIS	3	Phénylbutazone					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Tétracyclines					
TRANQUILLISANT	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Tranquillisants					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	2	Virginiamycine M					

Coeur de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	ETATS-UNIS	1	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	5	Ceftiofur					
DIPYRONE	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Dipyrone					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Ionophores					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Phénicols					
SULFAMIDÉS(2)	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	4	Prévérification des Tétracyclines					
VIRGINIAMYCINE	ETATS-UNIS	1	Virginiamycine M					

Dinde

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
NITROFURANES	BRESIL	6	Prévérification des Nitrofuranes					

Jambon

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	FRANCE	1	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BENZIMIDAZOLES	FRANCE	1	Prévérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (2)	ETATS-UNIS	4	Désoxycarbadox					
CEFTIOFUR	BELGIQUE	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	FRANCE	1	Ceftiofur					
DÉCOQUINATE	BELGIQUE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	FRANCE	1	Décoquinate					
IONOPHORES	FRANCE	1	Prévérification des Ionophores					
MACROLIDES	BELGIQUE	1	Prévérification des Macrolides					
MACROLIDES	FRANCE	1	Prévérification des Macrolides					
PHÉNICOLS (1)	BELGIQUE	1	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	FRANCE	2	Prévérification des Phénicols					
TÉTRACYCLINES (1)	BELGIQUE	1	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	FRANCE	2	Prévérification des Tétracyclines					

Parures de boeuf

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
DÉCOQUINATE	AUSTRALIE	1	Décoquinate					
DÉCOQUINATE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Décoquinate					
DEXAMÉTHAZONE	AUSTRALIE	1	Dexaméthasone					
DEXAMÉTHAZONE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Dexaméthasone					
FLUOROQUINOLONES	AUSTRALIE	1	Prévérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérification des Fluoroquinolones					
NICARBAZINE	AUSTRALIE	1	Nicarbazine					
NICARBAZINE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Nicarbazine					
NITROIMIDAZOLES	AUSTRALIE	1	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
NITROIMIDAZOLES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérification des Dinitro-imidazoles					
TRANQUILLISANT	AUSTRALIE	1	Prévérification des Tranquillisants					
TRANQUILLISANT	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérification des Tranquillisants					

Parures de porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	1	Ceftiofur					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Ionophores					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Phénicols					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Tétracyclines					

Porc

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BACITRACINE	FINLANDE	3	Bacitracine A					
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Benzimidazoles					
CARBADOX (2)	BRESIL	1	Désoxycarbadox					
CARBADOX (2)	ETATS-UNIS	620	Désoxycarbadox	1	0.0620	0.0620	0.0620	1
CARBADOX (2)	FINLANDE	3	Pré vérification de Carbadox					
CARBADOX (2)	INCONNU	9	Désoxycarbadox					
CARBADOX (2)	ROYAUME-UNI	2	Désoxycarbadox					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	4	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	FINLANDE	4	Ceftiofur					
CLOPIDOL	FINLANDE	2	Clopidol					
DÉCOQUINATE	FINLANDE	2	Décoquinat					
DIPYRONE	FINLANDE	2	Pré vérification des Dipyrone					
FLUNIXINE	FINLANDE	3	Flunixin					
FLUOROQUINOLONES	FINLANDE	3	Pré vérification des Fluoroquinolones					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Ionophores					
NICARBAZINE	FINLANDE	2	Nicarbazine					
PÉNICILLINES (1)	FINLANDE	3	Pénicilline G					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNYLBUTAZONE	FINLANDE	3	Phénylbutazone					
SULFAMIDÉS(2)	ETATS-UNIS	3	Pré vérification des Sulfamidés	1				
SULFAMIDÉS(2)	ETATS-UNIS	3	Sulfaméthazine	1	0.0660	0.0660	0.0660	
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	4	Pré vérification des Tétracyclines					
VIRGINIAMYCINE	FINLANDE	1	Virginiamycine M					

Porc en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	CHINE	3	Pré vérification de Pesticide					

Porc en conserve

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
NITROFURANES	CHINE	3	Pré vérification des Nitrofuranes					
PHÉNICOLS (1)	CHINE	3	Pré vérification des Phénicols					
SULFAMIDÉS(2)	CHINE	3	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	CHINE	3	Pré vérification des Tétracyclines					
β-AGONISTES	CHINE	3	Pré vérification des β-agonistes					

Poulet

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	10	Pré vérification des Benzimidazoles	2				
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	10	Fenbendazole	1	0.0020	0.0020	0.0020	
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	10	Thiabendazole	1	0.0180	0.0180	0.0180	
CARBADOX (2)	ETATS-UNIS	3	Désoxycarbadox					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	11	Ceftiofur					
CHLORAMPHÉNICOL (1)	ETATS-UNIS	2	Chloramphénicol					
CLOPIDOL	ETATS-UNIS	8	Clopidol					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	13	Décoquinate					
DIMÉTRIDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Dimétridazole					
FLUOROQUINOLONES	BRESIL	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	ETATS-UNIS	31	Pré vérification des Fluoroquinolones					
GLYCOSIDES(3)	BRESIL	1	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	31	Pré vérification des Glycosides					
IONOPHORES	BRESIL	1	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	31	Pré vérification des Ionophores	2				
IONOPHORES	ETATS-UNIS	31	Narasin	1	0.0007	0.0007	0.0007	
IONOPHORES	ETATS-UNIS	31	Salinomycine	1	0.0008	0.0008	0.0008	
NITROFURANES	BRESIL	119	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	ETATS-UNIS	34	Pré vérification des Nitrofuranes					
NITROFURANES	INCONNU	2	Pré vérification des Nitrofuranes					
PHÉNICOLS (1)	BRESIL	1	Pré vérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	37	Pré vérification des Phénicols					
TÉTRACYCLINES (1)	BRESIL	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	39	Pré vérification des Tétracyclines					

Poulet, Cuit

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CLOPIDOL	BRESIL	1	Clopidol					
CLOPIDOL	THAÏLANDE	2	Clopidol					
FLUOROQUINOLONES	BRESIL	1	Pré vérification des Fluoroquinolones					
FLUOROQUINOLONES	THAÏLANDE	2	Pré vérification des Fluoroquinolones					

Poulet, Cuit

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
GLYCOSIDES(3)	BRESIL	1	Prévérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	THAILANDE	2	Prévérification des Glycosides					
IONOPHORES	BRESIL	1	Prévérification des Ionophores					
IONOPHORES	THAILANDE	2	Prévérification des Ionophores					
PHÉNICOLS (1)	BRESIL	1	Prévérification des Phénicols					
PHÉNICOLS (1)	THAILANDE	2	Prévérification des Phénicols					
TÉTRACYCLINES (1)	BRESIL	1	Prévérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	THAILANDE	2	Prévérification des Tétracyclines					

Queue de porc

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BENZIMIDAZOLES	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Benzimidazoles					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	1	Ceftiofur					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Ionophores					
PHÉNICOLS (1)	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Phénicols					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Prévérification des Tétracyclines					

Veau

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-V	AUSTRALIE	4	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-V	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
CEFTIOFUR	AUSTRALIE	4	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	ETATS-UNIS	1	Ceftiofur					
CEFTIOFUR	NOUVELLE-ZELANDE	2	Ceftiofur					
DÉCOQUINATE	ETATS-UNIS	1	Décoquinatate					
DIMÉTRIDAZOLE	AUSTRALIE	2	Dimétridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Dimétridazole					
DIMÉTRIDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Dimétridazole					

Veau

Médicament Vétérinaire

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
GLYCOSIDES(3)	AUSTRALIE	4	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	ETATS-UNIS	2	Pré vérification des Glycosides					
GLYCOSIDES(3)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Pré vérification des Glycosides					
IONOPHORES	AUSTRALIE	4	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	ETATS-UNIS	2	Pré vérification des Ionophores					
IONOPHORES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Pré vérification des Ionophores					
NITROIMIDAZOLES	AUSTRALIE	1	Pré vérification des Dinitro-imidazoles					
PÉNICILLINES (1)	AUSTRALIE	1	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Pénicilline G					
PÉNICILLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Pénicilline G					
SULFAMIDÉS(2)	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Sulfamidés					
TÉTRACYCLINES (1)	AUSTRALIE	4	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	ETATS-UNIS	1	Pré vérification des Tétracyclines					
TÉTRACYCLINES (1)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Pré vérification des Tétracyclines					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Sommaire de la prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'importation de viande et de volaille

Métal trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne
Aluminium	44	23	0.63	0.11	2.86		
Arsenic	44	16	0.01	0.01	0.03		
Bore	44	3	0.35	0.14	0.47		1
Cadmium	44	3	0.07	0.02	0.13		1
Chrome	44	11	0.11	0.06	0.32		
Cuivre	44	44	1.03	0.48	3.91		
Fer	44	44	20.81	7.41	45.97		
Plomb	44	12	0.01	0.00	0.02		
Manganèse	44	44	0.13	0.05	0.37		3
Mercuré	33	0					
Nickel	44	7	0.08	0.01	0.20		
Sélénium	44	44	0.14	0.02	0.57		
Étain	44	20	1.05	0.02	15.40		
Titane	44	34	0.33	0.23	0.61		
Zinc	44	44	29.78	13.69	53.71		
Tout métaux et éléments	649	349					5

Note 1: Les infractions relevées dans le groupe « Métaux et éléments » n'ont aucun rapport avec les critères de santé et sécurité établis dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application . Elles indiquent simplement que les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour l'espèce/le tissu ayant fait l'objet de l'analyse.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'importation de viande et de volaille

Boeuf							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	26	15	0.2084	0.1110	0.5870		
Arsenic	26	6	0.0073	0.0052	0.0115		
Bore	26	0					
Cadmium	26	0					
Chrome	26	0					
Cuivre	26	26	0.7598	0.4800	1.3090		
Étain	26	9	0.0323	0.0200	0.0820		
Fer	26	26	21.1092	13.0100	39.9300		
Manganèse	26	26	0.0863	0.0490	0.1370		
Mercuré	26	0					
Nickel	26	2	0.0255	0.0110	0.0400		
Plomb	26	2	0.0026	0.0023	0.0029		
Sélénium	26	26	0.1110	0.0230	0.2340		
Titane	26	26	0.3020	0.2300	0.5180		
Zinc	26	26	33.8554	21.2700	53.7100		
Tout métaux et éléments	390	190					
Boeuf salé en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	6	1.2000	0.6000	1.6000		
Arsenic	6	6	0.0150	0.0100	0.0200		
Bore	6	0					
Cadmium	6	0					
Chrome	6	6	0.0783	0.0600	0.1100		
Cuivre	6	6	0.7983	0.7300	0.8800		
Étain	6	6	3.3167	0.2000	15.4000		
Fer	6	6	21.2833	17.4000	24.3000		
Manganèse	6	6	0.1183	0.0900	0.1500		
Nickel	6	2	0.0250	0.0200	0.0300		
Plomb	6	4	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	6	6	0.0783	0.0600	0.1100		
Titane	6	0					
Zinc	6	6	32.5167	25.3000	36.6000		
Tout métaux et éléments	84	60					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Coeur de boeuf							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	0					
Arsenic	3	0					
Bore	3	0					
Cadmium	3	0					
Chrome	3	0					
Cuivre	3	3	3.6673	3.5420	3.7910		
Étain	3	3	0.0543	0.0220	0.1090		
Fer	3	3	41.0633	37.2100	45.9700		
Manganèse	3	3	0.3343	0.2900	0.3670		2
Mercuré	3	0					
Nickel	3	0					
Plomb	3	0					
Sélénium	3	3	0.3757	0.3470	0.4040		
Titane	3	3	0.3150	0.3110	0.3190		
Zinc	3	3	15.4533	13.6900	17.6400		
Tout métaux et éléments	45	21					2

Coeur de porc							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	1	0.0253	0.0253	0.0253		
Bore	1	1	0.1370	0.1370	0.1370		
Cadmium	1	1	0.0556	0.0556	0.0556		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	3.9050	3.9050	3.9050		
Étain	1	0					
Fer	1	1	36.5700	36.5700	36.5700		
Manganèse	1	1	0.3400	0.3400	0.3400		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	1	0.5740	0.5740	0.5740		
Titane	1	1	0.3240	0.3240	0.3240		
Zinc	1	1	16.5200	16.5200	16.5200		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Jambon							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	2.0600	1.2600	2.8600		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	0.4550	0.4400	0.4700		1
Cadmium	2	2	0.0725	0.0150	0.1300		1
Chrome	2	2	0.2450	0.1700	0.3200		
Cuivre	2	2	0.7400	0.5400	0.9400		
Étain	2	1	0.5600	0.5600	0.5600		
Fer	2	2	9.6150	8.9300	10.3000		
Manganèse	2	2	0.2350	0.1500	0.3200		1
Nickel	2	2	0.1800	0.1600	0.2000		
Plomb	2	2	0.0175	0.0110	0.0240		
Sélénium	2	2	0.1590	0.0880	0.2300		
Titane	2	1	0.6100	0.6100	0.6100		
Zinc	2	2	21.0500	18.8300	23.2700		
Tout métaux et éléments	28	24					3

Mortadelle							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	1	0					
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0900	0.0900	0.0900		
Cuivre	1	1	0.6000	0.6000	0.6000		
Étain	1	0					
Fer	1	1	14.4000	14.4000	14.4000		
Manganèse	1	1	0.1500	0.1500	0.1500		
Nickel	1	1	0.0900	0.0900	0.0900		
Plomb	1	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	1	1	0.1200	0.1200	0.1200		
Titane	1	0					
Zinc	1	1	16.8000	16.8000	16.8000		
Tout métaux et éléments	14	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Porc							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	0					
Arsenic	3	0					
Bore	3	0					
Cadmium	3	0					
Chrome	3	0					
Cuivre	3	3	0.5813	0.5580	0.6070		
Étain	3	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Fer	3	3	8.0340	7.4060	8.7510		
Manganèse	3	3	0.0693	0.0640	0.0780		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	0					
Plomb	3	1	0.0168	0.0168	0.0168		
Sélénium	3	3	0.1250	0.1150	0.1430		
Titane	3	3	0.4897	0.4130	0.5290		
Zinc	3	3	24.1367	22.8600	24.8000		
Tout métaux et éléments	45	20					

Prosciutto							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	0					
Arsenic	2	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	2	0					
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0600	0.0600	0.0600		
Cuivre	2	2	0.9450	0.9300	0.9600		
Étain	2	0					
Fer	2	2	10.7500	10.0000	11.5000		
Manganèse	2	2	0.2050	0.1900	0.2200		
Nickel	2	0					
Plomb	2	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	2	2	0.1700	0.1600	0.1800		
Titane	2	0					
Zinc	2	2	20.5000	19.4000	21.6000		
Tout métaux et éléments	28	16					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Les FET utilisés dans le programme national de surveillance des résidus chimiques (PNSRC) de l'agence canadienne d'inspection des aliments sont indiqués au Tableau 1. Tous les résultats pour les HAP sont exprimés en ng/g.

Tableau 1. Facteurs d'équivalence de la toxicité des HAP

Analyte	FET
Acénaphène	0.001
Acénaphthylène	0.001
Anthracène	0.01
Benzo(a)anthracène	0.145
Benzo(a)pyrène	1
Benzo(b)fluoranthène	0.167
Benzo(g,h,i)pérylène	0.02
Benzo(k)fluoranthène	0.1
Chrysène	0.03
Dibenzo(a,h)anthracène	5
Fluoranthène	0.05
Fluorène	0.001
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	1
Naphtalène	0.001
Phénanthrène	0.001
Pyrène	0.002

Sommaire des HAP par type d'échantillon

Laitier	Beurre				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
3	Acénaphène	2	0.2115	0.1770	0.2460
3	Acénaphthylène				
3	Anthracène				
3	Benzo(a)anthracène				
3	Benzo(a)pyrène	1	0.4010	0.4010	0.4010
3	Benzo(b)fluoranthène				
3	Benzo(g,h,i)pérylène				
3	Benzo(k)fluoranthène				
3	Chrysène				
3	Dibenzo(a,h)anthracène				
3	Fluoranthène	3	0.5360	0.3970	0.6600
3	Fluorène	3	0.7960	0.1810	1.8180
3	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
3	Naphtalène	3	1.8800	0.5860	2.9930
3	Phénanthrène	3	0.9270	0.4290	1.7330
3	Pyrène	3	2.2300	2.1180	2.3000

Miel	Miel				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
74	Acénaphène	13	0.0916	0.0374	0.3620
74	Acénaphthylène	9	0.0395	0.0277	0.0664
74	Anthracène	1	0.0468	0.0468	0.0468
74	Benzo(a)anthracène	5	0.0162	0.0141	0.0190
74	Benzo(a)pyrène				
74	Benzo(b)fluoranthène				
74	Benzo(g,h,i)pérylène	2	0.0995	0.0729	0.1260
74	Benzo(k)fluoranthène				
74	Chrysène	7	0.0402	0.0264	0.0635
74	Dibenzo(a,h)anthracène				
74	Fluoranthène	46	0.0444	0.0127	0.3910
74	Fluorène	7	0.0775	0.0375	0.2030
74	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
74	Naphtalène	74	1.0344	0.2070	8.7800
74	Phénanthrène	74	0.0833	0.0337	0.7680

Miel		Miel			
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
74	Pyrène	59	0.1741	0.0121	3.4000

Viande		Gras de bison			
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
1	Acénaphène				
1	Acénaphthylène				
1	Anthracène				
1	Benzo(a)anthracène				
1	Benzo(a)pyrène				
1	Benzo(b)fluoranthène				
1	Benzo(g,h,i)pérylène				
1	Benzo(k)fluoranthène				
1	Chrysène				
1	Dibenzo(a,h)anthracène				
1	Fluoranthène				
1	Fluorène				
1	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
1	Naphtalène	1	1.7730	1.7730	1.7730
1	Phénanthrène	1	0.4100	0.4100	0.4100
1	Pyrène	1	0.2280	0.2280	0.2280

Viande		Gras de boeuf			
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
11	Acénaphène	1	0.3130	0.3130	0.3130
11	Acénaphthylène				
11	Anthracène	3	0.4737	0.3030	0.7380
11	Benzo(a)anthracène				
11	Benzo(a)pyrène	2	0.7800	0.4170	1.1430
11	Benzo(b)fluoranthène	1	0.4580	0.4580	0.4580
11	Benzo(g,h,i)pérylène				
11	Benzo(k)fluoranthène				
11	Chrysène				
11	Dibenzo(a,h)anthracène				
11	Fluoranthène	2	0.3595	0.3540	0.3650
11	Fluorène	4	0.3114	0.1400	0.4877

Viande	Gras de boeuf				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
11	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
11	Naphtalène	10	4.4220	0.5680	12.1580
11	Phénanthrène	6	0.8730	0.2820	2.2550
11	Pyrène	8	0.2156	0.1670	0.4090

Viande	Gras de cheval				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
7	Acénaphène				
7	Acénaphthylène	1	0.2660	0.2660	0.2660
7	Anthracène	1	0.2810	0.2810	0.2810
7	Benzo(a)anthracène				
7	Benzo(a)pyrène				
7	Benzo(b)fluoranthène	1	0.3680	0.3680	0.3680
7	Benzo(g,h,i)pérylène				
7	Benzo(k)fluoranthène				
7	Chrysène				
7	Dibenzo(a,h)anthracène				
7	Fluoranthène	1	0.2260	0.2260	0.2260
7	Fluorène	4	0.2400	0.1890	0.2980
7	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
7	Naphtalène	3	1.8587	1.2350	2.6580
7	Phénanthrène	6	0.7492	0.4940	1.1630
7	Pyrène	6	0.3265	0.1660	0.5430

Viande	Gras de mouton				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
10	Acénaphène	3	14.0817	0.1710	41.8700
10	Acénaphthylène	1	0.4700	0.4700	0.4700
10	Anthracène	1	0.2430	0.2430	0.2430
10	Benzo(a)anthracène				
10	Benzo(a)pyrène	1	0.7640	0.7640	0.7640
10	Benzo(b)fluoranthène				
10	Benzo(g,h,i)pérylène				
10	Benzo(k)fluoranthène				
10	Chrysène				

Viande	Gras de mouton				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
10	Dibenzo(a,h)anthracène				
10	Fluoranthène	2	0.3530	0.2930	0.4130
10	Fluorène	5	0.5030	0.2010	1.4670
10	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
10	Naphtalène	10	2.9636	1.2010	5.2120
10	Phénanthrène	6	0.6602	0.2470	1.1290
10	Pyrène	2	0.2805	0.2360	0.3250

Viande	Gras de porc				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
8	Acénaphène	1	0.2180	0.2180	0.2180
8	Acénaphthylène	1	0.2470	0.2470	0.2470
8	Anthracène				
8	Benzo(a)anthracène				
8	Benzo(a)pyrène	1	0.5010	0.5010	0.5010
8	Benzo(b)fluoranthène				
8	Benzo(g,h,i)pérylène				
8	Benzo(k)fluoranthène				
8	Chrysène				
8	Dibenzo(a,h)anthracène				
8	Fluoranthène	1	0.3420	0.3420	0.3420
8	Fluorène	3	0.3527	0.1840	0.4940
8	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
8	Naphtalène	7	4.4024	0.5970	13.7770
8	Phénanthrène	6	0.4143	0.3610	0.4890
8	Pyrène	4	0.3320	0.1690	0.5840

Viande	Gras de poulet				
<i>Nombre d'échantillons</i>	Analyte	<i>Nombre de résultats positifs</i>	Moyenne	Min	Max
9	Acénaphène	4	13.2383	0.1730	43.7570
9	Acénaphthylène	1	0.2530	0.2530	0.2530
9	Anthracène				
9	Benzo(a)anthracène				
9	Benzo(a)pyrène				
9	Benzo(b)fluoranthène	1	0.0460	0.0460	0.0460

Viande	Gras de poulet				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
9	Benzo(g,h,i)pérylène				
9	Benzo(k)fluoranthène				
9	Chrysène				
9	Dibenzo(a,h)anthracène				
9	Fluoranthène				
9	Fluorène	3	1.5650	0.2950	2.7500
9	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
9	Naphtalène	8	3.0308	0.5900	7.4510
9	Phénanthrène	9	0.7111	0.2100	3.2730
9	Pyrène	1	0.3200	0.3200	0.3200

Viande	Gras de truie				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
6	Acénaphène	1	0.2180	0.2180	0.2180
6	Acénaphthylène				
6	Anthracène	1	0.3130	0.3130	0.3130
6	Benzo(a)anthracène				
6	Benzo(a)pyrène				
6	Benzo(b)fluoranthène				
6	Benzo(g,h,i)pérylène				
6	Benzo(k)fluoranthène				
6	Chrysène				
6	Dibenzo(a,h)anthracène				
6	Fluoranthène	2	0.2190	0.2100	0.2280
6	Fluorène	1	0.2181	0.2181	0.2181
6	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
6	Naphtalène	5	7.7872	1.2430	15.0300
6	Phénanthrène	5	0.5858	0.2540	1.1320
6	Pyrène	3	0.2073	0.1730	0.2570

Viande	Gras de vache				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
7	Acénaphène	2	0.4170	0.2080	0.6260
7	Acénaphthylène				
7	Anthracène	2	0.4335	0.2420	0.6250

Viande	Gras de vache				
<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Analyte</i>	<i>Nombre de résultats positifs</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>
7	Benzo(a)anthracène				
7	Benzo(a)pyrène	2	0.7550	0.7280	0.7820
7	Benzo(b)fluoranthène				
7	Benzo(g,h,i)pérylène				
7	Benzo(k)fluoranthène				
7	Chrysène				
7	Dibenzo(a,h)anthracène				
7	Fluoranthène	3	0.4503	0.2580	0.7930
7	Fluorène	3	0.4420	0.1620	0.7800
7	Indéno(1,2,3-cd)pyrène				
7	Naphtalène	7	1.7420	0.2140	4.0680
7	Phénanthrène	7	0.7149	0.3510	1.4550
7	Pyrène	3	0.3157	0.2110	0.3720

Sommaire des échantillons de HAP

Domestique		Viande							
Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résultats positifs	HAP - Total			Toxicité			
			Moyenne	Min	Max	Moyenne	Min	Max	
Gras de bison	1	1	2.4110	2.4110	2.4110	0.0026	0.0026	0.0026	
Gras de boeuf	11	10	5.6900	0.7830	13.3010	0.1741	0.0008	1.1552	
Gras de cheval	7	7	2.0187	0.8700	4.0610	0.0130	0.0010	0.0665	
Gras de mouton	10	10	8.1101	1.4330	48.0730	0.0882	0.0014	0.7661	
Gras de porc	8	7	5.2853	1.2280	14.8300	0.0794	0.0019	0.5017	
Gras de poulet	9	9	9.8792	1.1070	57.2770	0.0108	0.0011	0.0649	
Gras de truie	6	6	7.2790	0.4310	16.5350	0.0114	0.0004	0.0299	
Gras de vache	7	7	3.4333	0.5680	8.2260	0.2296	0.0006	0.7974	

Domestique		Miel							
Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résultats positifs	HAP - Total			Toxicité			
			Moyenne	Min	Max	Moyenne	Min	Max	
Miel	74	74	1.3206	0.2611	8.9221	0.0031	0.0003	0.0313	

importation		Laitier							
Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résultats positifs	HAP - Total			Toxicité			
			Moyenne	Min	Max	Moyenne	Min	Max	
Beurre	3	3	6.6437	4.2780	8.5440	0.1687	0.0260	0.4368	

Annexe sur les dioxines

Dioxines, furanes et BPC

Généralités

« Dioxine » renvoie à un groupe de composés dotés de propriétés chimiques et biologiques similaires. Il existe des centaines de ces composés toxiques. D'autres composés, apparentés à la dibenzo-p-dioxine chlorée sont fréquemment inclus dans le débat sur les effets toxiques des « dioxines ». Ce sont les dibenzofuranes chlorés et certains polychlorobiphényles (BPC). Ces substances (dioxines et furanes) ne sont pas créées intentionnellement, mais se forment par inadvertance à la suite d'activités humaines ou de processus naturels. Les BPC ont été fabriqués par l'homme, mais ne le sont plus.

Sources et répartition

Les dioxines sont libérées dans l'air par des procédés de combustion, comme l'incinération des déchets et la consommation des carburants. Elles peuvent aussi être formées par le blanchiment au chlore des pâtes et papiers, divers procédés de fabrication et activités industrielles, ou durant les incendies de forêt. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements et l'industrie, les émissions de dioxines ont diminué au cours des dernières décennies, mais, comme il s'agit de polluants persistants, elles continuent d'exister dans l'environnement. Bien que l'exposition aux dioxines soit actuellement attribuable en majeure partie à des sources et à une dissémination créées par l'homme sur plusieurs décennies, il continuerait d'exister une faible exposition aux dioxines à partir de sources naturelles même si toutes celles causées par l'homme disparaissaient.

Lorsqu'elles sont libérées dans l'air, les dioxines voyagent sur de longues distances (voir www.cec.org/files/PDF/POLLUTANTS/dioxrep_EN.pdf), et c'est pourquoi on en trouve partout dans le monde. Si elles sont rejetées dans l'eau, elles se déposent sur les sédiments d'où elles peuvent être par la suite transportées ou ingérées par les poissons. Les dioxines se dégradent très lentement et peuvent être absorbées par les plantes et être ingérées par les animaux et les organismes aquatiques. Chez les animaux, les dioxines s'accumulent dans la graisse et les tissus adipeux.

Préoccupations pour la santé et exposition humaine

Les dioxines se sont révélées avoir un certain nombre d'effets néfastes sur la santé. En raison de leur omniprésence dans l'environnement, tous les humains y auront été exposés à des degrés divers. Leurs conséquences pour la santé dépendent de toutes sortes de facteurs, notamment le degré d'exposition, le moment où la personne a été exposée ainsi que la durée et la fréquence de cette exposition. La chloracné est l'effet le plus notable chez les humains qui y ont été fortement exposés. Il s'agit d'une maladie cutanée qui se manifeste par des lésions graves semblables à celles de l'acné. L'exposition aux dioxines provoque aussi des éruptions cutanées, des dommages au foie et un changement de coloration de la peau.

Des études ont montré que le risque de cancer augmente chez les personnes exposées aux dioxines pendant de nombreuses années. Chez les animaux, ce risque est accru après une faible exposition à long terme.

Selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), « la majeure partie de la population est exposée à un faible degré aux dioxines. L'EPA estime que cette exposition se produit surtout par l'alimentation, plus de 95 p. 100 venant de l'ingestion de graisses animales. Les gens subissent également une faible exposition aux dioxines en respirant l'air qui en contient des traces, qu'elles soient sur des particules ou sous forme de vapeur, en avalant involontairement du sol qui en renferme ou en absorbant ces composés par la peau entrée en contact avec de l'air, du sol ou de l'eau qui en porte d'infimes concentrations. Certaines personnes peuvent y être plus exposées que la population générale. Elles peuvent avoir subi de fortes expositions aux dioxines à la suite d'un cas particulier de contamination des aliments, dans leur lieu de travail, à la suite d'accidents industriels ou en raison de la consommation de quantités exceptionnellement grandes de poisson, de viande ou de produits laitiers contenant des concentrations élevées de dioxines. »

Source : <http://cfpub.epa.gov/ncea/cfm/dioxin.cfm?ActType=default>

Toxicité

Les formes de dioxine les plus toxiques sont la 2,3,7,8-tétrachloro-dibenzo-p-dioxine et la 1,2,3,7,8-pentachloro-dibenzo-p-dioxine. Les scientifiques utilisent une méthode abrégée pour comparer la toxicité des différents types ou mélanges de dioxines à la toxicité de la 2,3,7,8-tétrachloro-dibenzo-p-dioxine et de la 1,2,3,7,8-pentachloro-dibenzo-p-dioxine. Cette méthode est appelée « Équivalence de la Toxicité » ou EQT. Des facteurs d'équivalence de la toxicité (FET) ont été attribués aux congénères spécifiés. <http://www.epa.gov/ncea/pdfs/dioxin/part2/drich9.pdf>

Les FET utilisés dans le Programme national de dépistage des résidus chimiques (PNDR) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont indiqués au tableau 1.

Tableau 1 : Facteurs d'équivalence de la toxicité pour les dioxines et les composés similaires

DIBENZODIOXINES CHLORÉES	FET
2,3,7,8-TCDD	1.0
1,2,3,7,8-PeCDD	1.0
1,2,3,4,7,8-HxCDD	0.1
1,2,3,6,7,8-HxCDD	0.1
1,2,3,7,8,9-HxCDD	0.1
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	0.01
1,2,3,4,6,7,8,9-OCDD	0.0001
DIBENZOFURANES CHLORÉS	
2,3,7,8-TCDF	0.1
1,2,3,7,8-PeCDF	0.05
2,3,4,7,8-PeCDF	0.5
1,2,3,4,7,8-HxCDF	0.1
1,2,3,6,7,8-HxCDF	0.1
1,2,3,7,8,9-HxCDF	0.1
2,3,4,6,7,8-HxCDF	0.1
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	0.01
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	0.01
1,2,3,4,6,7,8,9-OCDF	0.0001
BPC avec facteurs d'équivalence de toxicité	
3,3',4,4'-TeCB (BPC 77)	0.0001
3,4, 4',5'-TeCB (BPC 81)	0.0001
2,3,3',4,4'-PeCB (BPC 105)	0.0001
2,3,4,4',5'-PeCB (BPC 114)	0.0005
2,3',4,4',5'-PeCB (BPC 118)	0.0001
2',3,4,4',5'-PeCB (BPC 123)	0.0001
3,3',4,4',5'-PeCB (BPC 126)	0.1
2,3,3',4,4',5'-HxCB (BPC 156)	0.0005
2,3,3',4,4',5'-HxCB (BPC 157)	0.0005
2,3',4,4',5,5'-HxCB (BPC 167)	0.00001
3,3',4,4',5,5'-HxCB (BPC 169)	0.01
2,2',3,3',4,4',5'-HBPC (BPC 170)	0 précédemment 0.0001*
2,2',3,4,4',5,5'-HBPC (BPC 180)	0 précédemment 0.00001*
2,3,3',4,4',5,5'-HBPC (BPC 189)	0.0001

* Les facteurs d'équivalence de la toxicité sont fondés sur les estimations de l'OMS de 1997, sauf pour les facteurs d'équivalence de la toxicité des congénères BPC-170 et BPC-180 qui sont fondés sur les estimations de l'OMS de 1994.

En plus des polychlorobiphényles (BPC) contribuant à l'équivalence de toxicité totale, on détermine aussi les BPC totaux en fonction du poids, dans le cadre du PNSRC; on obtient ainsi la somme de tous les congénères des BPC spécifiés. L'ensemble des congénères visés par cette analyse comprend toujours au moins tous ceux qui sont nommés au tableau 2 figurant ci-après.

Tableau 2 : Congénères des BPC compris dans le PNCRC

Numéro	Congénère	Numéro	Congénère
BPC-001	2-chlorobiphényle	BPC-128	2,2',3,3',4,4'-hexachlorobiphényle
BPC-003	4-chlorobiphényle	BPC-129	2,2',3,3',4,5-hexachlorobiphényle
BPC-004	2,2'-dichlorobiphényle	BPC-137	2,2',3,4,4',5-hexachlorobiphényle
BPC-008	2,4'-dichlorobiphényle	BPC-138	2,2',3,4,4',5'-hexachlorobiphényle
BPC-010	2,6-dichlorobiphényle	BPC-141	2,2',3,4,5,5'-hexachlorobiphényle
BPC-015	4,4'-dichlorobiphényle	BPC-149	2,2',3,4,5',6-hexachlorobiphényle
BPC-018	2,2',5-trichlorobiphényle	BPC-151	2,2',3,5,5',6-hexachlorobiphényle
BPC-019	2,2',6-trichlorobiphényle	BPC-153	2,2',4,4',5,5'-hexachlorobiphényle
BPC-022	2,3,4'-trichlorobiphényle	BPC-155	2,2',4,4',6,6'-hexachlorobiphényle
BPC-028	2,4,4'-trichlorobiphényle	BPC-156	2,3,3',4,4',5-hexachlorobiphényle
BPC-033	2',3,4'-trichlorobiphényle	BPC-157	2,3,3',4,4',5'-hexachlorobiphényle
BPC-037	3,4,4'-trichlorobiphényle	BPC-158	2,3,3',4,4',6-hexachlorobiphényle
BPC-040	2,2',3,3'-tétrachlorobiphényle	BPC-167	2,3',4,4',5,5'-hexachlorobiphényle
BPC-041	2,2',3,4-tétrachlorobiphényle	BPC-168	2,3',4,4',5',6-hexachlorobiphényle
BPC-044	2,2',3,5-tétrachlorobiphényle	BPC-169	3,3',4,4',5,5'-hexachlorobiphényle
BPC-049	2,2',4,5'-tétrachlorobiphényle	BPC-170	2,2',3,3',4,4',5-heptachlorobiphényle
BPC-052	2,2',5,5'-tétrachlorobiphényle	BPC-171	2,2',3,3',4,4',6-heptachlorobiphényle
BPC-054	2,2',6,6'-tétrachlorobiphényle	BPC-177	2,2',3,3',4',5,6-heptachlorobiphényle
BPC-060	2,3',4,4'-tétrachlorobiphényle	BPC-178	2,2',3,3',5,5',6-heptachlorobiphényle
BPC-066	2,3',4,4'-tétrachlorobiphényle	BPC-180	2,2',3,4,4',5,5'-heptachlorobiphényle
BPC-070	2,3',4',5-tétrachlorobiphényle	BPC-183	2,2',3,4,4',5',6-heptachlorobiphényle
BPC-074	2,4,4',5-tétrachlorobiphényle	BPC-187	2,2',3,4',5,5',6-heptachlorobiphényle
BPC-077	3,3',4',4'-tétrachlorobiphényle	BPC-188	2,2',3,4',5,6,6'-heptachlorobiphényle
BPC-081	3,4,4',5-tétrachlorobiphényle	BPC-189	2,3,3',4,4',5,5'-heptachlorobiphényle
BPC-087	2,2',3,4,5'-pentachlorobiphényle	BPC-191	2,3,3',4,4',5',6-heptachlorobiphényle
BPC-095	2,2',3,5',6-pentachlorobiphényle	BPC-193	2,3,3',4',5,5',6-heptachlorobiphényle
BPC-099	2,2',4,4',5-pentachlorobiphényle	BPC-194	2,2',3,3',4,4',5,5'-octachlorobiphényle
BPC-104	2,2',4,6,6'-pentachlorobiphényle	BPC-199	2,2',3,3',4,5,6,6'-octachlorobiphényle
BPC-105	2,3,3',4,4'-pentachlorobiphényle	BPC-201	2,2',3,3',4,5,5',6'-octachlorobiphényle
BPC-110	2,3,3',4',6'-pentachlorobiphényle	BPC-202	2,2',3,3',5,5',6,6'-octachlorobiphényle
BPC-114	2,3,4,4',5-pentachlorobiphényle	BPC-203	2,2',3,4,4',5,5',6-octachlorobiphényle
BPC-118	2,3',4,4',5-pentachlorobiphényle	BPC-205	2,3,3',4,4',5,5',6-octachlorobiphényle
BPC-119	2,3',4,4',6-pentachlorobiphényle	BPC-206	2,2',3,3',4,4',5,5',6-nonachlorobiphényle
BPC-123	2',3,4,4',5-pentachlorobiphényle	BPC-208	2,2',3,3',4,5,5',6,6'-nonachlorobiphényle
BPC-126	3,3',4,4',5-pentachlorobiphényle	BPC-209	Décachlorobiphényle

Fondement juridique

D'après l'alinéa 4d) de la Loi sur les aliments et drogues, l'interdiction suivante s'applique à la vente d'aliments au Canada : « Il est interdit de vendre un aliment qui, selon le cas : est falsifié; » (voir page VIII). De plus, le Règlement sur les aliments et drogues, à l'article B.01.046 (1), décrit comme suit ce qu'on entend par « falsification » en ce qui concerne les dioxines :

« Un aliment est falsifié s'il contient ou si on y a ajouté l'une des substances ou catégories de substances suivantes : » - le point p) dans la liste est les dibenzo-p-dioxines chlorées.

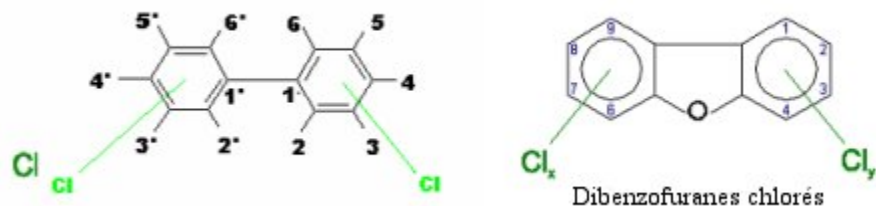
Ce règlement a pour effet de rendre illégale la vente d'une marchandise à titre d'aliment si elle contient une quantité quelconque de dibenzo-p-dioxines chlorées. [L'alinéa f) dans B.01.047 crée une exemption pour le poisson qui contient 20 parties par trillion ou moins de 2,3,7,8-tétrachloro-dibenzo-p-dioxine.]

En vertu de la restriction imposée par l'article 20 (1) du Règlement sur l'inspection des viandes, « aucun produit de viande falsifié ne peut être désigné comme étant comestible ». En pratique, il est impossible d'appliquer cet article, car tous les aliments gras sont de fait « falsifiés » en raison de l'omniprésence de ces contaminants dans l'environnement.

L'ACIA a demandé que Santé Canada réévalue les normes relatives aux dioxines qui s'appliquent aux aliments autres que le poisson. Santé Canada a répondu que les normes applicables aux dioxines et aux composés similaires présents dans les aliments sont à l'étude

Entre-temps, l'ACIA a mis en oeuvre un programme de suivi qui oblige les fermes/producteurs chez lesquels on a découvert des animaux présentant des concentrations élevées de dioxines au cours du programme de Surveillance à se soumettre à des inspections additionnelles de suivi. On cherche ainsi à déterminer les sources locales dans le milieu qui pourraient avoir contribué

à la détection de concentrations de résidus initiales élevées. Ces activités de suivi sont enclenchées lorsqu'on a détecté initialement des concentrations de dioxines (à l'exclusion des BPC de type dioxine) dépassant à la fois le plafond de 3,5 parties par billion (EQT/g gras) et le seuil de 2,5 parties par billion.



Résultats de la Surveillance des résidus de dioxines et de composés similaires effectuée par l'ACIA

Tableau 3: Proportion des échantillons enfreignant la norme canadienne sur les dioxines

Produit	Nombre d'échantillons	Violations (B.01.046)
Beurre	3	
Boeuf musqué	12	
Gras de bison	14	1
Gras de boeuf	30	
Gras de cheval	24	8
Gras de dinde	4	
Gras de mouton	26	
Gras de porc	33	
Gras de poulet	28	
Gras de truie	18	
Gras de vache	29	
Lait cru	38	
Lait Cru - Suivi	12	2
Total	271	11

Comme mentionné plus haut, une violation au regard de l'article B.01.046 ne se traduit pas nécessairement par un risque pour la santé. Les données recueillies jusqu'à maintenant indiquent de faibles concentrations naturelles de dioxines dans les produits d'origine animale. **Santé Canada a déterminé que ces concentrations à l'état de traces ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs (évaluation du risque fournie à l'ACIA).** Les concentrations de dioxines ne présentant pas de danger dans les aliments ne font pas encore l'objet d'un consensus à l'échelle internationale. L'Union européenne, les États-Unis et le Codex Alimentarius sont en train d'établir des normes sur la contamination des aliments par les dioxines.

Tableau 4: BPC totaux dans le gras (ng/g)

Produit	Nombre	Moyenne	Minimum	Maximum
Beurre	3	3.151	2.732	3.472
Boeuf musqué	12	5.347	2.565	20.937
Gras de bison	14	0.724	0.271	2.021
Gras de boeuf	30	0.444	0.000	2.400
Gras de cheval	24	9.300	0.281	83.378
Gras de dinde	4	1.453	1.052	1.915
Gras de mouton	26	0.557	0.228	1.464
Gras de porc	33	0.495	0.142	1.758
Gras de poulet	28	0.674	0.157	1.644
Gras de truie	18	0.572	0.108	1.336
Gras de vache	29	1.584	0.303	6.725
Lait cru	38	1.525	0.130	14.432
Lait Cru - Suivi	12	1.950	0.362	7.770

Tableau 5: Équivalents toxiques attribuables aux dioxines, aux furanes et aux BPC

Produit	Moyenne		Minimum		Maximum	
	Seuil	Plafond	Seuil	Plafond	Seuil	Plafond
Dibenzo-p-dioxines chlorées (pg EQT/gramme de matière grasse)						
Beurre	0.15	0.16	0.06	0.07	0.31	0.32
Boeuf musqué	0.00	0.31	0.00	0.21	0.02	0.48
Gras de bison	0.46	0.60	0.02	0.09	2.92	2.92
Gras de boeuf	0.24	0.38	0.00	0.05	1.42	1.44
Gras de cheval	3.66	3.73	0.03	0.29	22.04	22.04
Gras de dinde	0.00	0.35	0.00	0.27	0.00	0.47
Gras de mouton	0.07	0.23	0.00	0.04	0.31	0.80
Gras de porc	0.00	0.11	0.00	0.02	0.03	0.84
Gras de poulet	0.04	0.14	0.00	0.03	0.11	0.47
Gras de truie	0.04	0.18	0.00	0.02	0.41	0.79
Gras de vache	0.16	0.41	0.00	0.06	0.70	1.25
Lait cru	0.17	0.21	0.00	0.06	1.15	1.17
Lait Cru - Suivi	2.00	2.04	0.78	0.81	6.33	6.44
Dibenzofuranes chlorés (pg EQT/gramme de matière grasse)						
Beurre	0.09	0.10	0.05	0.05	0.15	0.15
Boeuf musqué	0.00	0.16	0.00	0.12	0.00	0.24
Gras de bison	0.15	0.21	0.00	0.03	0.81	0.82
Gras de boeuf	0.09	0.14	0.00	0.02	1.00	1.00
Gras de cheval	0.69	0.72	0.00	0.11	3.30	3.31
Gras de dinde	0.00	0.15	0.00	0.12	0.00	0.21
Gras de mouton	0.03	0.08	0.00	0.01	0.10	0.21
Gras de porc	0.01	0.05	0.00	0.01	0.12	0.22
Gras de poulet	0.03	0.07	0.00	0.01	0.20	0.23
Gras de truie	0.01	0.08	0.00	0.02	0.05	0.32
Gras de vache	0.06	0.16	0.00	0.02	0.19	0.43
Lait cru	0.05	0.06	0.00	0.02	0.16	0.16
Lait Cru - Suivi	0.51	0.52	0.13	0.13	1.94	1.97
Polychlorobiphényles (pg EQT/gramme de matière grasse)						
Beurre	0.26	0.26	0.17	0.17	0.34	0.34
Boeuf musqué	0.55	0.59	0.07	0.34	1.38	1.38
Gras de bison	0.08	0.09	0.01	0.03	0.34	0.34
Gras de boeuf	0.06	0.09	0.00	0.02	0.37	0.37
Gras de cheval	2.01	2.01	0.01	0.07	16.49	16.49
Gras de dinde	0.16	0.19	0.01	0.03	0.54	0.57
Gras de mouton	0.04	0.06	0.00	0.01	0.23	0.23
Gras de porc	0.01	0.03	0.00	0.00	0.09	0.10
Gras de poulet	0.04	0.06	0.00	0.02	0.28	0.28
Gras de truie	0.02	0.03	0.00	0.01	0.08	0.08
Gras de vache	0.21	0.23	0.01	0.03	0.75	0.75
Lait cru	0.16	0.17	0.00	0.01	0.91	0.91
Lait Cru - Suivi	0.23	0.23	0.11	0.12	0.46	0.46

**Tableau 6: Équivalents toxiques de dioxine totaux dans certains produits (en picogrammes EQT/gramme de matière grasse)
Les valeurs correspondent à la somme des dioxines, des furanes et des BPC compte tenu des FET**

Produit	Moyenne		Minimum		Maximum	
	Seuil	Plafond	Seuil	Plafond	Seuil	Plafond
Beurre	0.50	0.52	0.32	0.36	0.80	0.81
Boeuf musqué	0.55	1.06	0.07	0.74	1.38	1.87
Gras de bison	0.70	0.91	0.04	0.16	3.76	3.81
Gras de boeuf	0.40	0.62	0.01	0.12	2.46	2.49
Gras de cheval	6.35	6.46	0.36	0.67	35.34	35.34
Gras de dinde	0.16	0.68	0.01	0.50	0.54	0.96
Gras de mouton	0.14	0.37	0.01	0.07	0.46	1.09
Gras de porc	0.03	0.19	0.00	0.03	0.12	1.04
Gras de poulet	0.10	0.27	0.01	0.07	0.31	0.89
Gras de truie	0.07	0.30	0.01	0.06	0.45	1.13
Gras de vache	0.43	0.80	0.06	0.14	1.21	1.80
Lait cru	0.38	0.44	0.03	0.12	1.55	1.58
Lait Cru - Suivi	2.73	2.79	1.15	1.19	8.49	8.63

Seuil : Ce chiffre représente la valeur moyenne, minimale et maximale de tous les échantillons pour lesquels les congénères trouvés présents à des concentrations inférieures à leurs limites de détection sont représentés comme étant à une concentration de zéro.

Plafond : Ce chiffre représente la valeur moyenne, minimale et maximale de tous les échantillons pour lesquels les congénères trouvés présents à des concentrations inférieures à leurs limites de détection sont représentés comme étant à la concentration de leurs limites de détection.

Il est possible d'estimer la limite intermédiaire traditionnelle, qui résulte de l'utilisation d'une demie de la limite de détection pour tous les congénères non décelables, en ajoutant au seuil la moitié de la différence entre le plafond et le seuil.

References:

<http://cfpub.epa.gov/ncea/cfm/recordisplay.cfm?deid=55264&CFID=2292362&CFTOKEN=77795562>

<http://www.cqs.com/epa/exposure/>

<http://www.teagasc.ie/research/reports/foodprocessing/5206/eopr-5206.htm#>

<http://www.panna.org/panna/resources/documents/nowhereToHideAppA-D.pdf>

http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/library/press/press170_en.pdf

http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scan/out55_en.pdf

http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/library/pub/pub08_en.pdf

Official Journal of the European Communities, 9.3.2002, ref (2002/201/EC)

Sommaire de la conformité pour les fruits et légumes frais

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Analyse des produits domestiques										
Abamectine:										
Frais - Divers	158	100.00	45	100.00	90	100.00	29	100.00	na	
Alar: (daminozide)										
Frais - Divers	233	100.00	226	99.56	268	100.00	359	100.00	1,094	100.00
Amitraze: (Métabolites d'amitraze)										
Frais - Divers	307	100.00	232	100.00	272	100.00	363	100.00	649	100.00
Bénomyl:										
Pommes	*		113	100.00	40	100.00	61	100.00	0	
Autre	*		585	100.00	897	99.77	908	100.00	0	
Frais - Divers*	341	100.00	698	100.00	937	99.79	969	100.00	0	
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
* La catégorie "Frais - Divers" inclut "Pommes" et "Autre" en 2007-2008										
Dithiocarbamates:										
Frais - Divers	983	98.98	1,165	99.83	1,569	99.16	1,215	99.18	1,313	99.92
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
Éthylènediamine:										
Frais - Divers	1,005	99.60	1,149	100.00	1,593	99.56	1,695	N/A	1,112	N/A
Il n'y a pas de LMR d'éthylènediamine dans les fruits et les légumes frais; un résultat positif signifie qu'une culture a été exposée à un fongicide EBDC. Les infractions sont déclarées lorsque le test destiné à vérifier l'évolution du CS2 révèle que la quantité d'EBDC dépasse la LMR.										
Éthylène thiourée:										
Frais - Divers	367	99.73	510	100.00	1,591	99.94	1,763	99.77	1,128	99.91
L'imidazolidine-2-thione est limitée à 0,05 ppm dans tous les aliments (<i>Règlement sur les aliments et drogues</i> , B.01.047 (i)).										
Forméтанate:										
Frais - Divers	297	100.00	177	100.00	298	100.00	348	100.00	0	-
Métaux et éléments:										
Frais - Divers	11,155	N/A	14,745	N/A	19,657	N/A	23,432	N/A	21,336	N/A
Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi et règlements sur les aliments et drogues.										
Pesticides: (méthode d'analyse multi-résidus)										
Frais - Divers	1,221	99.51	1,556	99.66	1,698	99.16	1,904	99.35	2,507	99.29
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
Pyréthrines synthétiques:										
Frais - Divers			62	100.00	1,090	99.91	1,176	100.00		
Thiabendazole:										
Frais - Divers	401	99.00	663	99.40	1,190	100.00	1,298	100.00	2,179	100.00
Note : Pour 2007-2008, les totaux ne comprennent que les échantillons de surveillance. Avant 2007-2008, les totaux comprenaient les échantillons de surveillance et les échantillons suspects. Les taux de conformité ne portent que sur les échantillons de surveillance.										
Total - Domestique	16,468		22,158		31,462		35,883		31,967	

Sommaire de la conformité pour les fruits et légumes frais

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Analyse des produits importés										
Abamectine	29	100.00	46	100.00	64	100.00	24	100.00		
Alar	344	100.00	977	100.00	1,059	100.00	1,400	100.00	1,457	100.00
Amitraze	487	100.00	1,190	100.00	1,090	100.00	1,475	100.00	1,318	99.70
Bénomyl	1,750	98.57	3,044	99.28	2,331	99.31	2,475	99.43	0	
Dithiocarbamates	1,995	97.89	3,003	99.53	2,375	98.61	2,631	98.59	3,555	99.23
Éthylènediamine	2,164	99.03	2,928	100.00	2,340	98.85	2,714	N/A	3,054	N/A
Éthylène thiourée	1,537	99.93	2,112	99.91	2,353	99.92	3,556	99.86	2,774	99.86
Forméтанate	741	99.87	1,424	100.00	1,147	100.00	1,352		0	-
Métaux	21,670	N/A	37,500	N/A	27,236	N/A	47,061	N/A	46,678	N/A
Pesticides (MRA)	2,763	94.97	3,810	97.27	2,502	96.76	5,816	98.85	12,713	99.48
Pyréthrines synthétiques			259	100.00	685	99.42	943	100.00		
Thiabendazole	1,461	99.73	2,021	99.31	1,807	99.39	2,454	99.34	5,059	99.58
Total - Importation	34,941		58,314		44,989		71,901		76,629	
Total - Produits frais										
	51,409		80,472		76,451		107,784		108,596	

Sommaire de la conformité pour les fruits et légumes frais

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Notes d'information

Note 1 : Le Programme Dithiocarbamates repose sur l'administration de deux tests qui sont tous deux des indicateurs indirects du groupe. La première méthode prévoit la digestion de l'échantillon et la libération de CS₂, qui est capté et quantifié. La quantité de CS₂ produit est indiquée à titre de dithiocarbamates, habituellement en équivalent de zinèbe. Ce test permet de mesurer la quantité de résidus de dithiocarbamates présents dans l'échantillon. Étant donné que le Canada réglemente les résidus d'éthylène-bis-dithiocarbamates (EBDC) séparément du groupe des dithiocarbamates en général, il est important de déterminer si la méthode du CS₂ renseigne sur la présence d'EBDC ou de dithiocarbamates autres que l'EBDC. Le Canada emploie une deuxième méthode pour doser l'EBDC. Cette méthode fait intervenir la digestion de l'échantillon et la libération d'éthylènediamine (EDA), qui est quantifiée. La présence d'EDA est considérée comme un indicateur qualitatif de l'EBDC, tandis que son absence est considérée comme un indicateur de la présence d'un dithiocarbamate autre que l'EBDC.

Note 2 : La concentration d'éthylènediamine est présentée comme telle, sans transformation en quantité équivalente d'éthylène-bis-dithiocarbamates, comme on le faisait auparavant.

Note 3 : On peut trouver les critères liés à la santé et la sécurité concernant les métaux et les éléments dans les aliments dans le tableau 1 du Titre 15 du Règlement sur les aliments et drogues (<http://lois.justice.gc.ca/fr/F-27/C.R.C.-ch.870/index.html>). En outre, des concentrations élevées de métaux dans les aliments peuvent indiquer des pratiques agricoles médiocres ou illégales, la contamination des intrants agricoles ou un milieu pollué. Par conséquent, des concentrations élevées de ces contaminants, bien qu'elles n'entraînent pas nécessairement un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs, sont quand même qualifiées d'« infractions » de façon à déclencher une inspection de suivi.

Tous les résultats pour les agents chimiques et les métaux sont exprimés en µg/g, à moins d'indication contraire

Surveillance de l'analyse des résidus de pesticide dans les fruits et légumes frais domestiques

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
ABAMECTINE	Concombre, Frais	6		
ABAMECTINE	Concombre, Frais (Serre)	19		
ABAMECTINE	Fraise, Fraîche	8		
ABAMECTINE	Laitue, Fraîche	13		
ABAMECTINE	Poire, Fraîche	27		
ABAMECTINE	Poivron, Frais	7		
ABAMECTINE	Pommes, Fraîches	42		
ABAMECTINE	Tomate, Fraîche	7	1	
ABAMECTINE	Tomate, Fraîche (Serre)	29		
ALAR	Abricot, Frais	3		
ALAR	Asperge, Fraîche	2		
ALAR	Bette à cardes, Fraîche	1		
ALAR	Betterave, Fraîche	1		
ALAR	Bleuet, Frais	2		
ALAR	Brocoli, Frais	2		
ALAR	Carotte, Fraîche	3		
ALAR	Céleri, Frais	1		
ALAR	Cerise, Fraîche	8		
ALAR	Champignon, Frais	3		
ALAR	Chou de Bruxelles, Frais	3		
ALAR	Chou, Frais	7		
ALAR	Chou-Chinois, Frais	1		
ALAR	Chou-fleur, Frais	1		
ALAR	Concombre, Frais	2		
ALAR	Concombre, Frais (Serre)	7		
ALAR	Courge, Fraîche	4		
ALAR	Courgette, Fraîche	2		
ALAR	Échalote, Fraîche	1		
ALAR	Épinard, Frais	2		
ALAR	Fraise, Fraîche	3		
ALAR	Haricot Germe, Frais	4		
ALAR	Haricot, Frais	3		
ALAR	Laitue, Fraîche	3		
ALAR	Maïs sucre, Frais	5		
ALAR	Melon d'eau, Frais	1		
ALAR	Melon, Frais	2		
ALAR	Nectarine, Fraîche	5		
ALAR	Oignon Vert, Frais	1		
ALAR	Oignon, Frais	2		
ALAR	Panais, Frais	4		
ALAR	Pêche, Fraîche	4		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
ALAR	Poire, Fraîche	6		
ALAR	Pois, Frais	1		
ALAR	Poivron, Frais	2		
ALAR	Poivron, Frais (Serre)	8		
ALAR	Pomme de terre, Fraîche	22		
ALAR	Pommes, Fraîches	60		
ALAR	Prune, Fraîche	7		
ALAR	Radis, Frais	3		
ALAR	Rhubarbe, Fraîche	2		
ALAR	Rutabaga, Frais	4		
ALAR	Tomate, Fraîche	21		
ALAR	Tomate, Fraîche (Serre)	4		
AMITRAZE	Abricot, Frais	3		
AMITRAZE	Asperge, Fraîche	2		
AMITRAZE	Bette à cardes, Fraîche	1		
AMITRAZE	Betterave, Fraîche	2		
AMITRAZE	Bleuet, Frais	2		
AMITRAZE	Brocoli, Frais	2		
AMITRAZE	Canneberge, Fraîche	2		
AMITRAZE	Carotte, Fraîche	3		
AMITRAZE	Céleri, Frais	1		
AMITRAZE	Cerise, Fraîche	8		
AMITRAZE	Champignon, Frais	7		
AMITRAZE	Chou de Bruxelles, Frais	5		
AMITRAZE	Chou, Frais	8		
AMITRAZE	Chou-Chinois, Frais	3		
AMITRAZE	Chou-fleur, Frais	2		
AMITRAZE	Citrouille, Fraîche	2		
AMITRAZE	Concombre, Frais	2		
AMITRAZE	Concombre, Frais (Serre)	7		
AMITRAZE	Courge, Fraîche	4		
AMITRAZE	Courgette, Fraîche	2		
AMITRAZE	Échalote, Fraîche	1		
AMITRAZE	Épinard, Frais	2		
AMITRAZE	Fraise, Fraîche	4		
AMITRAZE	Framboise, Fraîche	1	1	
AMITRAZE	Haricot Germe, Frais	3		
AMITRAZE	Haricot, Frais	3		
AMITRAZE	Laitue, Fraîche	4		
AMITRAZE	Maïs sucre, Frais	5		
AMITRAZE	Melon d'eau, Frais	1		
AMITRAZE	Melon, Frais	2		
AMITRAZE	Nectarine, Fraîche	5		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
AMITRAZE	Oignon Vert, Frais	1		
AMITRAZE	Oignon, Frais	5		
AMITRAZE	Panais, Frais	4		
AMITRAZE	Pêche, Fraîche	4		
AMITRAZE	Poire, Fraîche	6		
AMITRAZE	Pois, Frais	1		
AMITRAZE	Poivron, Frais	2		
AMITRAZE	Poivron, Frais (Serre)	10		
AMITRAZE	Pomme de terre, Fraîche	42		
AMITRAZE	Pommes, Fraîches	88		
AMITRAZE	Prune, Fraîche	7		
AMITRAZE	Radis, Frais	4		
AMITRAZE	Rhubarbe, Fraîche	2		
AMITRAZE	Rutabaga, Frais	6		
AMITRAZE	Tomate, Fraîche	22	1	
AMITRAZE	Tomate, Fraîche (Serre)	4		
BÉNOMYL	Abricot, Frais	3		
BÉNOMYL	Asperge, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Bette à cardes, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Betterave, Fraîche	3		
BÉNOMYL	Bleuet, Frais	2		
BÉNOMYL	Brocoli, Frais	2		
BÉNOMYL	Canneberge, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Carotte, Fraîche	3		
BÉNOMYL	Céleri, Frais	1		
BÉNOMYL	Cerise, Fraîche	8		
BÉNOMYL	Champignon, Frais	9	3	
BÉNOMYL	Chou de Bruxelles, Frais	5		
BÉNOMYL	Chou, Frais	10		
BÉNOMYL	Chou-Chinois, Frais	3		
BÉNOMYL	Chou-fleur, Frais	2		
BÉNOMYL	Citrouille, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Concombre, Frais	2		
BÉNOMYL	Concombre, Frais (Serre)	7	1	
BÉNOMYL	Courge, Fraîche	5	1	
BÉNOMYL	Courgette, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Échalote, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Épinard, Frais	2		
BÉNOMYL	Fraise, Fraîche	4		
BÉNOMYL	Framboise, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Haricot Germe, Frais	5		
BÉNOMYL	Haricot, Frais	3		
BÉNOMYL	Laitue, Fraîche	4		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
BÉNOMYL	Maïs sucre, Frais	5		
BÉNOMYL	Melon d'eau, Frais	1		
BÉNOMYL	Melon, Frais	2		
BÉNOMYL	Nectarine, Fraîche	5		
BÉNOMYL	Oignon Vert, Frais	1		
BÉNOMYL	Oignon, Frais	3		
BÉNOMYL	Panais, Frais	5		
BÉNOMYL	Pêche, Fraîche	4		
BÉNOMYL	Poire, Fraîche	7		
BÉNOMYL	Pois, Frais	2	1	
BÉNOMYL	Poivron, Frais	2		
BÉNOMYL	Poivron, Frais (Serre)	10		
BÉNOMYL	Pomme de terre, Fraîche	59		
BÉNOMYL	Pommes, Fraîches	100	4	
BÉNOMYL	Prune, Fraîche	7		
BÉNOMYL	Radis, Frais	4		
BÉNOMYL	Rhubarbe, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Rutabaga, Frais	4		
BÉNOMYL	Tomate, Fraîche	20		
BÉNOMYL	Tomate, Fraîche (Serre)	4		
EBDC(DC)	Abricot, Frais	17	6	1
EBDC(DC)	Ail, Frais	3	2	2
EBDC(DC)	Amélanancier de Saskatoon, Frais	2		
EBDC(DC)	Asperge, Fraîche	18	1	
EBDC(DC)	Bette à cardes, Fraîche	3	1	1
EBDC(DC)	Betterave, Fraîche	19	2	
EBDC(DC)	Bleuet, Frais	12		
EBDC(DC)	Brocoli, Frais	11	8	
EBDC(DC)	Canneberge, Fraîche	8		
EBDC(DC)	Cantaloup, Frais	2		
EBDC(DC)	Carotte, Fraîche	12	3	
EBDC(DC)	Céleri, Frais	11	5	
EBDC(DC)	Cerise, Fraîche	16		
EBDC(DC)	Champignon, Frais	20		
EBDC(DC)	Chou de Bruxelles, Frais	10	6	
EBDC(DC)	Chou, Frais	11	7	1
EBDC(DC)	Chou-Chinois, Frais	9	4	
EBDC(DC)	Chou-fleur, Frais	12	6	
EBDC(DC)	Citrouille, Fraîche	4	1	
EBDC(DC)	Concombre, Frais	11		
EBDC(DC)	Concombre, Frais (Serre)	13	1	
EBDC(DC)	Courge, Fraîche	17		
EBDC(DC)	Courgette, Fraîche	9	1	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(DC)	Échalote, Fraîche	2		
EBDC(DC)	Épinard, Frais	10		
EBDC(DC)	Fraise, Fraîche	7	1	
EBDC(DC)	Framboise, Fraîche	7	1	
EBDC(DC)	Haricot Germe, Frais	14		
EBDC(DC)	Haricot, Frais	16	1	
EBDC(DC)	Laitue, Fraîche	21	5	
EBDC(DC)	Mais sucre, Frais	20	2	
EBDC(DC)	Melon d'eau, Frais	3		
EBDC(DC)	Melon, Frais	1		
EBDC(DC)	Nectarine, Fraîche	7	1	
EBDC(DC)	Oignon Vert, Frais	10	2	
EBDC(DC)	Oignon, Frais	14	1	
EBDC(DC)	Panais, Frais	18		
EBDC(DC)	Pêche, Fraîche	20	3	
EBDC(DC)	Piment Fort, Frais	1	1	
EBDC(DC)	Poire, Fraîche	13	3	
EBDC(DC)	Pois, Frais	6	3	
EBDC(DC)	Poivron, Frais	7	1	
EBDC(DC)	Poivron, Frais (Serre)	25	1	
EBDC(DC)	Pomme de terre, Fraîche	170	9	4
EBDC(DC)	Pommes, Fraîches	226	24	
EBDC(DC)	Prune, Fraîche	12	3	
EBDC(DC)	Radis, Frais	11	8	
EBDC(DC)	Raisin, Frais	7	4	
EBDC(DC)	Rhubarbe, Fraîche	11	1	1
EBDC(DC)	Rutabaga, Frais	17	9	
EBDC(DC)	Tomate, Fraîche	42	2	
EBDC(DC)	Tomate, Fraîche (Serre)	15	1	
EBDC(EBDC)	Abricot, Frais	17		
EBDC(EBDC)	Ail, Frais	3		
EBDC(EBDC)	Amélanancier de Saskatoon, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Asperge, Fraîche	18		
EBDC(EBDC)	Bette à cardes, Fraîche	3		
EBDC(EBDC)	Betterave, Fraîche	19		
EBDC(EBDC)	Bleuet, Frais	12		
EBDC(EBDC)	Brocoli, Frais	11		
EBDC(EBDC)	Canneberge, Fraîche	8		
EBDC(EBDC)	Cantaloup, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Carotte, Fraîche	12	1	
EBDC(EBDC)	Céleri, Frais	11	2	
EBDC(EBDC)	Cerise, Fraîche	16		
EBDC(EBDC)	Champignon, Frais	21	10	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(EBDC)	Chou de Bruxelles, Frais	10		
EBDC(EBDC)	Chou, Frais	11	1	
EBDC(EBDC)	Chou-Chinois, Frais	9	1	
EBDC(EBDC)	Chou-fleur, Frais	12		
EBDC(EBDC)	Citrouille, Fraîche	4		
EBDC(EBDC)	Concombre, Frais	11	2	
EBDC(EBDC)	Concombre, Frais (Serre)	14		
EBDC(EBDC)	Courge, Fraîche	17		
EBDC(EBDC)	Courgette, Fraîche	9		
EBDC(EBDC)	Échalote, Fraîche	2		
EBDC(EBDC)	Épinard, Frais	10	2	
EBDC(EBDC)	Fraise, Fraîche	7		
EBDC(EBDC)	Framboise, Fraîche	7		
EBDC(EBDC)	Haricot Germe, Frais	17	1	
EBDC(EBDC)	Haricot, Frais	16		
EBDC(EBDC)	Laitue, Fraîche	21	5	1
EBDC(EBDC)	Maïs sucre, Frais	20		
EBDC(EBDC)	Melon d'eau, Frais	3		
EBDC(EBDC)	Melon, Frais	1		
EBDC(EBDC)	Nectarine, Fraîche	7		
EBDC(EBDC)	Oignon Vert, Frais	10	2	
EBDC(EBDC)	Oignon, Frais	14		
EBDC(EBDC)	Panais, Frais	18		
EBDC(EBDC)	Pêche, Fraîche	20		
EBDC(EBDC)	Piment Fort, Frais	1	1	
EBDC(EBDC)	Poire, Fraîche	13	3	
EBDC(EBDC)	Pois, Frais	6	5	
EBDC(EBDC)	Poivron, Frais	7	1	
EBDC(EBDC)	Poivron, Frais (Serre)	25		
EBDC(EBDC)	Pomme de terre, Fraîche	177	65	3
EBDC(EBDC)	Pommes, Fraîches	236	72	
EBDC(EBDC)	Prune, Fraîche	12		
EBDC(EBDC)	Radis, Frais	11		
EBDC(EBDC)	Raisin, Frais	7	4	
EBDC(EBDC)	Rhubarbe, Fraîche	11		
EBDC(EBDC)	Rutabaga, Frais	17		
EBDC(EBDC)	Tomate, Fraîche	42	2	
EBDC(EBDC)	Tomate, Fraîche (Serre)	15		
EBDC(ETU)	Abricot, Frais	3		
EBDC(ETU)	Asperge, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Bette à cardes, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Betterave, Fraîche	4		
EBDC(ETU)	Bleuet, Frais	2		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(ETU)	Brocoli, Frais	2		
EBDC(ETU)	Canneberge, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Carotte, Fraîche	4		
EBDC(ETU)	Céleri, Frais	1		
EBDC(ETU)	Cerise, Fraîche	8		
EBDC(ETU)	Champignon, Frais	13		
EBDC(ETU)	Chou de Bruxelles, Frais	4		
EBDC(ETU)	Chou, Frais	10		
EBDC(ETU)	Chou-Chinois, Frais	3		
EBDC(ETU)	Chou-fleur, Frais	2		
EBDC(ETU)	Citrouille, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Concombre, Frais	2		
EBDC(ETU)	Concombre, Frais (Serre)	7		
EBDC(ETU)	Courge, Fraîche	4		
EBDC(ETU)	Courgette, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Échalote, Fraîche	2	1	
EBDC(ETU)	Épinard, Frais	2		
EBDC(ETU)	Fraise, Fraîche	4		
EBDC(ETU)	Framboise, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Haricot Germe, Frais	7		
EBDC(ETU)	Haricot, Frais	3		
EBDC(ETU)	Laitue, Fraîche	4	1	1
EBDC(ETU)	Maïs sucre, Frais	5		
EBDC(ETU)	Melon d'eau, Frais	1		
EBDC(ETU)	Melon, Frais	2		
EBDC(ETU)	Nectarine, Fraîche	5		
EBDC(ETU)	Oignon Vert, Frais	1		
EBDC(ETU)	Oignon, Frais	5		
EBDC(ETU)	Panais, Frais	6		
EBDC(ETU)	Pêche, Fraîche	4		
EBDC(ETU)	Poire, Fraîche	6		
EBDC(ETU)	Pois, Frais	2		
EBDC(ETU)	Poivron, Frais	2		
EBDC(ETU)	Poivron, Frais (Serre)	12		
EBDC(ETU)	Pomme de terre, Fraîche	69	2	
EBDC(ETU)	Pommes, Fraîches	107		
EBDC(ETU)	Prune, Fraîche	7		
EBDC(ETU)	Radis, Frais	3		
EBDC(ETU)	Rhubarbe, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Rutabaga, Frais	7		
EBDC(ETU)	Tomate, Fraîche	16		
EBDC(ETU)	Tomate, Fraîche (Serre)	4		
FORMÉTANATE	Abricot, Frais	3		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
FORMÉTANATE	Asperge, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Bette à cardes, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Betterave, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Bleuet, Frais	2		
FORMÉTANATE	Brocoli, Frais	2		
FORMÉTANATE	Canneberge, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Carotte, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Céleri, Frais	1		
FORMÉTANATE	Cerise, Fraîche	8		
FORMÉTANATE	Champignon, Frais	4		
FORMÉTANATE	Chou de Bruxelles, Frais	5	1	
FORMÉTANATE	Chou, Frais	8		
FORMÉTANATE	Chou-Chinois, Frais	3		
FORMÉTANATE	Chou-fleur, Frais	2		
FORMÉTANATE	Citrouille, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Concombre, Frais	2		
FORMÉTANATE	Concombre, Frais (Serre)	7		
FORMÉTANATE	Courge, Fraîche	5	1	
FORMÉTANATE	Courgette, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Échalote, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Épinard, Frais	2		
FORMÉTANATE	Fraise, Fraîche	4		
FORMÉTANATE	Framboise, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Haricot Germe, Frais	4		
FORMÉTANATE	Haricot, Frais	3		
FORMÉTANATE	Laitue, Fraîche	4		
FORMÉTANATE	Maïs sucre, Frais	5		
FORMÉTANATE	Melon d'eau, Frais	1		
FORMÉTANATE	Melon, Frais	2		
FORMÉTANATE	Nectarine, Fraîche	5		
FORMÉTANATE	Oignon Vert, Frais	2		
FORMÉTANATE	Oignon, Frais	3		
FORMÉTANATE	Panais, Frais	4		
FORMÉTANATE	Pêche, Fraîche	4		
FORMÉTANATE	Poire, Fraîche	7		
FORMÉTANATE	Pois, Frais	1		
FORMÉTANATE	Poivron, Frais	2		
FORMÉTANATE	Poivron, Frais (Serre)	9		
FORMÉTANATE	Pomme de terre, Fraîche	39	1	
FORMÉTANATE	Pommes, Fraîches	94		
FORMÉTANATE	Prune, Fraîche	7		
FORMÉTANATE	Radis, Frais	4		
FORMÉTANATE	Rhubarbe, Fraîche	2		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
FORMÉTANATE	Rutabaga, Frais	4		
FORMÉTANATE	Tomate, Fraîche	16		
FORMÉTANATE	Tomate, Fraîche (Serre)	3		
PESTICIDES-F052	Abricot, Frais	20	29	
PESTICIDES-F052	Ail, Frais	3		
PESTICIDES-F052	Amélanchier de Saskatoon, Frais	2	2	
PESTICIDES-F052	Asperge, Fraîche	20	7	
PESTICIDES-F052	Aubergine, Fraîche	1		
PESTICIDES-F052	Bette à cardes, Fraîche	4	1	
PESTICIDES-F052	Betterave, Fraîche	20	4	
PESTICIDES-F052	Bleuet, Frais	14	7	
PESTICIDES-F052	Brocoli, Frais	13	5	
PESTICIDES-F052	Canneberge, Fraîche	8	2	
PESTICIDES-F052	Cantaloup, Frais	2	2	
PESTICIDES-F052	Carotte, Fraîche	15	10	
PESTICIDES-F052	Céleri, Frais	12	19	
PESTICIDES-F052	Cerise, Fraîche	24	46	
PESTICIDES-F052	Champignon, Frais	23	3	
PESTICIDES-F052	Chou de Bruxelles, Frais	12	3	
PESTICIDES-F052	Chou, Frais	16	9	
PESTICIDES-F052	Chou-Chinois, Frais	10	5	1
PESTICIDES-F052	Chou-fleur, Frais	13	1	
PESTICIDES-F052	Citrouille, Fraîche	4	4	
PESTICIDES-F052	Concombre, Frais	14	7	
PESTICIDES-F052	Concombre, Frais (Serre)	28	16	
PESTICIDES-F052	Courge, Fraîche	19	15	
PESTICIDES-F052	Courgette, Fraîche	10	21	
PESTICIDES-F052	Échalote, Fraîche	3		
PESTICIDES-F052	Épinard, Frais	12	10	
PESTICIDES-F052	Fraise, Fraîche	15	34	
PESTICIDES-F052	Framboise, Fraîche	8	9	2
PESTICIDES-F052	Haricot Germe, Frais	17		
PESTICIDES-F052	Haricot, Frais	19	1	
PESTICIDES-F052	Laitue, Fraîche	29	22	
PESTICIDES-F052	Maïs sucre, Frais	25	2	
PESTICIDES-F052	Melon d'eau, Frais	3		
PESTICIDES-F052	Melon, Frais	3		
PESTICIDES-F052	Nectarine, Fraîche	12	12	
PESTICIDES-F052	Oignon Vert, Frais	11	2	1
PESTICIDES-F052	Oignon, Frais	16		
PESTICIDES-F052	Panais, Frais	21	12	
PESTICIDES-F052	Pêche, Fraîche	24	21	
PESTICIDES-F052	Piment Fort, Frais	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PESTICIDES-F052	Poire, Fraîche	32	24	
PESTICIDES-F052	Pois, Frais	6	2	
PESTICIDES-F052	Poivron, Frais	13	5	
PESTICIDES-F052	Poivron, Frais (Serre)	34	1	
PESTICIDES-F052	Pomme de terre, Fraîche	181	182	1
PESTICIDES-F052	Pommes, Fraîches	267	302	
PESTICIDES-F052	Prune, Fraîche	19	15	
PESTICIDES-F052	Radis, Frais	14	7	
PESTICIDES-F052	Raisin, Frais	7	15	
PESTICIDES-F052	Rhubarbe, Fraîche	13	4	1
PESTICIDES-F052	Rutabaga, Frais	19	5	
PESTICIDES-F052	Tomate, Fraîche	60	13	
PESTICIDES-F052	Tomate, Fraîche (Serre)	30	3	
THIABENDAZOLE	Abricot, Frais	3	2	2
THIABENDAZOLE	Asperge, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Aubergine, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Bette à cardes, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Betterave, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Bleuet, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Brocoli, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Canneberge, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Carotte, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Céleri, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Cerise, Fraîche	8		
THIABENDAZOLE	Champignon, Frais	11		
THIABENDAZOLE	Chou de Bruxelles, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Chou, Frais	9		
THIABENDAZOLE	Chou-Chinois, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Chou-fleur, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Citrouille, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Concombre, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Concombre, Frais (Serre)	9		
THIABENDAZOLE	Courge, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Courgette, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Échalote, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Épinard, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Fraise, Fraîche	4	1	
THIABENDAZOLE	Framboise, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Haricot Germe, Frais	8		
THIABENDAZOLE	Haricot, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Laitue, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Maïs sucre, Frais	5		
THIABENDAZOLE	Melon d'eau, Frais	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
THIABENDAZOLE	Melon, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Nectarine, Fraîche	5	1	1
THIABENDAZOLE	Oignon Vert, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Oignon, Frais	4		
THIABENDAZOLE	Panais, Frais	11	2	
THIABENDAZOLE	Pêche, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Poire, Fraîche	15		
THIABENDAZOLE	Pois, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Poivron, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Poivron, Frais (Serre)	10		
THIABENDAZOLE	Pomme de terre, Fraîche	67	5	1
THIABENDAZOLE	Pommes, Fraîches	124	15	
THIABENDAZOLE	Prune, Fraîche	8		
THIABENDAZOLE	Radis, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Rhubarbe, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Rutabaga, Frais	9		
THIABENDAZOLE	Tomate, Fraîche	21		
THIABENDAZOLE	Tomate, Fraîche (Serre)	4		
Total		5313	1288	25

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Sommaire de l'échantillonnage dirigé de l'analyse des résidus de pesticide dans les fruits et légumes frais domestiques

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PRÉVÉRIFICATION D'ALAR	Pommes, Fraîches	5		
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Pomme de terre, Fraîche	4	1	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Champignon, Frais	4	3	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Radis, Frais	4	4	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Rutabaga, Frais	1	1	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Pêche, Fraîche	5	5	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Tomate, Fraîche	3		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Tomate, Fraîche (Serre)	2		
Total		28	14	

Surveillance de l'analyse des résidus de pesticide dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
ABAMECTINE	Concombre, Frais	3		
ABAMECTINE	Fraise, Fraîche	3		
ABAMECTINE	Laitue, Fraîche	2		
ABAMECTINE	Papaye, Fraîche	1		
ABAMECTINE	Poire, Fraîche	5	1	
ABAMECTINE	Pommes, Fraîches	10		
ABAMECTINE	Tomate, Fraîche	4		
ABAMECTINE	Tomate, Fraîche (Serre)	1		
ALAR	Abricot, Frais	2		
ALAR	Ail, Frais	6		
ALAR	Ananas, Frais	3		
ALAR	Asperge, Fraîche	1		
ALAR	Aubergine, Fraîche	2		
ALAR	Avocat, Frais	1		
ALAR	Banane, Fraîche	6		
ALAR	Bleuet, Frais	3		
ALAR	Brocoli, Frais	1		
ALAR	Canneberge, Fraîche	1		
ALAR	Carambole, Fraîche	2		
ALAR	Carotte, Fraîche	2		
ALAR	Cerise, Fraîche	2		
ALAR	Chou de Bruxelles, Frais	8		
ALAR	Chou, Frais	1		
ALAR	Chou-fleur, Frais	2		
ALAR	Citron, Frais	7		
ALAR	Concombre, Frais	3		
ALAR	Courge, Fraîche	2		
ALAR	Épinard, Frais	3		
ALAR	Escarole, Fraîche	1		
ALAR	Figue, Fraîche	1		
ALAR	Fraise, Fraîche	4		
ALAR	Framboise, Fraîche	1		
ALAR	Gingembre, Frais	2		
ALAR	Goyave, Fraîche	6		
ALAR	Grenade, Fraîche	1		
ALAR	Groseillier à maquereau, Frais	1		
ALAR	Haricot, Frais	1		
ALAR	Kaki, Frais	3		
ALAR	Kiwi, Frais	5		
ALAR	Laitue, Fraîche	9		
ALAR	Litchi, Frais	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
ALAR	Maïs sucre, Frais	1		
ALAR	Mangue, Fraîche	9		
ALAR	Melon d'eau, Frais	1		
ALAR	Melon honeydew, Frais	3		
ALAR	Melon, Frais	4		
ALAR	Mûre, Fraîche	3		
ALAR	Nectarine, Fraîche	9		
ALAR	Oignon Vert, Frais	1		
ALAR	Oignon, Frais	2		
ALAR	Orange, Fraîche	10		
ALAR	Pamplemousse, Frais	2		
ALAR	Papaye, Fraîche	6		
ALAR	Patate douce, Fraîche	3		
ALAR	Pêche, Fraîche	11		
ALAR	Pitahaya, Frais	3		
ALAR	Poire, Fraîche	33		
ALAR	Poire-Asiatique, Fraîche	6		
ALAR	Pois, Frais	3		
ALAR	Poivron doux, Frais	3		
ALAR	Pomélo, Frais	2		
ALAR	Pomme de terre, Fraîche	5		
ALAR	Pommes, Fraîches	29		
ALAR	Prune, Fraîche	16		
ALAR	Radis, Frais	1		
ALAR	Raisin, Frais	50		
ALAR	Sapotille, Fraîche	1		
ALAR	Taro, Frais	1		
ALAR	Tomate, Fraîche	31		
ALAR	Yucca/Manioc, Frais	1		
AMITRAZE	Abricot, Frais	2		
AMITRAZE	Ail, Frais	5		
AMITRAZE	Alkékenge, Frais	1		
AMITRAZE	Ananas, Frais	3		
AMITRAZE	Artichaut, Frais	1		
AMITRAZE	Asperge, Fraîche	5		
AMITRAZE	Avocat, Frais	6		
AMITRAZE	Banane, Fraîche	5		
AMITRAZE	Bleuet, Frais	2		
AMITRAZE	Brocoli, Frais	1		
AMITRAZE	Canneberge, Fraîche	1		
AMITRAZE	Cantaloup, Frais	2		
AMITRAZE	Carambole, Fraîche	1		
AMITRAZE	Carotte, Fraîche	2		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
AMITRAZE	Céleri, Frais	1		
AMITRAZE	Cerise, Fraîche	4		
AMITRAZE	Champignon, Frais	3		
AMITRAZE	Chou de Bruxelles, Frais	1		
AMITRAZE	Chou, Frais	1		
AMITRAZE	Chou-Chinois, Frais	1		
AMITRAZE	Chou-fleur, Frais	1		
AMITRAZE	Citron, Frais	3		
AMITRAZE	Concombre, Frais	6		
AMITRAZE	Courge, Fraîche	4		
AMITRAZE	Épinard, Frais	1		
AMITRAZE	Escarole, Fraîche	1		
AMITRAZE	Figue, Fraîche	1		
AMITRAZE	Framboise, Fraîche	3		
AMITRAZE	Gingembre, Frais	4		
AMITRAZE	Goyave, Fraîche	11		
AMITRAZE	Grenade, Fraîche	2	1	
AMITRAZE	Groseillier à maquereau, Frais	1		
AMITRAZE	Haricot, Frais	2		
AMITRAZE	Kaki, Frais	4		
AMITRAZE	Kiwi, Frais	6		
AMITRAZE	Kumquats, Frais	1	1	
AMITRAZE	Laitue, Fraîche	5		
AMITRAZE	Lime, Fraîche	2		
AMITRAZE	Litchi, Frais	1		
AMITRAZE	Maïs sucre, Frais	1		
AMITRAZE	Mangue, Fraîche	11		
AMITRAZE	Melon d'eau, Frais	3		
AMITRAZE	Melon honeydew, Frais	2		
AMITRAZE	Melon, Frais	4		
AMITRAZE	Mûre, Fraîche	1		
AMITRAZE	Nectarine, Fraîche	16		
AMITRAZE	Oignon, Frais	4		
AMITRAZE	Orange, Fraîche	71		
AMITRAZE	Pamplemousse, Frais	11		
AMITRAZE	Papaye, Fraîche	8		
AMITRAZE	Patate douce, Fraîche	6		
AMITRAZE	Pêche, Fraîche	14		
AMITRAZE	Pitahaya, Frais	4		
AMITRAZE	Poire, Fraîche	41		
AMITRAZE	Poire-Asiatique, Fraîche	10		
AMITRAZE	Poireau, Frais	1		
AMITRAZE	Pois, Frais	5		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
AMITRAZE	Poivron doux, Frais	4		
AMITRAZE	Pomélo, Frais	1		
AMITRAZE	Pomme de terre, Fraîche	3		
AMITRAZE	Pommes, Fraîches	31		
AMITRAZE	Prune, Fraîche	20		
AMITRAZE	Raisin, Frais	61		
AMITRAZE	Sapotille, Fraîche	1		
AMITRAZE	Tomate, Fraîche	45		
AMITRAZE	Yucca/Manioc, Frais	1		
BÉNOMYL	Abricot, Frais	6	3	
BÉNOMYL	Ail, Frais	23		
BÉNOMYL	Alkékenge, Frais	3		
BÉNOMYL	Ananas, Frais	21		
BÉNOMYL	Artichaut, Frais	20		
BÉNOMYL	Asperge, Fraîche	21		
BÉNOMYL	Atemoya, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Aubergine, Fraîche	12	1	
BÉNOMYL	Avocat, Frais	25		
BÉNOMYL	Banane, Fraîche	33		
BÉNOMYL	Bette à cardes, Fraîche	4		
BÉNOMYL	Betterave, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Bleuet, Frais	19	4	1
BÉNOMYL	Brocofleur, Frais	3		
BÉNOMYL	Brocoli, Frais	19	1	
BÉNOMYL	Canneberge, Fraîche	3		
BÉNOMYL	Cantaloup, Frais	15	4	
BÉNOMYL	Carambole, Fraîche	9		
BÉNOMYL	Carotte, Fraîche	35		
BÉNOMYL	Céleri, Frais	45		
BÉNOMYL	Cerise, Fraîche	15		
BÉNOMYL	Champignon, Frais	14	1	
BÉNOMYL	Châtaignes, Fraîches	1		
BÉNOMYL	Chicorée sauvage, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Chou de Bruxelles, Frais	13	2	
BÉNOMYL	Chou frisé chinois, Frais	1		
BÉNOMYL	Chou, Frais	50		
BÉNOMYL	Chou-Chinois, Frais	12		
BÉNOMYL	Chou-fleur, Frais	18		
BÉNOMYL	Citron, Frais	43	10	
BÉNOMYL	Concombre, Frais	37	9	
BÉNOMYL	Courge, Fraîche	6		
BÉNOMYL	Courgette, Fraîche	5	1	
BÉNOMYL	Daikon, Frais	2		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
BÉNOMYL	Datte, Fraîche	2		
BÉNOMYL	Épinard, Frais	17	1	
BÉNOMYL	Escarole, Fraîche	8		
BÉNOMYL	Figue, Fraîche	8		
BÉNOMYL	Fraise, Fraîche	46	16	
BÉNOMYL	Framboise, Fraîche	16	2	
BÉNOMYL	Fruit de la passion, Frais	4	1	
BÉNOMYL	Gingembre, Frais	14	5	5
BÉNOMYL	Goyave, Fraîche	20	4	1
BÉNOMYL	Grenade, Fraîche	4	2	1
BÉNOMYL	Groseillier à maquereau, Frais	2		
BÉNOMYL	Haricot, Frais	24	6	
BÉNOMYL	Jicama, Frais	2		
BÉNOMYL	Kaki, Frais	8	1	
BÉNOMYL	Kiwi, Frais	28		
BÉNOMYL	Kumquats, Frais	3	1	
BÉNOMYL	Laitue, Fraîche	56		
BÉNOMYL	Lime, Fraîche	9		
BÉNOMYL	Litchi, Frais	6	1	
BÉNOMYL	Maïs sucre, Frais	6		
BÉNOMYL	Mangoustan, Fraîche	3		
BÉNOMYL	Mangue, Fraîche	22	1	
BÉNOMYL	Melon d'eau, Frais	33		
BÉNOMYL	Melon honeydew, Frais	14		
BÉNOMYL	Melon, Frais	71	8	
BÉNOMYL	Menthe, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Mûre, Fraîche	8	2	
BÉNOMYL	Nectarine, Fraîche	20		
BÉNOMYL	Noix de coco, Fraîche	2	1	
BÉNOMYL	Oignon Vert, Frais	4		
BÉNOMYL	Oignon, Frais	15		
BÉNOMYL	Olives, Fraîches	1		
BÉNOMYL	Orange, Fraîche	126	10	
BÉNOMYL	Pamplemousse, Frais	30	1	
BÉNOMYL	Papaye, Fraîche	27	4	1
BÉNOMYL	Patate douce, Fraîche	12		
BÉNOMYL	Pêche, Fraîche	20	1	
BÉNOMYL	Piment Fort, Frais	8	2	2
BÉNOMYL	Pitahaya, Frais	8		
BÉNOMYL	Plantain, Frais	3		
BÉNOMYL	Poire, Fraîche	63	8	
BÉNOMYL	Poire-Asiatique, Fraîche	14	2	
BÉNOMYL	Poireau, Frais	8		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
BÉNOMYL	Pois, Frais	42	17	13
BÉNOMYL	Poivron doux, Frais	53	3	1
BÉNOMYL	Pomélo, Frais	3	2	
BÉNOMYL	Pomme de terre, Fraîche	44		
BÉNOMYL	Pommes, Fraîches	64	9	
BÉNOMYL	Prune, Fraîche	21		
BÉNOMYL	Radis, Frais	8		
BÉNOMYL	Raisin, Frais	96	2	
BÉNOMYL	Ramboutan, Frais	2	1	
BÉNOMYL	Sapotille, Fraîche	1		
BÉNOMYL	Taro, Frais	3	1	
BÉNOMYL	Tomate, Fraîche	79	3	
BÉNOMYL	Yucca/Manioc, Frais	1		
EBDC(DC)	Abricot, Frais	6	1	
EBDC(DC)	Ail, Frais	30	1	1
EBDC(DC)	Alkékenge, Frais	3		
EBDC(DC)	Ananas, Frais	25	3	3
EBDC(DC)	Artichaut, Frais	21	1	1
EBDC(DC)	Asperge, Fraîche	25	2	
EBDC(DC)	Atemoya, Fraîche	1		
EBDC(DC)	Aubergine, Fraîche	15	1	
EBDC(DC)	Avocat, Frais	20		
EBDC(DC)	Banane, Fraîche	49	4	
EBDC(DC)	Basilic, Frais	1		
EBDC(DC)	Bette à cardes, Fraîche	4	1	1
EBDC(DC)	Betterave, Fraîche	7		
EBDC(DC)	Bleuet, Frais	19	2	
EBDC(DC)	Broccofleur, Frais	3	1	
EBDC(DC)	Brocoli, Frais	20	9	
EBDC(DC)	Canneberge, Fraîche	3		
EBDC(DC)	Cantaloup, Frais	17		
EBDC(DC)	Carambole, Fraîche	9	3	2
EBDC(DC)	Carotte, Fraîche	38	3	
EBDC(DC)	Céleri, Frais	46		
EBDC(DC)	Cerise, Fraîche	14	1	
EBDC(DC)	Champignon, Frais	16	3	2
EBDC(DC)	Châtaignes, Fraîches	1		
EBDC(DC)	Chérimoles, Fraîches	1		
EBDC(DC)	Chicorée sauvage, Fraîche	2		
EBDC(DC)	Chou de Bruxelles, Frais	13	8	
EBDC(DC)	Chou frisé chinois, Frais	1		
EBDC(DC)	Chou, Frais	51	24	
EBDC(DC)	Chou-Chinois, Frais	14	4	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(DC)	Chou-fleur, Frais	20	5	
EBDC(DC)	Citron, Frais	42	5	5
EBDC(DC)	Citrouille, Fraîche	1		
EBDC(DC)	Concombre, Frais	45	2	
EBDC(DC)	Courge, Fraîche	8		
EBDC(DC)	Courgette, Fraîche	6		
EBDC(DC)	Daikon, Frais	2	2	
EBDC(DC)	Datte, Fraîche	2		
EBDC(DC)	Épinard, Frais	27		
EBDC(DC)	Escarole, Fraîche	7		
EBDC(DC)	Figue, Fraîche	8	4	4
EBDC(DC)	Fraise, Fraîche	58	7	
EBDC(DC)	Framboise, Fraîche	20	1	
EBDC(DC)	Fruit de la passion, Frais	4	1	1
EBDC(DC)	Gingembre, Frais	15		
EBDC(DC)	Goyave, Fraîche	20		
EBDC(DC)	Grenade, Fraîche	3	1	
EBDC(DC)	Groseillier à maquereau, Frais	2		
EBDC(DC)	Haricot, Frais	27	1	
EBDC(DC)	Jicama, Frais	2		
EBDC(DC)	Kaki, Frais	9	1	1
EBDC(DC)	Kiwi, Frais	32	2	1
EBDC(DC)	Kumquats, Frais	3		
EBDC(DC)	Laitue, Fraîche	69	3	
EBDC(DC)	Lime, Fraîche	10		
EBDC(DC)	Litchi, Frais	7	1	1
EBDC(DC)	Maïs sucre, Frais	5		
EBDC(DC)	Mangoustan, Fraîche	4		
EBDC(DC)	Mangue, Fraîche	21	1	
EBDC(DC)	Melon d'eau, Frais	36	1	
EBDC(DC)	Melon honeydew, Frais	16	1	
EBDC(DC)	Melon, Frais	77	3	
EBDC(DC)	Menthe, Fraîche	1		
EBDC(DC)	Mûre, Fraîche	9		
EBDC(DC)	Nectarine, Fraîche	27	1	
EBDC(DC)	Noix de coco, Fraîche	3		
EBDC(DC)	Oignon Vert, Frais	11	1	
EBDC(DC)	Oignon, Frais	16	2	
EBDC(DC)	Olives, Fraîches	1		
EBDC(DC)	Orange, Fraîche	146	12	8
EBDC(DC)	Pamplemousse, Frais	31	5	4
EBDC(DC)	Papaye, Fraîche	27	14	
EBDC(DC)	Patate douce, Fraîche	15	2	2

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(DC)	Pêche, Fraîche	26	1	
EBDC(DC)	Piment Fort, Frais	8	2	
EBDC(DC)	Pitahaya, Frais	9		
EBDC(DC)	Plantain, Frais	3		
EBDC(DC)	Poire, Fraîche	69	9	
EBDC(DC)	Poire-Asiatique, Fraîche	17	1	
EBDC(DC)	Poireau, Frais	19	2	2
EBDC(DC)	Pois, Frais	45	13	
EBDC(DC)	Poivron doux, Frais	56	8	
EBDC(DC)	Pomélo, Frais	5	1	1
EBDC(DC)	Pomme de terre, Fraîche	56	3	2
EBDC(DC)	Pommes, Fraîches	70	7	
EBDC(DC)	Prune, Fraîche	27	1	
EBDC(DC)	Radis, Frais	9	6	
EBDC(DC)	Raisin, Frais	112	8	
EBDC(DC)	Ramboutan, Frais	2		
EBDC(DC)	Sapouille, Fraîche	1		
EBDC(DC)	Taro, Frais	3		
EBDC(DC)	Tomate, Fraîche	86	7	
EBDC(DC)	Yucca/Manioc, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Abricot, Frais	8		
EBDC(EBDC)	Ail, Frais	30		
EBDC(EBDC)	Alkékenge, Frais	3	1	
EBDC(EBDC)	Ananas, Frais	26		
EBDC(EBDC)	Artichaut, Frais	23		
EBDC(EBDC)	Asperge, Fraîche	26	1	
EBDC(EBDC)	Atemoya, Fraîche	1		
EBDC(EBDC)	Aubergine, Fraîche	16	2	
EBDC(EBDC)	Avocat, Frais	21		
EBDC(EBDC)	Banane, Fraîche	50	14	2
EBDC(EBDC)	Basilic, Frais	1		
EBDC(EBDC)	Bette à cardes, Fraîche	4	1	
EBDC(EBDC)	Betterave, Fraîche	7	3	
EBDC(EBDC)	Bleuet, Frais	24	1	
EBDC(EBDC)	Brocofleu, Frais	4	1	
EBDC(EBDC)	Brocoli, Frais	20	1	
EBDC(EBDC)	Canneberge, Fraîche	4		
EBDC(EBDC)	Cantaloup, Frais	18	3	
EBDC(EBDC)	Carambole, Fraîche	9	2	1
EBDC(EBDC)	Carotte, Fraîche	38		
EBDC(EBDC)	Céleri, Frais	47		
EBDC(EBDC)	Cerise, Fraîche	17		
EBDC(EBDC)	Champignon, Frais	18	2	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(EBDC)	Châtaignes, Fraîches	1		
EBDC(EBDC)	Chérimoles, Fraîches	1		
EBDC(EBDC)	Chicorée sauvage, Fraîche	2		
EBDC(EBDC)	Chou de Bruxelles, Frais	14	1	
EBDC(EBDC)	Chou frisé chinois, Frais	1		
EBDC(EBDC)	Chou, Frais	58	1	
EBDC(EBDC)	Chou-Chinois, Frais	15		
EBDC(EBDC)	Chou-fleur, Frais	22		
EBDC(EBDC)	Citron, Frais	43	1	
EBDC(EBDC)	Citrouille, Fraîche	1		
EBDC(EBDC)	Concombre, Frais	51	18	
EBDC(EBDC)	Courge, Fraîche	8	2	
EBDC(EBDC)	Courgette, Fraîche	6		
EBDC(EBDC)	Daikon, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Datte, Fraîche	2		
EBDC(EBDC)	Épinard, Frais	32	2	
EBDC(EBDC)	Escarole, Fraîche	8		
EBDC(EBDC)	Figue, Fraîche	8		
EBDC(EBDC)	Fraise, Fraîche	61	2	
EBDC(EBDC)	Framboise, Fraîche	27	1	
EBDC(EBDC)	Fruit de la passion, Frais	4		
EBDC(EBDC)	Gingembre, Frais	15		
EBDC(EBDC)	Goyave, Fraîche	21	2	
EBDC(EBDC)	Grenade, Fraîche	3	2	1
EBDC(EBDC)	Groseillier à maquereau, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Haricot, Frais	31	7	1
EBDC(EBDC)	Jicama, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Kaki, Frais	9		
EBDC(EBDC)	Kiwi, Frais	33	1	
EBDC(EBDC)	Kumquats, Frais	3		
EBDC(EBDC)	Laitue, Fraîche	77	1	
EBDC(EBDC)	Lime, Fraîche	12	1	
EBDC(EBDC)	Litchi, Frais	7	1	
EBDC(EBDC)	Longane, Frais	1		
EBDC(EBDC)	Maïs sucre, Frais	5		
EBDC(EBDC)	Mangoustan, Fraîche	4		
EBDC(EBDC)	Mangue, Fraîche	23		
EBDC(EBDC)	Melon d'eau, Frais	40	9	
EBDC(EBDC)	Melon honeydew, Frais	16	1	
EBDC(EBDC)	Melon, Frais	96	15	
EBDC(EBDC)	Menthe, Fraîche	1		
EBDC(EBDC)	Mûre, Fraîche	10	1	
EBDC(EBDC)	Nectarine, Fraîche	33	1	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(EBDC)	Noix de coco, Fraîche	3		
EBDC(EBDC)	Oignon Vert, Frais	12		
EBDC(EBDC)	Oignon, Frais	16		
EBDC(EBDC)	Olives, Fraîches	1		
EBDC(EBDC)	Orange, Fraîche	153	21	3
EBDC(EBDC)	Pamplemousse, Frais	33	2	1
EBDC(EBDC)	Papaye, Fraîche	28	14	8
EBDC(EBDC)	Patate douce, Fraîche	15		
EBDC(EBDC)	Pêche, Fraîche	30		
EBDC(EBDC)	Piment Fort, Frais	10	3	
EBDC(EBDC)	Pitahaya, Frais	9		
EBDC(EBDC)	Plantain, Frais	3		
EBDC(EBDC)	Poire, Fraîche	70	10	
EBDC(EBDC)	Poire-Asiatique, Fraîche	17	3	
EBDC(EBDC)	Poireau, Frais	20	2	
EBDC(EBDC)	Pois, Frais	48	36	3
EBDC(EBDC)	Poivron doux, Frais	66	15	
EBDC(EBDC)	Pomélo, Frais	5		
EBDC(EBDC)	Pomme de terre, Fraîche	59	8	1
EBDC(EBDC)	Pommes, Fraîches	76	7	
EBDC(EBDC)	Prune, Fraîche	28		
EBDC(EBDC)	Radis, Frais	9		
EBDC(EBDC)	Raisin, Frais	127	4	
EBDC(EBDC)	Ramboutan, Frais	2		
EBDC(EBDC)	Sapouille, Fraîche	1		
EBDC(EBDC)	Taro, Frais	3		
EBDC(EBDC)	Tomate, Fraîche	92	12	
EBDC(EBDC)	Yucca/Manioc, Frais	2		
EBDC(ETU)	Abricot, Frais	4		
EBDC(ETU)	Ail, Frais	21		
EBDC(ETU)	Alkékenge, Frais	3		
EBDC(ETU)	Ananas, Frais	20		
EBDC(ETU)	Artichaut, Frais	20		
EBDC(ETU)	Asperge, Fraîche	21		
EBDC(ETU)	Atemoya, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Aubergine, Fraîche	5		
EBDC(ETU)	Avocat, Frais	10		
EBDC(ETU)	Banane, Fraîche	31		
EBDC(ETU)	Basilic, Frais	1		
EBDC(ETU)	Bette à cardes, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Betterave, Fraîche	3		
EBDC(ETU)	Bleuet, Frais	17		
EBDC(ETU)	Brocolleur, Frais	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(ETU)	Brocoli, Frais	7		
EBDC(ETU)	Canneberge, Fraîche	3		
EBDC(ETU)	Cantaloup, Frais	15		
EBDC(ETU)	Carambole, Fraîche	8		
EBDC(ETU)	Carotte, Fraîche	33		
EBDC(ETU)	Céleri, Frais	44		
EBDC(ETU)	Cerise, Fraîche	13		
EBDC(ETU)	Champignon, Frais	16		
EBDC(ETU)	Châtaignes, Fraîches	1		
EBDC(ETU)	Chérimoles, Fraîches	1		
EBDC(ETU)	Chicorée sauvage, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Chou de Bruxelles, Frais	5		
EBDC(ETU)	Chou frisé chinois, Frais	1		
EBDC(ETU)	Chou, Frais	44		
EBDC(ETU)	Chou-Chinois, Frais	5		
EBDC(ETU)	Chou-fleur, Frais	15		
EBDC(ETU)	Citron, Frais	30		
EBDC(ETU)	Concombre, Frais	36	1	
EBDC(ETU)	Courge, Fraîche	6		
EBDC(ETU)	Courgette, Fraîche	5		
EBDC(ETU)	Daikon, Frais	2		
EBDC(ETU)	Datte, Fraîche	2		
EBDC(ETU)	Épinard, Frais	22		
EBDC(ETU)	Escarole, Fraîche	6		
EBDC(ETU)	Figue, Fraîche	7		
EBDC(ETU)	Fraise, Fraîche	44		
EBDC(ETU)	Framboise, Fraîche	14		
EBDC(ETU)	Fruit de la passion, Frais	4		
EBDC(ETU)	Gingembre, Frais	12		
EBDC(ETU)	Goyave, Fraîche	12		
EBDC(ETU)	Grenade, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Groseillier à maquereau, Frais	1		
EBDC(ETU)	Haricot, Frais	23		
EBDC(ETU)	Jicama, Frais	2		
EBDC(ETU)	Kaki, Frais	6		
EBDC(ETU)	Kiwi, Frais	18		
EBDC(ETU)	Kumquats, Frais	2		
EBDC(ETU)	Laitue, Fraîche	58		
EBDC(ETU)	Lime, Fraîche	7		
EBDC(ETU)	Litchi, Frais	5		
EBDC(ETU)	Maïs sucre, Frais	4		
EBDC(ETU)	Mangoustan, Fraîche	3		
EBDC(ETU)	Mangue, Fraîche	17		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(ETU)	Melon d'eau, Frais	31		
EBDC(ETU)	Melon honeydew, Frais	12		
EBDC(ETU)	Melon, Frais	60		
EBDC(ETU)	Menthe, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Mûre, Fraîche	6		
EBDC(ETU)	Nectarine, Fraîche	20		
EBDC(ETU)	Noix de coco, Fraîche	3		
EBDC(ETU)	Oignon Vert, Frais	6		
EBDC(ETU)	Oignon, Frais	12		
EBDC(ETU)	Olives, Fraîches	1		
EBDC(ETU)	Orange, Fraîche	100		
EBDC(ETU)	Pamplemousse, Frais	26		
EBDC(ETU)	Papaye, Fraîche	23	6	
EBDC(ETU)	Patate douce, Fraîche	11		
EBDC(ETU)	Pêche, Fraîche	18		
EBDC(ETU)	Piment Fort, Frais	6	1	1
EBDC(ETU)	Pitahaya, Frais	8		
EBDC(ETU)	Plantain, Frais	3		
EBDC(ETU)	Poire, Fraîche	58		
EBDC(ETU)	Poire-Asiatique, Fraîche	11		
EBDC(ETU)	Poireau, Frais	17		
EBDC(ETU)	Pois, Frais	38	4	
EBDC(ETU)	Poivron doux, Frais	44	1	
EBDC(ETU)	Pomélo, Frais	4		
EBDC(ETU)	Pomme de terre, Fraîche	43		
EBDC(ETU)	Pommes, Fraîches	62		
EBDC(ETU)	Prune, Fraîche	22		
EBDC(ETU)	Radis, Frais	7		
EBDC(ETU)	Raisin, Frais	87		
EBDC(ETU)	Ramboutan, Frais	2		
EBDC(ETU)	Sapotille, Fraîche	1		
EBDC(ETU)	Taro, Frais	3		
EBDC(ETU)	Tomate, Fraîche	68		
EBDC(ETU)	Yucca/Manioc, Frais	2		
FORMÉTANATE	Abricot, Frais	3		
FORMÉTANATE	Ail, Frais	9		
FORMÉTANATE	Alkékenge, Frais	1		
FORMÉTANATE	Ananas, Frais	6		
FORMÉTANATE	Artichaut, Frais	2		
FORMÉTANATE	Asperge, Fraîche	4	1	
FORMÉTANATE	Aubergine, Fraîche	8		
FORMÉTANATE	Avocat, Frais	8		
FORMÉTANATE	Banane, Fraîche	13		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
FORMÉTANATE	Bleuet, Frais	11		
FORMÉTANATE	Broccofleur, Frais	1		
FORMÉTANATE	Canneberge, Fraîche	3		
FORMÉTANATE	Cantaloup, Frais	6		
FORMÉTANATE	Carambole, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Céleri, Frais	2		
FORMÉTANATE	Cerise, Fraîche	11		
FORMÉTANATE	Champignon, Frais	5	1	
FORMÉTANATE	Châtaignes, Fraîches	1		
FORMÉTANATE	Chou de Bruxelles, Frais	8		
FORMÉTANATE	Chou, Frais	7		
FORMÉTANATE	Chou-Chinois, Frais	1		
FORMÉTANATE	Chou-fleur, Frais	6		
FORMÉTANATE	Ciboulette, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Citron, Frais	20		
FORMÉTANATE	Citrouille, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Concombre, Frais	8		
FORMÉTANATE	Courge, Fraîche	4		
FORMÉTANATE	Épinard, Frais	2		
FORMÉTANATE	Escarole, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Figue, Fraîche	2		
FORMÉTANATE	Fraise, Fraîche	6		
FORMÉTANATE	Framboise, Fraîche	3		
FORMÉTANATE	Fruit de la passion, Frais	2		
FORMÉTANATE	Gingembre, Frais	2		
FORMÉTANATE	Goyave, Fraîche	13		
FORMÉTANATE	Grenade, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Groseillier à maquereau, Frais	1		
FORMÉTANATE	Haricot, Frais	4		
FORMÉTANATE	Kaki, Frais	3		
FORMÉTANATE	Kiwi, Frais	22		
FORMÉTANATE	Kumquats, Frais	1		
FORMÉTANATE	Laitue, Fraîche	12		
FORMÉTANATE	Lime, Fraîche	5		
FORMÉTANATE	Litchi, Frais	2		
FORMÉTANATE	Maïs sucre, Frais	1		
FORMÉTANATE	Mangoustan, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Mangue, Fraîche	15		
FORMÉTANATE	Melon d'eau, Frais	4		
FORMÉTANATE	Melon honeydew, Frais	6		
FORMÉTANATE	Melon, Frais	56		
FORMÉTANATE	Mûre, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Nectarine, Fraîche	15	2	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
FORMÉTANATE	Oignon, Frais	3		
FORMÉTANATE	Orange, Fraîche	86	1	
FORMÉTANATE	Pamplemousse, Frais	19	1	
FORMÉTANATE	Papaye, Fraîche	13		
FORMÉTANATE	Patate douce, Fraîche	6		
FORMÉTANATE	Pêche, Fraîche	17	1	
FORMÉTANATE	Piment Fort, Frais	2		
FORMÉTANATE	Pitahaya, Frais	4		
FORMÉTANATE	Pitahaya, Frais	1		
FORMÉTANATE	Poire, Fraîche	40		
FORMÉTANATE	Poire-Asiatique, Fraîche	10		
FORMÉTANATE	Poireau, Frais	4		
FORMÉTANATE	Pois, Frais	8		
FORMÉTANATE	Poivron doux, Frais	9	1	1
FORMÉTANATE	Pomélo, Frais	3		
FORMÉTANATE	Pomme de terre, Fraîche	8		
FORMÉTANATE	Pommes, Fraîches	40		
FORMÉTANATE	Prune, Fraîche	20		
FORMÉTANATE	Radis, Frais	3		
FORMÉTANATE	Raisin, Frais	62		
FORMÉTANATE	Ramboutan, Frais	1		
FORMÉTANATE	Sapotille, Fraîche	1		
FORMÉTANATE	Tomate, Fraîche	46	1	
FORMÉTANATE	Yucca/Manioc, Frais	1		
PESTICIDES-F052	Abricot, Frais	8	10	
PESTICIDES-F052	Ail, Frais	37	1	
PESTICIDES-F052	Alkékenge, Frais	3	1	
PESTICIDES-F052	Ananas, Frais	39	20	1
PESTICIDES-F052	Artichaut, Frais	22	15	2
PESTICIDES-F052	Asperge, Fraîche	32		
PESTICIDES-F052	Atemoya, Fraîche	1		
PESTICIDES-F052	Aubergine, Fraîche	15	1	
PESTICIDES-F052	Avocat, Frais	35		
PESTICIDES-F052	Banane, Fraîche	83	12	
PESTICIDES-F052	Basilic, Frais	1		
PESTICIDES-F052	Bette à cardes, Fraîche	4	2	
PESTICIDES-F052	Betterave, Fraîche	9	2	
PESTICIDES-F052	Bleuet, Frais	26	34	6
PESTICIDES-F052	Brocofleur, Frais	3		
PESTICIDES-F052	Brocoli, Frais	22	11	
PESTICIDES-F052	Canneberge, Fraîche	7	3	
PESTICIDES-F052	Cantaloup, Frais	12	9	
PESTICIDES-F052	Carambole, Fraîche	11	10	2

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PESTICIDES-F052	Carotte, Fraîche	52	25	
PESTICIDES-F052	Céleri, Frais	46	85	
PESTICIDES-F052	Cerise, Fraîche	34	30	1
PESTICIDES-F052	Champignon, Frais	24	5	
PESTICIDES-F052	Châtaignes, Fraîches	1		
PESTICIDES-F052	Chérimoles, Fraîches	1		
PESTICIDES-F052	Chicorée sauvage, Fraîche	2	2	
PESTICIDES-F052	Chou de Bruxelles, Frais	19	9	1
PESTICIDES-F052	Chou frisé chinois, Frais	1		
PESTICIDES-F052	Chou, Frais	58	23	2
PESTICIDES-F052	Chou-Chinois, Frais	18	13	1
PESTICIDES-F052	Chou-fleur, Frais	28	1	
PESTICIDES-F052	Ciboulette, Fraîche	1	2	1
PESTICIDES-F052	Citron, Frais	57	59	
PESTICIDES-F052	Citrouille, Fraîche	3	1	
PESTICIDES-F052	Concombre, Frais	60	79	1
PESTICIDES-F052	Courge, Fraîche	21	11	
PESTICIDES-F052	Courgette, Fraîche	6	7	
PESTICIDES-F052	Daikon, Frais	3		
PESTICIDES-F052	Datte, Fraîche	3		
PESTICIDES-F052	Épinard, Frais	34	78	10
PESTICIDES-F052	Escarole, Fraîche	11	1	
PESTICIDES-F052	Figue, Fraîche	11	2	
PESTICIDES-F052	Fraise, Fraîche	75	144	14
PESTICIDES-F052	Framboise, Fraîche	38	20	
PESTICIDES-F052	Fruit de la passion, Frais	6		
PESTICIDES-F052	Gingembre, Frais	21	9	
PESTICIDES-F052	Goyave, Fraîche	25	17	4
PESTICIDES-F052	Grenade, Fraîche	5		
PESTICIDES-F052	Groseillier à maquereau, Frais	4	1	
PESTICIDES-F052	Haricot, Frais	37	50	5
PESTICIDES-F052	Jicama, Frais	2		
PESTICIDES-F052	Kaki, Frais	7	1	
PESTICIDES-F052	Kiwi, Frais	45	7	1
PESTICIDES-F052	Kumquats, Frais	3	10	2
PESTICIDES-F052	Laitue, Fraîche	91	49	4
PESTICIDES-F052	Lime, Fraîche	18	9	
PESTICIDES-F052	Litchi, Frais	8	4	1
PESTICIDES-F052	Longane, Frais	2	2	1
PESTICIDES-F052	Maïs sucre, Frais	12	3	
PESTICIDES-F052	Mangoustan, Fraîche	5	1	1
PESTICIDES-F052	Mangue, Fraîche	27	2	
PESTICIDES-F052	Melon d'eau, Frais	46	6	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PESTICIDES-F052	Melon honeydew, Frais	18	8	
PESTICIDES-F052	Melon, Frais	99	64	2
PESTICIDES-F052	Menthe, Fraîche	1	3	
PESTICIDES-F052	Mûre, Fraîche	12	25	1
PESTICIDES-F052	Nectarine, Fraîche	33	45	2
PESTICIDES-F052	Noix de coco, Fraîche	4		
PESTICIDES-F052	Oignon Vert, Frais	12	4	1
PESTICIDES-F052	Oignon, Frais	25	2	
PESTICIDES-F052	Olives, Fraîches	1		
PESTICIDES-F052	Orange, Fraîche	209	370	17
PESTICIDES-F052	Pamplemousse, Frais	65	83	1
PESTICIDES-F052	Papaye, Fraîche	38	13	
PESTICIDES-F052	Patate douce, Fraîche	32	20	3
PESTICIDES-F052	Pêche, Fraîche	32	40	
PESTICIDES-F052	Piment Fort, Frais	12	5	
PESTICIDES-F052	Pitahaya, Frais	12	2	
PESTICIDES-F052	Plantain, Frais	3	2	
PESTICIDES-F052	Poire, Fraîche	107	121	6
PESTICIDES-F052	Poire-Asiatique, Fraîche	16	3	
PESTICIDES-F052	Poireau, Frais	24	5	2
PESTICIDES-F052	Pois, Frais	59	58	9
PESTICIDES-F052	Poivron doux, Frais	73	60	3
PESTICIDES-F052	Pomélo, Frais	11	2	
PESTICIDES-F052	Pomme de terre, Fraîche	86	97	3
PESTICIDES-F052	Pommes, Fraîches	111	94	1
PESTICIDES-F052	Prune, Fraîche	24	23	3
PESTICIDES-F052	Racine de nagaimo, Fraîche	1		
PESTICIDES-F052	Radis, Frais	14	14	1
PESTICIDES-F052	Raisin, Frais	139	193	13
PESTICIDES-F052	Ramboutan, Frais	3	1	
PESTICIDES-F052	Sapotille, Fraîche	1		
PESTICIDES-F052	Taro, Frais	4	3	1
PESTICIDES-F052	Thym, Frais	1	1	1
PESTICIDES-F052	Tomate, Fraîche	135	85	8
PESTICIDES-F052	Tomate, Fraîche (Serre)	1		
PESTICIDES-F052	Yucca/Manioc, Frais	4		
THIABENDAZOLE	Abricot, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Ail, Frais	25		
THIABENDAZOLE	Alkékenge, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Ananas, Frais	18		
THIABENDAZOLE	Artichaut, Frais	16		
THIABENDAZOLE	Asperge, Fraîche	20		
THIABENDAZOLE	Aubergine, Fraîche	11		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
THIABENDAZOLE	Avocat, Frais	22		
THIABENDAZOLE	Banane, Fraîche	39	18	
THIABENDAZOLE	Basilic, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Bette à cardes, Fraîche	3		
THIABENDAZOLE	Betterave, Fraîche	7		
THIABENDAZOLE	Bleuet, Frais	18		
THIABENDAZOLE	Brocofleure, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Brocoli, Frais	13	1	
THIABENDAZOLE	Canneberge, Fraîche	3		
THIABENDAZOLE	Cantaloup, Frais	11	3	2
THIABENDAZOLE	Carambole, Fraîche	5		
THIABENDAZOLE	Carotte, Fraîche	27	1	
THIABENDAZOLE	Céleri, Frais	34		
THIABENDAZOLE	Cerise, Fraîche	11		
THIABENDAZOLE	Champignon, Frais	12	1	
THIABENDAZOLE	Châtaignes, Fraîches	1		
THIABENDAZOLE	Chérimoles, Fraîches	1		
THIABENDAZOLE	Chicorée sauvage, Fraîche	2	1	
THIABENDAZOLE	Chou de Bruxelles, Frais	9		
THIABENDAZOLE	Chou frisé chinois, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Chou, Frais	35		
THIABENDAZOLE	Chou-Chinois, Frais	9		
THIABENDAZOLE	Chou-fleur, Frais	17		
THIABENDAZOLE	Citron, Frais	25	6	
THIABENDAZOLE	Citrouille, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Concombre, Frais	35		
THIABENDAZOLE	Courge, Fraîche	11	1	
THIABENDAZOLE	Courgette, Fraîche	6		
THIABENDAZOLE	Daikon, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Datte, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Épinard, Frais	16	2	
THIABENDAZOLE	Escarole, Fraîche	8		
THIABENDAZOLE	Figue, Fraîche	4		
THIABENDAZOLE	Fraise, Fraîche	43		
THIABENDAZOLE	Framboise, Fraîche	17		
THIABENDAZOLE	Gingembre, Frais	12	1	
THIABENDAZOLE	Goyave, Fraîche	12		
THIABENDAZOLE	Grenade, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Groseillier à maquereau, Frais	4		
THIABENDAZOLE	Haricot, Frais	20		
THIABENDAZOLE	Jicama, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Kaki, Frais	5		
THIABENDAZOLE	Kiwi, Frais	21		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
THIABENDAZOLE	Kumquats, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Laitue, Fraîche	53		
THIABENDAZOLE	Lime, Fraîche	12		
THIABENDAZOLE	Litchi, Frais	4		
THIABENDAZOLE	Longane, Frais	2		
THIABENDAZOLE	Maïs sucre, Frais	5	1	
THIABENDAZOLE	Mangoustan, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Mangue, Fraîche	17	2	
THIABENDAZOLE	Melon d'eau, Frais	21		
THIABENDAZOLE	Melon honeydew, Frais	13		
THIABENDAZOLE	Melon, Frais	59	3	
THIABENDAZOLE	Mûre, Fraîche	8		
THIABENDAZOLE	Nectarine, Fraîche	14		
THIABENDAZOLE	Noix de coco, Fraîche	2		
THIABENDAZOLE	Oignon Vert, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Oignon, Frais	13		
THIABENDAZOLE	Olives, Fraîches	1		
THIABENDAZOLE	Orange, Fraîche	113	62	
THIABENDAZOLE	Pamplemousse, Frais	26	14	
THIABENDAZOLE	Papaye, Fraîche	18	8	2
THIABENDAZOLE	Patate douce, Fraîche	14		
THIABENDAZOLE	Pêche, Fraîche	18	2	
THIABENDAZOLE	Piment Fort, Frais	7		
THIABENDAZOLE	Pitahaya, Frais	7		
THIABENDAZOLE	Plantain, Frais	2	2	
THIABENDAZOLE	Poire, Fraîche	51	20	
THIABENDAZOLE	Poire-Asiatique, Fraîche	10		
THIABENDAZOLE	Poireau, Frais	17		
THIABENDAZOLE	Pois, Frais	22		
THIABENDAZOLE	Poivron doux, Frais	34	1	
THIABENDAZOLE	Pomélo, Frais	3	1	
THIABENDAZOLE	Pomme de terre, Fraîche	38	3	
THIABENDAZOLE	Pommes, Fraîches	55	27	
THIABENDAZOLE	Prune, Fraîche	18		
THIABENDAZOLE	Racine de nagaimo, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Radis, Frais	8		
THIABENDAZOLE	Raisin, Frais	77		
THIABENDAZOLE	Ramboutan, Frais	3		
THIABENDAZOLE	Sapotille, Fraîche	1		
THIABENDAZOLE	Thym, Frais	1		
THIABENDAZOLE	Tomate, Fraîche	59		
THIABENDAZOLE	Yucca/Manioc, Frais	3		
Total		13271	3164	233

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Sommaire de l'échantillonnage dirigé de l'analyse des résidus de pesticide dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	Bleuet, Frais	6		
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	Carambole, Fraîche	6		
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	Litchi, Frais	1		
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	Pois, Frais	16	2	2
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Kiwi, Frais	2		
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Mangue, Fraîche	2		
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Papaye, Fraîche	5	1	1
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Patate douce, Fraîche	2		
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	Pêche, Fraîche	1		
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Artichaut, Frais	5		
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Champignon, Frais	1	1	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Orange, Fraîche	7	3	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Poireau, Frais	5	2	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Pois, Frais	9	8	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Pomme de terre, Fraîche	5		
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	Radis, Frais	1	1	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	Orange, Fraîche	6	6	3
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	Papaye, Fraîche	3	3	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	Pois, Frais	7	7	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(ETU)	Papaye, Fraîche	1	1	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Abricot, Frais	2	2	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Ananas, Frais	5		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Artichaut, Frais	5	1	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Bleuet, Frais	11	5	4
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Carambole, Fraîche	4		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Cerise, Fraîche	4		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Champignon, Frais	5		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Concombre, Frais	4		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Épinard, Frais	20	9	5
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Fraise, Fraîche	11	8	3
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Gingembre, Frais	2	2	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Haricot, Frais	5		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Laitue, Fraîche	9	2	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Légumes mélangés	1		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Mangue, Fraîche	1		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Melon d'eau, Frais	1		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Melon honeydew, Frais	4		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Nectarine, Fraîche	5		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Orange, Fraîche	19	4	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Pamplemousse, Frais	1	1	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Patate douce, Fraîche	5		

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Poire, Fraîche	8		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Pois, Frais	7		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Poivron doux, Frais	9		
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Prune, Fraîche	7	7	2
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Radis, Frais	5	3	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Raisin, Frais	23	1	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	Tomate, Fraîche	3		
Total		277	80	25

Prévalence de pesticides dans les fruits et légumes frais domestiques

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Éthylènediamine	1005	180	0.5002	0.0840	9.7210	4
Dithiocarbamate	983	141	1.0261	0.0250	19.7000	10
Captane	1221	139	0.2856	0.0070	2.9600	1
Chlorprophame	1221	129	1.5636	0.0044	11.0000	
Diphénylamine	1221	87	0.2363	0.0014	2.3144	
Endosulfane totale	1221	78	0.0665	0.0017	0.6899	
Phosalone	1221	57	0.0573	0.0031	0.5200	
Myclobutanil	1221	42	0.0440	0.0017	0.3886	
p, p' - DDE	1221	36	0.0056	0.0011	0.0430	
Carbaryl	1221	35	0.2198	0.0008	2.7940	
Iprodione	1221	30	0.5425	0.0040	6.5700	
Thiabendazole	401	26	0.4864	0.0524	4.1000	4
Phosmet	1221	23	0.0437	0.0020	0.4379	
Chlorpyrifos	1221	17	0.0256	0.0022	0.1239	1
Métalaxyl	1221	14	0.0266	0.0010	0.1380	
Dieldrine	1221	14	0.0272	0.0032	0.0779	
Malathion	1221	13	0.0230	0.0020	0.1702	
Permethrine	1221	13	0.0811	0.0032	0.4680	
Diazinon	1221	10	0.0098	0.0021	0.0182	
Fenbuconazole	1221	10	0.0350	0.0046	0.1078	
p, p' - DDT	1221	10	0.0044	0.0012	0.0148	
Bénomyl	341	10	0.1103	0.0028	0.4660	
Cyperméthrine	1221	10	0.0236	0.0099	0.0480	
Azinphos-méthyl	1221	9	0.0598	0.0139	0.1346	
Diméthoate	1221	9	0.2825	0.0110	1.3950	
Propiconazole	1221	7	0.0325	0.0050	0.1420	
Biphényle	1221	6	0.0025	0.0023	0.0028	
Sulfone de phorate	1221	5	0.0501	0.0102	0.1823	1
Trifluraline	1221	5	0.0135	0.0016	0.0360	
Pirimicarbe	1221	5	0.0163	0.0020	0.0277	
Pentachloroaniline	1221	5	0.0056	0.0030	0.0090	
Fludioxonil	1221	5	0.0902	0.0026	0.2700	
Ométhoate	1221	5	0.0781	0.0063	0.2498	
Cyprodinile	1221	5	0.0953	0.0470	0.1970	1
Chlorothalonil	1221	5	0.1707	0.0067	0.6300	
Folpet	1221	4	0.0128	0.0018	0.0337	
Dicofol	1221	4	0.5942	0.0802	2.1110	
Imidazolidine-2-thione (éthylène thiouré)	367	4	0.1213	0.0019	0.4300	1
Orthophénylphénol	1221	4	0.0075	0.0028	0.0113	
Époxyde d'heptachlore - Exo	1221	4	0.0028	0.0017	0.0040	
o, p' - DDT	1221	4	0.0055	0.0025	0.0101	
Vinclozoline	1221	4	0.0743	0.0027	0.2620	
Pyridabène	1221	3	0.0161	0.0067	0.0299	
Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1221	3	0.0064	0.0020	0.0143	

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Formétanate	297	3	0.0536	0.0206	0.0975	
Prométryne	1221	3	0.0066	0.0022	0.0122	
Lambda-cyhalothrine	1221	3	0.0193	0.0055	0.0436	
Méthamidophos	1221	3	0.6753	0.0158	1.9900	1
Krésoxim-méthyl	1221	3	0.0179	0.0122	0.0266	
Trifloxystrobine	1221	3	0.0031	0.0029	0.0032	
Acéphate	1221	3	0.1173	0.0209	0.1709	1
Chlordane	1221	3	0.0036	0.0036	0.0037	
Azoxystrobine	1221	2	0.0123	0.0026	0.0220	
Phorate	1221	2	0.0202	0.0058	0.0345	
Pendiméthaline	1221	2	0.0184	0.0098	0.0270	
Amitraze	307	2	0.0020	0.0017	0.0022	
Chlorthiamide	1221	2	0.0357	0.0252	0.0461	
Diazinon o analogue	1221	2	0.0397	0.0150	0.0643	
Fenpropathrine	1221	2	0.0629	0.0376	0.0882	
Oxamyl	1221	2	0.0028	0.0018	0.0037	
Sulfoxyde de méthiocarbe	1221	2	0.0044	0.0008	0.0079	
Méthomyl	1221	1	0.0215	0.0215	0.0215	
3-Hydroxycarbofurane	1221	1	0.0063	0.0063	0.0063	
Abamectine	158	1	0.0050	0.0050	0.0050	
Aldicarb	1221	1	0.0560	0.0560	0.0560	
Aldicarb sulfone	1221	1	0.0130	0.0130	0.0130	
Hexaconazole	1221	1	0.0025	0.0025	0.0025	
Imazalil	1221	1	0.0068	0.0068	0.0068	
p, p' - DDD (p,p'-TDE)	1221	1	0.0015	0.0015	0.0015	
Tébuconazole	1221	1	0.0460	0.0460	0.0460	
Propoxur	1221	1	0.0020	0.0020	0.0020	
Métolachlore	1221	1	0.0070	0.0070	0.0070	
Métribuzine	1221	1	0.0195	0.0195	0.0195	
Procymidone	1221	1	0.0163	0.0163	0.0163	
o, p' - DDE	1221	1	0.0007	0.0007	0.0007	
Dichloran	1221	1	0.0440	0.0440	0.0440	
Deltaméthrine	1221	1	0.0940	0.0940	0.0940	
Bendiocarbe	1221	1	0.0100	0.0100	0.0100	
Total	1288					25

Prévalence de pesticides dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Éthylènediamine	2164	239	0.5316	0.0560	4.7820	21
Imazalil	2763	235	0.9819	0.0061	4.7700	1
Dithiocarbamate	1995	220	0.8235	0.0250	8.7600	42
Thiabendazole	1461	181	0.3891	0.0050	2.9200	4
Bénomyl	1750	154	0.2014	0.0030	1.9000	25
Chlorpyrifos	2763	123	0.0393	0.0012	0.5011	16
Endosulfane totale	2763	122	0.0961	0.0018	3.7200	3
Captane	2763	118	1.3316	0.0130	12.9000	14
Iprodione	2763	108	0.9654	0.0030	8.1600	8
Myclobutanil	2763	106	0.0561	0.0004	0.8340	
Orthophénylphénol	2763	101	0.5084	0.0023	8.3470	
Diphénylamine	2763	74	0.2088	0.0008	1.8040	2
Azoxystrobine	2763	74	0.0595	0.0007	0.9130	7
Perméthrine	2763	65	0.5448	0.0052	8.2800	3
Métalaxyl	2763	62	0.0367	0.0004	0.3790	
Chlorprophame	2763	59	1.7518	0.0018	10.4000	
Triadimérol	2763	51	0.0448	0.0033	0.1560	4
p, p' - DDE	2763	50	0.0051	0.0004	0.0578	
Cyperméthrine	2763	48	0.1437	0.0060	0.7897	14
Dichloran	2763	48	0.4551	0.0002	5.3800	1
Méthomyl	2763	45	0.0898	0.0007	0.7460	3
Carbaryl	2763	43	0.2113	0.0009	1.8260	1
Fludioxonil	2763	40	0.3014	0.0034	1.8890	1
Tébuconazole	2763	39	0.2272	0.0075	2.6980	1
Bifenthrine	2763	37	0.0288	0.0010	0.1290	1
Prochloraze	2763	32	0.3320	0.0030	2.9980	17
Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	2763	31	0.0111	0.0004	0.1098	1
Cyprodinile	2763	31	0.1395	0.0005	0.9750	1
Fenpropathrine	2763	29	0.0741	0.0022	0.7355	3
Trifloxystrobine	2763	26	0.0149	0.0008	0.0718	
Azinphos-méthyl	2763	26	0.1112	0.0065	0.9330	
Propiconazole	2763	24	0.0687	0.0022	0.8950	1
Méthidathion	2763	23	0.1187	0.0077	0.3170	
Malathion	2763	22	0.0516	0.0024	0.2880	2
Méthamidophos	2763	21	0.1119	0.0200	0.8230	2
Phosmet	2763	21	0.1838	0.0122	1.6720	2
Buprofézine	2763	19	0.0362	0.0021	0.2410	2
Dicofol	2763	18	0.4421	0.0160	3.6760	
Fenvalérate	2763	15	0.0673	0.0036	0.1380	2
Esfenvalérate	2763	15	0.1009	0.0056	1.0000	1
Diméthoate	2763	15	0.1023	0.0043	0.4218	2
Bromopropylate	2763	14	0.0426	0.0009	0.1430	
Imidazolidine-2-thione (éthylène thiouré)	1537	13	0.0369	0.0110	0.1570	1
Procymidone	2763	12	0.1090	0.0031	0.4180	4

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Krésoxim-méthyl	2763	12	0.0096	0.0018	0.0230	
Acéphate	2763	12	0.1319	0.0189	0.2121	
Oxamyl	2763	11	0.0207	0.0016	0.0591	
Diazinon	2763	11	0.0091	0.0017	0.0440	
Chlorothalonil	2763	11	0.1351	0.0181	0.3405	3
Cyfluthrine	2763	10	0.1704	0.0164	0.4110	4
Trifluraline	2763	10	0.0106	0.0003	0.0486	
Formétanate	741	9	0.0838	0.0059	0.2840	1
Butoxyde de pipéronyle	2763	9	0.2645	0.0031	1.6650	2
Biphényle	2763	9	0.0033	0.0023	0.0063	
Lambda-cyhalothrine	2763	9	0.1593	0.0086	0.9900	1
Éthion	2763	8	0.1099	0.0070	0.3613	
Propargite	2763	8	0.1667	0.0330	0.8600	
Quintozène	2763	8	0.0146	0.0065	0.0380	
Profénofos	2763	8	0.0176	0.0063	0.0475	
Dieldrine	2763	7	0.0087	0.0028	0.0260	
Diazinon o analogue	2763	7	0.1295	0.0196	0.5025	1
Triazophos	2763	7	0.1896	0.0120	0.9830	2
Méthiocarbe	2763	7	0.0251	0.0036	0.0560	
Pyridabène	2763	7	0.0777	0.0055	0.4158	1
Carbofurane	2763	6	0.0141	0.0028	0.0280	
Ométhoate	2763	6	0.0343	0.0099	0.0750	
Pentachloroaniline	2763	5	0.0051	0.0030	0.0096	
Fenbuconazole	2763	5	0.0237	0.0072	0.0573	
p, p' - DDT	2763	5	0.0038	0.0011	0.0086	
Flusilazole	2763	5	0.0057	0.0005	0.0116	
Aldicarb	2763	4	0.0138	0.0022	0.0310	
Tétradifon	2763	4	0.0326	0.0147	0.0585	
Dichlorvos	2763	4	0.0280	0.0120	0.0590	
Chlorpyrifos-méthyle	2763	4	0.0848	0.0200	0.1610	1
Atrazine	2763	4	0.0055	0.0018	0.0150	
Sulfoxyde de méthiocarbe	2763	4	0.0284	0.0012	0.0561	
Sulfone de phorate	2763	4	0.0463	0.0026	0.1530	1
Sulfate d'endosulfane	2763	4	0.0581	0.0064	0.1387	
Penconazole	2763	3	0.0027	0.0016	0.0044	
β-BHC	2763	3	0.0155	0.0118	0.0210	
Aldicarb sulfoxyde	2763	3	0.0822	0.0416	0.1170	
o, p' - DDT	2763	3	0.0032	0.0011	0.0050	
Chlordane	2763	3	0.0026	0.0025	0.0027	
Azinphos-éthyle	2763	2	0.0375	0.0210	0.0540	
α-BHC	2763	2	0.0281	0.0101	0.0460	
Amitraze	487	2	0.0538	0.0520	0.0556	
Métabolite de captane	2763	2	0.5520	0.0530	1.0510	
3-Hydroxycarbofurane	2763	2	0.0061	0.0018	0.0104	
Bendiocarbe	2763	2	0.0205	0.0120	0.0290	
o, p' - DDE	2763	2	0.0012	0.0007	0.0016	

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Triadiméfon	2763	2	0.0117	0.0110	0.0124	
Prothiofos	2763	2	0.0122	0.0032	0.0212	
Pirimiphos-méthyl	2763	2	0.0276	0.0002	0.0550	
Pirimicarbe	2763	2	0.0213	0.0189	0.0237	
p, p' - DDD (p,p'-TDE)	2763	2	0.0028	0.0011	0.0044	
Δ -HCH	2763	2	0.0442	0.0254	0.0630	
Mirex	2763	2	0.0615	0.0270	0.0960	
Méthyl pentachlorophényl sulphide	2763	2	0.0069	0.0052	0.0086	
Fénarimol	2763	2	0.0132	0.0073	0.0190	
Chlorthiamide	2763	1	0.0928	0.0928	0.0928	
Triflumizole	2763	1	0.0042	0.0042	0.0042	
Abamectine	29	1	0.0040	0.0040	0.0040	
Deméton-S-méthyle	2763	1	0.0990	0.0990	0.0990	
Tétrasil	2763	1	0.0002	0.0002	0.0002	
Aldicarb sulfone	2763	1	0.0278	0.0278	0.0278	
Tecnazène	2763	1	0.0022	0.0022	0.0022	
Simazine	2763	1	0.1080	0.1080	0.1080	1
Déséthylatrazine	2763	1	0.0132	0.0132	0.0132	
Propyzamide	2763	1	0.0012	0.0012	0.0012	
Parathion-méthyle	2763	1	0.1252	0.1252	0.1252	
Crotoxyphos	2763	1	0.0126	0.0126	0.0126	
Sulfone de fénamiphos	2763	1	0.0070	0.0070	0.0070	
Perméthrine (Trans)	2763	1	2.4966	2.4966	2.4966	
Pendiméthaline	2763	1	0.0024	0.0024	0.0024	
Sulfoxyde de fénamiphos	2763	1	1.0300	1.0300	1.0300	1
Dichlofenthion	2763	1	0.0002	0.0002	0.0002	
α -Endosulfane	2763	1	0.0369	0.0369	0.0369	
β -Endosulfane	2763	1	0.0297	0.0297	0.0297	
EPN	2763	1	0.1518	0.1518	0.1518	1
Linuron	2763	1	0.0304	0.0304	0.0304	
Folpet	2763	1	0.1100	0.1100	0.1100	
Fénamiphos	2763	1	0.0173	0.0173	0.0173	
Propoxur	2763	1	0.0017	0.0017	0.0017	
Total	3164					233

Sommaire de la prévalence des métaux et des éléments dans les fruits et légumes frais domestiques

Métal trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	755	647	5.16	0.10	142.40		58
Arsenic	755	158	0.02	0.00	0.21		1
Bore	755	735	2.06	0.14	13.30		51
Cadmium	755	373	0.02	0.00	0.21		7
Chrome	755	447	0.06	0.01	0.84		
Cuivre	755	674	0.69	0.04	4.62		
Étain	755	245	0.10	0.01	9.00		
Fer	755	729	7.91	0.54	205.80		19
Manganèse	755	744	2.05	0.09	114.10		10
Mercurure	585	0					
Nickel	755	446	0.12	0.01	4.92		7
Plomb	755	286	0.02	0.00	0.90		2
Sélénium	755	51	0.09	0.00	0.56		
Titane	755	545	0.39	0.02	5.91		3
Zinc	755	746	2.09	0.10	12.91		
Tout métaux et éléments	11155	6826					158

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2: Les infractions relevées dans le groupe « Métaux et éléments » n'ont aucun rapport avec les critères de santé et sécurité établis dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application . Elles indiquent simplement que les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour l'espèce/le tissu ayant fait l'objet de l'analyse.

Sommaire de la prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais

Métal trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1479	1144	3.30	0.09	413.40		59
Arsenic	1479	362	0.02	0.00	0.27		1
Bore	1479	1446	2.51	0.11	35.17		157
Cadmium	1479	609	0.03	0.00	0.89		21
Chrome	1479	800	0.08	0.01	9.00		2
Cuivre	1479	1326	0.83	0.09	5.02		
Étain	1479	410	0.10	0.00	5.11		
Fer	1479	1433	6.82	0.50	1020.00		13
Manganèse	1479	1460	2.88	0.03	156.00		40
Mercurure	964	0					
Nickel	1479	1106	0.15	0.01	17.60		18
Plomb	1479	432	0.04	0.00	5.82		7
Sélénium	1479	125	0.08	0.00	1.76		2
Titane	1479	1079	0.43	0.01	22.30		12
Zinc	1479	1458	2.30	0.12	89.06		11
Tout métaux et éléments	21670	13190					343

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2: Les infractions relevées dans le groupe « Métaux et éléments » n'ont aucun rapport avec les critères de santé et sécurité établis dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application . Elles indiquent simplement que les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour l'espèce/le tissu ayant fait l'objet de l'analyse.

Fréquence de multi-résidus de pesticides dans un même échantillon

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
AFRIQUE DU SUD	Citron, Frais	5	2	1
AFRIQUE DU SUD	Citron, Frais	5	3	1
AFRIQUE DU SUD	Orange, Fraîche	28	2	4
AFRIQUE DU SUD	Orange, Fraîche	28	3	14
AFRIQUE DU SUD	Orange, Fraîche	28	4	3
AFRIQUE DU SUD	Pamplemousse, Frais	10	2	2
AFRIQUE DU SUD	Pamplemousse, Frais	10	3	4
AFRIQUE DU SUD	Poire, Fraîche	11	2	2
AFRIQUE DU SUD	Pommes, Fraîches	4	4	1
ARGENTINE	Bleuet, Frais	9	3	1
ARGENTINE	Bleuet, Frais	9	4	2
ARGENTINE	Chou, Frais	1	2	1
ARGENTINE	Citron, Frais	2	3	1
ARGENTINE	Orange, Fraîche	1	4	1
ARGENTINE	Pamplemousse, Frais	6	2	3
ARGENTINE	Pamplemousse, Frais	6	3	3
ARGENTINE	Poire, Fraîche	22	2	4
ARGENTINE	Poire, Fraîche	22	3	2
ARGENTINE	Poire, Fraîche	22	4	2
ARGENTINE	Raisin, Frais	6	2	1
AUSTRALIE	Orange, Fraîche	3	2	1
BAHAMAS	Pamplemousse, Frais	1	3	1
BAHREIN	Melon, Frais	1	2	1
BELGIQUE	Tomate, Fraîche	3	2	1
BELIZE	Papaye, Fraîche	6	3	2
BRESIL	Goyave, Fraîche	6	2	1
BRESIL	Goyave, Fraîche	6	3	1
BRESIL	Orange, Fraîche	3	2	1
BRESIL	Orange, Fraîche	3	3	1
BRESIL	Orange, Fraîche	3	4	1
BRESIL	Papaye, Fraîche	16	2	2
BRESIL	Raisin, Frais	6	2	1
BRESIL	Raisin, Frais	6	3	1
CANADA	Abricot, Frais	20	2	1
CANADA	Abricot, Frais	20	3	3
CANADA	Abricot, Frais	20	4	2
CANADA	Abricot, Frais	20	5	1
CANADA	Abricot, Frais	20	6	1
CANADA	Asperge, Fraîche	20	4	1
CANADA	Betterave, Fraîche	20	2	1
CANADA	Bleuet, Frais	14	2	1
CANADA	Bleuet, Frais	14	3	1
CANADA	Brocoli, Frais	13	2	4

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
CANADA	Cantaloup, Frais	2	2	1
CANADA	Carotte, Fraîche	15	2	1
CANADA	Carotte, Fraîche	15	3	1
CANADA	Céleri, Frais	12	2	2
CANADA	Céleri, Frais	12	3	3
CANADA	Céleri, Frais	12	4	1
CANADA	Céleri, Frais	12	5	1
CANADA	Cerise, Fraîche	24	2	6
CANADA	Cerise, Fraîche	24	3	3
CANADA	Cerise, Fraîche	24	4	2
CANADA	Cerise, Fraîche	24	5	2
CANADA	Champignon, Frais	25	2	1
CANADA	Chou de Bruxelles, Frais	12	2	2
CANADA	Chou, Frais	17	2	3
CANADA	Chou, Frais	17	3	1
CANADA	Chou-Chinois, Frais	10	2	1
CANADA	Chou-Chinois, Frais	10	3	1
CANADA	Chou-Chinois, Frais	10	4	1
CANADA	Chou-fleur, Frais	13	2	1
CANADA	Citrouille, Fraîche	4	4	1
CANADA	Concombre, Frais	20	4	1
CANADA	Concombre, Frais (Serre)	49	2	3
CANADA	Concombre, Frais (Serre)	49	3	1
CANADA	Courge, Fraîche	20	2	2
CANADA	Courge, Fraîche	20	3	1
CANADA	Courge, Fraîche	20	4	1
CANADA	Courgette, Fraîche	10	2	1
CANADA	Courgette, Fraîche	10	3	2
CANADA	Courgette, Fraîche	10	4	2
CANADA	Courgette, Fraîche	10	5	1
CANADA	Épinard, Frais	12	2	4
CANADA	Fraise, Fraîche	23	2	3
CANADA	Fraise, Fraîche	23	3	2
CANADA	Fraise, Fraîche	23	4	4
CANADA	Fraise, Fraîche	23	6	1
CANADA	Framboise, Fraîche	8	2	2
CANADA	Framboise, Fraîche	8	4	1
CANADA	Laitue, Fraîche	42	2	4
CANADA	Laitue, Fraîche	42	3	1
CANADA	Laitue, Fraîche	42	5	1
CANADA	Laitue, Fraîche	42	6	1
CANADA	Nectarine, Fraîche	12	2	1
CANADA	Nectarine, Fraîche	12	3	1
CANADA	Nectarine, Fraîche	12	4	1
CANADA	Oignon Vert, Frais	12	2	2

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
CANADA	Panais, Frais	21	2	4
CANADA	Panais, Frais	21	3	1
CANADA	Pêche, Fraîche	24	2	8
CANADA	Pêche, Fraîche	24	3	1
CANADA	Piment Fort, Frais	1	2	1
CANADA	Poire, Fraîche	59	2	3
CANADA	Poire, Fraîche	59	3	3
CANADA	Poire, Fraîche	59	4	1
CANADA	Pois, Frais	7	2	3
CANADA	Pois, Frais	7	4	1
CANADA	Poivron, Frais	20	2	1
CANADA	Poivron, Frais	20	3	1
CANADA	Pomme de terre, Fraîche	202	2	49
CANADA	Pomme de terre, Fraîche	202	3	13
CANADA	Pomme de terre, Fraîche	202	4	6
CANADA	Pomme de terre, Fraîche	202	6	2
CANADA	Pommes, Fraîches	326	2	48
CANADA	Pommes, Fraîches	326	3	44
CANADA	Pommes, Fraîches	326	4	21
CANADA	Pommes, Fraîches	326	5	7
CANADA	Pommes, Fraîches	326	6	1
CANADA	Prune, Fraîche	19	2	2
CANADA	Prune, Fraîche	19	4	1
CANADA	Radis, Frais	14	2	2
CANADA	Radis, Frais	14	3	1
CANADA	Raisin, Frais	7	2	1
CANADA	Raisin, Frais	7	3	1
CANADA	Raisin, Frais	7	4	2
CANADA	Raisin, Frais	7	5	2
CANADA	Rutabaga, Frais	21	2	1
CANADA	Tomate, Fraîche	67	2	3
CHILI	Abricot, Frais	6	3	1
CHILI	Abricot, Frais	6	4	1
CHILI	Bleuet, Frais	18	2	4
CHILI	Bleuet, Frais	18	3	1
CHILI	Cerise, Fraîche	13	3	1
CHILI	Citron, Frais	3	2	1
CHILI	Framboise, Fraîche	25	2	4
CHILI	Framboise, Fraîche	25	3	1
CHILI	Nectarine, Fraîche	31	2	2
CHILI	Nectarine, Fraîche	31	3	5
CHILI	Orange, Fraîche	13	2	3
CHILI	Orange, Fraîche	13	3	5
CHILI	Pêche, Fraîche	31	2	4
CHILI	Pêche, Fraîche	31	4	1

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
CHILI	Pêche, Fraîche	31	5	1
CHILI	Poire, Fraîche	12	2	3
CHILI	Poire, Fraîche	12	3	1
CHILI	Poire, Fraîche	12	5	1
CHILI	Pommes, Fraîches	5	2	3
CHILI	Pommes, Fraîches	5	3	1
CHILI	Prune, Fraîche	25	2	3
CHILI	Prune, Fraîche	25	3	1
CHILI	Raisin, Frais	83	2	17
CHILI	Raisin, Frais	83	3	9
CHILI	Raisin, Frais	83	4	5
CHILI	Raisin, Frais	83	5	2
CHINE	Champignon, Frais	6	2	1
CHINE	Chou-Chinois, Frais	2	2	1
CHINE	Ciboulette, Fraîche	1	2	1
CHINE	Gingembre, Frais	9	2	1
CHINE	Gingembre, Frais	9	3	2
CHINE	Kumquats, Frais	1	9	1
CHINE	Litchi, Frais	4	5	1
CHINE	Orange, Fraîche	28	2	2
CHINE	Orange, Fraîche	28	3	6
CHINE	Orange, Fraîche	28	4	5
CHINE	Orange, Fraîche	28	5	3
CHINE	Orange, Fraîche	28	6	3
CHINE	Orange, Fraîche	28	7	1
CHINE	Pamplemousse, Frais	2	2	1
CHINE	Patate douce, Fraîche	1	2	1
CHINE	Poire-Asiatique, Fraîche	19	2	1
CHINE	Pois, Frais	36	2	7
CHINE	Pois, Frais	36	3	4
CHINE	Pois, Frais	36	4	1
CHINE	Pois, Frais	36	5	3
CHINE	Pois, Frais	36	7	1
CHINE	Pois, Frais	36	8	1
CHINE	Pomélo, Frais	7	2	1
CHINE	Pommes, Fraîches	8	2	3
CHYPRE	Orange, Fraîche	2	3	2
COLOMBIE	Tomate, Fraîche	1	3	1
COSTA RICA	Ananas, Frais	24	2	4
COSTA RICA	Banane, Fraîche	23	2	1
COSTA RICA	Banane, Fraîche	23	3	1
COSTA RICA	Melon, Frais	20	2	2
CUBA	Concombre, Frais	2	2	1
CUBA	Poivron doux, Frais	1	4	1
EGYPTE	Orange, Fraîche	1	2	1

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
EQUATEUR	Ananas, Frais	1	2	1
EQUATEUR	Banane, Fraîche	20	2	1
EQUATEUR	Mangue, Fraîche	5	2	1
EQUATEUR	Papaye, Fraîche	2	2	2
EQUATEUR	Plantain, Frais	3	2	2
ESPAGNE	Citron, Frais	11	2	1
ESPAGNE	Citron, Frais	11	3	5
ESPAGNE	Citron, Frais	11	4	1
ESPAGNE	Citron, Frais	11	6	1
ESPAGNE	Concombre, Frais	2	3	1
ESPAGNE	Concombre, Frais	2	4	1
ESPAGNE	Orange, Fraîche	13	2	1
ESPAGNE	Orange, Fraîche	13	3	6
ESPAGNE	Orange, Fraîche	13	4	2
ESPAGNE	Poivron doux, Frais	17	2	3
ESPAGNE	Poivron doux, Frais	17	3	2
ESPAGNE	Poivron doux, Frais	17	7	1
ESPAGNE	Tomate, Fraîche	13	2	5
ESPAGNE	Tomate, Fraîche	13	3	1
ESPAGNE	Tomate, Fraîche	13	4	1
ESPAGNE	Tomate, Fraîche	13	5	1
ETATS-UNIS	Artichaut, Frais	22	2	2
ETATS-UNIS	Artichaut, Frais	22	3	2
ETATS-UNIS	Artichaut, Frais	22	4	1
ETATS-UNIS	Bette à cardes, Fraîche	1	2	1
ETATS-UNIS	Bleuet, Frais	4	2	2
ETATS-UNIS	Bleuet, Frais	4	3	1
ETATS-UNIS	Brocofleure, Frais	5	2	1
ETATS-UNIS	Brocoli, Frais	20	2	4
ETATS-UNIS	Canneberge, Fraîche	8	3	1
ETATS-UNIS	Carotte, Fraîche	31	2	5
ETATS-UNIS	Céleri, Frais	36	2	11
ETATS-UNIS	Céleri, Frais	36	3	4
ETATS-UNIS	Céleri, Frais	36	4	5
ETATS-UNIS	Céleri, Frais	36	5	1
ETATS-UNIS	Céleri, Frais	36	6	2
ETATS-UNIS	Cerise, Fraîche	24	2	3
ETATS-UNIS	Cerise, Fraîche	24	3	1
ETATS-UNIS	Champignon, Frais	19	2	2
ETATS-UNIS	Champignon, Frais	19	3	1
ETATS-UNIS	Chicorée sauvage, Fraîche	1	2	1
ETATS-UNIS	Chou de Bruxelles, Frais	14	3	1
ETATS-UNIS	Chou, Frais	47	2	4
ETATS-UNIS	Chou, Frais	47	3	1
ETATS-UNIS	Chou, Frais	47	4	1

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
ETATS-UNIS	Chou-Chinois, Frais	18	2	2
ETATS-UNIS	Chou-Chinois, Frais	18	4	1
ETATS-UNIS	Citron, Frais	25	2	6
ETATS-UNIS	Concombre, Frais	20	2	4
ETATS-UNIS	Concombre, Frais	20	3	1
ETATS-UNIS	Concombre, Frais	20	6	1
ETATS-UNIS	Concombre, Frais	20	8	1
ETATS-UNIS	Courge, Fraîche	5	3	1
ETATS-UNIS	Courgette, Fraîche	3	2	1
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	2	6
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	3	3
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	4	2
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	5	1
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	6	1
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	7	2
ETATS-UNIS	Épinard, Frais	33	9	1
ETATS-UNIS	Figue, Fraîche	3	2	1
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	2	14
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	3	11
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	4	5
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	5	2
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	6	2
ETATS-UNIS	Fraise, Fraîche	60	7	1
ETATS-UNIS	Framboise, Fraîche	20	2	1
ETATS-UNIS	Haricot, Frais	21	2	4
ETATS-UNIS	Haricot, Frais	21	3	2
ETATS-UNIS	Haricot, Frais	21	4	1
ETATS-UNIS	Haricot, Frais	21	5	2
ETATS-UNIS	Haricot, Frais	21	6	1
ETATS-UNIS	Laitue, Fraîche	106	2	8
ETATS-UNIS	Laitue, Fraîche	106	3	3
ETATS-UNIS	Laitue, Fraîche	106	4	2
ETATS-UNIS	Lime, Fraîche	8	2	1
ETATS-UNIS	Maïs sucre, Frais	10	3	1
ETATS-UNIS	Melon d'eau, Frais	15	2	2
ETATS-UNIS	Melon, Frais	20	3	1
ETATS-UNIS	Mûre, Fraîche	1	4	1
ETATS-UNIS	Nectarine, Fraîche	14	2	4
ETATS-UNIS	Nectarine, Fraîche	14	3	2
ETATS-UNIS	Nectarine, Fraîche	14	4	1
ETATS-UNIS	Oignon, Frais	14	2	1
ETATS-UNIS	Orange, Fraîche	50	2	22
ETATS-UNIS	Orange, Fraîche	50	3	4
ETATS-UNIS	Orange, Fraîche	50	5	1
ETATS-UNIS	Pamplemousse, Frais	40	2	6

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
ETATS-UNIS	Pamplemousse, Frais	40	3	4
ETATS-UNIS	Pamplemousse, Frais	40	4	3
ETATS-UNIS	Pamplemousse, Frais	40	8	1
ETATS-UNIS	Papaye, Fraîche	4	2	1
ETATS-UNIS	Papaye, Fraîche	4	3	1
ETATS-UNIS	Papaye, Fraîche	4	4	1
ETATS-UNIS	Patate douce, Fraîche	27	2	3
ETATS-UNIS	Patate douce, Fraîche	27	3	1
ETATS-UNIS	Pêche, Fraîche	14	2	5
ETATS-UNIS	Pêche, Fraîche	14	4	1
ETATS-UNIS	Poire, Fraîche	43	2	10
ETATS-UNIS	Poire, Fraîche	43	3	4
ETATS-UNIS	Poire, Fraîche	43	4	6
ETATS-UNIS	Pois, Frais	6	2	1
ETATS-UNIS	Pois, Frais	6	4	1
ETATS-UNIS	Poivron doux, Frais	36	2	8
ETATS-UNIS	Poivron doux, Frais	36	3	2
ETATS-UNIS	Pomme de terre, Fraîche	92	2	18
ETATS-UNIS	Pomme de terre, Fraîche	92	3	4
ETATS-UNIS	Pomme de terre, Fraîche	92	4	3
ETATS-UNIS	Pomme de terre, Fraîche	92	5	2
ETATS-UNIS	Pommes, Fraîches	102	2	20
ETATS-UNIS	Pommes, Fraîches	102	3	7
ETATS-UNIS	Pommes, Fraîches	102	4	4
ETATS-UNIS	Radis, Frais	3	6	1
ETATS-UNIS	Raisin, Frais	49	2	12
ETATS-UNIS	Raisin, Frais	49	3	6
ETATS-UNIS	Raisin, Frais	49	5	1
ETATS-UNIS	Tomate, Fraîche	76	2	6
ETATS-UNIS	Tomate, Fraîche	76	3	1
ETATS-UNIS	Tomate, Fraîche	76	4	1
ETATS-UNIS	Tomate, Fraîche	76	5	2
GUATEMALA	Banane, Fraîche	11	2	2
GUATEMALA	Banane, Fraîche	11	3	1
GUATEMALA	Cantaloup, Frais	8	2	2
GUATEMALA	Cantaloup, Frais	8	3	2
GUATEMALA	Courge, Fraîche	1	2	1
GUATEMALA	Laitue, Fraîche	2	2	1
GUATEMALA	Melon, Frais	27	2	9
GUATEMALA	Melon, Frais	27	8	1
GUATEMALA	Mûre, Fraîche	4	4	2
GUATEMALA	Mûre, Fraîche	4	7	1
GUATEMALA	Papaye, Fraîche	1	3	1
GUATEMALA	Pois, Frais	21	2	3
GUATEMALA	Pois, Frais	21	3	1

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
GUATEMALA	Pois, Frais	21	5	3
GUATEMALA	Pois, Frais	21	6	1
GUATEMALA	Pois, Frais	21	7	1
HONDURAS	Banane, Fraîche	15	2	1
HONDURAS	Cantaloup, Frais	7	2	1
HONDURAS	Concombre, Frais	3	2	1
HONDURAS	Melon, Frais	21	2	4
INDE	Grenade, Fraîche	3	2	1
INDE	Grenade, Fraîche	3	3	1
ISRAEL	Kumquats, Frais	2	2	1
ISRAEL	Orange, Fraîche	2	3	1
ISRAEL	Orange, Fraîche	2	4	1
ITALIE	Poire, Fraîche	12	2	4
ITALIE	Poire, Fraîche	12	3	1
ITALIE	Poire, Fraîche	12	4	3
ITALIE	Poire, Fraîche	12	6	1
ITALIE	Raisin, Frais	2	3	2
JAMAIQUE	Taro, Frais	1	3	1
JAPON	Orange, Fraîche	1	5	1
MALAISIE	Carambole, Fraîche	6	2	1
MAROC	Courgette, Fraîche	2	2	1
MAROC	Menthe, Fraîche	1	3	1
MAROC	Orange, Fraîche	47	2	20
MAROC	Orange, Fraîche	47	3	8
MAROC	Orange, Fraîche	47	4	1
MAROC	Orange, Fraîche	47	5	1
MEXIQUE	Brocoli, Frais	3	2	2
MEXIQUE	Carotte, Fraîche	7	2	1
MEXIQUE	Céleri, Frais	16	2	2
MEXIQUE	Chou de Bruxelles, Frais	6	2	2
MEXIQUE	Chou de Bruxelles, Frais	6	4	1
MEXIQUE	Chou, Frais	19	2	1
MEXIQUE	Chou, Frais	19	4	1
MEXIQUE	Citron, Frais	9	2	1
MEXIQUE	Citron, Frais	9	3	4
MEXIQUE	Concombre, Frais	46	2	10
MEXIQUE	Concombre, Frais	46	3	4
MEXIQUE	Concombre, Frais	46	4	3
MEXIQUE	Concombre, Frais	46	5	1
MEXIQUE	Concombre, Frais	46	6	1
MEXIQUE	Courge, Fraîche	9	2	1
MEXIQUE	Courgette, Fraîche	2	3	1
MEXIQUE	Épinard, Frais	8	2	1
MEXIQUE	Épinard, Frais	8	3	3
MEXIQUE	Fraise, Fraîche	30	2	5

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
MEXIQUE	Fraise, Fraîche	30	3	4
MEXIQUE	Fraise, Fraîche	30	4	2
MEXIQUE	Fraise, Fraîche	30	5	1
MEXIQUE	Goyave, Fraîche	7	2	1
MEXIQUE	Goyave, Fraîche	7	5	1
MEXIQUE	Haricot, Frais	12	2	3
MEXIQUE	Haricot, Frais	12	4	1
MEXIQUE	Lime, Fraîche	12	2	1
MEXIQUE	Melon, Frais	15	2	1
MEXIQUE	Mûre, Fraîche	9	2	1
MEXIQUE	Mûre, Fraîche	9	4	1
MEXIQUE	Oignon Vert, Frais	8	2	2
MEXIQUE	Papaye, Fraîche	6	2	1
MEXIQUE	Papaye, Fraîche	6	3	1
MEXIQUE	Papaye, Fraîche	6	5	2
MEXIQUE	Piment Fort, Frais	1	2	1
MEXIQUE	Poireau, Frais	9	2	1
MEXIQUE	Pois, Frais	3	2	1
MEXIQUE	Poivron doux, Frais	14	2	3
MEXIQUE	Poivron doux, Frais	14	3	3
MEXIQUE	Poivron doux, Frais	14	4	2
MEXIQUE	Poivron doux, Frais	14	5	1
MEXIQUE	Radis, Frais	11	3	1
MEXIQUE	Radis, Frais	11	5	1
MEXIQUE	Raisin, Frais	9	2	1
MEXIQUE	Tomate, Fraîche	50	2	6
MEXIQUE	Tomate, Fraîche	50	3	1
MEXIQUE	Tomate, Fraîche	50	4	1
MEXIQUE	Tomate, Fraîche	50	5	1
NAMIBIE	Raisin, Frais	1	3	1
NOUVELLE-ZELANDE	Abricot, Frais	1	3	1
NOUVELLE-ZELANDE	Fraise, Fraîche	4	2	1
NOUVELLE-ZELANDE	Fraise, Fraîche	4	3	1
NOUVELLE-ZELANDE	Poire, Fraîche	2	2	1
PAKISTAN	Orange, Fraîche	3	4	1
PANAMA	Banane, Fraîche	2	2	1
PANAMA	Melon, Frais	9	2	1
PAYS-BAS	Tomate, Fraîche	7	2	1
PEROU	Haricot, Frais	1	2	1
PEROU	Orange, Fraîche	7	3	3
PEROU	Orange, Fraîche	7	4	1
PEROU	Pois, Frais	1	4	1
PEROU	Raisin, Frais	1	4	1
PORTUGAL	Poire, Fraîche	2	3	1
PORTUGAL	Poire, Fraîche	2	7	1

Origine	Produit	Nombre d'échantillons	Nombre de résidus	Nombre de fois trouvé
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Orange, Fraîche	1	4	1
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Poire, Fraîche	2	2	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Aubergine, Fraîche	6	2	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Concombre, Frais	2	3	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Haricot, Frais	3	4	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Melon, Frais	3	4	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Papaye, Fraîche	2	5	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Piment Fort, Frais	6	2	2
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Piment Fort, Frais	6	4	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Poivron doux, Frais	2	2	1
TAÏWAN	Carambole, Fraîche	5	2	2
TAÏWAN	Carambole, Fraîche	5	4	1
TAÏWAN	Orange, Fraîche	4	6	1
TAÏWAN	Orange, Fraîche	4	7	1
TAÏWAN	Orange, Fraîche	4	9	1
THAÏLANDE	Gingembre, Frais	8	2	1
THAÏLANDE	Haricot, Frais	1	3	1
THAÏLANDE	Longane, Frais	3	2	1
THAÏLANDE	Orange, Fraîche	2	7	1
THAÏLANDE	Orange, Fraîche	2	8	1
THAÏLANDE	Pamplemousse, Frais	1	2	1
URUGUAY	Citron, Frais	3	2	2
URUGUAY	Orange, Fraîche	3	2	2
URUGUAY	Orange, Fraîche	3	5	1
ZIMBABWE	Orange, Fraîche	1	3	1

Surveillance des tests de résidus dans les fruits et légumes frais domestiques par test spécifique

Abricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	17	Dithiocarbamate	6	2.0400	0.1100	7.3100	1
EBDC(EBDC)	17	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	20	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	20	Azinphos-méthyl	1	0.1346	0.1346	0.1346	
PESTICIDES-F052	20	Captane	1	1.1650	1.1650	1.1650	
PESTICIDES-F052	20	Carbaryl	4	0.0699	0.0080	0.1960	
PESTICIDES-F052	20	Endosulfane totale	9	0.1517	0.0052	0.6899	
PESTICIDES-F052	20	Iprodione	5	0.3391	0.0180	0.8700	
PESTICIDES-F052	20	Myclobutanil	6	0.0190	0.0025	0.0524	
PESTICIDES-F052	20	Pirimicarbe	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	20	Propiconazole	1	0.1420	0.1420	0.1420	
PESTICIDES-F052	20	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0079	0.0079	0.0079	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole	2	1.4529	0.5280	2.3777	2

Ail, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	3	Dithiocarbamate	2	0.2950	0.2600	0.3300	2
EBDC(EBDC)	3	Éthylènediamine					
PESTICIDES-F052	3	Pré vérification de Pesticide					

Amélanchier de Saskatoon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	2	Éthylènediamine					
PESTICIDES-F052	2	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	2	Propiconazole	2	0.0086	0.0050	0.0122	

Asperge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Asperge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	18	Dithiocarbamate	1	0.8700	0.8700	0.8700	
EBDC(EBDC)	18	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	20	Pré vérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	20	Carbaryl	3	0.1881	0.0252	0.4100	
PESTICIDES-F052	20	o, p' - DDT	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	20	p, p' - DDE	1	0.0137	0.0137	0.0137	
PESTICIDES-F052	20	p, p' - DDT	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PESTICIDES-F052	20	Vinclozoline	1	0.0027	0.0027	0.0027	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Aubergine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Bette à cardes, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	3	Dithiocarbamate	1	0.3300	0.3300	0.3300	1
EBDC(EBDC)	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	4	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	4	Biphényle	1	0.0024	0.0024	0.0024	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Betterave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					

Betterave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	19	Dithiocarbamate	2	0.5600	0.1900	0.9300	
EBDC(EBDC)	19	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	20	Pré vérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	20	Chlorpyrifos	1	0.0360	0.0360	0.0360	
PESTICIDES-F052	20	Dieldrine	1	0.0063	0.0063	0.0063	
PESTICIDES-F052	20	p, p' - DDE	1	0.0033	0.0033	0.0033	
PESTICIDES-F052	20	Perméthrine	1	0.0107	0.0107	0.0107	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Bleuet, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	12	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	12	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	14	Pré vérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	14	Captane	4	0.3966	0.0620	0.9805	
PESTICIDES-F052	14	Cyprodinile	1	0.0470	0.0470	0.0470	
PESTICIDES-F052	14	Fludioxonil	1	0.0026	0.0026	0.0026	
PESTICIDES-F052	14	Métalaxyl	1	0.0010	0.0010	0.0010	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Brocoli, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate	8	1.3625	0.1300	5.8300	
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	13	Pré vérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	13	Biphényle	1	0.0024	0.0024	0.0024	
PESTICIDES-F052	13	Chlorpyrifos	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PESTICIDES-F052	13	Cyperméthrine	1	0.0300	0.0300	0.0300	
PESTICIDES-F052	13	p, p' - DDE	1	0.0012	0.0012	0.0012	

Brocoli, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	13	Perméthrine	1	0.3250	0.3250	0.3250	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Canneberge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	8	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	8	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	8	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	8	Chlorothalonil	1	0.6300	0.6300	0.6300	
PESTICIDES-F052	8	Diazinon	1	0.0043	0.0043	0.0043	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Cantaloup, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	2	Éthylènediamine					
PESTICIDES-F052	2	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	2	Endosulfane totale	1	0.0145	0.0145	0.0145	
PESTICIDES-F052	2	Pentachloroaniline	1	0.0040	0.0040	0.0040	

Carotte, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	12	Dithiocarbamate	3	0.8933	0.5000	1.1000	
EBDC(EBDC)	12	Éthylènediamine	1	0.1310	0.1310	0.1310	
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	15	Prévérification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	15	Chlorpyrifos	2	0.0086	0.0028	0.0144	
PESTICIDES-F052	15	Diazinon	1	0.0114	0.0114	0.0114	
PESTICIDES-F052	15	Dieldrine	1	0.0041	0.0041	0.0041	
PESTICIDES-F052	15	p, p' - DDE	2	0.0065	0.0050	0.0080	

Carotte, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	15	Pendiméthaline	1	0.0270	0.0270	0.0270	
PESTICIDES-F052	15	Trifluraline	3	0.0100	0.0017	0.0171	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Céleri, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate	5	0.2740	0.2000	0.4400	
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine	2	0.2770	0.1100	0.4440	
EBDC(ETU)	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	12	Prévérification de Pesticide	10				
PESTICIDES-F052	12	Carbaryl	7	0.3072	0.0220	0.7560	
PESTICIDES-F052	12	Chlorothalonil	1	0.0067	0.0067	0.0067	
PESTICIDES-F052	12	Chlorpyrifos	1	0.0460	0.0460	0.0460	
PESTICIDES-F052	12	Cyperméthrine	2	0.0305	0.0130	0.0480	
PESTICIDES-F052	12	Endosulfane totale	7	0.1169	0.0110	0.2920	
PESTICIDES-F052	12	Prométryne	1	0.0022	0.0022	0.0022	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Cerise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	8	Daminozide					
AMITRAZE	8	Amitraze					
BÉNOMYL	8	Bénomyl					
EBDC(DC)	16	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	16	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	8	Formétanate					
PESTICIDES-F052	24	Prévérification de Pesticide	20				
PESTICIDES-F052	24	Captane	3	0.5080	0.3710	0.6630	
PESTICIDES-F052	24	Carbaryl	7	0.4711	0.0080	2.7940	
PESTICIDES-F052	24	Diazinon	2	0.0109	0.0096	0.0121	
PESTICIDES-F052	24	Diméthoate	3	0.5710	0.0210	1.3950	
PESTICIDES-F052	24	Endosulfane totale	1	0.0540	0.0540	0.0540	
PESTICIDES-F052	24	Fenbuconazole	6	0.0467	0.0125	0.1078	
PESTICIDES-F052	24	Iprodione	9	0.1839	0.0126	0.5320	
PESTICIDES-F052	24	Myclobutanil	10	0.1176	0.0075	0.3886	
PESTICIDES-F052	24	Ométhoate	1	0.0840	0.0840	0.0840	

Cerise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	24	Phosalone	3	0.0471	0.0172	0.0726	
PESTICIDES-F052	24	Propiconazole	1	0.0200	0.0200	0.0200	
THIABENDAZOLE	8	Thiabendazole					

Champignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	7	Amitraze					
BÉNOMYL	9	Bénomyl	3	0.2900	0.1400	0.4660	
EBDC(DC)	20	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	21	Éthylènediamine	10	0.4746	0.1160	2.1180	
EBDC(ETU)	13	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	23	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	23	Diazinon o analogue	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	23	Métolachlore	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	23	Orthophénylphénol	1	0.0113	0.0113	0.0113	
THIABENDAZOLE	11	Thiabendazole					

Chou de Bruxelles, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	5	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	10	Dithiocarbamate	6	1.8742	0.0850	5.6300	
EBDC(EBDC)	10	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	5	Formétanate	1	0.0975	0.0975	0.0975	
PESTICIDES-F052	12	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	12	Chlorpyrifos	1	0.0033	0.0033	0.0033	
PESTICIDES-F052	12	Cyperméthrine	1	0.0400	0.0400	0.0400	
PESTICIDES-F052	12	Lambda-cyhalothrine	1	0.0089	0.0089	0.0089	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Chou, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	7	Daminozide					
AMITRAZE	8	Amitraze					

Chou, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	10	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate	7	2.9743	0.1000	10.7200	1
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine	1	0.3880	0.3880	0.3880	
EBDC(ETU)	10	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	8	Formétanate					
PESTICIDES-F052	16	Prévéification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	16	Carbaryl	1	0.0027	0.0027	0.0027	
PESTICIDES-F052	16	Cyperméthrine	1	0.0099	0.0099	0.0099	
PESTICIDES-F052	16	Diazinon	1	0.0077	0.0077	0.0077	
PESTICIDES-F052	16	Diazinon o analogue	1	0.0643	0.0643	0.0643	
PESTICIDES-F052	16	Méthamidophos	1	0.0158	0.0158	0.0158	
PESTICIDES-F052	16	Méthomyl	1	0.0215	0.0215	0.0215	
PESTICIDES-F052	16	Perméthrine	2	0.2485	0.0290	0.4680	
PESTICIDES-F052	16	Propoxur	1	0.0020	0.0020	0.0020	
THIABENDAZOLE	9	Thiabendazole					

Chou-Chinois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	9	Dithiocarbamate	4	0.7525	0.4100	1.2400	
EBDC(EBDC)	9	Éthylènediamine	1	0.4110	0.4110	0.4110	
EBDC(ETU)	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	10	Prévéification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	10	Chlorpyrifos	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	10	Endosulfane totale	1	0.0170	0.0170	0.0170	
PESTICIDES-F052	10	Lambda-cyhalothrine	1	0.0436	0.0436	0.0436	
PESTICIDES-F052	10	Méthamidophos	1	1.9900	1.9900	1.9900	1
PESTICIDES-F052	10	Pirimicarbe	1	0.0232	0.0232	0.0232	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Chou-fleur, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	12	Dithiocarbamate	6	0.4267	0.1600	0.8800	
EBDC(EBDC)	12	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Chou-fleur, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	13	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	13	Diazinon	1	0.0088	0.0088	0.0088	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Citrouille, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	4	Dithiocarbamate	1	0.0590	0.0590	0.0590	
EBDC(EBDC)	4	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	4	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	4	Dieldrine	1	0.0470	0.0470	0.0470	
PESTICIDES-F052	4	o, p' - DDT	1	0.0031	0.0031	0.0031	
PESTICIDES-F052	4	p, p' - DDE	1	0.0032	0.0032	0.0032	
PESTICIDES-F052	4	p, p' - DDT	1	0.0030	0.0030	0.0030	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Concombre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	6	Abamectine					
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine	2	0.3970	0.1590	0.6350	
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	14	Pré vérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	14	Chlordane	1	0.0036	0.0036	0.0036	
PESTICIDES-F052	14	Chlorthiamide	1	0.0252	0.0252	0.0252	
PESTICIDES-F052	14	Dieldrine	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	14	Endosulfane totale	3	0.0791	0.0522	0.0950	
PESTICIDES-F052	14	o, p' - DDT	1	0.0061	0.0061	0.0061	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Concombre, Frais (Serre)

Concombre, Frais (Serre)

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	19	Abamectine					
ALAR	7	Daminozide					
AMITRAZE	7	Amitraze					
BÉNOMYL	7	Bénomyl	1	0.0084	0.0084	0.0084	
EBDC(DC)	13	Dithiocarbamate	1	0.3100	0.3100	0.3100	
EBDC(EBDC)	14	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	7	Formétanate					
PESTICIDES-F052	28	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	28	Azinphos-méthyl	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	28	Cyprodinile	1	0.0740	0.0740	0.0740	
PESTICIDES-F052	28	Dicofol	1	0.0857	0.0857	0.0857	
PESTICIDES-F052	28	Endosulfane totale	1	0.0500	0.0500	0.0500	
PESTICIDES-F052	28	Iprodione	3	0.0250	0.0053	0.0446	
PESTICIDES-F052	28	Métalaxyl	5	0.0261	0.0046	0.0510	
PESTICIDES-F052	28	Myclobutanil	3	0.0412	0.0027	0.0970	
PESTICIDES-F052	28	o, p' - DDE	1	0.0007	0.0007	0.0007	
THIABENDAZOLE	9	Thiabendazole					

Courge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl	1	0.0028	0.0028	0.0028	
EBDC(DC)	17	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	17	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	5	Formétanate	1	0.0426	0.0426	0.0426	
PESTICIDES-F052	19	Pré vérification de Pesticide	10				
PESTICIDES-F052	19	Bendiocarbe	1	0.0100	0.0100	0.0100	
PESTICIDES-F052	19	Dieldrine	5	0.0367	0.0032	0.0779	
PESTICIDES-F052	19	Endosulfane totale	5	0.0205	0.0040	0.0560	
PESTICIDES-F052	19	Époxyde d'heptachlore - Exo	3	0.0024	0.0017	0.0036	
PESTICIDES-F052	19	p, p' - DDE	1	0.0016	0.0016	0.0016	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Courgette, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					

Courgette, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	9	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	
EBDC(EBDC)	9	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	10	Préverification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	10	Dieldrine	4	0.0303	0.0041	0.0589	
PESTICIDES-F052	10	Endosulfane totale	4	0.0285	0.0150	0.0450	
PESTICIDES-F052	10	Époxyde d'heptachlore - Exo	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	10	Méthamidophos	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	10	o, p' - DDT	1	0.0101	0.0101	0.0101	
PESTICIDES-F052	10	p, p' - DDE	5	0.0044	0.0020	0.0068	
PESTICIDES-F052	10	p, p' - DDT	3	0.0095	0.0044	0.0148	
PESTICIDES-F052	10	Pentachloroaniline	2	0.0086	0.0082	0.0090	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Échalote, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0203	0.0203	0.0203	
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	3	Préverification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Épinard, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	10	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	10	Éthylènediamine	2	0.2920	0.2230	0.3610	
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	12	Préverification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	12	Chlorpyrifos	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-F052	12	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0030	0.0030	0.0030	
PESTICIDES-F052	12	Diméthoate	1	0.3643	0.3643	0.3643	
PESTICIDES-F052	12	Endosulfane totale	3	0.0944	0.0073	0.2640	

Épinard, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	12	Ométhoate	1	0.2498	0.2498	0.2498	
PESTICIDES-F052	12	p, p' - DDE	2	0.0014	0.0012	0.0016	
PESTICIDES-F052	12	Prométryne	1	0.0055	0.0055	0.0055	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Fraise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	8	Abamectine					
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	7	Dithiocarbamate	1	0.4800	0.4800	0.4800	
EBDC(EBDC)	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	15	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	15	Captane	9	0.5564	0.0330	1.5990	
PESTICIDES-F052	15	Chlorthiamide	1	0.0461	0.0461	0.0461	
PESTICIDES-F052	15	Cyperméthrine	3	0.0213	0.0130	0.0310	
PESTICIDES-F052	15	Cyprodinile	1	0.0780	0.0780	0.0780	
PESTICIDES-F052	15	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0020	0.0020	0.0020	
PESTICIDES-F052	15	Diméthoate	1	0.2743	0.2743	0.2743	
PESTICIDES-F052	15	Endosulfane totale	5	0.1534	0.0340	0.2230	
PESTICIDES-F052	15	Fludioxonil	2	0.1610	0.0520	0.2700	
PESTICIDES-F052	15	Iprodione	5	0.5574	0.0140	1.9000	
PESTICIDES-F052	15	Lambda-cyhalothrine	1	0.0055	0.0055	0.0055	
PESTICIDES-F052	15	Myclobutanil	2	0.0570	0.0040	0.1100	
PESTICIDES-F052	15	Ométhoate	1	0.0234	0.0234	0.0234	
PESTICIDES-F052	15	Trifloxystrobine	1	0.0031	0.0031	0.0031	
PESTICIDES-F052	15	Vinclozoline	1	0.2620	0.2620	0.2620	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole	1	0.0782	0.0782	0.0782	

Framboise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	1	Amitraze	1	0.0022	0.0022	0.0022	
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	7	Dithiocarbamate	1	0.9300	0.9300	0.9300	
EBDC(EBDC)	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	8	Pré vérification de Pesticide	4				

Framboise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	8	Acéphate	1	0.1709	0.1709	0.1709	1
PESTICIDES-F052	8	Captane	1	0.3010	0.3010	0.3010	
PESTICIDES-F052	8	Cyprodinile	2	0.1389	0.0807	0.1970	1
PESTICIDES-F052	8	Deltaméthrine	1	0.0940	0.0940	0.0940	
PESTICIDES-F052	8	Fludioxonil	2	0.0632	0.0366	0.0897	
PESTICIDES-F052	8	Iprodione	1	6.5700	6.5700	6.5700	
PESTICIDES-F052	8	Malathion	1	0.0398	0.0398	0.0398	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Haricot Germe, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	14	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	17	Éthylènediamine	1	0.6320	0.6320	0.6320	
EBDC(ETU)	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	17	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	8	Thiabendazole					

Haricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	16	Dithiocarbamate	1	0.1700	0.1700	0.1700	
EBDC(EBDC)	16	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	19	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	19	Vinclozoline	1	0.0272	0.0272	0.0272	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Laitue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	13	Abamectine					
ALAR	3	Daminozide					

Laitue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	21	Dithiocarbamate	5	4.2920	0.1000	19.7000	
EBDC(EBDC)	21	Éthylènediamine	5	2.8372	0.1400	9.7210	1
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.4300	0.4300	0.4300	1
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	29	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	29	Acéphate	1	0.0209	0.0209	0.0209	
PESTICIDES-F052	29	Carbaryl	1	0.8400	0.8400	0.8400	
PESTICIDES-F052	29	Cyperméthrine	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	29	Diméthoate	3	0.0217	0.0110	0.0409	
PESTICIDES-F052	29	Endosulfane totale	7	0.0220	0.0048	0.0480	
PESTICIDES-F052	29	Iprodione	1	3.2900	3.2900	3.2900	
PESTICIDES-F052	29	Malathion	1	0.0551	0.0551	0.0551	
PESTICIDES-F052	29	Ométhoate	2	0.0167	0.0063	0.0270	
PESTICIDES-F052	29	p, p' - DDE	2	0.0026	0.0015	0.0037	
PESTICIDES-F052	29	Pendiméthaline	1	0.0098	0.0098	0.0098	
PESTICIDES-F052	29	Prométryne	1	0.0122	0.0122	0.0122	
PESTICIDES-F052	29	Vinclozoline	1	0.0051	0.0051	0.0051	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Maïs sucre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	5	Daminozide					
AMITRAZE	5	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	20	Dithiocarbamate	2	0.2650	0.1300	0.4000	
EBDC(EBDC)	20	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	5	Formétanate					
PESTICIDES-F052	25	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	25	Chlorprophame	2	0.0119	0.0074	0.0163	
THIABENDAZOLE	5	Thiabendazole					

Melon d'eau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	3	Éthylènediamine					

Melon d'eau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	3	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Melon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	3	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Nectarine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	5	Daminozide					
AMITRAZE	5	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	7	Dithiocarbamate	1	0.1600	0.1600	0.1600	
EBDC(EBDC)	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	5	Formétanate					
PESTICIDES-F052	12	Prévérification de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	12	Captane	1	0.2660	0.2660	0.2660	
PESTICIDES-F052	12	Carbaryl	1	0.0008	0.0008	0.0008	
PESTICIDES-F052	12	Cyperméthrine	1	0.0115	0.0115	0.0115	
PESTICIDES-F052	12	Endosulfane totale	3	0.0400	0.0066	0.0614	
PESTICIDES-F052	12	Iprodione	2	0.0591	0.0121	0.1060	
PESTICIDES-F052	12	Myclobutanil	1	0.0350	0.0350	0.0350	
PESTICIDES-F052	12	Oxamyl	1	0.0037	0.0037	0.0037	
PESTICIDES-F052	12	Perméthrine	1	0.0620	0.0620	0.0620	
PESTICIDES-F052	12	Phosmet	1	0.4379	0.4379	0.4379	
THIABENDAZOLE	5	Thiabendazole	1	0.1260	0.1260	0.1260	1

Oignon Vert, Frais

Oignon Vert, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	10	Dithiocarbamate	2	1.9850	0.3700	3.6000	
EBDC(EBDC)	10	Éthylènediamine	2	0.6535	0.2080	1.0990	
EBDC(ETU)	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	11	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	11	Chlorpyrifos	1	0.1239	0.1239	0.1239	1
PESTICIDES-F052	11	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0143	0.0143	0.0143	
THIABENDAZOLE	1	Thiabendazole					

Oignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	5	Amitraze					
BÉNOMYL	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	14	Dithiocarbamate	1	0.7300	0.7300	0.7300	
EBDC(EBDC)	14	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	16	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Panais, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	18	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	18	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	21	Pré vérification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	21	Carbaryl	4	0.0218	0.0058	0.0420	
PESTICIDES-F052	21	Diazinon	2	0.0118	0.0096	0.0140	
PESTICIDES-F052	21	p, p' - DDE	3	0.0061	0.0012	0.0100	
PESTICIDES-F052	21	p, p' - DDT	1	0.0015	0.0015	0.0015	
PESTICIDES-F052	21	Trifluraline	2	0.0188	0.0016	0.0360	
THIABENDAZOLE	11	Thiabendazole	2	0.0599	0.0533	0.0665	

Pêche, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	20	Dithiocarbamate	3	0.0810	0.0320	0.1700	
EBDC(EBDC)	20	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	24	Pré vérification de Pesticide	13				
PESTICIDES-F052	24	Azinphos-méthyl	1	0.0854	0.0854	0.0854	
PESTICIDES-F052	24	Captane	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	24	Carbaryl	1	0.0073	0.0073	0.0073	
PESTICIDES-F052	24	Dichloran	1	0.0440	0.0440	0.0440	
PESTICIDES-F052	24	Endosulfane totale	6	0.1093	0.0100	0.2720	
PESTICIDES-F052	24	Fenbuconazole	3	0.0218	0.0077	0.0463	
PESTICIDES-F052	24	Imazalil	1	0.0068	0.0068	0.0068	
PESTICIDES-F052	24	Myclobutanil	2	0.0111	0.0097	0.0124	
PESTICIDES-F052	24	Oxamyl	1	0.0018	0.0018	0.0018	
PESTICIDES-F052	24	Propiconazole	3	0.0160	0.0110	0.0240	
PESTICIDES-F052	24	Tébuconazole	1	0.0460	0.0460	0.0460	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Piment Fort, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	1	Dithiocarbamate	1	0.2700	0.2700	0.2700	
EBDC(EBDC)	1	Éthylènediamine	1	0.4710	0.4710	0.4710	
PESTICIDES-F052	1	Pré vérification de Pesticide					

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	27	Abamectine					
ALAR	6	Daminozide					
AMITRAZE	6	Amitraze					
BÉNOMYL	7	Bénomyl					
EBDC(DC)	13	Dithiocarbamate	3	0.5830	0.0390	1.2900	
EBDC(EBDC)	13	Éthylènediamine	3	0.4460	0.2110	0.7380	
EBDC(ETU)	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	7	Formétanate					
PESTICIDES-F052	32	Pré vérification de Pesticide	16				
PESTICIDES-F052	32	Azinphos-méthyl	1	0.0250	0.0250	0.0250	
PESTICIDES-F052	32	Captane	11	0.5976	0.0220	2.5160	
PESTICIDES-F052	32	Carbaryl	1	0.2650	0.2650	0.2650	

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	32	Dicofol	1	0.1000	0.1000	0.1000	
PESTICIDES-F052	32	Endosulfane totale	1	0.0021	0.0021	0.0021	
PESTICIDES-F052	32	Folpet	2	0.0217	0.0096	0.0337	
PESTICIDES-F052	32	Métribuzine	1	0.0195	0.0195	0.0195	
PESTICIDES-F052	32	Perméthrine	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	32	Phosalone	2	0.0422	0.0413	0.0430	
PESTICIDES-F052	32	Phosmet	3	0.0205	0.0113	0.0370	
THIABENDAZOLE	15	Thiabendazole					

Pois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	1	Daminozide					
AMITRAZE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl	1	0.0116	0.0116	0.0116	
EBDC(DC)	6	Dithiocarbamate	3	0.4133	0.1300	0.8200	
EBDC(EBDC)	6	Éthylènediamine	5	2.2800	0.2030	5.0610	
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	6	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	6	Hexaconazole	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	6	Procymidone	1	0.0163	0.0163	0.0163	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Poivron, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	7	Abamectine					
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	7	Dithiocarbamate	1	0.3600	0.3600	0.3600	
EBDC(EBDC)	7	Éthylènediamine	1	0.2490	0.2490	0.2490	
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	13	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	13	Acéphate	1	0.1600	0.1600	0.1600	
PESTICIDES-F052	13	Endosulfane totale	2	0.0047	0.0044	0.0050	
PESTICIDES-F052	13	Myclobutanil	1	0.0360	0.0360	0.0360	
PESTICIDES-F052	13	Perméthrine	1	0.0180	0.0180	0.0180	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Poivron, Frais (Serre)

Poivron, Frais (Serre)

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	8	Daminozide					
AMITRAZE	10	Amitraze					
BÉNOMYL	10	Bénomyl					
EBDC(DC)	25	Dithiocarbamate	1	0.1800	0.1800	0.1800	
EBDC(EBDC)	25	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	12	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	9	Formétanate					
PESTICIDES-F052	34	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	34	Métalaxyl	1	0.1380	0.1380	0.1380	
THIABENDAZOLE	10	Thiabendazole					

Pomme de terre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	22	Daminozide					
AMITRAZE	42	Amitraze					
BÉNOMYL	59	Bénomyl					
EBDC(DC)	170	Dithiocarbamate	9	0.2130	0.0290	0.3400	4
EBDC(EBDC)	177	Éthylènediamine	65	0.3205	0.0840	0.8860	3
EBDC(ETU)	69	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	2	0.0174	0.0019	0.0329	
FORMÉTANATE	39	Formétanate	1	0.0206	0.0206	0.0206	
PESTICIDES-F052	181	Pré vérification de Pesticide	138				
PESTICIDES-F052	181	3-Hydroxycarbofurane	1	0.0063	0.0063	0.0063	
PESTICIDES-F052	181	Aldicarb	1	0.0560	0.0560	0.0560	
PESTICIDES-F052	181	Azoxystrobine	2	0.0123	0.0026	0.0220	
PESTICIDES-F052	181	Biphényle	4	0.0026	0.0023	0.0028	
PESTICIDES-F052	181	Captane	1	0.0520	0.0520	0.0520	
PESTICIDES-F052	181	Chlordane	2	0.0037	0.0036	0.0037	
PESTICIDES-F052	181	Chlorprophame	127	1.5880	0.0044	11.0000	
PESTICIDES-F052	181	Chlorpyrifos	1	0.0100	0.0100	0.0100	
PESTICIDES-F052	181	Dieldrine	1	0.0043	0.0043	0.0043	
PESTICIDES-F052	181	Diphénylamine	1	0.0098	0.0098	0.0098	
PESTICIDES-F052	181	Endosulfane totale	4	0.0037	0.0019	0.0044	
PESTICIDES-F052	181	Iprodione	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	181	Métalaxyl	5	0.0094	0.0024	0.0350	
PESTICIDES-F052	181	Orthophénylphénol	1	0.0028	0.0028	0.0028	
PESTICIDES-F052	181	p, p' - DDD (p,p'-TDE)	1	0.0015	0.0015	0.0015	
PESTICIDES-F052	181	p, p' - DDE	16	0.0071	0.0011	0.0430	
PESTICIDES-F052	181	p, p' - DDT	4	0.0018	0.0012	0.0024	
PESTICIDES-F052	181	Pentachloroaniline	2	0.0034	0.0030	0.0038	
PESTICIDES-F052	181	Phorate	2	0.0202	0.0058	0.0345	
PESTICIDES-F052	181	Sulfone de phorate	5	0.0501	0.0102	0.1823	1
THIABENDAZOLE	67	Thiabendazole	5	0.9462	0.1200	4.1000	1

Pommes, Fraîches

Pommes, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	42	Abamectine					
ALAR	60	Daminozide					
AMITRAZE	88	Amitraze					
BÉNOMYL	100	Bénomyl	4	0.0525	0.0068	0.0910	
EBDC(DC)	226	Dithiocarbamate	24	0.3697	0.0250	1.1600	
EBDC(EBDC)	236	Éthylènediamine	72	0.3861	0.1190	1.3310	
EBDC(ETU)	107	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	94	Formétanate					
PESTICIDES-F052	267	Pré vérification de Pesticide	165				
PESTICIDES-F052	267	Azinphos-méthyl	4	0.0377	0.0139	0.0860	
PESTICIDES-F052	267	Captane	98	0.2237	0.0100	2.9600	
PESTICIDES-F052	267	Carbaryl	2	0.0702	0.0467	0.0936	
PESTICIDES-F052	267	Chlorpyrifos	1	0.0047	0.0047	0.0047	
PESTICIDES-F052	267	Diazinon	1	0.0182	0.0182	0.0182	
PESTICIDES-F052	267	Dicofol	2	1.0956	0.0802	2.1110	
PESTICIDES-F052	267	Diméthoate	1	0.1260	0.1260	0.1260	
PESTICIDES-F052	267	Diphénylamine	86	0.2389	0.0014	2.3144	
PESTICIDES-F052	267	Endosulfane totale	4	0.0072	0.0017	0.0157	
PESTICIDES-F052	267	Fenprothrine	2	0.0629	0.0376	0.0882	
PESTICIDES-F052	267	Folpet	2	0.0040	0.0018	0.0061	
PESTICIDES-F052	267	Malathion	10	0.0034	0.0020	0.0048	
PESTICIDES-F052	267	Myclobutanil	9	0.0052	0.0017	0.0121	
PESTICIDES-F052	267	Orthophénylphénol	1	0.0075	0.0075	0.0075	
PESTICIDES-F052	267	Perméthrine	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	267	Phosalone	52	0.0585	0.0031	0.5200	
PESTICIDES-F052	267	Phosmet	19	0.0266	0.0020	0.0709	
PESTICIDES-F052	267	Pirimicarbe	2	0.0256	0.0235	0.0277	
PESTICIDES-F052	267	Pyridabène	3	0.0161	0.0067	0.0299	
PESTICIDES-F052	267	Trifloxystrobine	2	0.0031	0.0029	0.0032	
THIABENDAZOLE	124	Thiabendazole	15	0.3124	0.0524	1.1400	

Prune, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	7	Daminozide					
AMITRAZE	7	Amitraze					
BÉNOMYL	7	Bénomyl					
EBDC(DC)	12	Dithiocarbamate	3	0.4633	0.1600	0.8000	
EBDC(EBDC)	12	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	7	Formétanate					
PESTICIDES-F052	19	Pré vérification de Pesticide	11				
PESTICIDES-F052	19	Captane	3	0.1601	0.0660	0.3022	
PESTICIDES-F052	19	Endosulfane totale	7	0.0317	0.0071	0.0920	
PESTICIDES-F052	19	Fenbuconazole	1	0.0046	0.0046	0.0046	
PESTICIDES-F052	19	Iprodione	2	0.0387	0.0363	0.0410	

Prune, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	19	Myclobutanil	1	0.0138	0.0138	0.0138	
PESTICIDES-F052	19	Perméthrine	1	0.0380	0.0380	0.0380	
THIABENDAZOLE	8	Thiabendazole					

Radis, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	3	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate	8	1.1563	0.4800	3.5300	
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	14	Pré vérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	14	Carbaryl	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PESTICIDES-F052	14	Chlorpyrifos	2	0.0065	0.0053	0.0076	
PESTICIDES-F052	14	Diazinon	1	0.0021	0.0021	0.0021	
PESTICIDES-F052	14	Endosulfane totale	2	0.0096	0.0089	0.0102	
PESTICIDES-F052	14	Pirimicarbe	1	0.0020	0.0020	0.0020	
THIABENDAZOLE	3	Thiabendazole					

Raisin, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	7	Dithiocarbamate	4	0.7675	0.4200	1.0900	
EBDC(EBDC)	7	Éthylènediamine	4	0.8298	0.1710	1.4320	
PESTICIDES-F052	7	Pré vérification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	7	Azinphos-méthyl	1	0.1271	0.1271	0.1271	
PESTICIDES-F052	7	Captane	2	0.2385	0.0270	0.4500	
PESTICIDES-F052	7	Carbaryl	2	0.0276	0.0123	0.0429	
PESTICIDES-F052	7	Krésoxim-méthyl	3	0.0179	0.0122	0.0266	
PESTICIDES-F052	7	Malathion	1	0.1702	0.1702	0.1702	
PESTICIDES-F052	7	Myclobutanil	3	0.0144	0.0102	0.0181	
PESTICIDES-F052	7	Perméthrine	3	0.0069	0.0032	0.0103	

Rhubarbe, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	2	Daminozide					
AMITRAZE	2	Amitraze					

Rhubarbe, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	11	Dithiocarbamate	1	0.3400	0.3400	0.3400	1
EBDC(EBDC)	11	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	13	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	13	Captane	2	0.0910	0.0070	0.1750	1
PESTICIDES-F052	13	Orthophénylphénol	1	0.0084	0.0084	0.0084	
PESTICIDES-F052	13	p, p' - DDE	1	0.0040	0.0040	0.0040	
THIABENDAZOLE	2	Thiabendazole					

Rutabaga, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	6	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	17	Dithiocarbamate	9	2.0522	0.2000	5.5300	
EBDC(EBDC)	17	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	19	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	19	Chlorpyrifos	4	0.0427	0.0093	0.1110	
PESTICIDES-F052	19	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0008	0.0008	0.0008	
THIABENDAZOLE	9	Thiabendazole					

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	7	Abamectine	1	0.0050	0.0050	0.0050	
ALAR	21	Daminozide					
AMITRAZE	22	Amitraze	1	0.0017	0.0017	0.0017	
BÉNOMYL	20	Bénomyl					
EBDC(DC)	42	Dithiocarbamate	2	0.2150	0.1800	0.2500	
EBDC(EBDC)	42	Éthylènediamine	2	0.4475	0.3780	0.5170	
EBDC(ETU)	16	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	16	Formétanate					
PESTICIDES-F052	60	Prévérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	60	Captane	2	0.0755	0.0640	0.0870	
PESTICIDES-F052	60	Chlorothalonil	3	0.0722	0.0110	0.1295	
PESTICIDES-F052	60	Endosulfane totale	2	0.0675	0.0110	0.1240	
PESTICIDES-F052	60	Iprodione	1	0.0043	0.0043	0.0043	
PESTICIDES-F052	60	Métalaxyl	2	0.0279	0.0169	0.0389	

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	60	Myclobutanil	2	0.0187	0.0063	0.0311	
PESTICIDES-F052	60	Perméthrine	1	0.0520	0.0520	0.0520	
THIABENDAZOLE	21	Thiabendazole					

Tomate, Fraîche (Serre)

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	29	Abamectine					
ALAR	4	Daminozide					
AMITRAZE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	15	Dithiocarbamate	1	0.2200	0.2200	0.2200	
EBDC(EBDC)	15	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	30	Pré vérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	30	Aldicarb sulfone	1	0.0130	0.0130	0.0130	
PESTICIDES-F052	30	Myclobutanil	2	0.0430	0.0050	0.0810	
THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les fruits et légumes frais domestiques

Abricot, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	17	14	0.8064	0.2690	1.5020		
Arsenic	17	4	0.0104	0.0074	0.0150		
Bore	17	16	3.4818	0.5000	8.5090		1
Cadmium	17	3	0.0038	0.0034	0.0043		
Chrome	17	10	0.0684	0.0140	0.1910		
Cuivre	17	14	0.5883	0.1680	1.3580		
Étain	17	3	3.0140	0.0210	9.0000		
Fer	17	14	2.9152	1.6770	5.6100		
Manganèse	17	17	0.6384	0.2600	1.7630		
Mercuré	14	0					
Nickel	17	14	0.0803	0.0250	0.2850		
Plomb	17	8	0.0125	0.0020	0.0300		
Sélénium	17	0					
Titane	17	14	0.1926	0.1210	0.3150		
Zinc	17	17	1.4611	0.5430	2.5700		
Tout métaux et éléments	252	148					1

Ail, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	6.8500	4.4910	9.2090		
Arsenic	2	2	0.0172	0.0144	0.0199		
Bore	2	2	2.7705	2.5090	3.0320		
Cadmium	2	2	0.0197	0.0171	0.0223		
Chrome	2	2	0.0630	0.0440	0.0820		
Cuivre	2	2	1.8620	1.8510	1.8730		
Étain	2	1	0.0330	0.0330	0.0330		
Fer	2	2	14.5750	11.7200	17.4300		
Manganèse	2	2	3.7295	3.3600	4.0990		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1385	0.1380	0.1390		
Plomb	2	2	0.0068	0.0043	0.0093		
Sélénium	2	1	0.5550	0.5550	0.5550		
Titane	2	2	1.3260	0.9140	1.7380		
Zinc	2	2	7.4275	6.8060	8.0490		
Tout métaux et éléments	30	26					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Amélanchier de Saskatoon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	4.9410	4.7940	5.0880		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	6.6785	4.4360	8.9210		1
Cadmium	2	2	0.0154	0.0146	0.0162		
Chrome	2	2	0.0135	0.0130	0.0140		
Cuivre	2	2	0.4785	0.3810	0.5760		
Étain	2	0					
Fer	2	2	7.8155	7.4810	8.1500		
Manganèse	2	2	6.8395	5.5870	8.0920		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1455	0.1410	0.1500		
Plomb	2	2	0.0033	0.0032	0.0034		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.2805	0.2750	0.2860		
Zinc	2	2	1.8095	1.5090	2.1100		
Tout métaux et éléments	30	22					1

Asperge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	18	18	1.6794	0.4410	4.3240		
Arsenic	18	1	0.0095	0.0095	0.0095		
Bore	18	18	1.1793	0.1430	1.6520		
Cadmium	18	15	0.0092	0.0020	0.0205		
Chrome	18	14	0.0233	0.0100	0.0770		
Cuivre	18	18	1.1301	0.7590	1.6460		
Étain	18	2	0.0250	0.0230	0.0270		
Fer	18	18	7.9661	3.6070	14.8500		
Manganèse	18	18	2.1082	0.7370	8.1970		
Mercuré	17	0					
Nickel	18	17	0.1515	0.0270	0.7150		
Plomb	18	16	0.0071	0.0021	0.0177		
Sélénium	18	3	0.1067	0.0290	0.1890		
Titane	18	17	0.6417	0.3140	1.4050		
Zinc	18	18	5.5769	3.4230	12.9100		
Tout métaux et éléments	269	193					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Aubergine, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1840	0.1840	0.1840		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.1640	1.1640	1.1640		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Cuivre	1	1	0.3160	0.3160	0.3160		
Étain	1	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Fer	1	1	1.2020	1.2020	1.2020		
Manganèse	1	1	1.1280	1.1280	1.1280		
Mercur	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1680	0.1680	0.1680		
Zinc	1	1	0.1860	0.1860	0.1860		
Tout métaux et éléments	15	9					

Bette à cartes, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	6.8017	3.3480	12.9500		1
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	3.0570	2.0510	4.9120		
Cadmium	3	3	0.0247	0.0045	0.0628		
Chrome	3	3	0.0353	0.0250	0.0420		
Cuivre	3	3	0.7517	0.3780	1.3070		
Étain	3	1	0.0360	0.0360	0.0360		
Fer	3	3	8.9193	3.2340	18.0400		1
Manganèse	3	3	3.9787	1.2200	9.1000		
Mercur	3	0					
Nickel	3	3	0.0557	0.0120	0.1300		
Plomb	3	3	0.0137	0.0075	0.0229		
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.4993	0.2850	0.8900		
Zinc	3	3	3.1687	0.9700	7.0480		
Tout métaux et éléments	45	34					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Betterave, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	16	15	1.5414	0.1320	5.4000		
Arsenic	16	0					
Bore	16	16	1.4484	0.3000	2.8000		
Cadmium	16	13	0.0236	0.0056	0.1256		1
Chrome	16	7	0.0227	0.0110	0.0400		
Cuivre	16	14	0.7661	0.5000	1.2820		
Étain	16	3	0.0393	0.0230	0.0500		
Fer	16	15	5.7113	2.6730	9.7000		
Manganèse	16	16	4.0529	0.6400	9.1580		
Mercuré	9	0					
Nickel	16	10	0.1002	0.0130	0.3410		
Plomb	16	8	0.0462	0.0025	0.1475		
Sélénium	16	0					
Titane	16	9	0.3771	0.2780	0.4580		
Zinc	16	16	3.5366	1.7000	6.0260		
Tout métaux et éléments	233	142					1

Bleuet, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	11	6.1541	0.2000	31.7500		2
Arsenic	11	3	0.0147	0.0103	0.0228		
Bore	11	9	0.9971	0.7110	1.7450		
Cadmium	11	2	0.0026	0.0026	0.0026		
Chrome	11	7	0.0917	0.0130	0.4740		
Cuivre	11	9	0.5276	0.3310	1.2910		
Étain	11	3	0.0390	0.0250	0.0570		
Fer	11	9	12.1826	2.9170	49.9800		
Manganèse	11	11	29.6975	1.5500	114.1000		5
Mercuré	9	0					
Nickel	11	11	0.0866	0.0300	0.1630		
Plomb	11	7	0.0205	0.0024	0.0600		
Sélénium	11	0					
Titane	11	8	0.5334	0.2110	1.4720		
Zinc	11	11	1.0452	0.5510	1.8560		
Tout métaux et éléments	163	101					7

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Brocoli, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	9	7	0.8586	0.2430	3.2000		
Arsenic	9	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Bore	9	9	3.2340	0.3000	8.0000		1
Cadmium	9	7	0.0084	0.0023	0.0200		
Chrome	9	6	0.0382	0.0120	0.0700		
Cuivre	9	7	0.5386	0.4060	0.8000		
Étain	9	1	0.0420	0.0420	0.0420		
Fer	9	8	7.5711	4.6660	18.9000		
Manganèse	9	9	2.2332	1.0000	5.2800		
Mercuré	6	0					
Nickel	9	7	0.0587	0.0140	0.1100		
Plomb	9	2	0.0028	0.0026	0.0029		
Sélénium	9	3	0.0360	0.0280	0.0400		
Titane	9	6	0.4458	0.2340	0.7510		
Zinc	9	9	4.2989	2.5570	7.6200		
Tout métaux et éléments	132	82					1

Canneberge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	0.5234	0.4450	0.6560		
Arsenic	5	4	0.0075	0.0064	0.0089		
Bore	5	5	0.6052	0.4010	0.6870		
Cadmium	5	4	0.0158	0.0055	0.0208		
Chrome	5	5	0.0286	0.0140	0.0560		
Cuivre	5	5	0.4184	0.3540	0.5340		
Étain	5	2	0.0245	0.0210	0.0280		
Fer	5	5	1.8396	1.4550	2.4890		
Manganèse	5	5	2.1752	0.5540	7.5790		
Mercuré	5	0					
Nickel	5	5	0.0752	0.0230	0.2140		
Plomb	5	4	0.0041	0.0028	0.0052		
Sélénium	5	0					
Titane	5	5	0.1394	0.1230	0.1670		
Zinc	5	5	0.6702	0.6330	0.7880		
Tout métaux et éléments	75	59					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Cantaloup, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	0.1430	0.1430	0.1430		
Arsenic	2	1	0.0065	0.0065	0.0065		
Bore	2	2	2.4635	1.1000	3.8270		
Cadmium	2	1	0.0060	0.0060	0.0060		
Chrome	2	1	0.0480	0.0480	0.0480		
Cuivre	2	2	0.3665	0.3630	0.3700		
Étain	2	1	0.0210	0.0210	0.0210		
Fer	2	2	2.2675	2.0640	2.4710		
Manganèse	2	2	0.5010	0.4910	0.5110		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0120	0.0110	0.0130		
Plomb	2	0					
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1220	0.1060	0.1380		
Zinc	2	2	0.8270	0.4290	1.2250		
Tout métaux et éléments	30	19					

Carotte, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	9	9	2.7397	0.1500	13.4400		1
Arsenic	9	2	0.0136	0.0071	0.0200		
Bore	9	9	2.3844	1.3000	5.2000		1
Cadmium	9	8	0.0332	0.0085	0.0763		
Chrome	9	6	0.0390	0.0140	0.0800		
Cuivre	9	9	0.6209	0.1720	1.7900		
Étain	9	3	0.0433	0.0220	0.0710		
Fer	9	9	5.9327	1.7100	17.5700		
Manganèse	9	9	2.0219	0.7790	4.7610		
Mercuré	7	0					
Nickel	9	6	0.3038	0.0140	1.6700		1
Plomb	9	6	0.0258	0.0035	0.0906		
Sélénium	9	2	0.0205	0.0200	0.0210		
Titane	9	7	0.5136	0.2760	1.0190		
Zinc	9	9	2.4984	1.1000	5.6500		
Tout métaux et éléments	133	94					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Céleri, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	9	3.0726	0.1330	8.2750		
Arsenic	11	2	0.0076	0.0069	0.0082		
Bore	11	10	2.3182	0.5000	3.8100		
Cadmium	11	10	0.0343	0.0062	0.1072		1
Chrome	11	9	0.0359	0.0110	0.0950		
Cuivre	11	9	0.3662	0.1720	0.9710		
Étain	11	5	0.0352	0.0200	0.0650		
Fer	11	9	5.6268	1.2630	13.4300		
Manganèse	11	11	0.9481	0.1500	1.8580		
Mercuré	9	0					
Nickel	11	5	0.0658	0.0200	0.2270		
Plomb	11	8	0.0069	0.0044	0.0103		
Sélénium	11	0					
Titane	11	9	0.3668	0.1760	0.7230		
Zinc	11	11	1.7511	0.8310	3.4860		
Tout métaux et éléments	163	107					1

Cerise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	14	10	0.7336	0.1160	2.5000		
Arsenic	14	8	0.0101	0.0072	0.0166		
Bore	14	14	5.3546	0.4000	11.7400		6
Cadmium	14	1	0.0067	0.0067	0.0067		
Chrome	14	8	0.1480	0.0240	0.5640		
Cuivre	14	12	1.0598	0.2900	2.3200		
Étain	14	0					
Fer	14	12	4.0431	1.8110	7.3000		
Manganèse	14	14	0.9281	0.2400	1.9500		
Mercuré	10	0					
Nickel	14	8	0.0291	0.0110	0.0960		
Plomb	14	3	0.0038	0.0030	0.0044		
Sélénium	14	0					
Titane	14	10	0.2007	0.1610	0.2700		
Zinc	14	13	1.0606	0.4710	3.0400		
Tout métaux et éléments	206	113					6

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Champignon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	7	0.4727	0.1300	1.2290		
Arsenic	10	6	0.0239	0.0124	0.0694		
Bore	10	10	1.4132	0.1740	5.3270		1
Cadmium	10	6	0.0082	0.0025	0.0298		
Chrome	10	7	0.0600	0.0170	0.2580		
Cuivre	10	10	2.3205	0.9250	4.6180		
Étain	10	3	0.0560	0.0400	0.0860		
Fer	10	10	3.2273	0.7100	10.4500		
Manganèse	10	10	0.5115	0.2070	1.0720		
Mercur	9	0					
Nickel	10	3	0.0130	0.0120	0.0150		
Plomb	10	4	0.0030	0.0023	0.0036		
Sélénium	10	10	0.1649	0.0570	0.4510		
Titane	10	8	0.3509	0.0300	0.9480		
Zinc	10	10	4.2049	1.4190	7.1410		
Tout métaux et éléments	149	104					1

Chou de Bruxelles, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	7	1.2857	0.1760	2.7920		
Arsenic	8	0					
Bore	8	8	2.1391	1.3460	2.9720		
Cadmium	8	7	0.0068	0.0033	0.0116		
Chrome	8	7	0.0189	0.0110	0.0290		
Cuivre	8	7	0.3747	0.2530	0.5210		
Étain	8	4	0.0480	0.0320	0.0730		
Fer	8	8	6.6171	4.2920	10.7900		
Manganèse	8	8	1.8253	1.1100	2.8360		
Mercur	7	0					
Nickel	8	6	0.0390	0.0210	0.0550		
Plomb	8	3	0.0067	0.0027	0.0117		
Sélénium	8	3	0.0983	0.0200	0.1640		
Titane	8	7	0.6399	0.4700	0.8390		
Zinc	8	8	2.5824	1.8140	3.5700		
Tout métaux et éléments	119	83					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	6	0.6340	0.1310	2.6000		
Arsenic	7	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	7	7	1.6027	0.4000	2.3390		
Cadmium	7	4	0.0080	0.0021	0.0200		
Chrome	7	3	0.0310	0.0210	0.0500		
Cuivre	7	6	0.4990	0.1120	2.2400		
Étain	7	2	0.0585	0.0440	0.0730		
Fer	7	7	3.0656	1.0000	5.3000		
Manganèse	7	7	1.9269	1.0050	4.7980		
Mercur	5	0					
Nickel	7	4	0.0433	0.0140	0.0860		
Plomb	7	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Sélénium	7	1	0.0750	0.0750	0.0750		
Titane	7	5	0.4200	0.1580	1.0040		
Zinc	7	7	1.4636	0.8040	2.5400		
Tout métaux et éléments	103	61					

Chou-Chinois, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	7	0.8944	0.1150	2.6350		
Arsenic	8	0					
Bore	8	8	1.1088	0.8420	1.6000		
Cadmium	8	7	0.0207	0.0021	0.0969		
Chrome	8	6	0.0208	0.0110	0.0450		
Cuivre	8	8	0.1573	0.0440	0.2570		
Étain	8	5	0.0452	0.0240	0.0870		
Fer	8	8	4.0261	1.9340	7.1480		
Manganèse	8	8	3.7381	0.9050	19.3200		
Mercur	8	0					
Nickel	8	5	0.0194	0.0120	0.0290		
Plomb	8	3	0.0122	0.0024	0.0260		
Sélénium	8	1	0.0260	0.0260	0.0260		
Titane	8	8	0.2995	0.1380	0.4600		
Zinc	8	8	2.0571	1.0400	4.7900		
Tout métaux et éléments	120	82					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou-fleur, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	4	0.5000	0.4000	0.6000		
Arsenic	10	0					
Bore	10	9	1.5202	0.6700	2.0000		1
Cadmium	10	2	0.0043	0.0031	0.0054		
Chrome	10	5	0.0284	0.0120	0.0400		
Cuivre	10	8	0.8266	0.1230	1.4800		
Étain	10	1	0.0260	0.0260	0.0260		
Fer	10	9	3.1244	1.6000	4.5000		
Manganèse	10	10	1.0972	0.8700	1.8100		
Mercur	3	0					
Nickel	10	4	0.0795	0.0120	0.2500		
Plomb	10	0					
Sélénium	10	2	0.0440	0.0400	0.0480		
Titane	10	3	0.2673	0.1910	0.3670		
Zinc	10	10	2.3578	1.7150	3.5100		
Tout métaux et éléments	143	67					1

Citrouille, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.2973	0.2000	0.4000		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	1.2463	0.4440	2.5000		
Cadmium	3	1	0.0034	0.0034	0.0034		
Chrome	3	0					
Cuivre	3	2	0.1505	0.1070	0.1940		
Étain	3	0					
Fer	3	3	1.7063	1.1960	2.3230		
Manganèse	3	3	1.1720	0.2280	1.9600		
Mercur	2	0					
Nickel	3	2	0.0190	0.0130	0.0250		
Plomb	3	0					
Sélénium	3	0					
Titane	3	1	0.1420	0.1420	0.1420		
Zinc	3	3	1.1717	0.7380	1.7600		
Tout métaux et éléments	44	21					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Concombre, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	10	0.5854	0.1210	1.2140		
Arsenic	10	4	0.0115	0.0075	0.0182		
Bore	10	10	0.7521	0.3590	1.2000		
Cadmium	10	7	0.0039	0.0024	0.0062		
Chrome	10	7	0.0290	0.0130	0.0600		
Cuivre	10	10	0.5644	0.1740	1.7100		
Étain	10	4	0.0298	0.0220	0.0440		
Fer	10	10	3.1597	1.8130	4.4000		
Manganèse	10	10	0.7807	0.4900	1.6750		
Mercuré	8	0					
Nickel	10	8	0.0836	0.0170	0.4150		
Plomb	10	0					
Sélénium	10	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Titane	10	8	0.1901	0.1360	0.2240		
Zinc	10	10	1.4539	0.9760	2.8600		
Tout métaux et éléments	148	99					

Concombre, Frais (Serre)							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	0					
Arsenic	6	1	0.0176	0.0176	0.0176		
Bore	6	5	0.7582	0.5820	1.0880		
Cadmium	6	0					
Chrome	6	3	0.0130	0.0120	0.0150		
Cuivre	6	5	0.1422	0.0810	0.1930		
Étain	6	0					
Fer	6	5	3.2704	1.0790	7.4810		
Manganèse	6	6	1.0140	0.4760	1.5090		
Mercuré	5	0					
Nickel	6	2	0.0145	0.0100	0.0190		
Plomb	6	1	0.1100	0.1100	0.1100		
Sélénium	6	0					
Titane	6	5	0.2808	0.1560	0.5030		
Zinc	6	6	1.5603	0.5100	4.8820		
Tout métaux et éléments	89	39					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Courge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	4	0.3270	0.1150	0.5800		
Arsenic	11	0					
Bore	11	11	1.9294	0.3000	5.5000		1
Cadmium	11	1	0.0032	0.0032	0.0032		
Chrome	11	2	0.0110	0.0110	0.0110		
Cuivre	11	9	0.5829	0.2200	1.5000		
Étain	11	6	0.0427	0.0200	0.0790		
Fer	11	11	2.8522	0.8000	5.7690		
Manganèse	11	9	0.6384	0.3330	1.1470		
Mercuré	9	0					
Nickel	11	9	0.0558	0.0160	0.0990		
Plomb	11	4	0.0053	0.0024	0.0111		
Sélénium	11	0					
Titane	11	9	0.2170	0.1340	0.3830		
Zinc	11	10	1.4458	0.4700	3.8610		
Tout métaux et éléments	163	85					1

Courgette, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	5	0.5810	0.1170	0.9350		
Arsenic	8	0					
Bore	8	6	1.5673	0.7840	3.9000		
Cadmium	8	2	0.0028	0.0027	0.0029		
Chrome	8	2	0.0250	0.0200	0.0300		
Cuivre	8	6	0.7972	0.2550	2.7900		
Étain	8	2	0.0265	0.0200	0.0330		
Fer	8	6	2.8735	1.1000	3.9270		
Manganèse	8	8	0.9645	0.3720	1.8260		
Mercuré	5	0					
Nickel	8	7	0.1063	0.0160	0.4000		
Plomb	8	2	0.0065	0.0028	0.0102		
Sélénium	8	0					
Titane	8	5	0.2254	0.1240	0.3650		
Zinc	8	8	2.1290	0.7250	3.3600		
Tout métaux et éléments	117	59					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échalote, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.6940	1.6940	1.6940		
Cadmium	1	1	0.0108	0.0108	0.0108		
Chrome	1	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Cuivre	1	1	0.3340	0.3340	0.3340		
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.1520	2.1520	2.1520		
Manganèse	1	1	1.6220	1.6220	1.6220		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.4370	0.4370	0.4370		
Zinc	1	1	2.5530	2.5530	2.5530		
Tout métaux et éléments	15	9					

Épinard, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	10	29.0868	3.2000	122.5000		7
Arsenic	10	10	0.0163	0.0060	0.0707		
Bore	10	9	1.9787	1.1670	2.6490		
Cadmium	10	10	0.0951	0.0186	0.2114		1
Chrome	10	9	0.0974	0.0260	0.2830		
Cuivre	10	9	0.6734	0.3620	0.9530		
Étain	10	4	0.0233	0.0210	0.0250		
Fer	10	10	47.1540	5.7000	205.8000		1
Manganèse	10	10	10.6405	2.5000	27.2100		4
Mercuré	9	0					
Nickel	10	9	0.0518	0.0150	0.1660		
Plomb	10	10	0.1239	0.0288	0.7620		1
Sélénium	10	0					
Titane	10	10	1.6717	0.3000	5.9050		1
Zinc	10	10	7.6014	3.0950	12.0800		
Tout métaux et éléments	149	120					15

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fraise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	7	3.3641	0.2610	10.8800		1
Arsenic	7	1	0.0065	0.0065	0.0065		
Bore	7	7	1.6417	0.4570	3.7320		
Cadmium	7	4	0.0066	0.0023	0.0145		
Chrome	7	4	0.0180	0.0110	0.0320		
Cuivre	7	7	0.5087	0.2700	0.8990		
Étain	7	2	0.0545	0.0250	0.0840		
Fer	7	7	5.0654	1.3750	10.4100		
Manganèse	7	7	2.6760	0.5950	5.0810		
Mercur	7	0					
Nickel	7	7	0.0371	0.0100	0.0970		
Plomb	7	5	0.0093	0.0042	0.0145		
Sélénium	7	0					
Titane	7	7	0.2980	0.1350	0.5370		
Zinc	7	7	0.9616	0.6950	1.2070		
Tout métaux et éléments	105	72					1

Framboise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	7	3.2536	0.3000	11.1800		1
Arsenic	7	4	0.0058	0.0050	0.0066		
Bore	7	6	3.2497	1.7120	7.7730		1
Cadmium	7	6	0.0106	0.0030	0.0218		
Chrome	7	3	0.0643	0.0390	0.0900		
Cuivre	7	6	0.8530	0.6260	1.1060		
Étain	7	1	0.0250	0.0250	0.0250		
Fer	7	6	9.9738	5.3940	12.7300		
Manganèse	7	7	3.2764	1.5100	5.8880		
Mercur	6	0					
Nickel	7	6	0.6113	0.0120	2.4450		1
Plomb	7	5	0.0054	0.0027	0.0100		
Sélénium	7	0					
Titane	7	6	0.5412	0.2140	0.8190		
Zinc	7	7	3.0854	1.9000	4.0630		
Tout métaux et éléments	104	70					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Haricot Germe, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	7	0.7240	0.2540	2.2600		
Arsenic	8	0					
Bore	8	6	0.9945	0.5220	2.0430		
Cadmium	8	0					
Chrome	8	2	0.2020	0.0140	0.3900		
Cuivre	8	6	1.0797	0.5700	2.4190		
Étain	8	2	0.0430	0.0410	0.0450		
Fer	8	7	5.4006	2.6000	16.9100		
Manganèse	8	7	1.2904	0.6000	3.8660		
Mercuré	4	0					
Nickel	8	6	0.2055	0.0300	0.6240		
Plomb	8	1	0.0028	0.0028	0.0028		
Sélénium	8	1	0.2480	0.2480	0.2480		
Titane	8	4	0.3693	0.1960	0.7480		
Zinc	8	8	2.5735	0.8600	8.4910		
Tout métaux et éléments	116	57					

Haricot, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	10	2.2836	0.4680	4.5990		
Arsenic	11	1	0.0056	0.0056	0.0056		
Bore	11	10	1.2410	0.7090	1.8220		
Cadmium	11	1	0.0025	0.0025	0.0025		
Chrome	11	7	0.0291	0.0100	0.0490		
Cuivre	11	10	0.7744	0.3820	1.6000		
Étain	11	5	0.0328	0.0220	0.0520		
Fer	11	10	7.7789	3.6570	10.3600		
Manganèse	11	11	2.3052	0.7200	4.3360		
Mercuré	9	0					
Nickel	11	10	0.2245	0.0500	1.2590		1
Plomb	11	7	0.0067	0.0045	0.0157		
Sélénium	11	0					
Titane	11	9	0.3456	0.2150	0.4740		
Zinc	11	11	2.3538	1.0270	3.4930		
Tout métaux et éléments	163	102					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Laitue, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	18	15	8.3499	0.1830	39.0000		3
Arsenic	18	8	0.0084	0.0054	0.0187		
Bore	18	17	1.2025	0.4670	2.7000		
Cadmium	18	14	0.0219	0.0020	0.0660		
Chrome	18	11	0.0671	0.0110	0.2160		
Cuivre	18	15	0.4099	0.1240	1.8200		
Étain	18	5	0.0374	0.0220	0.0640		
Fer	18	17	13.3861	0.6240	67.8000		1
Manganèse	18	18	2.3212	0.3900	8.0400		
Mercur	14	0					
Nickel	18	7	0.0317	0.0160	0.0750		
Plomb	18	9	0.0385	0.0048	0.2126		
Sélénium	18	1	0.0330	0.0330	0.0330		
Titane	18	15	0.4874	0.1530	1.7540		
Zinc	18	18	2.5093	0.7400	10.5000		
Tout métaux et éléments	266	170					4

Mais sucre, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	17	10	0.2640	0.1280	0.6000		
Arsenic	17	1	0.0078	0.0078	0.0078		
Bore	17	17	0.6012	0.3000	0.9060		
Cadmium	17	11	0.0062	0.0022	0.0144		
Chrome	17	8	0.0446	0.0130	0.1220		
Cuivre	17	15	0.6792	0.3970	1.6200		
Étain	17	9	0.1143	0.0210	0.8000		
Fer	17	17	4.6701	2.7000	9.3010		
Manganèse	17	17	2.0149	1.1620	3.7200		
Mercur	14	0					
Nickel	17	14	0.0580	0.0100	0.1800		
Plomb	17	2	0.0068	0.0028	0.0108		
Sélénium	17	2	0.0270	0.0260	0.0280		
Titane	17	12	0.1838	0.1080	0.6690		
Zinc	17	17	5.6003	3.9480	9.0440		
Tout métaux et éléments	252	152					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Melon d'eau, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	1.3000	1.3000	1.3000		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	1.5220	0.8440	2.2000		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.1190	0.0400	0.1980		
Cuivre	2	2	1.1235	0.1570	2.0900		
Étain	2	0					
Fer	2	2	1.5290	1.4580	1.6000		
Manganèse	2	2	0.3675	0.1350	0.6000		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	1	0.0260	0.0260	0.0260		
Plomb	2	0					
Sélénium	2	0					
Titane	2	0					
Zinc	2	2	0.4725	0.4100	0.5350		
Tout métaux et éléments	29	14					

Melon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.7000	0.7000	0.7000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.0000	1.0000	1.0000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Cuivre	1	1	1.1700	1.1700	1.1700		
Étain	1	0					
Fer	1	1	1.4000	1.4000	1.4000		
Manganèse	1	1	0.2100	0.2100	0.2100		
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.4000	0.4000	0.4000		
Tout métaux et éléments	14	7					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Nectarine, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	0.3972	0.1650	0.7320		
Arsenic	5	0					
Bore	5	5	4.6634	2.0000	5.9570		3
Cadmium	5	2	0.0032	0.0024	0.0039		
Chrome	5	4	0.0703	0.0400	0.1280		
Cuivre	5	5	1.0072	0.6170	1.8900		
Étain	5	2	0.0305	0.0210	0.0400		
Fer	5	5	2.7534	1.1990	6.5000		
Manganèse	5	5	0.5992	0.4380	0.8500		
Mercuré	4	0					
Nickel	5	4	0.0780	0.0420	0.1300		
Plomb	5	0					
Sélénium	5	0					
Titane	5	4	0.1865	0.1540	0.2450		
Zinc	5	5	1.1806	0.6640	2.6900		
Tout métaux et éléments	74	46					3

Oignon Vert, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	9	3.4742	0.1490	7.3610		
Arsenic	10	7	0.0085	0.0054	0.0112		
Bore	10	9	1.1303	0.5540	2.1090		
Cadmium	10	9	0.0310	0.0050	0.1484		1
Chrome	10	9	0.0258	0.0100	0.0560		
Cuivre	10	9	0.3056	0.0780	0.6290		
Étain	10	7	0.0289	0.0200	0.0530		
Fer	10	9	6.7557	3.2610	10.3400		
Manganèse	10	10	1.8862	0.5260	4.0480		
Mercuré	9	0					
Nickel	10	6	0.0257	0.0120	0.0440		
Plomb	10	7	0.0119	0.0022	0.0215		
Sélénium	10	0					
Titane	10	9	0.2872	0.1490	0.4100		
Zinc	10	10	1.9632	0.4270	4.0980		
Tout métaux et éléments	149	110					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Oignon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	7	0.3594	0.1210	0.7000		
Arsenic	13	4	0.0109	0.0055	0.0200		
Bore	13	13	1.3517	0.5280	2.9000		
Cadmium	13	11	0.0080	0.0029	0.0200		
Chrome	13	7	0.1344	0.0220	0.4900		
Cuivre	13	13	0.4783	0.1840	1.6400		
Étain	13	3	0.0310	0.0290	0.0340		
Fer	13	13	2.6251	1.2720	7.4000		
Manganèse	13	13	1.0688	0.6200	2.2700		
Mercuré	11	0					
Nickel	13	7	0.0276	0.0110	0.0600		
Plomb	13	1	0.0035	0.0035	0.0035		
Sélénium	13	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Titane	13	11	0.3120	0.1690	0.6680		
Zinc	13	13	1.3128	0.5190	3.0100		
Tout métaux et éléments	193	117					

Panais, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	9	4.0552	0.5100	27.7400		1
Arsenic	10	5	0.0146	0.0055	0.0300		
Bore	10	10	5.1619	2.7780	9.7000		3
Cadmium	10	10	0.0444	0.0098	0.0700		
Chrome	10	9	0.0557	0.0100	0.1340		
Cuivre	10	10	1.2911	0.7940	2.7700		
Étain	10	2	0.0340	0.0210	0.0470		
Fer	10	10	7.3936	3.4170	15.7000		
Manganèse	10	10	3.2441	1.0600	8.7720		
Mercuré	7	0					
Nickel	10	10	0.2008	0.0660	0.5110		
Plomb	10	5	0.0048	0.0026	0.0078		
Sélénium	10	2	0.0350	0.0300	0.0400		
Titane	10	8	0.5364	0.0300	0.7700		
Zinc	10	10	3.9506	2.0020	6.9100		
Tout métaux et éléments	147	110					4

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pêche, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	20	19	2.1593	0.4240	11.9000		1
Arsenic	20	2	0.0067	0.0061	0.0072		
Bore	20	19	3.2222	0.8000	5.8000		3
Cadmium	20	4	0.0047	0.0021	0.0118		
Chrome	20	11	0.0771	0.0100	0.5680		
Cuivre	20	18	0.9284	0.5030	2.1800		
Étain	20	4	0.1193	0.0260	0.2140		
Fer	20	19	2.4541	0.9000	5.3210		
Manganèse	20	20	0.4775	0.0900	0.6750		
Mercuré	12	0					
Nickel	20	12	0.0659	0.0220	0.1080		
Plomb	20	11	0.0034	0.0021	0.0053		
Sélénium	20	0					
Titane	20	12	0.1719	0.1010	0.2460		
Zinc	20	20	1.0172	0.5870	3.0400		
Tout métaux et éléments	292	171					4

Piment Fort, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.4640	0.4640	0.4640		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.0780	1.0780	1.0780		
Cadmium	1	1	0.0034	0.0034	0.0034		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	2.3180	2.3180	2.3180		
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.5980	2.5980	2.5980		
Manganèse	1	1	1.4000	1.4000	1.4000		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0110	0.0110	0.0110		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2270	0.2270	0.2270		
Zinc	1	1	1.2500	1.2500	1.2500		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poire, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	10	0.4700	0.1150	1.0000		
Arsenic	10	0					
Bore	10	10	3.6939	1.3860	7.5000		2
Cadmium	10	2	0.0038	0.0022	0.0054		
Chrome	10	6	0.1087	0.0100	0.4500		
Cuivre	10	6	0.8898	0.5400	1.9700		
Étain	10	2	0.0450	0.0240	0.0660		
Fer	10	10	1.6930	0.9000	3.2000		
Manganèse	10	9	0.5132	0.2560	0.9600		
Mercuré	4	0					
Nickel	10	4	0.0623	0.0300	0.1240		
Plomb	10	0					
Sélénium	10	0					
Titane	10	4	0.1515	0.1070	0.1920		
Zinc	10	10	1.4184	0.6700	3.1500		
Tout métaux et éléments	144	73					2

Pois, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	4	0.8475	0.3340	1.6000		
Arsenic	4	1	0.0055	0.0055	0.0055		
Bore	4	4	1.7895	1.2130	2.3000		
Cadmium	4	2	0.0046	0.0037	0.0055		
Chrome	4	4	0.0223	0.0110	0.0400		
Cuivre	4	4	1.3548	0.4800	2.1240		
Étain	4	3	0.0367	0.0230	0.0550		
Fer	4	4	12.4535	9.2840	17.3900		
Manganèse	4	4	3.5565	1.3480	6.0960		
Mercuré	3	0					
Nickel	4	3	0.1853	0.0330	0.2710		
Plomb	4	1	0.0194	0.0194	0.0194		
Sélénium	4	0					
Titane	4	3	0.8770	0.6250	1.1780		
Zinc	4	4	5.8548	3.5520	10.3600		
Tout métaux et éléments	59	41					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poivron, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	3	0.4000	0.3000	0.5000		
Arsenic	6	0					
Bore	6	6	1.3107	0.5640	3.2000		
Cadmium	6	1	0.0215	0.0215	0.0215		
Chrome	6	2	0.0340	0.0300	0.0380		
Cuivre	6	2	0.8745	0.4490	1.3000		
Étain	6	1	0.0460	0.0460	0.0460		
Fer	6	6	3.4005	2.3000	5.2000		
Manganèse	6	5	0.9230	0.0900	2.3000		
Mercur	1	0					
Nickel	6	0					
Plomb	6	0					
Sélénium	6	0					
Titane	6	1	0.1320	0.1320	0.1320		
Zinc	6	6	1.8878	0.6970	2.5300		
Tout métaux et éléments	85	33					

Poivron, Frais (Serre)							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	23	15	0.4387	0.1020	2.8000		
Arsenic	23	0					
Bore	23	21	1.0537	0.4900	1.7000		
Cadmium	23	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	23	9	0.0362	0.0100	0.1610		
Cuivre	23	18	0.2859	0.1540	0.5100		
Étain	23	6	0.0237	0.0200	0.0300		
Fer	23	21	3.7899	2.5900	5.2000		
Manganèse	23	23	1.2560	0.5000	1.9440		
Mercur	18	0					
Nickel	23	3	0.0290	0.0120	0.0600		
Plomb	23	4	0.0208	0.0033	0.0400		
Sélénium	23	0					
Titane	23	18	0.1649	0.1150	0.2490		
Zinc	23	23	1.7214	1.0170	2.4720		
Tout métaux et éléments	340	162					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pomme de terre, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	123	119	18.0189	0.1230	142.4000		36
Arsenic	123	43	0.0252	0.0020	0.1214		
Bore	123	122	1.2469	0.3000	5.1000		2
Cadmium	123	113	0.0332	0.0027	0.1300		2
Chrome	123	92	0.0816	0.0110	0.8100		
Cuivre	123	115	1.0011	0.2850	2.6100		
Étain	123	51	0.0701	0.0060	0.4000		
Fer	123	123	22.1093	1.1330	170.0000		15
Manganèse	123	122	2.4049	0.1500	11.2000		1
Mercur	90	0					
Nickel	123	104	0.1029	0.0100	0.8500		
Plomb	123	75	0.0219	0.0020	0.2372		
Sélénium	123	12	0.0642	0.0100	0.4700		
Titane	123	99	0.6228	0.0230	3.0530		1
Zinc	123	123	3.2217	0.2350	8.2300		
Tout métaux et éléments	1812	1313					57

Pommes, Fraîches							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	148	137	0.5137	0.1030	8.3110		
Arsenic	148	26	0.0221	0.0060	0.2100		1
Bore	148	147	3.0255	0.7280	13.3000		14
Cadmium	148	15	0.0233	0.0022	0.1900		1
Chrome	148	73	0.0573	0.0100	0.8430		
Cuivre	148	137	0.3726	0.1510	4.2800		
Étain	148	56	0.0846	0.0070	2.0250		
Fer	148	145	2.0998	0.5400	46.4000		
Manganèse	148	144	0.4268	0.1300	1.9880		
Mercur	127	0					
Nickel	148	36	0.2626	0.0100	4.9200		2
Plomb	148	29	0.0448	0.0020	0.9038		1
Sélénium	148	2	0.1110	0.0020	0.2200		
Titane	148	83	0.1484	0.0250	0.3910		
Zinc	148	141	0.4141	0.1000	4.3900		
Tout métaux et éléments	2199	1171					19

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Prune, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	12	0.6792	0.1650	2.1000		
Arsenic	12	0					
Bore	12	12	4.5321	1.9180	7.3000		5
Cadmium	12	0					
Chrome	12	7	0.1037	0.0150	0.5710		
Cuivre	12	11	0.9945	0.3840	1.7700		
Étain	12	0					
Fer	12	12	2.1448	0.7000	4.7120		
Manganèse	12	11	0.6093	0.3000	1.1360		
Mercuré	8	0					
Nickel	12	8	0.0473	0.0140	0.0790		
Plomb	12	1	0.0033	0.0033	0.0033		
Sélénium	12	0					
Titane	12	8	0.1799	0.1400	0.2520		
Zinc	12	12	1.3573	0.6870	6.1600		
Tout métaux et éléments	176	94					5

Radis, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	10	2.7029	0.1870	7.1800		
Arsenic	10	2	0.0059	0.0059	0.0059		
Bore	10	10	1.3439	0.7850	4.2670		
Cadmium	10	8	0.0118	0.0033	0.0303		
Chrome	10	7	0.0206	0.0120	0.0280		
Cuivre	10	10	0.2895	0.1220	1.2000		
Étain	10	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Fer	10	10	4.2659	1.3230	10.0600		
Manganèse	10	10	0.7768	0.2120	1.8280		
Mercuré	10	0					
Nickel	10	7	0.0279	0.0100	0.0900		
Plomb	10	8	0.0072	0.0032	0.0143		
Sélénium	10	0					
Titane	10	10	0.2751	0.1240	0.5980		
Zinc	10	10	1.2566	0.6950	2.4530		
Tout métaux et éléments	150	103					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Raisin, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	7	0.7839	0.3250	1.9550		
Arsenic	7	0					
Bore	7	7	3.4619	2.0300	7.6880		1
Cadmium	7	0					
Chrome	7	3	0.0283	0.0170	0.0440		
Cuivre	7	7	1.0026	0.5290	1.4960		
Étain	7	3	0.0270	0.0220	0.0330		
Fer	7	7	2.8940	1.7980	4.4210		
Manganèse	7	7	1.5640	0.2800	6.6200		
Mercuré	7	0					
Nickel	7	5	0.0214	0.0130	0.0350		
Plomb	7	1	0.0032	0.0032	0.0032		
Sélénium	7	0					
Titane	7	7	0.2910	0.1850	0.5050		
Zinc	7	7	0.6499	0.3220	1.0580		
Tout métaux et éléments	105	61					1

Rhubarbe, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	11	10.3000	1.0530	53.7600		3
Arsenic	11	0					
Bore	11	11	1.5389	1.0000	2.7000		
Cadmium	11	9	0.0210	0.0046	0.0817		
Chrome	11	9	0.0449	0.0120	0.1610		
Cuivre	11	10	0.4734	0.1010	1.8600		
Étain	11	6	0.0853	0.0230	0.3520		
Fer	11	11	6.9905	1.1840	32.0000		
Manganèse	11	11	2.3006	0.3140	8.2920		
Mercuré	9	0					
Nickel	11	9	0.1187	0.0120	0.4200		
Plomb	11	10	0.0174	0.0033	0.0561		
Sélénium	11	0					
Titane	11	8	0.4040	0.1560	0.7000		
Zinc	11	11	1.8030	0.2260	7.3360		
Tout métaux et éléments	163	116					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Rutabaga, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	7	1.0800	0.1870	2.5740		
Arsenic	12	2	0.0150	0.0100	0.0200		
Bore	12	12	2.2231	1.1090	5.4000		
Cadmium	12	11	0.0097	0.0024	0.0300		
Chrome	12	5	0.0514	0.0140	0.0900		
Cuivre	12	11	0.5242	0.0880	4.1900		
Étain	12	4	0.0338	0.0280	0.0410		
Fer	12	12	3.8074	1.3640	11.6000		
Manganèse	12	12	1.0253	0.3950	3.2500		
Mercur	10	0					
Nickel	12	10	0.3296	0.0110	1.6000		2
Plomb	12	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Sélénium	12	3	0.0413	0.0250	0.0600		
Titane	12	10	0.4691	0.2150	1.3460		
Zinc	12	12	1.5981	0.7240	4.4000		
Tout métaux et éléments	178	112					2

Tomate, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	33	25	0.5098	0.1130	1.7000		
Arsenic	33	0					
Bore	33	33	0.6982	0.2000	1.0480		2
Cadmium	33	15	0.0102	0.0025	0.0273		
Chrome	33	17	0.0627	0.0110	0.5210		
Cuivre	33	28	0.7165	0.0840	2.3600		
Étain	33	10	0.0399	0.0210	0.0730		
Fer	33	33	3.1360	0.7740	7.6000		
Manganèse	33	33	1.2379	0.1500	3.0400		
Mercur	23	0					
Nickel	33	10	0.0236	0.0100	0.0520		
Plomb	33	3	0.0068	0.0036	0.0100		
Sélénium	33	0					
Titane	33	22	0.2292	0.1150	0.4050		
Zinc	33	33	1.0830	0.5290	2.2000		
Tout métaux et éléments	485	262					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Tomate, Fraîche (Serre)							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	14	9	5.0647	0.1020	40.6600		1
Arsenic	14	1	0.0104	0.0104	0.0104		
Bore	14	14	0.7628	0.5000	1.3240		2
Cadmium	14	4	0.0234	0.0041	0.0558		
Chrome	14	2	0.0455	0.0120	0.0790		
Cuivre	14	9	0.2222	0.0810	0.4420		
Étain	14	3	0.0960	0.0270	0.2330		
Fer	14	14	6.0442	1.1530	57.2600		1
Manganèse	14	14	1.3703	0.4540	5.9330		
Mercuré	9	0					
Nickel	14	4	0.0450	0.0190	0.0600		
Plomb	14	3	0.0225	0.0100	0.0400		
Sélénium	14	0					
Titane	14	9	0.5822	0.1170	3.4660		1
Zinc	14	14	1.0525	0.2400	3.9900		
Tout métaux et éléments	205	100					5

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'étable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans les fruits et légumes frais domestiques par test spécifique

Champignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	4	Dithiocarbamate	3	0.1233	0.1000	0.1500	

Pêche, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	5	Prévérification de Pesticide	5				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	5	Captane	5	0.0432	0.0340	0.0520	

Pomme de terre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	4	Thiabendazole	1	0.3000	0.3000	0.3000	

Pommes, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'ALAR	5	Daminozide					

Radis, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	4	Dithiocarbamate	4	0.6950	0.5000	0.9200	

Rutabaga, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	1	Dithiocarbamate	1	2.0000	2.0000	2.0000	

Tomate, Fraîche

Tomate, Fraîche**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	3	Prévérification de Pesticide					

Tomate, Fraîche (Serre)**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	2	Prévérification de Pesticide					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Sommaire de surveillance de l'analyse des résidus de pesticide dans les produits de fruits et de légumes frais par pays

Pays d'origine	Nombre de tests	Nombre de positifs	Pourcentage de positifs	Nombre de violations	Pourcentage - Violations
PORTUGAL	12	10	83.33	3	25.00
HONG-KONG	6	1	16.67	1	16.67
URUGUAY	24	14	58.33	2	8.33
MALAISIE	28	5	17.86	2	7.14
TURQUIE	14	2	14.29	1	7.14
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	45	9	20.00	3	6.67
INDE	33	5	15.15	2	6.06
THAÏLANDE	144	34	23.61	8	5.56
BELIZE	20	8	40.00	1	5.00
GUATEMALA	345	128	37.10	16	4.64
REPUBLIQUE DOMINICAINE	135	35	25.93	6	4.44
CHINE	868	226	26.04	36	4.15
ESPAGNE	270	114	42.22	10	3.70
JAMAÏQUE	54	7	12.96	2	3.70
TAÏWAN	103	37	35.92	3	2.91
PANAMA	78	14	17.95	2	2.56
PEROU	175	30	17.14	4	2.29
BRESIL	216	37	17.13	4	1.85
COLOMBIE	119	13	10.92	2	1.68
CHILI	1248	291	23.32	19	1.52
COSTA RICA	329	46	13.98	5	1.52
MEXIQUE	1935	372	19.22	25	1.29
ETATS-UNIS	5058	1277	25.25	64	1.27
ARGENTINE	317	75	23.66	4	1.26
ITALIE	192	44	22.92	2	1.04
NOUVELLE-ZELANDE	99	21	21.21	1	1.01
AFRIQUE DU SUD	349	107	30.66	3	0.86
EQUATEUR	140	21	15.00	1	0.71
CANADA	5313	1288	24.24	25	0.47
MAROC	254	89	35.04	1	0.39
NAMIBIE	1	3	300.00		
CHYPRE	3	6	200.00		
ZIMBABWE	2	3	150.00		
JAPON	6	5	83.33		
BAHAMAS	4	3	75.00		
PAKISTAN	7	4	57.14		
CUBA	14	7	50.00		
EL SALVADOR	2	1	50.00		
GHANA	2	1	50.00		
GROENLAND	2	1	50.00		
NICARAGUA	12	3	25.00		

Pays d'origine	Nombre de tests	Nombre de positifs	Pourcentage de positifs	Nombre de violations	Pourcentage - Violations
AUSTRALIE	15	3	20.00		
BAHREIN	10	2	20.00		
EGYPTE	11	2	18.18		
HONDURAS	218	29	13.30		
ISRAEL	120	11	9.17		
BELGIQUE	50	3	6.00		
FRANCE	22	1	4.55		
PAYS-BAS	54	2	3.70		
GRECE	32	1	3.13		
VIËT NAM	36	1	2.78		
ALGERIE	12				
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	2				
HAITI	9				
KENYA	5				
TURKMENISTAN	2				
ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	8				
Tous (à l'exclusion des métaux)	18584	4452		258	

Remarque - Il est possible qu'une valeur soit supérieure à 100 % si, par exemple, il y avait plus d'un résidu trouvé par échantillon. (Un exemple serait que 10 échantillons contenaient chacun deux résidus; le pourcentage de résultats positifs serait alors estimé à 200 %. De telles aberrations pourraient survenir uniquement lorsque les échantillons sont de petite taille.)

Surveillance des tests de résidus dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais par pays et par test spécifique

Abricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	3	Bénomyl	2	0.0755	0.0350	0.1159	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl	1	0.0109	0.0109	0.0109	
BÉNOMYL	NOUVELLE-ZELANDE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate	1	1.0900	1.0900	1.0900	
EBDC(DC)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHILI	5	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Captane	1	0.1720	0.1720	0.1720	
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Carbaryl	3	0.8655	0.0303	1.8260	
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Cyprodinile	1	0.0741	0.0741	0.0741	
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Iprodione	1	1.7026	1.7026	1.7026	
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Propiconazole	1	0.0081	0.0081	0.0081	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	1	Captane	1	0.0790	0.0790	0.0790	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	1	Carbaryl	1	0.2720	0.2720	0.2720	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	1	Iprodione	1	0.6200	0.6200	0.6200	
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Ail, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHINE	3	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
ALAR	TURKMENISTAN	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHINE	5	Amitraze					
BÉNOMYL	ARGENTINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	16	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					

Ail, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	HONG-KONG	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ARGENTINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	23	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	HONG-KONG	1	Dithiocarbamate	1	0.2700	0.2700	0.2700	1
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	23	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	HONG-KONG	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	14	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONG-KONG	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	8	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	24	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	24	Bifenthrine	1	0.0034	0.0034	0.0034	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	5	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	HONG-KONG	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	TURKMENISTAN	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	17	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	HONG-KONG	1	Thiabendazole					

Alkéenge, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	COLOMBIE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	COLOMBIE	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	COLOMBIE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	3	Éthylènediamine	1	0.1780	0.1780	0.1780	
EBDC(ETU)	COLOMBIE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	3	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	3	Profénofos	1	0.0121	0.0121	0.0121	
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	3	Thiabendazole					

Ananas, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	AFRIQUE DU SUD	1	Daminozide					
ALAR	COSTA RICA	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	COSTA RICA	1	Amitraze					
AMITRAZE	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	PANAMA	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	13	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PANAMA	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COSTA RICA	13	Dithiocarbamate	2	0.1950	0.1300	0.2600	2
EBDC(DC)	EQUATEUR	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PANAMA	2	Dithiocarbamate	1	0.1200	0.1200	0.1200	1
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	14	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ILES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PANAMA	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	11	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PANAMA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	4	Imazail	1	0.0087	0.0087	0.0087	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	22	Prévéfification de Pesticide	10				
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	22	Butoxyde de pipéronyle	2	0.0101	0.0031	0.0170	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	22	Carbaryl	1	0.0296	0.0296	0.0296	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	22	Triadiméfon	1	0.0124	0.0124	0.0124	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	22	Triadiménol	9	0.0263	0.0053	0.1280	1
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	1	Prévéfification de Pesticide	1				

Ananas, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	1	Triadiméfon	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	1	Triadiménon	1	0.0340	0.0340	0.0340	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	2	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	2	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	2	Triadiménon	1	0.0380	0.0380	0.0380	
PESTICIDES-F052	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	Orthophényphénol	1	0.0079	0.0079	0.0079	
PESTICIDES-F052	PANAMA	3	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	PANAMA	3	Triadiménon	2	0.0232	0.0033	0.0430	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ÎLES VIERGES DES ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole					

Artichaut, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	18	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	19	Dithiocarbamate	1	0.4900	0.4900	0.4900	1
EBDC(DC)	ITALIE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	20	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	19	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Prévérfication de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Cyfluthrine	1	0.0270	0.0270	0.0270	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Esfenvalérate	5	0.0556	0.0331	0.0710	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Fenvalérate	5	0.1032	0.0780	0.1380	2
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Myclobutanil	4	0.0668	0.0100	0.0930	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Prévérfication de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	14	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	2	Thiabendazole					

Asperge, Fraîche

Asperge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ARGENTINE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
AMITRAZE	PEROU	3	Amitraze					
BÉNOMYL	ARGENTINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	8	Bénomyl					
EBDC(DC)	ARGENTINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	8	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	2	0.2750	0.2000	0.3500	
EBDC(DC)	PEROU	8	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	1	Éthylènediamine	1	0.2550	0.2550	0.2550	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	9	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PEROU	8	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	PEROU	3	Formétanate	1	0.0307	0.0307	0.0307	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	12	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	PEROU	12	Prévérfication de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	9	Thiabendazole					

Atemoya, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	BRESIL	1	Prévérfication de Pesticide					

Aubergine, Fraîche

Aubergine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
ALAR	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Daminozide					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl	1	0.0250	0.0250	0.0250	
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Dithiocarbamate	1	0.6600	0.6600	0.6600	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	9	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Éthylènediamine	2	0.2305	0.1860	0.2750	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	6	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	6	Cyperméthrine	1	0.0270	0.0270	0.0270	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	4	Thiabendazole					

Avocat, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	MEXIQUE	6	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	16	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	13	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHILI	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	13	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PEROU	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	3	Éthylènediamine					

Avocat, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	6	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	4	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	PEROU	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	15	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Banane, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	COLOMBIE	2	Daminozide					
ALAR	COSTA RICA	2	Daminozide					
ALAR	EQUATEUR	1	Daminozide					
ALAR	GUATEMALA	1	Daminozide					
AMITRAZE	COSTA RICA	2	Amitraze					
AMITRAZE	GUATEMALA	2	Amitraze					
AMITRAZE	HONDURAS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	COLOMBIE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	HONDURAS	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COLOMBIE	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COSTA RICA	11	Dithiocarbamate	1	0.2000	0.2000	0.2000	
EBDC(DC)	EQUATEUR	12	Dithiocarbamate	1	0.3000	0.3000	0.3000	
EBDC(DC)	GUATEMALA	5	Dithiocarbamate	1	0.6600	0.6600	0.6600	
EBDC(DC)	HONDURAS	10	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PANAMA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	1	Dithiocarbamate	1	0.4500	0.4500	0.4500	
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Dithiocarbamate					

Banane, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	6	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	11	Éthylènediamine	6	0.2645	0.1490	0.5230	1
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	12	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine	1	0.3230	0.3230	0.3230	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	5	Éthylènediamine	4	0.2208	0.2030	0.2640	1
EBDC(EBDC)	HONDURAS	10	Éthylènediamine	2	0.2080	0.1980	0.2180	
EBDC(EBDC)	PANAMA	1	Éthylènediamine	1	0.2190	0.2190	0.2190	
EBDC(EBDC)	PEROU	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONDURAS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PANAMA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	6	Formétanate					
FORMÉTANATE	EQUATEUR	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	HONDURAS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	PANAMA	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BRESIL	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	13	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	13	Imazalil	1	0.0244	0.0244	0.0244	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	21	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	21	Imazalil	1	0.0830	0.0830	0.0830	
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	19	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	19	Imazalil	4	0.0422	0.0217	0.0810	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	10	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	10	Imazalil	3	0.0095	0.0062	0.0149	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	10	Orthophénylphénol	1	0.0044	0.0044	0.0044	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	13	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	HONDURAS	13	Azoxystrobine	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	13	Imazalil	1	0.0229	0.0229	0.0229	
PESTICIDES-F052	PANAMA	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	PEROU	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	6	Thiabendazole	2	0.1565	0.1030	0.2100	
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	11	Thiabendazole	9	0.0492	0.0137	0.1231	
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	10	Thiabendazole	4	0.0528	0.0057	0.0910	
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	3	Thiabendazole	2	0.0165	0.0120	0.0209	
THIABENDAZOLE	HONDURAS	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PANAMA	1	Thiabendazole	1	0.1400	0.1400	0.1400	
THIABENDAZOLE	PEROU	1	Thiabendazole					

Banane, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Thiabendazole					

Basilic, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	ISRAEL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ISRAEL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ISRAEL	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ISRAEL	1	Thiabendazole					

Bette à cardes, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate	1	0.4200	0.4200	0.4200	1
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine	1	0.4200	0.4200	0.4200	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0170	0.0170	0.0170	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	p, p' - DDE	1	0.0040	0.0040	0.0040	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole					

Betterave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	6	Éthylènediamine	2	0.2645	0.1990	0.3300	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine	1	0.1510	0.1510	0.1510	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Prévéfification de Pesticide	2				

Betterave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Cyperméthrine	1	0.0280	0.0280	0.0280	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Permethrine	1	0.0560	0.0560	0.0560	
PESTICIDES-F052	FRANCE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	FRANCE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Bleuet, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ARGENTINE	1	Daminozide					
ALAR	CHILI	2	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	2	Amitraze					
BÉNOMYL	ARGENTINE	9	Bénomyl	3	0.0659	0.0340	0.0987	
BÉNOMYL	CHILI	7	Bénomyl	1	0.5090	0.5090	0.5090	1
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	ARGENTINE	9	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	7	Dithiocarbamate	2	0.1450	0.1400	0.1500	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	9	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	12	Éthylènediamine	1	0.1970	0.1970	0.1970	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ARGENTINE	7	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHILI	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	9	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	9	Captane	3	0.7047	0.0530	1.4610	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	9	Cyprodinile	3	0.3682	0.0346	0.9750	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	9	Fludioxonil	3	0.3996	0.0229	1.0920	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	9	Iprodione	3	0.1302	0.0169	0.3099	1
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Prévéfification de Pesticide	11				
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Captane	1	0.3510	0.3510	0.3510	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Carbaryl	3	0.0440	0.0321	0.0600	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Chlorprophame	1	0.0052	0.0052	0.0052	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Esfenvalérate	1	1.0000	1.0000	1.0000	1
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Fludioxonil	1	0.0087	0.0087	0.0087	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Iprodione	7	0.1041	0.0104	0.4470	2
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Captane	1	0.5640	0.5640	0.5640	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Cyprodinile	1	0.3065	0.3065	0.3065	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Endosulfane totale	1	0.2830	0.2830	0.2830	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Fenbuconazole	1	0.0573	0.0573	0.0573	

Bleuet, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Fludioxonil	1	0.1278	0.1278	0.1278	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Malathion	1	0.0232	0.0232	0.0232	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Méthomyl	1	0.0335	0.0335	0.0335	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Simazine	1	0.1080	0.1080	0.1080	1
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	8	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHILI	9	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Brocofleu, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate	1	0.1900	0.1900	0.1900	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine	1	0.0630	0.0630	0.0630	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole					

Brocoli, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	17	Bénomyl	1	0.0556	0.0556	0.0556	
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	17	Dithiocarbamate	7	0.2914	0.1000	0.6300	
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate	2	0.8300	0.6700	0.9900	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	17	Éthylènediamine	1	0.2770	0.2770	0.2770	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Prévéfification de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Chlorprophame	1	0.0068	0.0068	0.0068	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	6	0.0056	0.0015	0.0100	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Deméton-S-méthyle	1	0.0990	0.0990	0.0990	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Diméthoate	1	0.1280	0.1280	0.1280	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	19	Ométhoate	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	3	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0210	0.0210	0.0210	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	11	Thiabendazole					

Brocoli, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole	1	0.0510	0.0510	0.0510	

Canneberge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Carbaryl	1	0.0068	0.0068	0.0068	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Chlorothalonil	1	0.1190	0.1190	0.1190	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Chlorpyrifos	1	0.0520	0.0520	0.0520	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	3	Thiabendazole					

Cantaloup, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	7	Bénomyl	2	0.1779	0.0132	0.3425	
BÉNOMYL	HONDURAS	5	Bénomyl	2	0.0108	0.0087	0.0128	
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	8	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	HONDURAS	6	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	8	Éthylènediamine	1	0.3500	0.3500	0.3500	
EBDC(EBDC)	HONDURAS	7	Éthylènediamine	2	0.1760	0.1720	0.1800	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONDURAS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	HONDURAS	1	Formétanate					

Cantaloup, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	BRESIL	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Endosulfane totale	2	0.0173	0.0097	0.0248	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Carbaryl	1	0.0404	0.0404	0.0404	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Diméthoate	1	0.0600	0.0600	0.0600	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Endosulfane totale	2	0.0087	0.0068	0.0105	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Métalaxyl	2	0.0105	0.0092	0.0118	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	6	Triadiménol	1	0.0035	0.0035	0.0035	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BRESIL	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	5	Thiabendazole	2	0.3390	0.2766	0.4014	2
THIABENDAZOLE	HONDURAS	1	Thiabendazole	1	0.0090	0.0090	0.0090	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Carambole, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	TAÏWAN	2	Daminozide					
AMITRAZE	TAÏWAN	1	Amitraze					
BÉNOMYL	MALAISIE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	TAÏWAN	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	MALAISIE	5	Dithiocarbamate	2	0.2400	0.1300	0.3500	2
EBDC(DC)	TAÏWAN	4	Dithiocarbamate	1	0.2300	0.2300	0.2300	
EBDC(EBDC)	MALAISIE	5	Éthylènediamine	1	0.3890	0.3890	0.3890	
EBDC(EBDC)	TAÏWAN	4	Éthylènediamine	1	1.8780	1.8780	1.8780	1
EBDC(ETU)	MALAISIE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	MALAISIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	TAÏWAN	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	MALAISIE	6	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	MALAISIE	6	Triadiménol	2	0.0470	0.0350	0.0590	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Carbaryl	1	0.1760	0.1760	0.1760	1
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Cyperméthrine	2	0.1835	0.0870	0.2800	1
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Esfenvalérate	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Fenvalérate	1	0.0600	0.0600	0.0600	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Lambda-cyhalothrine	1	0.0441	0.0441	0.0441	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	5	Méthomyl	2	0.0510	0.0300	0.0720	
THIABENDAZOLE	MALAISIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TAÏWAN	3	Thiabendazole					

Carotte, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	23	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	8	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	24	Dithiocarbamate	3	0.1540	0.0520	0.2100	
EBDC(DC)	MEXIQUE	6	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	24	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	6	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	21	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	CHINE	15	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	CHINE	15	Sulfone de phorate	1	0.0026	0.0026	0.0026	
PESTICIDES-F052	CHINE	15	Triadiméol	4	0.0465	0.0230	0.0640	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Prévérification de Pesticide	14				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Iprodione	2	0.0627	0.0620	0.0633	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Linuron	1	0.0304	0.0304	0.0304	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	p, p' - DDE	6	0.0105	0.0012	0.0300	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Pentachloroaniline	1	0.0030	0.0030	0.0030	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Quintozène	1	0.0093	0.0093	0.0093	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Trifluraline	7	0.0137	0.0033	0.0486	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Diazinon	1	0.0068	0.0068	0.0068	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Orthophénylphénol	1	0.0133	0.0133	0.0133	
THIABENDAZOLE	CHINE	10	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	16	Thiabendazole	1	0.0141	0.0141	0.0141	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Céleri, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	29	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	16	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	30	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	16	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	31	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	16	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	28	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	16	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Céleri, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Prévéfification de Pesticide	29				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Acéphate	5	0.1411	0.0541	0.2121	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Azoxystrobine	11	0.0555	0.0071	0.1560	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Chlorothalonil	2	0.1045	0.0690	0.1400	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Cyperméthrine	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Dichloran	20	0.6179	0.0188	3.6400	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Malathion	3	0.0403	0.0130	0.0940	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Méthomyl	1	0.3470	0.3470	0.3470	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Oxamyl	2	0.0428	0.0265	0.0591	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	p, p' - DDE	6	0.0021	0.0010	0.0045	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Perméthrine	21	0.1030	0.0174	0.3950	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	31	Propiconazole	5	0.0395	0.0200	0.0715	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	15	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	15	Azoxystrobine	2	0.0110	0.0049	0.0170	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	15	Endosulfane totale	1	0.0033	0.0033	0.0033	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	15	Perméthrine	5	0.0366	0.0140	0.0871	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	25	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	9	Thiabendazole					

Cerise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	3	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	9	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	9	Dithiocarbamate	1	0.3600	0.3600	0.3600	
EBDC(EBDC)	CHILI	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	9	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	8	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	10	Prévéfification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	CHILI	10	Carbaryl	1	0.0009	0.0009	0.0009	
PESTICIDES-F052	CHILI	10	Fenbuconazole	1	0.0259	0.0259	0.0259	
PESTICIDES-F052	CHILI	10	Iprodione	5	0.7543	0.3106	1.5980	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Prévéfification de Pesticide	18				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Biphényle	1	0.0032	0.0032	0.0032	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Buprofézine	1	0.0050	0.0050	0.0050	

Cerise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Diméthoate	1	0.0240	0.0240	0.0240	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Iprodione	1	0.0100	0.0100	0.0100	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Myclobutanil	3	0.0116	0.0048	0.0187	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Perméthrine	1	0.1040	0.1040	0.1040	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	24	Tébuconazole	15	0.4839	0.0075	2.6980	
THIABENDAZOLE	CHILI	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	6	Thiabendazole					

Champignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
AMITRAZE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	1	0.0840	0.0840	0.0840	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	TAÏWAN	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	2	Dithiocarbamate	2	2.1700	0.5200	3.8200	1
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	11	Dithiocarbamate	1	0.9000	0.9000	0.9000	1
EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	TAÏWAN	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	11	Éthylènediamine	2	1.0085	0.9130	1.1040	
EBDC(EBDC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	TAÏWAN	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	11	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	4	Formétanate	1	0.0085	0.0085	0.0085	
FORMÉTANATE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	4	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	17	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	17	Biphényle	1	0.0023	0.0023	0.0023	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	17	Diazinon	2	0.0152	0.0106	0.0197	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	17	Orthophénylphénol	1	0.0383	0.0383	0.0383	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	17	p, p' - DDE	1	0.0015	0.0015	0.0015	
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	9	Thiabendazole	1	0.0329	0.0329	0.0329	
THIABENDAZOLE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Thiabendazole					

Châtaignes, Fraîches

Châtaignes, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					

Chérimoles, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	CHILI	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHILI	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	CHILI	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					

Chicorée sauvage, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Atrazine	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Cyperméthrine	1	0.0840	0.0840	0.0840	
PESTICIDES-F052	ITALIE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	1	Thiabendazole	1	0.0350	0.0350	0.0350	

Chou de Bruxelles, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Chou de Bruxelles, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	6	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl	2	0.0422	0.0370	0.0473	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate	4	0.6025	0.1300	1.2700	
EBDC(DC)	MEXIQUE	6	Dithiocarbamate	4	0.4650	0.1300	0.7500	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	8	Éthylènediamine	1	0.5760	0.5760	0.5760	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	6	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	6	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	13	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	13	Bifenthrine	1	0.0010	0.0010	0.0010	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	13	Chlorpyrifos	2	0.0311	0.0094	0.0527	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	13	Cyperméthrine	1	0.0157	0.0157	0.0157	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Captane	1	0.2870	0.2870	0.2870	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Chlorprophame	1	0.0290	0.0290	0.0290	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Cyperméthrine	1	0.0550	0.0550	0.0550	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0081	0.0081	0.0081	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Métalaxyl	1	0.0024	0.0024	0.0024	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	6	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole					

Chou frisé chinois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Chou, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ARGENTINE	1	Bénomyl					

Chou, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	39	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	8	Bénomyl					
EBDC(DC)	ARGENTINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	41	Dithiocarbamate	19	1.1505	0.1500	4.4100	
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	5	1.1020	0.2200	3.3800	
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	44	Éthylènediamine	1	0.4200	0.4200	0.4200	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	11	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	34	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	5	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Cyperméthrine	1	0.1754	0.1754	0.1754	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Endosulfane totale	1	0.0167	0.0167	0.0167	
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Prévéfification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Azoxystrobine	1	0.0153	0.0153	0.0153	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	2	0.0151	0.0141	0.0160	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Esfenvalérate	1	0.0570	0.0570	0.0570	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Fenvalérate	1	0.0915	0.0915	0.0915	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Malathion	1	0.0053	0.0053	0.0053	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Myclobutanil	1	0.0400	0.0400	0.0400	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	p, p' - DDE	1	0.0045	0.0045	0.0045	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Perméthrine	4	0.1098	0.0390	0.2510	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	44	Propiconazole	1	0.1250	0.1250	0.1250	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Prévéfification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Butoxyde de pipéronyle	1	0.0296	0.0296	0.0296	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Carbaryl	1	1.0960	1.0960	1.0960	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Cyperméthrine	1	0.0384	0.0384	0.0384	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Endosulfane totale	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Perméthrine	4	0.2097	0.0052	0.7949	1
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	28	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	5	Thiabendazole					

Chou-Chinois, Frais

Chou-Chinois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	11	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate	1	0.4100	0.4100	0.4100	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	12	Dithiocarbamate	3	0.3033	0.1100	0.4700	
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	13	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Iprodione	1	0.4980	0.4980	0.4980	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Prévéfification de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Azinphos-éthyle	1	0.0210	0.0210	0.0210	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Cyperméthrine	1	0.0242	0.0242	0.0242	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Cyprodinile	1	0.0012	0.0012	0.0012	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	3	0.0083	0.0006	0.0170	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Diazinon	2	0.0231	0.0022	0.0440	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Flusilazole	1	0.0005	0.0005	0.0005	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Métalaxyl	1	0.0160	0.0160	0.0160	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	o, p' - DDE	1	0.0016	0.0016	0.0016	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Perméthrine	1	0.0740	0.0740	0.0740	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	8	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Chou-fleur, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	18	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	20	Dithiocarbamate	5	0.3362	0.0810	0.7600	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	22	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	6	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Méthomyl	1	0.0278	0.0278	0.0278	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	16	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Ciboulette, Fraîche

Ciboulette, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Métalaxyl	1	0.0118	0.0118	0.0118	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prochloraze	1	0.9939	0.9939	0.9939	1

Citron, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	7	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHILI	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	ARGENTINE	2	Bénomyl	1	0.5145	0.5145	0.5145	
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	11	Bénomyl	3	0.0567	0.0180	0.1260	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	14	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	8	Bénomyl	6	0.0251	0.0086	0.0445	
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	URUGUAY	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ARGENTINE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	10	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	14	Dithiocarbamate	3	0.2067	0.1400	0.3100	3
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	2	0.3050	0.2300	0.3800	2
EBDC(DC)	TURQUIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	URUGUAY	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	10	Éthylènediamine	1	0.2590	0.2590	0.2590	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	15	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	TURQUIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	URUGUAY	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	12	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	URUGUAY	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	1	Formétanate					

Citron, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	ARGENTINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ESPAGNE	7	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	9	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	URUGUAY	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	5	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	5	Azoxystrobine	2	0.0099	0.0095	0.0102	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	5	Imazalil	2	2.1085	1.1990	3.0180	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	5	Orthophénylphénol	1	0.0042	0.0042	0.0042	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	2	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	2	Imazalil	2	0.9425	0.1110	1.7740	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	2	Orthophénylphénol	1	0.5048	0.5048	0.5048	
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Imazalil	1	1.3400	1.3400	1.3400	
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Méthidathion	1	0.0713	0.0713	0.0713	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Prévérfication de Pesticide	10				
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Carbofurane	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Chlorpyrifos	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Dicofol	2	0.1015	0.0390	0.1640	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Imazalil	7	1.3939	0.0550	4.2900	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Myclobutanil	1	0.0550	0.0550	0.0550	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Orthophénylphénol	6	1.5913	0.1370	4.7000	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Pirimiphos-méthyl	1	0.0550	0.0550	0.0550	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Prochloraze	1	0.0780	0.0780	0.0780	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	23	Prévérfication de Pesticide	14				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	23	Chlorpyrifos	2	0.0094	0.0057	0.0130	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	23	Imazalil	13	1.0139	0.0200	2.6000	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	23	Méthiocarbe	1	0.0160	0.0160	0.0160	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévérfication de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Éthion	1	0.0436	0.0436	0.0436	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Imazalil	5	0.5190	0.2675	0.8940	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Orthophénylphénol	1	0.0141	0.0141	0.0141	
PESTICIDES-F052	TURQUIE	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	TURQUIE	1	Orthophénylphénol	1	0.0490	0.0490	0.0490	
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Prévérfication de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Imazalil	2	0.7968	0.3396	1.2540	
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Orthophénylphénol	3	0.9214	0.2047	2.2717	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHILI	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	7	Thiabendazole	5	0.3764	0.0100	1.3500	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	6	Thiabendazole	1	0.6585	0.6585	0.6585	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	7	Thiabendazole					

Citrouille, Fraîche

Citrouille, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	JAMAÏQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	JAMAÏQUE	1	Éthylènediamine					
FORMÉTANATE	JAMAÏQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	2	Azoxystrobine	1	0.0050	0.0050	0.0050	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	JAMAÏQUE	1	Thiabendazole					

Concombre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	1	Abamectine					
ABAMECTINE	MEXIQUE	2	Abamectine					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	2	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	3	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	3	Amitraze					
BÉNOMYL	CUBA	1	Bénomyl	1	0.0970	0.0970	0.0970	
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	8	Bénomyl	1	0.0135	0.0135	0.0135	
BÉNOMYL	HONDURAS	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	23	Bénomyl	6	0.0698	0.0177	0.2806	
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl	1	0.1323	0.1323	0.1323	
EBDC(DC)	CUBA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	1	Dithiocarbamate	1	1.2100	1.2100	1.2100	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	8	Dithiocarbamate	1	0.5500	0.5500	0.5500	
EBDC(DC)	HONDURAS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	30	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CUBA	2	Éthylènediamine	2	0.6060	0.2110	1.0010	
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	2	Éthylènediamine	2	0.4455	0.2030	0.6880	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	HONDURAS	3	Éthylènediamine	1	0.1900	0.1900	0.1900	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	35	Éthylènediamine	13	0.2800	0.0560	0.5710	
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CUBA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONDURAS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	24	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0140	0.0140	0.0140	
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	6	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					

Concombre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	CUBA	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Bifenthrine	1	0.0220	0.0220	0.0220	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Myclobutanil	1	0.0194	0.0194	0.0194	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Pirimicarbe	1	0.0237	0.0237	0.0237	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Triadimérol	1	0.0860	0.0860	0.0860	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Prévérification de Pesticide	10				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	3-Hydroxycarbofurane	1	0.0018	0.0018	0.0018	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Azoxystrobine	2	0.0090	0.0080	0.0099	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Bifenthrine	3	0.0082	0.0069	0.0097	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Buprofézine	1	0.0063	0.0063	0.0063	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Chlorothalonil	1	0.0181	0.0181	0.0181	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Chlorthiamide	1	0.0928	0.0928	0.0928	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Dichloran	1	0.0002	0.0002	0.0002	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Dieldrine	1	0.0260	0.0260	0.0260	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Diméthoate	1	0.0043	0.0043	0.0043	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Endosulfane totale	6	0.0685	0.0075	0.1410	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Métalaxyl	2	0.0092	0.0076	0.0108	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Myclobutanil	1	0.0494	0.0494	0.0494	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	o, p '- DDT	1	0.0035	0.0035	0.0035	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Oxamyl	1	0.0016	0.0016	0.0016	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	β-Endosulfane	1	0.0297	0.0297	0.0297	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	Sulfate d'endosulfane	1	0.0740	0.0740	0.0740	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	18	α-Endosulfane	1	0.0369	0.0369	0.0369	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	3	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	HONDURAS	3	Endosulfane totale	1	0.0420	0.0420	0.0420	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Prévérification de Pesticide	24				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Azoxystrobine	3	0.0046	0.0007	0.0095	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Bifenthrine	2	0.0103	0.0046	0.0159	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Captane	5	0.0786	0.0310	0.1660	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Carbofurane	1	0.0028	0.0028	0.0028	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Chlorpyrifos	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Dieldrine	2	0.0045	0.0042	0.0048	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Endosulfane totale	13	0.0358	0.0030	0.1120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Folpet	1	0.1100	0.1100	0.1100	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Métalaxyl	11	0.0424	0.0047	0.0799	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Méthamidophos	4	0.0832	0.0301	0.1500	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Orthophénylphénol	1	0.0042	0.0042	0.0042	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	35	Perméthrine	2	0.0302	0.0122	0.0481	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Azoxystrobine	1	0.0054	0.0054	0.0054	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Métalaxyl	1	0.0367	0.0367	0.0367	
THIABENDAZOLE	CUBA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	11	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	HONDURAS	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	20	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Courge, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	COSTA RICA	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	COSTA RICA	2	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	COSTA RICA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	5	Éthylènediamine	2	0.1705	0.1240	0.2170	
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	5	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	5	Azinphos-méthyl	1	0.0065	0.0065	0.0065	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	5	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	5	Chlordane	1	0.0027	0.0027	0.0027	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	5	Dieldrine	1	0.0028	0.0028	0.0028	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	5	p, p' - DDE	1	0.0015	0.0015	0.0015	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Endosulfane totale	1	0.0091	0.0091	0.0091	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Bendiocarbe	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Chlorpyriphos	1	0.0034	0.0034	0.0034	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Endosulfane totale	3	0.0253	0.0038	0.0500	
PESTICIDES-F052	NICARAGUA	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	NICARAGUA	1	Diméthoate	1	0.0386	0.0386	0.0386	
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	1	Thiabendazole	1	0.0214	0.0214	0.0214	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NICARAGUA	1	Thiabendazole					

Courgette, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl	1	0.0210	0.0210	0.0210	
BÉNOMYL	MAROC	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					

Courgette, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MAROC	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MAROC	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MAROC	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	2	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	2	Endosulfane totale	2	0.0187	0.0074	0.0300	
PESTICIDES-F052	MAROC	2	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MAROC	2	Azoxystrobine	1	0.0102	0.0102	0.0102	
PESTICIDES-F052	MAROC	2	Endosulfane totale	1	0.0658	0.0658	0.0658	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Dieldrine	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Endosulfane totale	1	0.0087	0.0087	0.0087	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Métalaxyl	1	0.0158	0.0158	0.0158	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MAROC	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Daikon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	MEXIQUE	2	Dithiocarbamate	2	3.0650	2.6200	3.5100	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Datte, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ALGERIE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	ALGERIE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ALGERIE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ALGERIE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Datte, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ALGERIE	3	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ALGERIE	1	Thiabendazole					

Épinard, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	14	Bénomyl	1	0.0291	0.0291	0.0291	
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	22	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	26	Éthylènediamine	2	0.2910	0.2120	0.3700	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	6	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	17	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Prévérification de Pesticide	21				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Atrazine	1	0.0021	0.0021	0.0021	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Chlordane	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Cyfluthrine	3	0.2597	0.0980	0.4110	2
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Cyperméthrine	8	0.3024	0.0280	0.7897	6
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	2	0.0032	0.0004	0.0060	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Déséthylatrazine	1	0.0132	0.0132	0.0132	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Diazinon o analogue	2	0.2733	0.0441	0.5025	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Dichloran	1	0.0766	0.0766	0.0766	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Dieldrine	1	0.0161	0.0161	0.0161	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Endosulfane totale	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Iprodione	1	0.0047	0.0047	0.0047	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Métalaxyl	3	0.0036	0.0013	0.0072	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	o, p' - DDT	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Orthophénylphénol	1	0.0056	0.0056	0.0056	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Oxamyl	1	0.0181	0.0181	0.0181	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	p, p' - DDD (p,p'-TDE)	2	0.0028	0.0011	0.0044	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	p, p' - DDE	16	0.0078	0.0011	0.0578	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	p, p' - DDT	5	0.0038	0.0011	0.0086	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Pentachloroaniline	1	0.0060	0.0060	0.0060	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Perméthrine	13	2.3664	0.0103	8.2800	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Perméthrine (Trans)	1	2.4966	2.4966	2.4966	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Prévérification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Cyfluthrine	1	0.0990	0.0990	0.0990	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Cyperméthrine	4	0.2006	0.0549	0.4980	2
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Métalaxyl	2	0.0135	0.0110	0.0160	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Méthomyl	1	0.0320	0.0320	0.0320	

Épinard, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	p, p' - DDE	3	0.0025	0.0018	0.0030	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Perméthrine	1	0.0248	0.0248	0.0248	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	13	Thiabendazole	1	0.0100	0.0100	0.0100	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole	1	0.0050	0.0050	0.0050	

Escarole, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	BELGIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	BELGIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	BELGIQUE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PAYS-BAS	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	BELGIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PAYS-BAS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BELGIQUE	6	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PAYS-BAS	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BELGIQUE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BELGIQUE	9	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Méthomyl	1	0.0260	0.0260	0.0260	
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BELGIQUE	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Figue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	GRECE	1	Daminozide					
AMITRAZE	GRECE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	GRECE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	1	Dithiocarbamate					

Figue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate	3	1.3433	0.1300	3.1000	3
EBDC(DC)	GRECE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	TURQUIE	1	Dithiocarbamate	1	0.2900	0.2900	0.2900	1
EBDC(EBDC)	CHILI	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	GRECE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PEROU	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	TURQUIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GRECE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	GRECE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	TURQUIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Biphényle	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	GRECE	3	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Tébuconazole	1	0.0170	0.0170	0.0170	
PESTICIDES-F052	TURQUIE	3	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GRECE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TURQUIE	1	Thiabendazole					

Fraise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	2	Abamectine					
ABAMECTINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Abamectine					
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	2	Daminozide					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	29	Bénomyl	7	0.2353	0.0214	0.5622	
BÉNOMYL	MEXIQUE	17	Bénomyl	9	0.5561	0.0730	1.2000	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	37	Dithiocarbamate	6	1.2017	0.3000	2.7500	
EBDC(DC)	MEXIQUE	21	Dithiocarbamate	1	0.1000	0.1000	0.1000	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	40	Éthylènediamine	2	0.2285	0.1000	0.3570	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	21	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	29	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Pré vérification de Pesticide	45				

Fraise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Azoxystrobine	7	0.2289	0.0086	0.9130	3
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Bifenthrine	7	0.0592	0.0060	0.1290	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Butoxyde de pipéronyle	1	0.4754	0.4754	0.4754	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Captane	33	3.6512	0.0310	12.9000	8
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Chlorpyrifos	1	0.0068	0.0068	0.0068	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Cyperméthrine	1	0.1853	0.1853	0.1853	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Cyprodinile	6	0.1664	0.0005	0.6389	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Dichlorvos	3	0.0333	0.0140	0.0590	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Fenpropathrine	5	0.1526	0.0022	0.7355	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Fludioxonil	5	0.1503	0.0830	0.2920	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Malathion	1	0.0134	0.0134	0.0134	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Métabolite de captane	1	1.0510	1.0510	1.0510	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Métalaxyl	9	0.1372	0.0083	0.3790	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Méthomyl	6	0.1450	0.0070	0.4420	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Myclobutanil	19	0.0762	0.0036	0.2410	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	p, p' - DDE	1	0.0014	0.0014	0.0014	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	49	Triflumizole	1	0.0042	0.0042	0.0042	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Prévérfication de Pesticide	14				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Bifenthrine	2	0.0810	0.0770	0.0850	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Captane	10	1.2657	0.0390	3.4200	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Carbaryl	2	0.0885	0.0240	0.1530	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Cyprodinile	3	0.0727	0.0280	0.1000	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Dichloran	1	0.0450	0.0450	0.0450	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Dichlorvos	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Fludioxonil	2	0.0545	0.0360	0.0730	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Iprodione	3	0.4493	0.0780	0.7600	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Métalaxyl	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Méthomyl	2	0.1400	0.0150	0.2650	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	23	Myclobutanil	4	0.0623	0.0290	0.1020	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	3	Prévérfication de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	3	Captane	3	0.2477	0.0530	0.4700	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	3	Iprodione	1	0.2180	0.2180	0.2180	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	3	Méthomyl	2	0.0105	0.0100	0.0110	
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	30	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	11	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Thiabendazole					

Framboise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	9	Bénomyl	2	0.0809	0.0590	0.1027	

Framboise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	13	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate	1	0.3500	0.3500	0.3500	
EBDC(EBDC)	CHILI	20	Éthylènediamine	1	0.4240	0.4240	0.4240	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Prévéification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Captane	3	0.7843	0.3780	1.4800	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Carbaryl	5	0.0496	0.0120	0.1020	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Chlorpyrifos	2	0.0210	0.0019	0.0400	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Dichloran	1	0.0932	0.0932	0.0932	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Iprodione	5	1.8115	0.1183	5.8100	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Prévéification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Biphényle	1	0.0037	0.0037	0.0037	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0021	0.0021	0.0021	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Myclobutanil	1	0.0072	0.0072	0.0072	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Captane	1	0.1915	0.1915	0.1915	
THIABENDAZOLE	CHILI	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	10	Thiabendazole					

Fruit de la passion, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COLOMBIE	3	Bénomyl	1	0.0121	0.0121	0.0121	
BÉNOMYL	KENYA	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	COLOMBIE	3	Dithiocarbamate	1	0.1800	0.1800	0.1800	1
EBDC(DC)	KENYA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	KENYA	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	KENYA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	5	Prévéification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	KENYA	1	Prévéification de Pesticide					

Gingembre, Frais

Gingembre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	BRESIL	1	Daminozide					
ALAR	THAILANDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	BRESIL	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	COSTA RICA	1	Amitraze					
AMITRAZE	THAILANDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	BRESIL	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	HONDURAS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAILANDE	8	Bénomyl	5	0.8210	0.1660	1.9000	5
EBDC(DC)	BRESIL	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	HONDURAS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	8	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	HONDURAS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	8	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BRESIL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BRESIL	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Pré vérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Bendiocarbe	1	0.0290	0.0290	0.0290	
PESTICIDES-F052	CHINE	9	β-BHC	3	0.0155	0.0118	0.0210	
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Sulfone de phorate	1	0.0223	0.0223	0.0223	
PESTICIDES-F052	CHINE	9	α-BHC	2	0.0281	0.0101	0.0460	
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Δ-HCH	2	0.0442	0.0254	0.0630	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	HONDURAS	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	THAILANDE	8	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BRESIL	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	6	Thiabendazole	1	0.0540	0.0540	0.0540	

Goyave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	BRESIL	2	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	2	Daminozide					
ALAR	TAIWAN	2	Daminozide					
AMITRAZE	BRESIL	2	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	5	Amitraze					

Goyave, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	TAÏWAN	4	Amitraze					
BÉNOMYL	BRESIL	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COLOMBIE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	7	Bénomyl	4	0.0611	0.0145	0.1460	1
BÉNOMYL	TAÏWAN	6	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COLOMBIE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	7	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	TAÏWAN	6	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	2	Éthylènediamine	1	0.2770	0.2770	0.2770	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	7	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	TAÏWAN	7	Éthylènediamine	1	0.3080	0.3080	0.3080	
EBDC(ETU)	BRESIL	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BRESIL	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	TAÏWAN	6	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Azoxystrobine	2	0.0097	0.0053	0.0140	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Cyperméthrine	2	0.0297	0.0060	0.0534	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Tébuconazole	1	0.0288	0.0288	0.0288	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Triadiménol	2	0.0630	0.0130	0.1130	1
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Captane	1	0.3170	0.3170	0.3170	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Carbaryl	1	0.0280	0.0280	0.0280	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Cyperméthrine	1	0.0270	0.0270	0.0270	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Diméthoate	1	0.1198	0.1198	0.1198	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Endosulfane totale	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Ométhoate	1	0.0730	0.0730	0.0730	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	6	Perméthrine	1	0.1703	0.1703	0.1703	1
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	9	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	9	Chlorpyrifos	1	0.0037	0.0037	0.0037	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	9	Éthion	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	9	Prothiofos	1	0.0032	0.0032	0.0032	
THIABENDAZOLE	BRESIL	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TAÏWAN	5	Thiabendazole					

Grenade, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	INDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ESPAGNE	1	Amitraze	1	0.0556	0.0556	0.0556	
AMITRAZE	INDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDE	3	Bénomyl	2	0.1975	0.0200	0.3750	1
EBDC(DC)	INDE	3	Dithiocarbamate	1	0.7800	0.7800	0.7800	
EBDC(EBDC)	INDE	3	Éthylènediamine	2	0.5565	0.2680	0.8450	1
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	INDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	INDE	3	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	1	Thiabendazole					

Groseillier à maquereau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	INDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	INDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	INDE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHILI	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	INDE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	INDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	2	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	2	Chlorpyrifos	1	0.0024	0.0024	0.0024	
PESTICIDES-F052	INDE	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					

Haricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	GROENLAND	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	THAÏLANDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	10	Bénomyl	1	0.0270	0.0270	0.0270	

Haricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GUATEMALA	2	Bénomyl	1	0.0400	0.0400	0.0400	
BÉNOMYL	MEXIQUE	9	Bénomyl	3	0.3082	0.0085	0.5981	
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAILANDE	1	Bénomyl	1	0.3758	0.3758	0.3758	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	14	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	1	6.6300	6.6300	6.6300	
EBDC(DC)	PEROU	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	14	Éthylènediamine	3	0.4333	0.1550	0.7860	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	4	Éthylènediamine	2	1.0405	0.8910	1.1900	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	10	Éthylènediamine	2	0.1365	0.1100	0.1630	1
EBDC(EBDC)	PEROU	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	12	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Acéphate	5	0.1442	0.0716	0.1920	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Atrazine	1	0.0018	0.0018	0.0018	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Azoxystrobine	2	0.0231	0.0071	0.0390	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Biphényle	2	0.0043	0.0023	0.0063	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Chlorothalonil	1	0.0679	0.0679	0.0679	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Dichloran	1	0.0770	0.0770	0.0770	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Diméthoate	2	0.2324	0.0430	0.4218	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Endosulfane totale	5	0.2121	0.0300	0.4032	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Esfenvalérate	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Fenvalérate	1	0.0330	0.0330	0.0330	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Lambda-cyhalothrine	1	0.0183	0.0183	0.0183	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Méthamidophos	6	0.0591	0.0274	0.1380	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Myclobutanil	1	0.0640	0.0640	0.0640	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	p, p' - DDE	2	0.0018	0.0015	0.0020	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Pendiméthaline	1	0.0024	0.0024	0.0024	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Quintozène	2	0.0132	0.0128	0.0135	
PESTICIDES-F052	GROENLAND	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	GROENLAND	1	Azinphos-méthyl	1	0.0800	0.0800	0.0800	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Pré vérification de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Azoxystrobine	1	0.1310	0.1310	0.1310	1

Haricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Captane	1	0.6830	0.6830	0.6830	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Endosulfane totale	3	0.0332	0.0075	0.0730	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Myclobutanil	1	0.0118	0.0118	0.0118	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Quintozène	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Buprofézine	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Méthamidophos	1	0.8230	0.8230	0.8230	1
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Lambda-cyhalothrine	1	0.1183	0.1183	0.1183	1
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Métalaxyl	1	0.0074	0.0074	0.0074	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Propiconazole	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Tébuconazole	1	0.0109	0.0109	0.0109	
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Cyperméthrine	1	0.5415	0.5415	0.5415	1
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Éthion	1	0.0192	0.0192	0.0192	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	14	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	1	Thiabendazole					

Jicama, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	MEXIQUE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Kaki, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	1	Daminozide					
ALAR	ISRAEL	2	Daminozide					
AMITRAZE	ISRAEL	4	Amitraze					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ISRAEL	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Bénomyl	1	0.0130	0.0130	0.0130	
EBDC(DC)	ESPAGNE	1	Dithiocarbamate					

Kaki, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ISRAEL	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	1
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	6	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ISRAEL	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ISRAEL	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ISRAEL	3	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ISRAEL	3	Buprofézine	1	0.0640	0.0640	0.0640	
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ISRAEL	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Thiabendazole					

Kiwi, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	FRANCE	1	Daminozide					
ALAR	ITALIE	3	Daminozide					
ALAR	NOUVELLE-ZELANDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	FRANCE	1	Amitraze					
AMITRAZE	GRECE	1	Amitraze					
AMITRAZE	ITALIE	4	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	GRECE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	NOUVELLE-ZELANDE	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	FRANCE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GRECE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	14	Dithiocarbamate	1	0.1600	0.1600	0.1600	1
EBDC(DC)	NOUVELLE-ZELANDE	4	Dithiocarbamate	1	0.0250	0.0250	0.0250	
EBDC(EBDC)	CHILI	2	Éthylènediamine					

Kiwi, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	6	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	FRANCE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	GRECE	3	Éthylènediamine	1	0.2310	0.2310	0.2310	
EBDC(EBDC)	ITALIE	14	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	NOUVELLE-ZELANDE	4	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GRECE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	FRANCE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	GRECE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ITALIE	8	Formétanate					
FORMÉTANATE	NOUVELLE-ZELANDE	6	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Chlorpyriphos	1	0.0300	0.0300	0.0300	
PESTICIDES-F052	CHINE	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	3	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0012	0.0012	0.0012	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	FRANCE	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	FRANCE	4	Imazalil	1	0.0075	0.0075	0.0075	
PESTICIDES-F052	GRECE	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ITALIE	16	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ITALIE	16	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0516	0.0516	0.0516	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	9	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	9	Carbaryl	1	0.0080	0.0080	0.0080	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	9	Diazinon o analogue	2	0.1305	0.0561	0.2049	1
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	FRANCE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GRECE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	10	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	3	Thiabendazole					

Kumquats, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze	1	0.0520	0.0520	0.0520	
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl	1	0.1530	0.1530	0.1530	
BÉNOMYL	ISRAEL	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					

Kumquats, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	ISRAEL	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ISRAEL	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Cyperméthrine	1	0.1470	0.1470	0.1470	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Dicofol	1	3.6760	3.6760	3.6760	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Fenpropathrine	1	0.4229	0.4229	0.4229	1
PESTICIDES-F052	CHINE	1	p, p' - DDE	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Profénofos	1	0.0144	0.0144	0.0144	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Propargite	1	0.8600	0.8600	0.8600	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Triazophos	1	0.9830	0.9830	0.9830	1
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Imazalil	2	0.2014	0.0148	0.3880	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Malathion	1	0.0450	0.0450	0.0450	
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ISRAEL	1	Thiabendazole					

Laitue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	2	Abamectine					
ALAR	ETATS-UNIS	9	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	5	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	50	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	62	Dithiocarbamate	3	0.4100	0.1400	0.9200	
EBDC(DC)	GUATEMALA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	70	Éthylènediamine	1	0.5340	0.5340	0.5340	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	5	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	52	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	12	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Prévérfication de Pesticide	28				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Bifenthrine	1	0.0042	0.0042	0.0042	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Carbaryl	1	0.0071	0.0071	0.0071	

Laitue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Crotoxyphos	1	0.0126	0.0126	0.0126	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Cyfluthrine	2	0.3507	0.3183	0.3830	2
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Cyperméthrine	4	0.0838	0.0300	0.1880	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Cyprodinile	1	0.0046	0.0046	0.0046	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	8	0.0016	0.0004	0.0050	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Diazinon	3	0.0023	0.0017	0.0031	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Endosulfane totale	9	0.0450	0.0032	0.1800	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Lambda-cyhalothrine	3	0.4067	0.0650	0.9900	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Métalaxyl	2	0.0023	0.0016	0.0030	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Méthomyl	5	0.1052	0.0050	0.3150	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	p, p' - DDE	1	0.0058	0.0058	0.0058	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Perméthrine	3	0.0499	0.0088	0.0760	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Propyzamide	1	0.0012	0.0012	0.0012	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	86	Sulfate d'endosulfane	1	0.0064	0.0064	0.0064	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	2	Dichloran	1	0.0841	0.0841	0.0841	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	2	Fludioxonil	1	0.3760	0.3760	0.3760	1
PESTICIDES-F052	ITALIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Perméthrine	1	0.0620	0.0620	0.0620	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	48	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole					

Lime, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	7	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	9	Éthylènediamine	1	0.2010	0.2010	0.2010	
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Flusilazole	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	7	Orthophénylphénol	3	0.0370	0.0267	0.0511	

Lime, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Chlorpyrifos	1	0.0380	0.0380	0.0380	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Dicofol	1	0.0160	0.0160	0.0160	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Orthophénylphénol	2	0.0279	0.0268	0.0290	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	11	Parathion-méthyle	1	0.1252	0.1252	0.1252	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	10	Thiabendazole					

Litchi, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	AFRIQUE DU SUD	1	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	AUSTRALIE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	1	0.0316	0.0316	0.0316	
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	AUSTRALIE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	3	Dithiocarbamate	1	0.4500	0.4500	0.4500	1
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	AUSTRALIE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	3	Éthylènediamine	1	0.5550	0.5550	0.5550	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	AUSTRALIE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	4	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	CHINE	4	Endosulfane totale	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	CHINE	4	Iprodione	1	0.0430	0.0430	0.0430	
PESTICIDES-F052	CHINE	4	Prochloraze	2	0.2495	0.0570	0.4420	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	AUSTRALIE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	2	Thiabendazole					

Longane, Frais

Longane, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	THAILANDE	1	Éthylènediamine					
PESTICIDES-F052	THAILANDE	2	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	THAILANDE	2	Chlorpyriphos	1	0.0649	0.0649	0.0649	
PESTICIDES-F052	THAILANDE	2	Cyperméthrine	1	0.3420	0.3420	0.3420	1
THIABENDAZOLE	THAILANDE	2	Thiabendazole					

Maïs sucre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAILANDE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	10	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	10	Méthomyl	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	10	Sulfone de phorate	1	0.0073	0.0073	0.0073	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	10	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0561	0.0561	0.0561	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	3	Thiabendazole	1	0.0094	0.0094	0.0094	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	1	Thiabendazole					

Mangoustan, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAILANDE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	COLOMBIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	VIËT NAM	1	Dithiocarbamate					

Mangoustan, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	VIËT NAM	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	2	Iprodione	1	0.9710	0.9710	0.9710	1
PESTICIDES-F052	THAILANDE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	VIËT NAM	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	VIËT NAM	1	Thiabendazole					

Mangue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	COSTA RICA	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	4	Daminozide					
ALAR	PEROU	4	Daminozide					
AMITRAZE	COSTA RICA	1	Amitraze					
AMITRAZE	HAITI	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	5	Amitraze					
AMITRAZE	PEROU	4	Amitraze					
BÉNOMYL	BRESIL	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	4	Bénomyl	1	0.0134	0.0134	0.0134	
BÉNOMYL	HAITI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	9	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COSTA RICA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	EQUATEUR	3	Dithiocarbamate	1	0.2400	0.2400	0.2400	
EBDC(DC)	HAITI	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	9	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	5	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	HAITI	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PEROU	9	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BRESIL	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HAITI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Mangue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	MEXIQUE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BRESIL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	EQUATEUR	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	HAITI	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	6	Formétanate					
FORMÉTANATE	PEROU	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BRESIL	4	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	HAITI	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Diphénylamine	1	0.0016	0.0016	0.0016	
PESTICIDES-F052	PEROU	8	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Orthophénylphénol	1	0.0300	0.0300	0.0300	
THIABENDAZOLE	BRESIL	2	Thiabendazole	1	0.0761	0.0761	0.0761	
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	HAITI	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	5	Thiabendazole	1	0.0170	0.0170	0.0170	

Melon d'eau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	25	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	27	Dithiocarbamate	1	5.3400	5.3400	5.3400	
EBDC(DC)	NICARAGUA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	7	Éthylènediamine	2	0.2565	0.1650	0.3480	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	31	Éthylènediamine	6	0.3683	0.2170	0.7790	
EBDC(EBDC)	NICARAGUA	1	Éthylènediamine	1	0.2170	0.2170	0.2170	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	22	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Melon d'eau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	NICARAGUA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Atrazine	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Bifenthrine	1	0.0091	0.0091	0.0091	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Diphénylamine	1	0.0014	0.0014	0.0014	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	15	Métalaxyl	1	0.0055	0.0055	0.0055	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	29	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	29	Méthamidophos	1	0.0258	0.0258	0.0258	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	29	Orthophénylphénol	1	0.0049	0.0049	0.0049	
PESTICIDES-F052	NICARAGUA	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	16	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NICARAGUA	1	Thiabendazole					

Melon honeydew, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	2	Daminozide					
AMITRAZE	MEXIQUE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	GUATEMALA	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	HONDURAS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	9	Bénomyl					
EBDC(DC)	COSTA RICA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	HONDURAS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	1	0.3800	0.3800	0.3800	
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	2	Éthylènediamine	1	0.2730	0.2730	0.2730	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	HONDURAS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	8	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONDURAS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	HONDURAS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Endosulfane totale	2	0.2516	0.1782	0.3249	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	1	Prévérification de Pesticide	1				

Melon honeydew, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	HONDURAS	1	Méthomyl	1	0.0700	0.0700	0.0700	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	13	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	13	Endosulfane totale	4	0.0731	0.0137	0.1120	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	13	Méthamidophos	1	0.0237	0.0237	0.0237	
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	HONDURAS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	8	Thiabendazole					

Melon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	GUATEMALA	1	Daminozide					
ALAR	HONDURAS	1	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	GUATEMALA	1	Amitraze					
AMITRAZE	HONDURAS	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	BAHREIN	1	Bénomyl	1	0.0310	0.0310	0.0310	
BÉNOMYL	BRESIL	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	14	Bénomyl	2	0.0195	0.0140	0.0250	
BÉNOMYL	EQUATEUR	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	12	Bénomyl	4	0.0523	0.0200	0.1113	
BÉNOMYL	HONDURAS	17	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	PANAMA	8	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Bénomyl	1	0.1500	0.1500	0.1500	
EBDC(DC)	BAHREIN	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	BRESIL	4	Dithiocarbamate	1	0.3700	0.3700	0.3700	
EBDC(DC)	COSTA RICA	17	Dithiocarbamate	1	0.5700	0.5700	0.5700	
EBDC(DC)	EQUATEUR	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	10	Dithiocarbamate	1	0.1700	0.1700	0.1700	
EBDC(DC)	GUATEMALA	12	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	HONDURAS	16	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PANAMA	9	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BAHREIN	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	BRESIL	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	19	Éthylènediamine	2	0.3175	0.1980	0.4370	
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	10	Éthylènediamine	2	0.2315	0.2110	0.2520	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	22	Éthylènediamine	6	0.4045	0.2480	0.6440	
EBDC(EBDC)	HONDURAS	16	Éthylènediamine	3	0.2380	0.1550	0.3990	

Melon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	11	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PANAMA	9	Éthylènediamine	1	0.3410	0.3410	0.3410	
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Éthylènediamine	1	0.5940	0.5940	0.5940	
EBDC(ETU)	BRESIL	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	12	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	10	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	HONDURAS	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PANAMA	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BRESIL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	12	Formétanate					
FORMÉTANATE	EQUATEUR	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	9	Formétanate					
FORMÉTANATE	HONDURAS	16	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	PANAMA	8	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	TAÏWAN	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BAHREIN	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	BRESIL	5	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	15	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	15	Endosulfane totale	3	0.0927	0.0750	0.1100	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	15	Métalaxyl	2	0.0165	0.0130	0.0200	
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	15	Méthomyl	1	0.0121	0.0121	0.0121	
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Endosulfane totale	3	0.0187	0.0091	0.0297	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Métalaxyl	2	0.0038	0.0035	0.0040	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	20	Myclobutanil	1	0.0075	0.0075	0.0075	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Prévéfification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Carbaryl	2	0.0019	0.0018	0.0019	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Diméthoate	1	0.0397	0.0397	0.0397	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Endosulfane totale	10	0.0740	0.0100	0.2240	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Imazalil	1	0.0125	0.0125	0.0125	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Iprodione	2	0.0049	0.0037	0.0060	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Méthomyl	2	0.1083	0.0007	0.2158	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Mirex	1	0.0960	0.0960	0.0960	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Ométhoate	1	0.0253	0.0253	0.0253	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	14	Oxamyl	3	0.0079	0.0016	0.0200	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	20	Prévéfification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	HONDURAS	20	Endosulfane totale	8	0.0746	0.0150	0.1580	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	20	Iprodione	1	0.0030	0.0030	0.0030	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	20	Métalaxyl	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	HONDURAS	20	Méthomyl	4	0.0340	0.0129	0.0660	

Melon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Prévérification de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Bifenthrine	1	0.0031	0.0031	0.0031	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Endosulfane totale	3	0.0430	0.0230	0.0760	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Sulfate d'endosulfane	2	0.0761	0.0134	0.1387	
PESTICIDES-F052	PANAMA	9	Prévérification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	PANAMA	9	Bifenthrine	1	0.0050	0.0050	0.0050	
PESTICIDES-F052	PANAMA	9	Carbofurane	1	0.0130	0.0130	0.0130	
PESTICIDES-F052	PANAMA	9	Métalaxyl	2	0.0490	0.0170	0.0810	
PESTICIDES-F052	PANAMA	9	Méthomyl	3	0.0680	0.0220	0.1320	1
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Endosulfane totale	1	0.0330	0.0330	0.0330	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Procymidone	1	0.0540	0.0540	0.0540	
PESTICIDES-F052	TAIWAN	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BAHREIN	1	Thiabendazole	1	0.0980	0.0980	0.0980	
THIABENDAZOLE	BRESIL	4	Thiabendazole	1	0.0100	0.0100	0.0100	
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	14	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	8	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	8	Thiabendazole	1	0.0550	0.0550	0.0550	
THIABENDAZOLE	HONDURAS	9	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PANAMA	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Menthe, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MAROC	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	MAROC	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	MAROC	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	MAROC	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	MAROC	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MAROC	1	Cyperméthrine	1	0.0303	0.0303	0.0303	
PESTICIDES-F052	MAROC	1	Endosulfane totale	1	0.0287	0.0287	0.0287	
PESTICIDES-F052	MAROC	1	Iprodione	1	0.0064	0.0064	0.0064	

Mûre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	2	Daminozide					

Mûre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	GUATEMALA	3	Bénomyl	2	0.5886	0.1102	1.0670	
BÉNOMYL	MEXIQUE	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	GUATEMALA	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	4	Éthylènediamine	1	0.4370	0.4370	0.4370	
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	6	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Bifenthrine	1	0.0739	0.0739	0.0739	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Cyprodinile	1	0.0276	0.0276	0.0276	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Fludioxonil	1	0.0081	0.0081	0.0081	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Myclobutanil	1	0.0018	0.0018	0.0018	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Prévérfication de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Azoxystrobine	2	0.0211	0.0119	0.0302	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Captane	3	0.8687	0.1770	2.2320	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Endosulfane totale	1	0.1300	0.1300	0.1300	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Iprodione	3	0.1564	0.0503	0.3070	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Malathion	1	0.1495	0.1495	0.1495	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Métalaxyl	1	0.0122	0.0122	0.0122	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	3	Trifloxystrobine	1	0.0173	0.0173	0.0173	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Prévérfication de Pesticide	5				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Azinphos-méthyl	1	0.0450	0.0450	0.0450	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Azoxystrobine	1	0.0019	0.0019	0.0019	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Bifenthrine	1	0.0014	0.0014	0.0014	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Captane	3	0.4210	0.0430	1.0940	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Malathion	1	0.0820	0.0820	0.0820	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Myclobutanil	1	0.0035	0.0035	0.0035	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	8	Orthophényphénol	1	0.0029	0.0029	0.0029	
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	6	Thiabendazole					

Nectarine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	6	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	3	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	10	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	6	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	13	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	20	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate	1	0.4300	0.4300	0.4300	

Nectarine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	CHILI	26	Éthylènediamine	1	0.4840	0.4840	0.4840	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHILI	13	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	11	Formétanate	1	0.0783	0.0783	0.0783	
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	4	Formétanate	1	0.0059	0.0059	0.0059	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Prévéfification de Pesticide	17				
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Azinphos-méthyl	3	0.0573	0.0200	0.1220	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Azoxystrobine	1	0.0210	0.0210	0.0210	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Captane	1	0.1060	0.1060	0.1060	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Diméthoate	1	0.1070	0.1070	0.1070	1
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Imazalil	1	0.0273	0.0273	0.0273	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Iprodione	16	1.3449	0.0936	3.3000	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Méthomyl	1	0.1330	0.1330	0.1330	1
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Pirimicarbe	1	0.0189	0.0189	0.0189	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Pirimiphos-méthyl	1	0.0002	0.0002	0.0002	
PESTICIDES-F052	CHILI	19	Propiconazole	2	0.0076	0.0022	0.0130	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Prévéfification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Azoxystrobine	1	0.0154	0.0154	0.0154	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Cyprodinile	1	0.2532	0.2532	0.2532	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Fenbuconazole	1	0.0103	0.0103	0.0103	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Fludioxonil	8	0.3099	0.0034	1.3960	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Phosmet	3	0.0568	0.0155	0.0776	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Propiconazole	2	0.0374	0.0048	0.0700	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Tébuconazole	1	0.1153	0.1153	0.1153	
THIABENDAZOLE	CHILI	10	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	4	Thiabendazole					

Noix de coco, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl	1	0.0326	0.0326	0.0326	
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAÏLANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAÏLANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Thiabendazole					

Oignon Vert, Frais

Oignon Vert, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	7	Dithiocarbamate	1	0.1500	0.1500	0.1500	
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	8	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Cyperméthrine	1	0.1480	0.1480	0.1480	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Azoxystrobine	1	0.0450	0.0450	0.0450	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Carbaryl	1	0.0500	0.0500	0.0500	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	7	Cyperméthrine	1	0.0630	0.0630	0.0630	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole					

Oignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	2	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	2	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	PAYS-BAS	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate	2	0.1100	0.0500	0.1700	
EBDC(DC)	MEXIQUE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PAYS-BAS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	7	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PAYS-BAS	1	Éthylènediamine					

Oignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHILI	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BRESIL	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHILI	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHINE	3	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Méthomyl	1	0.0080	0.0080	0.0080	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Oxamyl	1	0.0395	0.0395	0.0395	
PESTICIDES-F052	FRANCE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	FRANCE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Olives, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	AFRIQUE DU SUD	2	Daminozide					
ALAR	CHINE	1	Daminozide					
ALAR	ESPAGNE	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	JAMAÏQUE	1	Daminozide					
ALAR	MAROC	3	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	5	Amitraze					

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ARGENTINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	AUSTRALIE	1	Amitraze					
AMITRAZE	BRESIL	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHILI	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	12	Amitraze					
AMITRAZE	ESPAGNE	7	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	12	Amitraze					
AMITRAZE	ISRAEL	1	Amitraze					
AMITRAZE	ITALIE	2	Amitraze					
AMITRAZE	JAMAIQUE	2	Amitraze					
AMITRAZE	MAROC	24	Amitraze					
AMITRAZE	PAKISTAN	1	Amitraze					
AMITRAZE	PEROU	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	12	Bénomyl					
BÉNOMYL	BAHREIN	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	21	Bénomyl	3	0.0338	0.0251	0.0452	
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	25	Bénomyl					
BÉNOMYL	ISRAEL	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	JAMAIQUE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	JAPON	1	Bénomyl	1	0.0417	0.0417	0.0417	
BÉNOMYL	MAROC	29	Bénomyl	2	0.0316	0.0230	0.0402	
BÉNOMYL	PAKISTAN	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TAÏWAN	4	Bénomyl	2	0.1078	0.0646	0.1510	
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl	2	0.2257	0.0765	0.3749	
BÉNOMYL	URUGUAY	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	12	Dithiocarbamate	2	0.6100	0.3400	0.8800	2
EBDC(DC)	BAHREIN	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	BRESIL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	8	Dithiocarbamate	1	0.0850	0.0850	0.0850	
EBDC(DC)	CHINE	25	Dithiocarbamate	3	0.6967	0.2200	1.0200	1
EBDC(DC)	EGYPTE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	12	Dithiocarbamate	1	0.5600	0.5600	0.5600	1
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	30	Dithiocarbamate	2	0.3150	0.2100	0.4200	2
EBDC(DC)	ISRAEL	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	JAMAIQUE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	JAPON	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MAROC	34	Dithiocarbamate	1	1.4800	1.4800	1.4800	1
EBDC(DC)	PAKISTAN	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Dithiocarbamate	1	0.2100	0.2100	0.2100	

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'écchantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	TAIWAN	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	URUGUAY	2	Dithiocarbamate	1	0.3400	0.3400	0.3400	1
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	12	Éthylènediamine	5	0.2444	0.0680	0.3640	
EBDC(EBDC)	BAHREIN	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	BRESIL	1	Éthylènediamine	1	0.0840	0.0840	0.0840	
EBDC(EBDC)	CHILI	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	26	Éthylènediamine	7	0.5507	0.1750	1.2400	2
EBDC(EBDC)	EGYPTE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	13	Éthylènediamine	2	0.1415	0.1080	0.1750	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	33	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	JAMAIQUE	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	JAPON	1	Éthylènediamine	1	0.2870	0.2870	0.2870	
EBDC(EBDC)	MAROC	34	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PAKISTAN	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PEROU	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Éthylènediamine	1	0.3610	0.3610	0.3610	1
EBDC(EBDC)	TAÏWAN	4	Éthylènediamine	3	0.5490	0.3200	0.7420	
EBDC(EBDC)	THAILANDE	2	Éthylènediamine	1	0.1910	0.1910	0.1910	
EBDC(EBDC)	URUGUAY	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	12	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BAHREIN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EGYPTE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	20	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	JAMAIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	JAPON	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MAROC	20	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	URUGUAY	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHILI	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHINE	14	Formétanate					
FORMÉTANATE	ESPAGNE	7	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	21	Formétanate					
FORMÉTANATE	ISRAEL	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	ITALIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	JAMAIQUE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MAROC	27	Formétanate	1	0.0173	0.0173	0.0173	

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	PEROU	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	TAÏWAN	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Prévéfification de Pesticide	23				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Azoxystrobine	2	0.0246	0.0160	0.0331	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Bromopropylate	7	0.0516	0.0019	0.1422	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Butoxyde de pipéronyle	2	0.0318	0.0300	0.0336	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Diphénylamine	2	0.0308	0.0067	0.0549	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Imazalil	23	1.1870	0.0474	3.1450	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Méthidathion	4	0.0832	0.0077	0.1701	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Orthophénylphénol	2	0.0071	0.0059	0.0082	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Prochloraze	1	0.0361	0.0361	0.0361	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Profénofos	1	0.0063	0.0063	0.0063	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	28	Trifloxystrobine	3	0.0053	0.0051	0.0055	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Chlorpyriphos	1	0.1119	0.1119	0.1119	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Imazalil	1	1.4568	1.4568	1.4568	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Malathion	1	0.0207	0.0207	0.0207	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Orthophénylphénol	1	0.0752	0.0752	0.0752	
PESTICIDES-F052	AUSTRALIE	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	AUSTRALIE	3	Imazalil	1	0.9253	0.9253	0.9253	
PESTICIDES-F052	BAHREIN	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	BRESIL	3	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	BRESIL	3	Chlorpyriphos	1	0.0037	0.0037	0.0037	
PESTICIDES-F052	BRESIL	3	Imazalil	3	1.1440	0.6379	2.1130	
PESTICIDES-F052	BRESIL	3	Prochloraze	1	0.4711	0.4711	0.4711	1
PESTICIDES-F052	BRESIL	3	Propiconazole	1	0.0149	0.0149	0.0149	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Prévéfification de Pesticide	9				
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Carbaryl	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Chlorpyriphos	7	0.0424	0.0097	0.0748	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Dicofol	3	0.4653	0.2943	0.7754	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Imazalil	9	1.0761	0.1160	2.1214	
PESTICIDES-F052	CHILI	13	Méthidathion	1	0.1224	0.1224	0.1224	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Prévéfification de Pesticide	23				
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Carbofurane	1	0.0280	0.0280	0.0280	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Chlorpyriphos	5	0.0058	0.0019	0.0180	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Dicofol	3	0.0674	0.0230	0.1071	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Esfenvalérate	1	0.0470	0.0470	0.0470	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Fenproprathrine	6	0.0192	0.0080	0.0370	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Fenvalérate	1	0.0660	0.0660	0.0660	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Imazalil	13	0.4467	0.0350	2.9110	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Iprodione	1	0.0550	0.0550	0.0550	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Méthidathion	7	0.0839	0.0260	0.1566	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Prochloraze	14	0.2811	0.0105	0.8260	11
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Profénofos	4	0.0151	0.0097	0.0220	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Propargite	6	0.0604	0.0330	0.1180	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Pyridabène	1	0.0055	0.0055	0.0055	

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Tétradifon	2	0.0285	0.0200	0.0370	
PESTICIDES-F052	CHINE	27	Triazophos	6	0.0574	0.0120	0.1498	1
PESTICIDES-F052	CHYPRE	2	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	CHYPRE	2	Chlorpyriphos	1	0.0834	0.0834	0.0834	
PESTICIDES-F052	CHYPRE	2	Imazalil	2	2.4950	1.4700	3.5200	
PESTICIDES-F052	CHYPRE	2	Orthophénylphénol	2	5.4833	2.6195	8.3470	
PESTICIDES-F052	EGYPTE	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	EGYPTE	1	Orthophénylphénol	1	0.2850	0.2850	0.2850	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Prévérfication de Pesticide	9				
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Chlorpyriphos	7	0.0397	0.0108	0.0940	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Imazalil	7	2.3069	0.6330	4.7700	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Malathion	3	0.1127	0.0140	0.2880	1
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Orthophénylphénol	4	0.1398	0.0750	0.2090	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Prochloraze	1	0.0860	0.0860	0.0860	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Prévérfication de Pesticide	34				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Carbaryl	1	0.0026	0.0026	0.0026	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Chlorpyriphos	7	0.0363	0.0012	0.1000	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Diphénylamine	2	0.0012	0.0008	0.0015	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Fenproprathrine	1	0.0271	0.0271	0.0271	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Imazalil	32	1.3207	0.0110	3.5500	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Malathion	1	0.1112	0.1112	0.1112	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Méthiocarbe	1	0.0036	0.0036	0.0036	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	46	Orthophénylphénol	5	1.0768	0.0056	2.6200	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Bromopropylate	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Imazalil	2	0.9800	0.2600	1.7000	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Méthidathion	1	0.0510	0.0510	0.0510	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Orthophénylphénol	2	0.0165	0.0070	0.0260	
PESTICIDES-F052	ITALIE	4	Prévérfication de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	ITALIE	4	Imazalil	3	0.3110	0.0061	0.6590	
PESTICIDES-F052	JAMAIQUE	3	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	JAPON	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	JAPON	1	Bifenthrine	1	0.0078	0.0078	0.0078	
PESTICIDES-F052	JAPON	1	Carbaryl	1	0.0149	0.0149	0.0149	
PESTICIDES-F052	JAPON	1	Méthidathion	1	0.1818	0.1818	0.1818	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Prévérfication de Pesticide	39				
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Biphényle	1	0.0033	0.0033	0.0033	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Chlorpyriphos	15	0.0942	0.0107	0.5011	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Imazalil	35	0.8653	0.0260	3.3950	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Malathion	6	0.0324	0.0044	0.0800	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Méthidathion	6	0.1948	0.0600	0.3170	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Méthiocarbe	1	0.0042	0.0042	0.0042	
PESTICIDES-F052	MAROC	43	Orthophénylphénol	6	0.0347	0.0023	0.1592	
PESTICIDES-F052	PAKISTAN	2	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PAKISTAN	2	Bifenthrine	1	0.0011	0.0011	0.0011	
PESTICIDES-F052	PAKISTAN	2	Carbaryl	1	0.0020	0.0020	0.0020	
PESTICIDES-F052	PAKISTAN	2	Chlorpyriphos	1	0.0047	0.0047	0.0047	
PESTICIDES-F052	PAKISTAN	2	Imazalil	1	0.6784	0.6784	0.6784	

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Prévérification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Chlorpyrifos	3	0.0325	0.0090	0.0566	
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Imazalil	6	1.5783	0.7030	2.2017	
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Prochloraze	1	0.0283	0.0283	0.0283	
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Procymidone	2	0.0039	0.0031	0.0046	
PESTICIDES-F052	PEROU	7	Propargite	1	0.1112	0.1112	0.1112	
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Cyperméthrine	1	0.0485	0.0485	0.0485	
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	EPN	1	0.1518	0.1518	0.1518	1
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Carbaryl	1	0.0618	0.0618	0.0618	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Azoxystrobine	1	0.0066	0.0066	0.0066	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Bromopropylate	1	0.1430	0.1430	0.1430	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Chlorpyrifos	1	0.0109	0.0109	0.0109	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Dicofol	2	0.2217	0.2134	0.2300	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Esfenvalérate	3	0.0233	0.0171	0.0317	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Éthion	3	0.0887	0.0575	0.1126	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Fenvalérate	3	0.0649	0.0443	0.0954	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Imazalil	1	0.0131	0.0131	0.0131	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Malathion	1	0.0290	0.0290	0.0290	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Propiconazole	1	0.0112	0.0112	0.0112	
PESTICIDES-F052	TAÏWAN	4	Prothiofos	1	0.0212	0.0212	0.0212	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	3-Hydroxycarbofurane	1	0.0104	0.0104	0.0104	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Carbofurane	1	0.0231	0.0231	0.0231	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Chlorpyrifos	1	0.0660	0.0660	0.0660	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Cyperméthrine	1	0.3430	0.3430	0.3430	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Dicofol	1	0.8492	0.8492	0.8492	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Éthion	2	0.2717	0.1820	0.3613	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Imazalil	1	0.4109	0.4109	0.4109	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Profénofos	1	0.0475	0.0475	0.0475	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Pyridabène	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	2	Tétradifon	2	0.0366	0.0147	0.0585	
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Imazalil	3	2.2287	1.1470	3.7590	
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Orthophénylphénol	3	0.4050	0.2084	0.5451	
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Prochloraze	1	0.1560	0.1560	0.1560	1
PESTICIDES-F052	URUGUAY	3	Tébuconazole	1	0.0230	0.0230	0.0230	
PESTICIDES-F052	ZIMBABWE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ZIMBABWE	1	Bromopropylate	1	0.0088	0.0088	0.0088	
PESTICIDES-F052	ZIMBABWE	1	Imazalil	1	0.8704	0.8704	0.8704	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	16	Thiabendazole	11	0.3846	0.0070	1.0240	
THIABENDAZOLE	AUSTRALIE	2	Thiabendazole	2	0.2433	0.1180	0.3686	
THIABENDAZOLE	BRESIL	2	Thiabendazole	2	0.8386	0.1971	1.4800	
THIABENDAZOLE	CHILI	5	Thiabendazole	2	0.5985	0.1280	1.0690	
THIABENDAZOLE	CHINE	12	Thiabendazole	1	0.0340	0.0340	0.0340	
THIABENDAZOLE	CHYPRE	1	Thiabendazole	1	0.7660	0.7660	0.7660	

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	EGYPTE	1	Thiabendazole	1	0.5440	0.5440	0.5440	
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	7	Thiabendazole	6	0.8413	0.0280	1.9600	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	28	Thiabendazole	20	0.6445	0.0190	2.9200	
THIABENDAZOLE	ISRAEL	1	Thiabendazole	1	0.1500	0.1500	0.1500	
THIABENDAZOLE	ITALIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	JAMAIQUE	2	Thiabendazole	1	0.0140	0.0140	0.0140	
THIABENDAZOLE	JAPON	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MAROC	23	Thiabendazole	10	0.1374	0.0050	0.7853	
THIABENDAZOLE	PEROU	4	Thiabendazole	3	0.2810	0.1246	0.4333	
THIABENDAZOLE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TAÏWAN	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	URUGUAY	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ZIMBABWE	1	Thiabendazole	1	0.4091	0.4091	0.4091	

Pamplemousse, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	AFRIQUE DU SUD	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	8	Amitraze					
AMITRAZE	JAMAIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	ARGENTINE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	18	Bénomyl	1	0.0703	0.0703	0.0703	
BÉNOMYL	JAMAIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	3	Dithiocarbamate	1	0.2500	0.2500	0.2500	
EBDC(DC)	ARGENTINE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	BAHAMAS	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	18	Dithiocarbamate	3	0.5133	0.1200	1.0000	3
EBDC(DC)	ISRAEL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	JAMAIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate	1	0.1500	0.1500	0.1500	1
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	3	Éthylènediamine	2	0.3900	0.3170	0.4630	1
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	BAHAMAS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	20	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	JAMAIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine					

Pamplemousse, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ISRAEL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	JAMAIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	3	Formétanate	1	0.1836	0.1836	0.1836	
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	11	Formétanate					
FORMÉTANATE	JAMAIQUE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Bromopropylate	1	0.0298	0.0298	0.0298	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Carbofurane	1	0.0109	0.0109	0.0109	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Chlorpyriphos	1	0.0782	0.0782	0.0782	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Imazalil	6	1.0163	0.2552	1.6660	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Méthiocarbe	1	0.0300	0.0300	0.0300	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Propoxur	1	0.0017	0.0017	0.0017	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	9	Sulfoxyde de méthiocarbe	1	0.0047	0.0047	0.0047	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	6	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	6	Chlorpyriphos	1	0.0027	0.0027	0.0027	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	6	Imazalil	6	0.7765	0.1670	1.6860	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	6	Orthophénylphénol	5	0.0617	0.0137	0.0975	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	6	Prochloraze	1	0.9103	0.9103	0.9103	1
PESTICIDES-F052	BAHAMAS	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	BAHAMAS	1	Imazalil	1	0.1540	0.1540	0.1540	
PESTICIDES-F052	BAHAMAS	1	Orthophénylphénol	1	1.5900	1.5900	1.5900	
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Imazalil	1	0.0460	0.0460	0.0460	
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prochloraze	1	0.0800	0.0800	0.0800	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Prévéfification de Pesticide	28				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Aldicarb	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Azoxystrobine	3	0.0151	0.0046	0.0269	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Carbaryl	3	0.5320	0.1730	1.0290	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Chlorpyriphos	2	0.0114	0.0029	0.0198	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Diphénylamine	1	0.0037	0.0037	0.0037	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Fenbuconazole	2	0.0125	0.0072	0.0178	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Fenpropathrine	2	0.0123	0.0066	0.0179	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Imazalil	25	0.8162	0.0560	2.4210	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Méthidathion	1	0.1953	0.1953	0.1953	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Méthiocarbe	1	0.0499	0.0499	0.0499	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	36	Orthophénylphénol	10	0.5800	0.0023	2.1540	
PESTICIDES-F052	JAMAIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Orthophénylphénol	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	THAILANDE	1	Cyperméthrine	1	0.0138	0.0138	0.0138	

Pamplemousse, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	THAÏLANDE	1	Imazalil	1	0.0582	0.0582	0.0582	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	2	Thiabendazole	2	0.3874	0.2648	0.5100	
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	3	Thiabendazole	2	0.7544	0.1497	1.3590	
THIABENDAZOLE	BAHAMAS	1	Thiabendazole	1	0.3430	0.3430	0.3430	
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	15	Thiabendazole	9	0.3705	0.0188	0.7460	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	4	Thiabendazole					

Papaye, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	BELIZE	1	Abamectine					
ALAR	BELIZE	1	Daminozide					
ALAR	BRESIL	3	Daminozide					
ALAR	GUATEMALA	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	BRESIL	5	Amitraze					
AMITRAZE	GUATEMALA	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
AMITRAZE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	BELIZE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	BRESIL	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	2	Bénomyl	1	0.0103	0.0103	0.0103	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl	1	0.0291	0.0291	0.0291	
BÉNOMYL	PANAMA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Bénomyl	2	0.1257	0.0170	0.2343	1
EBDC(DC)	BELIZE	2	Dithiocarbamate	1	0.3100	0.3100	0.3100	
EBDC(DC)	BRESIL	11	Dithiocarbamate	4	0.5400	0.4500	0.6100	
EBDC(DC)	COLOMBIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COSTA RICA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	EQUATEUR	2	Dithiocarbamate	1	1.0100	1.0100	1.0100	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	3	Dithiocarbamate	3	4.3400	0.8200	8.7600	
EBDC(DC)	GUATEMALA	1	Dithiocarbamate	1	0.8900	0.8900	0.8900	
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate	2	0.7250	0.6900	0.7600	
EBDC(DC)	PANAMA	1	Dithiocarbamate	1	0.1900	0.1900	0.1900	
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Dithiocarbamate	1	0.1200	0.1200	0.1200	
EBDC(EBDC)	BELIZE	2	Éthylènediamine	2	0.3515	0.1250	0.5780	1
EBDC(EBDC)	BRESIL	11	Éthylènediamine	3	0.3403	0.2930	0.4290	1
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	2	Éthylènediamine	2	0.3995	0.3320	0.4670	1

Papaye, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine	4	0.5648	0.2350	0.7570	3
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	1	Éthylènediamine	1	0.3330	0.3330	0.3330	1
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine	2	0.2665	0.0800	0.4530	1
EBDC(EBDC)	PANAMA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BELIZE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0280	0.0280	0.0280	
EBDC(ETU)	BRESIL	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	2	0.0270	0.0250	0.0290	
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	3	0.0320	0.0290	0.0340	
EBDC(ETU)	PANAMA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BELIZE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	BRESIL	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	EQUATEUR	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BELIZE	5	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	BELIZE	5	Azoxystrobine	2	0.0148	0.0036	0.0260	
PESTICIDES-F052	BRESIL	16	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	BRESIL	16	Prochloraze	3	0.0862	0.0685	0.0970	
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	5	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	5	Azoxystrobine	3	0.0154	0.0050	0.0240	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	5	Captane	1	0.0160	0.0160	0.0160	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	5	Chlorothalonil	1	0.0770	0.0770	0.0770	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	5	Iprodione	1	0.0083	0.0083	0.0083	
PESTICIDES-F052	PANAMA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Malathion	1	0.0024	0.0024	0.0024	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prochloraze	1	0.0544	0.0544	0.0544	
THIABENDAZOLE	BELIZE	3	Thiabendazole	2	0.0275	0.0200	0.0350	
THIABENDAZOLE	BRESIL	7	Thiabendazole	1	1.2200	1.2200	1.2200	1
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	1	Thiabendazole	1	0.1650	0.1650	0.1650	1
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole	1	0.0079	0.0079	0.0079	
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	1	Thiabendazole	1	0.0310	0.0310	0.0310	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole	1	0.0198	0.0198	0.0198	
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole	1	0.0133	0.0133	0.0133	

Patate douce, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHINE	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	6	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	10	Bénomyl					
BÉNOMYL	JAMAIQUE	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	12	Dithiocarbamate	1	0.8900	0.8900	0.8900	1
EBDC(DC)	JAMAIQUE	3	Dithiocarbamate	1	4.1400	4.1400	4.1400	1
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	12	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	JAMAIQUE	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	JAMAIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	JAMAIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Chlorpyrifos	1	0.0130	0.0130	0.0130	
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prochloraze	1	0.0030	0.0030	0.0030	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Pré vérification de Pesticide	12				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Butoxyde de pipéronyle	1	1.6650	1.6650	1.6650	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Chlorprophame	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Dichloran	11	0.2344	0.0170	0.6721	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	p, p' - DDE	1	0.0036	0.0036	0.0036	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	27	Phosmet	3	0.2934	0.0830	0.6252	2
PESTICIDES-F052	HONDURAS	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	JAMAIQUE	3	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	JAMAIQUE	3	Azinphos-éthyle	1	0.0540	0.0540	0.0540	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	11	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	HONDURAS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	JAMAIQUE	2	Thiabendazole					

Pêche, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHILI	10	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	13	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHILI	12	Bénomyl	1	1.0600	1.0600	1.0600	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHILI	18	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	7	Dithiocarbamate	1	0.0380	0.0380	0.0380	
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHILI	22	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	7	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					

Pêche, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHILI	10	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	14	Formétanate	1	0.2840	0.2840	0.2840	
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Prévéfification de Pesticide	13				
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Azinphos-méthyl	2	0.4820	0.0310	0.9330	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Cyprodinile	1	0.2133	0.2133	0.2133	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Dichloran	1	5.3800	5.3800	5.3800	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Iprodione	13	2.7605	0.2840	8.1600	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Lambda-cyhalothrine	1	0.0106	0.0106	0.0106	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Propiconazole	3	0.0207	0.0170	0.0250	
PESTICIDES-F052	CHILI	17	Tébuconazole	1	0.1240	0.1240	0.1240	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Prévéfification de Pesticide	11				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Azoxystrobine	1	0.0134	0.0134	0.0134	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Dichloran	2	0.3841	0.0046	0.7636	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Fludioxonil	10	0.6359	0.0241	1.8890	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Méthomyl	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Orthophénylphénol	1	0.0185	0.0185	0.0185	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Oxamyl	1	0.0034	0.0034	0.0034	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	14	Propiconazole	2	0.4545	0.0140	0.8950	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHILI	13	Thiabendazole	2	0.0120	0.0090	0.0150	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	5	Thiabendazole					

Piment Fort, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	3	Bénomyl	2	0.9450	0.5100	1.3800	2
EBDC(DC)	EGYPTE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	3	Dithiocarbamate	2	0.7100	0.2000	1.2200	
EBDC(EBDC)	EGYPTE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	1	Éthylènediamine	1	0.1420	0.1420	0.1420	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Éthylènediamine	2	1.2145	0.9200	1.5090	
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Piment Fort, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.1570	0.1570	0.1570	1
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	EGYPTE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Chlorpyriphos	1	0.0440	0.0440	0.0440	
PESTICIDES-F052	JAMAIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Chlorpyriphos	1	0.0087	0.0087	0.0087	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Méthamidophos	1	0.1770	0.1770	0.1770	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Cyperméthrine	1	0.0810	0.0810	0.0810	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	5	Dicofol	1	0.5940	0.5940	0.5940	
THIABENDAZOLE	EGYPTE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	JAMAIQUE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Thiabendazole					

Pitahaya, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	VIÉT NAM	3	Daminozide					
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	VIÉT NAM	3	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ISRAEL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	VIÉT NAM	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	EQUATEUR	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ISRAEL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAÏLANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	VIÉT NAM	4	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ISRAEL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAÏLANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	VIÉT NAM	4	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Pitahaya, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ISRAEL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	VIËT NAM	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	VIËT NAM	4	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ISRAEL	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	THAILANDE	4	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	THAILANDE	4	Orthophénylphénol	1	0.0041	0.0041	0.0041	
PESTICIDES-F052	VIËT NAM	5	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	VIËT NAM	5	Biphényle	1	0.0029	0.0029	0.0029	
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ISRAEL	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	VIËT NAM	3	Thiabendazole					

Plantain, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	EQUATEUR	3	Bénomyl					
EBDC(DC)	EQUATEUR	3	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	EQUATEUR	3	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	3	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	EQUATEUR	3	Imazalil	2	0.0111	0.0072	0.0150	
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	2	Thiabendazole	2	0.0397	0.0253	0.0541	

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	5	Abamectine	1	0.0040	0.0040	0.0040	
ALAR	AFRIQUE DU SUD	5	Daminozide					
ALAR	ARGENTINE	13	Daminozide					
ALAR	CHILI	6	Daminozide					
ALAR	CHINE	3	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
ALAR	ITALIE	2	Daminozide					
ALAR	NOUVELLE-ZELANDE	2	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	6	Amitraze					

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ARGENTINE	14	Amitraze					
AMITRAZE	CHILI	6	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	2	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	8	Amitraze					
AMITRAZE	ITALIE	1	Amitraze					
AMITRAZE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Amitraze					
AMITRAZE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ARGENTINE	17	Bénomyl	2	0.1359	0.0107	0.2610	
BÉNOMYL	CHILI	7	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	14	Bénomyl	5	0.0344	0.0107	0.0605	
BÉNOMYL	ITALIE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	NOUVELLE-ZELANDE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	PORTUGAL	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Bénomyl	1	0.0162	0.0162	0.0162	
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ARGENTINE	20	Dithiocarbamate	1	0.6600	0.6600	0.6600	
EBDC(DC)	CHILI	9	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHINE	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ESPAGNE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	15	Dithiocarbamate	3	0.9567	0.4000	1.9600	
EBDC(DC)	ITALIE	6	Dithiocarbamate	5	0.4246	0.0930	1.1400	
EBDC(DC)	MEXIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PORTUGAL	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	6	Éthylènediamine	2	0.2965	0.2660	0.3270	
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	20	Éthylènediamine	1	0.5310	0.5310	0.5310	
EBDC(EBDC)	CHILI	9	Éthylènediamine	2	0.2175	0.1500	0.2850	
EBDC(EBDC)	CHINE	7	Éthylènediamine	1	0.3300	0.3300	0.3300	
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	15	Éthylènediamine	3	0.1960	0.1390	0.2400	
EBDC(EBDC)	ITALIE	6	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	NOUVELLE-ZELANDE	2	Éthylènediamine	1	0.3980	0.3980	0.3980	
EBDC(EBDC)	PORTUGAL	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	15	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	13	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	NOUVELLE-ZELANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PORTUGAL	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	ARGENTINE	13	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHILI	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHINE	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	COLOMBIE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	7	Formétanate					
FORMÉTANATE	ITALIE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Prévérfication de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Azinphos-méthyl	2	0.0673	0.0163	0.1182	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Diphénylamine	2	0.0217	0.0103	0.0330	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Iprodione	1	0.0700	0.0700	0.0700	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Prévérfication de Pesticide	13				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Azinphos-méthyl	4	0.0971	0.0170	0.2694	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Bifenthrine	2	0.0257	0.0103	0.0410	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Buprofézine	1	0.1861	0.1861	0.1861	1
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Captane	6	0.3593	0.0670	0.7830	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Chlorpyriphos	1	0.0100	0.0100	0.0100	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Diphénylamine	3	0.0985	0.0110	0.2224	1
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Lambda-cyhalothrine	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	20	Orthophénylphénol	1	0.0297	0.0297	0.0297	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Prévérfication de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Azinphos-méthyl	3	0.0250	0.0090	0.0470	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Chlorprophame	1	0.0046	0.0046	0.0046	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Chlorpyriphos	2	0.0294	0.0037	0.0550	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Diazinon o analogue	1	0.0196	0.0196	0.0196	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Diphénylamine	3	0.0363	0.0066	0.0850	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Esfenvalérate	1	0.0056	0.0056	0.0056	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Iprodione	1	0.0130	0.0130	0.0130	
PESTICIDES-F052	CHILI	9	Tétrasil	1	0.0002	0.0002	0.0002	
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Prévérfication de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	CHINE	9	Chlorpyriphos	4	0.0176	0.0050	0.0440	
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Prévérfication de Pesticide	25				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Azinphos-méthyl	4	0.2081	0.0209	0.6344	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Buprofézine	7	0.0527	0.0022	0.2410	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Captane	2	1.1785	0.3540	2.0030	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Cyprodinile	1	0.0059	0.0059	0.0059	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Dichloran	2	0.0143	0.0026	0.0260	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Diphénylamine	2	0.0079	0.0043	0.0114	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Endosulfane totale	2	0.0986	0.0662	0.1310	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Mirex	1	0.0270	0.0270	0.0270	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Orthophénylphénol	18	0.6432	0.0081	6.9390	

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	38	Phosmet	4	0.1405	0.0288	0.2470	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Prévérfication de Pesticide	11				
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Azinphos-méthyl	1	0.0118	0.0118	0.0118	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Bromopropylate	3	0.0137	0.0009	0.0370	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Captane	4	0.3129	0.0914	0.5660	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Chlorpyriphos	7	0.0127	0.0052	0.0360	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Chlorpyriphos-méthyle	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Krésoxim-méthyl	4	0.0153	0.0048	0.0230	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Phosmet	3	0.0207	0.0122	0.0306	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Procymidone	1	0.0660	0.0660	0.0660	
PESTICIDES-F052	ITALIE	11	Trifloxystrobine	2	0.0168	0.0154	0.0181	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	2	Captane	1	0.3860	0.3860	0.3860	
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Captane	1	0.0790	0.0790	0.0790	
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Chlorpyriphos	2	0.0929	0.0075	0.1782	1
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Diphénylamine	1	0.2129	0.2129	0.2129	1
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Flusilazole	2	0.0066	0.0016	0.0116	
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Imazalil	1	0.6304	0.6304	0.6304	1
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Penconazole	1	0.0044	0.0044	0.0044	
PESTICIDES-F052	PORTUGAL	2	Trifloxystrobine	1	0.0073	0.0073	0.0073	
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Chlorpyriphos	1	0.0035	0.0035	0.0035	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	13	Thiabendazole	5	0.5251	0.2086	1.1600	
THIABENDAZOLE	CHILI	4	Thiabendazole	3	0.8415	0.3920	1.1500	
THIABENDAZOLE	CHINE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	14	Thiabendazole	11	0.5394	0.0207	1.5350	
THIABENDAZOLE	ITALIE	6	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PORTUGAL	2	Thiabendazole	1	0.0139	0.0139	0.0139	

Poire-Asiatique, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHINE	6	Daminozide					
AMITRAZE	CHINE	10	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	14	Bénomyl	2	0.0110	0.0089	0.0131	
EBDC(DC)	CHINE	17	Dithiocarbamate	1	0.1700	0.1700	0.1700	
EBDC(EBDC)	CHINE	17	Éthylènediamine	3	0.4007	0.2010	0.6540	
EBDC(ETU)	CHINE	11	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	10	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	16	Prévérfication de Pesticide	3				

Poire-Asiatique, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	CHINE	16	Chlorpyrifos	3	0.0120	0.0041	0.0260	
THIABENDAZOLE	CHINE	10	Thiabendazole					

Poireau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	10	Dithiocarbamate	1	0.8300	0.8300	0.8300	1
EBDC(DC)	GUATEMALA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	8	Dithiocarbamate	1	0.8900	0.8900	0.8900	1
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	11	Éthylènediamine	1	0.2470	0.2470	0.2470	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	8	Éthylènediamine	1	0.1460	0.1460	0.1460	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	12	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	12	Cyperméthrine	1	0.0074	0.0074	0.0074	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	12	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0190	0.0190	0.0190	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Azoxystrobine	1	0.3540	0.3540	0.3540	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Cyperméthrine	1	0.2092	0.2092	0.2092	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0090	0.0090	0.0090	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	8	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	8	Thiabendazole					

Pois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHINE	2	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHINE	2	Amitraze					

Pois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	ETATS-UNIS	1	Amitraze					
AMITRAZE	GUATEMALA	2	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	22	Bénomyl	14	0.4081	0.0590	1.2000	12
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	4	Bénomyl	1	0.0370	0.0370	0.0370	
BÉNOMYL	GUATEMALA	12	Bénomyl	1	1.5400	1.5400	1.5400	1
BÉNOMYL	MEXIQUE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl	1	0.0142	0.0142	0.0142	
EBDC(DC)	CHINE	25	Dithiocarbamate	8	1.8350	0.1400	3.6700	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	GUATEMALA	12	Dithiocarbamate	5	3.3160	0.5000	6.9400	
EBDC(DC)	MEXIQUE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PEROU	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	25	Éthylènediamine	20	1.4100	0.3330	4.7680	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine	1	0.1900	0.1900	0.1900	
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	15	Éthylènediamine	12	2.0518	0.2400	4.7820	3
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	3	Éthylènediamine	2	0.4010	0.3070	0.4950	
EBDC(EBDC)	PEROU	1	Éthylènediamine	1	0.2930	0.2930	0.2930	
EBDC(ETU)	CHINE	21	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0110	0.0110	0.0110	
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	10	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	3	0.0307	0.0210	0.0450	
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	GUATEMALA	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	PEROU	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Prévéification de Pesticide	13				
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Chlorothalonil	2	0.1795	0.1330	0.2260	2
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Chlorpyrifos	1	0.0073	0.0073	0.0073	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Flusilazole	1	0.0099	0.0099	0.0099	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Iprodione	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Métalaxyl	1	0.0076	0.0076	0.0076	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Méthamidophos	1	0.0830	0.0830	0.0830	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Myclobutanil	4	0.0052	0.0035	0.0081	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Ométhoate	1	0.0750	0.0750	0.0750	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Procymidone	2	0.0182	0.0163	0.0202	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Propiconazole	4	0.0410	0.0027	0.0960	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Tébuconazole	2	0.0570	0.0147	0.0992	
PESTICIDES-F052	CHINE	34	Triadiménol	6	0.0334	0.0054	0.0610	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Prévéification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Cyperméthrine	1	0.0280	0.0280	0.0280	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.0008	0.0008	0.0008	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Diméthoate	1	0.0277	0.0277	0.0277	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Endosulfane totale	1	0.0160	0.0160	0.0160	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Esfenvalérate	1	0.0157	0.0157	0.0157	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	6	Fenvalérate	1	0.0360	0.0360	0.0360	
PESTICIDES-F052	GHANA	1	Prévéification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	GHANA	1	Perméthrine	1	0.0340	0.0340	0.0340	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Prévéification de Pesticide	9				

Pois, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Azoxystrobine	3	0.0982	0.0136	0.2359	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Captane	2	0.2395	0.0980	0.3810	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Chlorothalonil	1	0.3405	0.3405	0.3405	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Diméthoate	3	0.1650	0.0290	0.3895	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Endosulfane totale	2	0.0287	0.0210	0.0364	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Iprodione	1	0.0272	0.0272	0.0272	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Lambda-cyhalothrine	1	0.0086	0.0086	0.0086	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Méthamidophos	1	0.2704	0.2704	0.2704	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Ométhoate	1	0.0099	0.0099	0.0099	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Perméthrine	2	0.0424	0.0158	0.0690	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Tébuconazole	1	0.2843	0.2843	0.2843	1
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	15	Triadiménol	4	0.0936	0.0492	0.1560	1
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	2	Orthophénylphénol	1	0.0047	0.0047	0.0047	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Captane	1	0.1300	0.1300	0.1300	1
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Prochloraze	1	2.9980	2.9980	2.9980	1
THIABENDAZOLE	CHINE	13	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GHANA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	6	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Poivron doux, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
ALAR	ISRAEL	1	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	1	Daminozide					
AMITRAZE	ISRAEL	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	2	Amitraze					
AMITRAZE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CUBA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	24	Bénomyl	1	0.0159	0.0159	0.0159	
BÉNOMYL	ISRAEL	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	10	Bénomyl	2	0.0994	0.0690	0.1298	1
BÉNOMYL	NICARAGUA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PAYS-BAS	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CUBA	1	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	
EBDC(DC)	ESPAGNE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	27	Dithiocarbamate	4	0.3650	0.1300	0.7900	
EBDC(DC)	ISRAEL	7	Dithiocarbamate					

Poivron doux, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	MEXIQUE	10	Dithiocarbamate	2	0.1500	0.1300	0.1700	
EBDC(DC)	NICARAGUA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	PAYS-BAS	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Dithiocarbamate	1	0.2000	0.2000	0.2000	
EBDC(EBDC)	CUBA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	10	Éthylènediamine	1	0.9480	0.9480	0.9480	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	30	Éthylènediamine	11	0.5595	0.2630	0.8190	
EBDC(EBDC)	ISRAEL	8	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	11	Éthylènediamine	2	0.2010	0.1650	0.2370	
EBDC(EBDC)	NICARAGUA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	PAYS-BAS	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Éthylènediamine	1	0.2000	0.2000	0.2000	
EBDC(ETU)	CUBA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0280	0.0280	0.0280	
EBDC(ETU)	ESPAGNE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	23	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ISRAEL	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	EL SALVADOR	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	ESPAGNE	2	Formétanate	1	0.1170	0.1170	0.1170	1
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	ISRAEL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CUBA	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CUBA	1	Azoxystrobine	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	CUBA	1	Dicofol	1	0.0300	0.0300	0.0300	
PESTICIDES-F052	EL SALVADOR	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	EL SALVADOR	1	Chlorpyriphos	1	0.0319	0.0319	0.0319	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Prévéfification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Azoxystrobine	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Bifenthrine	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Chlorprophame	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Chlorpyriphos-méthyle	3	0.1063	0.0790	0.1610	1
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Cyperméthrine	2	0.0715	0.0650	0.0780	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Cyprodinile	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Fludioxonil	1	0.0145	0.0145	0.0145	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Métalaxyl	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Méthamidophos	1	0.0680	0.0680	0.0680	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Méthiocarbe	2	0.0360	0.0160	0.0560	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Myclobutanil	1	0.0148	0.0148	0.0148	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Orthophénylphénol	1	0.0055	0.0055	0.0055	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Procymidone	2	0.2020	0.1910	0.2130	2
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	11	Triadiménol	1	0.0637	0.0637	0.0637	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Prévéfification de Pesticide	7				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Acéphate	2	0.0780	0.0189	0.1370	

Poivron doux, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Azoxystrobine	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Bifenthrine	2	0.0562	0.0283	0.0840	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Endosulfane totale	1	0.1420	0.1420	0.1420	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Métalaxyl	3	0.0165	0.0059	0.0335	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Méthamidophos	2	0.0262	0.0200	0.0323	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	32	Orthophénylphénol	1	0.0457	0.0457	0.0457	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	7	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	9				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Bifenthrine	2	0.0118	0.0110	0.0126	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Buprofézine	1	0.0089	0.0089	0.0089	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Captane	1	0.0450	0.0450	0.0450	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Carbaryl	3	0.3433	0.0220	0.9850	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Chlorpyrifos	4	0.0785	0.0230	0.1310	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Cyfluthrine	1	0.0610	0.0610	0.0610	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Diméthoate	1	0.0250	0.0250	0.0250	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Endosulfane totale	3	0.1244	0.0021	0.3260	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Iprodione	1	0.0059	0.0059	0.0059	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Myclobutanil	2	0.0067	0.0004	0.0130	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	o, p' - DDE	1	0.0007	0.0007	0.0007	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Ométhoate	1	0.0105	0.0105	0.0105	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Perméthrine	2	0.0545	0.0230	0.0860	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Trifloxystrobine	1	0.0718	0.0718	0.0718	
PESTICIDES-F052	NICARAGUA	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	NICARAGUA	1	Triadiménol	1	0.0380	0.0380	0.0380	
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	7	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Azoxystrobine	1	0.0288	0.0288	0.0288	
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CUBA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	3	Thiabendazole	1	0.0064	0.0064	0.0064	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	16	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ISRAEL	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	NICARAGUA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PAYS-BAS	5	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Pomélo, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	CHINE	1	Daminozide					
ALAR	THAÏLANDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	THAÏLANDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	2	0.0141	0.0102	0.0179	
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl					

Pomélo, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(DC)	CHINE	3	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	THAILANDE	2	Dithiocarbamate	1	0.5100	0.5100	0.5100	1
EBDC(EBDC)	CHINE	3	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Dicofol	1	0.2394	0.2394	0.2394	
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Prochloraze	1	0.0346	0.0346	0.0346	
PESTICIDES-F052	THAILANDE	4	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	1	Thiabendazole	1	0.0088	0.0088	0.0088	

Pomme de terre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	5	Daminozide					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	3	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	43	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	55	Dithiocarbamate	3	0.2867	0.1700	0.4000	2
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	58	Éthylènediamine	8	0.1459	0.0800	0.1930	1
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	42	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	8	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Prévéfification de Pesticide	65				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Aldicarb sulfone	1	0.0278	0.0278	0.0278	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Aldicarb sulfoxyde	3	0.0822	0.0416	0.1170	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Azoxystrobine	3	0.0789	0.0014	0.2190	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Chlordane	1	0.0026	0.0026	0.0026	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Chlorprophame	53	1.9491	0.0018	10.4000	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Dichlofenthion	1	0.0002	0.0002	0.0002	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Dichloran	1	0.2176	0.2176	0.2176	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Dieldrine	1	0.0028	0.0028	0.0028	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Endosulfane totale	5	0.0036	0.0018	0.0047	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Fludioxonil	2	0.0054	0.0038	0.0069	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Métalaxyl	3	0.0018	0.0004	0.0028	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Méthyl pentachlorophényl sulphide	2	0.0069	0.0052	0.0086	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Orthophénylphénol	2	0.0049	0.0041	0.0057	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	p, p' - DDE	8	0.0019	0.0004	0.0041	

Pomme de terre, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Pentachloroaniline	3	0.0054	0.0033	0.0096	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Quintozone	4	0.0167	0.0065	0.0380	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Sulfone de phorate	1	0.1530	0.1530	0.1530	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Tecnazène	1	0.0022	0.0022	0.0022	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	85	Trifluraline	2	0.0018	0.0003	0.0032	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	1	Thiabendazole	1	0.0160	0.0160	0.0160	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	37	Thiabendazole	2	0.0248	0.0119	0.0376	

Pommes, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	AFRIQUE DU SUD	1	Abamectine					
ABAMECTINE	ARGENTINE	1	Abamectine					
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	7	Abamectine					
ABAMECTINE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Abamectine					
ALAR	CHILI	2	Daminozide					
ALAR	CHINE	1	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	25	Daminozide					
ALAR	NOUVELLE-ZELANDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	CHILI	2	Amitraze					
AMITRAZE	CHINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	27	Amitraze					
AMITRAZE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ARGENTINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	5	Bénomyl	4	0.0590	0.0200	0.0921	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	47	Bénomyl	5	0.0345	0.0096	0.0510	
BÉNOMYL	NOUVELLE-ZELANDE	5	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	2	Dithiocarbamate	1	0.8200	0.8200	0.8200	
EBDC(DC)	ARGENTINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	4	Dithiocarbamate	1	0.9500	0.9500	0.9500	
EBDC(DC)	CHINE	6	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	52	Dithiocarbamate	5	0.3540	0.1700	0.7000	
EBDC(DC)	NOUVELLE-ZELANDE	5	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	2	Éthylènediamine	1	0.6900	0.6900	0.6900	
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	4	Éthylènediamine	1	0.1730	0.1730	0.1730	
EBDC(EBDC)	CHINE	6	Éthylènediamine	2	0.1865	0.1840	0.1890	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	58	Éthylènediamine	3	0.2820	0.2370	0.3200	
EBDC(EBDC)	NOUVELLE-ZELANDE	5	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Pommes, Fraîches

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	46	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	NOUVELLE-ZELANDE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHILI	3	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHINE	4	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	32	Formétanate					
FORMÉTANATE	NOUVELLE-ZELANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	3	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	3	Diphénylamine	3	0.9667	0.0100	1.4900	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	3	Iprodione	1	0.0410	0.0410	0.0410	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHILI	5	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	CHILI	5	Carbaryl	1	0.0027	0.0027	0.0027	
PESTICIDES-F052	CHILI	5	Chlorpyrifos	1	0.0880	0.0880	0.0880	1
PESTICIDES-F052	CHILI	5	Diphénylamine	3	0.1118	0.0053	0.2850	
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Diphénylamine	2	0.3690	0.2810	0.4570	
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Fenprothrin	1	0.0477	0.0477	0.0477	
PESTICIDES-F052	CHINE	7	Triadiméol	1	0.0088	0.0088	0.0088	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Prévéfification de Pesticide	52				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Azinphos-méthyl	3	0.0510	0.0270	0.0950	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Captane	8	0.2809	0.0168	1.5200	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Carbaryl	2	0.0099	0.0055	0.0142	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Diazinon	3	0.0033	0.0028	0.0040	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Diazinon o analogue	2	0.0396	0.0210	0.0581	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Diphénylamine	47	0.2281	0.0039	1.8040	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Endosulfane totale	2	0.1315	0.0180	0.2450	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Fludioxonil	2	0.0312	0.0210	0.0414	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Orthophénylphénol	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Phosmet	4	0.1014	0.0279	0.2738	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	84	Pyridabène	1	0.0084	0.0084	0.0084	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	10	Prévéfification de Pesticide	6				
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	10	Captane	5	0.1696	0.0390	0.2550	
PESTICIDES-F052	NOUVELLE-ZELANDE	10	Diphénylamine	1	0.0080	0.0080	0.0080	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHILI	2	Thiabendazole	2	0.3130	0.2600	0.3660	
THIABENDAZOLE	CHINE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	42	Thiabendazole	25	0.6609	0.0100	2.3700	
THIABENDAZOLE	NOUVELLE-ZELANDE	5	Thiabendazole					

Prune, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ARGENTINE	1	Daminozide					
ALAR	CHILI	13	Daminozide					

Prune, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	2	Daminozide					
AMITRAZE	ARGENTINE	1	Amitraze					
AMITRAZE	CHILI	16	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	2	Amitraze					
AMITRAZE	ITALIE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	ARGENTINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	15	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	ARGENTINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	CHILI	21	Dithiocarbamate	1	0.1300	0.1300	0.1300	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	4	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	ITALIE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	22	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	16	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ARGENTINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHILI	17	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	1	Prévérfication de Pesticide					
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Prévérfication de Pesticide	15				
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Chlorpyrifos	3	0.0162	0.0140	0.0175	
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Cyprodinile	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Dichloran	1	0.0650	0.0650	0.0650	
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Iprodione	14	1.4128	0.0964	4.6700	3
PESTICIDES-F052	CHILI	18	Phosmet	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Prévérfication de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	4	Fludioxonil	2	0.2342	0.0034	0.4649	
PESTICIDES-F052	ITALIE	1	Prévérfication de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ITALIE	1	Tébuconazole	1	0.0203	0.0203	0.0203	
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHILI	15	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	2	Thiabendazole					

Racine de nagaimo, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	CHINE	1	Prévérfication de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					

Radis, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl					
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate	1	1.5000	1.5000	1.5000	
EBDC(DC)	GUATEMALA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	7	Dithiocarbamate	5	1.1720	0.1900	3.1600	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	GUATEMALA	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	7	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Chlorpyriphos	1	0.0115	0.0115	0.0115	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	1	0.1098	0.1098	0.1098	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	Métalaxyl	1	0.0114	0.0114	0.0114	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	o, p' - DDT	1	0.0011	0.0011	0.0011	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	3	p, p' - DDE	1	0.0011	0.0011	0.0011	
PESTICIDES-F052	GUATEMALA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Azoxystrobine	1	0.0903	0.0903	0.0903	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Chlorpyriphos	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Cyfluthrine	1	0.0164	0.0164	0.0164	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	2	0.0245	0.0019	0.0470	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Métalaxyl	3	0.0417	0.0200	0.0680	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	10	Trifluraline	1	0.0066	0.0066	0.0066	
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	6	Thiabendazole					

Raisin, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	AFRIQUE DU SUD	9	Daminozide					
ALAR	ARGENTINE	4	Daminozide					
ALAR	CHILI	36	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	1	Daminozide					
AMITRAZE	AFRIQUE DU SUD	9	Amitraze					
AMITRAZE	ARGENTINE	4	Amitraze					
AMITRAZE	CHILI	42	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	6	Amitraze					
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	11	Bénomyl	1	0.1250	0.1250	0.1250	
BÉNOMYL	ARGENTINE	3	Bénomyl					

Raisin, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BRESIL	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	40	Bénomyl	1	0.3490	0.3490	0.3490	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	29	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	AFRIQUE DU SUD	12	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	
EBDC(DC)	ARGENTINE	5	Dithiocarbamate	1	0.6000	0.6000	0.6000	
EBDC(DC)	BRESIL	4	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	
EBDC(DC)	CHILI	56	Dithiocarbamate	1	0.2000	0.2000	0.2000	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	27	Dithiocarbamate	4	0.3725	0.1200	0.8100	
EBDC(DC)	ITALIE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	6	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	AFRIQUE DU SUD	13	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ARGENTINE	5	Éthylènediamine	1	0.1670	0.1670	0.1670	
EBDC(EBDC)	BRESIL	4	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	CHILI	69	Éthylènediamine	2	0.4320	0.3500	0.5140	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	28	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	ITALIE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	6	Éthylènediamine	1	0.1770	0.1770	0.1770	
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ARGENTINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BRESIL	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	38	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	27	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	9	Formétanate					
FORMÉTANATE	ARGENTINE	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHILI	39	Formétanate					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	6	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	3	Formétanate					
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Iprodione	1	3.9360	3.9360	3.9360	
PESTICIDES-F052	AFRIQUE DU SUD	11	Procymidone	1	0.4180	0.4180	0.4180	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	5	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	5	Carbaryl	2	0.0355	0.0210	0.0500	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	5	Iprodione	1	0.1600	0.1600	0.1600	
PESTICIDES-F052	ARGENTINE	5	Myclobutanil	1	0.0330	0.0330	0.0330	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Iprodione	2	0.0912	0.0114	0.1710	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Krésoxim-méthyl	2	0.0038	0.0020	0.0055	
PESTICIDES-F052	BRESIL	6	Myclobutanil	2	0.0290	0.0039	0.0540	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Prévéfification de Pesticide	48				
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Azoxystrobine	2	0.0263	0.0250	0.0275	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Captane	10	0.1455	0.0520	0.4660	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Carbaryl	1	1.4000	1.4000	1.4000	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Chlorpyrifos	11	0.0491	0.0013	0.3257	9

Raisin, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Cyprodinile	1	0.0084	0.0084	0.0084	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Dichloran	1	0.0429	0.0429	0.0429	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Dicofol	1	0.0430	0.0430	0.0430	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Fénarimol	2	0.0132	0.0073	0.0190	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Iprodione	10	0.2471	0.0171	0.8504	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Krésoxim-méthyl	3	0.0085	0.0044	0.0150	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Méthomyl	4	0.2158	0.0200	0.7460	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Myclobutanil	31	0.0478	0.0009	0.2350	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Tébuconazole	11	0.0676	0.0170	0.2630	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Triadiménol	9	0.0517	0.0200	0.0980	
PESTICIDES-F052	CHILI	57	Trifloxystrobine	6	0.0155	0.0008	0.0358	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Prévéfification de Pesticide	36				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Biphényle	1	0.0028	0.0028	0.0028	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Buprofézine	4	0.0050	0.0030	0.0083	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Captane	1	0.2010	0.2010	0.2010	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Cyprodinile	6	0.1483	0.0063	0.5590	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Dichloran	1	0.0038	0.0038	0.0038	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Fenpropathrine	8	0.0701	0.0290	0.1568	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Iprodione	1	0.0140	0.0140	0.0140	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Krésoxim-méthyl	1	0.0078	0.0078	0.0078	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Méthomyl	3	0.0342	0.0105	0.0630	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Myclobutanil	18	0.1062	0.0028	0.8340	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Phosmet	3	0.5880	0.0345	1.6720	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Pyridabène	1	0.4158	0.4158	0.4158	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Tébuconazole	2	0.0313	0.0168	0.0458	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Triadiménol	1	0.0290	0.0290	0.0290	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	47	Trifloxystrobine	10	0.0098	0.0018	0.0370	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Azoxystrobine	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Chlorpyriphos	1	0.0165	0.0165	0.0165	1
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Cyprodinile	1	0.0368	0.0368	0.0368	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Penconazole	1	0.0020	0.0020	0.0020	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Triadiménol	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-F052	ITALIE	2	Trifloxystrobine	1	0.0229	0.0229	0.0229	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Prévéfification de Pesticide	4				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Krésoxim-méthyl	1	0.0114	0.0114	0.0114	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Métalaxyl	1	0.0059	0.0059	0.0059	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Méthomyl	1	0.0130	0.0130	0.0130	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	9	Myclobutanil	1	0.0049	0.0049	0.0049	
PESTICIDES-F052	NAMIBIE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	NAMIBIE	1	Krésoxim-méthyl	1	0.0018	0.0018	0.0018	
PESTICIDES-F052	NAMIBIE	1	Penconazole	1	0.0016	0.0016	0.0016	
PESTICIDES-F052	NAMIBIE	1	Procymidone	1	0.0055	0.0055	0.0055	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Chlorpyriphos	1	0.0190	0.0190	0.0190	1
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Iprodione	1	0.0319	0.0319	0.0319	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Myclobutanil	1	0.0058	0.0058	0.0058	
PESTICIDES-F052	PEROU	1	Trifloxystrobine	1	0.0289	0.0289	0.0289	

Raisin, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	10	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ARGENTINE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	BRESIL	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHILI	36	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	20	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PEROU	1	Thiabendazole					

Ramboutan, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAILANDE	2	Bénomyl	1	0.0380	0.0380	0.0380	
EBDC(DC)	THAILANDE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	THAILANDE	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	THAILANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	THAILANDE	3	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	THAILANDE	3	Chlorpyrifos	1	0.0037	0.0037	0.0037	
THIABENDAZOLE	THAILANDE	3	Thiabendazole					

Sapotille, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	INDE	1	Daminozide					
AMITRAZE	INDE	1	Amitraze					
BÉNOMYL	INDE	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	INDE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	INDE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	INDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	INDE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					

Taro, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	JAMAÏQUE	1	Daminozide					

Taro, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	1	0.0030	0.0030	0.0030	
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	CHINE	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COSTA RICA	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	CHINE	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-F052	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	1	Azinphos-méthyl	1	0.0284	0.0284	0.0284	
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	1	Azoxystrobine	1	0.2386	0.2386	0.2386	1
PESTICIDES-F052	JAMAÏQUE	1	Dichloran	1	0.0099	0.0099	0.0099	

Thym, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Endosulfane totale	1	3.7200	3.7200	3.7200	1
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	BELGIQUE	1	Abamectine					
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	1	Abamectine					
ABAMECTINE	MEXIQUE	1	Abamectine					
ABAMECTINE	PAYS-BAS	1	Abamectine					
ALAR	ESPAGNE	6	Daminozide					
ALAR	ETATS-UNIS	15	Daminozide					
ALAR	ISRAEL	2	Daminozide					
ALAR	MEXIQUE	8	Daminozide					
AMITRAZE	ESPAGNE	8	Amitraze					
AMITRAZE	ETATS-UNIS	24	Amitraze					
AMITRAZE	ISRAEL	1	Amitraze					
AMITRAZE	MEXIQUE	12	Amitraze					
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl	1	0.0148	0.0148	0.0148	
BÉNOMYL	ESPAGNE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	41	Bénomyl					

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ISRAEL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	28	Bénomyl	2	0.0138	0.0125	0.0150	
BÉNOMYL	PAYS-BAS	2	Bénomyl					
EBDC(DC)	BELGIQUE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	COLOMBIE	1	Dithiocarbamate	1	0.2500	0.2500	0.2500	
EBDC(DC)	ESPAGNE	9	Dithiocarbamate	1	0.1800	0.1800	0.1800	
EBDC(DC)	ETATS-UNIS	43	Dithiocarbamate	4	0.1925	0.1700	0.2200	
EBDC(DC)	ISRAEL	1	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	MEXIQUE	28	Dithiocarbamate	1	0.1400	0.1400	0.1400	
EBDC(DC)	PAYS-BAS	2	Dithiocarbamate					
EBDC(DC)	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	BELGIQUE	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	COLOMBIE	1	Éthylènediamine	1	0.5540	0.5540	0.5540	
EBDC(EBDC)	ESPAGNE	9	Éthylènediamine	3	0.2393	0.1100	0.4220	
EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	45	Éthylènediamine	6	0.2848	0.0920	0.5410	
EBDC(EBDC)	ISRAEL	1	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	MEXIQUE	32	Éthylènediamine	2	0.1490	0.1000	0.1980	
EBDC(EBDC)	PAYS-BAS	2	Éthylènediamine					
EBDC(EBDC)	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	38	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ISRAEL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	21	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ESPAGNE	7	Formétanate	1	0.0290	0.0290	0.0290	
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	26	Formétanate					
FORMÉTANATE	ISRAEL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	MEXIQUE	10	Formétanate					
FORMÉTANATE	PAYS-BAS	2	Formétanate					
PESTICIDES-F052	BELGIQUE	2	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-F052	BELGIQUE	2	Aldicarb	1	0.0310	0.0310	0.0310	
PESTICIDES-F052	BELGIQUE	2	Myclobutanil	1	0.0205	0.0205	0.0205	
PESTICIDES-F052	BELGIQUE	2	Pyridabène	1	0.0690	0.0690	0.0690	
PESTICIDES-F052	COLOMBIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Prévéfification de Pesticide	8				
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Buprofézine	1	0.0122	0.0122	0.0122	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Cyperméthrine	1	0.0720	0.0720	0.0720	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Cyprodinile	1	0.1777	0.1777	0.1777	1
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Endosulfane totale	1	0.0120	0.0120	0.0120	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Fludioxonil	1	0.0827	0.0827	0.0827	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Iprodione	1	0.0830	0.0830	0.0830	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Métalaxyl	1	0.0114	0.0114	0.0114	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Orthophénylphénol	1	0.0060	0.0060	0.0060	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Oxamyl	1	0.0540	0.0540	0.0540	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Procymidone	2	0.1582	0.1430	0.1734	2
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Pyridabène	2	0.0170	0.0128	0.0212	

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Tébuconazole	1	0.0580	0.0580	0.0580	
PESTICIDES-F052	ESPAGNE	10	Triadiméno	4	0.0608	0.0300	0.1390	1
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Prévéfification de Pesticide	16				
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Aldicarb	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Azoxystrobine	1	0.0062	0.0062	0.0062	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Bifenthrine	4	0.0093	0.0021	0.0241	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Butoxyde de pipéronyle	1	0.1164	0.1164	0.1164	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Chlorothalonil	1	0.1006	0.1006	0.1006	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Cyfluthrine	1	0.0207	0.0207	0.0207	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Cyperméthrine	1	0.0230	0.0230	0.0230	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Dicofol	1	0.2663	0.2663	0.2663	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Endosulfane totale	7	0.0456	0.0095	0.1730	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Fenpropathrine	3	0.0330	0.0097	0.0628	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Fenvalérate	2	0.0063	0.0036	0.0090	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Méthamidophos	1	0.0600	0.0600	0.0600	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Myclobutanil	1	0.0074	0.0074	0.0074	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Orthophénylphénol	3	0.0081	0.0034	0.0148	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Oxamyl	1	0.0016	0.0016	0.0016	
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	70	Perméthrine	1	0.0084	0.0084	0.0084	
PESTICIDES-F052	ISRAEL	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Prévéfification de Pesticide	19				
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Aldicarb	1	0.0071	0.0071	0.0071	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Azoxystrobine	1	0.1400	0.1400	0.1400	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Bifenthrine	1	0.0750	0.0750	0.0750	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Butoxyde de pipéronyle	1	0.0102	0.0102	0.0102	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Captane	3	0.0373	0.0130	0.0780	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Chlorothalonil	1	0.1950	0.1950	0.1950	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Chlorpyrifos	4	0.0339	0.0036	0.0900	3
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Dichloran	1	0.0141	0.0141	0.0141	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Endosulfane totale	5	0.1502	0.0500	0.2560	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Fénamiphos	1	0.0173	0.0173	0.0173	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Fenpropathrine	2	0.0441	0.0061	0.0820	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Métabolite de captane	1	0.0530	0.0530	0.0530	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Métalaxyl	1	0.0054	0.0054	0.0054	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Méthamidophos	1	0.0800	0.0800	0.0800	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Méthidathion	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Myclobutanil	3	0.0404	0.0017	0.0900	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Perméthrine	1	0.0868	0.0868	0.0868	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Propiconazole	1	0.0630	0.0630	0.0630	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Sulfone de fénamiphos	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-F052	MEXIQUE	44	Sulfoxyde de fénamiphos	1	1.0300	1.0300	1.0300	1
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	6	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	6	Azoxystrobine	1	0.0858	0.0858	0.0858	
PESTICIDES-F052	PAYS-BAS	6	Buprofézine	1	0.0021	0.0021	0.0021	
THIABENDAZOLE	BELGIQUE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	31	Thiabendazole					

Tomate, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	16	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PAYS-BAS	2	Thiabendazole					

Tomate, Fraîche (Serre)

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ABAMECTINE	ETATS-UNIS	1	Abamectine					
PESTICIDES-F052	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Yucca/Manioc, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
ALAR	COSTA RICA	1	Daminozide					
AMITRAZE	COSTA RICA	1	Amitraze					
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
EBDC(DC)	COSTA RICA	2	Dithiocarbamate					
EBDC(EBDC)	COSTA RICA	2	Éthylènediamine					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	1	Formétanate					
PESTICIDES-F052	COSTA RICA	4	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	3	Thiabendazole					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais

Abricot, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	2.8044	0.8910	7.5000		
Arsenic	5	0					
Bore	5	5	8.0596	6.0790	10.6500		5
Cadmium	5	3	0.0048	0.0021	0.0066		
Chrome	5	2	0.0250	0.0200	0.0300		
Cuivre	5	4	0.8408	0.4020	1.6100		
Étain	5	2	0.0560	0.0510	0.0610		
Fer	5	5	4.2410	2.9000	5.5370		
Manganèse	5	5	1.3230	0.4970	3.5260		
Mercuré	3	0					
Nickel	5	4	0.1305	0.0460	0.2640		
Plomb	5	1	0.0056	0.0056	0.0056		
Sélénium	5	0					
Titane	5	4	0.3268	0.0500	0.6730		
Zinc	5	5	2.2908	1.4400	3.5900		
Tout métaux et éléments	73	45					5

Ail, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	11	0.9866	0.1130	3.4530		
Arsenic	13	11	0.0192	0.0097	0.0511		
Bore	13	13	2.9343	0.6000	5.6000		2
Cadmium	13	12	0.0327	0.0120	0.0809		
Chrome	13	10	0.0390	0.0120	0.0700		
Cuivre	13	13	1.5940	0.4230	2.8100		
Étain	13	4	0.0663	0.0040	0.1560		
Fer	13	13	11.2567	5.1750	22.2100		
Manganèse	13	13	3.5991	1.9260	7.1400		
Mercuré	8	0					
Nickel	13	12	0.3915	0.0140	3.3900		1
Plomb	13	4	0.0055	0.0031	0.0100		
Sélénium	13	5	0.0402	0.0240	0.0600		
Titane	13	10	0.9666	0.0360	1.9090		
Zinc	13	13	6.8180	4.2700	9.1000		
Tout métaux et éléments	190	144					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Alkékenge, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.9060	0.1120	1.7000		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	1.3405	0.8810	1.8000		
Cadmium	2	1	0.0025	0.0025	0.0025		
Chrome	2	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Cuivre	2	2	1.8775	1.3550	2.4000		
Étain	2	0					
Fer	2	2	9.0655	5.5310	12.6000		
Manganèse	2	2	2.8535	1.7570	3.9500		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	1	0.0590	0.0590	0.0590		
Plomb	2	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	2	0					
Titane	2	1	0.3730	0.3730	0.3730		
Zinc	2	2	4.3790	2.4980	6.2600		
Tout métaux et éléments	29	17					

Ananas, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	24	13	0.3420	0.1030	0.9000		
Arsenic	24	2	0.0108	0.0100	0.0115		
Bore	24	22	0.8830	0.3620	2.2000		
Cadmium	24	8	0.0111	0.0024	0.0413		
Chrome	24	7	0.0277	0.0120	0.0600		
Cuivre	24	22	0.7400	0.1530	1.6720		
Étain	24	6	0.0505	0.0270	0.1060		
Fer	24	23	1.9692	0.6000	9.2000		
Manganèse	24	24	10.0804	0.3250	36.5000		5
Mercuré	19	0					
Nickel	24	19	0.2088	0.0150	2.1160		1
Plomb	24	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	24	0					
Titane	24	7	0.1226	0.1010	0.1820		
Zinc	24	24	1.0437	0.4620	3.9400		
Tout métaux et éléments	355	178					6

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Artichaut, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	12	0.6367	0.2000	1.7460		
Arsenic	13	0					
Bore	13	13	3.2471	1.4730	4.9170		
Cadmium	13	12	0.1514	0.0057	0.4100		7
Chrome	13	8	0.0371	0.0250	0.0520		
Cuivre	13	13	1.1940	0.4370	2.3780		
Étain	13	3	0.0643	0.0460	0.0740		
Fer	13	13	8.7180	2.7680	11.5000		
Manganèse	13	13	2.2559	0.9840	4.3260		
Mercuré	5	0					
Nickel	13	13	0.4886	0.0970	0.9180		
Plomb	13	1	0.0060	0.0060	0.0060		
Sélénium	13	1	0.0020	0.0020	0.0020		
Titane	13	7	0.5757	0.0300	1.0950		
Zinc	13	13	4.9114	1.1070	9.0740		
Tout métaux et éléments	187	122					7

Asperge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	20	20	2.6726	0.1570	17.0000		1
Arsenic	20	5	0.0085	0.0057	0.0100		
Bore	20	19	1.6909	0.6400	4.2000		
Cadmium	20	13	0.0246	0.0022	0.1400		1
Chrome	20	17	0.5534	0.0100	9.0000		1
Cuivre	20	19	1.1544	0.3360	1.9000		
Étain	20	9	0.2610	0.0200	2.0000		
Fer	20	19	6.0757	1.9860	12.4000		
Manganèse	20	19	1.5745	0.5420	3.5800		
Mercuré	14	0					
Nickel	20	19	0.1599	0.0300	0.4400		
Plomb	20	10	0.0102	0.0024	0.0500		
Sélénium	20	11	0.0628	0.0230	0.1640		
Titane	20	15	0.5069	0.0800	0.9560		
Zinc	20	19	6.3657	2.1260	45.3900		1
Tout métaux et éléments	294	214					4

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Atemoya, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1260	0.1260	0.1260		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.8760	0.8760	0.8760		
Cadmium	1	1	0.0196	0.0196	0.0196		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	1.4710	1.4710	1.4710		
Étain	1	0					
Fer	1	1	1.1300	1.1300	1.1300		
Manganèse	1	1	1.4120	1.4120	1.4120		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0290	0.0290	0.0290		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2370	0.2370	0.2370		
Zinc	1	1	1.1450	1.1450	1.1450		
Tout métaux et éléments	15	9					

Aubergine, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.1363	0.1120	0.1780		
Arsenic	3	3	0.0145	0.0082	0.0190		
Bore	3	3	1.4593	1.1190	1.7720		
Cadmium	3	3	0.0419	0.0091	0.0829		
Chrome	3	0					
Cuivre	3	3	0.3893	0.1760	0.6770		
Étain	3	2	0.1000	0.0510	0.1490		
Fer	3	3	2.7220	2.2920	3.0980		
Manganèse	3	3	1.4690	0.8420	2.0300		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	3	0.0537	0.0350	0.0790		
Plomb	3	0					
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.2327	0.1850	0.2670		
Zinc	3	3	0.9460	0.5970	1.3410		
Tout métaux et éléments	45	32					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Avocat, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	26	14	1.9874	0.1000	19.2000		1
Arsenic	26	8	0.0548	0.0084	0.1600		
Bore	26	26	8.1465	1.0220	29.7000		13
Cadmium	26	18	0.0184	0.0020	0.1600		1
Chrome	26	8	0.1791	0.0100	1.1000		
Cuivre	26	25	2.2551	0.7670	5.0200		
Étain	26	9	0.2054	0.0210	1.5000		
Fer	26	26	13.8272	1.2000	235.0000		1
Manganèse	26	26	1.7533	0.3850	5.5300		
Mercuré	21	0					
Nickel	26	24	0.2152	0.0300	1.4700		1
Plomb	26	2	2.9150	0.0100	5.8200		1
Sélénium	26	1	0.0700	0.0700	0.0700		
Titane	26	23	0.3483	0.0300	1.4000		
Zinc	26	26	6.8240	0.5200	83.6000		1
Tout métaux et éléments	385	236					19

Banane, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	54	30	1.2735	0.1040	21.3800		1
Arsenic	54	3	0.0082	0.0065	0.0100		
Bore	54	54	1.6230	0.6000	4.1840		
Cadmium	54	4	0.0987	0.0075	0.3589		1
Chrome	54	27	0.0409	0.0100	0.1650		
Cuivre	54	53	1.0122	0.2370	1.7780		
Étain	54	11	0.0492	0.0210	0.1280		
Fer	54	54	3.3824	1.2960	33.1800		
Manganèse	54	54	2.5931	0.3900	11.2300		1
Mercuré	39	0					
Nickel	54	42	0.0699	0.0100	0.7300		
Plomb	54	5	0.0095	0.0040	0.0288		
Sélénium	54	4	0.0368	0.0250	0.0490		
Titane	54	42	0.2170	0.0200	1.4550		
Zinc	54	54	1.8465	0.7500	9.4700		
Tout métaux et éléments	795	437					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Basilic, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	20.1000	20.1000	20.1000		1
Arsenic	1	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Bore	1	1	4.2000	4.2000	4.2000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0600	0.0600	0.0600		
Cuivre	1	1	0.8200	0.8200	0.8200		
Étain	1	0					
Fer	1	1	20.1000	20.1000	20.1000		
Manganèse	1	1	10.8000	10.8000	10.8000		
Nickel	1	1	0.1300	0.1300	0.1300		
Plomb	1	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3500	0.3500	0.3500		
Zinc	1	1	4.4700	4.4700	4.4700		
Tout métaux et éléments	14	11					1

Bette à cartes, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	8.2180	6.5360	9.9000		
Arsenic	2	1	0.0120	0.0120	0.0120		
Bore	2	2	2.1315	2.0000	2.2630		
Cadmium	2	2	0.0425	0.0349	0.0500		
Chrome	2	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Cuivre	2	2	0.5800	0.4900	0.6700		
Étain	2	0					
Fer	2	2	11.7600	10.7200	12.8000		
Manganèse	2	2	3.4245	2.9790	3.8700		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	0.1015	0.0630	0.1400		
Plomb	2	1	0.0028	0.0028	0.0028		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	1.5425	0.2900	2.7950		
Zinc	2	2	3.2300	2.8400	3.6200		
Tout métaux et éléments	29	21					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Betterave, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	3	5.1563	1.8000	10.5000		1
Arsenic	4	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Bore	4	4	2.0470	0.8000	3.4000		
Cadmium	4	3	0.0253	0.0079	0.0481		
Chrome	4	3	0.0510	0.0130	0.0800		
Cuivre	4	4	1.0265	0.6320	2.0700		
Étain	4	0					
Fer	4	4	8.4270	1.5760	19.2000		
Manganèse	4	4	3.2118	1.1990	4.9100		
Mercur	2	0					
Nickel	4	3	0.0413	0.0140	0.0600		
Plomb	4	2	0.0032	0.0029	0.0035		
Sélénium	4	1	0.1000	0.1000	0.1000		
Titane	4	3	0.4460	0.1820	0.8400		
Zinc	4	4	3.8418	1.8020	7.9800		
Tout métaux et éléments	58	39					1

Bleuet, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	16	16	5.7649	1.7370	16.7900		1
Arsenic	16	13	0.0155	0.0055	0.0449		
Bore	16	16	1.5461	0.8140	3.8000		
Cadmium	16	4	0.0114	0.0026	0.0300		
Chrome	16	10	0.0334	0.0110	0.0800		
Cuivre	16	16	0.9098	0.3250	2.3150		
Étain	16	11	0.1188	0.0240	0.3570		
Fer	16	16	7.3574	3.2580	16.1200		
Manganèse	16	16	15.7856	3.3400	66.3000		8
Mercur	13	0					
Nickel	16	16	1.1961	0.0390	17.6000		1
Plomb	16	11	0.0058	0.0027	0.0121		
Sélénium	16	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Titane	16	14	0.5075	0.1690	1.4580		
Zinc	16	16	2.1235	0.9970	7.2100		
Tout métaux et éléments	237	176					10

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Broccofleur, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	3.8710	1.3420	6.4000		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	2.4265	1.6530	3.2000		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0390	0.0280	0.0500		
Cuivre	2	2	1.1330	0.8960	1.3700		
Étain	2	0					
Fer	2	2	9.0765	4.6530	13.5000		
Manganèse	2	2	1.9535	0.9670	2.9400		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	0.3945	0.2000	0.5890		
Plomb	2	1	0.0082	0.0082	0.0082		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.4255	0.3300	0.5210		
Zinc	2	2	4.3580	4.3060	4.4100		
Tout métaux et éléments	29	19					

Brocoli, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	12	12.4938	0.2000	123.4000		1
Arsenic	13	3	0.0257	0.0070	0.0600		
Bore	13	12	3.0329	0.2000	7.6000		3
Cadmium	13	8	0.0162	0.0025	0.0800		
Chrome	13	8	0.1233	0.0110	0.5700		
Cuivre	13	10	0.5574	0.2310	0.9700		
Étain	13	3	0.3003	0.0440	0.8000		
Fer	13	11	19.4514	3.2640	119.0000		1
Manganèse	13	13	2.4231	0.7890	4.2900		
Mercuré	5	0					
Nickel	13	12	0.1759	0.0150	0.8000		
Plomb	13	5	0.6613	0.0027	3.2700		1
Sélénium	13	3	0.0280	0.0200	0.0400		
Titane	13	8	0.5113	0.1000	1.1970		
Zinc	13	13	7.9410	1.6690	53.7000		1
Tout métaux et éléments	187	121					7

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Canneberge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.6293	0.4670	0.8710		
Arsenic	3	3	0.0121	0.0084	0.0182		
Bore	3	3	0.5797	0.4400	0.7780		
Cadmium	3	3	0.0096	0.0091	0.0100		
Chrome	3	3	0.0200	0.0150	0.0280		
Cuivre	3	3	0.4147	0.3200	0.5390		
Étain	3	2	0.0280	0.0260	0.0300		
Fer	3	3	7.1953	2.6900	15.1900		
Manganèse	3	3	2.1257	1.5770	2.4540		
Mercur	3	0					
Nickel	3	3	0.0627	0.0480	0.0800		
Plomb	3	0					
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.1580	0.1390	0.1840		
Zinc	3	3	0.7383	0.5980	0.8510		
Tout métaux et éléments	45	35					

Cantaloup, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	5	0.2894	0.1040	0.5000		
Arsenic	10	7	0.0332	0.0106	0.0930		
Bore	10	10	1.9420	1.4000	3.8050		
Cadmium	10	7	0.0072	0.0040	0.0100		
Chrome	10	5	0.0248	0.0100	0.0450		
Cuivre	10	8	0.4239	0.2500	0.5790		
Étain	10	5	0.1264	0.0380	0.2600		
Fer	10	10	2.4038	1.4120	3.9000		
Manganèse	10	10	0.5889	0.2990	1.5100		
Mercur	6	0					
Nickel	10	9	0.0770	0.0280	0.2600		
Plomb	10	0					
Sélénium	10	2	0.1300	0.0700	0.1900		
Titane	10	8	0.2019	0.0100	0.3850		
Zinc	10	10	1.4279	0.8000	2.1710		
Tout métaux et éléments	146	96					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Carambole, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	0					
Arsenic	4	2	0.0067	0.0053	0.0080		
Bore	4	3	1.1173	0.4530	1.5990		
Cadmium	4	2	0.0111	0.0110	0.0112		
Chrome	4	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Cuivre	4	3	0.4103	0.2060	0.5600		
Étain	4	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Fer	4	4	1.4913	0.5000	2.3060		
Manganèse	4	4	1.4408	0.9130	1.9300		
Mercur	2	0					
Nickel	4	3	0.2650	0.0800	0.5900		
Plomb	4	2	0.0051	0.0036	0.0065		
Sélénium	4	0					
Titane	4	2	0.0565	0.0100	0.1030		
Zinc	4	4	2.2140	1.8600	2.9200		
Tout métaux et éléments	58	31					

Carotte, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	29	28	5.4853	0.1240	30.9000		6
Arsenic	29	13	0.0137	0.0051	0.0700		
Bore	29	29	2.3250	0.7000	4.2770		
Cadmium	29	23	0.0238	0.0038	0.1065		1
Chrome	29	21	0.0442	0.0110	0.1310		
Cuivre	29	25	0.5584	0.2130	2.0600		
Étain	29	4	0.0445	0.0390	0.0510		
Fer	29	29	8.3569	1.3170	39.6000		
Manganèse	29	29	1.7926	0.7570	9.1120		
Mercur	19	0					
Nickel	29	26	0.0864	0.0150	0.3140		
Plomb	29	22	0.0124	0.0028	0.0784		
Sélénium	29	4	0.0828	0.0130	0.2600		
Titane	29	24	0.5755	0.1100	2.4900		
Zinc	29	29	1.7792	0.7170	3.5210		
Tout métaux et éléments	425	306					7

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Céleri, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	16	15	2.1419	0.2000	5.7400		
Arsenic	16	5	0.0131	0.0070	0.0200		
Bore	16	16	2.1426	0.7000	4.7000		
Cadmium	16	15	0.0515	0.0100	0.1200		2
Chrome	16	11	0.0315	0.0110	0.0590		
Cuivre	16	12	0.2424	0.1110	0.5500		
Étain	16	2	0.0530	0.0440	0.0620		
Fer	16	16	4.7159	1.5070	8.9000		
Manganèse	16	16	1.0621	0.5500	1.7400		
Mercuré	8	0					
Nickel	16	13	0.0774	0.0140	0.4300		
Plomb	16	7	0.0044	0.0023	0.0080		
Sélénium	16	6	0.0367	0.0200	0.0540		
Titane	16	11	0.4176	0.1000	0.9490		
Zinc	16	16	1.1638	0.2960	2.2400		
Tout métaux et éléments	232	161					2

Cerise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	21	17	1.0000	0.1450	7.7000		
Arsenic	21	10	0.0100	0.0061	0.0132		
Bore	21	21	5.9200	1.1000	15.7700		9
Cadmium	21	0					
Chrome	21	8	0.0268	0.0130	0.0500		
Cuivre	21	20	1.3118	0.6400	2.4500		
Étain	21	3	0.0463	0.0220	0.0860		
Fer	21	21	3.7386	0.9000	7.8470		
Manganèse	21	21	0.7240	0.2200	1.4200		
Mercuré	13	0					
Nickel	21	11	0.0260	0.0100	0.0820		
Plomb	21	4	0.0074	0.0028	0.0100		
Sélénium	21	0					
Titane	21	14	0.3121	0.0100	0.4820		
Zinc	21	21	1.1224	0.3500	2.5100		
Tout métaux et éléments	307	171					9

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Champignon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	16	14	3.0633	0.1860	24.5500		1
Arsenic	16	14	0.0403	0.0051	0.1585		
Bore	16	13	2.0662	0.1940	6.1900		2
Cadmium	16	12	0.0255	0.0021	0.1625		1
Chrome	16	9	0.2319	0.0120	1.9000		
Cuivre	16	15	1.8409	0.4840	4.2100		
Étain	16	6	1.0008	0.0210	5.1110		
Fer	16	16	5.4643	1.6250	18.6500		
Manganèse	16	16	1.2769	0.0800	3.1520		
Mercuré	14	0					
Nickel	16	5	0.0270	0.0150	0.0580		
Plomb	16	9	0.0196	0.0027	0.1100		
Sélénium	16	10	0.1860	0.0200	0.8900		
Titane	16	7	0.4147	0.1050	1.2430		
Zinc	16	16	5.0554	0.5500	13.3000		
Tout métaux et éléments	238	162					4

Châtaignes, Fraîches							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	2.8450	2.8450	2.8450		
Arsenic	1	1	0.0107	0.0107	0.0107		
Bore	1	1	5.7770	5.7770	5.7770		1
Cadmium	1	1	0.0537	0.0537	0.0537		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	3.5910	3.5910	3.5910		
Étain	1	0					
Fer	1	1	8.7580	8.7580	8.7580		
Manganèse	1	1	34.9600	34.9600	34.9600		1
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	2.4770	2.4770	2.4770		1
Plomb	1	1	0.0028	0.0028	0.0028		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.6570	0.6570	0.6570		
Zinc	1	1	6.3810	6.3810	6.3810		
Tout métaux et éléments	15	11					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chérimoles, Fraîches							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.1000	2.1000	2.1000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	0					
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.1000	2.1000	2.1000		
Manganèse	1	1	0.6000	0.6000	0.6000		
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	2.7500	2.7500	2.7500		
Tout métaux et éléments	14	4					

Chou de Bruxelles, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	10	0.8202	0.3000	1.2890		
Arsenic	10	0					
Bore	10	10	2.7329	1.7150	4.9000		
Cadmium	10	8	0.0127	0.0031	0.0400		
Chrome	10	7	0.0337	0.0120	0.0700		
Cuivre	10	9	0.5361	0.2720	1.3800		
Étain	10	3	0.0633	0.0220	0.1330		
Fer	10	10	7.6889	5.6050	16.5000		
Manganèse	10	10	2.3392	1.9280	4.2800		
Mercurure	7	0					
Nickel	10	9	0.1460	0.0140	0.8700		
Plomb	10	3	0.0032	0.0025	0.0039		
Sélénium	10	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Titane	10	7	0.7563	0.4060	1.0830		
Zinc	10	10	3.1222	2.1000	4.6300		
Tout métaux et éléments	147	97					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou frisé chinois, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	9.7000	9.7000	9.7000		
Arsenic	1	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Bore	1	1	2.6000	2.6000	2.6000		
Cadmium	1	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Chrome	1	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Cuivre	1	1	0.9000	0.9000	0.9000		
Étain	1	0					
Fer	1	1	12.8000	12.8000	12.8000		
Manganèse	1	1	4.1500	4.1500	4.1500		
Nickel	1	1	0.0700	0.0700	0.0700		
Plomb	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	2.7000	2.7000	2.7000		
Tout métaux et éléments	14	11					

Chou, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	30	19	2.9863	0.1270	18.3100		1
Arsenic	30	8	0.0117	0.0071	0.0240		
Bore	30	29	2.4093	1.4190	5.6920		1
Cadmium	30	20	0.0232	0.0024	0.0560		
Chrome	30	22	0.0248	0.0120	0.0480		
Cuivre	30	25	0.3358	0.1410	1.1170		
Étain	30	11	0.0588	0.0250	0.1140		
Fer	30	29	6.6531	2.1540	17.2900		
Manganèse	30	30	2.8815	0.8840	14.2900		
Mercuré	17	0					
Nickel	30	26	0.0889	0.0160	0.4220		
Plomb	30	7	0.0099	0.0033	0.0200		
Sélénium	30	3	0.0197	0.0050	0.0300		
Titane	30	25	0.3732	0.0200	1.0240		
Zinc	30	30	2.4986	1.1000	14.7000		
Tout métaux et éléments	437	284					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou-Chinois, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	7	1.7830	0.2070	5.4260		
Arsenic	10	2	0.0145	0.0090	0.0200		
Bore	10	10	1.7691	0.9030	3.6000		
Cadmium	10	8	0.0264	0.0044	0.0800		
Chrome	10	4	0.0265	0.0170	0.0500		
Cuivre	10	9	0.3308	0.1220	0.9300		
Étain	10	3	0.0257	0.0030	0.0450		
Fer	10	10	6.5097	2.8580	18.7000		
Manganèse	10	10	1.5697	0.7900	3.2600		
Mercur	5	0					
Nickel	10	9	0.2167	0.0160	1.3100		1
Plomb	10	2	0.0048	0.0040	0.0056		
Sélénium	10	2	0.0230	0.0060	0.0400		
Titane	10	8	0.4465	0.0300	1.3780		
Zinc	10	10	2.3918	0.6020	4.7300		
Tout métaux et éléments	145	94					1

Chou-fleur, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	7	2.0241	0.1660	5.4200		
Arsenic	12	0					
Bore	12	12	1.5266	0.7540	2.9000		
Cadmium	12	8	0.0126	0.0027	0.0311		
Chrome	12	5	0.0256	0.0140	0.0400		
Cuivre	12	8	0.7103	0.1580	4.0200		
Étain	12	4	0.0843	0.0350	0.2000		
Fer	12	12	4.4973	2.8320	9.5590		
Manganèse	12	12	1.5368	0.6900	3.7500		
Mercur	6	0					
Nickel	12	10	0.0997	0.0170	0.2920		
Plomb	12	3	0.0177	0.0030	0.0400		
Sélénium	12	1	0.0410	0.0410	0.0410		
Titane	12	7	0.4316	0.0300	0.8400		
Zinc	12	12	2.1358	1.3310	3.1500		
Tout métaux et éléments	174	101					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Citron, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	31	25	0.3806	0.1050	2.6000		
Arsenic	31	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	31	31	2.1355	0.6000	3.8000		
Cadmium	31	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	31	14	0.0239	0.0110	0.0470		
Cuivre	31	29	0.4633	0.3030	0.7830		
Étain	31	9	0.0443	0.0220	0.0940		
Fer	31	31	2.3869	0.7440	5.9000		
Manganèse	31	31	0.4136	0.1500	0.9260		
Mercur	23	0					
Nickel	31	26	0.0550	0.0110	0.3700		
Plomb	31	3	0.0237	0.0110	0.0400		
Sélénium	31	1	0.0030	0.0030	0.0030		
Titane	31	25	0.1810	0.0130	0.4240		
Zinc	31	31	2.1493	0.2600	25.8500		1
Tout métaux et éléments	457	259					1

Citrouille, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	1.1000	1.1000	1.1000		
Arsenic	2	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Bore	2	2	3.1625	0.3250	6.0000		1
Cadmium	2	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Chrome	2	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Cuivre	2	2	0.7530	0.3460	1.1600		
Étain	2	1	0.0390	0.0390	0.0390		
Fer	2	2	5.8010	1.0020	10.6000		
Manganèse	2	2	1.6000	0.3600	2.8400		
Mercur	1	0					
Nickel	2	1	0.5300	0.5300	0.5300		
Plomb	2	0					
Sélénium	2	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Titane	2	1	0.1770	0.1770	0.1770		
Zinc	2	2	2.2590	0.3180	4.2000		
Tout métaux et éléments	29	18					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Concombre, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	33	25	0.9000	0.1150	9.2760		
Arsenic	33	24	0.0357	0.0064	0.1863		
Bore	33	32	0.9525	0.5290	2.5000		
Cadmium	33	11	0.0069	0.0022	0.0200		
Chrome	33	15	0.2322	0.0120	1.5920		
Cuivre	33	31	0.3615	0.1130	1.1600		
Étain	33	9	0.0447	0.0210	0.1160		
Fer	33	32	3.3556	1.2970	8.6770		
Manganèse	33	33	1.1385	0.2000	4.0900		
Mercuré	25	0					
Nickel	33	23	0.0653	0.0100	0.6600		
Plomb	33	3	0.0046	0.0030	0.0070		
Sélénium	33	0					
Titane	33	26	0.3050	0.0200	0.8320		
Zinc	33	33	2.8598	0.4020	49.7300		1
Tout métaux et éléments	487	297					1

Courge, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	8	0.5776	0.1390	2.5910		
Arsenic	13	2	0.0129	0.0058	0.0200		
Bore	13	13	2.1220	0.9350	4.5000		
Cadmium	13	5	0.0065	0.0024	0.0100		
Chrome	13	3	0.0273	0.0130	0.0500		
Cuivre	13	13	0.6167	0.2660	1.4990		
Étain	13	2	0.0335	0.0320	0.0350		
Fer	13	13	2.4683	0.7570	8.6000		
Manganèse	13	13	1.0556	0.0310	3.4900		
Mercuré	12	0					
Nickel	13	12	0.0535	0.0130	0.2100		
Plomb	13	5	0.0035	0.0024	0.0051		
Sélénium	13	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Titane	13	10	0.2172	0.1280	0.3170		
Zinc	13	13	1.4962	0.2200	4.7000		
Tout métaux et éléments	194	113					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Courgette, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	4	0.5355	0.1550	0.7980		
Arsenic	4	0					
Bore	4	4	1.3728	0.6250	1.8690		
Cadmium	4	2	0.0143	0.0031	0.0254		
Chrome	4	2	0.0205	0.0200	0.0210		
Cuivre	4	3	0.3940	0.1940	0.5360		
Étain	4	1	0.0530	0.0530	0.0530		
Fer	4	4	3.9543	2.0300	4.8260		
Manganèse	4	4	1.0783	0.7400	1.6490		
Mercur	3	0					
Nickel	4	3	0.0670	0.0500	0.0840		
Plomb	4	1	0.0037	0.0037	0.0037		
Sélénium	4	0					
Titane	4	3	0.5530	0.3360	0.8450		
Zinc	4	4	1.6073	0.6590	2.0690		
Tout métaux et éléments	59	35					

Daikon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.6780	0.6780	0.6780		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.0400	2.0400	2.0400		
Cadmium	1	1	0.0104	0.0104	0.0104		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.3470	0.3470	0.3470		
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.7280	2.7280	2.7280		
Manganèse	1	1	3.2950	3.2950	3.2950		
Mercur	1	0					
Nickel	1	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Plomb	1	1	0.0231	0.0231	0.0231		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.4570	0.4570	0.4570		
Zinc	1	1	2.4840	2.4840	2.4840		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Datte, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	3.1580	2.3660	3.9500		
Arsenic	2	1	0.0053	0.0053	0.0053		
Bore	2	2	8.4430	7.8090	9.0770		2
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.2605	0.1900	0.3310		
Cuivre	2	2	1.6750	1.5900	1.7600		
Étain	2	2	0.0540	0.0370	0.0710		
Fer	2	2	7.8920	6.8650	8.9190		
Manganèse	2	2	3.5140	3.0270	4.0010		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1435	0.1180	0.1690		
Plomb	2	2	0.0085	0.0066	0.0104		
Sélénium	2	2	0.0330	0.0260	0.0400		
Titane	2	2	0.5795	0.5360	0.6230		
Zinc	2	2	2.5000	2.2550	2.7450		
Tout métaux et éléments	30	25					2

Épinard, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	19	19	57.9793	0.6760	413.4000		15
Arsenic	19	14	0.0379	0.0053	0.2693		1
Bore	19	19	3.0670	0.4160	5.5000		1
Cadmium	19	19	0.1101	0.0130	0.2426		
Chrome	19	19	0.2703	0.0120	3.0950		
Cuivre	19	19	1.2229	0.1290	3.4860		
Étain	19	9	0.0803	0.0210	0.3000		
Fer	19	19	113.6658	2.2220	1020.0000		5
Manganèse	19	19	7.7699	0.7400	19.2400		2
Mercuré	11	0					
Nickel	19	18	0.2542	0.0120	3.1410		1
Plomb	19	17	0.0607	0.0045	0.3706		1
Sélénium	19	4	0.0318	0.0230	0.0400		
Titane	19	18	4.8888	0.1060	22.3000		9
Zinc	19	19	5.8870	0.4280	12.6000		
Tout métaux et éléments	277	232					35

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Escarole, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	3	0.5750	0.2250	1.0000		
Arsenic	6	0					
Bore	6	5	0.7750	0.2030	1.8000		
Cadmium	6	3	0.0064	0.0059	0.0072		
Chrome	6	2	0.0200	0.0200	0.0200		
Cuivre	6	5	0.7136	0.3160	1.9200		
Étain	6	2	0.1650	0.0300	0.3000		
Fer	6	6	2.6180	1.4000	5.3000		
Manganèse	6	5	1.4308	0.6700	4.1100		
Mercuré	3	0					
Nickel	6	4	0.0375	0.0200	0.0510		
Plomb	6	0					
Sélénium	6	0					
Titane	6	4	0.1905	0.0300	0.3540		
Zinc	6	6	1.7493	0.6470	3.5400		
Tout métaux et éléments	87	45					

Figue, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	9	8	3.0319	0.4000	5.7240		
Arsenic	9	3	0.0148	0.0072	0.0215		
Bore	9	9	8.6428	1.3100	35.1700		3
Cadmium	9	8	0.0204	0.0032	0.0407		
Chrome	9	7	0.0789	0.0120	0.2130		
Cuivre	9	9	2.2339	0.6380	5.0030		
Étain	9	3	0.1017	0.0280	0.1950		
Fer	9	9	13.4660	6.2000	36.4500		
Manganèse	9	9	4.1908	0.9100	12.4800		2
Mercuré	6	0					
Nickel	9	9	0.8583	0.0600	2.8430		3
Plomb	9	4	0.0110	0.0034	0.0273		
Sélénium	9	0					
Titane	9	7	0.8580	0.0500	2.4690		
Zinc	9	9	4.8010	1.7800	14.5700		
Tout métaux et éléments	132	94					8

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fraise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	35	32	5.9206	0.5000	38.4200		4
Arsenic	35	14	0.0129	0.0050	0.0606		
Bore	35	35	2.1100	1.0000	3.9000		
Cadmium	35	22	0.0190	0.0021	0.0648		
Chrome	35	28	0.0369	0.0100	0.1400		
Cuivre	35	33	0.7341	0.2130	3.0400		
Étain	35	9	0.0466	0.0240	0.0820		
Fer	35	35	9.3703	2.0000	34.6600		
Manganèse	35	35	5.5902	0.3300	19.4000		3
Mercur	19	0					
Nickel	35	26	0.0618	0.0130	0.2300		
Plomb	35	20	0.0081	0.0022	0.0500		
Sélénium	35	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Titane	35	27	0.6297	0.0100	2.8400		
Zinc	35	35	1.4818	0.5770	8.2600		
Tout métaux et éléments	509	352					7

Framboise, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	23	22	3.5873	0.3380	9.3310		
Arsenic	23	10	0.0157	0.0050	0.0300		
Bore	23	22	2.8716	0.8000	7.6000		2
Cadmium	23	13	0.0188	0.0026	0.0836		
Chrome	23	14	0.1409	0.0100	1.6100		
Cuivre	23	19	1.0532	0.3140	1.9930		
Étain	23	5	0.0790	0.0240	0.1460		
Fer	23	23	8.1675	1.1000	23.8000		
Manganèse	23	22	5.2427	0.7500	21.4600		2
Mercur	14	0					
Nickel	23	20	0.1333	0.0130	0.2700		
Plomb	23	11	0.0167	0.0023	0.0800		
Sélénium	23	1	0.3700	0.3700	0.3700		
Titane	23	16	0.6416	0.0800	1.9540		
Zinc	23	23	2.9483	0.2600	7.0110		
Tout métaux et éléments	336	221					4

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fruit de la passion, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	3	0.1963	0.1210	0.3330		
Arsenic	4	0					
Bore	4	3	1.9407	1.5680	2.2560		
Cadmium	4	3	0.0090	0.0067	0.0120		
Chrome	4	2	0.6755	0.0200	1.3310		
Cuivre	4	3	1.4830	1.0660	1.7780		
Étain	4	0					
Fer	4	3	6.9920	4.4600	10.2800		
Manganèse	4	3	2.4540	2.2850	2.7340		
Mercuré	4	0					
Nickel	4	3	0.1187	0.0870	0.1590		
Plomb	4	0					
Sélénium	4	0					
Titane	4	3	0.2070	0.1760	0.2370		
Zinc	4	3	6.5163	4.8160	7.3680		
Tout métaux et éléments	60	29					

Gingembre, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	13	7.8186	0.3050	26.8900		3
Arsenic	13	3	0.0181	0.0056	0.0426		
Bore	13	13	0.9154	0.3000	2.5230		
Cadmium	13	6	0.0139	0.0056	0.0211		
Chrome	13	10	0.0397	0.0160	0.0750		
Cuivre	13	11	0.9655	0.4800	1.8000		
Étain	13	2	0.1140	0.0870	0.1410		
Fer	13	13	8.6975	3.1410	23.4000		
Manganèse	13	13	67.5581	0.5650	156.0000		4
Mercuré	5	0					
Nickel	13	11	0.1938	0.0510	0.5250		
Plomb	13	8	0.0186	0.0100	0.0398		
Sélénium	13	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Titane	13	6	0.5372	0.2030	0.9090		
Zinc	13	13	2.0183	1.0020	3.4900		
Tout métaux et éléments	187	123					7

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Goyave, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	14	10	0.3313	0.1730	0.9000		
Arsenic	14	3	0.0093	0.0080	0.0100		
Bore	14	14	1.4826	0.5820	3.4000		
Cadmium	14	3	0.0131	0.0093	0.0200		
Chrome	14	7	0.0394	0.0100	0.0900		
Cuivre	14	14	0.9596	0.2760	2.5100		
Étain	14	4	0.0493	0.0290	0.0810		
Fer	14	14	2.7856	0.7000	10.2000		
Manganèse	14	14	1.5257	0.7350	2.8600		
Mercuré	10	0					
Nickel	14	14	0.0966	0.0110	0.6800		
Plomb	14	1	0.0031	0.0031	0.0031		
Sélénium	14	1	0.0470	0.0470	0.0470		
Titane	14	11	0.2039	0.0400	0.4020		
Zinc	14	13	1.8568	0.9840	4.7800		
Tout métaux et éléments	206	123					

Grenade, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	1	0.0052	0.0052	0.0052		
Bore	1	1	3.7470	3.7470	3.7470		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	1.5190	1.5190	1.5190		
Étain	1	0					
Fer	1	1	3.4760	3.4760	3.4760		
Manganèse	1	1	1.2780	1.2780	1.2780		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0320	0.0320	0.0320		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.4110	0.4110	0.4110		
Zinc	1	1	2.4890	2.4890	2.4890		
Tout métaux et éléments	15	8					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Groseille à maquereau, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	2	0.2100	0.1810	0.2390		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	1.7173	0.8000	2.2320		
Cadmium	3	1	0.0022	0.0022	0.0022		
Chrome	3	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Cuivre	3	3	1.5227	0.6700	2.6890		
Étain	3	1	0.0770	0.0770	0.0770		
Fer	3	3	5.8327	1.5000	11.2800		
Manganèse	3	3	2.3710	1.3200	4.3230		
Mercuré	2	0					
Nickel	3	2	0.0690	0.0320	0.1060		
Plomb	3	0					
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.3120	0.0600	0.6180		
Zinc	3	3	2.5797	0.9100	4.9970		
Tout métaux et éléments	44	25					

Haricot, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	20	18	2.2587	0.1270	7.2980		
Arsenic	20	4	0.0110	0.0065	0.0200		
Bore	20	18	2.3816	0.9500	5.4000		4
Cadmium	20	5	0.0075	0.0022	0.0200		
Chrome	20	15	0.0267	0.0110	0.0900		
Cuivre	20	18	1.4029	0.4470	3.2000		
Étain	20	8	0.0341	0.0210	0.0630		
Fer	20	18	10.3012	4.9270	30.8000		
Manganèse	20	20	3.5511	1.0900	10.4000		1
Mercuré	12	0					
Nickel	20	17	0.2574	0.0290	1.5900		1
Plomb	20	7	0.0148	0.0024	0.0400		
Sélénium	20	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Titane	20	14	0.6002	0.2010	1.2810		
Zinc	20	20	3.6882	1.0400	13.3600		
Tout métaux et éléments	292	183					6

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Jicama, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.5190	0.1660	0.8720		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	1.3525	1.3130	1.3920		
Cadmium	2	1	0.0022	0.0022	0.0022		
Chrome	2	2	0.0180	0.0160	0.0200		
Cuivre	2	2	0.1505	0.1270	0.1740		
Étain	2	0					
Fer	2	2	2.5155	2.2290	2.8020		
Manganèse	2	2	0.6760	0.5720	0.7800		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	0.0380	0.0200	0.0560		
Plomb	2	1	0.0020	0.0020	0.0020		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1200	0.0220	0.2180		
Zinc	2	2	1.0735	0.9380	1.2090		
Tout métaux et éléments	29	20					

Kaki, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	5	0.1864	0.1140	0.4000		
Arsenic	6	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Bore	6	6	2.2677	1.1500	3.8000		
Cadmium	6	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	6	2	0.0800	0.0700	0.0900		
Cuivre	6	6	0.3217	0.1460	0.5300		
Étain	6	1	0.0440	0.0440	0.0440		
Fer	6	6	2.4760	1.1000	6.4000		
Manganèse	6	6	4.7398	0.6070	10.2900		1
Mercuré	4	0					
Nickel	6	6	0.2910	0.0750	1.0800		1
Plomb	6	1	0.0026	0.0026	0.0026		
Sélénium	6	0					
Titane	6	5	0.2278	0.0500	0.2920		
Zinc	6	6	2.9860	0.3690	13.5900		
Tout métaux et éléments	88	52					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Kiwi, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	19	16	1.0866	0.1030	5.5940		
Arsenic	19	2	0.0139	0.0077	0.0200		
Bore	19	19	2.5820	1.6610	5.4000		1
Cadmium	19	2	0.0063	0.0026	0.0100		
Chrome	19	12	0.0785	0.0120	0.4420		
Cuivre	19	19	1.4261	0.2830	3.2200		
Étain	19	5	0.0864	0.0210	0.1630		
Fer	19	19	3.4089	0.9240	5.4000		
Manganèse	19	19	0.9703	0.4550	2.2210		
Mercuré	13	0					
Nickel	19	16	0.1362	0.0180	1.1760		1
Plomb	19	3	0.0041	0.0024	0.0070		
Sélénium	19	3	0.0560	0.0030	0.1250		
Titane	19	17	0.3629	0.0200	1.1580		
Zinc	19	19	1.4704	0.4780	4.3500		
Tout métaux et éléments	279	171					2

Kumquats, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.6700	0.6700	0.6700		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.1820	2.1820	2.1820		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.3490	0.3490	0.3490		
Étain	1	0					
Fer	1	1	3.8590	3.8590	3.8590		
Manganèse	1	1	1.3810	1.3810	1.3810		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0830	0.0830	0.0830		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1910	0.1910	0.1910		
Zinc	1	1	0.8290	0.8290	0.8290		
Tout métaux et éléments	15	8					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Laitue, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	41	34	3.1795	0.1070	18.3000		5
Arsenic	41	6	0.0091	0.0050	0.0160		
Bore	41	41	1.1082	0.3490	2.8000		
Cadmium	41	38	0.0668	0.0021	0.4384		2
Chrome	41	22	0.0341	0.0110	0.0800		
Cuivre	41	36	0.3790	0.0910	1.0100		
Étain	41	6	0.0363	0.0210	0.0530		
Fer	41	41	6.9593	2.1300	37.3000		
Manganèse	41	41	1.8645	0.4430	6.3400		
Mercuré	29	0					
Nickel	41	34	0.1043	0.0220	0.2900		
Plomb	41	13	0.0083	0.0024	0.0189		
Sélénium	41	0					
Titane	41	36	0.3689	0.0200	1.2150		
Zinc	41	41	1.8065	0.6080	6.5500		
Tout métaux et éléments	603	389					7

Lime, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	10	0.6148	0.1440	3.1000		
Arsenic	12	0					
Bore	12	12	1.5761	0.8230	2.2270		
Cadmium	12	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	12	6	0.0367	0.0110	0.0850		
Cuivre	12	11	0.5066	0.3400	0.7000		
Étain	12	6	0.0632	0.0200	0.2000		
Fer	12	12	2.9911	1.8000	3.9060		
Manganèse	12	12	0.6116	0.1500	1.5600		
Mercuré	9	0					
Nickel	12	11	0.0347	0.0120	0.1500		
Plomb	12	4	0.0150	0.0028	0.0400		
Sélénium	12	0					
Titane	12	10	0.3811	0.0100	1.8440		
Zinc	12	12	1.0161	0.4500	2.1820		
Tout métaux et éléments	177	107					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Litchi, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	2	0.1990	0.1980	0.2000		
Arsenic	5	0					
Bore	5	5	1.5378	1.1560	2.1430		1
Cadmium	5	4	0.0050	0.0034	0.0079		
Chrome	5	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Cuivre	5	5	2.1190	1.0390	4.2790		
Étain	5	0					
Fer	5	5	2.6828	1.8000	4.7930		
Manganèse	5	5	1.6290	1.1640	2.4670		
Mercur	4	0					
Nickel	5	5	0.0616	0.0310	0.1120		
Plomb	5	2	0.0086	0.0035	0.0136		
Sélénium	5	0					
Titane	5	4	0.1868	0.1090	0.3900		
Zinc	5	5	2.3606	1.4800	3.7490		
Tout métaux et éléments	74	43					1

Longane, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	0.3880	0.3880	0.3880		
Arsenic	2	1	0.0176	0.0176	0.0176		
Bore	2	2	1.7665	1.6640	1.8690		
Cadmium	2	1	0.0046	0.0046	0.0046		
Chrome	2	0					
Cuivre	2	2	0.7430	0.5910	0.8950		
Étain	2	0					
Fer	2	2	2.5505	2.2780	2.8230		
Manganèse	2	2	1.0355	0.5780	1.4930		
Mercur	2	0					
Nickel	2	2	0.0770	0.0670	0.0870		
Plomb	2	1	0.0099	0.0099	0.0099		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1805	0.1670	0.1940		
Zinc	2	2	1.5440	1.5360	1.5520		
Tout métaux et éléments	30	18					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Maïs sucre, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	6	0.5415	0.1130	2.0760		
Arsenic	8	1	0.0010	0.0010	0.0010		
Bore	8	8	0.8128	0.5830	1.2700		
Cadmium	8	4	0.0061	0.0030	0.0100		
Chrome	8	4	0.0565	0.0110	0.1630		
Cuivre	8	8	0.5671	0.2620	0.9540		
Étain	8	1	3.8350	3.8350	3.8350		
Fer	8	8	4.5934	2.6950	6.2520		
Manganèse	8	8	2.6099	1.2970	5.0620		
Mercur	6	0					
Nickel	8	6	0.0750	0.0100	0.3270		
Plomb	8	3	0.0055	0.0040	0.0064		
Sélénium	8	2	0.0280	0.0130	0.0430		
Titane	8	7	0.1740	0.0310	0.4200		
Zinc	8	8	5.3345	3.9900	8.0490		
Tout métaux et éléments	118	74					

Mangoustan, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.2570	0.1140	0.4000		
Arsenic	2	2	0.0078	0.0055	0.0100		
Bore	2	2	1.1595	0.9190	1.4000		
Cadmium	2	2	0.0273	0.0245	0.0300		
Chrome	2	2	0.0370	0.0300	0.0440		
Cuivre	2	2	1.4785	1.1600	1.7970		
Étain	2	0					
Fer	2	2	2.3435	1.8870	2.8000		
Manganèse	2	2	5.6440	5.0700	6.2180		
Mercur	1	0					
Nickel	2	2	0.1440	0.1100	0.1780		
Plomb	2	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Sélénium	2	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Titane	2	1	0.1020	0.1020	0.1020		
Zinc	2	2	5.5225	2.0950	8.9500		
Tout métaux et éléments	29	23					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Mangue, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	9	0.3807	0.1460	0.7000		
Arsenic	13	2	0.0130	0.0060	0.0200		
Bore	13	13	1.3920	0.5490	2.3500		
Cadmium	13	4	0.0097	0.0038	0.0211		
Chrome	13	8	0.0409	0.0110	0.1400		
Cuivre	13	13	0.7049	0.2790	1.2590		
Étain	13	8	0.0540	0.0230	0.0820		
Fer	13	13	1.9185	0.8110	7.2000		
Manganèse	13	13	1.9112	0.3350	6.1500		
Mercuré	9	0					
Nickel	13	9	0.0440	0.0130	0.1200		
Plomb	13	0					
Sélénium	13	2	0.0265	0.0200	0.0330		
Titane	13	7	0.1887	0.0600	0.3140		
Zinc	13	13	0.8324	0.3000	2.0000		
Tout métaux et éléments	191	114					

Melon d'eau, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	21	8	0.3534	0.1340	0.7040		
Arsenic	21	4	0.0102	0.0053	0.0161		
Bore	21	21	1.1581	0.6980	1.9680		
Cadmium	21	7	0.0085	0.0026	0.0300		
Chrome	21	8	0.0545	0.0100	0.2760		
Cuivre	21	19	0.4926	0.2240	1.3680		
Étain	21	8	0.0439	0.0230	0.0690		
Fer	21	21	2.5750	1.2160	4.7400		
Manganèse	21	21	0.5985	0.2090	1.1680		
Mercuré	17	0					
Nickel	21	19	0.0441	0.0130	0.1580		
Plomb	21	6	0.0032	0.0023	0.0050		
Sélénium	21	1	0.0020	0.0020	0.0020		
Titane	21	16	0.1796	0.0100	0.3840		
Zinc	21	21	0.9752	0.5830	1.6270		
Tout métaux et éléments	311	180					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Melon honeydew, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	17	4	0.3190	0.1440	0.5000		
Arsenic	17	10	0.0239	0.0053	0.0400		
Bore	17	17	1.6722	0.7920	4.3000		
Cadmium	17	13	0.0085	0.0028	0.0200		
Chrome	17	7	0.0271	0.0120	0.0600		
Cuivre	17	15	0.3217	0.1360	0.9900		
Étain	17	8	0.0471	0.0210	0.0690		
Fer	17	16	2.1718	1.1870	5.6000		
Manganèse	17	17	0.4220	0.2600	0.7200		
Mercuré	12	0					
Nickel	17	16	0.0574	0.0190	0.1200		
Plomb	17	0					
Sélénium	17	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Titane	17	11	0.1315	0.0100	0.2140		
Zinc	17	17	0.9349	0.2450	3.3800		
Tout métaux et éléments	250	152					

Melon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	31	15	0.3819	0.1060	2.3740		
Arsenic	31	12	0.0159	0.0065	0.0647		
Bore	31	30	1.5524	0.4000	3.0000		
Cadmium	31	19	0.0097	0.0022	0.0300		
Chrome	31	15	0.0357	0.0100	0.1340		
Cuivre	31	27	0.3248	0.1200	0.8370		
Étain	31	5	0.3628	0.0210	1.6900		
Fer	31	27	2.2667	0.7000	8.4000		
Manganèse	31	30	0.4905	0.2110	0.9000		
Mercuré	20	0					
Nickel	31	21	0.0570	0.0180	0.1160		
Plomb	31	4	0.1899	0.0023	0.7500		1
Sélénium	31	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Titane	31	23	0.1316	0.0100	0.2210		
Zinc	31	31	1.0142	0.2700	3.6400		
Tout métaux et éléments	454	260					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Menthe, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	38.7700	38.7700	38.7700		1
Arsenic	1	1	0.0183	0.0183	0.0183		
Bore	1	1	3.2310	3.2310	3.2310		
Cadmium	1	1	0.0021	0.0021	0.0021		
Chrome	1	1	0.1220	0.1220	0.1220		
Cuivre	1	1	2.0860	2.0860	2.0860		
Étain	1	1	0.0900	0.0900	0.0900		
Fer	1	1	45.6300	45.6300	45.6300		1
Manganèse	1	1	8.9290	8.9290	8.9290		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.2950	0.2950	0.2950		
Plomb	1	1	0.0633	0.0633	0.0633		
Sélénium	1	1	0.0210	0.0210	0.0210		
Titane	1	1	2.3190	2.3190	2.3190		
Zinc	1	1	3.2970	3.2970	3.2970		
Tout métaux et éléments	15	14					2

Mûre, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	3.4288	0.8530	5.1100		
Arsenic	5	0					
Bore	5	5	2.4472	1.3480	3.6370		
Cadmium	5	1	0.0050	0.0050	0.0050		
Chrome	5	4	0.0420	0.0220	0.0850		
Cuivre	5	5	1.2572	1.0170	1.5490		
Étain	5	3	0.0243	0.0150	0.0310		
Fer	5	5	5.8368	4.4600	7.2000		
Manganèse	5	5	23.4360	7.7300	59.8400		2
Mercuré	3	0					
Nickel	5	5	0.1676	0.0210	0.4350		
Plomb	5	1	0.0110	0.0110	0.0110		
Sélénium	5	1	0.0020	0.0020	0.0020		
Titane	5	4	0.3480	0.1700	0.5710		
Zinc	5	5	4.1146	1.4010	13.8700		
Tout métaux et éléments	73	49					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Nectarine, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	13	0.8586	0.1060	3.8000		
Arsenic	15	2	0.0069	0.0061	0.0076		
Bore	15	15	6.2551	0.9580	12.8800		10
Cadmium	15	3	0.0033	0.0023	0.0047		
Chrome	15	8	0.0258	0.0110	0.0480		
Cuivre	15	15	0.9154	0.3530	1.6220		
Étain	15	8	0.0341	0.0210	0.0640		
Fer	15	15	3.2375	0.9590	11.9000		
Manganèse	15	15	1.1099	0.2770	5.5400		
Mercuré	11	0					
Nickel	15	15	0.0644	0.0170	0.1720		
Plomb	15	2	0.0063	0.0025	0.0100		
Sélénium	15	0					
Titane	15	14	0.2555	0.0200	0.8720		
Zinc	15	15	1.7932	0.5200	5.0100		
Tout métaux et éléments	221	140					10

Noix de coco, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	1	0.2100	0.2100	0.2100		
Arsenic	3	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Bore	3	3	1.1350	0.5420	1.7000		
Cadmium	3	2	0.0277	0.0100	0.0454		
Chrome	3	3	0.0227	0.0120	0.0400		
Cuivre	3	2	2.4895	0.2710	4.7080		
Étain	3	0					
Fer	3	3	7.1447	1.7340	14.3000		
Manganèse	3	3	10.1200	3.9700	15.3000		2
Mercuré	2	0					
Nickel	3	2	0.7420	0.0640	1.4200		1
Plomb	3	0					
Sélénium	3	1	0.0400	0.0400	0.0400		
Titane	3	0					
Zinc	3	2	2.2710	0.9120	3.6300		
Tout métaux et éléments	44	23					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Oignon Vert, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	3	10.6600	6.6000	15.4800		1
Arsenic	4	2	0.0190	0.0110	0.0270		
Bore	4	4	1.9743	0.5100	2.7870		
Cadmium	4	3	0.0148	0.0060	0.0320		
Chrome	4	4	0.0383	0.0110	0.0620		
Cuivre	4	3	0.4303	0.2500	0.5900		
Étain	4	2	0.2015	0.0030	0.4000		
Fer	4	4	15.1315	1.4660	32.5600		
Manganèse	4	4	2.4988	0.7230	3.9620		
Mercuré	1	0					
Nickel	4	4	0.0650	0.0200	0.1050		
Plomb	4	2	0.0830	0.0090	0.1570		
Sélénium	4	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Titane	4	3	0.3627	0.2560	0.4600		
Zinc	4	4	7.7833	0.7130	27.0300		1
Tout métaux et éléments	57	43					2

Oignon, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	8	1.4865	0.1510	9.6940		
Arsenic	15	3	0.0075	0.0054	0.0110		
Bore	15	14	1.5279	0.1140	4.4000		
Cadmium	15	10	0.0140	0.0023	0.0400		
Chrome	15	4	0.0515	0.0140	0.1040		
Cuivre	15	12	0.6995	0.1510	1.3730		
Étain	15	4	0.0398	0.0200	0.0690		
Fer	15	14	3.2121	1.1240	14.2200		
Manganèse	15	15	1.5899	0.3100	8.5190		
Mercuré	10	0					
Nickel	15	12	0.0645	0.0150	0.2300		
Plomb	15	3	0.0033	0.0026	0.0040		
Sélénium	15	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Titane	15	10	0.3101	0.1300	0.6270		
Zinc	15	15	1.9834	0.4970	5.8200		
Tout métaux et éléments	220	125					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Olives, Fraîches							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.7470	0.7470	0.7470		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.4330	2.4330	2.4330		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Cuivre	1	1	2.0400	2.0400	2.0400		
Étain	1	0					
Fer	1	1	4.2940	4.2940	4.2940		
Manganèse	1	1	0.9760	0.9760	0.9760		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1880	0.1880	0.1880		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3470	0.3470	0.3470		
Zinc	1	1	2.6470	2.6470	2.6470		
Tout métaux et éléments	15	9					

Orange, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	119	97	0.7150	0.1100	27.1700		1
Arsenic	119	13	0.0073	0.0050	0.0100		
Bore	119	119	2.3915	0.7000	7.4000		4
Cadmium	119	12	0.0460	0.0036	0.3918		1
Chrome	119	53	0.0551	0.0100	0.6110		
Cuivre	119	99	0.5544	0.2290	1.9400		
Étain	119	41	0.0880	0.0200	0.4230		
Fer	119	119	2.7960	0.9000	37.5900		
Manganèse	119	117	0.7029	0.1500	12.1900		
Mercuré	80	0					
Nickel	119	91	0.0625	0.0110	1.1300		1
Plomb	119	32	0.0724	0.0024	1.6100		2
Sélénium	119	3	0.0200	0.0200	0.0200		
Titane	119	85	0.2724	0.0100	1.8950		
Zinc	119	119	1.2397	0.2000	30.0000		1
Tout métaux et éléments	1746	1000					10

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pamplemousse, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	37	26	1.0734	0.1080	10.1800		1
Arsenic	37	3	0.0128	0.0081	0.0200		
Bore	37	36	1.8770	0.6550	4.7880		
Cadmium	37	3	0.0178	0.0111	0.0224		
Chrome	37	16	0.0269	0.0100	0.1140		
Cuivre	37	31	0.5679	0.1620	1.6600		
Étain	37	10	0.0630	0.0220	0.3000		
Fer	37	36	1.8513	0.5630	5.5380		
Manganèse	37	34	4.5656	0.1340	140.7000		
Mercur	27	0					
Nickel	37	28	0.0465	0.0110	0.4020		
Plomb	37	5	0.0230	0.0028	0.0700		
Sélénium	37	1	0.0010	0.0010	0.0010		
Titane	37	27	0.1877	0.0180	0.5370		
Zinc	37	37	0.8423	0.2520	6.1700		
Tout métaux et éléments	545	293					1

Papaye, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	18	12	0.8652	0.1080	4.3000		
Arsenic	18	4	0.0200	0.0100	0.0300		
Bore	18	17	2.2954	0.9450	5.9000		1
Cadmium	18	5	0.0104	0.0022	0.0200		
Chrome	18	10	0.2177	0.0130	1.7990		
Cuivre	18	14	0.4141	0.1640	1.1200		
Étain	18	4	0.0378	0.0220	0.0440		
Fer	18	17	4.0890	0.8180	13.1000		
Manganèse	18	17	0.7855	0.1340	3.4600		
Mercur	9	0					
Nickel	18	14	0.0912	0.0130	0.3500		
Plomb	18	3	0.0150	0.0010	0.0400		
Sélénium	18	5	0.0190	0.0020	0.0430		
Titane	18	8	0.1459	0.0250	0.2650		
Zinc	18	18	2.7878	0.2560	29.2700		1
Tout métaux et éléments	261	148					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Patate douce, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	14	4.0489	0.6450	10.6500		1
Arsenic	15	8	0.0124	0.0059	0.0220		
Bore	15	14	1.3468	0.7060	2.0470		
Cadmium	15	9	0.0061	0.0026	0.0098		
Chrome	15	11	0.0334	0.0120	0.1400		
Cuivre	15	14	1.2519	0.6080	1.9940		
Étain	15	1	0.3090	0.3090	0.3090		
Fer	15	14	5.4854	2.8540	8.1340		
Manganèse	15	15	2.9317	0.2980	13.3400		1
Mercur	13	0					
Nickel	15	14	0.1001	0.0130	0.6820		
Plomb	15	12	0.0142	0.0022	0.0637		
Sélénium	15	1	0.0420	0.0420	0.0420		
Titane	15	14	0.4814	0.2000	1.2060		
Zinc	15	15	1.9045	0.8000	4.1640		
Tout métaux et éléments	223	156					2

Pêche, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	23	19	1.2745	0.2000	7.9000		
Arsenic	23	5	0.0054	0.0020	0.0068		
Bore	23	23	5.4805	3.0050	8.5000		12
Cadmium	23	1	0.0023	0.0023	0.0023		
Chrome	23	13	0.0257	0.0110	0.0630		
Cuivre	23	21	0.8476	0.3300	1.6830		
Étain	23	5	0.0358	0.0230	0.0530		
Fer	23	23	3.0430	1.3760	8.5840		
Manganèse	23	23	0.6455	0.3700	1.7200		
Mercur	15	0					
Nickel	23	21	0.0646	0.0220	0.1280		
Plomb	23	9	0.0145	0.0029	0.0913		
Sélénium	23	0					
Titane	23	20	0.1822	0.0200	0.3810		
Zinc	23	23	3.2969	0.6820	18.2300		
Tout métaux et éléments	337	206					12

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Piment Fort, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	4	2.5468	0.2970	7.3070		
Arsenic	5	0					
Bore	5	5	1.5632	0.8700	2.4000		
Cadmium	5	3	0.0093	0.0054	0.0144		
Chrome	5	4	0.0390	0.0240	0.0520		
Cuivre	5	5	1.1520	0.5440	1.7180		
Étain	5	0					
Fer	5	5	6.3344	3.3490	9.7370		
Manganèse	5	5	1.4576	0.7640	2.4000		
Mercuré	3	0					
Nickel	5	5	0.0528	0.0350	0.0770		
Plomb	5	2	0.0043	0.0029	0.0056		
Sélénium	5	0					
Titane	5	4	0.3048	0.0300	0.7050		
Zinc	5	5	1.6172	0.7310	2.4000		
Tout métaux et éléments	73	47					

Pitahaya, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	5	0.6042	0.1080	2.1000		
Arsenic	8	0					
Bore	8	8	1.3990	0.7760	2.0290		
Cadmium	8	2	0.0046	0.0025	0.0067		
Chrome	8	4	0.0283	0.0150	0.0400		
Cuivre	8	8	1.0086	0.4580	3.3640		
Étain	8	0					
Fer	8	8	4.8015	3.5870	5.7000		
Manganèse	8	8	5.3324	0.9850	10.7800		
Mercuré	7	0					
Nickel	8	8	0.1563	0.0250	0.2660		
Plomb	8	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Sélénium	8	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Titane	8	7	0.2717	0.2020	0.3670		
Zinc	8	8	3.9101	2.2020	5.0330		
Tout métaux et éléments	119	68					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Plantain, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	2	0.2465	0.2340	0.2590		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	1.9627	1.7560	2.0690		
Cadmium	3	0					
Chrome	3	1	0.1980	0.1980	0.1980		
Cuivre	3	3	0.8147	0.7680	0.8840		
Étain	3	1	0.0460	0.0460	0.0460		
Fer	3	3	4.4330	2.8820	7.4840		
Manganèse	3	3	1.5610	1.4390	1.7090		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	2	0.0590	0.0210	0.0970		
Plomb	3	0					
Sélénium	3	0					
Titane	3	1	0.1730	0.1730	0.1730		
Zinc	3	3	2.0187	1.6160	2.2660		
Tout métaux et éléments	45	22					

Poire, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	57	50	0.5804	0.0900	3.5120		
Arsenic	57	11	0.0099	0.0051	0.0200		
Bore	57	57	3.4341	0.3000	10.7000		9
Cadmium	57	7	0.0096	0.0021	0.0339		
Chrome	57	25	0.0347	0.0100	0.2600		
Cuivre	57	50	0.8854	0.3250	1.8290		
Étain	57	15	0.0551	0.0200	0.1840		
Fer	57	55	1.7361	0.6550	7.8890		
Manganèse	57	56	1.7953	0.1200	46.1000		2
Mercuré	35	0					
Nickel	57	48	0.1028	0.0100	1.0200		1
Plomb	57	18	0.0066	0.0010	0.0179		
Sélénium	57	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Titane	57	35	0.1463	0.0200	0.3870		
Zinc	57	57	1.4889	0.3120	20.4300		1
Tout métaux et éléments	833	485					13

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poire-Asiatique, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	9	0.2793	0.1120	1.1000		
Arsenic	11	0					
Bore	11	11	3.5521	1.7470	7.7230		2
Cadmium	11	1	0.0041	0.0041	0.0041		
Chrome	11	7	0.0757	0.0110	0.3870		
Cuivre	11	11	0.6763	0.4990	0.9400		
Étain	11	6	0.1208	0.0350	0.2300		
Fer	11	8	1.1970	0.6720	2.3610		
Manganèse	11	11	0.6815	0.4510	1.0400		
Mercuré	8	0					
Nickel	11	8	0.0415	0.0230	0.1080		
Plomb	11	0					
Sélénium	11	0					
Titane	11	7	0.1370	0.1130	0.1840		
Zinc	11	11	0.5661	0.3340	0.8500		
Tout métaux et éléments	162	90					2

Poireau, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	11	25.3879	2.9000	98.4700		5
Arsenic	12	5	0.0302	0.0063	0.0957		
Bore	12	12	2.2534	0.6270	3.7740		
Cadmium	12	9	0.0305	0.0048	0.1040		1
Chrome	12	12	0.2642	0.0200	2.0320		
Cuivre	12	12	0.5147	0.3210	0.8100		
Étain	12	6	0.0425	0.0270	0.0700		
Fer	12	12	41.4767	4.3000	233.9000		3
Manganèse	12	12	2.4998	1.1600	6.3730		
Mercuré	6	0					
Nickel	12	10	0.1432	0.0270	0.3910		
Plomb	12	7	0.0804	0.0068	0.4728		1
Sélénium	12	2	0.0230	0.0210	0.0250		
Titane	12	11	1.5539	0.0400	5.6010		2
Zinc	12	12	2.7254	1.2570	4.9700		
Tout métaux et éléments	174	133					12

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pois, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	31	30	2.4468	0.2730	12.7000		1
Arsenic	31	4	0.0122	0.0087	0.0200		
Bore	31	31	2.2221	0.8750	6.1000		3
Cadmium	31	13	0.0101	0.0041	0.0300		
Chrome	31	25	0.0302	0.0120	0.1000		
Cuivre	31	30	0.7862	0.3410	1.5300		
Étain	31	7	0.0617	0.0210	0.2540		
Fer	31	31	10.3047	1.6000	27.1000		
Manganèse	31	31	4.8716	0.6800	19.6400		3
Mercur	21	0					
Nickel	31	30	0.2343	0.0200	1.7400		1
Plomb	31	19	0.0083	0.0030	0.0343		
Sélénium	31	4	0.0250	0.0200	0.0400		
Titane	31	25	0.6055	0.0500	2.1530		
Zinc	31	31	4.4211	1.3180	10.6000		
Tout métaux et éléments	455	311					8

Poivron doux, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	41	26	0.6301	0.1170	3.8000		
Arsenic	41	3	0.0117	0.0050	0.0200		
Bore	41	40	1.2627	0.4150	4.2000		
Cadmium	41	22	0.0162	0.0022	0.0700		
Chrome	41	19	0.0245	0.0100	0.0600		
Cuivre	41	37	0.6311	0.1850	1.6500		
Étain	41	9	0.0474	0.0220	0.0890		
Fer	41	40	4.2590	1.4000	13.3000		
Manganèse	41	41	1.3000	0.2400	4.2600		
Mercur	20	0					
Nickel	41	19	0.1316	0.0160	0.7000		
Plomb	41	3	0.0290	0.0033	0.0800		
Sélénium	41	3	0.0483	0.0200	0.1000		
Titane	41	26	0.1702	0.0100	0.3860		
Zinc	41	41	1.6554	0.5490	4.7200		
Tout métaux et éléments	594	329					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pomélo, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	3	0.2403	0.1010	0.3200		
Arsenic	5	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	5	5	1.7410	1.0760	2.1000		
Cadmium	5	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	5	2	0.0340	0.0280	0.0400		
Cuivre	5	5	0.5254	0.3780	0.6650		
Étain	5	3	0.0687	0.0320	0.1250		
Fer	5	5	3.0520	1.5760	7.1000		
Manganèse	5	5	0.3094	0.1800	0.5160		
Mercuré	3	0					
Nickel	5	5	0.1892	0.0220	0.5300		
Plomb	5	0					
Sélénium	5	0					
Titane	5	3	0.2517	0.2420	0.2700		
Zinc	5	5	1.1582	0.7320	1.7000		
Tout métaux et éléments	73	43					

Pomme de terre, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	42	35	2.8692	0.1760	14.6000		3
Arsenic	42	14	0.0130	0.0053	0.0800		
Bore	42	36	1.2644	0.3000	2.6000		
Cadmium	42	36	0.0398	0.0022	0.1098		1
Chrome	42	21	0.0530	0.0100	0.3410		
Cuivre	42	35	1.0286	0.3080	1.7200		
Étain	42	7	0.0684	0.0050	0.1160		
Fer	42	36	7.1251	0.9410	27.5000		
Manganèse	42	42	1.6045	0.3000	5.1810		
Mercuré	26	0					
Nickel	42	29	0.0964	0.0170	0.3070		
Plomb	42	17	0.0188	0.0023	0.1600		
Sélénium	42	1	0.0010	0.0010	0.0010		
Titane	42	29	0.4527	0.0290	1.4810		
Zinc	42	41	3.1190	0.4280	24.6600		1
Tout métaux et éléments	614	379					5

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pommes, Fraîches							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	59	44	0.5340	0.1230	1.7810		
Arsenic	59	4	0.0084	0.0064	0.0100		
Bore	59	58	3.9118	0.3000	12.6000		15
Cadmium	59	3	0.0170	0.0100	0.0300		
Chrome	59	26	0.0370	0.0100	0.1870		
Cuivre	59	45	0.5086	0.1270	2.5500		
Étain	59	13	0.1205	0.0050	0.6180		
Fer	59	49	1.7293	0.6000	16.7000		
Manganèse	59	53	0.3919	0.0500	1.3400		
Mercur	33	0					
Nickel	59	9	1.5122	0.0090	13.4000		1
Plomb	59	6	0.0322	0.0010	0.1263		
Sélénium	59	3	0.0073	0.0010	0.0200		
Titane	59	31	0.1415	0.0150	0.4130		
Zinc	59	47	0.4883	0.1170	2.4800		
Tout métaux et éléments	859	391					16

Prune, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	8	7	1.3811	0.1910	5.2000		
Arsenic	8	0					
Bore	8	8	5.0094	2.9670	6.9000		4
Cadmium	8	0					
Chrome	8	7	0.0420	0.0140	0.1500		
Cuivre	8	5	0.7216	0.3500	1.0700		
Étain	8	1	0.0370	0.0370	0.0370		
Fer	8	8	2.4621	1.1310	4.0340		
Manganèse	8	8	1.1210	0.3000	3.7400		
Mercur	3	0					
Nickel	8	4	0.0498	0.0200	0.1080		
Plomb	8	0					
Sélénium	8	0					
Titane	8	4	0.1913	0.0200	0.2560		
Zinc	8	8	1.0528	0.6990	1.6900		
Tout métaux et éléments	115	60					4

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Racine de nagaimo, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.6000	1.6000	1.6000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.8000	0.8000	0.8000		
Cadmium	1	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.5700	0.5700	0.5700		
Étain	1	0					
Fer	1	1	6.0000	6.0000	6.0000		
Manganèse	1	1	0.2600	0.2600	0.2600		
Nickel	1	1	0.1100	0.1100	0.1100		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	2.1000	2.1000	2.1000		
Tout métaux et éléments	14	8					

Radis, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	7	5.6951	0.2090	14.2000		1
Arsenic	7	3	0.0267	0.0200	0.0400		
Bore	7	7	2.7006	1.2510	5.1000		1
Cadmium	7	5	0.0536	0.0100	0.1000		
Chrome	7	7	0.0321	0.0200	0.0500		
Cuivre	7	5	0.6930	0.2400	1.5500		
Étain	7	0					
Fer	7	7	9.7416	1.7770	15.9000		
Manganèse	7	7	3.0193	0.3520	5.2930		
Mercur	2	0					
Nickel	7	5	0.1120	0.0190	0.1600		
Plomb	7	3	0.0216	0.0049	0.0500		
Sélénium	7	2	0.0600	0.0500	0.0700		
Titane	7	4	0.4430	0.0700	0.9700		
Zinc	7	7	15.6797	1.1400	89.0600		1
Tout métaux et éléments	100	69					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Raisin, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	83	73	3.1998	0.1290	12.7300		1
Arsenic	83	27	0.0117	0.0050	0.0452		
Bore	83	81	4.3493	0.2000	14.8900		22
Cadmium	83	6	0.0081	0.0021	0.0322		
Chrome	83	48	0.0405	0.0100	0.3530		
Cuivre	83	78	1.1259	0.1300	4.3930		
Étain	83	27	0.0511	0.0200	0.1380		
Fer	83	77	5.8418	0.8000	22.2200		1
Manganèse	83	83	0.8637	0.1300	9.0660		
Mercuré	55	0					
Nickel	83	31	0.0267	0.0100	0.2480		
Plomb	83	39	0.0108	0.0021	0.1500		
Sélénium	83	3	0.0370	0.0310	0.0400		
Titane	83	72	0.3973	0.0100	1.7090		
Zinc	83	81	0.6544	0.1900	5.0830		
Tout métaux et éléments	1217	726					24

Taro, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	1.4717	0.9660	2.0490		
Arsenic	3	2	0.0081	0.0080	0.0082		
Bore	3	3	1.5580	0.6450	3.2000		
Cadmium	3	2	0.1346	0.0813	0.1878		1
Chrome	3	3	0.0963	0.0340	0.2050		
Cuivre	3	3	1.9310	1.4800	2.5100		
Étain	3	1	0.0580	0.0580	0.0580		
Fer	3	3	7.1667	5.3380	8.3620		
Manganèse	3	3	4.6630	2.5300	5.9350		
Mercuré	2	0					
Nickel	3	3	0.4677	0.0900	0.8560		
Plomb	3	2	0.0385	0.0033	0.0737		
Sélénium	3	0					
Titane	3	2	0.6165	0.4000	0.8330		
Zinc	3	3	6.4260	2.6180	11.6900		
Tout métaux et éléments	44	33					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Thym, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	60.3400	60.3400	60.3400		1
Arsenic	1	1	0.0122	0.0122	0.0122		
Bore	1	1	1.8820	1.8820	1.8820		
Cadmium	1	1	0.0151	0.0151	0.0151		
Chrome	1	1	0.2260	0.2260	0.2260		
Cuivre	1	1	1.6120	1.6120	1.6120		
Étain	1	0					
Fer	1	1	78.2700	78.2700	78.2700		1
Manganèse	1	1	11.7100	11.7100	11.7100		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.2750	0.2750	0.2750		
Plomb	1	1	0.0187	0.0187	0.0187		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	3.6230	3.6230	3.6230		1
Zinc	1	1	4.4570	4.4570	4.4570		
Tout métaux et éléments	15	12					3

Tomate, Fraîche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	67	45	0.6734	0.1000	5.1000		
Arsenic	67	6	0.0110	0.0060	0.0200		
Bore	67	64	0.9873	0.3000	2.7000		23
Cadmium	67	42	0.0345	0.0020	0.8900		1
Chrome	67	26	0.3413	0.0100	5.4800		1
Cuivre	67	60	0.7030	0.2370	1.7610		
Étain	67	15	0.0835	0.0060	0.3000		
Fer	67	67	3.5273	0.9000	11.6000		
Manganèse	67	66	1.2383	0.1400	4.1800		
Mercuré	41	0					
Nickel	67	34	0.0926	0.0070	0.6310		
Plomb	67	12	0.0416	0.0010	0.2200		
Sélénium	67	9	0.3887	0.0010	1.7600		2
Titane	67	47	0.2466	0.0160	0.8810		
Zinc	67	65	1.5542	0.2460	13.9800		
Tout métaux et éléments	979	558					27

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Yucca/Manioc, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.7370	0.3810	1.3070		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	0.6817	0.5360	0.9120		
Cadmium	3	3	0.0106	0.0058	0.0132		
Chrome	3	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Cuivre	3	3	0.7457	0.7270	0.7670		
Étain	3	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Fer	3	3	1.5943	1.0910	2.5710		
Manganèse	3	3	2.6290	1.2540	3.8300		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	3	0.0360	0.0140	0.0630		
Plomb	3	3	0.0098	0.0081	0.0130		
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.3233	0.2740	0.3570		
Zinc	3	3	2.6720	1.3750	4.6980		
Tout métaux et éléments	45	32					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Échantillonnage dirigé dans les produits d'importation de fruits et de légumes frais par pays et par test spécifique

Abricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Prévérification de Pesticide	2				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	NOUVELLE-ZELANDE	2	Iprodione	2	0.9450	0.9400	0.9500	

Ananas, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	COSTA RICA	5	Prévérification de Pesticide					

Artichaut, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	ETATS-UNIS	5	Dithiocarbamate					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	5	Prévérification de Pesticide	1				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	5	Fenvalérate	1	0.0270	0.0270	0.0270	

Bleuet, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	CHILI	6	Bénomyl					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	11	Prévérification de Pesticide	5				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	11	Iprodione	5	0.2924	0.0420	0.6500	4

Carambole, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	MALAISIE	4	Bénomyl					
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	TAÏWAN	2	Bénomyl					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	TAÏWAN	4	Prévérification de Pesticide					

Cerise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	4	Prévérification de Pesticide					

Champignon, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	CHINE	1	Dithiocarbamate	1	0.5600	0.5600	0.5600	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	5	Prévérification de Pesticide					

Concombre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	4	Prévérification de Pesticide					

Épinard, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	20	Prévérification de Pesticide	9				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	20	Cyfluthrine	1	0.0480	0.0480	0.0480	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	20	Cyperméthrine	8	0.2121	0.0440	0.5500	5

Fraise, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	9	Prévérification de Pesticide	7				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	9	Captane	4	1.0153	0.3610	1.4240	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	9	Fenpropathrine	3	0.1557	0.1020	0.2330	3
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide	1				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	2	Captane	1	0.3300	0.3300	0.3300	

Gingembre, Frais

Gingembre, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	2	Prévérification de Pesticide	2				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	2	Captane	2	0.1655	0.0410	0.2900	1

Haricot, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	5	Prévérification de Pesticide					

Kiwi, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	CHILI	2	Thiabendazole					

Laitue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	9	Prévérification de Pesticide	2				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	9	Cyperméthrine	2	0.0490	0.0230	0.0750	

Légumes mélangés

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					

Litchi, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					

Mangue, Fraîche

Mangue, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	BRESIL	2	Thiabendazole					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	BRESIL	1	Prévérification de Pesticide					

Melon d'eau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Melon honeydew, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	4	Prévérification de Pesticide					

Nectarine, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	5	Prévérification de Pesticide					

Orange, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	JAPON	5	Dithiocarbamate	3	0.4267	0.3000	0.5200	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2	Dithiocarbamate					
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	CHINE	1	Éthylènediamine	1	0.0800	0.0800	0.0800	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	JAPON	5	Éthylènediamine	5	1.0020	0.3300	1.4800	3
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	10	Prévérification de Pesticide	3				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	10	Prochloraze	3	0.1573	0.0200	0.3600	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	PEROU	5	Prévérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Prévérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	TAÏWAN	3	Prévérification de Pesticide	1				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	TAÏWAN	3	Fenvalérate	1	0.0800	0.0800	0.0800	

Pamplemousse, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHINE	1	Prochloraze	1	0.3250	0.3250	0.3250	1

Papaye, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	BRESIL	5	Thiabendazole	1	0.2200	0.2200	0.2200	1
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	ETATS-UNIS	3	Éthylènediamine	3	0.3833	0.2900	0.4900	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.1300	0.1300	0.1300	1

Patate douce, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	JAMAÏQUE	2	Thiabendazole					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	5	Pré vérification de Pesticide					

Pêche, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Poire, Fraîche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ARGENTINE	3	Pré vérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	5	Pré vérification de Pesticide					

Poireau, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Poireau, Frais**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	MEXIQUE	5	Dithiocarbamate	2	0.1350	0.1100	0.1600	

Pois, Frais**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DE BÉNOMYL	CHINE	16	Bénomyl	2	0.7500	0.5000	1.0000	2
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	CHINE	9	Dithiocarbamate	8	0.3593	0.0840	0.6400	
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(EBDC)	CHINE	7	Éthylènediamine	7	0.2129	0.0300	0.5400	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	2	Prévérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	GUATEMALA	2	Prévérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	3	Prévérification de Pesticide					

Poivron doux, Frais**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ESPAGNE	9	Prévérification de Pesticide					

Pomme de terre, Fraîche**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	ETATS-UNIS	5	Dithiocarbamate					

Prune, Fraîche**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	7	Prévérification de Pesticide	7				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	7	Iprodione	7	1.3329	0.3100	2.1700	2

Radis, Frais

Radis, Frais**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION D'EBDC(DC)	ETATS-UNIS	1	Dithiocarbamate	1	0.8200	0.8200	0.8200	
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ETATS-UNIS	1	Pré vérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	4	Pré vérification de Pesticide	3				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	4	Dacthal (Chlorthal-diméthyl)	3	0.0270	0.0250	0.0300	

Raisin, Frais**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	21	Pré vérification de Pesticide	1				
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	CHILI	21	Chlorpyriphos	1	0.0600	0.0600	0.0600	1
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	PEROU	2	Pré vérification de Pesticide					

Tomate, Fraîche**Agent chimique (Agriculture)**

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	ESPAGNE	1	Pré vérification de Pesticide					
PRÉVÉRIFICATION DES PESTICIDES	MEXIQUE	2	Pré vérification de Pesticide					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Sommaire de la conformité pour les fruits et légumes transformés

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Analyse des produits domestiques										
Alar: (daminozide)										
Produits divers ⁽¹⁾			100	100.00	72	100.00	58	100.00	335	100.00
Amitraze: (Métabolites d'amitraze)										
Produits divers ⁽¹⁾			100	100.00	69	100.00	59	100.00	335	100.00
Bénomyl										
Produits divers ⁽¹⁾										
Dithiocarbamate										
Produits divers ⁽¹⁾			100	100.00						
Éthylènediamine										
Produits divers ⁽¹⁾			100	100.00						
Éthylène thiourée:										
Produits divers ⁽¹⁾			159	100.00	168	100.00	160	100.00	335	100.00
Métaux et éléments:										
Produits divers ⁽¹⁾			2,385		5,566		1,514		224	0.00
Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi et règlements sur les aliments et drogues.										
Mycotoxines:										
Produits divers ⁽¹⁾			30	100.00	52	97.87	94	93.62	123	90.24
Pesticides: (méthode d'analyse multi-résidus)										
Produits divers ⁽¹⁾			159	100.00	455	100.00	126	100.00	335	100.00
Thiabendazole:										
Produits divers ⁽¹⁾			159	100.00	334	99.70	144	100.00	335	100.00
Note 1 : Ces produits étaient un assortiment d'aliments pour bébés et jeunes enfants à base de fruits et de légumes. Les résultats concernant les échantillons de produits transformés prélevés dans le cadre du Projet 2007-2008 sur les résidus de produits chimiques dans les aliments destinés aux enfants sont présentés séparément.										
Comprend les échantillons pris au hasard et suspects, mais le taux de conformité ne porte que sur les échantillons pris au hasard. Les produits canadiens transformés n'ont pas été échantillonnés dans le cadre du PNSRC en 2007-2008.										
Total - Domestique										
			3,292		6,719		2,155		2,052	
Analyse des produits importés										
Alar			210	100.00	184	100.00	110	100.00	203	100.00
Amitraze	1	100.00	248	100.00	176	100.00	161	100.00	203	100.00
Bénomyl	472	100.00	272	100.00	105	100.00				
Dithiocarbamate			152	100.00	4	100.00	1	100.00	5	100.00
Éthylènediamine			152	100.00	4	100.00	1	100.00	4	100.00
Ethlene thiourea	339	99.70	844	99.88	520	100.00	448	100.00	241	100.00
Formétanate	36	100.00	147	100.00	19	100.00				
Métaux	7,022		9,433		10,286		3,658		1,106	
Patuline			9	100.00	8	100.00	21	100.00	38	94.73
Pesticides (MRA)	474	99.37	785	99.49	973	99.49	335	100.00	324	99.69
TBZ (suspect)			0	0.00	0	0.00	0	0.00	5	0.00
Pyréthrinés synthétiques			1	100.00	0	0.00	19	94.73		
Thiabendazole	92	100.00	425	100.00	461	100.00	335		210	100.00
Total - Importation										
	8,436		12,678		12,740		5,089		2,341	
Total - Produits transformés										
	8,436		15,970		19,459		7,244		4,393	

Tous les résultats pour les agents chimiques et les métaux sont exprimés en µg/g, à moins d'indication contraire

Surveillance de l'analyse des résidus de pesticide dans les produits importés de fruits et de légumes transformés

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
AMITRAZE	Abricot, Sec	1		
BÉNOMYL	Abricots en conserve	3		
BÉNOMYL	Aki en conserve	1		
BÉNOMYL	Ananas en conserve	28		
BÉNOMYL	Ananas et papaye	1		
BÉNOMYL	Artichauts en conserve	16	1	
BÉNOMYL	Asperge en conserve	14	2	
BÉNOMYL	Asperge, Congelée	2	1	
BÉNOMYL	Aubergine en conserve	5		
BÉNOMYL	Banane en conserve	2		
BÉNOMYL	Betteraves en conserve	3		
BÉNOMYL	Brocoli en conserve	2		
BÉNOMYL	Brocoli, Congelé	2		
BÉNOMYL	Calalou en conserve	1		
BÉNOMYL	Carotte, Congelée	1		
BÉNOMYL	Carottes en conserve	4		
BÉNOMYL	Céleri en conserve	1		
BÉNOMYL	Céleri-rave en conserve	1		
BÉNOMYL	Cerise en conserve	4		
BÉNOMYL	Champignon, Congelé	1		
BÉNOMYL	Champignons en conserve	43	18	
BÉNOMYL	Châtaigne d'eau en conserve	8		
BÉNOMYL	Chili en conserve	1		
BÉNOMYL	Chou de Bruxelles, Frais	1		
BÉNOMYL	Chou en conserve	1		
BÉNOMYL	Chou vert frisé en conserve	3		
BÉNOMYL	Choucroute en conserve	2		
BÉNOMYL	Chou-fleur, Congelé	1		
BÉNOMYL	Cocktail de fruits en conserve	8	3	
BÉNOMYL	Coeur de palmier en conserve	15		
BÉNOMYL	Concombre en conserve	3		
BÉNOMYL	Confiture d'abricot	3		
BÉNOMYL	Confiture de figues	1		
BÉNOMYL	Confiture de fraises	1		
BÉNOMYL	Confiture de framboises	2		
BÉNOMYL	Confiture de gadelle ou cassis en conserve	1		
BÉNOMYL	Confiture de goyave	3		
BÉNOMYL	Confiture d'oranges	1		
BÉNOMYL	Confiture du fruit de bael	1		
BÉNOMYL	Cornichons en conserve	12		
BÉNOMYL	Courgette, Congelée	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
BÉNOMYL	Courgettes en conserve	2		
BÉNOMYL	Épinard en conserve	4		
BÉNOMYL	Figue en conserve	3		
BÉNOMYL	Fleur de bananier en conserve	1		
BÉNOMYL	Fleur de loroco en conserve	1		
BÉNOMYL	Fraise, Congelée	3	1	
BÉNOMYL	Fraises en conserve	4		
BÉNOMYL	Framboise, Congelée	1	1	
BÉNOMYL	Fruit à pain en conserve	1		
BÉNOMYL	Fruit de la passion en conserve	2		
BÉNOMYL	Fruits en conserve	6	2	
BÉNOMYL	Gelée de gadelles	1		
BÉNOMYL	Gombo en conserve	2		
BÉNOMYL	Gombo, Congelé	1		
BÉNOMYL	Goyave en conserve	4		
BÉNOMYL	Haricot, Congelé	2	1	
BÉNOMYL	Haricots en conserve	24	2	
BÉNOMYL	Jaquier en conserve	6		
BÉNOMYL	Jus d'Ananas	1		
BÉNOMYL	Jus de Pomme	4		
BÉNOMYL	Jus de Tomate	1		
BÉNOMYL	Ketchup	1		
BÉNOMYL	Laitue salée et conservée dans une sauce de	1		
BÉNOMYL	Légumes en conserve	11	1	
BÉNOMYL	Litchi en conserve	12	2	
BÉNOMYL	Longane en conserve	4		
BÉNOMYL	Lotus sacré en conserve	1		
BÉNOMYL	Maïs en conserve	14		
BÉNOMYL	Maïs, Congelé	1		
BÉNOMYL	Mangue en conserve	13		
BÉNOMYL	Mangue, Congelée	1		
BÉNOMYL	Nectar d'ananas	1		
BÉNOMYL	Nectar de pêche	2		
BÉNOMYL	Nectar de poire	2		
BÉNOMYL	Oignons en conserve	1		
BÉNOMYL	Olives en conserve	9		
BÉNOMYL	Oranges en conserve	15		
BÉNOMYL	Palmier à sucre en conserve	1		
BÉNOMYL	Pamplemousse en conserve	2		
BÉNOMYL	Papaye en conserve	1		
BÉNOMYL	Papaye, Congelée	1		
BÉNOMYL	Patates douces en conserve	1		
BÉNOMYL	Pêches en conserve	9	2	

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
BÉNOMYL	Piment fort en conserve	2		
BÉNOMYL	Poireau en conserve	1		
BÉNOMYL	Poireau, Congelé	1		
BÉNOMYL	Poires en conserve	13	6	
BÉNOMYL	Pois en conserve	5		
BÉNOMYL	Pois, Congelé	1		
BÉNOMYL	Poivrons en conserve	13		
BÉNOMYL	Poivrons, Congelés	1		
BÉNOMYL	Pommes de terre en conserve	1		
BÉNOMYL	Pommes en conserve	3	2	
BÉNOMYL	Pousse de cactus en conserve	2		
BÉNOMYL	Pousses de bambou en conserve	15		
BÉNOMYL	Prunes en conserve	1		
BÉNOMYL	Pulpe de mûre	1	1	
BÉNOMYL	Radis en conserve	2		
BÉNOMYL	Raisins en conserve	1	1	
BÉNOMYL	Ramboutan en conserve	2		
BÉNOMYL	Relish en conserve	2		
BÉNOMYL	Rhubarbe, Congelée	1		
BÉNOMYL	Salade de Suedoise	1		
BÉNOMYL	Salsifis en conserve	1		
BÉNOMYL	Sauce au piment	1		
BÉNOMYL	Sauce de salsa	1		
BÉNOMYL	Tomates en conserve	11		
BÉNOMYL	Tomatillos en conserve	4		
BÉNOMYL	Yucca/Manioc en conserve	2		
BÉNOMYL	Yucca/Manioc, Congelé	1		
EBDC(ETU)	Abricot, Sec	4		
EBDC(ETU)	Abricots en conserve	3		
EBDC(ETU)	Aki en conserve	1		
EBDC(ETU)	Ananas en conserve	12		
EBDC(ETU)	Ananas et papaye	1		
EBDC(ETU)	Artichauts en conserve	10		
EBDC(ETU)	Asperge en conserve	6	3	1
EBDC(ETU)	Asperge, Congelée	2		
EBDC(ETU)	Aubergine en conserve	2		
EBDC(ETU)	Banane en conserve	1		
EBDC(ETU)	Betteraves en conserve	3		
EBDC(ETU)	Calalou en conserve	1		
EBDC(ETU)	Carotte, Congelée	1		
EBDC(ETU)	Carottes en conserve	3		
EBDC(ETU)	Céleri-rave en conserve	1		
EBDC(ETU)	Cerise en conserve	3		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(ETU)	Champignons en conserve	32		
EBDC(ETU)	Châtaigne d'eau en conserve	4		
EBDC(ETU)	Chili en conserve	1		
EBDC(ETU)	Chou en conserve	1		
EBDC(ETU)	Chou vert frisé en conserve	3		
EBDC(ETU)	Choucroute en conserve	1		
EBDC(ETU)	Chou-fleur, Congelé	1		
EBDC(ETU)	Citrouille en conserve	1		
EBDC(ETU)	Cocktail de fruits en conserve	7		
EBDC(ETU)	Coeur de palmier en conserve	10		
EBDC(ETU)	Concombre en conserve	2		
EBDC(ETU)	Confiture d'abricot	3		
EBDC(ETU)	Confiture de bleuets	1		
EBDC(ETU)	Confiture de figues	1		
EBDC(ETU)	Confiture de fraises	1		
EBDC(ETU)	Confiture de framboises	2		
EBDC(ETU)	Confiture de goyave	2		
EBDC(ETU)	Confiture de mangue en conserve	1		
EBDC(ETU)	Confiture du fruit de bael	1		
EBDC(ETU)	Cornichons en conserve	10		
EBDC(ETU)	Courgette, Congelée	1		
EBDC(ETU)	Cuisses de volailles en conserve	1		
EBDC(ETU)	Épinard en conserve	3		
EBDC(ETU)	Figue en conserve	2		
EBDC(ETU)	Fleur de bananier en conserve	1		
EBDC(ETU)	Fleur de loroco en conserve	1		
EBDC(ETU)	Fraise, Congelée	2		
EBDC(ETU)	Fraises en conserve	4		
EBDC(ETU)	Framboise, Congelée	1		
EBDC(ETU)	Fruit à pain en conserve	1		
EBDC(ETU)	Fruit de bégonia en conserve	1		
EBDC(ETU)	Fruit de la passion en conserve	1		
EBDC(ETU)	Fruits en conserve	4		
EBDC(ETU)	Gelée de gadelles	1		
EBDC(ETU)	Gingembre, Conservé en saumure	1		
EBDC(ETU)	Gombo en conserve	3		
EBDC(ETU)	Goyave en conserve	4		
EBDC(ETU)	Haricot, Congelé	1		
EBDC(ETU)	Haricots en conserve	22		
EBDC(ETU)	Jaquier en conserve	3		
EBDC(ETU)	Jus d'Ananas	1		
EBDC(ETU)	Jus de Pomme	1		
EBDC(ETU)	Jus de Tomate	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
EBDC(ETU)	Laitue salée et conservée dans une sauce de	1		
EBDC(ETU)	Légumes en conserve	8		
EBDC(ETU)	Litchi en conserve	9		
EBDC(ETU)	Longane en conserve	2		
EBDC(ETU)	Maïs en conserve	12		
EBDC(ETU)	Mangue en conserve	3		
EBDC(ETU)	Mangue, Congelée	1		
EBDC(ETU)	Marmelade	1		
EBDC(ETU)	Nectar d'ananas	1		
EBDC(ETU)	Nectar de pêche	2		
EBDC(ETU)	Nectar de poire	1		
EBDC(ETU)	Oignons en conserve	1		
EBDC(ETU)	Olives en conserve	7		
EBDC(ETU)	Oranges en conserve	10		
EBDC(ETU)	Papaye, Congelée	1	1	
EBDC(ETU)	Pêches en conserve	6		
EBDC(ETU)	Piment fort en conserve	4		
EBDC(ETU)	Poireau en conserve	1		
EBDC(ETU)	Poireau, Congelé	1		
EBDC(ETU)	Poires en conserve	11		
EBDC(ETU)	Pois en conserve	3		
EBDC(ETU)	Pois, Congelé	1		
EBDC(ETU)	Poivrons en conserve	12		
EBDC(ETU)	Poivrons, Congelés	1		
EBDC(ETU)	Pommes en conserve	3		
EBDC(ETU)	Pousse de cactus en conserve	2		
EBDC(ETU)	Pousses de bambou en conserve	9		
EBDC(ETU)	Prunes en conserve	1		
EBDC(ETU)	Pulpe de mûre	1	1	1
EBDC(ETU)	Radis en conserve	2		
EBDC(ETU)	Relish en conserve	3		
EBDC(ETU)	Salsifis en conserve	1		
EBDC(ETU)	Sauce au piment	1		
EBDC(ETU)	Sauce de salsa	1		
EBDC(ETU)	Tomates en conserve	9		
EBDC(ETU)	Tomatillos en conserve	3		
EBDC(ETU)	Yucca/Manioc en conserve	2		
EBDC(ETU)	Yucca/Manioc, Congelé	1		
FORMÉTANATE	Ananas en conserve	3		
FORMÉTANATE	Ananas et papaye	1		
FORMÉTANATE	Banane en conserve	1		
FORMÉTANATE	Cerise en conserve	1		
FORMÉTANATE	Choucroute en conserve	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
FORMÉTANATE	Cocktail de fruits en conserve	1		
FORMÉTANATE	Coeur de palmier en conserve	1		
FORMÉTANATE	Fruit à pain en conserve	1		
FORMÉTANATE	Fruit du palmier pêche en conserve	1		
FORMÉTANATE	Fruits en conserve	2		
FORMÉTANATE	Goyave en conserve	2		
FORMÉTANATE	Jaquier en conserve	1		
FORMÉTANATE	Litchi en conserve	2		
FORMÉTANATE	Longane en conserve	2		
FORMÉTANATE	Maïs en conserve	1		
FORMÉTANATE	Mangue en conserve	1		
FORMÉTANATE	Nectar de pêche	1		
FORMÉTANATE	Nectar de poire	1		
FORMÉTANATE	Oranges en conserve	6		
FORMÉTANATE	Pêches en conserve	1		
FORMÉTANATE	Poires en conserve	3		
FORMÉTANATE	Pommes en conserve	1		
FORMÉTANATE	Yucca/Manioc en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Abricot, Sec	6	4	
PESTICIDES-FTML053	Abricots en conserve	2	1	
PESTICIDES-FTML053	Aki en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Ananas en conserve	28	12	
PESTICIDES-FTML053	Ananas et papaye	1		
PESTICIDES-FTML053	Artichauts en conserve	16	1	
PESTICIDES-FTML053	Asperge en conserve	12	4	
PESTICIDES-FTML053	Asperge, Congelée	2	1	
PESTICIDES-FTML053	Aubergine en conserve	2		
PESTICIDES-FTML053	Banane en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Betteraves en conserve	3	1	
PESTICIDES-FTML053	Brocoli en conserve	2		
PESTICIDES-FTML053	Brocoli, Congelé	2		
PESTICIDES-FTML053	Calalou en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Carotte, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Carottes en conserve	4		
PESTICIDES-FTML053	Céleri-rave en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Cerise en conserve	4	1	
PESTICIDES-FTML053	Champignon, Congelé	1		
PESTICIDES-FTML053	Champignons en conserve	42	2	
PESTICIDES-FTML053	Châtaigne d'eau en conserve	8		
PESTICIDES-FTML053	Chou en conserve	2	2	
PESTICIDES-FTML053	Chou vert frisé en conserve	4		
PESTICIDES-FTML053	Choucroute en conserve	2		
PESTICIDES-FTML053	Chou-fleur, Congelé	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PESTICIDES-FTML053	Citrouille en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Cocktail de fruits en conserve	12	3	
PESTICIDES-FTML053	Coeur de palmier en conserve	15		
PESTICIDES-FTML053	Concombre en conserve	2	2	
PESTICIDES-FTML053	Confiture d'abricot	2		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de figues	1		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de fraises	1		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de framboises	2		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de gabelle ou cassis en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de goyave	3		
PESTICIDES-FTML053	Confiture de mangue en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Confiture du fruit de bael	1		
PESTICIDES-FTML053	Cornichons en conserve	11	2	
PESTICIDES-FTML053	Courgette, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Courgettes en conserve	2		
PESTICIDES-FTML053	Épinard en conserve	5	4	2
PESTICIDES-FTML053	Figue en conserve	3		
PESTICIDES-FTML053	Fleur de bananier en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Fleur de loroco en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Fraise, Congelée	3		
PESTICIDES-FTML053	Fraises en conserve	3		
PESTICIDES-FTML053	Framboise, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Fruit à pain en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Fruit de bégonia en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Fruit du palmier pêche en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Fruits en conserve	6	3	
PESTICIDES-FTML053	Gelée de gadelles	1		
PESTICIDES-FTML053	Gingembre, Conservé en saumure	1		
PESTICIDES-FTML053	Gombo en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Gombo, Congelé	1		
PESTICIDES-FTML053	Goyave en conserve	4		
PESTICIDES-FTML053	Haricot, Congelé	3	3	
PESTICIDES-FTML053	Haricots en conserve	29	5	
PESTICIDES-FTML053	Jaquier en conserve	6	2	
PESTICIDES-FTML053	Jus d'Ananas	1		
PESTICIDES-FTML053	Jus de Pomme	3		
PESTICIDES-FTML053	Jus de Tomate	1		
PESTICIDES-FTML053	Ketchup	1		
PESTICIDES-FTML053	Laitue salée et conservée dans une sauce de	1		
PESTICIDES-FTML053	Légumes en conserve	14	4	1
PESTICIDES-FTML053	Litchi en conserve	12	4	
PESTICIDES-FTML053	Longane en conserve	4		
PESTICIDES-FTML053	Lotus sacré en conserve	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
PESTICIDES-FTML053	Maïs en conserve	12	1	
PESTICIDES-FTML053	Maïs, Congelé	1		
PESTICIDES-FTML053	Mangue en conserve	12	4	
PESTICIDES-FTML053	Mangue, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Marmelade de citron	1		
PESTICIDES-FTML053	Nectar d'ananas	1	1	
PESTICIDES-FTML053	Nectar de pêche	2		
PESTICIDES-FTML053	Nectar de poire	1	1	
PESTICIDES-FTML053	Oignons en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Olives en conserve	11	4	
PESTICIDES-FTML053	Oranges en conserve	18	1	
PESTICIDES-FTML053	Palmier à sucre en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Pamplemousse en conserve	2	1	
PESTICIDES-FTML053	Papaye, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Pêches en conserve	8	2	
PESTICIDES-FTML053	Piment fort en conserve	3	1	
PESTICIDES-FTML053	Poireau en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Poireau, Congelé	1		
PESTICIDES-FTML053	Poires en conserve	15	2	
PESTICIDES-FTML053	Pois en conserve	4		
PESTICIDES-FTML053	Pois, Congelé	1		
PESTICIDES-FTML053	Poivrons en conserve	12	4	
PESTICIDES-FTML053	Poivrons, Congelés	1		
PESTICIDES-FTML053	Pommes de terre en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Pommes en conserve	3	3	
PESTICIDES-FTML053	Pousse de cactus en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Pousses de bambou en conserve	13	2	
PESTICIDES-FTML053	Prunes en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Pulpe de mûre	1	6	
PESTICIDES-FTML053	Radis en conserve	2		
PESTICIDES-FTML053	Ramboutan en conserve	2	1	
PESTICIDES-FTML053	Relish en conserve	3		
PESTICIDES-FTML053	Rhubarbe, Congelée	1		
PESTICIDES-FTML053	Salade de Suedoise	1		
PESTICIDES-FTML053	Salsifis en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Sauce au piment	1		
PESTICIDES-FTML053	Sauce de salsa	1		
PESTICIDES-FTML053	Tomates en conserve	11	1	
PESTICIDES-FTML053	Tomatillos en conserve	3		
PESTICIDES-FTML053	Yucca/Manioc en conserve	1		
PESTICIDES-FTML053	Yucca/Manioc, Congelé	1		
THIABENDAZOLE	Abricot, Sec	6		
THIABENDAZOLE	Aki en conserve	1		

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Programme	Produit	Nombre de tests	Nombre de positifs	Nombre de violations
THIABENDAZOLE	Ananas en conserve	5		
THIABENDAZOLE	Ananas et papaye	1		
THIABENDAZOLE	Artichauts en conserve	2		
THIABENDAZOLE	Banane en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Betteraves en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Carottes en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Champignons en conserve	5	1	
THIABENDAZOLE	Choucroute en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Citrouille en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Cocktail de fruits en conserve	5		
THIABENDAZOLE	Coeur de palmier en conserve	3		
THIABENDAZOLE	Confiture de mangue en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Cornichons en conserve	3		
THIABENDAZOLE	Figue en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Fruit à pain en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Fruit de bégonia en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Fruit du palmier pêche en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Gingembre, Conservé en saumure	1		
THIABENDAZOLE	Haricot, Congelé	1		
THIABENDAZOLE	Haricots en conserve	6		
THIABENDAZOLE	Jaquier en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Légumes en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Litchi en conserve	5		
THIABENDAZOLE	Longane en conserve	2		
THIABENDAZOLE	Maïs en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Mangue en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Nectar de poire	1	1	
THIABENDAZOLE	Olives en conserve	3		
THIABENDAZOLE	Oranges en conserve	8		
THIABENDAZOLE	Pêches en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Piment fort en conserve	2		
THIABENDAZOLE	Poires en conserve	5		
THIABENDAZOLE	Poivrons en conserve	3		
THIABENDAZOLE	Pommes en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Pousses de bambou en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Ramboutan en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Relish en conserve	1		
THIABENDAZOLE	Tomates en conserve	4		
THIABENDAZOLE	Yucca/Manioc en conserve	1		
Total		1414	150	5

Remarque : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, le nombre total de résultats positifs trouvé peut être supérieur au nombre d'analyses effectuées puisque plus d'un résidu peut être trouvé dans un seul échantillon.

Prévalence de pesticides dans les produits importés de fruits et de légumes transformés

Résidu trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Minimum	Maximum	Violations
Bénomyl	472	47	0.0619	0.0005	0.8260	
Orthophénylphénol	474	37	0.0229	0.0070	0.1030	
Chlorpyrifos	474	9	0.0137	0.0021	0.0486	
Captane	474	8	0.0634	0.0200	0.1570	
Imidazolidine-2-thione (éthylène thiouré)	339	5	0.1042	0.0240	0.2460	2
Endosulfane totale	474	5	0.0165	0.0025	0.0670	
Perméthrine	474	4	0.0168	0.0010	0.0420	
Carbaryl	474	3	0.0571	0.0189	0.0860	
Cyperméthrine	474	3	0.3348	0.0040	0.5443	2
Métalaxyl	474	3	0.0097	0.0059	0.0135	
Iprodione	474	3	0.0083	0.0040	0.0148	
Vinclazoline	474	3	0.0358	0.0220	0.0510	
Bifenthrine	474	2	0.0058	0.0033	0.0083	
Diphénylamine	474	2	0.0151	0.0034	0.0267	
Fenpropathrine	474	2	0.0129	0.0029	0.0228	
Thiabendazole	92	2	0.0405	0.0330	0.0480	
Flusilazole	474	1	0.0544	0.0544	0.0544	
Méthamidophos	474	1	0.0079	0.0079	0.0079	
Ométhoate	474	1	0.0812	0.0812	0.0812	
Cyprodinile	474	1	0.0070	0.0070	0.0070	
Butoxyde de pipéronyle	474	1	0.0730	0.0730	0.0730	
Prochloraze	474	1	0.0150	0.0150	0.0150	
Tébuconazole	474	1	0.0370	0.0370	0.0370	
Tétradifon	474	1	0.0035	0.0035	0.0035	
Triadimérol	474	1	0.0305	0.0305	0.0305	
Azinphos-éthyle	474	1	0.0520	0.0520	0.0520	
3-Hydroxycarbofurane	474	1	0.0250	0.0250	0.0250	
Éthion	474	1	0.3440	0.3440	0.3440	1
Total	150					5

Sommaire de la prévalence des métaux et des éléments dans les produits importés de fruits et de légumes transformés

Métal trouvé	Nombre de tests	Nombre trouvé	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	475	381	2.50	0.10	183.00		13
Arsenic	475	156	0.02	0.00	0.23		1
Bore	475	445	1.43	0.06	35.15		17
Cadmium	475	179	0.01	0.00	0.12		1
Chrome	475	364	0.06	0.01	0.94		
Cuivre	475	430	0.75	0.05	15.60		
Étain	475	440	30.42	0.02	387.10	4	
Fer	475	470	9.19	0.47	263.70		14
Manganèse	475	466	3.08	0.06	128.50		17
Mercure	372	1	0.01	0.01	0.01		
Nickel	475	432	0.16	0.01	12.30		5
Plomb	475	334	0.03	0.00	0.63		1
Sélénium	475	88	0.06	0.01	0.64		
Titane	475	314	0.38	0.01	3.70		1
Zinc	475	472	1.96	0.14	20.69		1
Tout métaux et éléments	7022	4972				4	71

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2: Les infractions relevées dans le groupe « Métaux et éléments » n'ont aucun rapport avec les critères de santé et sécurité établis dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application . Elles indiquent simplement que les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour l'espèce/le tissu ayant fait l'objet de l'analyse.

Sommaire de surveillance de l'analyse des résidus de pesticide dans les produits importés de fruits et de légumes transformés par pays

Pays d'origine	Nombre de tests	Nombre de positifs	Pourcentage de positifs	Nombre de violations	Pourcentage - Violations
COLOMBIE	20	8	40.00	1	5.00
ETATS-UNIS	59	6	10.17	2	3.39
INDE	53	4	7.55	1	1.89
CHINE	354	48	13.56	1	0.28
PAYS-BAS	3	4	133.33		
ISRAEL	5	3	60.00		
SWAZILAND	2	1	50.00		
MAROC	3	1	33.33		
BRESIL	7	2	28.57		
GRECE	4	1	25.00		
THAILANDE	218	32	14.68		
ITALIE	50	7	14.00		
TAÏWAN	38	5	13.16		
EGYPTE	8	1	12.50		
BELGIQUE	27	3	11.11		
CHILI	18	2	11.11		
FRANCE	20	2	10.00		
TURQUIE	42	4	9.52		
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	11	1	9.09		
MEXIQUE	105	8	7.62		
PHILIPPINES	16	1	6.25		
ESPAGNE	60	3	5.00		
PEROU	26	1	3.85		
COSTA RICA	28	1	3.57		
AFRIQUE DU SUD	38	1	2.63		
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2				
BULGARIE	9				
CROATIE	8				
REPUBLIQUE DOMINICAINE	8				
EQUATEUR	44				
ALLEMAGNE	7				
GHANA	2				
GUAM	3				
GUATEMALA	13				
GUYANE	4				
HONG-KONG	3				
INDONESIE	4				
IRAN	3				
JAMAÏQUE	20				
LIBAN	3				
MOLDAVIE	2				

Pays d'origine	Nombre de tests	Nombre de positifs	Pourcentage de positifs	Nombre de violations	Pourcentage - Violations
PAKISTAN	3				
POLOGNE	13				
SRI LANKA	4				
TRINITÉ-ET-TOBAGO	20				
EMIRATS ARABES UNIS	8				
VIËT NAM	16				
Tous (à l'exclusion des métaux)	1414	150		5	

Remarque - Il est possible qu'une valeur soit supérieure à 100 % si, par exemple, il y avait plus d'un résidu trouvé par échantillon. (Un exemple serait que 10 échantillons contenaient chacun deux résidus; le pourcentage de résultats positifs serait alors estimé à 200 %. De telles aberrations pourraient survenir uniquement lorsque les échantillons sont de petite taille.)

Surveillance des tests de résidus dans les produits importés de fruits et de légumes transformés par pays et par test spécifique

Abricot, Sec

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
AMITRAZE	TURQUIE	1	Amitraze					
EBDC(ETU)	TURQUIE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	6	Prévérification de Pesticide	4				
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	6	Captane	4	0.0823	0.0280	0.1570	
THIABENDAZOLE	TURQUIE	6	Thiabendazole					

Abricots en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MAROC	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MAROC	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MAROC	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	MAROC	1	Endosulfane totale	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-FTML053	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Prévérification de Pesticide					

Aki en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	JAMAÏQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	JAMAÏQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	JAMAÏQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	JAMAÏQUE	1	Thiabendazole					

Ananas en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDONESIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PHILIPPINES	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	20	Bénomyl					
BÉNOMYL	VIËT NAM	3	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAKISTAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Ananas en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	THAILANDE	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	VIËT NAM	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAILANDE	2	Formétanate					
FORMÉTANATE	VIËT NAM	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	2	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	INDONESIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PAKISTAN	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	20	Prévéfification de Pesticide	12				
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	20	Orthophénylphénol	12	0.0245	0.0137	0.0530	
PESTICIDES-FTML053	VIËT NAM	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	3	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	VIËT NAM	1	Thiabendazole					

Ananas et papaye

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Thiabendazole					

Artichauts en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHILI	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	EMIRATS ARABES UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	6	Bénomyl	1	0.0132	0.0132	0.0132	
BÉNOMYL	PEROU	5	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHILI	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EMIRATS ARABES UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHILI	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EMIRATS ARABES UNIS	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EQUATEUR	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	5	Prévéfification de Pesticide					

Artichauts en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	PEROU	5	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	PEROU	5	Iprodione	1	0.0040	0.0040	0.0040	
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	2	Thiabendazole					

Asperge en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	10	Bénomyl	2	0.0398	0.0347	0.0448	
BÉNOMYL	PEROU	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	3	0.0797	0.0240	0.1810	1
PESTICIDES-FTML053	CHILI	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	9	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	9	Cyperméthrine	1	0.0040	0.0040	0.0040	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	9	Fenpropathrine	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	9	Ométhoate	1	0.0812	0.0812	0.0812	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	9	Orthophénylphénol	1	0.0080	0.0080	0.0080	
PESTICIDES-FTML053	PEROU	2	Prévérification de Pesticide					

Asperge, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	1	0.0082	0.0082	0.0082	
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	2	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	2	Chlorpyrifos	1	0.0056	0.0056	0.0056	

Aubergine en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GHANA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	VIËT NAM	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	GHANA	1	Prévérification de Pesticide					

Aubergine en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	1	Prévérification de Pesticide					

Banane en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAÏLANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	1	Thiabendazole					

Betteraves en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BULGARIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BULGARIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	POLOGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BULGARIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EGYPTE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	EGYPTE	1	Orthophénylphénol	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Brocoli en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide					

Brocoli, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Brocoli, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide					

Calalou en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	JAMAÏQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	JAMAÏQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	JAMAÏQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Carotte, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Carottes en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BELGIQUE	1	Thiabendazole					

Céleri en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Céleri en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					

Céleri-rave en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Pré vérification de Pesticide					

Cerise en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ITALIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	GUATEMALA	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	2	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	2	Tébuconazole	1	0.0370	0.0370	0.0370	

Champignon, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Pré vérification de Pesticide					

Champignons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	30	Bénomyl	14	0.0632	0.0089	0.1213	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl	1	0.0670	0.0670	0.0670	

Champignons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDONESIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl	1	0.0732	0.0732	0.0732	
BÉNOMYL	POLOGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TAÏWAN	7	Bénomyl	2	0.0498	0.0205	0.0790	
BÉNOMYL	VIËT NAM	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	22	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	29	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	29	Bifenthrine	1	0.0033	0.0033	0.0033	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	29	Endosulfane totale	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDONESIE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	POLOGNE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TAÏWAN	9	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole	1	0.0480	0.0480	0.0480	
THIABENDAZOLE	TAÏWAN	3	Thiabendazole					

Châtaigne d'eau en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	3	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	5	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	3	Pré vérification de Pesticide					

Chili en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Chou de Bruxelles, Frais

Chou de Bruxelles, Frais

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					

Chou en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	1	3-Hydroxycarbofurane	1	0.0250	0.0250	0.0250	
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	1	Orthophénylphénol	1	0.0150	0.0150	0.0150	

Chou vert frisé en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ALLEMAGNE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ALLEMAGNE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ALLEMAGNE	3	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	BRESIL	1	Prévéfification de Pesticide					

Choucroute en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ETATS-UNIS	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Chou-fleur, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					

Chou-fleur, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					

Citrouille en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Cocktail de fruits en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	4	Bénomyl	3	0.0130	0.0118	0.0140	
BÉNOMYL	THAILANDE	3	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	6	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	3	Prévérification de Pesticide	3				
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	3	Orthophénylphénol	3	0.0302	0.0246	0.0341	
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	CHINE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	1	Thiabendazole					

Coeur de palmier en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COSTA RICA	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUYANE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Coeur de palmier en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	EQUATEUR	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUYANE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	EQUATEUR	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	COSTA RICA	5	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EQUATEUR	9	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	GUYANE	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	EQUATEUR	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	GUYANE	1	Thiabendazole					

Concombre en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	INDE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ISRAEL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MOLDAVIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ISRAEL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MOLDAVIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	INDE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ISRAEL	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ISRAEL	1	Endosulfane totale	1	0.0670	0.0670	0.0670	
PESTICIDES-FTML053	ISRAEL	1	Triadiménol	1	0.0305	0.0305	0.0305	

Confiture d'abricot

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CROATIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BOSNIE-HERZÉGOVINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CROATIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	CROATIE	1	Prévéfification de Pesticide					

Confiture de bleuets

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Confiture de bleuets

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	POLOGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Confiture de figes

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	1	Prévérification de Pesticide					

Confiture de fraises

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	TURQUIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	1	Prévérification de Pesticide					

Confiture de framboises

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CROATIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CROATIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CROATIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Confiture de gabelle ou cassis en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CROATIE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	CROATIE	1	Prévérification de Pesticide					

Confiture de goyave

Confiture de goyave

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	JAMAÏQUE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	JAMAÏQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	JAMAÏQUE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Prévérification de Pesticide					

Confiture de mangue en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	JAMAÏQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	JAMAÏQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	JAMAÏQUE	1	Thiabendazole					

Confiture d'oranges

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					

Confiture du fruit de bael

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	SRI LANKA	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	SRI LANKA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	SRI LANKA	1	Prévérification de Pesticide					

Cornichons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	INDE	8	Bénomyl					
BÉNOMYL	IRAN	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	POLOGNE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BOSNIE-HERZÉGOVINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Cornichons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	INDE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	IRAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAIWAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	2	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	6	Prévéfification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	INDE	6	Métalaxyl	2	0.0097	0.0059	0.0135	
PESTICIDES-FTML053	IRAN	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	POLOGNE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	1	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	TAIWAN	1	Thiabendazole					

Courgette, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévéfification de Pesticide					

Courgettes en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	1	Prévéfification de Pesticide					

Cuisses de volailles en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Épinard en conserve

Épinard en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PAYS-BAS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	3	Prévéfification de Pesticide	3				
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	3	Cyperméthrine	2	0.5002	0.4560	0.5443	2
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	3	Perméthrine	2	0.0320	0.0220	0.0420	
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	1	Prévéfification de Pesticide					

Figue en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COLOMBIE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	1	Thiabendazole					

Fleur de bananier en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	1	Prévéfification de Pesticide					

Fleur de loroco en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	GUATEMALA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	GUATEMALA	1	Prévéfification de Pesticide					

Fraise, Congelée

Fraise, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	3	Bénomyl	1	0.0140	0.0140	0.0140	
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	3	Prévérification de Pesticide					

Fraises en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ESPAGNE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHILI	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	3	Prévérification de Pesticide					

Framboise, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl	1	0.0088	0.0088	0.0088	
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHILI	1	Prévérification de Pesticide					

Fruit à pain en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	JAMAÏQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	JAMAÏQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	JAMAÏQUE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	JAMAÏQUE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	JAMAÏQUE	1	Thiabendazole					

Fruit de bégonia en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					

Fruit de bégonia en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					

Fruit de la passion en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Fruit du palmier pêche en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	COLOMBIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	COLOMBIE	1	Thiabendazole					

Fruits en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BRESIL	1	Bénomyl	1	0.0680	0.0680	0.0680	
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl	1	0.0230	0.0230	0.0230	
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAILANDE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BRESIL	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	BRESIL	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	BRESIL	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	BRESIL	1	Perméthrine	1	0.0020	0.0020	0.0020	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	2	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	2	Orthophénylphénol	1	0.0250	0.0250	0.0250	
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	2	Perméthrine	1	0.0010	0.0010	0.0010	

Gelée de gadelles

Gelée de gadelles

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	1	Pré vérification de Pesticide					

Gingembre, Conservé en saumure

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					

Gombo en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	INDE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	INDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	INDE	1	Pré vérification de Pesticide					

Gombo, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	GUATEMALA	1	Pré vérification de Pesticide					

Goyave en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Goyave en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
FORMÉTANATE	MEXIQUE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Prévérification de Pesticide					

Haricot, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl	1	0.0194	0.0194	0.0194	
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	2	Prévérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	2	Iprodione	1	0.0060	0.0060	0.0060	
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	2	Vinclozoline	2	0.0427	0.0343	0.0510	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	BELGIQUE	1	Thiabendazole					

Haricots en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl	1	0.0300	0.0300	0.0300	
BÉNOMYL	INDE	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	LIBAN	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	6	Bénomyl	1	0.0410	0.0410	0.0410	
BÉNOMYL	PÉROU	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	PHILIPPINES	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	7	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	LIBAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Haricots en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	PHILIPPINES	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	7	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	7	Fenpropathrine	1	0.0228	0.0228	0.0228	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	7	Méthamidophos	1	0.0079	0.0079	0.0079	
PESTICIDES-FTML053	EQUATEUR	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	2	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	2	Vinclozoline	1	0.0220	0.0220	0.0220	
PESTICIDES-FTML053	INDE	3	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	INDE	3	Orthophénylphénol	1	0.0152	0.0152	0.0152	
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Chlorpyrifos	1	0.0080	0.0080	0.0080	
PESTICIDES-FTML053	LIBAN	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	5	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PEROU	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	2	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	PHILIPPINES	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Thiabendazole					

Jaquier en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	5	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAÏLANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	6	Pré vérification de Pesticide	2				
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	6	Orthophénylphénol	2	0.0220	0.0190	0.0250	
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	1	Thiabendazole					

Jus d'Ananas

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	EMIRATS ARABES UNIS	1	Bénomyl					

Jus d'Ananas

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	EMIRATS ARABES UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	EMIRATS ARABES UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Jus de Pomme

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	EMIRATS ARABES UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EMIRATS ARABES UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Jus de Tomate

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BULGARIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BULGARIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BULGARIE	1	Prévérification de Pesticide					

Ketchup

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	GUATEMALA	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	GUATEMALA	1	Prévérification de Pesticide					

Laitue salée et conservée dans une sauce de soya

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	TAIWAN	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	TAIWAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	1	Prévérification de Pesticide					

Légumes en conserve

Légumes en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	4	Bénomyl	1	0.0093	0.0093	0.0093	
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	EGYPTE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PHILIPPINES	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Préverification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Azinphos-éthyle	1	0.0520	0.0520	0.0520	
PESTICIDES-FTML053	COSTA RICA	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EQUATEUR	2	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	4	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	2	Préverification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	INDE	2	Éthion	1	0.3440	0.3440	0.3440	1
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	1	Préverification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	1	Prochloraze	1	0.0150	0.0150	0.0150	
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	1	Préverification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	1	Orthophénylphénol	1	0.1030	0.1030	0.1030	
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					

Litchi en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	5	Bénomyl	1	0.0198	0.0198	0.0198	
BÉNOMYL	THAILANDE	7	Bénomyl	1	0.0082	0.0082	0.0082	
EBDC(ETU)	CHINE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAILANDE	6	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	THAILANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	4	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	8	Préverification de Pesticide	4				
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	8	Carbaryl	1	0.0664	0.0664	0.0664	
PESTICIDES-FTML053	THAILANDE	8	Orthophénylphénol	3	0.0230	0.0110	0.0300	
THIABENDAZOLE	CHINE	1	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	THAILANDE	4	Thiabendazole					

Longane en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	4	Bénomyl					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAÏLANDE	2	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	4	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	2	Thiabendazole					

Lotus sacré en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	1	Prévérification de Pesticide					

Maïs en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	VIËT NAM	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COLOMBIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAÏLANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Orthophénylphénol	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	8	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	VIËT NAM	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	1	Thiabendazole					

Maïs, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Prévérification de Pesticide					

Mangue en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	INDE	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PAKISTAN	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	9	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	THAÏLANDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	GUATEMALA	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	2	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	8	Préverification de Pesticide	4				
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	8	Orthophénylphénol	4	0.0204	0.0106	0.0360	
THIABENDAZOLE	GUATEMALA	1	Thiabendazole					

Mangue, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Préverification de Pesticide					

Marmelade

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	ÉTATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					

Marmelade de citron

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Préverification de Pesticide					

Nectar d'ananas

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					

Nectar d'ananas

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Carbaryl	1	0.0189	0.0189	0.0189	

Nectar de pêche

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ITALIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Nectar de poire

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	ITALIE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Captane	1	0.0200	0.0200	0.0200	
THIABENDAZOLE	ITALIE	1	Thiabendazole	1	0.0330	0.0330	0.0330	

Oignons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					

Olives en conserve

Olives en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ESPAGNE	5	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ISRAEL	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	ESPAGNE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	7	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	7	Orthophénylphénol	1	0.0200	0.0200	0.0200	
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ISRAEL	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ISRAEL	1	Endosulfane totale	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Chlorpyriphos	1	0.0021	0.0021	0.0021	
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Endosulfane totale	1	0.0029	0.0029	0.0029	
PESTICIDES-FTML053	PEROU	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ESPAGNE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ETATS-UNIS	1	Thiabendazole					

Oranges en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	14	Bénomyl					
BÉNOMYL	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	9	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	CHINE	5	Formétanate					
FORMÉTANATE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	17	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	17	Butoxyde de pipéronyle	1	0.0730	0.0730	0.0730	
PESTICIDES-FTML053	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	7	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1	Thiabendazole					

Palmier à sucre en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	PHILIPPINES	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	1	Pré vérification de Pesticide					

Pamplemousse en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	EGYPTE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	SWAZILAND	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	EGYPTE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	SWAZILAND	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	SWAZILAND	1	Orthophénylphénol	1	0.0157	0.0157	0.0157	

Papaye en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	SRI LANKA	1	Bénomyl					

Papaye, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.0360	0.0360	0.0360	
PESTICIDES-FTML053	COSTA RICA	1	Prévérification de Pesticide					

Patates douces en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					

Pêches en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	3	Bénomyl	2	0.0349	0.0078	0.0619	
BÉNOMYL	GRECE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PHILIPPINES	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GRECE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	1	Formétanate					

Pêches en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	2	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	3	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	CHINE	3	Chlorpyrifos	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-FTML053	GRECE	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	GRECE	1	Cyprodinile	1	0.0070	0.0070	0.0070	
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PHILIPPINES	1	Prévérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	AFRIQUE DU SUD	1	Thiabendazole					

Piment fort en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	2	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	2	Chlorpyrifos	1	0.0290	0.0290	0.0290	
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	2	Thiabendazole					

Poireau en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	VIËT NAM	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	VIËT NAM	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	VIËT NAM	1	Prévérification de Pesticide					

Poireau, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Poiros en conserve

Poires en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	3	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHILI	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	CHINE	7	Bénomyl	6	0.0247	0.0005	0.0519	
BÉNOMYL	FRANCE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHILI	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	CHINE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	FRANCE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	AFRIQUE DU SUD	1	Formétanate					
FORMÉTANATE	CHINE	2	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	3	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	3	Diphénylamine	1	0.0034	0.0034	0.0034	
PESTICIDES-FTML053	CHILI	1	Prévéfification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	CHILI	1	Carbaryl	1	0.0860	0.0860	0.0860	
PESTICIDES-FTML053	CHINE	8	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	FRANCE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	2	Prévéfification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	CHINE	4	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	ITALIE	1	Thiabendazole					

Pois en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	EQUATEUR	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	EQUATEUR	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	EQUATEUR	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	1	Prévéfification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PEROU	1	Prévéfification de Pesticide					

Pois, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
-----------	---------	--------------------------------	----------------	----------------------------------	---------	-----	-----	------------

Pois, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Préverification de Pesticide					

Poivrons en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	AFRIQUE DU SUD	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	ESPAGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	GUAM	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
BÉNOMYL	PEROU	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	POLOGNE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	3	Bénomyl					
EBDC(ETU)	AFRIQUE DU SUD	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	GUAM	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	4	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	PEROU	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	POLOGNE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	AFRIQUE DU SUD	2	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ESPAGNE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	GUAM	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	5	Préverification de Pesticide	3				
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	5	Bifenthrine	1	0.0083	0.0083	0.0083	
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	5	Captane	1	0.0750	0.0750	0.0750	
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	5	Chlorpyrifos	2	0.0313	0.0140	0.0486	
PESTICIDES-FTML053	PEROU	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	POLOGNE	1	Préverification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	1	Préverification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	3	Thiabendazole					

Poivrons, Congelés

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Préverification de Pesticide					

Pommes de terre en conserve

Pommes de terre en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Pommes en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	1	Bénomyl	1	0.0070	0.0070	0.0070	
BÉNOMYL	INDE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	PAYS-BAS	1	Bénomyl	1	0.1237	0.1237	0.1237	
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ETATS-UNIS	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	INDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	INDE	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	INDE	1	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	PAYS-BAS	1	Prévérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	PAYS-BAS	1	Captane	1	0.0210	0.0210	0.0210	
PESTICIDES-FTML053	PAYS-BAS	1	Chlorpyrifos	1	0.0025	0.0025	0.0025	
PESTICIDES-FTML053	PAYS-BAS	1	Diphénylamine	1	0.0267	0.0267	0.0267	
THIABENDAZOLE	INDE	1	Thiabendazole					

Pousse de cactus en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Prévérification de Pesticide					

Pousses de bambou en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	9	Bénomyl					
BÉNOMYL	TAIWAN	2	Bénomyl					
BÉNOMYL	THAÏLANDE	4	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	8	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	THAÏLANDE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	8	Prévérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	2	Prévérification de Pesticide	1				

Pousses de bambou en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PESTICIDES-FTML053	TAIWAN	2	Orthophénylphénol	1	0.0118	0.0118	0.0118	
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	3	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	3	Orthophénylphénol	1	0.0180	0.0180	0.0180	
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	1	Thiabendazole					

Prunes en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	HONG-KONG	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	HONG-KONG	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	HONG-KONG	1	Pré vérification de Pesticide					

Pulpe de mûre

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COLOMBIE	1	Bénomyl	1	0.2310	0.2310	0.2310	
EBDC(ETU)	COLOMBIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)	1	0.2460	0.2460	0.2460	1
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Captane	1	0.0620	0.0620	0.0620	
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Chlorpyrifos	1	0.0113	0.0113	0.0113	
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Flusilazole	1	0.0544	0.0544	0.0544	
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Iprodione	1	0.0148	0.0148	0.0148	
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Métalaxyl	1	0.0098	0.0098	0.0098	
PESTICIDES-FTML053	COLOMBIE	1	Tétradifon	1	0.0035	0.0035	0.0035	

Radis en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	CHINE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	CHINE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TAÏWAN	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	CHINE	2	Pré vérification de Pesticide					

Raisins en conserve

Raisins en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	1	Bénomyl	1	0.8260	0.8260	0.8260	

Ramboutan en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	THAÏLANDE	2	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	2	Préverification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	THAÏLANDE	2	Orthophénylphénol	1	0.0092	0.0092	0.0092	
THIABENDAZOLE	THAÏLANDE	1	Thiabendazole					

Relish en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	TRINITÉ-ET-TOBAGO	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	TRINITÉ-ET-TOBAGO	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	TRINITÉ-ET-TOBAGO	3	Préverification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1	Thiabendazole					

Rhubarbe, Congelée

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	POLOGNE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	POLOGNE	1	Préverification de Pesticide					

Salade de Suedoise

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	POLOGNE	1	Bénomyl					
PESTICIDES-FTML053	POLOGNE	1	Préverification de Pesticide					

Salsifis en conserve

Salsifis en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BELGIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BELGIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BELGIQUE	1	Pré vérification de Pesticide					

Sauce au piment

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	TURQUIE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	TURQUIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	1	Pré vérification de Pesticide					

Sauce de salsa

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Pré vérification de Pesticide					

Tomates en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	BULGARIE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ETATS-UNIS	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	ITALIE	6	Bénomyl					
BÉNOMYL	MEXIQUE	1	Bénomyl					
BÉNOMYL	TURQUIE	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	BULGARIE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	ITALIE	5	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
EBDC(ETU)	TURQUIE	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	BULGARIE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ETATS-UNIS	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	6	Pré vérification de Pesticide	1				
PESTICIDES-FTML053	ITALIE	6	Orthophénylphénol	1	0.0110	0.0110	0.0110	
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	1	Pré vérification de Pesticide					
PESTICIDES-FTML053	TURQUIE	2	Pré vérification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	ITALIE	2	Thiabendazole					
THIABENDAZOLE	MEXIQUE	1	Thiabendazole					

Tomates en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
THIABENDAZOLE	TURQUIE	1	Thiabendazole					

Tomatillos en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	MEXIQUE	4	Bénomyl					
EBDC(ETU)	MEXIQUE	3	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	MEXIQUE	3	Prévéification de Pesticide					

Yucca/Manioc en conserve

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COSTA RICA	2	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	2	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
FORMÉTANATE	COSTA RICA	1	Formétanate					
PESTICIDES-FTML053	COSTA RICA	1	Prévéification de Pesticide					
THIABENDAZOLE	COSTA RICA	1	Thiabendazole					

Yucca/Manioc, Congelé

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
BÉNOMYL	COSTA RICA	1	Bénomyl					
EBDC(ETU)	COSTA RICA	1	Imidazolidine-2-thione (éthylène thiourée)					
PESTICIDES-FTML053	COSTA RICA	1	Prévéification de Pesticide					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits importés de fruits et de légumes transformés

Abricot, Sec							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	9.0250	7.4000	10.6500		1
Arsenic	2	2	0.0161	0.0101	0.0220		
Bore	2	2	32.6750	30.2000	35.1500		2
Cadmium	2	1	0.0027	0.0027	0.0027		
Chrome	2	2	0.1085	0.0670	0.1500		
Cuivre	2	2	3.8800	3.4000	4.3600		
Étain	2	2	1.4775	0.4000	2.5550		
Fer	2	2	15.8400	14.2800	17.4000		
Manganèse	2	2	2.4665	1.9930	2.9400		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	0.8230	0.7100	0.9360		
Plomb	2	2	0.0190	0.0119	0.0260		
Sélénium	2	2	0.0650	0.0200	0.1100		
Titane	2	2	1.0610	0.3000	1.8220		
Zinc	2	2	3.5180	2.8000	4.2360		
Tout métaux et éléments	29	27					3

Abricots en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	2	1.9780	0.1660	3.7900		
Arsenic	4	1	0.0052	0.0052	0.0052		
Bore	4	4	3.4640	2.3650	4.3760		
Cadmium	4	0					
Chrome	4	3	0.0373	0.0260	0.0460		
Cuivre	4	4	0.3675	0.2500	0.5770		
Étain	4	4	114.0445	2.8780	237.0000		
Fer	4	4	3.0503	1.7760	5.2630		
Manganèse	4	4	0.3138	0.1530	0.5690		
Mercuré	4	0					
Nickel	4	4	0.0313	0.0220	0.0460		
Plomb	4	4	0.0223	0.0024	0.0506		
Sélénium	4	0					
Titane	4	2	0.1475	0.1090	0.1860		
Zinc	4	4	1.1235	0.6340	2.3280		
Tout métaux et éléments	60	40					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Aki en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1410	0.1410	0.1410		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.5830	1.5830	1.5830		
Cadmium	1	1	0.0288	0.0288	0.0288		
Chrome	1	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Cuivre	1	1	2.3470	2.3470	2.3470		
Étain	1	1	25.7800	25.7800	25.7800		
Fer	1	1	4.9510	4.9510	4.9510		
Manganèse	1	1	1.6890	1.6890	1.6890		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.2390	0.2390	0.2390		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.8390	0.8390	0.8390		
Zinc	1	1	4.0070	4.0070	4.0070		
Tout métaux et éléments	15	11					

Ananas en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	30	10	0.7592	0.1120	3.5000		
Arsenic	30	7	0.0090	0.0064	0.0110		
Bore	30	28	0.7035	0.3330	1.4000		
Cadmium	30	6	0.0199	0.0091	0.0641		
Chrome	30	28	0.0691	0.0120	0.1500		
Cuivre	30	26	0.4563	0.1230	0.9190		
Étain	30	30	80.8937	0.2000	192.2000		
Fer	30	29	2.1842	1.0660	4.5000		
Manganèse	30	30	16.5211	1.1750	40.0000		11
Mercuré	24	0					
Nickel	30	28	0.1123	0.0170	0.5190		
Plomb	30	27	0.0214	0.0022	0.1400		
Sélénium	30	0					
Titane	30	9	0.1561	0.1010	0.2220		
Zinc	30	30	0.7706	0.3500	1.4800		
Tout métaux et éléments	444	288					11

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Artichauts en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	14	11	0.9526	0.1400	2.9000		
Arsenic	14	5	0.0080	0.0050	0.0100		
Bore	14	14	2.0267	0.9640	4.5000		
Cadmium	14	6	0.0131	0.0037	0.0200		
Chrome	14	14	0.0909	0.0400	0.2210		
Cuivre	14	13	0.7253	0.2390	1.3400		
Étain	14	14	50.1879	0.2000	153.3000		
Fer	14	14	4.2916	2.0550	12.3000		
Manganèse	14	14	1.2154	0.7890	2.4760		
Mercuré	9	0					
Nickel	14	14	0.0961	0.0320	0.2700		
Plomb	14	11	0.0277	0.0070	0.0800		
Sélénium	14	4	0.0248	0.0210	0.0300		
Titane	14	10	0.3833	0.0300	0.6450		
Zinc	14	14	2.3077	1.2380	5.6600		
Tout métaux et éléments	205	158					

Asperge en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	17	17	1.4079	0.4750	3.7210		
Arsenic	17	6	0.0088	0.0052	0.0205		
Bore	17	17	0.8876	0.4920	1.9010		
Cadmium	17	7	0.0235	0.0027	0.0991		
Chrome	17	15	0.0223	0.0120	0.0370		
Cuivre	17	17	0.8081	0.4390	1.2520		
Étain	17	17	2.8676	0.0320	22.8800		
Fer	17	17	20.6258	6.2380	60.9700		1
Manganèse	17	17	1.0796	0.5630	2.6750		
Mercuré	16	0					
Nickel	17	17	0.1253	0.0300	0.4090		
Plomb	17	14	0.0085	0.0024	0.0700		
Sélénium	17	5	0.0526	0.0210	0.1230		
Titane	17	16	0.4282	0.1790	0.7960		
Zinc	17	17	2.6471	1.2020	4.9830		
Tout métaux et éléments	254	199					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Asperge, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	2.5485	2.3500	2.7470		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	1.7340	1.5320	1.9360		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0105	0.0100	0.0110		
Cuivre	2	2	1.2700	1.2410	1.2990		
Étain	2	2	0.0320	0.0280	0.0360		
Fer	2	2	7.7095	7.6300	7.7890		
Manganèse	2	2	2.3250	2.0810	2.5690		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.4475	0.2940	0.6010		
Plomb	2	2	0.0049	0.0047	0.0050		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.7500	0.7490	0.7510		
Zinc	2	2	4.4360	4.2240	4.6480		
Tout métaux et éléments	30	22					

Aubergine en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	10.8092	0.1330	49.4100		1
Arsenic	5	4	0.0627	0.0051	0.2287		1
Bore	5	5	1.3920	0.7000	2.1240		
Cadmium	5	5	0.0095	0.0028	0.0167		
Chrome	5	4	0.0258	0.0120	0.0520		
Cuivre	5	5	0.7140	0.5400	0.9340		
Étain	5	5	0.9908	0.1520	2.2490		
Fer	5	5	6.1512	3.0260	12.6100		
Manganèse	5	5	2.1700	0.8700	3.6030		
Mercuré	4	0					
Nickel	5	5	0.0758	0.0430	0.1200		
Plomb	5	5	0.0241	0.0118	0.0500		
Sélénium	5	2	0.0665	0.0400	0.0930		
Titane	5	4	0.4050	0.2560	0.7760		
Zinc	5	5	1.3328	1.0010	1.9660		
Tout métaux et éléments	74	64					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Banane en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.3270	0.3270	0.3270		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0160	0.0160	0.0160		
Cuivre	1	1	0.5730	0.5730	0.5730		
Étain	1	1	3.8450	3.8450	3.8450		
Fer	1	1	8.5560	8.5560	8.5560		
Manganèse	1	1	5.6370	5.6370	5.6370		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0170	0.0170	0.0170		
Plomb	1	1	0.0031	0.0031	0.0031		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3110	0.3110	0.3110		
Zinc	1	1	0.7970	0.7970	0.7970		
Tout métaux et éléments	15	10					

Betteraves en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	1.4250	0.4730	3.1000		
Arsenic	3	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	3	3	1.6950	1.0720	2.0130		
Cadmium	3	3	0.0202	0.0092	0.0415		
Chrome	3	2	0.1025	0.0390	0.1660		
Cuivre	3	2	0.6615	0.6080	0.7150		
Étain	3	2	2.4575	0.5000	4.4150		
Fer	3	3	4.2493	3.1500	6.3000		
Manganèse	3	3	1.7783	1.1800	2.3330		
Mercuré	2	0					
Nickel	3	2	0.0655	0.0610	0.0700		
Plomb	3	2	0.0310	0.0119	0.0500		
Sélénium	3	0					
Titane	3	2	0.2030	0.1860	0.2200		
Zinc	3	3	2.3410	1.3520	3.2810		
Tout métaux et éléments	44	31					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Brocoli en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	2.8500	2.8000	2.9000		
Arsenic	2	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	2	2	4.6000	4.1000	5.1000		1
Cadmium	2	2	0.0150	0.0100	0.0200		
Chrome	2	0					
Cuivre	2	0					
Étain	2	1	0.2000	0.2000	0.2000		
Fer	2	2	4.9000	3.8000	6.0000		
Manganèse	2	2	2.4850	1.7500	3.2200		
Nickel	2	2	0.1600	0.1300	0.1900		
Plomb	2	2	0.0400	0.0400	0.0400		
Sélénium	2	0					
Titane	2	0					
Zinc	2	2	2.1700	1.4200	2.9200		
Tout métaux et éléments	28	19					1

Brocoli, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.3030	0.1730	0.4330		
Arsenic	2	2	0.0064	0.0056	0.0072		
Bore	2	2	2.6600	1.8380	3.4820		
Cadmium	2	2	0.0062	0.0026	0.0098		
Chrome	2	0					
Cuivre	2	2	0.3580	0.2840	0.4320		
Étain	2	2	0.2040	0.0440	0.3640		
Fer	2	2	4.7795	3.8050	5.7540		
Manganèse	2	2	1.9440	1.5390	2.3490		
Mercurure	2	0					
Nickel	2	2	0.0600	0.0350	0.0850		
Plomb	2	1	0.0032	0.0032	0.0032		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.4915	0.4140	0.5690		
Zinc	2	2	1.8920	1.8730	1.9110		
Tout métaux et éléments	30	23					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Calalou en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	3.0050	3.0050	3.0050		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.2380	2.2380	2.2380		
Cadmium	1	1	0.0545	0.0545	0.0545		
Chrome	1	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Cuivre	1	1	0.4260	0.4260	0.4260		
Étain	1	1	0.8440	0.8440	0.8440		
Fer	1	1	14.7700	14.7700	14.7700		
Manganèse	1	1	3.8500	3.8500	3.8500		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0190	0.0190	0.0190		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3180	0.3180	0.3180		
Zinc	1	1	2.3710	2.3710	2.3710		
Tout métaux et éléments	15	11					

Carotte, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3220	0.3220	0.3220		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.2300	2.2300	2.2300		
Cadmium	1	1	0.0202	0.0202	0.0202		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.2560	0.2560	0.2560		
Étain	1	0					
Fer	1	1	3.1800	3.1800	3.1800		
Manganèse	1	1	1.7950	1.7950	1.7950		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0290	0.0290	0.0290		
Plomb	1	1	0.0161	0.0161	0.0161		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2750	0.2750	0.2750		
Zinc	1	1	3.0620	3.0620	3.0620		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Carottes en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	0.9772	0.2250	2.6000		
Arsenic	5	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	5	5	1.9852	1.0990	3.6000		
Cadmium	5	4	0.0093	0.0027	0.0200		
Chrome	5	3	0.0373	0.0170	0.0700		
Cuivre	5	4	0.3250	0.2410	0.4030		
Étain	5	3	1.7520	0.2640	3.8960		
Fer	5	5	6.7984	2.8830	15.5000		
Manganèse	5	5	0.9446	0.4530	1.8800		
Mercuré	3	0					
Nickel	5	5	0.0586	0.0180	0.1300		
Plomb	5	5	0.0229	0.0025	0.0500		
Sélénium	5	0					
Titane	5	4	0.2025	0.0400	0.4050		
Zinc	5	5	1.2942	0.7360	2.0390		
Tout métaux et éléments	73	54					

Céleri en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.2230	0.2230	0.2230		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.3650	2.3650	2.3650		
Cadmium	1	1	0.0099	0.0099	0.0099		
Chrome	1	1	0.0150	0.0150	0.0150		
Cuivre	1	1	0.4540	0.4540	0.4540		
Étain	1	1	0.0460	0.0460	0.0460		
Fer	1	1	2.0050	2.0050	2.0050		
Manganèse	1	1	0.2740	0.2740	0.2740		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0190	0.0190	0.0190		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1130	0.1130	0.1130		
Zinc	1	1	0.7550	0.7550	0.7550		
Tout métaux et éléments	15	11					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Céleri-rave en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.6650	0.6650	0.6650		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.0450	2.0450	2.0450		
Cadmium	1	1	0.0232	0.0232	0.0232		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.3540	0.3540	0.3540		
Étain	1	1	0.2530	0.2530	0.2530		
Fer	1	1	3.2390	3.2390	3.2390		
Manganèse	1	1	0.5060	0.5060	0.5060		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0440	0.0440	0.0440		
Plomb	1	1	0.0041	0.0041	0.0041		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2450	0.2450	0.2450		
Zinc	1	1	1.0150	1.0150	1.0150		
Tout métaux et éléments	15	11					

Cerise en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	2	1.8770	1.0540	2.7000		
Arsenic	4	2	0.0096	0.0091	0.0100		
Bore	4	4	2.3163	0.3400	6.3000		1
Cadmium	4	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	4	2	0.0185	0.0170	0.0200		
Cuivre	4	4	0.5648	0.2930	1.1200		
Étain	4	4	1.7023	0.1050	3.3290		
Fer	4	4	3.0500	1.4870	4.7000		
Manganèse	4	4	0.7190	0.2070	1.3900		
Mercuré	3	0					
Nickel	4	3	0.0500	0.0120	0.1200		
Plomb	4	2	0.0777	0.0400	0.1153		
Sélénium	4	0					
Titane	4	3	0.3203	0.1660	0.6160		
Zinc	4	3	0.3883	0.3190	0.4980		
Tout métaux et éléments	59	38					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Champignon, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	1	0.0151	0.0151	0.0151		
Bore	1	1	0.4530	0.4530	0.4530		
Cadmium	1	1	0.0028	0.0028	0.0028		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	2.1650	2.1650	2.1650		
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.1200	2.1200	2.1200		
Manganèse	1	1	1.6410	1.6410	1.6410		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	1	0.0860	0.0860	0.0860		
Titane	1	1	0.1370	0.1370	0.1370		
Zinc	1	1	3.4900	3.4900	3.4900		
Tout métaux et éléments	15	9					

Champignons en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	43	41	3.7518	0.1170	15.5000		4
Arsenic	43	28	0.0179	0.0053	0.0804		
Bore	43	32	0.3574	0.1110	1.4620		
Cadmium	43	19	0.0211	0.0022	0.1222		1
Chrome	43	35	0.0448	0.0100	0.4000		
Cuivre	43	38	1.0066	0.1270	3.3480		
Étain	43	42	55.4702	0.0460	238.6000		
Fer	43	43	6.1063	1.4000	13.8400		
Manganèse	43	40	0.4586	0.0590	2.9630		
Mercuré	31	0					
Nickel	43	31	0.4577	0.0100	12.3000		2
Plomb	43	28	0.0254	0.0025	0.0972		
Sélénium	43	12	0.0473	0.0200	0.1700		
Titane	43	29	0.2155	0.1010	1.1560		
Zinc	43	43	3.2697	0.6380	6.1300		
Tout métaux et éléments	633	461					7

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Châtaigne d'eau en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	7	2.1543	0.1660	6.6590		
Arsenic	7	6	0.0121	0.0069	0.0288		
Bore	7	2	1.2170	0.1600	2.2740		
Cadmium	7	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	7	2	0.0135	0.0120	0.0150		
Cuivre	7	5	0.7248	0.2230	2.3310		
Étain	7	7	0.7410	0.0590	1.7000		
Fer	7	7	17.0750	2.7890	64.7800		1
Manganèse	7	7	18.5771	0.1900	128.5000		1
Mercuré	5	0					
Nickel	7	7	0.0356	0.0160	0.0700		
Plomb	7	5	0.0201	0.0056	0.0400		
Sélénium	7	1	0.0880	0.0880	0.0880		
Titane	7	4	0.2665	0.1220	0.5640		
Zinc	7	7	1.4583	0.3100	4.9590		
Tout métaux et éléments	103	69					2

Chili en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3270	0.3270	0.3270		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.4210	1.4210	1.4210		
Cadmium	1	1	0.0023	0.0023	0.0023		
Chrome	1	1	0.0310	0.0310	0.0310		
Cuivre	1	1	0.5900	0.5900	0.5900		
Étain	1	1	0.0990	0.0990	0.0990		
Fer	1	1	3.4080	3.4080	3.4080		
Manganèse	1	1	0.7530	0.7530	0.7530		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0170	0.0170	0.0170		
Plomb	1	1	0.0031	0.0031	0.0031		
Sélénium	1	1	0.0470	0.0470	0.0470		
Titane	1	1	0.3760	0.3760	0.3760		
Zinc	1	1	1.1900	1.1900	1.1900		
Tout métaux et éléments	15	13					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou de Bruxelles, Frais							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.2870	0.2870	0.2870		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.5350	1.5350	1.5350		
Cadmium	1	1	0.0055	0.0055	0.0055		
Chrome	1	1	0.0280	0.0280	0.0280		
Cuivre	1	1	0.3450	0.3450	0.3450		
Étain	1	1	1.3980	1.3980	1.3980		
Fer	1	1	4.4240	4.4240	4.4240		
Manganèse	1	1	1.2470	1.2470	1.2470		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0920	0.0920	0.0920		
Plomb	1	1	0.0032	0.0032	0.0032		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.6130	0.6130	0.6130		
Zinc	1	1	2.1700	2.1700	2.1700		
Tout métaux et éléments	15	12					

Chou en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	5.5660	5.5660	5.5660		
Arsenic	1	1	0.0205	0.0205	0.0205		
Bore	1	1	1.4560	1.4560	1.4560		
Cadmium	1	1	0.0115	0.0115	0.0115		
Chrome	1	1	0.0430	0.0430	0.0430		
Cuivre	1	1	0.3870	0.3870	0.3870		
Étain	1	1	0.3180	0.3180	0.3180		
Fer	1	1	20.6900	20.6900	20.6900		
Manganèse	1	1	0.8940	0.8940	0.8940		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0430	0.0430	0.0430		
Plomb	1	1	0.4865	0.4865	0.4865		1
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3980	0.3980	0.3980		
Zinc	1	1	1.3540	1.3540	1.3540		
Tout métaux et éléments	15	13					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou vert frisé en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	4.1537	1.0000	7.1640		
Arsenic	3	2	0.0076	0.0051	0.0100		
Bore	3	3	2.5120	1.7990	3.5000		
Cadmium	3	3	0.0185	0.0099	0.0300		
Chrome	3	3	0.0413	0.0190	0.0800		
Cuivre	3	2	0.2900	0.2600	0.3200		
Étain	3	3	0.4290	0.1890	0.7000		
Fer	3	3	20.6967	13.7100	27.9000		
Manganèse	3	3	3.7223	2.3710	4.9900		
Mercur	2	0					
Nickel	3	3	0.0557	0.0200	0.1200		
Plomb	3	2	0.0212	0.0153	0.0271		
Sélénium	3	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Titane	3	2	0.4815	0.4220	0.5410		
Zinc	3	3	1.6897	1.2760	2.3200		
Tout métaux et éléments	44	36					

Choucroute en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1320	0.1320	0.1320		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.2080	2.2080	2.2080		
Cadmium	1	1	0.0033	0.0033	0.0033		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.2120	0.2120	0.2120		
Étain	1	1	0.1450	0.1450	0.1450		
Fer	1	1	3.0020	3.0020	3.0020		
Manganèse	1	1	1.0090	1.0090	1.0090		
Mercur	1	0					
Nickel	1	1	0.0120	0.0120	0.0120		
Plomb	1	1	0.0025	0.0025	0.0025		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1950	0.1950	0.1950		
Zinc	1	1	0.8520	0.8520	0.8520		
Tout métaux et éléments	15	11					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Chou-fleur, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.2190	0.2190	0.2190		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.4550	2.4550	2.4550		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.3040	0.3040	0.3040		
Étain	1	0					
Fer	1	1	4.9320	4.9320	4.9320		
Manganèse	1	1	1.4160	1.4160	1.4160		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0690	0.0690	0.0690		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.4650	0.4650	0.4650		
Zinc	1	1	2.5150	2.5150	2.5150		
Tout métaux et éléments	15	8					

Citrouille en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	2.2000	2.2000	2.2000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.5000	2.5000	2.5000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Cuivre	1	1	0.6800	0.6800	0.6800		
Étain	1	0					
Fer	1	1	9.9000	9.9000	9.9000		
Manganèse	1	1	1.0900	1.0900	1.0900		
Nickel	1	1	0.2200	0.2200	0.2200		
Plomb	1	1	0.0800	0.0800	0.0800		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.0700	0.0700	0.0700		
Zinc	1	1	2.6400	2.6400	2.6400		
Tout métaux et éléments	14	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Cocktail de fruits en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	8	0.8765	0.1120	4.8000		
Arsenic	13	1	0.0109	0.0109	0.0109		
Bore	13	13	1.3730	0.7290	3.3000		
Cadmium	13	1	0.0027	0.0027	0.0027		
Chrome	13	12	0.0643	0.0100	0.1200		
Cuivre	13	13	0.3573	0.1870	0.6500		
Étain	8	7	58.9501	9.3510	108.9000		
Étain	5	5	173.5080	24.1400	387.1000	1	
Fer	13	12	3.5759	0.4870	21.5000		
Manganèse	13	13	2.0734	0.1390	6.5700		
Mercuré	9	0					
Nickel	13	13	0.0499	0.0220	0.1300		
Plomb	13	9	0.0190	0.0039	0.0564		
Sélénium	13	0					
Titane	13	6	0.1050	0.0200	0.3500		
Zinc	13	13	0.5575	0.2660	1.8400		
Tout métaux et éléments	191	126				1	

Coeur de palmier en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	11	0.4105	0.1070	1.1480		
Arsenic	12	0					
Bore	12	12	1.3203	0.5280	2.2000		
Cadmium	12	7	0.0221	0.0047	0.0300		
Chrome	12	11	0.1832	0.0260	0.9400		
Cuivre	12	12	0.9332	0.6430	1.1200		
Étain	12	12	2.3171	0.3000	19.6900		
Fer	12	12	11.6628	3.7880	56.3700		1
Manganèse	12	12	3.0005	1.2460	5.7800		
Mercuré	6	0					
Nickel	12	12	0.1078	0.0280	0.4400		
Plomb	12	6	0.0193	0.0100	0.0400		
Sélénium	12	10	0.0559	0.0200	0.1800		
Titane	12	6	0.6988	0.5490	1.0300		
Zinc	12	12	3.9688	2.1210	5.8900		
Tout métaux et éléments	174	135					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Concombre en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.8083	0.4950	1.3300		
Arsenic	3	1	0.0069	0.0069	0.0069		
Bore	3	3	0.7407	0.4000	0.9180		
Cadmium	3	1	0.0043	0.0043	0.0043		
Chrome	3	3	0.0683	0.0200	0.1640		
Cuivre	3	2	0.4645	0.3920	0.5370		
Étain	3	2	0.5825	0.4610	0.7040		
Fer	3	3	4.8540	4.4570	5.4000		
Manganèse	3	3	0.5540	0.1800	0.9430		
Mercur	2	0					
Nickel	3	3	0.0903	0.0420	0.1590		
Plomb	3	1	0.0025	0.0025	0.0025		
Sélénium	3	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Titane	3	2	0.4315	0.2810	0.5820		
Zinc	3	3	1.1657	1.0100	1.3000		
Tout métaux et éléments	44	31					

Confiture d'abricot							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	1.2650	0.5910	2.1500		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	3.1850	2.1600	4.5720		
Cadmium	3	0					
Chrome	3	2	0.0245	0.0190	0.0300		
Cuivre	3	3	0.2380	0.1170	0.3280		
Étain	3	3	0.7083	0.0730	1.9630		
Fer	3	3	1.9270	1.2370	2.5030		
Manganèse	3	3	0.2583	0.1920	0.3560		
Mercur	3	0					
Nickel	3	3	0.0630	0.0260	0.1070		
Plomb	3	2	0.0057	0.0045	0.0069		
Sélénium	3	0					
Titane	3	2	0.1210	0.1120	0.1300		
Zinc	3	3	0.6193	0.3900	0.9780		
Tout métaux et éléments	45	30					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Confiture de figues							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.8960	0.8960	0.8960		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.0630	2.0630	2.0630		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0160	0.0160	0.0160		
Cuivre	1	1	0.2100	0.2100	0.2100		
Étain	1	1	0.2860	0.2860	0.2860		
Fer	1	1	2.9770	2.9770	2.9770		
Manganèse	1	1	0.6650	0.6650	0.6650		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0760	0.0760	0.0760		
Plomb	1	1	0.0025	0.0025	0.0025		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1730	0.1730	0.1730		
Zinc	1	1	1.0900	1.0900	1.0900		
Tout métaux et éléments	15	11					

Confiture de fraises							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.1570	1.1570	1.1570		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.5630	0.5630	0.5630		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0250	0.0250	0.0250		
Cuivre	1	0					
Étain	1	1	0.2580	0.2580	0.2580		
Fer	1	1	1.7610	1.7610	1.7610		
Manganèse	1	1	1.0260	1.0260	1.0260		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0530	0.0530	0.0530		
Plomb	1	1	0.0075	0.0075	0.0075		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.6620	0.6620	0.6620		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Confiture de framboises							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	1.3135	1.0650	1.5620		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	1.2975	1.2280	1.3670		
Cadmium	2	2	0.0119	0.0082	0.0156		
Chrome	2	2	0.0320	0.0210	0.0430		
Cuivre	2	2	0.5635	0.3460	0.7810		
Étain	2	2	0.4835	0.1830	0.7840		
Fer	2	2	3.8360	3.6520	4.0200		
Manganèse	2	2	4.8530	1.5920	8.1140		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1890	0.1800	0.1980		
Plomb	2	2	0.0050	0.0032	0.0067		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.2375	0.2090	0.2660		
Zinc	2	2	1.7330	1.3430	2.1230		
Tout métaux et éléments	30	24					

Confiture de gabelle ou cassis en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	2.6800	2.6800	2.6800		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.7150	0.7150	0.7150		
Cadmium	1	1	0.0038	0.0038	0.0038		
Chrome	1	1	0.0370	0.0370	0.0370		
Cuivre	1	1	0.2290	0.2290	0.2290		
Étain	1	1	0.2530	0.2530	0.2530		
Fer	1	1	5.1480	5.1480	5.1480		
Manganèse	1	1	1.2360	1.2360	1.2360		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0640	0.0640	0.0640		
Plomb	1	1	0.0166	0.0166	0.0166		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2260	0.2260	0.2260		
Zinc	1	1	0.8190	0.8190	0.8190		
Tout métaux et éléments	15	12					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Confiture de goyave							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.4577	0.3530	0.5720		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	0.6290	0.2130	1.4210		
Cadmium	3	0					
Chrome	3	3	0.0233	0.0140	0.0320		
Cuivre	3	3	0.1830	0.1050	0.3230		
Étain	3	2	0.1535	0.0500	0.2570		
Fer	3	3	1.3283	0.8920	1.7030		
Manganèse	3	3	0.3023	0.0880	0.6810		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	3	0.0370	0.0210	0.0560		
Plomb	3	2	0.0045	0.0045	0.0045		
Sélénium	3	0					
Titane	3	1	0.1010	0.1010	0.1010		
Zinc	3	3	0.4240	0.2430	0.7850		
Tout métaux et éléments	45	29					

Confiture de mangue en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3000	0.3000	0.3000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.9000	0.9000	0.9000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.1400	0.1400	0.1400		
Cuivre	1	0					
Étain	1	0					
Fer	1	1	1.7000	1.7000	1.7000		
Manganèse	1	1	0.2400	0.2400	0.2400		
Nickel	1	1	0.0700	0.0700	0.0700		
Plomb	1	1	0.0150	0.0150	0.0150		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.6000	0.6000	0.6000		
Tout métaux et éléments	14	8					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Confiture d'oranges							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.2030	0.2030	0.2030		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.5560	0.5560	0.5560		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0630	0.0630	0.0630		
Cuivre	1	1	0.1480	0.1480	0.1480		
Étain	1	1	1.8230	1.8230	1.8230		
Fer	1	1	1.8730	1.8730	1.8730		
Manganèse	1	1	0.4920	0.4920	0.4920		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0170	0.0170	0.0170		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.2000	0.2000	0.2000		
Tout métaux et éléments	15	9					

Confiture du fruit de bael							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.4700	1.4700	1.4700		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.6310	0.6310	0.6310		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.1910	0.1910	0.1910		
Étain	1	1	0.0860	0.0860	0.0860		
Fer	1	1	1.0770	1.0770	1.0770		
Manganèse	1	1	0.3100	0.3100	0.3100		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0360	0.0360	0.0360		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.2110	0.2110	0.2110		
Tout métaux et éléments	15	8					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Cornichons en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	10	1.4009	0.4650	3.9220		
Arsenic	11	5	0.0074	0.0054	0.0128		
Bore	11	11	0.8849	0.3000	2.0000		
Cadmium	11	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Chrome	11	10	0.0646	0.0300	0.1860		
Cuivre	11	10	0.4220	0.2780	0.5510		
Étain	11	10	0.5432	0.0890	1.2370		
Fer	11	11	5.3260	2.2620	8.3000		
Manganèse	11	10	0.7076	0.2120	1.3600		
Mercur	9	0					
Nickel	11	10	0.0864	0.0240	0.3160		
Plomb	11	10	0.0161	0.0048	0.0600		
Sélénium	11	1	0.0290	0.0290	0.0290		
Titane	11	10	0.2897	0.0400	0.5180		
Zinc	11	11	1.5685	0.5630	5.7000		
Tout métaux et éléments	163	120					

Courgette, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.5380	0.5380	0.5380		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.6030	1.6030	1.6030		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Cuivre	1	1	0.3110	0.3110	0.3110		
Étain	1	0					
Fer	1	1	3.0890	3.0890	3.0890		
Manganèse	1	1	4.5590	4.5590	4.5590		
Mercur	1	0					
Nickel	1	1	0.1490	0.1490	0.1490		
Plomb	1	1	0.0037	0.0037	0.0037		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2990	0.2990	0.2990		
Zinc	1	1	1.4830	1.4830	1.4830		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Courgettes en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.4365	0.2570	0.6160		
Arsenic	2	1	0.0392	0.0392	0.0392		
Bore	2	2	1.1230	0.9150	1.3310		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Cuivre	2	2	0.4790	0.4720	0.4860		
Étain	2	2	0.2310	0.0350	0.4270		
Fer	2	2	3.4480	2.6920	4.2040		
Manganèse	2	2	0.8830	0.5090	1.2570		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0785	0.0120	0.1450		
Plomb	2	2	0.0069	0.0028	0.0110		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.2700	0.2610	0.2790		
Zinc	2	2	1.4780	1.3300	1.6260		
Tout métaux et éléments	30	22					

Cuisses de volailles en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	5.6840	5.6840	5.6840		
Arsenic	1	1	0.0079	0.0079	0.0079		
Bore	1	1	1.2180	1.2180	1.2180		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0370	0.0370	0.0370		
Cuivre	1	1	1.0260	1.0260	1.0260		
Étain	1	1	1.5640	1.5640	1.5640		
Fer	1	1	77.3400	77.3400	77.3400		1
Manganèse	1	1	1.1010	1.1010	1.1010		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1300	0.1300	0.1300		
Plomb	1	1	0.0096	0.0096	0.0096		
Sélénium	1	1	0.1060	0.1060	0.1060		
Titane	1	1	1.2690	1.2690	1.2690		
Zinc	1	1	1.8450	1.8450	1.8450		
Tout métaux et éléments	15	13					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Épinard en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	2.4617	1.6210	3.9790		
Arsenic	3	1	0.0053	0.0053	0.0053		
Bore	3	3	1.8463	1.1030	2.8090		
Cadmium	3	2	0.0663	0.0307	0.1018		
Chrome	3	2	0.0200	0.0180	0.0220		
Cuivre	3	3	0.4673	0.3460	0.6030		
Étain	3	3	1.1913	0.7980	1.8170		
Fer	3	3	9.2067	4.9800	11.8300		
Manganèse	3	3	5.6383	3.6080	9.0800		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	3	0.0203	0.0180	0.0240		
Plomb	3	2	0.0068	0.0045	0.0090		
Sélénium	3	0					
Titane	3	3	0.2930	0.2780	0.3070		
Zinc	3	3	2.1680	2.0100	2.4570		
Tout métaux et éléments	45	34					

Figue en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.9485	0.5330	1.3640		
Arsenic	2	1	0.0062	0.0062	0.0062		
Bore	2	2	3.0090	1.0180	5.0000		
Cadmium	2	1	0.0030	0.0030	0.0030		
Chrome	2	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Cuivre	2	2	0.4515	0.3560	0.5470		
Étain	2	2	0.1560	0.0780	0.2340		
Fer	2	2	3.4865	2.7850	4.1880		
Manganèse	2	2	0.4090	0.3860	0.4320		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0650	0.0590	0.0710		
Plomb	2	2	0.0033	0.0032	0.0033		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1700	0.1330	0.2070		
Zinc	2	2	1.0310	0.8900	1.1720		
Tout métaux et éléments	30	23					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fleur de bananier en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1450	0.1450	0.1450		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.3990	0.3990	0.3990		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0110	0.0110	0.0110		
Cuivre	1	1	0.4060	0.4060	0.4060		
Étain	1	1	0.0590	0.0590	0.0590		
Fer	1	1	3.4530	3.4530	3.4530		
Manganèse	1	1	5.6150	5.6150	5.6150		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0190	0.0190	0.0190		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1640	0.1640	0.1640		
Zinc	1	1	0.8620	0.8620	0.8620		
Tout métaux et éléments	15	10					

Fleur de loroco en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3000	0.3000	0.3000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.6000	0.6000	0.6000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	0					
Étain	1	0					
Fer	1	1	2.7000	2.7000	2.7000		
Manganèse	1	1	0.8500	0.8500	0.8500		
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	1.2800	1.2800	1.2800		
Tout métaux et éléments	14	5					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fraise, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	2.8897	1.3000	5.2480		
Arsenic	3	2	0.0070	0.0062	0.0077		
Bore	3	3	1.7393	1.0250	2.4000		
Cadmium	3	2	0.0215	0.0030	0.0400		
Chrome	3	2	0.0180	0.0110	0.0250		
Cuivre	3	2	0.4775	0.4410	0.5140		
Étain	3	3	0.2737	0.0440	0.4770		
Fer	3	3	7.1153	5.7880	8.1580		
Manganèse	3	3	6.0840	3.7330	8.2600		
Mercuré	2	0					
Nickel	3	3	0.0933	0.0290	0.1400		
Plomb	3	3	0.0162	0.0117	0.0200		
Sélénium	3	0					
Titane	3	2	0.4530	0.3990	0.5070		
Zinc	3	3	1.3047	0.7400	2.0700		
Tout métaux et éléments	44	34					

Fraises en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	0.4956	0.1800	1.1000		
Arsenic	5	2	0.0177	0.0153	0.0200		
Bore	5	5	1.5082	0.7230	2.6000		
Cadmium	5	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	5	2	0.0715	0.0230	0.1200		
Cuivre	5	5	0.4498	0.2090	0.7500		
Étain	5	5	1.4518	0.5970	4.5000		
Fer	5	5	34.3868	2.6180	155.0000		1
Manganèse	5	5	3.1120	1.3110	5.5100		
Mercuré	4	0					
Nickel	5	5	0.0748	0.0110	0.2600		
Plomb	5	1	0.0035	0.0035	0.0035		
Sélénium	5	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Titane	5	4	0.4538	0.1500	0.8240		
Zinc	5	5	1.2906	0.6060	2.4500		
Tout métaux et éléments	74	51					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Framboise, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	6.0820	6.0820	6.0820		
Arsenic	1	1	0.0140	0.0140	0.0140		
Bore	1	1	3.7310	3.7310	3.7310		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0210	0.0210	0.0210		
Cuivre	1	1	0.6690	0.6690	0.6690		
Étain	1	1	0.1090	0.1090	0.1090		
Fer	1	1	9.0120	9.0120	9.0120		
Manganèse	1	1	5.2190	5.2190	5.2190		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0730	0.0730	0.0730		
Plomb	1	1	0.0042	0.0042	0.0042		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.7380	0.7380	0.7380		
Zinc	1	1	2.6620	2.6620	2.6620		
Tout métaux et éléments	15	12					

Fruit de bégonia en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3000	0.3000	0.3000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.4000	2.4000	2.4000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Cuivre	1	0					
Étain	1	1	0.4000	0.4000	0.4000		
Fer	1	1	14.1000	14.1000	14.1000		
Manganèse	1	1	0.2300	0.2300	0.2300		
Nickel	1	1	0.0700	0.0700	0.0700		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	1.0000	1.0000	1.0000		
Zinc	1	1	0.3000	0.3000	0.3000		
Tout métaux et éléments	14	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Fruit de la passion en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.8100	0.2050	1.4150		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	0.5905	0.5610	0.6200		
Cadmium	2	2	0.0132	0.0067	0.0196		
Chrome	2	2	0.0260	0.0180	0.0340		
Cuivre	2	2	0.3690	0.1840	0.5540		
Étain	2	2	0.2400	0.1110	0.3690		
Fer	2	2	2.4060	1.9650	2.8470		
Manganèse	2	2	0.5280	0.1750	0.8810		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1180	0.0510	0.1850		
Plomb	2	0					
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1840	0.1120	0.2560		
Zinc	2	2	1.7195	0.7670	2.6720		
Tout métaux et éléments	30	22					

Fruits en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	6	6	1.8690	0.2390	2.8000		
Arsenic	6	5	0.0076	0.0010	0.0100		
Bore	6	6	1.4485	0.7000	2.2000		
Cadmium	6	6	0.0109	0.0030	0.0200		
Chrome	6	5	0.0993	0.0600	0.1600		
Cuivre	6	2	0.4065	0.3550	0.4580		
Étain	4	4	62.1574	21.5617	112.9000		
Étain	2	2	196.5000	139.0000	254.0000	1	
Fer	6	6	3.3210	1.6937	3.9000		
Manganèse	6	6	7.1870	0.2100	26.5000		1
Mercuré	2	0					
Nickel	6	6	0.1367	0.0330	0.3300		
Plomb	6	6	0.0458	0.0060	0.0800		
Sélénium	6	2	0.0140	0.0050	0.0230		
Titane	6	2	0.0340	0.0280	0.0400		
Zinc	6	6	0.5727	0.2500	0.9900		
Tout métaux et éléments	86	70				1	1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Gelée de gadelles							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.5680	0.5680	0.5680		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.1390	1.1390	1.1390		
Cadmium	1	1	0.0030	0.0030	0.0030		
Chrome	1	1	0.0140	0.0140	0.0140		
Cuivre	1	1	0.2070	0.2070	0.2070		
Étain	1	1	0.1060	0.1060	0.1060		
Fer	1	1	2.8000	2.8000	2.8000		
Manganèse	1	1	0.7110	0.7110	0.7110		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0340	0.0340	0.0340		
Plomb	1	1	0.0104	0.0104	0.0104		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1090	0.1090	0.1090		
Zinc	1	1	0.5880	0.5880	0.5880		
Tout métaux et éléments	15	12					

Gingembre, Conservé en saumure							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	28.8000	28.8000	28.8000		1
Arsenic	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Bore	1	1	0.4000	0.4000	0.4000		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0600	0.0600	0.0600		
Cuivre	1	0					
Étain	1	0					
Fer	1	1	5.0000	5.0000	5.0000		
Manganèse	1	1	3.0900	3.0900	3.0900		
Nickel	1	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Plomb	1	1	0.6300	0.6300	0.6300		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	1.1000	1.1000	1.1000		
Tout métaux et éléments	14	9					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Gombo en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.6500	1.6500	1.6500		
Arsenic	1	1	0.0086	0.0086	0.0086		
Bore	1	1	1.8890	1.8890	1.8890		
Cadmium	1	1	0.0098	0.0098	0.0098		
Chrome	1	1	0.0310	0.0310	0.0310		
Cuivre	1	1	0.8640	0.8640	0.8640		
Étain	1	1	0.8950	0.8950	0.8950		
Fer	1	1	6.7980	6.7980	6.7980		
Manganèse	1	1	2.6810	2.6810	2.6810		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1830	0.1830	0.1830		
Plomb	1	1	0.0056	0.0056	0.0056		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.5960	0.5960	0.5960		
Zinc	1	1	3.8860	3.8860	3.8860		
Tout métaux et éléments	15	13					

Gombo, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.5150	0.5150	0.5150		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.5050	2.5050	2.5050		
Cadmium	1	1	0.0077	0.0077	0.0077		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.8660	0.8660	0.8660		
Étain	1	1	0.1280	0.1280	0.1280		
Fer	1	1	4.1180	4.1180	4.1180		
Manganèse	1	1	3.3430	3.3430	3.3430		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.7620	0.7620	0.7620		
Zinc	1	1	5.1580	5.1580	5.1580		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Goyave en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	2.6020	2.6020	2.6020		
Arsenic	2	1	0.0056	0.0056	0.0056		
Bore	2	2	0.8490	0.8020	0.8960		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Cuivre	2	2	0.4760	0.3170	0.6350		
Étain	2	2	3.3095	1.5830	5.0360		
Fer	2	2	23.2950	4.7100	41.8800		
Manganèse	2	2	0.9695	0.7360	1.2030		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0495	0.0450	0.0540		
Plomb	2	1	0.0083	0.0083	0.0083		
Sélénium	2	0					
Titane	2	1	0.3360	0.3360	0.3360		
Zinc	2	2	1.1825	0.9290	1.4360		
Tout métaux et éléments	30	19					

Guar en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	3.8780	3.8780	3.8780		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.3240	2.3240	2.3240		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0910	0.0910	0.0910		
Cuivre	1	1	0.6020	0.6020	0.6020		
Étain	1	1	38.1600	38.1600	38.1600		
Fer	1	1	263.7000	263.7000	263.7000		1
Manganèse	1	1	2.8050	2.8050	2.8050		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.2600	0.2600	0.2600		
Plomb	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Sélénium	1	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Titane	1	1	0.5100	0.5100	0.5100		
Zinc	1	1	2.8240	2.8240	2.8240		
Tout métaux et éléments	15	12					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Haricot, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.3133	0.2570	0.4000		
Arsenic	3	0					
Bore	3	3	2.1490	1.8000	2.3860		
Cadmium	3	1	0.0325	0.0325	0.0325		
Chrome	3	2	0.0220	0.0200	0.0240		
Cuivre	3	3	1.5973	0.6160	3.4760		
Étain	3	1	0.1980	0.1980	0.1980		
Fer	3	3	12.9450	6.8000	24.7800		
Manganèse	3	3	7.4107	1.5600	18.9700		1
Mercuré	2	0					
Nickel	3	3	0.3580	0.1180	0.6060		
Plomb	3	1	0.0135	0.0135	0.0135		
Sélénium	3	0					
Titane	3	2	1.4045	0.6200	2.1890		
Zinc	3	3	8.7693	2.7000	20.6900		1
Tout métaux et éléments	44	28					2

Haricots en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	27	25	2.0152	0.1480	20.7000		1
Arsenic	27	10	0.0108	0.0054	0.0200		
Bore	27	27	1.7509	0.1390	5.9000		3
Cadmium	27	12	0.0080	0.0028	0.0168		
Chrome	27	20	0.0789	0.0110	0.6800		
Cuivre	27	27	1.9208	0.2630	15.6000		
Étain	3	3	88.3837	0.7510	261.6000	1	
Étain	24	20	1.1782	0.0580	8.9000		
Fer	27	27	14.4667	4.4000	35.4000		
Manganèse	27	27	6.3315	0.2010	98.1000		1
Mercuré	20	0					
Nickel	27	26	0.5503	0.0240	6.3600		1
Plomb	27	14	0.0531	0.0025	0.5865		
Sélénium	27	14	0.0638	0.0200	0.2000		
Titane	27	21	0.7213	0.0300	2.1190		
Zinc	27	27	4.6316	1.1400	10.5500		
Tout métaux et éléments	398	300				1	6

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Jaquier en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	7	5	0.7734	0.1130	2.7000		
Arsenic	7	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	7	7	0.8639	0.3590	1.3000		
Cadmium	7	3	0.0054	0.0025	0.0100		
Chrome	7	6	0.0413	0.0130	0.0600		
Cuivre	7	7	0.6896	0.2010	1.1100		
Étain	1	1	290.6000	290.6000	290.6000	1	
Étain	6	6	43.9703	0.6050	110.2000		
Fer	7	7	3.2844	1.1760	4.9620		
Manganèse	7	7	1.6397	0.4120	4.4240		
Mercuré	5	0					
Nickel	7	7	0.0594	0.0110	0.1300		
Plomb	7	6	0.0095	0.0020	0.0400		
Sélénium	7	0					
Titane	7	4	0.2210	0.1700	0.2850		
Zinc	7	7	0.6367	0.3400	0.9100		
Tout métaux et éléments	103	74				1	

Jus d'Ananas							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1040	0.1040	0.1040		
Arsenic	1	1	0.0083	0.0083	0.0083		
Bore	1	1	0.8750	0.8750	0.8750		
Cadmium	1	1	0.0084	0.0084	0.0084		
Chrome	1	1	0.0140	0.0140	0.0140		
Cuivre	1	1	0.1760	0.1760	0.1760		
Étain	1	1	0.0230	0.0230	0.0230		
Fer	1	1	1.2670	1.2670	1.2670		
Manganèse	1	1	32.2100	32.2100	32.2100		1
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0750	0.0750	0.0750		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1300	0.1300	0.1300		
Zinc	1	1	0.8630	0.8630	0.8630		
Tout métaux et éléments	15	12					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'éradable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Jus de Pomme							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	0.4807	0.2900	0.7000		
Arsenic	3	1	0.0090	0.0090	0.0090		
Bore	3	3	5.2190	0.4570	13.4000		1
Cadmium	3	0					
Chrome	3	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Cuivre	3	1	0.5080	0.5080	0.5080		
Étain	3	2	0.1590	0.1540	0.1640		
Fer	3	3	0.8663	0.6290	1.2000		
Manganèse	3	3	0.7407	0.0990	1.4730		
Mercuré	2	0					
Nickel	3	2	0.0910	0.0220	0.1600		
Plomb	3	1	0.0066	0.0066	0.0066		
Sélénium	3	0					
Titane	3	1	0.3510	0.3510	0.3510		
Zinc	3	3	0.3230	0.1440	0.4150		
Tout métaux et éléments	44	24					1

Jus de Tomate							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.5970	0.5970	0.5970		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.5950	0.5950	0.5950		
Cadmium	1	1	0.0057	0.0057	0.0057		
Chrome	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Cuivre	1	1	0.2750	0.2750	0.2750		
Étain	1	1	0.1640	0.1640	0.1640		
Fer	1	1	1.7620	1.7620	1.7620		
Manganèse	1	1	0.4310	0.4310	0.4310		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1530	0.1530	0.1530		
Plomb	1	1	0.0055	0.0055	0.0055		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2060	0.2060	0.2060		
Zinc	1	1	0.7710	0.7710	0.7710		
Tout métaux et éléments	15	12					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Ketchup							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.1320	1.1320	1.1320		
Arsenic	1	1	0.0184	0.0184	0.0184		
Bore	1	1	1.3880	1.3880	1.3880		1
Cadmium	1	1	0.0277	0.0277	0.0277		
Chrome	1	1	0.0190	0.0190	0.0190		
Cuivre	1	1	0.9040	0.9040	0.9040		
Étain	1	1	0.0650	0.0650	0.0650		
Fer	1	1	5.0040	5.0040	5.0040		
Manganèse	1	1	0.9790	0.9790	0.9790		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0460	0.0460	0.0460		
Plomb	1	1	0.0126	0.0126	0.0126		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.5220	0.5220	0.5220		
Zinc	1	1	1.7680	1.7680	1.7680		
Tout métaux et éléments	15	13					1

Kiwi en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.8430	1.8430	1.8430		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.5660	1.5660	1.5660		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	1.1550	1.1550	1.1550		
Étain	1	1	0.7400	0.7400	0.7400		
Fer	1	1	4.3340	4.3340	4.3340		
Manganèse	1	1	0.6170	0.6170	0.6170		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0110	0.0110	0.0110		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.8200	0.8200	0.8200		
Zinc	1	1	0.9310	0.9310	0.9310		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Laitue salée et conservée dans une sauce de soya							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.0170	1.0170	1.0170		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.3190	1.3190	1.3190		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0450	0.0450	0.0450		
Cuivre	1	1	0.1580	0.1580	0.1580		
Étain	1	1	1.6930	1.6930	1.6930		
Fer	1	1	7.1910	7.1910	7.1910		
Manganèse	1	1	1.8020	1.8020	1.8020		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1680	0.1680	0.1680		
Plomb	1	1	0.0573	0.0573	0.0573		
Sélénium	1	1	0.0490	0.0490	0.0490		
Titane	1	1	0.3910	0.3910	0.3910		
Zinc	1	1	1.6950	1.6950	1.6950		
Tout métaux et éléments	15	12					

Légumes en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	14	2.3477	0.1970	8.9160		
Arsenic	15	10	0.0164	0.0040	0.0700		
Bore	15	15	1.3364	0.0640	2.6260		
Cadmium	15	11	0.0077	0.0010	0.0200		
Chrome	15	14	0.0695	0.0100	0.2270		
Cuivre	15	15	0.9193	0.1890	2.5930		
Étain	15	15	10.3605	0.0270	58.7880		
Fer	15	15	9.9427	2.0090	24.1300		
Manganèse	15	15	1.4947	0.2500	4.6410		
Mercuré	12	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Nickel	15	15	0.1085	0.0130	0.3190		
Plomb	15	14	0.0352	0.0020	0.2399		
Sélénium	15	8	0.0405	0.0130	0.0700		
Titane	15	13	0.3587	0.0330	1.1290		
Zinc	15	15	2.7277	0.6050	8.0560		
Tout métaux et éléments	222	190					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Litchi en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	10	1.6281	0.1430	4.1000		
Arsenic	12	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	12	12	0.7133	0.2690	1.3000		
Cadmium	12	3	0.0048	0.0020	0.0100		
Chrome	12	12	0.0564	0.0200	0.1200		
Cuivre	12	12	0.8723	0.6400	1.2000		
Étain	12	12	83.3758	33.0600	239.3000		
Fer	12	12	3.4848	1.2280	10.9200		
Manganèse	12	12	0.5587	0.2890	1.3890		
Mercuré	8	0					
Nickel	12	12	0.0916	0.0200	0.2500		
Plomb	12	8	0.0215	0.0057	0.0735		
Sélénium	12	0					
Titane	12	8	0.2229	0.0100	0.4870		
Zinc	12	12	1.0356	0.4500	1.6100		
Tout métaux et éléments	176	126					

Longane en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	3.2485	2.7440	3.7530		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	0.6420	0.6090	0.6750		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0520	0.0470	0.0570		
Cuivre	2	2	0.8285	0.6950	0.9620		
Étain	2	2	50.7400	48.6700	52.8100		
Fer	2	2	1.8820	1.5320	2.2320		
Manganèse	2	2	0.3990	0.3930	0.4050		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1410	0.1120	0.1700		
Plomb	2	2	0.0039	0.0031	0.0047		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.4525	0.3830	0.5220		
Zinc	2	2	1.0635	1.0080	1.1190		
Tout métaux et éléments	30	22					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Lotus sacré en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.6000	1.6000	1.6000		
Arsenic	1	0					
Bore	1	0					
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	0					
Étain	1	0					
Fer	1	1	6.5000	6.5000	6.5000		
Manganèse	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	1.7300	1.7300	1.7300		
Tout métaux et éléments	14	3					

Mais en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	8	0.6405	0.1000	2.9000		
Arsenic	12	1	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	12	10	0.3310	0.1130	0.4830		
Cadmium	12	2	0.0079	0.0057	0.0100		
Chrome	12	3	0.0193	0.0160	0.0220		
Cuivre	12	9	0.3129	0.1570	0.4150		
Étain	12	12	0.4695	0.0710	1.2810		
Fer	12	11	2.5984	1.4020	5.4780		
Manganèse	12	11	1.2311	0.3250	2.4210		
Mercuré	10	0					
Nickel	12	8	0.0249	0.0110	0.0700		
Plomb	12	2	0.0281	0.0061	0.0500		
Sélénium	12	2	0.0550	0.0400	0.0700		
Titane	12	7	0.2500	0.1170	0.5690		
Zinc	12	11	2.9878	1.1750	7.5120		
Tout métaux et éléments	178	97					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Maïs, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.8610	0.8610	0.8610		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.4010	0.4010	0.4010		
Étain	1	1	0.0230	0.0230	0.0230		
Fer	1	1	4.0180	4.0180	4.0180		
Manganèse	1	1	0.9350	0.9350	0.9350		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0280	0.0280	0.0280		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2180	0.2180	0.2180		
Zinc	1	1	4.5010	4.5010	4.5010		
Tout métaux et éléments	15	8					

Mangue en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	12	7	1.8414	0.1050	6.6000		
Arsenic	12	1	0.0083	0.0083	0.0083		
Bore	12	12	0.5170	0.2020	1.3680		
Cadmium	12	2	0.0086	0.0072	0.0100		
Chrome	12	3	0.0467	0.0160	0.1040		
Cuivre	12	11	0.4242	0.1540	0.6870		
Étain	12	12	16.2423	0.2990	164.0000		
Fer	12	12	3.0430	0.8590	6.2570		
Manganèse	12	12	0.6574	0.2210	1.4060		
Mercuré	10	0					
Nickel	12	10	0.0446	0.0120	0.1200		
Plomb	12	6	0.0149	0.0035	0.0400		
Sélénium	12	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Titane	12	4	0.1960	0.1120	0.3210		
Zinc	12	12	0.5458	0.3000	0.9900		
Tout métaux et éléments	178	105					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Mangue, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1010	0.1010	0.1010		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.6220	0.6220	0.6220		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.4140	0.4140	0.4140		
Étain	1	0					
Fer	1	1	1.2710	1.2710	1.2710		
Manganèse	1	1	1.1970	1.1970	1.1970		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1370	0.1370	0.1370		
Zinc	1	1	0.4620	0.4620	0.4620		
Tout métaux et éléments	15	8					

Nectar d'ananas							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.2230	0.2230	0.2230		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0120	0.0120	0.0120		
Cuivre	1	1	0.0560	0.0560	0.0560		
Étain	1	1	0.7940	0.7940	0.7940		
Fer	1	1	0.6560	0.6560	0.6560		
Manganèse	1	1	4.8230	4.8230	4.8230		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0350	0.0350	0.0350		
Plomb	1	1	0.0026	0.0026	0.0026		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.2200	0.2200	0.2200		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Nectar de pêche							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.4370	0.4370	0.4370		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.0830	0.0830	0.0830		
Étain	1	1	1.8210	1.8210	1.8210		
Fer	1	1	0.5230	0.5230	0.5230		
Manganèse	1	1	0.0860	0.0860	0.0860		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0150	0.0150	0.0150		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.3340	0.3340	0.3340		
Tout métaux et éléments	15	7					

Nectar de poire							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1250	0.1250	0.1250		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.5410	1.5410	1.5410		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0150	0.0150	0.0150		
Cuivre	1	1	0.3530	0.3530	0.3530		
Étain	1	1	0.9370	0.9370	0.9370		
Fer	1	1	0.7730	0.7730	0.7730		
Manganèse	1	1	0.1490	0.1490	0.1490		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0170	0.0170	0.0170		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2040	0.2040	0.2040		
Zinc	1	1	0.4080	0.4080	0.4080		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Oignons en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	2.9530	2.9530	2.9530		
Arsenic	1	1	0.0096	0.0096	0.0096		
Bore	1	1	0.3470	0.3470	0.3470		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.1950	0.1950	0.1950		
Cuivre	1	1	0.4900	0.4900	0.4900		
Étain	1	1	0.3570	0.3570	0.3570		
Fer	1	1	4.4570	4.4570	4.4570		
Manganèse	1	1	0.3670	0.3670	0.3670		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1070	0.1070	0.1070		
Plomb	1	1	0.1078	0.1078	0.1078		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.1630	0.1630	0.1630		
Zinc	1	1	0.7620	0.7620	0.7620		
Tout métaux et éléments	15	12					

Olives en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	9	1.4271	0.1430	5.5000		
Arsenic	10	6	0.0366	0.0053	0.1777		
Bore	10	10	2.7618	0.8870	12.1200		1
Cadmium	10	3	0.0096	0.0089	0.0100		
Chrome	10	10	0.0368	0.0120	0.0700		
Cuivre	10	10	1.2070	0.5220	2.2640		
Étain	10	10	0.6641	0.2600	2.0040		
Fer	10	10	45.8075	1.8500	91.7000		4
Manganèse	10	10	0.6497	0.3210	0.9500		
Mercuré	6	0					
Nickel	10	10	0.0524	0.0130	0.1300		
Plomb	10	9	0.0917	0.0048	0.6195		
Sélénium	10	2	0.0475	0.0210	0.0740		
Titane	10	4	0.1845	0.0500	0.4250		
Zinc	10	10	1.1932	0.5300	2.4870		
Tout métaux et éléments	146	113					5

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Oranges en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	13	5	1.0812	0.1010	2.5000		
Arsenic	13	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Bore	13	12	0.5230	0.2930	1.0000		
Cadmium	13	2	0.0100	0.0100	0.0100		
Chrome	13	11	0.0652	0.0370	0.1100		
Cuivre	13	10	0.1916	0.1130	0.3230		
Étain	13	13	68.5835	1.0850	122.5000		
Fer	13	13	3.9574	1.5640	8.9670		
Manganèse	13	12	0.3309	0.1710	0.7000		
Mercuré	10	0					
Nickel	13	12	0.0534	0.0190	0.1400		
Plomb	13	11	0.0439	0.0121	0.0996		
Sélénium	13	0					
Titane	13	8	0.1569	0.1030	0.2400		
Zinc	13	12	0.5392	0.3300	0.9500		
Tout métaux et éléments	192	123					

Palmier à sucre en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1650	0.1650	0.1650		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.1190	0.1190	0.1190		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.0470	0.0470	0.0470		
Étain	1	1	0.0260	0.0260	0.0260		
Fer	1	1	0.4650	0.4650	0.4650		
Manganèse	1	0					
Mercuré	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	1	0.0038	0.0038	0.0038		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.3250	0.3250	0.3250		
Tout métaux et éléments	15	7					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pamplemousse en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	1	0.1080	0.1080	0.1080		
Arsenic	2	1	0.0082	0.0082	0.0082		
Bore	2	2	0.7120	0.7030	0.7210		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0385	0.0290	0.0480		
Cuivre	2	2	0.1710	0.1640	0.1780		
Étain	2	2	72.5300	35.1600	109.9000		
Fer	2	2	5.7995	0.7590	10.8400		
Manganèse	2	2	0.2335	0.1780	0.2890		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0350	0.0320	0.0380		
Plomb	2	2	0.0136	0.0111	0.0160		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1570	0.1400	0.1740		
Zinc	2	2	0.3925	0.3600	0.4250		
Tout métaux et éléments	30	22					

Papaye en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.2990	1.2990	1.2990		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0340	0.0340	0.0340		
Cuivre	1	1	0.2030	0.2030	0.2030		
Étain	1	1	66.4400	66.4400	66.4400		
Fer	1	1	1.9640	1.9640	1.9640		
Manganèse	1	1	1.6230	1.6230	1.6230		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0430	0.0430	0.0430		
Plomb	1	1	0.0033	0.0033	0.0033		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.7720	0.7720	0.7720		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Papaye, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.2140	0.2140	0.2140		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.7620	1.7620	1.7620		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.2490	0.2490	0.2490		
Étain	1	0					
Fer	1	1	1.4730	1.4730	1.4730		
Manganèse	1	1	0.1460	0.1460	0.1460		
Mercur	1	0					
Nickel	1	0					
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.6010	0.6010	0.6010		
Tout métaux et éléments	15	6					

Patates douces en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	1	0.0084	0.0084	0.0084		
Bore	1	1	1.3600	1.3600	1.3600		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	1.1060	1.1060	1.1060		
Étain	1	1	1.8600	1.8600	1.8600		
Fer	1	1	4.2180	4.2180	4.2180		
Manganèse	1	1	1.2080	1.2080	1.2080		
Mercur	1	0					
Nickel	1	1	0.0310	0.0310	0.0310		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.7660	0.7660	0.7660		
Zinc	1	1	2.1480	2.1480	2.1480		
Tout métaux et éléments	15	9					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pêches en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	3	0.1683	0.1100	0.2820		
Arsenic	11	2	0.0053	0.0050	0.0055		
Bore	11	11	2.0402	0.8780	3.7040		1
Cadmium	11	0					
Chrome	11	10	0.0304	0.0180	0.0420		
Cuivre	11	11	0.4540	0.2510	0.6310		
Étain	11	11	68.2242	0.5450	152.0000		
Fer	11	11	2.2996	0.7820	5.7200		
Manganèse	11	11	0.2690	0.1250	0.5770		
Mercuré	11	0					
Nickel	11	11	0.0714	0.0190	0.1700		
Plomb	11	9	0.0278	0.0095	0.0746		
Sélénium	11	0					
Titane	11	5	0.1470	0.1240	0.1790		
Zinc	11	11	0.5630	0.3360	0.8980		
Tout métaux et éléments	165	106					1

Piment fort en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	5	0.7694	0.6720	1.1000		
Arsenic	5	5	0.0146	0.0070	0.0273		
Bore	5	5	1.3618	1.0000	1.8000		
Cadmium	5	3	0.0231	0.0034	0.0400		
Chrome	5	4	0.1538	0.0300	0.3950		
Cuivre	5	4	0.8148	0.3370	1.9400		
Étain	5	3	2.9510	1.0000	5.5970		
Fer	5	5	9.6428	2.7000	17.3000		
Manganèse	5	5	1.2512	0.3400	3.8800		
Mercuré	2	0					
Nickel	5	5	0.1558	0.0150	0.5800		
Plomb	5	3	0.0062	0.0050	0.0070		
Sélénium	5	0					
Titane	5	2	0.2570	0.2200	0.2940		
Zinc	5	5	1.2530	0.5740	3.2200		
Tout métaux et éléments	72	54					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poireau en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	183.0000	183.0000	183.0000		1
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.0560	1.0560	1.0560		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0690	0.0690	0.0690		
Cuivre	1	1	0.4060	0.4060	0.4060		
Étain	1	1	1.0380	1.0380	1.0380		
Fer	1	1	2.1960	2.1960	2.1960		
Manganèse	1	1	0.4440	0.4440	0.4440		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0200	0.0200	0.0200		
Plomb	1	1	0.0166	0.0166	0.0166		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2900	0.2900	0.2900		
Zinc	1	1	1.1160	1.1160	1.1160		
Tout métaux et éléments	15	11					1

Poireau, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.9290	1.9290	1.9290		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.7050	1.7050	1.7050		
Cadmium	1	1	0.0051	0.0051	0.0051		
Chrome	1	1	0.0350	0.0350	0.0350		
Cuivre	1	1	0.2080	0.2080	0.2080		
Étain	1	1	0.1190	0.1190	0.1190		
Fer	1	1	5.1010	5.1010	5.1010		
Manganèse	1	1	0.8440	0.8440	0.8440		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0210	0.0210	0.0210		
Plomb	1	1	0.0071	0.0071	0.0071		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2000	0.2000	0.2000		
Zinc	1	1	0.8610	0.8610	0.8610		
Tout métaux et éléments	15	12					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poires en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	4	0.2683	0.1440	0.5000		
Arsenic	11	1	0.0569	0.0569	0.0569		
Bore	11	11	1.4533	0.8000	2.3070		
Cadmium	11	2	0.0036	0.0035	0.0036		
Chrome	11	10	0.0370	0.0120	0.0700		
Cuivre	11	11	0.5051	0.2150	1.4700		
Étain	11	11	61.6868	1.1850	140.0000		
Fer	11	11	2.2215	0.8480	4.6000		
Manganèse	11	11	0.3237	0.1200	0.6800		
Mercur	9	0					
Nickel	11	10	0.0472	0.0190	0.0890		
Plomb	11	10	0.0270	0.0072	0.0941		
Sélénium	11	0					
Titane	11	3	0.0860	0.0200	0.1270		
Zinc	11	11	0.7513	0.3450	3.0600		
Tout métaux et éléments	163	106					

Pois en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	5	3	0.4983	0.1230	0.7000		
Arsenic	5	3	0.0069	0.0059	0.0081		
Bore	5	5	1.3878	0.9580	1.8710		
Cadmium	5	3	0.0102	0.0033	0.0224		
Chrome	5	2	0.0455	0.0110	0.0800		
Cuivre	5	5	1.7764	1.1780	2.8200		
Étain	5	4	1.5863	0.0920	5.1260		
Fer	5	5	14.0210	6.2240	21.4000		
Manganèse	5	5	2.3492	1.3640	3.1240		
Mercur	4	0					
Nickel	5	5	0.3014	0.0440	1.0600		1
Plomb	5	0					
Sélénium	5	2	0.1065	0.0500	0.1630		
Titane	5	4	0.8825	0.6570	1.1060		
Zinc	5	5	5.9112	3.5960	7.7600		
Tout métaux et éléments	74	51					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pois, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.7500	0.7500	0.7500		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	2.1880	2.1880	2.1880		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0110	0.0110	0.0110		
Cuivre	1	1	2.2970	2.2970	2.2970		
Étain	1	1	0.3320	0.3320	0.3320		
Fer	1	1	25.4700	25.4700	25.4700		
Manganèse	1	1	5.0560	5.0560	5.0560		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.3960	0.3960	0.3960		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	2.2370	2.2370	2.2370		
Zinc	1	1	12.1900	12.1900	12.1900		
Tout métaux et éléments	15	10					

Poivrons en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	11	10	0.4742	0.1170	1.0040		
Arsenic	11	1	0.0212	0.0212	0.0212		
Bore	11	11	0.8376	0.4480	1.2910		
Cadmium	11	3	0.0079	0.0034	0.0119		
Chrome	11	11	0.0730	0.0110	0.2420		
Cuivre	11	11	0.4453	0.2450	0.8980		
Étain	11	11	7.7499	0.1560	72.1400		
Fer	11	11	12.2814	2.3340	86.2700		1
Manganèse	11	11	0.7565	0.2160	1.4810		
Mercuré	10	0					
Nickel	11	11	0.1267	0.0130	0.2660		
Plomb	11	9	0.0066	0.0024	0.0135		
Sélénium	11	2	0.0335	0.0310	0.0360		
Titane	11	10	0.1952	0.0400	0.4590		
Zinc	11	11	1.0439	0.3030	1.6320		
Tout métaux et éléments	164	123					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Poivrons, Congelés							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.3060	0.3060	0.3060		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.3440	1.3440	1.3440		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0220	0.0220	0.0220		
Cuivre	1	1	0.5840	0.5840	0.5840		
Étain	1	0					
Fer	1	1	3.5570	3.5570	3.5570		
Manganèse	1	1	0.6430	0.6430	0.6430		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2040	0.2040	0.2040		
Zinc	1	1	1.4710	1.4710	1.4710		
Tout métaux et éléments	15	9					

Pommes de terre en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	3.7025	2.5000	4.9050		
Arsenic	2	2	0.0085	0.0070	0.0100		
Bore	2	2	1.3630	1.1260	1.6000		
Cadmium	2	2	0.0701	0.0601	0.0800		
Chrome	2	2	0.0320	0.0240	0.0400		
Cuivre	2	2	1.2415	0.8930	1.5900		
Étain	2	2	0.8310	0.4000	1.2620		
Fer	2	2	7.5250	4.1000	10.9500		
Manganèse	2	2	1.3335	0.7800	1.8870		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	3.6660	0.0720	7.2600		1
Plomb	2	2	0.0271	0.0042	0.0500		
Sélénium	2	1	0.0360	0.0360	0.0360		
Titane	2	1	0.7710	0.7710	0.7710		
Zinc	2	2	2.6925	2.2150	3.1700		
Tout métaux et éléments	29	26					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pommes en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	0.3180	0.2510	0.3850		
Arsenic	2	0					
Bore	2	2	2.7775	2.4230	3.1320		
Cadmium	2	0					
Chrome	2	2	0.0135	0.0110	0.0160		
Cuivre	2	2	0.3770	0.2870	0.4670		
Étain	2	2	0.4265	0.2510	0.6020		
Fer	2	2	3.5025	1.0070	5.9980		
Manganèse	2	2	0.5285	0.2890	0.7680		
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.0290	0.0120	0.0460		
Plomb	2	1	0.0058	0.0058	0.0058		
Sélénium	2	0					
Titane	2	1	0.1040	0.1040	0.1040		
Zinc	2	2	0.4420	0.3030	0.5810		
Tout métaux et éléments	30	20					

Pousse de cactus en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	1.1845	0.7030	1.6660		
Arsenic	2	1	0.0065	0.0065	0.0065		
Bore	2	2	1.1985	0.8530	1.5440		
Cadmium	2	1	0.0103	0.0103	0.0103		
Chrome	2	2	0.0250	0.0130	0.0370		
Cuivre	2	2	0.2545	0.2290	0.2800		
Étain	2	2	0.2860	0.0700	0.5020		
Fer	2	2	56.3535	3.4070	109.3000		1
Manganèse	2	2	18.2615	3.3030	33.2200		1
Mercuré	2	0					
Nickel	2	2	0.1025	0.0990	0.1060		
Plomb	2	2	0.0081	0.0070	0.0091		
Sélénium	2	0					
Titane	2	2	0.1600	0.1440	0.1760		
Zinc	2	2	0.7760	0.6040	0.9480		
Tout métaux et éléments	30	24					2

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pousses de bambou en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	15	11	0.3922	0.1170	2.4480		
Arsenic	15	0					
Bore	15	8	0.2078	0.1170	0.3930		
Cadmium	15	2	0.0056	0.0054	0.0057		
Chrome	15	3	0.0113	0.0110	0.0120		
Cuivre	15	12	0.2037	0.0780	0.4000		
Étain	15	13	6.4167	0.2230	45.8800		
Fer	15	14	4.5543	1.4060	14.0000		1
Manganèse	15	14	1.1088	0.3800	2.6190		
Mercuré	12	0					
Nickel	15	5	0.0256	0.0100	0.0530		
Plomb	15	11	0.0191	0.0061	0.0351		
Sélénium	15	0					
Titane	15	9	0.2201	0.1010	0.3870		
Zinc	15	15	1.4626	0.8450	3.6210		
Tout métaux et éléments	222	117					1

Prunes en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	40.8600	40.8600	40.8600		1
Arsenic	1	1	0.0191	0.0191	0.0191		
Bore	1	1	2.9710	2.9710	2.9710		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0730	0.0730	0.0730		
Cuivre	1	1	1.4540	1.4540	1.4540		
Étain	1	1	1.8560	1.8560	1.8560		
Fer	1	1	44.5700	44.5700	44.5700		
Manganèse	1	1	4.0900	4.0900	4.0900		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0690	0.0690	0.0690		
Plomb	1	1	0.1879	0.1879	0.1879		
Sélénium	1	1	0.1110	0.1110	0.1110		
Titane	1	1	1.7510	1.7510	1.7510		
Zinc	1	1	3.1010	3.1010	3.1010		
Tout métaux et éléments	15	13					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Pulpe de mûre							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	7.3440	7.3440	7.3440		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.9080	0.9080	0.9080		
Cadmium	1	1	0.0021	0.0021	0.0021		
Chrome	1	1	0.0150	0.0150	0.0150		
Cuivre	1	1	0.1380	0.1380	0.1380		
Étain	1	1	0.0450	0.0450	0.0450		
Fer	1	1	4.8470	4.8470	4.8470		
Manganèse	1	1	4.4210	4.4210	4.4210		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0710	0.0710	0.0710		
Plomb	1	1	0.0352	0.0352	0.0352		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3340	0.3340	0.3340		
Zinc	1	1	1.2010	1.2010	1.2010		
Tout métaux et éléments	15	12					

Radis en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	3	3	11.1947	1.2840	21.9700		2
Arsenic	3	3	0.0151	0.0068	0.0204		
Bore	3	3	1.8380	1.5990	2.0870		
Cadmium	3	3	0.0136	0.0054	0.0228		
Chrome	3	3	0.0490	0.0390	0.0650		
Cuivre	3	3	0.6340	0.4080	0.8190		
Étain	3	3	1.1600	0.3630	2.5060		
Fer	3	3	37.9037	8.5310	72.9100		1
Manganèse	3	3	1.7150	1.0110	2.4570		
Mercuré	3	0					
Nickel	3	3	0.0927	0.0380	0.1290		
Plomb	3	3	0.0822	0.0241	0.1141		
Sélénium	3	3	0.0727	0.0620	0.0880		
Titane	3	3	1.2973	0.6370	2.0020		
Zinc	3	3	1.7350	1.5370	2.0180		
Tout métaux et éléments	45	42					3

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Ramboutan en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	0					
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.2350	0.2350	0.2350		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0490	0.0490	0.0490		
Cuivre	1	1	0.6280	0.6280	0.6280		
Étain	1	1	52.2300	52.2300	52.2300		
Fer	1	1	1.5260	1.5260	1.5260		
Manganèse	1	1	4.4650	4.4650	4.4650		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0500	0.0500	0.0500		
Plomb	1	1	0.0233	0.0233	0.0233		
Sélénium	1	0					
Titane	1	0					
Zinc	1	1	0.5040	0.5040	0.5040		
Tout métaux et éléments	15	9					

Relish en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	2	2	1.2415	1.1830	1.3000		
Arsenic	2	1	0.0050	0.0050	0.0050		
Bore	2	2	1.0480	0.8000	1.2960		
Cadmium	2	1	0.0029	0.0029	0.0029		
Chrome	2	2	0.0685	0.0670	0.0700		
Cuivre	2	1	1.0020	1.0020	1.0020		
Étain	2	1	0.3720	0.3720	0.3720		
Fer	2	2	5.5890	5.3000	5.8780		
Manganèse	2	2	2.9275	0.8400	5.0150		
Mercuré	1	0					
Nickel	2	2	0.1255	0.1100	0.1410		
Plomb	2	2	0.0533	0.0106	0.0960		
Sélénium	2	2	0.0340	0.0300	0.0380		
Titane	2	1	0.5620	0.5620	0.5620		
Zinc	2	2	1.8635	1.3000	2.4270		
Tout métaux et éléments	29	23					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Rhubarbe, Congelée							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	6.0600	6.0600	6.0600		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	1.6530	1.6530	1.6530		
Cadmium	1	1	0.0300	0.0300	0.0300		
Chrome	1	1	0.0210	0.0210	0.0210		
Cuivre	1	1	0.2290	0.2290	0.2290		
Étain	1	1	0.0290	0.0290	0.0290		
Fer	1	1	3.4380	3.4380	3.4380		
Manganèse	1	1	3.3380	3.3380	3.3380		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.1250	0.1250	0.1250		
Plomb	1	1	0.0221	0.0221	0.0221		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.2530	0.2530	0.2530		
Zinc	1	1	2.4910	2.4910	2.4910		
Tout métaux et éléments	15	12					

Salade de Suedoise							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.4930	0.4930	0.4930		
Arsenic	1	1	0.0061	0.0061	0.0061		
Bore	1	1	1.1090	1.1090	1.1090		
Cadmium	1	0					
Chrome	1	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Cuivre	1	1	0.4650	0.4650	0.4650		
Étain	1	1	0.0540	0.0540	0.0540		
Fer	1	1	3.6710	3.6710	3.6710		
Manganèse	1	1	0.8620	0.8620	0.8620		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0660	0.0660	0.0660		
Plomb	1	1	0.0024	0.0024	0.0024		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3340	0.3340	0.3340		
Zinc	1	1	1.4800	1.4800	1.4800		
Tout métaux et éléments	15	12					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Sauce au piment							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	1.8550	1.8550	1.8550		
Arsenic	1	1	0.0192	0.0192	0.0192		
Bore	1	1	3.1240	3.1240	3.1240		
Cadmium	1	1	0.0243	0.0243	0.0243		
Chrome	1	1	0.0790	0.0790	0.0790		
Cuivre	1	1	2.9080	2.9080	2.9080		
Étain	1	1	0.6030	0.6030	0.6030		
Fer	1	1	12.6000	12.6000	12.6000		
Manganèse	1	1	3.6810	3.6810	3.6810		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.9280	0.9280	0.9280		
Plomb	1	1	0.0138	0.0138	0.0138		
Sélénium	1	1	0.6430	0.6430	0.6430		
Titane	1	1	1.6510	1.6510	1.6510		
Zinc	1	1	3.8270	3.8270	3.8270		
Tout métaux et éléments	15	14					

Sauce de salsa							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.5790	0.5790	0.5790		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.6120	0.6120	0.6120		
Cadmium	1	1	0.0027	0.0027	0.0027		
Chrome	1	1	0.0310	0.0310	0.0310		
Cuivre	1	1	0.4030	0.4030	0.4030		
Étain	1	1	0.5570	0.5570	0.5570		
Fer	1	1	6.1920	6.1920	6.1920		
Manganèse	1	1	0.8670	0.8670	0.8670		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0600	0.0600	0.0600		
Plomb	1	1	0.0061	0.0061	0.0061		
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.3340	0.3340	0.3340		
Zinc	1	1	1.9680	1.9680	1.9680		
Tout métaux et éléments	15	12					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Tomates en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	10	9	2.4407	0.1440	13.0700		1
Arsenic	10	1	0.0714	0.0714	0.0714		
Bore	10	9	1.2808	0.5260	4.2200		5
Cadmium	10	6	0.0160	0.0063	0.0485		
Chrome	10	8	0.0836	0.0170	0.2000		
Cuivre	10	9	1.1418	0.4790	2.6020		
Étain	10	9	22.9859	0.0810	81.6000		
Fer	10	9	8.8983	2.0780	34.8300		
Manganèse	10	10	1.4152	0.4300	5.9340		
Mercuré	8	0					
Nickel	10	9	0.0883	0.0120	0.2840		
Plomb	10	7	0.0288	0.0045	0.1237		
Sélénium	10	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Titane	10	9	0.6569	0.0800	3.6980		1
Zinc	10	10	2.4023	0.6200	12.8500		
Tout métaux et éléments	148	106					7

Tomatillos en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	4	4	0.7438	0.3300	1.1810		
Arsenic	4	0					
Bore	4	4	0.8330	0.6330	1.0570		1
Cadmium	4	3	0.0054	0.0036	0.0087		
Chrome	4	3	0.0170	0.0130	0.0190		
Cuivre	4	4	0.4898	0.2620	0.6440		
Étain	4	4	7.1743	0.4300	22.0100		
Fer	4	4	14.0105	5.3010	29.2400		
Manganèse	4	4	0.8398	0.6440	1.1550		
Mercuré	4	0					
Nickel	4	4	0.0263	0.0170	0.0330		
Plomb	4	3	0.0100	0.0030	0.0220		
Sélénium	4	0					
Titane	4	4	0.1983	0.1110	0.2730		
Zinc	4	4	1.0863	0.8160	1.6300		
Tout métaux et éléments	60	45					1

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Yucca/Manioc en conserve							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1890	0.1890	0.1890		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.6680	0.6680	0.6680		
Cadmium	1	1	0.0162	0.0162	0.0162		
Chrome	1	1	0.0130	0.0130	0.0130		
Cuivre	1	1	0.9780	0.9780	0.9780		
Étain	1	1	0.9240	0.9240	0.9240		
Fer	1	1	1.4600	1.4600	1.4600		
Manganèse	1	1	0.5080	0.5080	0.5080		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0240	0.0240	0.0240		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	1	0.0270	0.0270	0.0270		
Titane	1	1	0.7040	0.7040	0.7040		
Zinc	1	1	2.6490	2.6490	2.6490		
Tout métaux et éléments	15	12					

Yucca/Manioc, Congelé							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Aluminium	1	1	0.1190	0.1190	0.1190		
Arsenic	1	0					
Bore	1	1	0.3780	0.3780	0.3780		
Cadmium	1	1	0.0128	0.0128	0.0128		
Chrome	1	0					
Cuivre	1	1	0.5580	0.5580	0.5580		
Étain	1	1	0.0770	0.0770	0.0770		
Fer	1	1	1.0360	1.0360	1.0360		
Manganèse	1	1	1.1120	1.1120	1.1120		
Mercuré	1	0					
Nickel	1	1	0.0440	0.0440	0.0440		
Plomb	1	0					
Sélénium	1	0					
Titane	1	1	0.5350	0.5350	0.5350		
Zinc	1	1	2.4600	2.4600	2.4600		
Tout métaux et éléments	15	10					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Sommaire de la conformité pour le sirop d'érable et les produits d'érable

Évolution sur cinq ans des résidus chimiques

Programme	AF 2007/2008		AF 2006/2007		AF 2005/2006		AF 2004/2005		AF 2003/2004	
	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK	n	% OK
Analyse des produits domestiques										
Métaux et éléments:										
Sirop d'érable	164	93.29	122	97.54	148	98.65	148	95.30	148	100.00
Confiserie d'érable	8	100.00								
Paraformaldéhyde:										
Sirop d'érable	167	100.00	120	100.00	148	100.00	155	100.00	148	100.00
Confiserie d'érable	8	100.00								
Total - Domestique	347		242		296		313		299	
Analyse des produits importés										
Métaux et éléments:										
Sirop d'érable	2	100.00								
Paraformaldéhyde:										
Sirop d'érable	2	100.00								
Total - Importation	4									
Total - Produits de l'érable	351		242		296		313		299	

Tous les résultats pour les agents chimiques et les métaux sont exprimés en µg/g, à moins d'indication contraire

Surveillance des tests de résidus dans les produits d'érable domestiques par test spécifique

Confiserie d'érable

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PARAFORMALDÉHYDE	8	Paraformaldéhyde	8	0.4000	0.4000	0.4000	

Sirop d'érable

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PARAFORMALDÉHYDE	167	Paraformaldéhyde	48	0.5565	0.4000	1.3200	

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque analyte est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'érable domestiques

Confiserie d'érable							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Plomb	8	3	0.2950	0.1820	0.3940		
Tout métaux et éléments	8	3					
Sirop d'érable							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Plomb	164	26	0.6433	0.1870	1.7580	11	
Tout métaux et éléments	164	26				11	

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.

Surveillance des tests de résidus dans les produits d'érable importés par pays et par test spécifique

Sirop d'érable

Agent chimique (Agriculture)

Programme	Origine	Nombre d'échantillons analysés	Test du résidu	Nombre de résultats positifs (a)	Moyenne	Min	Max	Violations
PARAFORMALDÉHYDE	ETATS-UNIS	2	Paraformaldéhyde					

Remarque a : En ce qui concerne les méthodes d'analyse multi-résidus, cette valeur représente le nombre d'échantillons qui contiennent un ou plusieurs résidus. Le nombre précis de résultats positifs pour chaque échantillon à analyser est inscrit sous la méthode d'analyse multi-résidus.

Prévalence des métaux et des éléments dans les produits d'érable importés

<i>Sirop d'érable</i>							
Métal trouvé	Nombre d'échantillons analysés	Nombre de résultats positifs	Moyenne	Min	Max	Violations ¹	Au-dessus de la moyenne ²
Plomb	2	0					
Tout métaux et éléments	2	0					

Remarque 1 : Une violation est signalée si l'une des LMR canadiennes suivantes est dépassée : 1) 50 ppm de cuivre dans les fruits et les légumes frais; 2) 250 ppm d'étain dans les aliments en conserve; 3) 0,1 ppm d'arsenic dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir et les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 4) 0,2 ppm de plomb dans les jus de fruits, les nectars de fruits, les boissons prêtes-à-servir ou les eaux vendues dans des contenants scellés, sauf l'eau de source et l'eau minérale; 5) 1,5 ppm de plomb dans la pâte de tomate ou la sauce tomate; 6) 0,5 ppm de plomb dans les tomates entières et les produits de l'érable.

Remarque 2 : Il y a peu de limites établies pour les métaux dans la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application. Les concentrations présentes étaient supérieures aux normes prévues pour le produit ayant fait l'objet de l'analyse.